This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1438.385.30

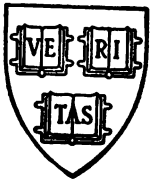

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

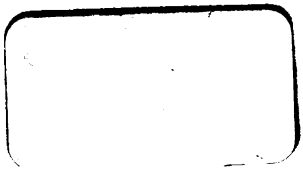

EXPLICATION

DU

CATÉCHISME.

Dessiné par Monnet. *Gravé par David*

le Catéchisme.

enseigné à la jeunesse .....

EXPLICATION
DU CATÉCHISME,

A L'USAGE

DE TOUTES LES ÉGLISES

DE L'EMPIRE FRANÇAIS,

Renfermant, suivant l'ordre du Catéchisme, la leçon du Catéchisme sans les demandes et les réponses; l'Explication de chaque leçon, et des Traits historiques après toutes les leçons.

Hæc doce et exhortare.
1. *Timot.* 6. 2.

PARIS,

Chez la Ve NYON, née SAILLANT, rue du Jardinet, n° 1.

1807.

(36)

Fr 1438.355.30

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

Deux exemplaires ont été déposés à la Bibliothèque Impériale, conformément à la Loi.

OBSERVATIONS

SUR

L'EXPLICATION DU CATÉCHISME.

Il devroit y avoir un Catéchisme dans toutes les bibliothèques des Chrétiens. Ce petit livre renferme en peu de mots ce qu'il y a de plus essentiel dans la Doctrine Chrétienne. On y trouve réunis dans un certain ordre les élémens du Christianisme qu'aucun Chrétien ne doit ignorer.

La plupart des Chrétiens croient savoir leur Catéchisme, parce qu'ils l'ont appris dans leur enfance et qu'ils le récitoient alors de mémoire; mais le savent-ils? Qu'on les interroge, ils reconnoîtront bientôt, ou qu'ils l'ont oublié, ou qu'ils n'ont jamais compris le sens de ce qu'ils avoient appris.

Les Leçons du Catéchisme sont par

demandes et par réponses. Cela est en quelque sorte nécessaire ; ceux qu'on instruit ? apprennent plus aisément et retiennent mieux ce qui est en style coupé par des interrogations. Mais ce n'est point assez d'instruire de cette manière. Les enfans oublient bientôt les réponses qu'ils ont mieux apprises que les demandes, et ils ne sont pas en état de rendre compte à leurs parens de la leçon du Catéchisme qu'ils ont reçue à l'Église ou dans leur pension, si ceux-ci ne leur font pas mot pour mot les questions, ce qu'ils ne peuvent pas faire sans avoir à la main un Catéchisme. On doit remédier à cet inconvénient en exigeant de ceux qu'on instruit et qu'on aura interrogés, qu'ils récitent de suite ce qu'ils ont appris sans qu'on les interroge. Il faut, pour le bien faire, qu'ils se préparent à faire disparoître de la leçon les demandes et les réponses. M. Fleury exhorte à instruire ainsi, et il le fait *dans son Petit Catéchisme*.

Il est bien plus difficile qu'on ne pense de bien faire le Catéchisme. Quelque talent qu'on ait, on ne le fait jamais comme on devroit le faire, si l'on ne s'y est préparé. Un Prêtre qui avoit coutume de faire le Catéchisme parfaitement, a dit souvent : « Lorsque j'apperçois de la » dissipation parmi les enfans que j'ins- » truis, je ne m'en prends pas à eux, » mais à moi; je me dis à moi-même : » ils ne seroient pas dissipés, si je savois » les intéresser. »

Quelle est la manière de bien faire le Catéchisme et d'attirer à ces instructions familières beaucoup de personnes zélées pour leur sanctification, dont la plupart ont besoin d'être instruites? Il y en a plusieurs; en voici une : Qu'on propose d'abord les questions du Catéchisme, c'est par-là qu'il faut commencer. Qu'on fasse dire ensuite bien haut et distinctement par une personne du Catéchisme des plus instruites, la leçon en discours suivi, retranchant les demandes et les

réponses ; qu'après cette répétition, le Catéchiste explique lui-même clairement, dans un petit discours soutenu, tout ce que la leçon renferme, et qu'il rende plus attentifs ceux qui l'écoutent, en leur racontant une histoire bien choisie. C'est peut-être la meilleure de toutes les méthodes.

Telle est à-peu-près celle qu'on suit dans plusieurs paroisses de Paris où le Catéchisme se fait très-bien. Aussi, y voit-on des personnes de piété, de tout âge, y assister assidument avec plaisir et en retirer beaucoup de fruit.

Pourquoi ne feroit-on pas dans toutes les villes ce qui réussit si bien dans la capitale ? L'expérience annonce le succès. Un Curé respectable de la Paroisse de Lyon, qui avoit été pendant plusieurs années à la tête des Catéchismes de la Paroisse de Saint-Sulpice de Paris, faisoit à Lyon un fruit admirable en suivant cette méthode. Le grand Catéchisme se faisoit au milieu de l'Église aussitôt après

les Vêpres, et presque tous ceux qui avoient assisté aux Vêpres demeuroient dans l'Église pour profiter de cette instruction familière qu'on ne trouvoit jamais trop longue. On s'y rendoit de différentes paroisses.

En donnant au public *l'Explication du Catéchisme à l'usage des Églises de l'Empire français*, mon dessein a été de répandre et de faciliter de toutes parts cette excellente méthode.

On y trouve d'abord la leçon du Catéchisme en discours suivi sans demandes et réponses, pour être répétée par une personne du Catéchisme après que l'interrogation aura été faite. Il y a ensuite un petit discours dans lequel le Catéchiste explique tout ce qui, dans la leçon, a besoin d'être expliqué; et il y ajoute ce qu'il est utile que des Chrétiens sachent sur le sujet qu'on traite. Ce discours est suivi de traits historiques et édifians; on en a mis un certain nombre, afin que celui qui fait le Catéchisme puisse choisir, et

diversifier s'il fait plusieurs fois de suite l'instruction sur le même sujet.

On espère que ce Livre de l'*Explication du Catéchisme* sera utile.

Il sera utile aux enfans entre les mains de qui on le mettra, si on leur fait apprendre de mémoire la leçon de Catéchisme qui est en discours suivi. Ils seront alors en état d'en rendre compte sans qu'on leur fasse des interrogations.

Ce livre sera utile aux pères et mères, aux maîtres et aux maîtresses de pension; s'ils lisent bien l'explication qu'on y fait de chaque leçon, ils pourront instruire par eux-mêmes, comme il faut, leurs enfans et leurs domestiques.

Ne sera-t-il pas utile aux Ecclésiastiques qui sont chargés de faire le Catéchisme publiquement? La lecture qu'ils en feront abrégera beaucoup le temps qu'ils auroient été obligés de donner à la préparation convenable pour s'acquitter dignement de leur fonction de Catéchiste.

On peut ajouter que les Pasteurs des

ames à qui la science de la théologie est nécessaire pour l'exercice du saint Ministère, trouveront dans ce livre les principes de la théologie qui doivent leur servir constamment de règle.

On a eu égard, dans l'explication qui a été faite de chaque leçon, aux remarques de ceux à qui le zèle a fait craindre qu'on eût, par certains retranchemens et certains tours de phrase, altéré la pureté du dogme ou de la morale.

Heureux tous ceux qui, par leur zèle à enseigner la Doctrine de Jésus-Christ, auront éclairé ceux qui étoient dans les ténèbres, et en auront conduit plusieurs dans la voie de la justice! ils luiront dans le Ciel pendant toute l'éternité comme les étoiles brillent dans le firmament!

Que je vous bénirois, ô mon Dieu, si cette explication du Catéchisme vient à se répandre dans tant de paroisses qui gémissent d'être sans Pasteur qui les instruise, si tant d'ames saintement affa-

mées qui demandent en vain que quelqu'un leur rompe le pain de votre parole, trouvent dans ce livre la nourriture salutaire qu'elles desirent! Seigneur, vous le pouvez; daignez accompagner la lecture qu'on en fera de l'onction de votre Grâce.

EXPLICATION

DU

CATÉCHISME

A L'USAGE

DE TOUTES LES ÉGLISES

DE L'EMPIRE FRANÇAIS,

Précédée du Catéchisme selon le sens et les expressions, et suivie de Traits historiques relatifs aux Leçons.

On moissonne presque toujours comme on a semé, et on mène ordinairement une vie conforme à l'instruction qu'on a reçue. Pasteurs des ames, pères et mères, vous tous qui êtes chargés de l'instruction de la jeunesse, acquittez-vous fidèlement de l'obligation étroite où vous êtes de prendre des moyens efficaces de graver dans l'ame de ceux qui sont confiés à vos soins les élémens de la doctrine de Jésus-Christ. Si vous n'aviez pas soin de ceux qui doivent vous être si chers, en manquant à ce devoir essentiel, vous seriez pires que des infidèles;

et quel compte vous auriez à rendre un jour, lorsque vous paroîtrez au redoutable tribunal du souverain Juge!

Qu'il ne vous suffise pas de leur présenter le pain de la divine parole, en leur mettant entre les mains ce qu'on appelle un Catéchisme; il faut encore leur rompre ce pain, en leur expliquant, dans des instructions qui soient en même temps solides et à leur portée, les vérités salutaires que ce livre renferme. Rien ne sera plus utile pour les leur faire goûter et retenir, que de les assaisonner de traits édifians.

O miséricordieux Jésus! s'écrioit le pieux et savant Gerson; Sagesse éternelle du Père en qui tous les trésors de la sagesse de Dieu sont cachés, vous êtes descendu du ciel en terre pour être notre maître; vous vous êtes fait comme un de nous pour nous instruire; vous avez pris soin de nous comme une mère tendre prend soin de ses enfans qu'elle nourrit; quel est celui qui regardera comme une fonction indigne de lui, de se faire le maître des enfans, quelque grande que soit sa science? Quel est celui qui rougira de dissiper les ténèbres de l'ignorance dans laquelle sont tant de personnes grossières, s'il pense que vous avez dit: « Laissez venir à moi les petits enfans; » que vous leur avez tendu les bras et les avez accueillis avec tendresse?

Ce grand homme adressoit aux enfans les paroles suivantes, d'un ton qui montroit qu'il les chérissoit tous: « Chers enfans, jusqu'à quand vous con-

» duirez-vous en enfans, et ne vous occuperez-vous » que de bagatelles! Venez à nous, nous ne vous » avons tendu aucun piége : venez à nous avec con- » fiance; venez vous instruire de ce qu'il vous im- » porte beaucoup de savoir; venez apprendre de nous » à connoître et à servir Dieu. Nous vous commu- » niquerons des biens spirituels, sans rien exiger » autre chose de vous que l'attention et la docilité. » Nous vous donnerons la doctrine, et vous prierez » pour nous, ou plutôt nous prierons tous en- » semble, afin que vous et nous soyons sauvés. »

La reine Blanche, mère de Saint-Louis, roi de France, n'eut-elle pas à se féliciter d'avoir donné à son fils l'éducation la plus chrétienne, de l'avoir instruit parfaitement dans la religion, de lui avoir répété très-souvent : « Mon fils, quelle que soit ma » tendresse pour vous, je préférerois d'apprendre » votre mort, plutôt que d'apprendre que vous » êtes tombé dans un de ces péchés griefs qui don- » nent la mort à l'ame. »

Vous tous qui êtes chargés de remplir les devoirs de pasteurs et de pères, faites-vous un plaisir de bien cultiver ces jeunes plantes qui doivent vous être si chères; ne cessez point de les arroser, de veiller sur elles, de les diriger comme elles doivent l'être. La chose vous sera facile si vous ajoutez à l'instruction qui éclaire, le bon exemple qui entraîne.

Les enfans oublient souvent ce qu'on leur dit; mais ils n'oublient presque jamais ce qu'ils voient

faire. Ils sont plus observateurs et imitateurs qu'on ne pense.

On demandoit au bienheureux Jean d'Avila quel étoit le moyen de prêcher et de catéchiser de la manière la plus utile; il répondit : *C'est d'aimer beaucoup Jésus-Christ.* Plus vous l'aimerez, mieux vous réussirez à le faire connoître et aimer.

Les paroles de ceux qui instruisent, lorsque c'est un zèle venant de la charité qui les anime, sont, disoit Saint-Thomas de Villeneuve, comme des flèches enflammées qui percent et enflamment les cœurs de ceux qui les écoutent. Saint-François de Sales a écrit : que la langue parloit aux oreilles, mais que le cœur parloit aux cœurs.

Il sera très-utile de répéter dans la plupart des instructions, une des vérités de la Foi qu'on ne sauroit graver trop profondément dans l'ame des enfans, telles que celles-ci : « Le péché est le plus grand de tous les maux; c'est un outrage fait à Dieu. » — « Il est absolument nécessaire de nous » sauver; ceux qui ne seront pas sauvés seront damnés. Si nous ne sommes pas éternellement heu» reux, nous serons éternellement malheureux. » *Formez l'enfant à l'entrée de sa voie, il ne s'en éloignera point, même dans sa vieillesse.* Prov. 22, 6.

LEÇON PRÉLIMINAIRE.

(CATÉCHISME.)

Je suis chrétien par la grâce de Dieu.

C'est par la grâce de Dieu que je le suis, parce que c'est un don de Dieu, et le plus grand de tous les dons que d'être chrétien.

Un chrétien est celui qui est baptisé, et qui croit et professe la doctrine chrétienne.

Par la doctrine chrétienne, on entend la doctrine que Jésus-Christ a enseignée.

On apprend la doctrine chrétienne dans le Catéchisme.

Ce mot Catéchisme signifie Instruction.

Il faut recevoir cette instruction de l'Eglise et de ses Pasteurs.

La doctrine chrétienne nous apprend pourquoi Dieu nous a mis au monde.

Dieu nous a mis au monde pour le connoître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

EXPLICATION.

Je suis chrétien, c'est-à-dire disciple de Jésus-Christ; je lui appartiens, et je me glorifie de l'avoir pour maître et pour chef.

C'est par la grâce de Dieu que je suis chrétien; il n'y a point de don de Dieu comparable à celui dont j'ai été favorisé lorsque j'ai été reçu au nombre des disciples de Jésus-Christ.

C'est par le baptême que j'ai été marqué du sceau de Jésus-Christ. Le caractère qui a été im-

primé dans mon ame par le baptême, ne s'effacera jamais.

Pour être un vrai chrétien, il ne me suffit pas d'être baptisé, il faut de plus que je croie et que je fasse profession de croire.

Je dois croire que Jésus-Christ est véritablement Dieu et véritablement homme; je dois croire encore toutes les vérités qu'il a révélées.

Les différentes vérités que Jésus-Christ a révélées de vive voix lorsqu'il vivoit sur la terre, et que l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, enseigne, c'est ce qu'on appelle la Doctrine chrétienne.

Il faut faire profession de cette doctrine chrétienne, qui est divine puisqu'elle vient de Jésus-Christ qui est Dieu. En faire profession, c'est manifester par ses discours et par ses œuvres qu'on y croit; c'est la pratiquer extérieurement sans écouter le respect humain. Jésus-Christ a dit dans l'Évangile: qu'il rougiroit un jour devant son père, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes. Ce seroit rougir de Jésus-Christ devant les hommes, de ne pas se montrer, par ses discours et sa conduite, ses disciples très-fidèles.

Il est nécessaire de s'instruire de la doctrine chrétienne. Beaucoup de personnes pèchent, demeurent dans l'état du péché, et se damneront pour avoir négligé de s'instruire.

C'est dans le Catéchisme qu'on apprend la doctrine chrétienne. Ce livre élémentaire du Christia-

nisme renferme la substance de l'Évangile. C'est le précis de tout ce qu'il faut croire, espérer, demander et faire. Celui qui n'est pas bien instruit de ce qu'il contient, ignore ce qu'il lui importe le plus de savoir ; et on peut dire de celui qui en sait la lettre et en comprend le sens, qu'il sait bien sa religion.

C'est de l'Église et de ses Pasteurs qu'il faut recevoir l'instruction qui est renfermée dans le Catéchisme.

Jésus-Christ a dit : Gardez-vous d'écouter les faux prophètes. On doit regarder comme faux prophètes tous ceux qui enseignent une doctrine contraire à celle qu'enseigne le corps des évêques successeurs des apôtres, ayant à leur tête l'Évêque de Rome, successeur de Saint-Pierre et vicaire de Jésus-Christ en terre. C'est à ses apôtres et à ceux qui leur succéderoient que Jésus-Christ a dit : Allez, enseignez toutes les nations, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. On est assuré de recevoir de ses pasteurs la doctrine de Jésus-Christ, lorsqu'ils n'enseignent que la doctrine de leur évêque, uni de communion aux autres évêques qui reconnoissent le Pape, évêque de Rome, pour chef de l'Église.

La doctrine chrétienne nous apprend pourquoi Dieu nous a mis au monde. Elle nous dit que c'est pour le connoître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. C'est en étudiant la doctrine chrétienne qu'on acquiert la science de

la religion, la science de Jésus-Christ et du Salut.

Notre destination sur la terre, c'est : 1°. de connoître Dieu, de nous occuper de lui, afin d'admirer ses perfections, les bienfaits que nous en avons reçus, et l'amour qu'il nous a témoigné.

2°. C'est d'aimer Dieu, c'est-à-dire de le préférer à tout, et de nous attacher à lui à cause de ce qu'il est en lui-même, et de ce qu'il est par rapport à nous.

3°. C'est de servir Dieu, c'est-à-dire de lui montrer notre amour en gardant ses commandemens, en nous soumettant à sa volonté, en obéissant fidèlement à sa grâce.

Notre destination après cette vie, c'est la vie éternelle. On entend par cette vie éternelle, une immortalité glorieuse, un bonheur parfait qui ne finira point. Nous obtiendrons cette vie bienheureuse si nous nous efforçons, avec le secours de la grâce, de connoître, d'aimer et de servir Dieu.

TRAITS HISTORIQUES.

Dans une maison Ecclésiastique, où l'on donnoit chaque année des retraites aux Séculiers, on leur prêtoit des livres de piété pour les aider à bien faire les Saints Exercices. Parmi les livres qu'on distribuoit à chacun, on ne manquoit jamais d'y mettre un Catéchisme. Un grand Seigneur qui étoit au nombre de ceux qui étoient venus pour faire retraite, voyant que le Supérieur lui présentoit un Catéchisme, en fut fort surpris. Il lui dit en riant : Quoi ! un Catéchisme ! vous me mettez à l'A B C D ! A l'âge de dix ans, je savois mon

Catéchisme tout entier par cœur. Voyons, lui répartit le Supérieur, si vous ne l'avez pas oublié. Il lui fit aussitôt plusieurs questions qui l'embarrassèrent fort, et il avança même des propositions contre la Foi. Apprenez, mon cher colonel, dit ensuite le Supérieur, que parmi les gens du monde, et même parmi ceux qui sont habiles dans les sciences humaines, il en est peu qui soient suffisamment instruits de leur religion. En voulez-vous une preuve? la voici : La plupart de ceux d'entr'eux qui s'ingèrent à écrire sur la Religion, mettent dans leurs ouvrages, sans le vouloir, des propositions inexactes, très-condamnables. Ils ne diroient rien contre la Foi s'ils savoient bien leur Catéchisme. Ce petit livre est l'abrégé, le précis de toute la théologie. Tous les Chrétiens devroient en avoir un; et ceux qui l'ont bien étudié, devroient le relire de temps en temps pour ne point oublier ce qu'il renferme.

Le célèbre Jean Gerson, Chancelier de l'église et de l'Université de Paris, qui assista avec tant d'éclat aux Conciles de Pise et de Constance, l'un des grands hommes de son siècle, passa les dernières années de sa vie à Lyon, dans les exercices d'une vie pénitente, et occupé à instruire la jeunesse de la doctrine chrétienne; il regardoit la fonction de Catéchiste, qui demande une grande netteté d'esprit, beaucoup de prudence et de patience, comme une fonction très-noble et très-utile. C'étoit, disoit-il, la fonction de Jésus-Christ et des Apôtres.

Un père étoit très-dangereusement malade. Il avoit une fille âgée d'environ huit ans, qui avoit bien profité des instructions qu'elle avoit entendues au Catéchisme. Se trouvant seule avec son père, elle lui dit : Papa, Papa, tu es bien malade; le médecin a dit que tu mourras peut-être demain. Maman est dans sa chambre, qui pleure; on la console. J'ai entendu dire, au Catéchisme, à M. le Curé, que c'est un très-grand péché de laisser mourir les malades sans confession; personne n'ose te dire qu'il faut que tu confesses.... Je te remercie, lui dit-il; vas, mon enfant, vas tout de suite chercher M. le Curé. Que le Seigneur te bénisse; je te devrai mon salut.... Le Curé vint et administra le malade, qui

mourut le lendemain. Il avoit dit plusieurs fois, après avoir reçu les Sacremens : Sans ma petite, sans ma chère enfant, qu'allois-je devenir ?

Un de ces Chrétiens qui n'ont du christianisme que le baptême, qui n'avoit jamais su son Catéchisme ou qui l'avoit entièrement oublié, voulut qu'on gravât sur sa tombe cette épitaphe : « Ci-gît l'insensé qui est sorti de ce monde sans se » demander à lui-même pourquoi il y étoit venu. »

TROISIEME PARTIE.

DU DOGME.

LEÇON PREMIÈRE.

Du Symbole des Apôtres.

(CATÉCHISME.)

Les principales vérités que Dieu a révélées à son Eglise, sont contenues dans le Symbole des Apôtres.

Ce mot Symbole veut dire un signe, ou une chose établie par un commun consentement.

On attribue le Symbole aux apôtres, parce qu'il leur est attribué par la commune tradition de toutes les Eglises chrétiennes.

Il y a douze articles dans le Symbole.

Symbole en latin : *Credo in Deum*, etc.

Symbole en français : *Je crois en Dieu*, etc.

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

Le Symbole des Apôtres.

Je crois en Dieu le Père tout puissant.....

EXPLICATION.

C'est dans le Symbole que sont contenues les principales vérités que Dieu a révélées à son Eglise.

Le mot Symbole exprime un signe, c'est-à-dire une chose établie par un commun consentement. C'est à ce signe qu'on reconnoît le chrétien et qu'on le distingue de l'infidèle.

Le Symbole est l'abrégé de la créance des chrétiens; c'est le sommaire des vérités fondamentales de la Foi que tous les chrétiens admettent.

Le Symbole ne renferme pas ce qu'on appelle les points de la Foi, c'est-à-dire des vérités de Foi qu'on ne peut nier, parce que les saintes écritures en parlent expressément, mais qu'il n'est pas nécessaire de savoir parce qu'elles n'intéressent pas le salut. Ainsi, on peut être sauvé sans savoir que Saül, David, Salomon, ont été rois des Israélites. Ce que le Symbole renferme, ce sont les articles de la Foi. On entend par articles de Foi des vérités qui ont une difficulté particulière, et qu'il est nécessaire de connoître et de croire pour être sauvé, telles que sont ces vérités : Il y a un Dieu en trois personnes; le fils de Dieu s'est fait homme. Ce sont des premières vérités du christianisme qui intéressent le salut.

On compte quatre Symboles quoiqu'il n'y en ait qu'un, et qu'il ne puisse y en avoir qu'un quant à la substance, puisque la Foi est nécessairement une.

Ces Symboles ne diffèrent les uns des autres qu'en ce que les uns expliquent plus au long que les autres les vérités de la Foi.

Le premier Symbole est celui des Apôtres. Les Apôtres firent cette formule de profession de Foi après la descente du Saint-Esprit, lorsqu'ils furent sur le point de se séparer pour aller prêcher l'Évangile dans les différentes parties du monde. Ils composèrent le Symbole, 1°. afin d'enseigner à tous les peuples la doctrine de Jésus-Christ de la même manière; 2°. afin de donner aux plus simples un recueil des principales vérités de la Foi, facile à apprendre et à retenir.

Le second Symbole est celui du concile de Nicée. Il fut composé pour établir la divinité et la consubstantialité du fils de Dieu contre l'hérésie de l'impie Arius qui nioit qu'il fût Dieu.

Le troisième Symbole est celui du concile de Constantinople. Dans ce Symbole on reconnoît, par opposition à l'erreur des Manichéens, que Dieu est le créateur des êtres visibles et invisibles; et par opposition à celle des Macédoniens, que le Saint-Esprit est Dieu comme le Père et le Fils.

Le quatrième Symbole est celui de Saint-Athanase. On y explique ce qui regarde la Sainte-Trinité et l'Incarnation, aussi clairement qu'on peut s'exprimer en parlant des Mystères.

Il y a dans le Symbole des Apôtres douze articles qu'il est nécessaire de croire pour être sauvé. Ces articles ont pour objet Dieu le Père qui nous a tirés

du néant par sa puissance et sa bonté ; le Fils de Dieu, qui nous a rachetés en souffrant et en mourrant sur la Croix ; le Saint-Esprit, qui nous a sanctifiés par sa grâce ; l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, que nous devons honorer, écouter et aimer comme notre Père ; et la Vie éternelle, qui sera la récompense de ceux qui auront eu la Foi et auront vécu en vrais Chrétiens.

TRAITS HISTORIQUES.

Un tyran ayant invité des Chrétiens à renoncer au christianisme par toutes sortes de promesses et de menaces, leur dit ensuite : Que croyez-vous ? Un d'entr'eux répondit : Ecoutez, je vais vous faire ma profession de Foi. Il récita à haute voix, d'un ton ferme, le Symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur*, etc.

Parmi les Chrétiens que les persécuteurs du christianisme voulurent intimider par des menaces, il y en eut qui dirent : *Vous nous commandez ce que Dieu nous défend ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.*

Vous me demandez comment je m'appelle, afin de me condamner, disoit un Martyr ; le voici : *Mon nom est Chrétien, et mon surnom est Catholique.*

Prince, dit Saint-Maurice, chef de la légion thébéene, à un Empereur païen, *nous vous devons le service ; mais nous devons à un autre la fidélité : c'est à Dieu, qui est votre Empereur.*

Comment pourrois-je renoncer à Jésus-Christ, mon Roi et mon Dieu, répondit un autre ? *je le sers depuis un grand nombre d'années, et il ne m'a jamais fait de mal ; il n'a jamais cessé de me faire du bien.*

On entendit souvent des Chrétiens s'écrier, au milieu des plus affreux tourmens qu'on leur faisoit endurer pour la Foi : *Je crois. Je suis Chrétien. Mourir, plutôt que d'être infidèle.*

LEÇON II.

De Dieu.

(CATÉCHISME.)

VOICI le premier article du Symbole : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

Dieu est le créateur du ciel et de la terre, et le Seigneur universel de toutes choses.

Dieu est un esprit infini, éternel, incompréhensible, qui est par-tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a fait toutes choses de rien, qui gouverne tout par sa sagesse.

En un mot Dieu est parfait.

Dieu est parfait, c'est-à-dire, tout ce qu'on peut concevoir de perfection est en Dieu, et infiniment au-delà ; rien ne lui manque.

Dieu est une intelligence qui ne peut être vue de nos yeux ni touchée de nos mains, ni apperçue par aucun de nos sens, et qui est seulement conçue par notre esprit.

Notre esprit ne peut comprendre Dieu parfaitement. Il est incompréhensible dans sa nature, dans sa perfection, dans ses conseils et dans ses œuvres.

Dieu n'a ni corps, ni figure humaine ou corporelle.

Lorsqu'on parle des mains et des yeux de Dieu, on veut dire par ses yeux, qu'il voit tout ; par ses mains, qu'il fait tout ; par ses bras, qu'il peut tout ; et on exprime comme on peut sa grandeur, en mettant toutes les créatures sous ses pieds.

En disant que Dieu est par-tout, on entend que Dieu est au ciel, sur la terre et en tout lieu.

Dieu est en nous, et c'est lui qui nous donne continuellement l'être et la vie.

En disant que Dieu voit tout, on entend que Dieu voit

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

Dieu.

....qui a créé toutes choses et qui les gouverne toutes.

tout ensemble le passé, le présent et l'avenir, et jusqu'à nos plus secrètes pensées.

En disant que Dieu peut tout, on entend que Dieu fait tout ce qu'il lui plaît sans aucune peine et par sa seule volonté.

En disant que Dieu gouverne tout, on entend qu'il n'arrive rien que ce qu'il ordonne ou permet.

On connoît Dieu par la beauté de ses ouvrages, par l'ordre du monde et par sa lumière qu'il a mise en nous.

Dans le Symbole, on donne à Dieu le nom de Père, pour faire entendre que Dieu est auteur de toutes choses.

On entend encore par le nom Père, que de toute éternité Dieu est Père de son fils unique qui est la seconde personne de la très-sainte Trinité.

On parle en particulier, dans le Symbole, de la toute-puissance de Dieu, afin que nous vivions éternellement dans sa dépendance.

Par ces mots, *créateur du ciel et de la terre*, on entend que Dieu a créé non seulement le ciel et la terre, mais encore toutes les créatures, jusqu'au dernier insecte.

Nous pouvons et devons croire que Dieu a fait ces créatures, qui nous paroissent si viles, parce que sa sagesse et sa puissance y reluisent autant, et plus, quelquefois, que dans celles que nous admirons davantage.

Dieu n'a pas fait le péché, il le permet seulement.

Il permet le péché pour un plus grand bien.

Ces mots, *je crois en Dieu*, signifient qu'on se porte à Dieu de tout son cœur et de toute son affection, aussi bien que de tout son entendement.

On ne peut croire en tout autre qu'en Dieu de cette manière, parce que Dieu seul est l'éternelle vérité, et notre souverain bien.

EXPLICATION.

C'est Dieu qui a tout créé; le ciel et la terre sont son ouvrage. Il n'y a rien dans le ciel et sur la terre dont il ne soit le souverain Seigneur et qui ne dé-

pende de cet esprit infini, éternel, incompréhensible, qui est par-tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a fait toutes choses de rien, qui gouverne tout par sa sagesse.

Dieu est l'être infiniment parfait; aucune perfection ne lui manque; il a toutes les perfections dans le degré suprême; il est infiniment plus parfait qu'on ne peut le concevoir.

Dieu est l'Etre des Êtres; lui seul mérite, à la rigueur, de porter le nom d'Être, parce qu'il existe par lui-même et nécessairement. S'il n'avoit pas toujours existé, il n'existeroit pas; et s'il n'existoit pas, il ne pourroit pas exister.

Dieu est un esprit, c'est-à-dire une intelligence qui ne peut être ni vue ni touchée. De même que nos yeux ne peuvent voir notre ame, ni nos mains la toucher, ainsi Dieu ne peut tomber sous aucun de nos sens.

Notre esprit peut concevoir Dieu, il peut avoir de Dieu une idée qu'il ne pourroit avoir si Dieu n'existoit pas réellement; mais il ne peut comprendre Dieu; il ne peut le connoître parfaitement tel qu'il est. Dieu ne seroit pas Dieu, s'il n'étoit pas incompréhensible sous tous les rapports. Il est incompréhensible dans la *nature de son être*, qui est infiniment au-dessus de toute nature créée; dans *sa perfection*, qui renferme toutes les perfections; dans *ses conseils*, qui sont impénétrables; et dans *ses œuvres*, on peut admirer en toutes choses sa puissance, sa sagesse, sa bonté, tous ses attributs.

Dieu n'a ni corps ni figure visibles, puisque c'est un pur esprit. Ainsi, ce n'est pas dans un vrai sens qu'en parlant on donne à Dieu des yeux, des oreilles, des mains et un bras; c'est une manière de s'exprimer, pour faire entendre qu'il voit tout, qu'il entend tout, qu'il fait tout et qu'il peut tout.

Dieu est par-tout. Il est au ciel et sur la terre. La vaste étendue du ciel et de la terre ne peuvent le renfermer; mais il n'y est pas à la manière des corps. Il n'est pas en partie dans un lieu et en partie dans un autre; il est dans tous les lieux du monde réellement et très-parfaitement. Dieu est en nous, il nous est plus intime que nous ne le sommes à nous-mêmes. C'est lui qui nous donne l'être, la vie, le mouvement; il concourt tellement à ce qu'il y a de physique dans nos actions, que nous n'en pouvons faire aucune sans lui.

Dieu voit tout. Il voit toujours parfaitement tout-à-la-fois le passé, le présent et l'avenir; il connoît incomparablement mieux que nous toutes les pensées de notre esprit, tous les mouvemens de notre cœur, toutes nos intentions, tous les motifs qui nous font agir.

Dieu peut tout. Il fait tout ce qu'il lui plaît de faire; et pour le faire, il lui suffit de le vouloir; rien ne lui est impossible ni difficile. Il mérite de porter le nom qu'on lui donne, celui de Tout-Puissant. Ce nom lui convient parfaitement et il ne convient à aucun autre être.

Dieu gouverne tout. Il a créé toutes choses;

c'est lui qui les conserve et qui les règle; il n'arrive rien que Dieu n'ordonne ou ne permette.

Nous connoissons naturellement qu'il y a un Dieu par la beauté qui brille dans tous ses ouvrages, par l'ordre admirable qui règne dans le monde, et par la lumière qui est en nous, et que Dieu seul a pu y mettre. Quelle pure créature a pu tirer du néant une des étoiles dont le ciel est parsemé, un des oiseaux qui volent dans les airs, un des poissons qui nagent dans les eaux, un de ces reptiles, un de ces insectes qu'on trouve de toutes parts sur la terre; une plante, un fruit, une feuille, un brin d'herbe? Y a-t-il un autre qu'un Etre tout-puissant qui ait pu mettre dans l'univers une si belle harmonie? aucun des ressorts de cette immense machine ne s'arrête jamais, aucun ne la dérange. On sait dans quelle saison une terre cultivée et ensemencée produira son fruit, et on peut dire précisément à quelle heure le soleil se levera et se couchera. Y a-t-il dans le monde un seul peuple, quelque barbare qu'il soit, qui ne connoisse un Etre suprême, un Dieu à qui il n'ait recours dans ses pressans besoins?

Il ne suffit pas de connoître Dieu, il faut croire en lui. Croire, c'est regarder comme vrai, comme certain, ce que Dieu a dit, parce qu'il l'a dit. Ainsi, c'est sur la parole de Dieu qu'on doit regarder comme certaine, tenir pour assurée l'existence de Dieu. Dieu l'a dit, on ne peut en douter, puisqu'étant la souveraine sagesse il ne peut être

trompé, et qu'étant la vérité même il ne peut tromper.

Lorsqu'on récite le Symbole, on ne dit pas : Nous croyons, mais *je crois*, parce que ce n'est pas au nom de tous qu'on fait cette profession de foi : c'est pour soi en particulier qu'on le récite.

En récitant le symbole, on ne dit pas *je crois un Dieu*, cela signifieroit seulement que l'on croit son existence; on ne dit pas *je crois à Dieu*, cela voudroit dire : je crois ce que Dieu a révélé; mais on dit *je crois en Dieu*, c'est-à-dire, je rends à Dieu du fond du cœur toutes sortes d'hommages; à ce Dieu dont l'existence est certaine, et dont on ne peut révoquer en doute ce qu'il a dit : Le cœur doit entrer dans la foi, ainsi que l'esprit. Ne récitons jamais le Symbole sans produire du fond de notre ame quelque sainte affection.

Dans le Symbole on donne à Dieu le nom de Père : *Je crois en Dieu le Père.* On l'appelle Père pour plusieurs raisons : c'est 1°. pour nous faire entendre que Dieu est auteur de toutes choses; 2°. c'est parce que la première personne de la Sainte-Trinité engendre de toute éternité, de sa propre substance, un Fils qui est Dieu; 3°. c'est parce que Dieu le père nous a adoptés pour ses enfans, par amour pour Jésus-Christ son Fils, et qu'il a la tendresse d'un père. Toutes les fois que nous disons *je crois en Dieu le Père*, nous devrions répondre à l'amour de Dieu le Père et de Jésus-Christ son Fils, par un sentiment d'amour.

On appelle Dieu le Père *Tout-Puissant*, pour exprimer que Dieu a toute puissance, qu'il peut tout ce qu'il veut, qu'il lui suffit de vouloir pour que tout, et même le néant, obéisse à sa voix. La toute-puissance convient également aux trois Personnes divines.

Si l'on parle en particulier, dans le Symbole, de la toute-puissance de Dieu, c'est afin de nous rappeler que Dieu étant notre souverain Seigneur, nous devons lui être parfaitement soumis, vivre continuellement dans sa dépendance, et lui obéir en tout.

Nous disons : *Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant créateur du ciel et de la terre*, c'est-à-dire, auteur de tout ce qui existe, de toutes les créatures visibles et invisibles.

Créer, c'est tirer quelque chose du néant; c'est faire quelque chose de rien; c'est donner l'existence à ce qui n'existoit nullement, ni en soi ni en autre chose. Dieu dit, il parla intérieurement; il voulut, et à la voix de sa volonté, tout fut fait, le ciel et la terre.

Le ciel, c'est-à-dire tout ce qui est sur nos têtes, le firmament et les astres qui y roulent si majestueusement et avec tant de régularité. On entend encore par le ciel l'admirable Cité de Dieu où il fait éclater sa magnificence, et qui est peuplée des Anges qui lui furent fidèles et qui jouissent d'un parfait bonheur en le contemplant.

Toutes les créatures qui sont sur la terre, sont encore l'ouvrage de Dieu. Il n'est pas un seul in-

secte dont il ne soit le créateur, et aucun n'est indigne de lui; sa sagesse et sa puissance reluisent autant dans ce vil vermisseau que nous foulons aux pieds, que dans celle de ses créatures que nous admirons le plus.

Quoique Dieu soit le créateur des pécheurs comme des justes, il n'est pas l'auteur du péché. Le péché, qui est une désobéissance faite à Dieu, une violation de sa loi, n'est pas une créature; c'est une omission de ce qu'il faut éviter ou faire. Non seulement Dieu ne fait pas le péché, ne l'ordonne pas et n'y concourt pas, mais encore il le défend, il le condamne et le punit. S'il permet le péché, en ce sens qu'il souffre que l'on s'en rende coupable, c'est par une suite de la liberté dont il a gratifié l'homme; c'est pour la gloire qu'il trouve à être servi par des créatures libres: le péché lui fournit l'occasion d'exercer sa justice et sa miséricorde.

En croyant fermement que Dieu est notre créateur, portons-nous vers lui avec toute l'affection dont nous sommes capables. Il est bien digne de tous nos hommages; lui seul en est digne; il est, par sa nature, le souverain bien et notre souverain bien.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Pierre, de l'ordre de Saint-Dominique, qui fut martyr, n'avoit que sept ans lorsque son oncle qui étoit Manichéen, lui ayant demandé ce qu'il avoit appris à l'école, il répondit: *le Symbole*, et il le récita. Son oncle voulut lui expliquer cet

article selon le sens des Manichéens, qui prétendoient que Dieu n'étoit pas le créateur des choses corporelles ; le jeune confesseur de la Foi ne put être détourné de sa croyance, ni par les promesses ni par les menaces qu'on lui fit. Il disoit : je crois ce que l'Eglise catholique croit, et je le croirai toujours ; *je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.* Ce fut souvent pendant sa vie qu'il combattit victorieusement les hérétiques. Ils le persécutèrent et l'assassinèrent en haine de sa Foi. Ses dernières paroles furent : *je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

Comment servez-vous Dieu, ne sachant point ce qu'est Dieu? disoit-on à un bon Chrétien. Il répondit : je sais ce qu'est Dieu, il a dit ce qu'il étoit. Il a dit : *je suis celui qui suis.* Il a dit : *je suis l'Alpha et l'Omega, le premier et le dernier, le commencement et la fin.* Il a dit par Jérémie, qu'il étoit l'*incompréhensible.* Dieu est incompréhensible, parce qu'il est infini. Est-il étonnant que l'esprit de l'homme, qui est fini, ne puisse pas embrasser entièrement l'être des êtres qui est infini? Pourriez-vous renfermer le soleil entier dans une chambre?

Plusieurs personnes se rendirent chez un Philosophe, et lui dirent : nous sommes envoyés vers vous pour vous prier de nous dire bien clairement ce que c'est que Dieu. Le Philosophe leur dit : *j'y penserai, revenez dans huit jours.* Les huit jours étant écoulés, les députés revinrent, et il leur dit : *revenez dans huit jours.* Huit jours après, ils reçurent la même réponse. Les députés s'ennuyèrent enfin de n'entendre jamais sortir de la bouche du Philosophe que les mêmes paroles ; ils lui demandèrent jusqu'à quel temps il leur diroit de revenir dans huit jours. Il leur répondit alors : je vous ferai la même réponse aussi souvent que vous me ferez la même question. *Je sais bien que Dieu est, je sais qu'il existe ; mais je ne puis et je ne pourrai jamais dire ce qu'il est.*

Epictète, à qui on fit la même question, répondit : *si je pouvois vous dire ce qu'est Dieu, Dieu ne seroit pas ce qu'il est, et je serois Dieu.* — Dieu seul peut dire ce qu'il est, et il ne peut le dire qu'à lui-même.

Un libertin pressoit vivement une personne qui avoit la crainte de Dieu, de consentir à ses desirs infâmes. Elle lui répondit :

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

la Trinité.

.....Le Père, le Fils et le Saint Esprit.

Allez auparavant chercher un lieu sur la terre, où Dieu, qui est tout-puissant, saint et juste, ne soit pas et ne nous voie pas. Cette personne avoit peut-être lu ce qu'a dit Saint-Augustin : « Cherchez un endroit où Dieu ne vous voie point, » et là faites tout ce que vous voulez. »

Des Philosophes qui visitèrent Saint-Antoine dans son désert, étoient étonnés de sa sagesse et de la solidité de tout ce qu'il leur disoit. Ils lui demandèrent dans quels livres il avoit puisé une si belle doctrine, une science si éminente. Le Saint leur montra d'une main le ciel, et de l'autre la terre. Voilà mon livre, leur dit-il, je n'en ai point d'autre : tous les hommes devroient l'étudier. Que de traits de la sagesse, de la puissance et de la bonté de Dieu ils y verroient ! ils en seroient frappés. En considérant ce qu'il y a de beau dans tout ce qui est créé, ils seroient bientôt dans l'admiration des perfections du Créateur. (*Saint-Athanase.*)

LEÇON III.

Du Mystère de la Très-Sainte-Trinité.

(CATÉCHISME.)

Il n'y a qu'un seul Dieu.

Il y a trois personnes en Dieu.

Ces trois personnes sont le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, et c'est ce que nous appelons la Sainte-Trinité.

Le Père est Dieu.

Le Fils est Dieu.

Le Saint-Esprit est Dieu.

Ce sont trois personnes distinctes qui ne sont pourtant qu'un seul Dieu.

Elles ne sont qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature, une seule et même divinité.

Ces trois personnes divines ont toutes la même grandeur, la même sagesse et la même puissance.

Le Père n'est pas plus ancien que le Fils et le Saint-Esprit. Ils sont tous trois d'une même éternité. Enfin, ils sont égaux en toutes choses, parce qu'ils ne sont qu'un seul Dieu.

EXPLICATION.

C'est Dieu qui est le Créateur de cet univers et c'est lui qui le conserve! Il nous a créés libres, et il veut que nous nous servions de notre liberté pour l'honorer en croyant ce qu'il nous dit, quoique nous ne le comprenions pas, et en faisant ce qu'il nous commande, quoi qu'il puisse nous en coûter.

Dieu nous a révélé de Mystères, c'est-à-dire des vérités obscures que notre raison bornée ne peut atteindre. Quelque incompréhensible qu'ils soient, nous devons savoir en quoi ils consistent, et nous devons les croire sur l'infaillible parole d'un Dieu, la vérité même, qui ne peut nous tromper. Nous ne pouvons être sauvés, si nous refusons de les croire.

Quelque impénétrable que soient les Mystères qui regardent Dieu, il est très-raisonnable de les croire sur la parole de Dieu, puisque Dieu est par sa nature un Etre infini, et dès-lors incompréhensible.

Le premier des Mystères, qui a été presque inconnu avant la venue de Jésus-Christ, est le Mystère de la Très-Sainte-Trinité.

On entend par la Très-Sainte-Trinité un seul Dieu en trois personnes réellement distinctes qui ont chacune la même Divinité.

La première de ces personnes est le Père, la

seconde est le Fils, la troisième est le Saint-Esprit.

Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Ces personnes ne sont pas les mêmes; elles sont véritablement distinguées, et néanmoins elles ne sont qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature; aussi nulle n'est plus grande, plus sage et plus puissante l'une que l'autre. Les trois personnes divines ont la même grandeur, la même sagesse et la même puissance. Le Père n'est pas plus ancien que le Fils; le Père et le Fils ne sont pas plus anciens que le Saint-Esprit: tous trois sont éternels et égaux en toutes choses: ils ne sont qu'un même Dieu.

Nous ne concevons pas comment il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes distinguées, dont chacune est Dieu; mais c'est un Mystère, c'est-à-dire une vérité incompréhensible: ne doit-il pas y avoir des vérités que l'esprit humain, qui est fini, ne peut concevoir dans la religion d'un Dieu qui est un être infini? Ce Mystère, ainsi que les autres Mystères, ne sont pas contre la raison, puisque la raison n'y voit aucune contradiction; mais ils sont au-dessus de la raison, c'est-à-dire hors de sa portée.

Les Mystères que Dieu nous a révélés, loin d'être inutiles, servent beaucoup à nous faire connoître la sainteté, la justice et la miséricorde de Dieu.

Une preuve que c'est Dieu qui a révélé le Mystère de la Sainte-Trinité et les autres Mystères, c'est qu'il n'y a que Dieu qui ait pu nous en donner l'idée ; c'est qu'il n'y a que Dieu qui ait pu les faire croire ; c'est qu'il n'y a que Dieu qui ait pu en conserver la Foi dans l'univers.

Non seulement la raison ne s'oppose pas à la croyance du Mystère de la Sainte-Trinité et des autres Mystères du Christianisme ; mais elle dit encore qu'il faut les croire malgré leur obscurité, parce que les preuves de la divinité de la Religion Chrétienne sont invincibles, et que l'obscurité des Mystères est essentielle à une foi divine.

Il doit y avoir dans une Religion divine révélée, des Mystères, des Vérités obscures, soit à cause de l'*objet* de la Foi, qui est la nature de Dieu; soit à cause de la *fin* de la Foi, qui est de soumettre l'esprit de l'homme à Dieu, et de lui fournir, par cette soumission, l'occasion de mériter ; soit enfin à cause de l'*usage* de la Foi, puisque la voie qui conduit à la Foi, principe de la justification et du salut, doit être la même pour tous, pour ceux dont l'esprit est le plus borné, comme pour ceux dont l'esprit est le plus éclairé ; ce qui ne seroit pas, s'il n'y avoit pas pour tous les hommes, même pour ceux qui ont plus d'intelligence et de connoissance, des vérités obscures, des Mystères.

Voici ce que Bossuet disoit pour instruire les Fidèles sur l'ineffable Mystère de la Sainte-Trinité, ne prétendant point leur donner une connoissance

claire, mais une idée d'un Mystère qui, par-là même qu'il est un Mystère, est incompréhensible.

Dieu, qui est nécessairement éternel, n'étoit point oisif avant la Création : il agissoit sans cesse, puisqu'un Esprit ne peut cesser d'agir. Toujours occupé de lui-même, il se contemploit. Cette contemplation produisoit une connoissance parfaite; de cette contemplation éternelle et perpétuelle qui produisoit une connoissance infinie, venoit un amour infini.

On appelle Dieu le Père, la première personne, qui connoît; on appelle Dieu le Fils, la connoissance parfaite, l'image substantielle que produit en lui-même celui qui se contemple, et c'est la seconde personne; on appelle Esprit-Saint, l'amour infini et consubstantiel qui procède de la contemplation et de la connoissance; c'est la troisième personne.

Ce qui connoît est bien distingué de ce qui est connu, et pareillement l'effet qui en résulte n'est pas la même chose; ces personnes ne sont donc pas les mêmes, et elles sont égales, puisque tout ce qui est en Dieu est éternel, parfait, divin; chacune d'elles est donc Dieu. Cependant on ne peut pas dire que ce sont trois Dieux. Elles n'en sont qu'un, puisque c'est Dieu qui se contemple et qui s'aime.

Il y a dans notre ame, qui est un pur esprit créé, trois choses que nous distinguons bien, la faculté de penser ou la *mémoire*, la faculté de juger

ou l'*entendement*, et la faculté de desirer, de se réjouir, d'aimer, ou la *volonté*. On ne doute point que ce ne soit la même ame qui pense, qui juge et qui veut. On voit bien, par cette comparaison, quelque défectueuse qu'elle soit, qu'il ne répugne pas qu'il y ait un seul Dieu en trois personnes distinguées qui sont Dieu. Ne pourroit-on pas dire? En Dieu, la puissance qui pense, c'est le *Père*; la sagesse du Père qui juge, c'est le *Fils*; la puissance qui se réjouit, qui s'aime, c'est le *Saint-Esprit*.

Ne nous contentons pas de croire à la Très-Sainte-Trinité; animons encore notre foi sur ce qu'elle nous enseigne touchant ce Mystère ineffable, et payons aux trois personnes divines le tribut de Religion qui leur est dû, en les adorant avec le respect le plus profond.

TRAITS HISTORIQUES.

Un homme de génie qui se promenoit sur le bord de la mer, s'occupoit du mystère de la Sainte-Trinité. Il cherchoit à l'approfondir, oubliant ce qui est écrit, que celui qui tente de sonder les profondeurs de la majesté de Dieu, sera opprimé par sa gloire. Il vit alors près de lui un petit enfant qui ne cessoit point d'aller prendre de l'eau à la mer dans une coquille et de revenir mettre cette eau dans un creux qui étoit dans la terre. Il lui adressa la parole: Que prétendez-vous faire, mon enfant, en mettant dans ce creux l'eau que vous allez chercher? Y mettre toute l'eau de la mer, lui répondit-il. Il ne put s'empêcher de rire de sa simplicité. Cet enfant s'en apperçut et lui dit: Vous pensez donc que je ne réussirai pas? je vous assure que je mettrai dans ce trou toute l'eau de la mer, plutôt que vous

ne mettrez dans votre tête le Mystère de la Sainte-Trinité, jusqu'à le comprendre : l'esprit de l'homme est trop borné ; comment ce qui est fini pourroit-il renfermer Dieu qui est un être infini ? Cet homme téméraire reconnut que c'étoit Dieu qui lui donnoit une leçon salutaire par la bouche de cet enfant, et il ne chercha plus à sonder les profondeurs d'un Mystère qui est impénétrable à tout mortel. Cet homme de génie, c'est Saint-Augustin.

Deux Aveugles de naissance discouroient ensemble : l'un d'eux étoit ignorant et impie, mais l'autre étoit instruit et pieux. *L'Aveugle impie.* Je voudrois bien savoir de quoi Dieu s'occupoit pendant l'éternité, avant d'avoir créé le monde. *Le pieux Aveugle.* Et que s'ensuit-il de ce que je chercherois inutilement de savoir à quoi vous vous occupiez avant que je vous eusse connu ? Dieu s'occupoit de lui-même, et il pensoit à creuser un Enfer pour ceux qui ne croiroient pas en lui ou qui refuseroient de le servir. *L'Aveugle impie.* Comment peut-il y avoir trois personnes en Dieu, dont chacune est Dieu, quoiqu'elles ne soient qu'un seul Dieu ? Cela me surpasse : folie de croire ce qu'on ne comprend pas. *Le pieux Aveugle.* Je crois fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes réellement distinctes qui sont Dieu, et en cela je n'agis point en insensé, mais en homme sage. *L'Aveugle impie.* Montrez-moi cela, et je vous fais présent de mon bâton qui est très-solide, et qu'on m'a dit être fort beau. *Le pieux Aveugle.* Comment savez-vous que votre bâton est beau ? Un aveugle comprend-il ce que c'est que la beauté ? Nous autres aveugles, nous ne comprenons rien à ce qu'on appelle *couleurs*. Qui pourroit nous faire comprendre ce que c'est, et quelle différence il y a entre le rouge et le jaune, le vert et le bleu ? Est-ce que nous devons nier qu'il y ait des couleurs, et qu'il y a une différence entre les couleurs, jusqu'à ce qu'on nous ait fait comprendre ce que c'est ? *L'Aveugle impie.* Non, parce que nous avons tant de raisons de le croire ; tous les hommes qui ne sont pas aveugles le disent. *Le pieux Aveugle.* Ce sont des hommes qui nous disent qu'il y a des couleurs, et nous les croyons ! C'est un Dieu qui a révélé les Mystères, et nous ne le croirons pas ! N'avons-nous pas beaucoup plus de raisons de croire à l'existence de la Sainte-

Trinité, et aux autres Mystères, qu'à l'existence des couleurs? La religion chrétienne qui enseigne les Mystères est démontrée divine, faites-vous-en instruire. Croyons et vivons jusqu'à la mort chrétiennement, nous irons au Ciel. Dès que nous y serons, nous cesserons d'être aveugles. Nous y verrons Dieu face à face et tel qu'il est. La Sainte-Trinité ne sera plus alors un Mystère.

Un serviteur de Dieu qui avoit une singulière dévotion à la Très-Sainte-Trinité, disoit tous les jours un certain nombre de fois: *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. — Bénie soit la Sainte-Trinité. — Saint, Saint, Saint est le Seigneur. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.*

LEÇON IV.

De la Création de l'Ange et de l'Homme.

(CATÉCHISME.)

Les plus parfaites créatures de Dieu sont l'Ange et l'Homme.

Il y a de bons et de mauvais Anges.

Les bons sont ceux qui ont persévéré dans le bien.

Les mauvais Anges sont ceux qui n'ont pas persévéré dans le bien.

On appelle ceux-ci les Anges de Ténèbres ou les Démons.

Dieu est le créateur des mauvais Anges comme des bons. Il les avoit créés saints comme les bons.

Ce sont eux qui se sont faits mauvais par leur péché.

Les Démons tentent les hommes, et les induisent au mal, parce qu'ils sont mauvais et jaloux du bonheur qui nous est promis.

Dieu a fait le corps de l'homme aussi bien que son ame.

Dieu a formé le corps du premier homme, de terre.

Dieu a tiré son ame du néant par sa Toute-Puissance.

Dieu a créé de même nos ames, et les unit au corps humain toutes les fois qu'il forme un homme.

L'excellence de l'homme consiste en ce qu'il a une ame faite à l'image de Dieu.

L'ame est faite à l'image de Dieu, en ce sens qu'elle peut le connoître et l'aimer, et par ce moyen posséder comme lui un éternel bonheur.

Nous sentons en nous-mêmes deux facultés principales : la faculté de connoître, et la faculté de vouloir, ou de nous porter à ce qui nous plaît.

C'est Dieu qui nous a donné l'intelligence ou la faculté de connoître.

C'est Dieu qui nous a donné la liberté par laquelle nous choisissons ce que nous voulons.

Nous devons rapporter à Dieu ces deux facultés, c'est-à-dire connoître et aimer Dieu.

Nous le devons, parce que Dieu nous a donné ces deux facultés pour cette fin.

Nous appelons nos deux premiers parens Adam et Eve.

Dieu a voulu que tous les hommes sortissent d'un seul mariage pour établir l'union, et une espèce de parenté entre tous les hommes.

EXPLICATION.

Ce fut le premier jour de la Création, lorsque Dieu dit *que la lumière soit*, que par ces paroles toutes-puissantes les Anges furent créés, selon Saint-Augustin.

Dieu fit les Anges dans le Ciel, dit la Sainte-Ecriture. Il voulut que comme la terre devoit être peuplée d'un grand nombre de Créatures vivantes, le Ciel eût aussi ses habitans : il en créa une multitude innombrable pour être ses adorateurs.

Les Anges ne sont point corporels; ce sont de

purs esprits qui ne sont pas destinés, comme les ames, à être unis à un corps. Ils furent favorisés des dons les plus précieux; et l'homme, quant à la nature, leur est inférieur; ils sont immortels ainsi que les ames : Dieu les a revêtus d'une très-grande puissance.

Le nom d'Ange signifie messager ou envoyé. On appelle ainsi ces Esprits célestes, parce que Dieu s'en sert pour exécuter ses ordres. Si on les dépeint avec des aîles, ce n'est pas qu'ils en aient; c'est pour marquer la promptitude avec laquelle ils accomplissent la volonté de Dieu, lorsqu'elle leur est manifestée.

Tous les Anges furent créés libres, tous pouvoient être fidèles, et par leur fidélité mériter un bonheur souverain et éternel; mais le premier d'entr'eux, Lucifer, à qui on donne ce nom, parce qu'il étoit tout brillant de lumières, oublia ce qu'il devoit à son Dieu : il fut ingrat jusqu'à refuser de lui rendre hommage; et croyant qu'il pouvoit se suffire à lui-même, il vouloit s'égaler à Dieu. Il se révolta contre lui, et entraîna dans son horrible péché des milliers de ces esprits si favorisés que Dieu avoit destinés à l'adorer continuellement près du Trône de sa Gloire.

Mais tous ne suivirent pas l'exemple de Lucifer et de ceux qui s'attachèrent à lui. La plupart entrèrent dans les sentimens de l'Archange Michel, prince de la milice céleste, qui foudroya les Anges rebelles en disant : *Qui est comme Dieu?* Qui est

semblable à Dieu en grandeur et en puissance, en beauté et en sainteté, en bonté et en justice !

En punition de l'orgueil qui porta les mauvais Anges à refuser à Dieu l'amour et l'obéissance qu'ils lui devoient, Dieu les chassa aussitôt du Ciel, et les précipita pour toujours dans les Enfers, où ils endurent des peines horribles.

Dieu, pour nous éprouver, permet à ces Anges de ténèbres qui étoient autrefois des Anges de lumière, de nous faire une guerre presque continuelle. Ils viennent sur la terre, portant avec eux leur enfer, et rôdent sans cesse autour de nous, cherchant à nous tendre des piéges, afin de pouvoir nous dévorer, nous donner une mort éternelle.

Ce qui les excite à nous tenter, c'est la haine qu'ils ont contre Dieu, et leur jalousie de ce que si nous sommes fidèles à Dieu, nous occuperons dans le Ciel la place qu'ils ont perdue. Oh ! que d'ames ces esprits de malice entraînent tous les jours dans le lieu des supplices ! Résistons-leur promptement, combattons-les fortement, employant les armes de la Foi. Nous pouvons les vaincre avec la Grâce de Jésus-Christ, que nous devons lui demander sans cesse.

Les Anges qui demeurèrent fidèles furent confirmés en grâce, et ils entrèrent dans la Joie du Seigneur dont ils seront éternellement inondés en contemplant ses admirables et adorables perfections.

Il y a trois Hiérarchies de ces Esprits bienheureux,

et il y a en chaque Hiérarchie trois ordres différens. L'Ecriture fait mention de ces neuf Chœurs ou ordres d'Anges.

Le premier ordre est celui des *Séraphins*. Ils approchent de plus près du Dieu qui est charité, et ils sont comme des flammes, par les ardeurs de la charité qui les dévore.

Le second est celui des *Chérubins*. Ils sont comme abymés dans un océan de lumières, et comme revêtus de la splendeur de la gloire de Dieu.

Le troisième est celui des *Trônes*. Dieu se repose en quelque sorte sur eux, par une communication abondante de sa majesté qui réside en eux ; il fait en eux le lieu de ses délices.

Le quatrième est celui des *Dominations*. Elles portent en elles des traits particuliers du souverain domaine du Très-Haut. L'autorité dont il leur fait part s'étend sur tout ce qui est créé.

Le cinquième est celui des *Principautés*. Le Seigneur les a faits dans le ciel comme des rois couverts de gloire, et très-puissans.

Le sixième est celui des *Puissances*. Elles sont saisies d'un religieux respect devant la majesté infinie du Seigneur, qui a un domaine absolu sur toutes les puissances de la terre et de l'Enfer.

Le septième ordre est celui des *Vertus*. Elles président aux opérations merveilleuses dont Dieu se plaît à signaler sa bonté en faveur de ceux que Dieu aime d'un amour de prédilection.

Le huitième ordre est celui des *Archanges*.

Le Seigneur se sert d'eux pour annoncer les grandes choses qu'il veut faire, dans sa bonté, pour la gloire de son nom et pour le bien de son Eglise.

Enfin, le neuvième ordre est celui des *Anges*, qui retiennent ce nom parce qu'ils sont les Ministres ordinaires pour signifier aux hommes ses volontés, et être, à leur égard, les instrumens de sa providence : ce sont eux qu'il charge de diriger les mortels dans la voie du salut.

Nous savons par les divines Ecritures que l'occupation des Esprits bienheureux, de quelque ordre qu'ils soient, est de chanter les louanges de Dieu, et de l'adorer, de lui présenter nos prières, et de protéger ceux qui les invoquent.

De tous les Esprits bienheureux, celui à qui nous devons un plus grand honneur, et à qui nous devons nous recommander plus souvent, c'est l'Archange Saint-Michel, dont le nom signifie : *qui est semblable à Dieu*, à cause de son zèle ardent pour rendre inutiles les efforts de l'Esprit tentateur, pour défendre l'Eglise, pour protéger les Fidèles, et présenter à Dieu les ames de ceux qui ont le bonheur de mourir dans la justice.

Nous devons encore honorer d'une manière particulière nos saints Anges-Gardiens. Nous savons de la bouche même de J. C., que les plus petits enfans ont un de ces Esprits célestes qui les garde.

Quelle douce consolation pour nous, d'être assurés que nous avons toujours auprès de nous

un protecteur que Dieu nous a envoyé du ciel, et qu'il veille nuit et jour à notre sûreté, pour empêcher que l'Ange de ténèbres ne nous nuise; que nous avons en lui un ami véritable, également fidèle, sage, éclairé et puissant; que c'est un guide sûr toujours plein de zèle pour nous diriger dans le chemin qui mène au Ciel. Pourrons-nous oublier ce que les saints Anges font pour nous, et ce souvenir n'ouvrira-t-il pas nos cœurs aux sentimens du respect, de la reconnoissance, de la confiance et de l'amour? Ce souvenir ne nous portera-t-il pas à être dociles à leurs inspirations; à les prier souvent, et toujours avec ferveur; à les imiter dans leur fidélité à Dieu?

Il est très-utile de se rappeler souvent ce qui regarde les bons et les mauvais Anges.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Michel, Archange, terrassa Lucifer qui s'étoit révolté contre Dieu, ainsi que tous les Anges qu'il avoit entraînés dans sa révolte. A la fin des siècles, il combattra de nouveau Lucifer et le précipitera dans l'abyme. Prions souvent Saint-Michel de recommander notre ame à Dieu, à notre mort, lorsqu'elle se séparera de notre corps. Dans le temps des tentations, disons avec Saint-Michel: *Qui est semblable à Dieu!*

Saint-Raphaël, l'un des sept Anges qui sont toujours présens devant le Seigneur, prêts à exécuter ses ordres, prit la figure et le nom d'Azarias, conduisit le jeune Tobie à Ecbatane, chez Raguel; il lui fit épouser Sara, fille unique de Raguel, qui avoit eu sept maris, que le Démon avoit tous fait mourir, et qui étoit fort riche. Après qu'il l'eut ramené sain et sauf chez son père qui étoit vieux et aveugle, il lui dit de mettre sur ses yeux le

fiel d'un poisson monstrueux qui l'auroit dévoré sans son secours, et le vieux Tobie recouvra la vue. Raphaël s'étant fait connoître pour l'ange du Seigneur, dit à Tobie le père : « Le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir et pour délivrer du Démon Sara, l'épouse de votre fils. Lorsque vous adressiez à Dieu vos prières avec larmes, je les lui présentois. Vous lui étiez agréable, parce que vous ensevelissiez les morts, et à cause de vos prières ; c'est pour cela qu'il a été nécessaire que vous fussiez éprouvé. » Raphaël avoit dit au jeune Tobie qui craignoit que s'il épousoit Sara, le Démon ne le fît mourir : « Le Démon n'a d'empire que sur ceux qui oublient le Seigneur dans leur mariage, pour ne se livrer qu'à leurs passions et à la corruption de leur cœur. »

Un grand serviteur de Dieu avoit coutume de saluer intérieurement l'Ange gardien de tous ceux à qui il parloit et qu'il avoit occasion de voir.

Un Curé respecté et aimé de tous ses paroissiens, à cause de sa piété, de son zèle et de sa charité, ne passoit dans sa paroisse, devant aucun de ses paroissiens, sans en être salué avec beaucoup d'affection. Il leur rendoit à tous le salut avec les sentimens d'un tendre père. Ne pourrois-je pas, se dit-il un jour en lui-même, sanctifier ces démonstrations de ma tendresse? Il prit une résolution qu'il fut fidèle à mettre en pratique. Ce fut de recommander l'ame de toutes les personnes qu'il salueroit, au zèle de leurs Anges gardiens, avec l'intention de faire alors un acte de charité. Cette pratique lui fut très-salutaire ; il la recommanda ensuite souvent soit en public, soit en particulier. Elle opéra bientôt un merveilleux changement dans un grand nombre de ses paroissiens.

SUITE DE L'EXPLICATION.

Dieu auroit pu créer le monde en un moment, s'il l'eût voulu ; mais il lui plut de faire le monde en six jours.

Le premier jour, il commanda que la lumière fût faite.

Le second jour, il fit le firmament qu'on nomme Ciel, et qui est bien différent du séjour des Bienheureux, qu'on appelle aussi ciel ou paradis.

Le troisième jour, Dieu sépara la terre d'avec les eaux, et les rassembla dans un même lieu très-vaste, qu'on appelle Mer. Il commanda alors à la terre de produire un grand nombre de diverses sortes d'herbes, d'arbres et de fruits.

Le quatrième jour, il fit le soleil pour présider au jour, et la lune et les étoiles pour présider à la nuit.

Le cinquième, il produisit les poissons dans la mer, et les oiseaux dans l'air.

Enfin, le sixième jour, Dieu créa des animaux de tout espèce, et il termina l'admirable œuvre de la création en faisant l'homme, qui est comme le chef-d'œuvre de ses mains. L'homme est en effet la fin et l'abrégé de tous ses ouvrages.

Il en est la fin, puisque toutes les créatures ont été faites pour lui.

Il en est l'abrégé, puisqu'il a l'être avec les pierres, la vie végétative avec les plantes, la vie sensitive avec les animaux, et la raison avec les Anges.

L'homme est une créature composée de corps et d'ame. Dieu a fait l'un et l'autre. Il forma le corps de l'homme du limon de la terre, et il unit à ce corps une ame qu'il créa, et cette ame vivifia ce corps. L'ame fut comme un souffle de vie que Dieu répandit sur le visage de l'homme, et

qui rendit son corps vivant. Le premier homme fut nommé Adam, qui signifie *terre rouge*; c'étoit afin qu'il se rappelât qu'il avoit été formé de la terre selon son corps. Dieu ne tarda pas de faire le première femme. A cet effet, il tira une des côtes d'Adam, dans le temps qu'il dormoit; il la revêtit de chair, et il unit ensuite à ce corps qu'il venoit de former, une ame qui le vivifia. La première femme fut nommée *Eve*, nom qui signifie *mère des vivans*, parce que tous les hommes devoient descendre d'elle.

Admirons la différence qu'il y a entre le corps de l'homme et celui des animaux. L'attitude de l'homme est belle, et son port majestueux; il ne rampe pas dans la boue comme les reptiles, et ne marche pas sur la terre, à quatre pieds, comme les quadrupèdes; il se tient droit sur ses pieds, et marche dans cette posture, la tête droite, ce qui rend ses yeux capables de découvrir facilement d'innombrables beautés, soit dans le firmament, soit sur la terre. De toutes les créatures vivantes qui sont sur la terre, l'homme seul a l'usage de la parole.

L'ame n'est pas quelque chose de créé qui soit visible, matériel et capable par soi-même de périr; c'est une substance invisible, spirituelle, intelligente, libre et immortelle, destinée à être unie à un corps humain pour le rendre vivant.

Dieu fit l'ame à son image et à sa ressemblance, afin que l'homme pût le connoître, l'aimer, et

mériter de posséder un bonheur éternel, en faisant un saint usage de son intelligence et de sa liberté, par laquelle il choisit ce qu'il veut.

Notre ame a été créée à l'image de Dieu. On dit qu'elle a été créée à son image à cause des dons naturels qu'elle a reçus de Dieu. Ces dons sont la mémoire qui se souvient, l'entendement qui conçoit, la volonté qui s'affectionne, et le libre arbitre qui fait qu'elle peut choisir et se déterminer. Elle a encore été créée à son image, en ce sens, qu'elle a de grands rapports avec Dieu.

Dieu est un pur esprit, et notre ame est pareillement un esprit qui n'a rien en soi de matériel. Dieu est immortel, et notre ame ne peut mourir; elle ne peut point périr par la dissolution des parties, puisqu'elle n'est point un composé de ce qui est susceptible de division. Dieu est dans le monde, et c'est lui qui le soutient et le conserve; notre ame est dans notre corps, et c'est elle qui l'empêche de s'abattre et lui conserve la vie.

Les ames d'Adam et d'Eve furent créées à la ressemblance de Dieu par la justice originelle; et c'est par la Grâce sanctifiante que l'ame des enfans d'Adam ressemble à Dieu, lorsqu'ils deviennent les amis de Dieu par cette Grâce.

Dieu a voulu que tous les hommes descendissent d'Adam et d'Eve, afin d'établir entr'eux une grande union et une espèce de parenté.

TRAITS HISTORIQUES.

Un Empereur romain avoit un cerf qu'on étoit venu à bout d'apprivoiser. Il étoit nourri au palais et y revenoit tous les jours, après avoir visité les forêts voisines. Cet animal étoit cher à l'Empereur. Craignant que dans les courses qu'il faisoit au dehors, quelqu'un ne le poursuivît et ne le blessât, il fit graver sur un collier d'or qu'on lui mit, ces paroles : *Ne me touchez pas, j'appartiens à César.* — Nous venons de Dieu, nous appartenons à Dieu, nous sommes à Dieu, nous sommes le bien de Dieu, il nous a marqués de son sceau; notre ame et ses facultés, notre corps et les organes de nos sens portent l'empreinte de la Divinité; ne nous laissons pas séduire par les mauvais exemples, entraîner par les passions, réduire en servitude par l'esprit de malice, qui est l'ennemi de Dieu et notre grand ennemi.

Il y avoit dans un de ces grands bateaux couverts, qu'on appelle Diligence d'eau, un jeune libertin qui se faisoit une gloire de jouer le rôle d'impie. Il avoit l'impudence d'affirmer qu'il n'y avoit point en nous d'ame, et que nous n'étions, comme les animaux, que matière. Quel est celui d'entre nous qui a vu une ame, disoit-il? Quelques personnes rioient et paroissoient l'applaudir; la plupart des autres, en l'écoutant, le regardoient avec un air de mépris; mais il y en eut trois qui lui firent entendre raison. Le premier dit : Si nous n'avons point d'ame, nous ne sommes qu'une masse de chair; mais on ne pourra jamais me persuader qu'une pure masse de chair puisse penser, juger, raisonner, sentir, souffrir, éprouver des sensations agréables, aimer, haïr, craindre et desirer. — Le second fut le chef des bateliers, qui étoit de mauvaise humeur parce qu'il avoit de la peine à faire aller son bateau à cause d'un grand vent qui étoit contraire; il s'arma d'un bâton et en donna un grand coup sur les épaules du savant docteur, en lui disant : Petit fat, diras-tu qu'il n'y a point de vent; mais le vois-tu? — Le troisième, plus honnête, dit à la compagnie : *Monsieur nous a prouvé avec beaucoup d'esprit qu'il n'étoit qu'une bête.* Il ne sut que dire, et tous furent contens.

Un missionnaire voyant un domestique qui pansoit un cheval avec soin et beaucoup d'affection, lui fit cette question : *Mon ami, combien de temps mettez-vous chaque jour pour tenir votre cheval en si bon état ?* « Je mets plus de deux heures par jour, lui répondit-il. » J'ai une autre question à vous faire; répondez-moi franchement : *Combien de temps donnez-vous chaque jour au soin de votre ame*, à la purifier, à la sanctifier ? Que faites-vous pour votre salut?... Il étoit franc et répondit : « Tous les matins je fais le signe de la » Croix, et je dis un *Pater;* j'ajoute quelquefois un *Ave.* Le » dimanche, je ne manque guères la messe, mais j'aime les messes » qui sont courtes; c'est tout. » Le missionnaire lui dit : *Puisque vous avez si peu de soin de votre ame et que vous avez un si grand soin de votre cheval, si je vous appartenois, j'aimerois mieux être votre cheval que votre ame.* Il ajouta : que vous serviroit de gagner cent louis par jour, si, pour satisfaire vos passions ou par votre négligence, vous perdez pour toujours votre ame, si vous tombez dans l'Enfer ?

LEÇON V.

De la Chûte de l'Homme.

(CATÉCHISME.)

Dieu a fait le premier homme bon et saint; mais en venant au monde, nous sommes pécheurs et enclins au mal.

Nous naissons pécheurs et enclins au mal, à cause du péché de notre premier père.

Le péché que nous apportons en naissant, est appelé péché originel, c'est-à-dire péché contracté par notre origine.

Le péché d'Adam a été d'avoir mangé du fruit défendu.

Dieu défendit à l'homme de manger de ce fruit, pour éprouver son obéissance.

Ce fut le Démon qui tenta l'homme en le portant à désobéir à Dieu.

L'homme pécha grièvement en succombant à la tentation, parce qu'il pouvoit y résister avec la grâce de Dieu.

EXPLICATION.

Dieu créa Adam et Eve dans la justice et la sainteté.

La justice dont ils étoient revêtus consistoit en ce que leur ame étoit soumise à leur corps, leurs sens à la raison, et leur raison à Dieu. On appelle cet état Justice originelle, parce qu'il est très-juste que les choses inférieures soient soumises aux supérieures, et que nos premiers parens devoient transmettre à leurs enfans cette justice.

La sainteté dans laquelle ils furent créés consistoit dans l'union qu'ils avoient avec Dieu, qui se complaisoit en eux, parce qu'ils étoient sans tache à ses yeux, et qu'ils l'aimoient. Ornés des plus belles qualités, ils étoient destinés à être éternellement heureux dans le Ciel; mais ils devoient mériter ce bonheur pour eux et pour leur postérité, par leur fidélité à observer les préceptes de la loi naturelle, et à obéir à Dieu qui leur défendit de manger d'un certain fruit qui étoit dans le Paradis terrestre. Il leur avoit fait cette défense pour montrer qu'il étoit leur souverain Seigneur, et afin qu'ils lui donnassent des preuves de leur obéissance. Mais hélas! au lieu de garder la fidélité qu'ils devoient à leur Dieu, ils lui furent infidèles.

Il y avoit dans le jardin délicieux où Dieu les avoit placés, toutes sortes de fruits excellens. Deux arbres sur-tout portoient des fruits admirables par leurs propriétés. L'un étoit l'arbre de vie, dont le fruit devoit leur conserver la santé et la vie; et l'autre, l'arbre de la science du bien et du mal. C'est du fruit de cet arbre que Dieu leur avoit dit: Vous n'en mangerez point, ou vous mourrez. Lorsque Dieu eut fait à Adam et Eve cette défense, ils furent sans doute bien résolus de ne pas la violer; mais Satan, cet ange rebelle qui avoit été transformé en démon, jaloux du bonheur de l'homme, entreprit de le perdre, et il réussit. S'étant déguisé sous la forme d'un serpent, il engagea d'abord la femme à considérer la beauté du fruit qui leur étoit interdit; et il lui dit ensuite: Si vous mangez l'un et l'autre de ce fruit, vous serez comme des Dieux. Elle fut assez téméraire pour prêter l'oreille à la voix de l'Esprit tentateur; elle prit de ce fruit et en mangea. Elle en présenta ensuite à Adam, et l'invita à en manger; il y consentit pour plaire à celle que Dieu lui avoit donnée pour compagne et pour épouse.

C'est ainsi que le premier homme et la première femme désobéirent à Dieu. Leur péché fut très-grand, dit Saint-Augustin. Ce Saint en donnoit la raison: « Il y avoit si peu de temps que Dieu leur avoit donné l'être, et il les avoit mis à la tête de toutes les créatures visibles; ils n'avoient point en eux un penchant au mal qui affoiblît la lumière

de raison, et leur empêchât de voir clairement l'injure qu'ils alloient faire à Dieu. Dieu n'exigeoit d'eux qu'un si léger sacrifice, afin qu'ils pussent lui payer le tribut d'obéissance, de reconnoissance et d'amour, qui lui étoit si justement dû. »

TRAITS HISTORIQUES.

Pourquoi craignez-vous sans cesse, demandoit-on à un Chrétien qu'on voyoit être dans une crainte perpétuelle? Il répondit : Je crains d'être tenté et de succomber à la tentation. N'ai-je pas sujet de craindre? Lucifer et des milliers d'Esprits célestes ont succombé à la tentation dans le Ciel. Adam et Eve ont succombé à la tentation dans le Paradis terrestre. Judas a succombé à la tentation, étant si souvent avec Jésus-Christ. Qui pourroit compter le nombre des damnés? Ils le sont tous, parce qu'ils ont succombé à la tentation. Comment ne craindrois-je pas?.... C'étoit un prêtre instruit, pieux et zélé, qui lui avoit dit, pourquoi craignez-vous sans cesse. Afin de l'engager à modérer sa crainte, il lui rapporta ce qu'a dit Saint-Augustin : Le démon est comme un gros chien très-méchant, qui est à l'attache ; il peut aboyer, mais il ne mord que ceux qui s'approchent de lui. Fuyez les occasions du péché : si Eve n'avoit pas prêté l'oreille au démon qui avoit pris la figure du serpent, elle n'auroit pas mangé du fruit auquel le Seigneur avoit défendu de toucher. — Lorsque vous serez tenté, renoncez au Démon, faites avec dévotion le signe de la Croix, pensez au Ciel et à l'Enfer, et prononcez religieusement les noms de Jésus et de Marie, vous ne succomberez pas à la tentation.

Le grand Saint-Antoine disoit qu'il ne craignoit pas plus le Démon qu'une mouche ; et qu'avec le signe de la Croix il le mettoit en fuite.

Saint-Philippe de Néry disoit souvent à Dieu : « Seigneur, tenez-moi bien, je suis un traître ; si vous m'abandonnez un seul instant, je vais vous trahir. » — Lorsque ce Saint sortoit de chez lui pour aller faire de bonnes œuvres, il disoit : « Je sors d'ici étant

Chrétien : hélas ! j'en reviendrai peut-être étant Juif. » — Un jour qu'il croyoit être seul dans un lieu écarté, il s'écrioit : *Je suis perdu, je suis perdu, je suis damné.* Quelqu'un l'entendit, vint à lui, et lui dit : je vous en conjure, ne vous laissez pas aller au désespoir. Je ne me désespère point, lui répondit-il, et au contraire, j'espère beaucoup. Je suis perdu, je suis damné, si Dieu me laisse à moi-même ; mais j'espère fermement qu'il ne m'abandonnera pas, parce que j'aurai continuellement recours à lui.

Des anachorètes se réunirent pour conférer ensemble sur cette question : Quelle est la plus salutaire de toutes les pratiques de piété ? Chacun dit l'un après l'autre ce qu'il pensoit. Au jugement de tous, la pratique de piété qui fut trouvée la meilleure, fut celle-ci : *Dire sans cesse, du fond du cœur : Seigneur, venez à mon secours, hâtez-vous de me secourir.* L'Eglise est si persuadée de la bonté de cette pratique, que c'est par ces paroles qu'elle commence toutes les heures canoniales. Mais il ne suffit pas de les dire de bouche, il faut que le cœur crie alors vers Dieu.

LEÇON XIX.

Des Effets du Péché d'Adam.

(CATÉCHISME.)

Le péché d'Adam a produit en nous de très-malheureux effets pour le corps et pour l'ame.

Les effets du péché d'Adam qui regardent le corps, sont la mort et toutes les misères de la vie.

Sans le péché d'Adam tous les hommes auroient été immortels dans le corps comme dans l'ame.

Le corps auroit été immortel par un don particulier de Dieu.

Les effets du péché d'Adam, par rapport à l'ame, sont l'ignorance et la concupiscence.

Cette ignorance consiste principalement en ce que l'homme a perdu la connoissance de Dieu et de soi-même.

On voit que l'homme avoit perdu la connoissance de Dieu, par l'idolâtrie qui, avant la venue de Jésus-Christ, étoit répandue presque sur toute la terre.

L'idolâtrie consiste à adorer la créature au lieu du Créateur.

L'idolâtrie étoit répandue presque sur toute la terre, puisqu'il n'y avoit que le peuple juif qui connût Dieu.

Ce peuple n'étoit pas même entièrement pur d'idolâtrie, puisqu'il y étoit enclin, et qu'il y retomboit souvent.

L'homme ne se connoît pas lui-même, parce qu'il ne songe pas qu'il ait rien au-dessus des bêtes, mettant toute sa félicité dans les plaisirs des sens.

La concupiscence est l'inclination au mal.

L'inclination au mal consiste en ce que nous sommes portés à nous attacher aux plaisirs sensibles, et à nous aimer nous-mêmes plus que Dieu.

EXPLICATION.

Nos premiers parens nuisirent beaucoup à eux-mêmes par leur péché. En punition de leur criminelle désobéissance, Dieu les condamna de mourir un jour; ils furent privés de la grâce sanctifiante, et chassés aussitôt du Paradis terrestre. La terre fut maudite de Dieu, et ils furent obligés de la cultiver à la sueur de leur front, afin d'en retirer les alimens qui leur étoient nécessaires pour conserver leur vie. Leur esprit fut couvert des ténèbres de l'ignorance, et ils sentirent en eux-mêmes le déréglement des passions.

Adam et Eve nuisirent encore beaucoup à leur postérité entière par le péché dont ils se rendirent coupables. Leur péché se communique à tous ceux qui descendent d'eux par la génération charnelle, s'ils n'en sont préservés par un privilége spécial.

Toutes les peines du corps, les maladies, les infirmités et la mort, toutes les peines de l'ame, l'ignorance, la malice et l'inclination au mal, sont les effets du péché originel qui est un péché lorsqu'on n'y résiste pas.

Tels sont les effets du péché originel en cette vie; mais l'effet du péché originel en l'autre vie, c'est l'exclusion du Ciel, si l'on meurt sans que ce péché ait été effacé par le baptême. *Quiconque ne renaît pas de l'eau et de l'esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu*, ce qui est une espèce de mort éternelle et d'enfer. Avant la publication de la religion de Jésus-Christ, le péché originel pouvoit être effacé par un autre moyen que par le baptême; mais ce n'est que par-là qu'on peut en obtenir maintenant la rémission.

Nous ne connoissons que l'auguste Marie qui ait été conçue sans la tache du péché originel. A l'instant même de sa Conception, on put lui appliquer ces paroles qu'on lit dans le Livre des Cantiques : *Vous êtes toute belle ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous.* Quoique l'Eglise n'ait point défini que c'est une vérité de Foi, elle fait bien entendre que telle est sa croyance; elle a approuvé l'Office de l'immaculée Conception de la

Sainte-Vierge ; elle a institué une fête en son honneur, et elle a accordé des indulgences à ceux qui disent avec pitié : *Bénie soit la très-pure et Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie !* Ne convenoit-il pas que Dieu préservât du péché originel celle qu'il avoit choisie pour être la mère de son Fils unique, Dieu comme lui, qui vouloit être notre Sauveur pour expier nos péchés?

TRAITS HISTORIQUES.

Un monarque témoignoit à un Ecclésiastique un grand étonnement de ce que Dieu punissoit les hommes pour le péché d'Adam, leur premier père ; de ce qu'il excluoit du royaume des Cieux, à cause de ce péché, tous ceux qui mouroient sans avoir reçu le baptême. Cet ecclésiastique, qui étoit instruit et avoit du zèle, lui dit : Sire, gardez-vous de révoquer en doute ce que Dieu a dit, et de blâmer ce qu'il fait. Si vous ne remerciez pas sans cesse le Seigneur de ce que, préféré à tant d'autres, vous avez été baptisé, vous êtes un ingrat. Que vous seriez coupable, si vous accusiez Dieu d'injustice ! Trouvez-vous injuste la conduite d'un Roi qui, non seulement punit un de ses sujets qui a eu l'audace de se révolter contre lui, mais encore qui ordonne que les enfans de ce père si coupable ne paroissent jamais devant lui, qu'ils n'entrent jamais dans son palais, qu'ils sortent même de sa Capitale. Les enfans qui meurent sans avoir été baptisés ne sont pas coupables du péché d'Adam dont ils sont souillés ; aussi Dieu ne leur inflige pas une peine positive ; la peine à laquelle ils sont condamnés, est seulement privative. Le Royaume des Cieux dont ils sont exclus, est une grâce ineffable à laquelle ils n'avoient aucun droit, et que Dieu ne peut devoir à personne. Il est plus avantageux à ces enfans, qui n'entreront point dans le Ciel, et ne verront jamais Dieu, d'exister, que de ne point exister, selon Saint-Augustin.

Un serviteur de Dieu, qui étoit souvent malade, avoit coutume de dire, lorsqu'il souffroit : *Suite du péché originel.* Ne me

résignerai-je pas à souffrir? Il n'est point de mortel qui n'ait été condamné aux souffrances. Que je suis heureux de ce qu'ayant été baptisé, si je souffre avec patience pour Dieu et en union avec Jésus crucifié, j'entrerai dans le royaume des Cieux!

Un grand serviteur de Marie, qui avoit un zèle ardent pour la faire honorer, félicitoit souvent cette vierge par excellence, de ce que, par un privilége spécial, elle avoit été préservée du péché originel, parce que Dieu l'avoit choisie pour être la mère de son fils. Il ne demandoit rien à Dieu que par son entremise, et il la supplioit souvent par son immaculée Conception, de lui obtenir une parfaite pureté de cœur. Il recommandoit avec zèle, aux personnes de piété, une pratique salutaire à laquelle il étoit très-fidèle; c'étoit de lui adresser, matin et soir, cette prière: « Vierge sainte, toutes les fois que je ferai des prières en votre honneur, mon intention est d'unir mes louanges à toutes les louanges que les Anges et les Saints vous rendent comme à la Reine du Ciel et de la Terre, et à toutes celles que les justes de la Terre qui vous sont dévoués, vous donnent, et sur-tout à celles que vous recevez dans les Sanctuaires qui sont consacrés à Dieu, en votre honneur. Mon intention est de ratifier tout ce qui a été fait, et tout ce qu'on fait pour vous honorer; j'ai même l'intention d'anticiper tout ce qu'on fera pour vous. Je desire de vous rendre actuellement toute la gloire que vous avez reçue, que vous recevez, et que vous recevrez dans le Ciel et sur la Terre. »

LEÇON VII.

Du Messie promis.

(CATÉCHISME.)

Tous les hommes méritoient, par le péché originel, la mort éternelle.

Dieu les en a délivrés par une pure miséricorde.

Pour les en délivrer, il leur a donné un Sauveur et un Rédempteur.

Ce Sauveur et ce Rédempteur est le fils de Dieu fait homme, Jésus-Christ.

Jésus-Christ est appelé Sauveur, parce qu'il nous sauve de nos péchés.

Le mot de Rédempteur veut dire, qui nous rachète, comme quand on rachète des esclaves.

Jésus-Christ a toujours été connu dès l'origine du Monde.

Les Juifs l'attendoient sous le nom de Christ et de Messie.

Ils l'attendent encore, tant ils sont aveugles.

EXPLICATION.

Ce ne fut pas aussitôt après qu'Adam et Ève eurent péché, que Dieu leur fit miséricorde en leur envoyant son Fils unique pour les racheter; il se contenta alors de le leur promettre. Plus de quatre mille ans s'écoulèrent avant qu'il vînt sur la terre pour leur faire connoître Dieu, sur la nature de qui leurs passions les avoient aveuglés, pour les instruire de leurs devoirs, expier leurs péchés, et être leur guide dans le chemin du Ciel.

Dieu différa si long-temps de donner son Fils au monde pour la rédemption des hommes, pour plusieurs raisons. Ce fut pour leur faire sentir, par une longue expérience de leur foiblesse, le grand besoin qu'ils avoient d'un Libérateur; pour les porter, par le sentiment de ce besoin, à soupirer après ce Libérateur qui leur avoit été promis, et à le demander avec instance; et pour leur faire connoître ce qu'il seroit et feroit, leur annonçant par ses Prophètes toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie,

de sa mort, de sa sépulture, de sa glorieuse résurrection, et du changement admirable qu'il devoit opérer dans l'Univers.

Dieu aima tellement le monde, qu'il envoya et donna enfin aux hommes son Fils unique. Le Verbe se fit chair, le Fils de Dieu se fit homme précisément dans le temps où Jacob et Daniel qui étoient inspirés de Dieu, avoient prédit qu'il viendroit. Il vint chez son peuple; et les siens, ceux à qui il devoit être si cher, le méconnurent. Jésus-Christ prouva sa Divinité par les plus éclatans miracles qu'il ne cessa point d'opérer pendant trois ans sous leurs yeux; et ils le rejetèrent, ils le crucifièrent.

Il est clair comme le Soleil, que toutes les prophéties qui regardoient le Messie ont été parfaitement accomplies en Jésus-Christ; et néanmoins les Juifs sont si aveugles, qu'ils attendent encore le Christ qui leur a été promis, quoiqu'ils aient entre les mains les Livres des Prophètes, et qu'ils devroient en conclure que le Messie est venu, et que c'est Jésus-Christ qui est ce Messie.

Un aveuglement si étrange, un endurcissement de cœur si grand, est une juste punition de l'horrible Déïcide dont ils se sont rendus coupables en faisant mourir celui qui est l'auteur de la vie. Ce Déïcide avoit été prédit, ainsi que le terrible châtiment dont Dieu avoit résolu de punir les ingrats enfans d'Israël qui étoient le peuple de Dieu, et qui dès-lors cessèrent d'être son peuple.

TRAITS HISTORIQUES.

Un jour que Daniel répandoit son ame devant le Seigneur, qu'il lui adressoit des prières ferventes pour son peuple, l'ange Gabriel vint, par l'ordre de Dieu, vers ce Prophète, et l'instruisit du temps où le Messie, qu'il appela la Justice éternelle et le Saint des Saints, devoit, selon les décrets de Dieu, paroître sur la Terre, et du temps où ce Christ promis et attendu depuis si long-temps, seroit mis à mort. Il lui dit que Dieu lui accordoit cette insigne faveur, parce qu'il étoit un homme de desirs aimé de Dieu. (*Daniel*, 9.)

Toutes les années, neuf jours avant les fêtes de Noël, l'Eglise nous invite à desirer ardemment la venue de Jésus-Christ, en chantant solennellement des Antiennes commençant toutes par O...., qui nous rappellent le grand desir que les patriarches et les prophètes avoient de voir celui qui s'est fait notre Rédempteur et notre Sauveur. Il est venu et nous devons néanmoins desirer qu'il vienne; demandons-lui avec instance qu'il vienne en nous par sa grâce et son esprit; qu'il vienne régner en nous par ses sentimens et ses vertus.

Saint-Jean-Chrysostôme a dit du grand Apôtre : *Le Cœur de Paul étoit le Cœur de Jésus-Christ.* Jésus-Christ étoit si profondément gravé en lui, qu'il le portoit, dit le même Saint Docteur, dans sa mémoire, son esprit et son cœur, sur son front, dans sa bouche, dans ses mains et dans ses écrits. Brûlant de zèle pour former Jésus-Christ dans les cœurs, il parloit si souvent de lui aux fidèles à qui il écrivoit, qu'on trouve le nom de Jésus-Christ plus de trois cent cinquante fois dans ses Epîtres.

LEÇON VIII.

De Jésus-Christ.

(CATÉCHISME.)

Le second article du Symbole est : *Je crois en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur.*

Ce second article, et les articles suivans, jusqu'au huitième, nous enseignent ce que nous devons croire de Jésus-Christ et de la rédemption du genre humain.

On dit : je crois en Jésus-Christ, comme on dit : je crois en Dieu le père, parce que le Fils de Dieu, Jésus-Christ, est Dieu comme le Père.

Le mot *Jésus* veut dire Sauveur.

Le mot *Christ* signifie Oint ou Sacré.

Notre Sauveur est appelé oint ou sacré, parce que chez les Hébreux on consacroit par une onction sainte les Prêtres, les Rois et les Prophètes, et que Jésus-Christ est tout cela.

L'onction dont Jésus-Christ a été sacré, c'est la Divinité qui habite en lui.

Jésus-Christ est appelé le Fils unique de Dieu, parce qu'il en est le seul vrai Fils.

Nous sommes enfans de Dieu, mais ce n'est que par adoption, c'est-à-dire, par l'élection de Dieu, et par grâce, tandis que Jésus-Christ est vrai Fils de Dieu par nature, et il est le seul qui le soit ainsi.

De ce que Jésus-Christ est l'unique et vrai Fils de Dieu par nature, il s'ensuit qu'il est de même nature que son Père, et qu'il est Dieu comme lui.

On appelle le Fils de Dieu, Verbe de Dieu, Verbe éternel.

Ce mot *Verbe* signifie Parole.

Le Fils de Dieu est la parole de son Père, sa parole intérieure, et sa pensée éternellement subsistante, et de même nature que lui.

On dit que cette parole est subsistante, parce que c'est une personne, comme le Père est une personne.

On appelle encore Jésus-Christ du nom de notre Seigneur, parce que, comme Dieu, il est le Seigneur de toutes choses.

Il est encore appelé notre Seigneur, parce qu'en qualité de Sauveur, il nous a acquis par son Sang pour être son peuple particulier.

EXPLICATION.

Lorsque nous disons *je crois en Jésus-Christ*, nous devons tenir pour certain ce que la Foi nous enseigne sur Jésus-Christ, et accompagner cette conviction des sentimens de la pitié. Il ne suffit pas que notre esprit soit pleinement convaincu de son existence et de sa divinité, par la raison que Dieu l'a dit; il faut encore que notre cœur s'attache à lui, se complaise en lui, réponde à l'amour qu'il nous a témoigné, par quelque pieuse affection.

Je crois *en Jésus*. A cet adorable Nom, tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Il n'est point de nom plus doux à la langue et au cœur des personnes vraiment pieuses, que le Saint Nom de Jésus. Ce nom nous annonce que nous avons dans le Fils de Dieu fait homme pour nous, un Rédempteur, un Sauveur. C'est ce Libérateur, ce réparateur que Dieu promit, dans sa miséricorde, à nos premiers parens, après leur péché. Il est venu pour nous affranchir de nos misères spirituelles, nous délivrer de la puissance des démons, nous mettre dans le chemin du Ciel, et nous donner les grâces nécessaires pour le mériter. Le nom de Jésus prononcé avec une vive foi, a la vertu de rendre inutiles tous les efforts que font les ennemis de notre salut pour nous nuire.

Je crois *en Jésus-Christ*. Notre Jésus qui est si aimable, qui nous a tant aimés, et qu'on aime si

peu, mérite bien le nom de *Christ*, puisqu'il est vrai Roi, vrai Prophète et vrai Prêtre.

Il est véritablement Roi; son père l'a annoncé sous cette qualité, et a déclaré que son règne n'aura point de fin; il lui a donné toute puissance, et Jésus a fait la conquête du genre humain en rachetant tous les hommes par l'effusion de son précieux Sang.

Jésus est véritablement Prophète; il avoit reçu de son Père la science de toutes choses; il a montré qu'il connoissoit parfaitement les pensées de l'esprit et les sentimens du cœur; il a annoncé comme des choses qui arriveroient infailliblement, les événemens futurs; il a prédit sa Passion et ses principales circonstances, sa mort et son genre de mort.

Jésus est véritablement Prêtre. Quel sacrifice peut être comparé au Sacrifice de son corps et de son sang, qu'il a offert une fois sur la croix, et qu'il renouvelle tous les jours si souvent et de toutes parts sur les autels! Tous les sacrifices anciens n'étoient que la figure de ce grand Sacrifice, et ils n'étoient agréés de Dieu que parce qu'ils le représentoient. C'est Jésus, et Jésus seul, qui a été un Médiateur entre Dieu et les hommes, infiniment digne d'être exaucé.

Je crois en Jésus-Christ *son Fils unique*. Fils du Dieu tout-puissant, il est réellement son Fils; Dieu ne l'a pas créé, mais il l'a engendré de toute éternité; et ainsi, on ne peut pas dire que Jésus-Christ

est une créature. Jésus-Christ étant véritablement Fils de Dieu, est Dieu ; il est Dieu de Dieu. Tel est le Père, tel est le Fils : le Fils est égal en tout à son Père ; il est donc éternel comme lui, infini comme lui ; il a la même nature divine que lui ; Jésus-Christ est Fils unique, et il n'y a que lui qui le soit, il n'y a que lui qui puisse l'être ; il est unique. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il est Dieu comme le Père et le Fils, mais on ne peut pas dire qu'il est Fils de Dieu ; il ne vient pas de Dieu par voie de génération. Lorsque le Fils de Dieu s'est fait homme, il a véritablement pris la nature de l'homme, et il a pu être appelé fils de l'homme, mais il n'a pas cessé d'être Fils de Dieu.

Je crois en Jésus-Christ Fils unique de Dieu *notre Seigneur*. Nous sommes renfermés dans le domaine du Fils de Dieu fait homme ; nous sommes à lui ; nous lui appartenons incomparablement plus qu'un serviteur, qu'un esclave n'appartient à son maître ; nous lui appartenons parce qu'étant Dieu, c'est lui qui nous a créés ; nous lui appartenons encore, parce que son père lui a donné dès son Incarnation, toute puissance sur tout ce qui existe dans les Cieux et sur la Terre, et qu'il nous a rachetés de l'esclavage du péché et du démon au plus grand prix. N'est-il donc pas bien juste de rendre à Jésus-Christ le culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu ?

TRAITS HISTORIQUES.

Après la mort de Saint-Ignace martyr, on trouva le nom adorable de *Jésus*, gravé sur sa poitrine, en lettres d'or.

Saint-François d'Assise se retiroit à toutes les heures, dans les Plaies sacrées du Sauveur.

Saint-Antoine de Padoue s'occupoit continuellement de la Sainte-Enfance du Sauveur.

Sainte-Catherine de Gênes adressoit souvent à Jésus-Christ cette prière : « Aimable Jésus, daignez écrire dans mon cœur » la loi de votre amour, avec les caractères sacrés du Saint-» Esprit. »

Sainte-Marie-Madeleine de Florence disoit à Jésus-Christ : « Seigneur, vous savez bien que depuis mon enfance jusqu'à » présent, j'ai desiré ardemment de vous plaire. »

Sainte-Elisabeth, fille du roi de Hongrie, disoit : « Jésus » crucifié, voilà mon partage ; pauvreté pour pauvreté, humi-» liations pour humiliations, croix pour croix. »

LEÇON IX.

Du Mystère de l'Incarnation.

(CATÉCHISME.)

Le troisième article du Symbole est : *Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.*

Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu de toute Eternité, a été fait, dans le temps, Fils de Marie.

La personne de Fils de Dieu, en demeurant toujours ce qu'elle étoit, a élevé à soi la nature humaine, et se l'est unie.

La même personne est le Fils de Dieu et le Fils de Marie ; ainsi, Jésus-Christ est vrai Dieu, vrai homme, Dieu parfait et homme parfait.

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

L'Incarnation.

Je vous salue, pleine de grace.....

Il suit de-là, que la Sainte-Vierge est Mère de Dieu.

Jésus-Christ est Dieu parfait, parce que toute la Divinité est en lui.

Il est homme parfait, parce qu'il a un corps et une ame comme nous, et qu'il nous est semblable en tout, excepté qu'il est sans péché.

Il y a donc deux natures en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine.

Mais il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule Personne.

Ces deux natures sont en Jésus-Christ une seule personne, à-peu-près comme l'ame et le corps sont dans nous un seul homme.

On appelle ce Mystère, le Mystère de l'Incarnation ou du Verbe incarné.

Ce mot *incarné* signifie Fait chair.

Par la chair, on entend ici la nature humaine toute entière, l'ame aussi bien que le corps.

Jésus-Christ est vrai fils de Marie, conçu de son sang virginal, et né de son sein.

C'est par l'opération du Saint-Esprit que Jésus-Christ a été conçu dans le sein de Marie.

Marie a demeuré toujours Vierge; elle n'a point cessé de l'être ni en concevant ni en enfantant Jésus-Christ.

Cela s'est fait par un miracle de la toute-puissance de Dieu.

Saint-Joseph, époux de la Sainte-Vierge, n'est pas le père de Notre-Seigneur, il en a été seulement le Gardien et le Nourricier.

EXPLICATION.

Ce fut environ quatre mille ans après la création du Monde, que le Fils de Dieu qui est la seconde Personne en Dieu, et véritablement Dieu, daigna s'incarner. Il y avoit alors dans la Judée une Vierge d'une sainteté éminente, nommée Marie. Elle des-

cendoit de la famille royale de David, et elle a épousé un homme d'une grande vertu appelé Joseph, qui étoit un rejeton de la tribu de Juda et de la famille royale de David; ils étoient l'un et l'autre pauvres, quoiqu'ils fussent d'une origine si distinguée; ils étoient d'accord que Marie qui avoit voué à Dieu sa virginité, demeureroit toujours Vierge.

Dieu, qui avoit choisie Marie pour être la mère de son Fils, lui envoya un Ange, l'Archange Saint-Gabriel, qui ayant pris une forme visible, la salua en lui disant: « Je vous salue, vous êtes pleine de » grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes » bénie entre les femmes. » Marie ne sachant point d'où pouvoit lui venir un tel salut, fut pénétrée d'effroi. Ne craignez point, continua l'Ange. Je vous annonce que vous concevrez, et que vous enfanterez un fils qui sera le Fils de Dieu; c'est l'Esprit saint seul qui opérera en vous cette grande merveille.

Lorsque l'Envoyé du Ciel eut assuré à Marie qu'elle ne perdroit point sa virginité, elle répondit: *Je suis la servante du Seigneur: que ce que vous m'annoncez s'accomplisse.* A l'instant même le grand miracle s'opéra; le Fils de Dieu fut incarné en elle.

Il y avoit neuf mois que l'auguste Vierge portoit dans son sein le Fils de Dieu fait homme, lorsque l'Empereur porta un édit par lequel il étoit ordonné que chacun se transportât dans le lieu d'où sa fa-

mille tiroit son origine. Pour obéir à cet édit, la mère de Dieu et son époux quittèrent Nazareth, petite ville de la Galilée où ils demeuroient, et vinrent à Bethléem. Ils ne trouvèrent de logement nulle part, et cependant la nuit s'approchoit; ils se retirèrent dans une étable. C'est là qu'au milieu de la nuit, dans la saison de l'hiver, le Fils de Dieu voulut naître.

Marie, sa mère, couvrit aussitôt de langes ce Dieu enfant, et l'ayant emmailloté, elle le coucha dans une crèche.

Dieu manifesta alors à des bergers qui gardoient leurs troupeaux dans la campagne, la naissance du Rédempteur du Monde, que les Justes desiroient avec ardeur, et qu'ils attendoient, parce qu'ils savoient qu'on touchoit au temps où, selon les divines Ecritures, il devoit naître. Ils apperçurent tout-à-coup une grande lumière qui les enveloppa; et comme ils étoient saisis de frayeur, un Ange leur apparut et leur dit : « Ne craignez point, je vous » annonce une grande nouvelle : le Sauveur du » Monde vient de naître; vous le trouverez enve- » loppé dans des langes et couché dans une crèche. »

Dès qu'il eut prononcé ces paroles, les bergers virent une multitude innombrable d'Anges qui faisoient retentir les airs des louanges de Dieu. « Gloire au plus haut des Cieux, disoient-ils, et » paix aux hommes de bonne volonté. »

Les bergers ne différèrent point de se rendre à Bethléem. Ils y trouvèrent le Fils adorable de Dieu

sous la forme d'un enfant nouveau-né, qui étoit enveloppé de langes et couché dans une crèche. Ils ne s'en retournèrent qu'après lui avoir offert leurs adorations, et en avoir été bénis.

Huit jours après la naissance de ce divin Enfant, il fut circoncis, et on lui donna le nom de *Jésus*.

Dieu annonça encore par le moyen d'une étoile miraculeuse, à des savans qui observoient le cours des astres, et qu'on appeloit Mages, la naissance du Sauveur. Dieu ayant parlé à leur cœur, ils obéirent à la grâce; et suivant la direction de l'étoile, ils arrivèrent enfin à Bethléem, où ils eurent le bonheur de trouver celui qu'ils cherchoient. Pleins de foi, ils reconnurent qu'il étoit Dieu, quoiqu'il ne parût à leurs yeux qu'un foible enfant; ils l'adorèrent comme tel, et lui offrirent, le premier de l'or, le second de l'encens, et le troisième de la myrrhe.

Explication de chaque mot du troisième Article, Jésus-Christ *a été conçu*, c'est-à-dire qu'il s'est fait homme. Le Fils de Dieu s'est fait homme en réunissant la nature humaine à sa nature divine; pour cette réunion, il prit un corps composé comme le nôtre, de chair, d'os et de sang, et une ame qui, comme la nôtre, a un entendement, une mémoire et une volonté.

Ainsi, il y a en Jésus-Christ deux natures; la nature divine puisqu'il est Dieu, et la nature humaine puisqu'il est homme.

De ce que Jésus-Christ a ces deux natures, il

s'ensuit qu'il y a en lui deux entendemens et deux volontés.

On peut donc considérer Jésus-Christ comme Dieu et comme homme. En tant que Dieu, il savoit tout et ne pouvoit rien ignorer; mais en tant qu'homme, il ne savoit pas tout, il avoit uniquement la science qui lui étoit communiquée par sa divinité. Comme Dieu, il pouvoit vouloir une chose; et comme homme, il pouvoit avoir une inclination contraire. Cependant la volonté humaine fut toujours, en lui, soumise à la volonté divine.

Quoiqu'il y ait en Jésus-Christ deux natures, la Foi nous apprend qu'il n'y a en lui qu'une personne; c'est la seconde personne de la Sainte-Trinité.

Jésus-Christ a été conçu *du Saint-Esprit*. Lorsque le fils de Dieu se fit homme dans le sein de Marie, aucun homme ne coopéra à la formation du corps humain dont il daigna se revêtir; ce fut l'Esprit-Saint qui le forma de la substance de cette auguste Vierge. Les trois Personnes divines concoururent bien également à la formation du corps de Jésus-Christ, ainsi qu'à la création de son ame; mais on attribue cette œuvre au Saint-Esprit, qui est l'Amour consubstantiel du Père et du Fils, parce que la réunion de la nature humaine à la nature divine dans la Personne du Fils de Dieu, est le plus grand prodige de la charité infinie de Dieu envers les hommes.

Jésus-Christ est *né de la Vierge Marie*. En tant que Dieu, Jésus-Christ est de toute éternité, mais

en tant qu'homme il a commencé. Il est né ; il a été d'abord un petit enfant, sujet aux misères de l'humanité, passible et mortel. C'est de Marie que le Fils de Dieu engendré de toute éternité, est né dans le temps ; Marie a été véritablement sa mère, et il est véritablement son fils comme homme. On peut dire qu'elle est Mère de Dieu, et elle l'est, puisqu'elle est mère de celui qui est réellement Dieu. On dit que Marie est Vierge, quoique Jésus-Christ soit né d'elle, parce que Saint-Joseph qui étoit l'époux de Marie n'est pas le père de Jésus-Christ ; il lui a tenu lieu de père, mais il ne l'étoit pas. Jésus-Christ, comme Dieu, a un père et n'a point de mère ; comme homme, il a une mère et n'a point de père.

TRAITS HISTORIQUES.

Nestorius, patriarche de Constantinople, loin d'appaiser le grand scandale qu'un prêtre nommé Athanaze avoit excité, en prêchant qu'on ne devoit point appeler Marie *Mère de Dieu*, il loua publiquement le Prédicateur, et soutint qu'il y avoit deux personnes en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures, et que la Sainte-Vierge ne devoit point être appelée *Mère de Dieu*, mais seulement Mère de Jésus-Christ. Saint-Cyrille d'Alexandrie combattit et réfuta ces erreurs. Le Pape Saint-Célestin les condamna dans un Concile qu'il tint à Rome en 430. Ce fut l'année suivante qu'on assembla, contre Nestorius, le Concile général d'Éphèse. Ce fameux hérésiarque, qui étoit en horreur à tout le peuple à cause de son impiété, fut condamné et déposé de son Patriarchat. Les Pères du Concile lui firent signifier la sentence de son excommunication, qui étoit conçue en ces termes : « Le saint Concile assemblé par la grâce de Dieu, en » la ville d'Ephèse, à Nestorius, nouveau Judas. — Sache

» que pour la doctrine impie que tu as prêchée, et par ton » obstination à la soutenir, tu as été déposé de tout grade, » de toute dignité ecclésiastique, par le saint Concile, selon » les lois et les règles de l'Église. » Nestorius fut envoyé en exil par l'empereur Théodose le jeune, dans l'Afrique. Il se forma à la langue de cet hérésiarque un ulcère affreux où se mirent bientôt des vers qui la lui rongèrent jusqu'à la racine. Après avoir erré de tous côtés, il mourut dans une grande misère, dans de vives douleurs et dans l'impénitence.

On trouva gravées sur le cœur de Sainte-Madeleine de Pazzi ces paroles qu'elle avoit dites si souvent, toujours pénétrée d'admiration et d'amour : *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous.*

Sainte-Thérèse disoit : « Depuis que j'ai eu l'inestimable avan- » tage de connoître Jésus-Christ, et de voir quelques traits de » sa beauté ravissante, nul objet créé ne peut s'insinuer dans » mon cœur ; je n'ai que du dégoût pour tout ce qui est terrestre ; » et à chaque instant je me meurs de regret de ne pouvoir » mourir. »

LEÇON X.

Du Mystère de la Rédemption.

(CATÉCHISME.)

Quatrième article du Symbole : *Qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli.*

Ces paroles *qui a souffert*, expriment tous les tourmens que Jésus-Christ a endurés, et sa passion toute entière.

Jésus-Christ a souffert dans le jardin des Olives, où il a été en agonie, jusqu'à suer du sang, et où il fut pris par les soldats qui l'emmenèrent comme un criminel.

Il a encore souffert chez Caïphe, souverain Pontife, où il fut accusé, condamné, frappé, souffleté, couvert de crachats, outragé et maltraité en toutes manières.

Il a encore souffert chez Ponce Pilate, président et gouverneur de la Judée pour les Romains.

Il y fut accusé de nouveau, flagellé, couronné d'épines, et outragé par toute la compagnie des soldats, poursuivi à mort, à grands cris, par tout le peuple qui lui préféra Barrabas, un insigne voleur et un meurtrier, et enfin condamné à expirer sur la Croix, quoique le juge eût reconnu son innocence.

Jésus-Christ fut mené au supplice, portant sa croix sur ses épaules, au milieu de Jérusalem.

Il fut crucifié sur le Calvaire qui est une petite montagne, située auprès de Jérusalem.

Ce qu'il y eut de plus honteux dans son supplice, c'est qu'il fut crucifié entre deux voleurs, comme s'il eût été le plus criminel.

Il fut crucifié à la troisième heure du jour, qui comprenoit tout le temps depuis neuf heures jusqu'à midi.

Il fut en croix quatre ou cinq heures environ; après quoi il expira en faisant un grand cri.

Pendant qu'il étoit sur la Croix, les Juifs continuèrent à l'outrager, et à le traiter indignement, jusqu'à lui présenter à boire du fiel et du vinaigre.

Jésus-Christ a souffert ces supplices et la mort pour la rémission de nos péchés.

Dieu avoit ordonné qu'il souffrît toutes ces choses, et le Sauveur s'y étoit soumis volontairement.

Il devoit mourir, afin de nous délivrer de la mort, en la souffrant pour nous.

Il devoit mourir d'une mort violente afin d'être une victime dont tout le Sang fût répandu, comme celui des taureaux et des boucs dans les anciens sacrifices.

Ainsi, sa mort est un sacrifice; c'est un sacrifice parfait et d'un mérite infini.

Ce sacrifice est d'un mérite infini, parce que la personne qui l'offre étant Dieu et homme, elle est d'une dignité infinie.

Jésus-Christ a choisi la mort de la Croix, parce que c'étoit la plus ignominieuse, et celle dont on punissoit les plus scélérats.

Il a souffert la mort la plus ignominieuse, et dont on punissoit les plus scélérats, pour nous montrer tout son amour.

Le prix de notre rachat, c'est le Sang de Jésus-Christ qui est d'une valeur infinie.

Jésus-Christ a été enseveli pour entrer en toutes manières dans l'état des morts.

C'est encore pour montrer qu'il étoit véritablement mort.

Voici comment il fut enseveli. On mit son corps dans des linges avec des parfums, au milieu d'un jardin, en un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avoit pas encore été mis.

Joseph d'Arimathie demanda courageusement à Pilate le corps de Jésus pour l'ensevelir.

Nicodème et de Saintes femmes appelées *Marie*, remplirent envers Jésus-Christ ce devoir de piété.

Pour honorer Jésus-Christ dans le sépulcre, nous devons nous ensevelir avec lui dans le tombeau, et mourir entièrement au monde.

EXPLICATION.

L'IMPASSIBLE a souffert. Jésus-Christ étoit impassible par sa nature divine, mais il étoit sujet aux souffrances par sa nature humaine. Ce n'est pas comme Dieu qu'il a souffert, mais comme homme. Il auroit pu ne pas souffrir ; s'il a souffert, c'est parce qu'il l'a voulu.

On peut dire qu'il n'y a aucun temps dans sa vie où il n'ait souffert.

N'a-t-il pas souffert dans l'étable où il est né ? C'est dans la saison rigoureuse de l'hiver qu'il y naquit ; cette étable étoit abandonnée, parce qu'elle étoit ouverte de toutes parts ; quel froid ne dut-il pas y endurer !

N'a-t-il pas souffert le huitième jour où il fut cir-

concis, durant et après cette opération, qui fit couler son précieux sang ?

N'a-t-il pas souffert le jour de sa Présentation au Temple ? Il se dévoua alors aux plus grands tourmens et à la mort. Le glaive qui devoit percer un jour le cœur de Marie sa tendre mère, perça dès-lors le sien.

N'a-t-il pas souffert lorsqu'il fuyoit en Egypte, pour éviter la fureur du cruel Hérode ? Le massacre des Innocens qu'on faisoit mourir à son occasion, étoit aussi présent à son esprit, que s'il l'eût vu de ses yeux. Quelle dut être son affliction pendant le séjour qu'il fit dans cette nation d'idolâtres ; où presque tout étoit adoré comme Dieu, excepté le vrai Dieu ?

N'a-t-il pas continuellement souffert jusqu'à l'âge de trente ans, où il mena une vie cachée ? Il ne chercha jamais à se satisfaire, dit Saint-Paul. Il étoit continuellement dans les travaux pour aider Marie et Joseph à subsister ; et il desiroit si ardemment l'heure où il devoit commencer à prêcher son Evangile, et encore plus celle où il devoit être baptisé du baptême de son Sang, que sa vie fut une espèce de martyre, un martyre continuel.

N'a-t-il pas souffert durant les trois années de sa vie publique ? Que de défauts il eut à supporter de la part de ses disciples ! Qu'il dut être sensible à l'indocilité de ceux qui après l'avoir écouté, refusoient de croire à sa parole malgré les miracles sans nombre qu'il faisoit en témoignage de sa divi-

nité ! et que d'ennemis n'eut-il pas ! quelle étoit leur fureur ! que de calomnies il eut à essuyer de leur part ! que de violentes persécutions ils lui suscitèrent ! combien de fois ne cherchèrent-ils pas l'occasion de le faire mourir !

Mais quand on dit dans le Symbole : *Jésus-Christ a souffert*, il est question de ce qu'il souffrit la veille et le jour de sa mort sous le gouvernement de Ponce-Pilate, qui étoit païen et que l'empereur Tibère avoit fait gouverneur de la Judée.

Jésus-Christ a souffert horriblement en son corps et en son ame, dans sept endroits différens.

Premièrement, dans le jardin des Oliviers. Le Sauveur y livra son ame à la tristesse, à l'agitation, à la crainte et au dégoût ; sa divinité abandonna son humanité sainte à toute sa sensibilité, comme si elle ne lui eût plus été unie. La vive douleur qu'il eut des péchés du monde, dont il s'étoit chargé, et de l'ingratitude des hommes qui ne voudroient pas profiter des mérites du Sang qu'il alloit verser pour eux, le réduisit à l'agonie. Ce ne fut que par miracle qu'il ne succomba pas à la profondeur de son affliction. Elle fit sortir de son corps sacré une sueur de sang très-abondante. En cet affreux état, l'Homme-Dieu ne cessa point de prier son Père, le visage prosterné contre terre. Ce fut dans ce jardin que le traître Judas le fit connoître par un baiser perfide, aux soldats à la tête desquels il étoit venu pour se saisir de lui. Après qu'il leur eut donné des marques de sa Toute-Puis-

sance, il se laissa lier et emmener comme on emmène un criminel.

Secondement, arrivé chez Anne, beau-père de Caïphe, où il fut d'abord conduit, Anne l'interrogea sur sa doctrine et ses disciples; il fit une sage réponse à la question qu'on lui faisoit, et néanmoins il reçut un soufflet de la part d'un des serviteurs du pontife, comme s'il lui eût mal répondu.

Troisièmement, conduit de la maison d'Anne chez Caïphe, qui étoit alors Grand-prêtre, il y fut insulté, outragé et maltraité le reste de la nuit. On lui crachoit au visage, on lui banda les yeux, et après qu'on l'avoit frappé à grands coups, on lui disoit : Devine celui qui t'a frappé.

Quatrièmement, chez Pilate. On le noircit de calomnies auprès de ce gouverneur qui devoit le juger. Ce juge reconnut son innocence malgré les faux témoins qui déposèrent contre lui, et néanmoins il ne le délivra point, de peur d'indisposer les Juifs qui avoient juré sa perte; il le renvoya à Hérode, tétrarque de la Galilée, pour être jugé, sous prétexte que Jésus-Christ passoit pour Galiléen.

Cinquièmement, chez Hérode. Il avoit entendu parler des prodiges éclatans que Jésus-Christ ne cessoit point d'opérer pour prouver qu'il étoit Dieu; lorsqu'il apprit que Pilate lui envoyoit Jésus afin qu'il le jugeât, ce prince se félicita d'avoir une occasion favorable de voir et d'entendre un homme si extraordinaire; il s'attendoit qu'il feroit en sa

présence quelque prodige ; mais parce que le Sauveur, au lieu de satisfaire sa curiosité, garda un profond silence, Hérode passa des sentimens d'admiration à ceux du mépris ; et celui qui est la Sagesse incréée fut pour toute la Cour un objet de dérision. On le renvoya à Pilate, couvert d'une robe blanche, pour lui faire connoître qu'on le regardoit comme un insensé.

Sixièmement, dans le Prétoire. Pilate étoit bien convaincu de l'innocence de Jésus-Christ ; mais les Juifs le menacèrent de la disgrâce de César s'il ne le faisoit mourir ; il le livra alors aux soldats pour être flagellé. La flagellation fut exécutée si cruellement, que le corps du Sauveur ne fut bientôt qu'une plaie, et on eut la barbarie d'enfoncer sur sa tête une couronne d'épines. Amené en cet état, couvert à demi d'un vieux manteau de pourpre, Pilate le présenta aux Juifs. Loin d'être attendris, ils s'écrièrent : Otez-le, crucifiez-le, qu'on le crucifie. Jésus fut alors condamné à mort par ce juge inique, et chargé d'une Croix sous le poids accablant de laquelle il auroit succombé, si on ne lui eût donné quelqu'un pour l'aider à la porter jusqu'au Calvaire.

Septièmement, sur le Calvaire. Que n'y souffrit pas Jésus-Christ, lorsqu'on le dépouilla de ses vêtemens qui étoient collés sur sa peau toute ensanglantée, lorsqu'on lui perça les mains et les pieds avec de gros cloux, lorsqu'on éleva la Croix, lorsqu'il y fut élevé, lorsqu'il entendit les cris de ceux

qui vomissoient contre lui des blasphêmes, et qu'il vit auprès de sa Croix sa tendre mère, et Jean son cher Disciple.

Jésus-Christ fut un homme de douleur, l'homme de toutes les douleurs. Il souffrit lui seul beaucoup plus que n'ont souffert tous les martyrs, et néanmoins parmi tant de douleurs il ne prononça pas une parole de plainte; il montra toujours une patience, une charité divine.

Jésus-Christ a souffert ainsi pour nous racheter. Il le pouvoit par une seule de ses actions, parce qu'elles étoient toutes d'un mérite infini. En se livrant à des tourmens si affreux, il a voulu, par ses souffrances, nous témoigner son amour, et rendre notre Rédemption plus abondante. Il a acquitté toutes les dettes que les hommes de tous les siècles ont contractées par le péché envers la justice de Dieu.

Jésus-Christ crucifié entre deux voleurs, prononça du haut de sa Croix sept paroles remarquables qui nous découvrent bien l'amour infini qu'il avoit pour nous.

Première parole. Il pria son Père pour ses ennemis: *Mon Père*, lui dit-il, *pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font.*

Deuxième parole. Il l'adressa à un des voleurs crucifiés près de lui, qui avoit reconnu sa divinité, s'étoit converti et lui avoit dit: « Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez dans votre » royaume. » Jésus lui répondit: *Vous serez aujourd'hui avec moi en Paradis.*

Troisième parole. Il dit à sa mère, en lui désignant l'apôtre Saint-Jean qui étoit auprès d'elle : *Femme, voilà votre Fils;* et il dit à Jean : *Voilà votre Mère.*

Quatrième parole. Pressé par une soif ardente, il dit : *J'ai soif*, et on lui donna à boire, par le moyen d'une éponge, du vinaigre où il y avoit du fiel.

Cinquième parole. *Tout est consommé.*

Sixième parole. S'adressant à son père, il lui dit : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?*

Septième parole. *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains.*

Après que Jésus-Christ, qui avoit été trois heures sur la croix, eut prononcé ces paroles, il jeta un grand cri, baissa la tête et expira.

Si le Sauveur voulut mourir sur une croix, c'est parce que le supplice de la croix étoit le plus cruel et le plus infâme de tous les supplices.

S'il jeta en mourant un grand cri, c'étoit pour montrer que ce n'étoit pas par la violence des tourmens qu'il mouroit.

En baissant la tête, il fit connoître qu'il mouroit par obéissance, et qu'il étoit prêt à donner un baiser de paix aux pécheurs pénitens.

Ce fut un vendredi, qui étoit le vingt-cinquième de Mars, que Jésus-Christ mourut ainsi.

Jésus-Christ mourut. Son corps sacré fut séparé

de l'ame sainte qui l'animoit ; mais la divinité demeura unie à son corps et à son ame.

Ce qui prouve bien que Jésus-Christ mourut réellement sur la croix, c'est qu'avant qu'il en fût détaché, un soldat lui perça le cœur avec une lance. Cette blessure, de laquelle il sortit de l'eau et du sang, auroit été capable de faire mourir le Sauveur, s'il n'eût été déjà mort.

De grands prodiges s'opérèrent à la mort de Jésus-Christ. Le soleil s'obscurcit, la terre trembla, des tombeaux s'ouvrirent, le voile du Temple se déchira, plusieurs des bourreaux se convertirent ; le Centenier qui étoit présent crut à sa divinité. Cet homme, dit-il, étoit vraiment le Fils de Dieu. Tous ceux qui assistèrent au spectacle si attendrissant d'un Homme-Dieu mourant en croix, furent touchés de Dieu ; ils s'en retournèrent se frappant la poitrine.

Jésus-Christ est le Sauveur du monde ; il est mort pour tous ; il est mort pour chacun de nous : il n'y a aucun de nous qui ne puisse dire : il m'a aimé et s'est livré pour moi ; c'est par amour pour moi qu'il est mort sur une Croix pour expier mes péchés ; pleurons donc nos péchés amèrement, espérons beaucoup en notre divin Rédempteur, et aimons-le de tout notre cœur.

Ce furent Joseph d'Arimathie et Nicodème qui descendirent de la Croix le corps de Jésus. Après l'avoir enveloppé de linges blancs dans lesquels il y

avoit des parfums, on le plaça dans un sépulcre nouvellement taillé dans le roc où personne n'avoit été inhumé, et on en ferma l'entrée avec une grosse pierre. Marie, mère de Jésus, l'apôtre Saint-Jean, Madeleine, et quelques femmes pieuses qui avoient assisté à la sépulture du corps de Jésus, furent témoins de tout.

TRAITS HISTORIQUES.

Sous l'empereur Dioclétien, un soldat nommé Oreste, qui étoit chrétien, s'exerçoit à tirer de l'arc avec d'autres soldats, en présence de Lysias, qui étoit général de l'armée; il arriva qu'en s'agitant, l'habit dont il étoit vêtu s'entr'ouvrit, et Lysias, qui étoit païen, vit qu'il portoit sur sa poitrine une petite croix d'or. Oreste, lui dit-il, pourquoi portez-vous cette croix? Seriez-vous Chrétien? Ce soldat vraiment Chrétien, lui répondit: « Oui, je le suis, et je m'en glorifie; je suis le » serviteur de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, fait homme » pour moi, qui est mort sur la Croix pour mon salut. Cette » Croix me sert de sauve-garde contre toutes sortes de maux. Par » la vertu toute-puissante de Jésus crucifié, mon adorable » maître, je ne crains aucun de mes ennemis. » On le mit aussitôt en prison, et peu de temps après il souffrit avec joie le martyre. (*Surius.*)

« D'où vient que vous ne vous fâchez jamais, et que vous » ne paroissez jamais ému, quoi qu'on puisse vous dire, et » quelque chose qu'on vous fasse? » disoit à Saint-Elzéar, comte d'Arian en Provence, sa vertueuse épouse. Il lui fit cette réponse: « Comment pourrois-je me fâcher contre quel- » qu'un, et former des plaintes? De quelles ignominies Jésus- » Christ, mon Sauveur, n'a-t-il pas été rassasié pour moi! Que » d'affreux tourmens il a endurés pour mon salut! La seule pen- » sée de ses souffrances, et de la charité admirable qu'il a eue » pour ceux qui l'ont fait souffrir et mourir, me couvrent de

à confusion en voyant que je ne souffre rien pour lui. » (*Surius.*)

Saint-Thomas étant allé voir Saint-Bonaventure, lui demanda dans quels livres il avoit puisé des connoissances si utiles, et où il avoit appris à parler avec tant d'onction. *C'est au pied de mon Crucifix*, répondit Saint-Bonaventure, en lui montrant son Crucifix : *Voilà mon Livre*, lui dit-il, *c'est Jésus crucifié qui est mon Maître.* Ce saint baisoit si souvent son Crucifix, qu'il étoit noirci en plusieurs endroits. Il disoit que des Plaies du Sauveur sortoient des flèches embrasées, capables d'amollir les cœurs les plus durs, d'échauffer les ames les plus glacées.

Saint-Philippe Beneti, qui étoit presque mourant, disoit : *Donnez-moi mon livre.* — Quel livre demandez-vous, lui dit un de ceux qui l'assistoient ? Mais un autre des assistans lui ayant montré le Crucifix : *Oui ; voilà mon livre, c'est là mon livre.* Après l'avoir baisé très-respectueusement et avec beaucoup d'amour, il rendit le dernier soupir.

Un frère convers, nommé Bernard Corlion, qui ne savoit pas lire, étoit néanmoins très-éclairé dans les voies de Dieu. Des Religieux de son ordre, qui l'estimoient beaucoup à cause de sa haute vertu, lui proposèrent de lui apprendre à lire et de lui faire faire ensuite ses études. Il les remercia et leur dit qu'il consulteroit notre Seigneur : lorsqu'il étoit au pied de son crucifix ; il lui sembla entendre Jésus Crucifié qui lui disoit : « Et quel livre te mettra-t-on dans les mains ? C'est » moi qui suis ton livre ; tu peux toujours y lire l'amour sans » bornes que j'ai eu pour toi, et le grand amour que tu » dois avoir pour moi. »

Saint-Bernard, ayant les yeux fixés sur l'image de Jésus crucifié, disoit : *O mon Sauveur, qui vous a mis en cet état ?* Il entendit cette attendrissante réponse : *L'amour ; c'est l'amour.*

LEÇON XI.

De la Descente de Jésus-Christ aux Enfers; de sa Résurrection et de son Ascension.

(CATÉCHISME.)

Cinquième article du Symbole : *Est descendu aux Enfers; le troisième jour est ressuscité des morts.*

Cet article signifie que pendant que Jésus-Christ étoit dans le tombeau, son ame sainte alla délivrer les ames des justes qui avoient vécu avant sa venue.

Les ames justes étoient dans les lieux que l'Écriture appelle les Enfers, et qu'on nomme vulgairement les Limbes.

Ces ames n'étoient pas dans le Ciel, parce que Jésus-Christ devoit y entrer le premier, et nous en ouvrir l'entrée par son Sang.

Jésus-Christ ressuscita le troisième jour après qu'il eut été mis dans le tombeau.

Les témoins de sa résurrection ont été les Apôtres et ses autres Disciples.

Pour établir dans le Monde la Foi de sa résurrection, ils ont enduré toutes sortes de tourmens, et la mort.

Afin d'avoir part à la résurrection de Jésus-Christ, nous devons mourir au péché, pour commencer avec Jésus-Christ une vie nouvelle.

Mourir au péché, c'est n'en plus commettre.

La vie nouvelle que nous devons commencer, c'est une vie chrétienne.

On appelle la vie chrétienne, une vie nouvelle, parce que l'homme commence par vivre selon les sens, et qu'ensuite il doit vivre selon l'esprit et selon la loi.

C'est principalement quand on est instruit par le catéchisme, des devoirs du Chrétien, qu'il faut commencer cette vie nouvelle.

Sixième article du Symbole : *Est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant.*

Ces paroles, *est monté aux Cieux*, signifient que Jésus-Christ monta aux Cieux en présence de ses Disciples, le quarantième jour après sa résurrection.

Jésus-Christ demeura quarante jours sur la terre, avant que de monter aux Cieux, pour visiter ses Disciples, et les confirmer dans la foi de sa résurrection.

Ces paroles, *est assis à la droite de Dieu*, signifient que toute puissance a été donnée à Jésus-Christ dans le Ciel et sur la Terre.

Ce mystère nous oblige à transporter au Ciel tous nos desirs.

Septième article : *D'où il viendra juger les vivans et les morts.*

Ces paroles signifient qu'à la fin des temps Jésus-Christ descendra des Cieux visiblement, et viendra en grande majesté juger tous les hommes, et rendre à chacun selon ses œuvres.

En disant que Jésus-Christ viendra rendre à chacun selon ses œuvres, on veut dire qu'il viendra donner aux bons une récompense éternelle, et infliger une peine éternelle aux méchans.

EXPLICATION.

Ce fut l'ame de Jésus-Christ inséparablement unie à la Divinité, qui descendit aux Enfers.

Dès que l'ame de Jésus-Christ, qui a été la plus parfaite, la plus sainte de toutes les Ames, fut séparée du corps qu'elle avoit animé, elle se rendit aux Enfers.

Il ne faut pas entendre par les Enfers, le lieu où les Démons et ceux qui sont morts dans le péché, sont punis de leurs iniquités par des sup-

plices éternels. Les Enfers ne désignent point le Purgatoire, que quelques-uns ont appelé Enfer, ce lieu où sont détenues les Ames de ceux qui sont morts dans la justice, mais à qui il reste encore quelque chose à expier. L'Ame de Jésus descendit dans le lieu où étoient les Ames parfaitement pures qui n'avoient rien à payer à la justice divine, ces Ames ne pouvoient entrer dans le Ciel, dont les portes devoient être fermées jusqu'après la mort du Sauveur. Quelle ne fut pas leur joie, lorsqu'elles reçurent la visite de l'Ame du Rédempteur du monde! Leur prison, où elles languissoient du desir d'aller contempler Dieu dans le séjour de sa gloire, fut changée aussitôt en une espèce de Paradis : elles jouirent de ce bonheur jusqu'au moment de la Résurrection de Jésus-Christ.

Ce fut le troisième jour après la mort de Jésus-Christ, qu'il ressuscita d'entre les morts. Son ame se réunit alors à son corps, qui étoit dans le sépulcre. C'est lui-même qui se ressuscita; il se donna lui-même la vie par la toute-puissance de sa Divinité. Le Fils de Dieu, qui est Dieu, n'avoit besoin d'aucun autre pour opérer ce miracle, quelque grand qu'il soit. Comme Dieu, il avoit été le Créateur de son Corps et de son Ame; il n'est donc pas étonnant qu'il ait pu les réunir de nouveau à l'instant de sa Résurrection.

Le Sauveur avoit prédit lui-même ce prodige que les Prophètes inspirés de Dieu avoient annoncé bien des siècles auparavant.

Les Apôtres ne crurent pas d'abord à la Résurrection de leur divin Maître ; mais ils en furent bientôt ensuite parfaitement convaincus, et Jésus-Christ leur en donna des preuves très-sensibles. Il leur apparut souvent après sa Résurrection, tantôt en particulier, et tantôt lorsqu'ils étoient réunis en un même lieu. Jésus-Christ fut vu par plusieurs femmes pieuses, par tous les Apôtres, et par plus de cinq cents Disciples. Il conversa avec ses Apôtres, il mangea avec eux, il s'en fit toucher. Un des Apôtres n'étoit pas avec les autres, lorsqu'il parut tout-à-coup au milieu d'eux ; ils lui racontèrent, bientôt après, qu'ils avoient vu leur adorable Maître. Cet Apôtre refusa de le croire, et protesta qu'il ne le croiroit que quand il l'auroit lui-même touché, palpé de ses mains. C'étoit Thomas qui étoit si incrédule. Jésus-Christ se fit voir à lui, et l'obligea à mettre ses doigts dans les Plaies qu'il avoit conservées. L'Apôtre confus crut aussitôt, et s'écria plein de foi : *Mon Seigneur et mon Dieu.* Tous les Apôtres endurèrent dans la suite de grands tourmens et la mort, en témoignage de la Résurrection de Jésus-Christ, qu'ils prêchèrent avec zèle et firent croire à l'Univers. Quel homme, s'il fait usage de sa raison, peut nier cette vérité ? Celui qui en douteroit après avoir bien examiné les preuves sur lesquelles elle est appuyée, devroit douter de tout.

Le Corps et l'Ame de Jésus-Christ étoient les mêmes après sa Résurrection qu'avant sa Mort ;

mais son Corps avoit des qualités différentes. Glorieux, il étoit très-brillant. Agile, il pouvoit, dans un clin-d'œil, se transporter dans les endroits les plus éloignés, et se trouver, dans le même temps, en divers lieux. Subtil, il pouvoit, sans aucune difficulté, pénétrer les corps les plus durs et les plus épais. Impassible et immortel, il n'étoit plus sujet ni aux souffrances ni à la mort.

Jésus-Christ nous donne, par sa Résurrection, une ferme espérance que nous participerons un jour à sa Résurrection glorieuse, puisqu'il est notre Chef et que nous sommes ses Membres; mais il faut que nous nous rendions dignes de cette inestimable faveur. Il faut, à cet effet, que nous ressuscitions spirituellement sur le modèle de sa Résurrection.

Pour ressusciter ainsi, mourons au Péché. Si le Péché mortel régnoit en nous, renonçons-y aussitôt; excitons-nous à la douleur de nous en être rendus coupables; apportons à la confession, que nous ne devons pas différer, toutes les dispositions nécessaires, et ne cessons point de pleurer tout le temps que nous avons vécu dans l'inimitié de notre Dieu. Evitons la tiédeur, qui fait qu'on néglige les exercices de piété, ou qu'on s'en acquitte sans dévotion; il faut ôter les causes, tarir les sources d'un état si dangereux. Appliquons-nous au Saint-Exercice de la présence de Dieu, et accoutumons-nous à élever notre cœur vers Dieu, à l'occasion de tout ce qui s'offre à nos regards; menons une

vie si édifiante, que tous ceux qui nous verront de près soient portés à glorifier Dieu.

Jésus-Christ resta pendant quarante jours sur la terre après sa Résurrection. Les Apôtres eurent souvent, durant ce temps-là, le bonheur de converser avec lui. Il les instruisit sur ce qui regarde le Royaume de Dieu, c'est-à-dire sur le gouvernement de son Église, dont il les avoit établis les colonnes. Il leur expliqua ce qu'ils devoient savoir sur les Mystères de la Religion, qu'ils étoient chargés de prêcher dans l'Univers, et il résolut de monter au Ciel, d'où il leur avoit promis d'envoyer l'Esprit-Saint, qui acheveroit, par son onction, de les purifier, de les éclairer, et de les remplir de zèle.

Le jour que le Sauveur avoit choisi pour monter triomphant au Ciel étant venu, il entra subitement, sur le midi, dans la maison de Jérusalem, où il avoit ordonné à ses Apôtres de se rendre. Il les salua avec bonté, leur souhaita et leur donna la paix, mangea avec eux, et leur rappela le souvenir de tout ce qu'il leur avoit enseigné. Leur ayant dit ensuite qu'ils recevroient la vertu du Saint-Esprit, qui les changeroit en d'autres hommes, et leur donneroit le courage de prêcher sa divinité dans Jérusalem et jusqu'aux extrémités de la terre, il se leva, et les conduisit jusqu'à la montagne des Oliviers. Ce fut alors qu'il étendit sa main pour les bénir, et il s'éleva ensuite majestueusement à leurs

yeux. Ils les tenoient fixés sur lui; mais insensiblement ils le perdirent de vue; une nuée le déroba à leurs regards; les portes du Ciel s'ouvrirent, et le Roi de Gloire y entra. Les ames des Justes qu'il avoit délivrées l'avoient accompagné dans son triomphe; elles entrèrent avec lui dans le séjour des Bienheureux, et Jésus alla s'asseoir à la droite de son Père.

Si les Apôtres furent dans une espèce d'extase lorsqu'ils virent Jésus monter au Ciel, quel moment douloureux pour eux, lorsqu'ils ne virent plus celui qui les avoit comblés de ses faveurs, et qu'ils s'en virent si éloignés!

Jésus *est assis dans le Ciel.* Cela signifie qu'il y est comme dans le lieu de son repos; qu'il y est comme un Roi sur son Trône pour recevoir des hommages, et pour faire la joie des Anges et des Saints.

Lorsqu'on dit que Jésus-Christ est assis à la droite de son Père, on veut dire qu'il a auprès de Dieu la place la plus distinguée; qu'il y est au-dessus des Anges et des Saints qui ne cessent point de l'adorer; qu'il est égal en puissance à Dieu le Père Tout-Puissant.

Mais quoique Jésus-Christ règne dans le Ciel, il y exerce pour nous l'office d'avocat, de pontife et de médiateur, puisqu'il ne cesse point d'intercéder pour nous en montrant à son Père les cicatrices de ses plaies.

Jésus-Christ est monté au Ciel pour occuper le

rang qui étoit dû à ses mérites, pour nous y préparer une place et nous envoyer le Saint-Esprit; mais il descendra un jour, ce sera à la fin des siècles. Il descendra visiblement des Cieux, et viendra avec tout l'éclat de la majesté divine, pour juger tous les hommes et rendre à chacun selon ses œuvres.

Il y a deux jugemens, le particulier et le général.

Le Jugement particulier est celui qui se fait au moment de la mort, à l'instant même que l'ame est séparée du corps. On est jugé dans le lieu où l'on meurt. A ce jugement, Dieu y est comme Juge; l'ame comme Accusée, l'Ange du ciel qui en a été le gardien, comme Témoin, et le Démon, comme Accusateur. Nous y serons jugés sur toutes les pensées, toutes les paroles et toutes les actions de notre vie; sur tout le mal que nous aurons commis, tout le bien que nous aurons dû faire et que nous aurons omis, et sur le bien que nous aurons mal fait. C'est un Dieu qui nous jugera alors; nous serons donc jugés par un juge éclairé, souverain, incorruptible et tout-puissant.

Le Jugement général qui se fera à la fin du monde, sera pour confirmer la sentence qui aura été portée au jugement particulier, et en faire connoître la justice, pour la gloire des bons et la confusion des méchans. C'est Jésus-Christ qui sera le Juge. Son père l'a établi pour juger les vivans et les morts, parce qu'il est Roi, et qu'en cette qualité le jugement lui appartient; c'est encore parce qu'ayant été jugé injustement par les hommes,

lui qui s'étoit fait fils de l'homme, il est convenable qu'il les juge comme Fils de Dieu. La trompette sonnera; une voix éclatante dira : Levez-vous, morts, venez au Jugement; et à l'instant même les vivans et les morts, c'est-à-dire les justes et les pécheurs, tous les hommes ressusciteront pour être jugés; tous verront le Fils de Dieu venir à eux; il sera tout resplendissant de gloire, et mille fois plus éclatant que le Soleil; on le verra environné de milliers et de milliers d'Anges, tout prêts à exécuter ses ordres; le tonnerre ne cessera point de gronder, et la foudre d'éclater.

Ce jour, qui sera le grand jour du Seigneur, sera pour les pécheurs un jour d'amertume, un jour de toutes sortes de tribulations. Quels seront leurs sentimens, quel sera leur désespoir à la vue des cicatrices de ses Plaies, qui seront un glorieux monument de ses victoires; à la vue de sa Croix, qui a été l'instrument de notre Rédemption, et dont ils auront été les ennemis! Comment pourront-ils soutenir les foudroyans regards d'un tel Juge! C'est en vain qu'ils se répandront en gémissemens et en lamentations, qu'ils grinceront des dents. Voici la sentence, l'arrêt irrévocable que le souverain juge prononcera contr'eux : Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel.

Mais les justes seront sans crainte en ce jour, qui sera pour eux, ainsi que pour leur Sauveur, un jour de Triomphe. Assurés de leur bonheur, ils seront inondés d'une joie pure et parfaite. Jésus-

Christ leur dira de venir à lui : *Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du Royaume qui vous est préparé.*

Il y a eu de grands Saints qui étoient toujours occupés du jour du jugement, et qui n'y pensoient jamais sans être glacés d'effroi. Ne le redouterons-nous pas? ne ferons-nous rien pour mériter un jugement favorable?

TRAITS HISTORIQUES.

On lit dans le livre de la Cité de Dieu, dont Saint-Augustin est auteur, ce que produisit dans la maison d'Hespérius, homme de qualité, un peu de la Terre-Sainte, qu'on avoit tiré du lieu où Jésus-Christ est ressuscité. La maison d'Hespérius étoit depuis quelque temps infestée de malins esprits, ce qui l'inquiétoit beaucoup, et le faisoit souvent souffrir. Un de ses amis qui avoit visité par dévotion les saints lieux, lui fit présent d'un peu de cette terre. Hespérius plein de foi, dans le dessein de se prémunir contre la violence des ennemis de son salut, plaça cette relique dans sa chambre, sous un autel où il fit célébrer les Saints Mystères, et sa maison fut dès-lors délivrée pour toujours de ces esprits de malice. Saint-Augustin eut occasion d'aller près de l'endroit où étoit cette maison; Hespérius pria le saint Évêque d'y entrer, et lui raconta ce qui venoit de s'y passer; il le supplia ensuite de consentir qu'il fît bâtir un oratoire où la Terre-Sainte dont Dieu s'étoit servi pour éloigner de chez lui les démons, seroit conservée avec plus de décence; le Saint lui accorda ce qu'il lui demandoit. Après que l'édifice fut achevé, un jeune homme qui étoit paralytique s'y fit porter, il y pria avec une grande ferveur, et par la vertu de cette relique il obtint aussitôt miraculeusement une parfaite guérison.

Voici ce que rapporte Saint-Bernardin, de Sienne : Un Gentilhomme, qui étoit un fervent chrétien, fit le voyage de la Terre-Sainte d'une manière très-édifiante : après s'être con-

fessé et avoir reçu avec dévotion le Sacrement du Corps de Jésus-Christ, il se rendit d'abord à Nazareth, où s'est opéré le grand Mystère de l'Incarnation; il alla ensuite successivement à Bethléem, où le Sauveur prit naissance; sur le rivage du Jourdain, où Jésus fut baptisé par Saint-Jean; dans le Désert, où Jésus demeura quarante jours en retraite; sur le Thabor, où il se transfigura; à Jérusalem, dans le Cénacle, où il institua l'adorable Eucharistie; dans le jardin des Oliviers; dans le Prétoire et sur le Calvaire, qui furent les théâtres de ses ignominies et de ses souffrances; à l'endroit où son corps fut enseveli et où il ressuscita; enfin, sur le haut du mont des Olives, d'où après avoir béni ses apôtres, il monta au Ciel en triomphe. Dans les différentes stations que ce Chrétien plein de foi fit pour honorer les différens Mystères du Sauveur, son cœur étoit brûlant d'amour; ce fut l'amour qui lui mit dans la bouche cette prière: « O Jésus! Jésus, mon très-aimable » Sauveur, où vous chercherai-je maintenant sur la terre, » puisque vous l'avez quittée? permettez-moi de vous suivre; » attirez-moi au Ciel où vous êtes. » A peine eut-il prononcé cette prière, qu'elle fut exaucée. Il expira, il mourut d'amour. L'ardeur de son amour avoit fendu son cœur; on y vit ces mots qui y étoient gravés: *Jésus! mon amour.*

Saint-Jérôme, dans les dernières années de sa vie, ne pouvoit s'empêcher de penser au redoutable jugement; il lui sembloit continuellement entendre la voix terrible qui, dira: *Levez-vous, morts, venez au Jugement.* Cette pensée le faisoit frémir et trembler de tout son corps.

Un jeune homme, selon le rapport de Saint-Vincent Ferrier, fut transporté en songe au tribunal de Jésus-Christ; il fut si frappé de l'appareil avec lequel on alloit le juger, de la majesté du souverain juge, des différentes interrogations qu'on lui fit et auxquelles il ne put rien répondre,.... qu'à son réveil il étoit couvert de sueur et frissonnant: il fit alors cette réflexion: *ce que j'ai vu en songe se doit réaliser, et bientôt; ce sera peut-être cette nuit.* Il remercia Jésus-Christ de ce que ce n'étoit pas réellement, mais seulement en songe, qu'il avoit paru à son tribunal. Il implora sa grande miséricorde, et prit une ferme résolution de faire une

sincère pénitence, et de préférer la mort au moindre péché. La crainte dont il avoit été pénétré fut telle, que ses cheveux étoient devenus tout blancs.

LEÇON XII.

Du Saint-Esprit.

(CATÉCHISME.)

HUITIÈME article du Symbole : *Je crois au Saint-Esprit.*

Par cet article, on professe qu'on croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils.

On croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils, parce que le Saint-Esprit est un même Dieu avec le Père et le Fils.

Le Saint-Esprit est saint d'une autre manière que les créatures ; les créatures sont saintes, parce qu'elles sont sanctifiées par le Saint-Esprit ; mais le Saint-Esprit est saint par lui-même.

En l'appelant Saint, on veut dire qu'il est Saint par sa nature, et qu'il nous sanctifie.

Le Saint-Esprit nous sanctifie en nous donnant sa grâce.

EXPLICATION.

C'EST le Saint-Esprit qui est l'objet du huitième article du Symbole.

Le Saint Esprit est la troisième personne de la Sainte Trinité, Dieu unique avec le Père et le Fils, dont il procède de toute éternité.

En disant : *Je crois au Saint-Esprit*, c'est comme

si on disoit : Je crois un Saint-Esprit ; je tiens pour certain et incontestable que le Saint-Esprit existe, parce que Dieu, la vérité même, nous l'a révélé ; je crois tout ce que le Saint-Esprit a révélé, parce que c'est un Esprit de vérité, et qu'étant Dieu comme le Père et le fils, il ne peut nous tromper ; je crois en lui, et je me confie en sa bonté.

Dieu le Père est Esprit ; le Fils de Dieu est aussi Esprit. La raison pour laquelle on donne spécialement le nom d'Esprit à la troisième personne de la Sainte Trinité, c'est parce qu'étant l'amour consubstantiel du Père et du Fils, on lui attribue les œuvres de la bonté de Dieu, et qu'elle est comme l'Esprit, comme l'ame de notre ame, en la vivifiant.

Le Saint-Esprit n'a point été fait, il n'a point été créé, il est éternel comme le Père et le Fils.

Le Saint-Esprit n'est pas le Fils de Dieu, parce qu'il n'a pas été engendré, mais produit ; il procède de toute éternité du Père et du Fils, par voie de volonté et d'amour ; il est aussi grand, aussi parfait, que le Père et le Fils ; il leur est égal en toutes choses, puisqu'il est Dieu.

On ne veut pas dire que le Saint-Esprit a été sanctifié, en disant qu'il est Saint ; il est Saint par lui-même ; il est Saint de sa nature, et il nous sanctifie ; il est la sainteté et la source de toute sainteté.

On donne au Saint-Esprit différens noms, pour exprimer les divers effets qu'il produit dans nos ames.

Il est appelé *Feu*, parce qu'il embrase les cœurs de l'amour de Dieu ;

Charité, parce qu'il en est le principe, et qu'il a été produit par voie d'amour;

Père des pauvres, parce qu'il se plaît à habiter dans les ames détachées de tout;

Doux consolateur, parce qu'il console admirablement, dans toutes leurs peines, les ames affligées qui ont recours à lui;

Doigt de Dieu, parce qu'il grave la Loi de Dieu dans les cœurs;

Source vive, parce qu'il ôte des cœurs la soif des choses de la terre, les fait mépriser, et fait soupirer après les biens du Ciel;

Onction spirituelle, parce qu'il adoucit ce qu'il y a de pénible dans la pratique de la vertu;

Lumière des cœurs, parce qu'il les éclaire sur la vanité des choses du monde;

Don du Très-Haut, parce que c'est le plus grand don que Dieu puisse faire aux hommes.

Le Saint-Esprit a apparu plusieurs fois sur la terre, sous divers Symboles, selon la nature du Mystère pour lequel il apparoissoit.

Il apparut au Baptême de notre Seigneur, en forme de Colombe, pour nous faire connoître son innocence et sa pureté.

Il apparut, à la Transfiguration de Jésus-Christ, en forme de Nuée, pour nous manifester que, quoiqu'il parût semblable à nous, il étoit néanmoins le Fils unique de Dieu; que sa Divinité étoit cachée sous le voile de son humanité.

Il apparut, le jour de la Pentecôte, en forme de

langue de feu; c'étoit pour annoncer qu'il faisoit sur l'ame des Apôtres ce que le feu matériel fait sur les corps; il les éclaira et les embrasa de Charité et de zèle, afin qu'ils allassent par toute la terre prêcher l'Évangile et travailler à la conversion du monde.

Il y a sept dons du Saint-Esprit. Le don de *Sagesse* nous fait goûter Dieu et les choses de Dieu;

Le don d'*Entendement* nous fait connoître et croire les vérités du salut,.

Le don de *Conseil* nous montre le chemin du salut, et nous aide à y marcher.

Le don de *Science* nous fait discerner le bien d'avec le mal, et nous donne de grandes idées de Dieu.

Le don de *Force* nous fait résister au péché, et renverser les obstacles qui s'opposent à notre salut.

Le don de *Piété* nous porte à remplir de bon cœur, par religion, nos devoirs envers Dieu, envers nos parens et notre prochain.

Le don de *Crainte* imprime en notre ame un grand respect pour la majesté de Dieu.

Il y a deux sortes de craintes religieuses; la servile et la filiale.

La crainte servile ou de serviteur, est celle qui nous fait appréhender d'offenser Dieu, parce qu'il punit sévèrement le péché.

La crainte filiale ou d'enfant, est celle qui nous détourne du péché, parce que Dieu est notre Père, et qu'il nous aime.

Le Saint-Esprit produit, dans les ames où il habite, douze précieux fruits. Ces fruits sont, la Charité, la Joie, la Paix, la Patience, la Bénignité, la Bonté, la Longanimité, la Douceur, la Foi, la Modestie, la Continence et la Chasteté.

TRAITS HISTORIQUES.

Simon, le magicien, s'adonna de bonne heure à la magie; ses enchantemens et ses prestiges firent que le peuple qui le suivoit, l'appeloit *la grande Vertu de Dieu*. Mais lorsque Saint-Pierre et Saint-Jean se furent rendus à Samarie, pour imposer les mains aux nouveaux baptisés que Saint-Philippe, un des sept Diacres, avoit convertis par ses prédications soutenues de beaucoup de miracles, il crut en Jésus-Christ et reçut le Baptême. Cependant, témoin des prodiges qui s'opéroient sur ceux qui avoient reçu le Saint-Esprit, il osa aspirer au pouvoir d'imposer les mains, et de tourner à sa propre gloire les miracles qu'il espéroit d'opérer comme les Apôtres. Dans cette espérance, il leur présenta de l'argent et leur dit : Donnez-moi le pouvoir que vous avez, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit; mais Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don » de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent; fais pénitence. » Bien loin de faire pénitence, Simon donna de nouveau dans la Magie, s'abandonna à toutes sortes de déréglemens, et devint l'ennemi secret des Apôtres. Après avoir infecté Samarie des erreurs les plus extravagantes, il vint à Rome; et voulant persuader qu'il étoit Dieu à l'empereur Néron qui le protégeoit, il promit de s'élever au Ciel à la vue de tout le monde. Tout le peuple s'assembla par la curiosité d'être témoin d'un tel spectacle, et en effet Simon s'éleva, ou plutôt il fut enlevé en haut par les Démons; mais Pierre se mit en prière et sa prière fut écoutée de Dieu. L'action des malins esprits cessa; le magicien tomba, et son corps fut brisé par sa chûte. Il mourut à l'instant même. C'est de ce Simon qu'est dérivé le nom de *Simonie*,

c'est-à-dire, le péché détestable que commettent ceux qui achètent ou vendent les dons et les grâces du Saint-Esprit.

Macédonius, patriarche de Constantinople, fameux hérésiarque, osa soutenir que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu; qu'il n'étoit qu'une simple créature semblable aux Anges, mais d'un rang plus élevé. Il fit endurer toutes sortes d'affreux supplices à un très-grand nombre de catholiques qui ne voulurent pas embrasser et professer son hérésie. Cette hérésie fut condamnée par l'Eglise, dans le Concile œcuménique de Constantinople, qui déclara que le Saint-Esprit procédoit du Père et du Fils. Nous faisons profession de cette vérité, en récitant pendant la Sainte Messe le Symbole fait dans ce Concile: « Je » crois au Saint-Esprit qui est aussi Seigneur et qui donne la » vie; qui procède du Père et du Fils; qui est adoré et glorifié » conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les » Prophètes. » Macédonius mourut misérablement.

Un serviteur de Dieu, bien convaincu du besoin qu'il avoit de la grâce de l'Esprit-Saint, non seulement disoit bien dévotement, au commencement de toutes ses actions principales, la prière: *Veni, sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, etc.* Mais de plus, il disoit sans cesse intérieurement les trois premiers mots de cette prière: *Venez, Esprit-Saint; venez, Esprit-Saint.*

LEÇON XIII.

De la Grâce.

(CATÉCHISME.)

La grâce est un don surnaturel que Dieu nous fait gratuitement, en vue des mérites de Jésus-Christ, pour nous faire opérer notre Salut.

Il y a deux sortes de grâces, la grâce habituelle ou sanctifiante, et la grâce actuelle.

La grâce habituelle ou sanctifiante est une grâce qui demeure

en nous, qui nous purifie de nos péchés, et nous rend justes et saints aux yeux de Dieu.

La grâce actuelle est un don intérieur, par lequel Dieu nous excite et nous aide à faire le bien.

C'est par le moyen de la prière et des Sacremens, que Dieu nous donne ordinairement sa grâce.

Nous ne pouvons mériter la vie éternelle que par la grâce de Dieu.

Mais il faut coopérer à la grâce.

Coopérer à la grâce, c'est en suivre le mouvement et l'inspiration.

On peut résister à la grâce de Dieu, et on y résiste souvent.

On peut mériter la vie éternelle en coopérant à la grâce de Dieu, puisque la vie éternelle est promise aux bonnes œuvres.

Quoiqu'on puisse mériter la vie éternelle, cette vie éternellement bienheureuse ne laisse pas d'être une grâce.

La vie éternelle est une grâce, parce qu'elle nous est promise gratuitement, par les mérites de Jésus-Christ.

C'est encore une grâce, parce que les bonnes œuvres et les mérites par lesquels nous obtenons la vie éternelle, nous viennent de Dieu, et sont les fruits de la Grâce.

Un Chrétien doit croire que de soi il n'est rien, qu'il n'a rien, et qu'il ne peut rien.

EXPLICATION.

La Grâce est un don, un pur don, nous n'y avons aucun droit, nous ne pouvons ni l'acquérir ni la mériter par des œuvres naturelles, quelque héroïques qu'elles soient.

C'est un don de Dieu; Dieu en est l'auteur, lui seul peut l'être.

Ce don nous est fait par les Mérites de Jésus-Christ, il nous a acquis la Grâce par des souffrances et par sa mort.

Dieu nous accorde sa Grâce, pour nous faire opérer notre salut, pour la sanctification de nos ames, pour nous aider à devenir des Saints.

On entend par la sanctification ou justification, le passage du péché à la Grâce, avec laquelle on peut parvenir à la gloire par la pratique des bonnes œuvres.

Il y a deux sortes de grâces, l'actuelle et la sanctifiante ou habituelle.

Grâce actuelle. La Grâce actuelle est une lumière divine qui éclaire notre entendement, et un saint mouvement qui porte notre volonté à éviter le mal et à faire le bien.

Cette grâce est nommée actuelle, parce qu'elle nous est donnée pour faire des actes de vertu dans le moment que l'occasion s'en présente.

Cette grâce est nécessaire au salut, parce que ce n'est que par ce divin secours qu'on peut éviter le mal qui est défendu, pratiquer le bien qui est commandé, et par conséquent mériter la vie éternelle.

Nous recevons des grâces actuelles dans toutes les occasions où nous en avons besoin pour accomplir les commandemens de Dieu et de l'Eglise.

Dieu donne des grâces actuelles, non seulement aux justes, mais encore aux pécheurs, afin qu'ils se convertissent.

S'il y a si peu de pécheurs qui se convertissent, c'est que la plupart d'entr'eux résistent à la Grâce.

Il n'est point de grâce actuelle à laquelle nous ne puissions correspondre, et à laquelle nous ne puissions résister; Dieu nous laisse toujours la liberté d'y consentir ou non : mais il y a des grâces spéciales, des grâces de choix et de prédilection, avec lesquelles on fait le bien infailliblement, quoique librement.

Grâce sanctifiante. La Grâce sanctifiante est une qualité surnaturelle infuse dans nos ames par le Saint-Esprit, qui nous rend agréables à Dieu et ses enfans adoptifs, nous donne droit à la vie éternelle, et qui fait que nous sommes capables de mériter par nos bonnes œuvres.

La Grâce sanctifiante est une *qualité*, une chose qui rend notre ame différente de ce qu'elle étoit auparavant : c'est une qualité *surnaturelle*; elle nous élève à un état auquel nous ne pouvons arriver par nos propres forces, à l'état d'enfans adoptifs de Dieu et d'héritiers du Ciel. Sans cette grâce nous ne pouvons mériter le Ciel, les œuvres surnaturelles que nous faisons étant privées de cette grâce, sont des œuvres mortes. Cependant les bonnes œuvres qu'on fait en état de péché mortel sont très-utiles; elles servent à obtenir des grâces actuelles de conversion.

On dit que cette grâce est infuse dans nos ames par l'Esprit-Saint, parce que c'est un effet du grand amour de Dieu envers nous, et que l'amour de Dieu est attribué au Saint-Esprit.

On appelle cette grâce, *Habituelle*, parce qu'elle nous est donnée pour demeurer en nous, pour habiter dans nos Ames.

On l'appelle *Sanctifiante*, parce qu'en nous rendant enfans de Dieu et héritiers du Ciel, elle nous fait Saints.

Cette grâce est absolument nécessaire au salut; sans elle nous n'avons aucun droit au Ciel.

Elle est encore la mesure de la gloire, puisque nous serons d'autant plus élevés en gloire dans le Ciel, que la grâce Sanctifiante aura été plus abondante en nous au moment de notre mort.

On peut perdre la grâce Sanctifiante, et on la perd par tout péché mortel. Le péché véniel ne nous en dépouille pas, mais il l'affoiblit, et il nous met en danger de la perdre, parce qu'il nous dispose au péché mortel, s'il est commis de propos délibéré, et si l'on ne s'en repent pas.

Lorsqu'on a eu le malheur de perdre la grâce Sanctifiante, on peut la recouvrer soit par la contrition parfaite, c'est-à-dire par un acte de douleur dont le motif soit la Divine Charité, soit par une confession faite dans des dispositions saintes.

On conserve la grâce Sanctifiante par le fréquent usage des Sacremens, l'assiduité à la prière, et la pratique des bonnes œuvres.

On peut comparer la grâce Actuelle à des éclairs qui portent la lumière dans l'esprit et font impression sur le cœur, et la grâce Habituelle aux Étoiles fixes qui ornent le Firmament, parce que cette

grâce nous est donnée pour embellir notre Ame, et la rendre, d'une manière permanente, la demeure de Dieu.

Ce que nous devons croire de la Grâce, c'est que nous ne pouvons rien sans elle par rapport à notre salut; qu'on peut lui résister; que la Grâce ne détruit point la liberté; qu'elle ne nous est point due; que Dieu ne la refuse point à ceux qui la lui demandent avec humilité et avec instance, avec la grâce de la prière qui ne nous manque jamais; et qu'il ne nous appartient pas d'approfondir les secrets de Dieu sur cette matière.

Quant à la grâce Sanctifiante, hâtons-nous de prendre les moyens de la recouvrer si nous l'avons perdue, et ceux de la conserver si elle habite en nous.

Quant à la grâce Actuelle, remercions Dieu tous les jours des grâces dont il ne cesse point de nous combler. Demandons-lui qu'il ne nous prive pas des grâces spéciales qu'il nous destinoit en punition de nos résistances à tant de grâces, et qu'il fasse que nous soyons toujours très-dociles à celles qu'il nous accordera.

TRAITS HISTORIQUES.

David coopéra à la grâce que Dieu lui accorda lorsque le prophète Nathan lui eut reproché son péché, et lui en eut fait connoître l'énormité. Il s'écria: J'ai péché, *peccavi*. Que de larmes il versa! Il n'oublia jamais son péché.

Madeleine coopéra à la grâce, lorsqu'elle alla se prosterner aux

pieds du Sauveur ; et qu'elle aima beaucoup celui qu'elle avoit tant outragé.

Pierre coopéra à la grâce, lorsque Jésus, qu'il avoit eu le malheur de renier, ayant jeté sur lui un regard de bonté, il sortit aussitôt du lieu où il étoit, et pleura amèrement.

Judas, le traître Judas résista à la grâce lorsqu'il refusa de se rendre à l'invitation que le Sauveur lui fit, de se jeter dans le sein de sa miséricorde, en lui disant : *Mon ami, à quel dessein êtes-vous venu ici ? Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser !*

Augustin résistoit à la grâce, lorsque, pressé de se convertir, il disoit à Dieu : *Seigneur, encore un peu de temps, encore un peu de temps ; bientôt, bientôt ; demain, demain.* Mais ayant appris la conversion de deux officiers de l'Empereur, qui avoient renoncé au monde, à l'occasion de la lecture de la vie de Saint-Antoine ; et ayant entendu une voix qui disoit : *Prenez et lisez, prenez et lisez ;* il prit les Epîtres de Saint-Paul et lut ces paroles : *Ne vivez pas dans la débauche et l'impureté.* Il se dit à lui-même : « Jusqu'à » quand balancerai-je ? jusqu'à quand remettrai-je de jour » en jour ? pourquoi ne sera-ce pas-tout-à-l'heure ? pourquoi » ne me retirerai-je pas dès ce moment de mes ordures et de mes » infamies ? » Augustin coopéra alors à la grâce, et il éprouva ce qu'avoit dit l'un des deux officiers : « O qu'il en coûte » bien moins pour être ami de Dieu, que pour parvenir à une » brillante fortune et devenir ami de l'Empereur ! Il n'y a qu'à » le vouloir ; et si je le veux, je le serai dans le moment. »

LEÇON XIV.

De l'Église.

(CATÉCHISME.)

NEUVIÈME article du Symbole : *Je crois la Sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.*

Cet article a deux parties. La première est comprise dans ces mots : *Je crois l'Eglise Catholique.* La seconde dans ceux-ci : *Je crois la Communion des Saints.*

Le mot *Eglise* signifie Assemblée, Société.

Le mot *Catholique* signifie Universel.

Quand nous disons que l'Eglise est Catholique, nous disons qu'elle est dans tous les temps et dans tous les lieux.

On dit que l'Eglise de Jésus-Christ est universelle, pour montrer la différence qu'il y a entre l'Eglise chrétienne et l'ancienne Société ou Synagogue des Juifs.

Cette différence est dans les temps et dans les lieux.

La Synagogue ou Société des Juifs étoit renfermée dans un seul pays, tandis que l'Eglise chrétienne embrasse tout l'Univers.

Ainsi, l'Eglise catholique est l'assemblée ou la société des Fidèles répandus par toute la terre.

Les Fidèles sont unis au-dedans par la même Foi.

Ils sont unis au-dehors par la profession de la même Foi, la participation aux mêmes Sacremens, et la soumission au même gouvernement ecclésiastique, sous un même chef visible qui est le Pape.

L'Eglise est Apostolique, parce qu'elle est fondée par les Apôtres et qu'elle est gouvernée par les Evêques qui ont succédé aux Apôtres sans interruption jusqu'à nous.

Ces mots, *sans interruption*, signifient que les Evêques se sont ordonnés et consacrés successivement les uns les autres, depuis le temps des Apôtres jusqu'à nous.

Il y a eu cette succession pour transmettre de siècle en siècle, et comme de main en main, jusqu'à la fin du monde, la doctrine que les Apôtres ont enseignée.

On appela l'Eglise Catholique, *Eglise Romaine*, parce que l'Eglise établie à Rome est le Chef et la Mère de toutes les autres Eglises.

On attribue cet honneur à l'Eglise de Rome, parce que c'est à Rome qu'est établie la Chaire de Saint-Pierre, Prince des Apôtres, et des Papes ses successeurs.

Par ces mots : *Je crois l'Eglise*, on entend que l'Eglise subsistera toujours ; qu'il faut croire tout ce qu'elle enseigne,

et que, pour obtenir la vie éternelle, il faut vivre et mourir dans son sein.

Il faut croire tout ce que l'Eglise enseigne, parce qu'elle est éclairée par le Saint-Esprit.

Ainsi, l'Eglise Catholique est infaillible, et ceux qui rejettent ses décisions sont hérétiques.

EXPLICATION.

Le mot *Eglise* signifie l'assemblage de tous ceux qui croient en Jésus-Christ.

L'Église est composée de tous les hommes qui, ayant été vivans, ont eu la Foi, et sont morts dans l'amour de Dieu, et de tous les hommes vivans actuellement qui ont la Foi.

On appelle *Église triomphante* la partie de l'Église que forment les Saints qui sont dans le Ciel.

On appelle *Eglise souffrante* la partie de l'Église que forment ceux dont les Ames sont dans le Purgatoire.

On appelle *Eglise militante* l'assemblée des Fidèles qui sont sur la terre, et on lui donne ce nom, parce que les Fidèles de la terre ont des combats à soutenir contre les ennemis de leur Salut.

Ce ne sont pas seulement les Justes qui sont membres de l'Église, les Pécheurs le sont aussi, s'ils croyent tout ce que Jésus-Christ a enseigné.

Ceux qui ne sont pas de l'Église militante, ce sont : 1°. les infidèles, qui ne croyent pas en Jésus-Christ, tels que les Païens et les Juifs ; 2°. les

hérétiques, qui ne croyent qu'une partie de ce que Jésus-Christ a enseigné, comme les Protestans, qui ne croyent que ce qu'ils jugent être contenu clairement dans l'Écriture Sainte; 3°. ceux qui se sont séparés du sein de l'Église, comme les Schismatiques et les Apostats; 4°. enfin ceux que l'Église a bannis elle-même de son sein, comme les excommuniés.

On distingue l'Église enseignée et l'Église enseignante. L'Église enseignée est formée des Fidèles qui écoutent et croyent ce que l'Église enseignante leur propose de croire; et l'Église enseignante est formée du corps des premiers Pasteurs, successeurs des Apôtres, qui sont préposés par Jésus-Christ pour enseigner.

L'Église, en tant qu'elle embrasse l'Église enseignée et l'Église enseignante, est une société d'hommes baptisés qui, réunis par la profession de la même Foi et la participation aux mêmes Sacremens, sous la conduite des Pasteurs légitimes qui ont à leur tête l'Évêque de Rome, successeur de Saint-Pierre, forment un grand Corps dont Jésus-Christ est le Chef.

Il n'y a qu'une seule vraie Église de Jésus-Christ. Le Sauveur veut que tous croyent les vérités qu'il a révélées à ses Apôtres, à qui il a ordonné de les prêcher par toute la terre.

On ne peut se sauver que dans la seule vraie Église de Jésus-Christ, puisque ce n'est que par Jésus-Christ Fils unique de Dieu, qu'on peut aller

à Dieu le Père, et que ce n'est que par la Foi en Jésus-Christ et à ce qu'il a enseigné, qu'on peut en approcher. Sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu. Jésus-Christ a dit que quiconque n'écoute pas son Église doit être regardé comme les Païens et les pécheurs, qui ne seront pas sauvés.

La vraie Église de Jésus-Christ, c'est l'Église catholique, apostolique et romaine, parce que c'est dans cette société et uniquement dans cette société qu'on a une Foi certaine, que les Pasteurs ont reçu mission de Jésus-Christ, et qu'on trouve les notes de la véritable Église.

1°. Ce n'est que dans cette société que les Fidèles peuvent avoir une Foi certaine. Les Chrétiens catholiques ont une Foi certaine, puisqu'en croyant ce que l'Église croit et ce qu'elle enseigne, ils n'ont aucune crainte de se tromper; ils se fondent sur la parole de Dieu, interprétée par l'Église à qui Jésus-Christ a promis son assistance perpétuelle jusqu'à la fin du monde; et la raison dit que Jésus-Christ devoit donner à l'Église le pouvoir d'être infaillible sur le sens des divines Écritures, pour pouvoir terminer les controverses en matière de religion, qu'il prévoyoit devoir s'élever parmi les Fidèles. Au contraire, les sociétés qui sont hors de l'Église, comme celle des Protestans, ne reconnoissant pas l'autorité de l'Église, n'ont, pour fixer leur croyance, que l'autorité de l'Écriture : mais comment l'autorité de l'Écriture, sans celle de l'Église, suffiroit-elle pour régler leur Foi et la

rendre certaine? Les Protestans et les autres hérétiques peuvent-ils être assurés quels sont les livres qui forment le corps des livres divins; que les textes des livres de l'Écriture Sainte n'ont pas été altérés ou changés; quel est le sens d'un grand nombre de textes qui sont obscurs? Ils disputent et ne sont point d'accord sur des textes qui paroissent clairs, leur Foi n'est donc qu'une Foi humaine et incertaine; elle n'est pas comme celle des Catholiques, divine et certaine. L'autorité de l'Église est si nécessaire pour avoir une Foi certaine, que Saint-Augustin disoit: « Je ne croirois pas à l'Évangile, » si l'autorité de l'Église ne me déterminoit pas à » y croire. »

2°. C'est dans l'Église catholique romaine, et ce n'est que dans elle seule, que les Pasteurs, chargés d'enseigner les Fidèles, ont la mission de Dieu. Jésus-Christ a dit aux Apôtres, et dans leur personne, aux Évêques, leurs successeurs: « Je » vous envoie comme mon Père m'a envoyé; allez, » enseignez toutes les nations, les baptisant au » nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; inti- » mez-leur l'obligation de croire les vérités que je » vous ai révélées, d'observer tous les commande- » mens que je vous ai faits, et voici que je suis avec » vous jusqu'à la fin du monde. » Les Apôtres ont obéi à Jésus-Christ; ils ont consacré des Évêques qui leur ont succédé; ces Évêques en ont consacré d'autres qui ont été leurs successeurs; et ceux-ci, d'autres qui les ont remplacés. La succession n'a

point été interrompue ; ceux qui enseignent maintenant ont donc la mission de Dieu, ils ont été envoyés par Jésus-Christ. L'Église catholique, apostolique et romaine, remonte donc, par cette succession, jusqu'à Jésus-Christ ; les Pasteurs, qui la conduisent, n'ont eu aucune autre origine, aucun autre fondateur que Jésus-Christ : cette Église y remonte spécialement par le siége de Pierre, qui a été fondé par Jésus-Christ, pour être le centre de communion dans son Église. Saint-Pierre s'appeloit Simon ; le Sauveur changea son nom en celui de Pierre, et lui dit : « Tu es Pierre, et c'est » sur cette pierre que je bâtirai mon Église, et les » portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre » elle. »

Il n'en est pas ainsi des sociétés séparées de l'Église catholique, qui les a rejetées de son sein en leur disant : vous ne prêchez pas la sainte Doctrine, vous n'enseignez pas la Doctrine de Jésus-Christ. Comment pourroient-elles dire que leurs Pasteurs ont reçu la mission de Dieu, que c'est Jésus-Christ qui les a envoyés ? Un ministre protestant pourra bien dire qu'il a reçu sa mission de Luther ou de Calvin ; mais quelle preuve Luther et Calvin ont-ils donnée, pour montrer que Jésus-Christ les a envoyés ? Ce n'est pas l'Église qui leur a donné mission de la part de Jésus-Christ, puisqu'elle les a retranchés de son sein ; et si Jésus-Christ les avoit envoyés directement, ils auroient fait des miracles en témoignage de la vérité de leur mission ;

3°. Les notes ou caractères de la vraie Église de Jésus-Christ conviennent à l'Eglise romaine, et ne conviennent qu'à elle; ces notes sont l'unité, la sainteté, la catholicité, et l'apostolicité. Les Apôtres lui donnent, dans leur Symbole, les titres de Sainte et de Catholique, et c'est le Concile œcuménique de Constantinople, tenu en 381, qui a ajouté à ces deux notes l'unité et l'apostolicité. Les Protestans sont obligés d'admettre ces quatre notes, puisqu'ils reconnoissent le Concile de Constantinople, que l'on chante à la plupart des Grand-messes, et où se trouvent, *Je crois l'Eglise une, Sainte, Catholique et Apostolique.*

L'Église romaine est une, quant à son *Chef*: le chef de cette Église est l'Évêque de Rome, qui depuis Saint-Pierre en a rempli les fonctions sans aucune interruption par toute la terre. Elle est une, quant à ses *Lois*: les lois de l'Église sont uniformes et constantes; elles sont en vigueur dans tout l'univers. Elle est une, quant à ce qui *regarde le Culte sacré*: dans tous les lieux on administre les mêmes Sacremens, on rend à Dieu le culte de religion en la même forme. Elle est une, quant à la *Foi*; elle est par-tout la même, et elle sera toujours telle, parce qu'elle est réglée par l'autorité de l'Église, qui est infaillible.

L'Église romaine est *Sainte*. Sa sainteté éclate dans son *Fondateur*, qui est Jésus-Christ, le Saint des Saints; dans sa *Doctrine*: cette doctrine est si pure, qu'elle n'enseigne rien qui ne détourne du

vice et n'excite à la vertu ; dans ses *Lois*, les commandemens de l'Église sont très-justes ; les instructions qu'on fait dans les Temples, ainsi que les offices divins qu'on y célèbre, sont très-propres à élever les cœurs à Dieu, à les détacher des choses de la terre, et à les sanctifier ; dans ses *Membres*, un certain nombre de Fidèles ont une grande horreur pour tout péché, et un zèle ardent pour leur sanctification. Il n'y a point eu de siècle où Dieu n'ait fait éclater, par des miracles, la sainteté de quelques-uns des enfans de cette Église ; ces miracles sont bien propres à confirmer la sainteté de la Doctrine qu'ils professoient, puisque Dieu, premier auteur des miracles, tromperoit les hommes, s'il en faisoit pour confirmer une fausse Doctrine.

L'Église romaine est *Catholique*, c'est-à-dire universelle ; elle a toujours été, et elle est encore, de toutes les Églises qui se disent chrétiennes, celle qui embrasse le plus d'étendue dans les lieux où elle domine, et celle qui se répand le plus dans les lieux où elle ne domine pas. Il y a beaucoup de pays où il n'y a presque que des Catholiques romains ; il y a beaucoup de Chrétiens catholiques romains dans les pays où l'Église Catholique romaine n'est pas la religion dominante ; et l'Église romaine a toujours eu un grand zèle pour envoyer et entretenir des missionnaires dans les pays infidèles ; ce qui fait qu'il y a des Catholiques en grand nombre dans toutes les parties du monde.

L'Église romaine est *Apostolique*. Les Évêques,

qui en sont les premiers Pasteurs, ont succédé aux Apôtres, et ils nous ont transmis leur Doctrine. Les Docteurs de l'Église des quatre premiers siècles avoient certainement la Doctrine des Apôtres : or, les Catholiques romains professent la Doctrine qu'ils professoient. On peut aisément s'en convaincre par leurs ouvrages, qu'il est facile de consulter. Cette Église a donc toutes les notes, tous les caractères de la vraie Église de Jésus-Christ, et aucune de ces notes ne convient aux autres sociétés qui se disent Chrétiennes.—En s'adressant aux Protestans, ne pourroit-on pas leur dire : Comment votre société est-elle *une* ? vous ne formiez pas entre vous un corps général, mais un grand nombre de corps particuliers sans chef ; vous n'avez pas la même Foi, chacun pense sur les dogmes de la Religion selon qu'il lui plaît d'interpréter la Sainte Écriture ; en renonçant à l'autorité de l'Église pour régler votre Foi, vous ne pouvez pas avoir la même croyance.—Comment pouvez-vous dire que votre Église est *sainte* ? Elle ne l'est pas, quant à ses fondateurs. Luther et Calvin, vos fondateurs, n'ont pas, par la conduite qu'ils ont tenue, mérité d'être regardés comme Saints ; leur Doctrine n'est pas sainte ; Luther a enseigné qu'*il n'y a dans l'homme aucune espèce de liberté, et que tout arrive par absolue nécessité*. Calvin a dit et répété souvent que *l'observation de la Loi de Dieu est impossible*. Que ne peut-on pas conclure de ces principes, qui sont si monstrueux ?—Comment oseriez-vous avan-

cer que votre Église est Catholique? Elle ne l'est pas quant au temps; vous n'étiez pas avant Luther: elle ne l'est pas quant aux lieux, puisqu'il y a un grand nombre de pays Catholiques où vous n'êtes pas connus, et que dans les pays où vous dominez vous ne formez pas le même corps, n'ayant ni le même chef ni la même croyance.—Enfin, comment pourriez-vous soutenir que votre société est *Apostolique*, ne descendant des Apôtres ni par la succession ni par la Doctrine?

La véritable Eglise de Jésus-Christ doit avoir trois propriétés; elle doit être visible, perpétuelle et infaillible. Si l'Eglise de Jésus-Christ n'étoit pas visible, les Fidèles ne pourroient pas savoir certainement où est cette Église; si elle n'étoit pas perpétuelle, elle ne seroit pas toujours telle qu'elle est, une, sainte, Catholique et Apostolique; si elle n'étoit pas infaillible, elle pourroit enseigner l'erreur.

Nous savons, par les divines Écritures, que l'Église de Jésus-Christ est visible, puisque Jésus-Christ a dit à ses Apôtres: « Vous êtes la lumière » du monde. — Une cité placée sur une montagne » ne peut pas être cachée. » Nous savons qu'elle est perpétuelle et infaillible, puisqu'il a assuré que les portes de l'Enfer ne prévaudroient point contr'elle. L'Eglise Catholique Romaine a ces trois propriétés, qu'on ne trouve point dans la société des Protestans:

1°. Elle a la *visibilité*. N'a-t-elle pas tout ce qui rend une société visible? Elle a un chef dans

l'Evêque de Rome, successeur de Saint-Pierre ; des Ministres, dans les Evêques qui correspondent avec lui ; des sujets, dans les Fidèles qui écoutent les Evêques ; et des Tribunaux où sont jugées les causes qui s'élèvent entre les Fidèles, touchant la Foi. Il n'en est pas ainsi de la secte des Protestans, ils n'ont aucun centre de réunion, aucun tribunal subsistant.

2°. L'Eglise Catholique Romaine a la *perpétuité*. Elle a toujours subsisté, sans aucune interruption depuis les Apôtres, tandis que la société des Protestans n'existoit pas avant Luther, et qu'il y a peu de Protestans qui professent aujourd'hui la même Doctrine que cet hérésiarque.

3°. Elle a l'*infaillibilité*. Elle se croit infaillible, et elle l'est, puisque Jésus-Christ a établi son Eglise la colonne de la vérité : elle est infaillible en tout temps, et même quand elle n'est pas assemblée en Concile, Jésus-Christ ayant promis d'être jusqu'à la fin du monde avec les successeurs des Apôtres, qui ne doivent jamais cesser d'enseigner toutes les nations. Les Protestans ne pensent pas que le corps de leurs Ministres soit infaillible, puisqu'un de leurs principes fondamentaux est que l'Eglise ne l'est pas.

Ne cessons point de remercier le Seigneur du bonheur que nous avons, par un effet de sa grande miséricorde, d'être dans le sein de la véritable Église, préférablement à tant d'autres. Renouvelons souvent la protestation de vivre et de mourir

dans le sein de l'Église Catholique et Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut. Enfans de l'Église, aimons cette tendre mère; ne nous contentons pas de croire ce qu'elle nous propose de croire, observons encore fidèlement tous ses préceptes, et que ses intérêts nous soient très-chers.

TRAITS HISTORIQUES.

Pourquoi dernièrement avez-vous gardé le silence tout le » temps que M..... a été avec nous? Est-ce sa présence qui vous » a fait partir sitôt? » disoit-on à un Chrétien bien attaché à l'Eglise Catholique. Il répondit: « M..... ne croit pas aux décisions » de l'Eglise, il le dit tout haut et s'en glorifie. Il est à mes yeux » comme un païen qui ne croit pas en Dieu, comme un publi- » cain, comme un homme souillé d'iniquités. Jésus-Christ a dit » qu'il falloit regarder ainsi ceux qui n'écoutoient pas l'Eglise: » ils sont hérétiques. »

L'hérésiarque Marcion avoit beaucoup connu Saint-Polycarpe qu'il n'avoit point vu depuis qu'il s'étoit séparé de l'Eglise; il rencontra un jour le Saint dans Rome, et il lui dit en le voyant: « Me connoissez-vous bien? » *Oui*, lui répondit Polycarpe, *je le connois pour le fils aîné de Satan.*

Cérinthe, hérésiarque du temps de l'Apôtre Saint-Jean, étoit dans les bains publics; Saint-Jean, qui vouloit y entrer, l'aperçut, il se retira en criant: Fuyons, de peur que *la maison ne tombe sur nous.* Cérinthe soutenoit que Jésus étoit un pur homme, et que le Christ s'étoit envolé au Ciel, tandis que Jésus avoit souffert, etc. Saint-Jean écrivit son Évangile à la prière des Fidèles, dans le dessein de réfuter cet hérésiarque.

Saint-Irène, Evêque de Lyon, qui avoit été disciple de Saint-Polycarpe, disoit à Florin qui semoit des dogmes erronés, contraires à ceux de l'Église Catholique: « Votre doctrine n'est pas » celle des Evêques qui ont été avant nous. Il me semble entendre » le bienheureux Polycarpe nous raconter les entretiens qu'il » avoit eus avec Jean et les autres qui avoient vu le Seigneur,

» et nous faire le récit de ce qu'ils avoient appris de sa doctrine et » de ses miracles. Je puis assurer devant Dieu, que si ce saint » Évêque eût entendu la doctrine que vous enseignez, il se seroit » bouché les oreilles, et se seroit écrié selon sa coutume : *Bon* » *Dieu, ne m'avez-vous réservé jusqu'à ce temps que pour* » *entendre de telles choses*? et à l'heure même il auroit pris » la fuite. »

Sainte-Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal montra, dès ses plus tendres années, un grand zèle pour la Religion catholique. Elle eut le courage, lorsqu'elle n'avoit encore que cinq ans, de reprendre un hérétique qui blasphémoit contre l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Le Protestant qui lui avoit si fort déplu, tira de sa poche des friandises, et les lui présenta. Réconcilions-nous, lui dit-il; faisons la paix. Elle les prit et les jeta aussitôt dans le feu, en lui disant : *C'est ainsi que les hérétiques brûleront dans l'Enfer.*

Un des avis salutaires que le grand Saint-Antoine, au rapport de Saint-Athanase, donna à ses Disciples lorsqu'il fut près de mourir, fut celui-ci : *Évitez avec un très-grand soin la contagion des hérétiques, de tous ceux qui sont séparés de l'Église et de son Chef.* Il avoit dit souvent que la communication avec eux étoit la ruine et la perte entière de l'ame.

Quelqu'action de piété et de mortification que l'on fasse, quelque parfaite que soit la vie que l'on mène, si l'on est séparé de la vraie Église, rien de ce qu'on fait ne sert pour le salut éternel; rien n'empêche qu'on ne soit sous l'esclavage du démon, qu'on en soit possédé. C'est ce que dit le saint abbé Théodore, au sujet d'un anachorète de Syrie quoiqu'il fût toujours en prières et se mortifiât beaucoup, parce qu'il s'étoit séparé de l'Église, et étoit entré dans la secte de Severus.

Le juge Polémon, interrogeant Saint-Pionne, Prêtre, qui fut martyr dans le troisième siècle, lui fit cette question : « De quelle » Église êtes-vous? » « Je suis de l'Église Catholique. Jésus- » Christ n'a point d'autre Église que celle-là. »

LEÇON XV.

De la Communion des Saints.

(CATÉCHISME.)

Par ces mots, *Je crois la Communion des Saints*, on entend que tous les Chrétiens sont frères, et membres d'un même corps qui est l'Eglise.

Il s'ensuit de là que tous les biens sont communs entre les Fidèles.

Cette Communion de biens spirituels consiste en ce que les grâces que chacun reçoit, et les bonnes œuvres que chacun fait, profitent à tout le corps et à chaque membre de l'Église.

Cela vient de l'union parfaite de tous les membres de l'Église.

Cette union doit faire que quand un membre de l'Église a quelque bien, tous les autres doivent s'en réjouir; et que quand un membre est affligé, tous les autres membres doivent s'affliger avec lui.

On donne aux Fidèles le nom de Saints, parce qu'ils sont appelés à la Sainteté, et qu'ils sont consacrés à Dieu par le Baptême.

Ce nom convient particulièrement à ceux qui ont une Foi parfaite et qui mènent une sainte vie.

On met ces articles, la Communion des Saints, la Rémission des Péchés et la Vie éternelle, après celui-ci: *Je crois l'Eglise Catholique*, pour montrer qu'il n'y a ni sainteté, ni rémission des péchés, ni par conséquent de salut et de vie éternelle hors de l'Église Catholique.

On met tous ces articles après celui-ci, *Je crois au Saint-Esprit*, pour montrer que c'est le Saint-Esprit qui assemble et anime l'Eglise, où il a mis toutes ces grâces.

L'Église peut priver de la Communion des Saints les pécheurs scandaleux, par l'excommunication.

EXPLICATION.

En récitant le Symbole des Apôtres, on professe, dans le neuvième article, que l'on croit non seulement la Sainte Église, mais encore la Communion des Saints.

Ces mots *Communion des Saints,* signifient l'union avec les Saints, l'union que les Saints ont entr'eux.

Il y a des Saints dans le Ciel, dans le Purgatoire et sur la terre. Les Saints du Ciel sont les Bienheureux qui jouissent de la gloire; parce qu'il n'y a rien en eux d'impur. Les Saints du Purgatoire sont ceux qui étant morts dans l'amour de Dieu, achèvent de se purifier dans ce lieu d'expiation, parce que rien de souillé n'entre dans le Ciel. Les Saints de la terre sont tous les Fidèles, parce qu'ils ont été consacrés à Dieu par le Baptême, et qu'ils sont appelés à la Sainteté; mais ce nom convient sur-tout à ceux d'entre les Fidèles qui sont justes et qui s'efforcent de mener une vie sainte.

La Communion des Saints est la participation aux biens spirituels communs à ces différens Saints, en vertu de la Charité qui les unit tous, comme étant Membres d'une même Église, dont une partie jouit déjà pleinement de Dieu, une autre partie souffre, pour se purifier, et l'autre combat pour mériter la Grâce et la Gloire. Jésus-Christ est le Chef de ce Corps Mystique, tous les Saints en sont les Membres, et c'est l'Esprit-Saint qui en est comme l'Ame.

L'union que les fidèles de la terre ont entr'eux, fait que toutes les grâces que chacun d'eux reçoit, et que toutes les bonnes œuvres qu'il pratique, en assistant au saint Sacrifice, en s'approchant de la Table Sacrée, en assistant aux divins offices, en exerçant les œuvres de miséricorde spirituelles ou corporelles, servent aux autres Fidèles de la terre, s'ils sont justes; mais ceux qui sont dans l'état du péché, quand même ils n'auroient pas perdu la Foi, sont des membres morts, et ils ne participent à ces biens spirituels qu'en ce sens, que Dieu ayant égard aux prières des Justes, accorde quelquefois aux pécheurs des grâces de conversion, ou suspend les châtimens qu'ils méritent.

L'union que les Fidèles ou Saints de la terre ont avec les Saints du Ciel, fait qu'ils obtiennent de Dieu, par leur intercession, beaucoup de grâces pour eux personnellement, et pour les autres Fidèles, lorsqu'ils les honorent, les invoquent, et s'efforcent de les imiter.

Enfin, l'union que les Saints de la terre ont avec ceux qui souffrent dans le Purgatoire, fait qu'ils peuvent être utiles à ces ames qui y sont détenues, en priant pour elle, en faisant offrir pour leur délivrance ou leur soulagement le saint Sacrifice de la Messe; en faisant ce qui est nécessaire pour gagner des indulgences, avec l'intention de leur en appliquer le mérite; et quoique les ames du Purgatoire ne puissent plus mériter, ceux qui ont du zèle pour les soulager obtiennent de Dieu

beaucoup de grâces, à cause du grand amour qu'il a pour des ames qui lui sont très-chères.

Les Infidèles, les Hérétiques, les Schismatiques et les Excommuniés n'ont aucune part à la Communion des biens spirituels des Saints, parce qu'étant hors de l'Eglise ils n'ont aucune communication avec le corps de l'Église; il n'y a aucune union entr'eux et l'Église, soit triomphante, soit souffrante, soit militante.

Ne négligeons rien pour participer abondamment aux biens spirituels des Saints.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Fructueux, Évêque dans le troisième siècle, ne cessoit point de prier pour toute l'Église. Lorsqu'il étoit près de souffrir le martyre, ayant été condamné à être brûlé vif pour la Foi, un Chrétien lui prit la main, et lui dit: « Je vous supplie de vous souvenir de moi devant Dieu. » Le Saint Martyr lui répondit: *Je dois avoir dans l'esprit toute l'Église Catholique, étendue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.*

Saint-Polycarpe prioit jour et nuit pour l'Église Catholique répandue par toute la terre.

Une dame qui voyoit et écoutoit des Prêtres qui n'étoient pas soumis aux décisions de l'Église, et à qui ils avoient fait perdre la Foi, se recommanda avec instance aux prières d'un Prêtre fort bon catholique. Elle ne pouvoit s'empêcher d'avoir de la vénération pour lui à cause de ses vertus, quoiqu'elle sût qu'il pensoit tout différemment que ses docteurs. Il répondit à cette dame: « Je prie tous les jours plusieurs fois pour l'Eglise, et alors je » prie pour tous les Fidèles. Tous les membres de l'Eglise se » trouvent compris dans les prières de celui qui prie pour tout » le corps, dit Saint Augustin; mais puisque vous n'êtes pas » du nombre des Fidèles, que vous êtes sortie du sein de l'Eglise » Catholique, je vous promets de prier tous les jours pour votre » conversion. » — Que me dites-vous, Monsieur, répliqua-t-elle?

de qui me parlez-vous? Mon confesseur et ceux qui pensent comme lui, ne me prêchent qu'une bonne morale; je suis Catholique, et je serois bien fâchée de ne pas l'être. Montrez-moi que je ne le suis pas; et si vous réussissez, je ferai ce que vous me direz de faire pour le devenir. — Ce Prêtre lui dit : Je sais quel est votre confesseur, et je sais aussi qu'il dit à qui veut l'entendre, qu'il n'admet pas ce que le Pape et le corps des Evêques regardent comme un jugement dogmatique et irréfragable de l'Eglise; et que si l'Eglise a décidé ce qu'il n'admet pas comme une décision à laquelle il faille se soumettre, l'Eglise s'est trompée. Il ne croit donc pas à l'infaillibilité de l'Eglise, et il n'a pas la foi de l'Eglise; il n'est donc pas Catholique, et si vous pensez comme lui, vous ne l'êtes pas. Je sais encore que votre guide, qui est ennemi de l'Eglise, a mis dans votre bibliothèque des livres condamnés par l'Eglise, dont il vous recommande la lecture. — Quels sont ces livres? Je veux être Catholique; que dois-je faire, dit la dame? — Le voici : 1°. Récitez souvent cette formule d'acte de Foi: *Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église Catholique me propose de croire, parce que vous l'avez dit.* 2°. Prenez un autre guide; allez à un Prêtre éclairé que vous saurez être bon Catholique, et portez-lui la liste de tous les livres que vous avez, avec l'intention de faire le sacrifice de tous ceux qu'il vous dira renfermer le poison de l'erreur. Si vous faites ce à quoi je vous exhorte, toutes les fois que je prierai pour l'Eglise, je prierai pour vous, parce que vous en serez alors membre.

Saint-Augustin, accompagné de quelques-uns de ses Prêtres, visita un homme de qualité, appelé Innocent, qu'il savoit être malade. Ce malade lui dit qu'on devoit lui faire le lendemain une opération, non seulement très-douloureuse, mais encore très-dangereuse; qu'il la redoutoit beaucoup. Il supplia le Saint de vouloir assister à cette opération, afin que s'il en mouroit, il eût du moins la consolation de mourir assisté de ses prières et de ses exhortations. Saint-Augustin lui promit de ne point le quitter; il l'invita ensuite à avoir recours à Dieu, à se confier en sa miséricorde, à se soumettre à sa volonté, et à s'unir aux prières qu'ils alloient faire pour lui. Tous se mirent à genoux, et prièrent avec ferveur pour le malade dont l'état les touchoit de compas-

sion. Le lendemain, les Chirurgiens qui avoient préparé déjà les instrumens dont ils devoient se servir, ayant examiné les choses de près, virent qu'il n'y avoit sur le corps du malade aucun vestige du mal pour lequel ils avoient été sur le point de procéder à l'opération. Dieu avoit exaucé la prière de ses Serviteurs. (*St-Aug. liv. 22 de la Cité de Dieu.*)

Sainte-Monique, au lit de la mort, dit à ses deux fils, Augustin et Navigius: « Vous ne devez point vous mettre en peine de mon » corps; il importe peu où vous l'ensevelissiez : la seule chose » que je vous demande, c'est qu'en quelque lieu que vous soyez, » vous vous souveniez de moi à l'autel du Seigneur. » Saint-Augustin se conforma aux intentions de sa sainte et tendre mère qui mourut à Ostie. On porta son corps à l'Eglise, et on offrit pour elle le sacrifice de notre Rédemption. (*Confess., liv. 9, chap. 11.*)

Un bon Chrétien étoit fidèle à la pratique suivante : Je fais tous les jours trois stations, disoit-il. La première est dans le Ciel : j'adore Jésus-Christ, le Saint des Saints, et je le supplie d'avoir pitié de moi; j'invoque Marie, la Reine des Saints, et tous les Saints, commençant par les Apôtres. La seconde station est dans le Purgatoire : je prends part à leurs peines, et je leur promets d'offrir à Dieu toutes mes prières et mes actions pour leur soulagement. La troisième station est sur la Terre : je prie pour tous les membres de l'Eglise, commençant par le Pape, les Evêques, etc. ; je prie ensuite pour les Infidèles, les Juifs, les Hérétiques, les Schismatiques, afin qu'ils se convertissent et deviennent membres de l'Eglise.

SUITE DE L'EXPLICATION.

La Communion des Saints n'est pas le seul avantage que nous retirons de l'Eglise de Jésus-Christ, nous trouvons encore en elle un pouvoir divin, que le Sauveur lui a communiqué pour notre sanctification, le pouvoir de nous remettre nos péchés ; et c'est ce que nous faisons profession de

croire dans le dixième article du Symbole : *Je crois la rémission des péchés.*

Il y a deux sortes de péchés, l'originel et l'actuel.

Le péché originel est un péché dans lequel nous sommes conçus, et dont Adam notre premier père nous a rendus coupables par sa désobéissance ; les suites de ce péché sont l'ignorance, la concupiscence, c'est-à-dire l'inclination au péché, les misères de cette vie et la nécessité de mourir.

Le péché actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté depuis que nous avons atteint l'usage de la raison.

On définit le péché actuel, tout ce qui se dit ou qui se fait contre la Loi de Dieu.

Le péché est *mortel*, lorsque sa matière est considérable et qu'on le commet avec un parfait consentement. On le nomme mortel, parce qu'il donne à l'ame une mort spirituelle, en la privant de la Grâce, qui est sa vie, et parce qu'il conduit à l'Enfer, qui est comme une mort éternelle.

On appelle péché *véniel* le péché dont on se rend coupable, lorsque sa matière est légère, ou que le consentement de la volonté est imparfait, quoique la matière soit en elle-même considérable. Par le péché on désobéit à Dieu, qui est notre souverain Seigneur.

Le péché véniel est, après le péché mortel, le plus grand des maux ; il ne donne pas la mort à l'ame et ne la rend pas digne de la mort éternelle, mais il affoiblit en nous l'amour de Dieu, il di-

minue le nombre des grâces, nous rend dignes des peines temporelles, et nous dispose au péché mortel.

Il y a sept vices auxquels on donne le nom de péchés capitaux, parce qu'ils sont la source de tous les autres péchés. Ces vices sont l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

Que nous sommes heureux, nous qui avons eu le malheur de pécher si souvent, de ce que Jésus-Christ a donné à son Église le pouvoir de remettre, c'est-à-dire d'effacer, de pardonner nos péchés. Il lui accorda ce pouvoir, lorsqu'il dit à ses Apôtres, et en leurs personnes à leurs successeurs : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.*

C'est par la grâce du Saint-Esprit que nos péchés nous sont remis. On donne le nom de *Justification* et de *Sanctification* à cette grâce du Saint-Esprit, parce qu'elle a la vertu de rendre justes et Saints ceux qui étoient pécheurs. Ceux qui la reçoivent ressuscitent spirituellement; elle tire leur ame de l'état de mort où le péché avoit mis leur ame, et leur rend la vie. L'Esprit Saint vient habiter de nouveau dans cette ame, et produit en elle des effets admirables. Il y rallume le feu de la Charité qui étoit éteint; il lui rend ses précieux Dons que le péché lui avoit enlevés, et cette ame recouvre une telle beauté, qu'elle redevient l'amie de Dieu et l'objet de ses complaisances.

L'Église a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'opérer un si grand miracle par le moyen des Sacremens de Baptême et de Pénitence. Le Baptême efface le péché originel et les péchés actuels qu'on auroit commis avant la réception de ce Sacrement. Il ne resteroit rien à expier après cette vie, si l'on mouroit aussitôt après l'avoir reçu dans de saintes dispositions.

Le Sacrement de pénitence remet tous les péchés actuels qu'on a commis après le Baptême : il en efface la coulpe, c'est-à-dire l'offense qu'on a faite à Dieu par le péché. Quant à la peine éternelle qu'on avoit méritée, elle est remise, ou plutôt commuée en une peine temporelle pour laquelle on peut satisfaire ici-bas par de bonnes œuvres, et qu'il faudra subir dans le Purgatoire, si l'on n'a pas fait sur la terre une pénitence suffisante.

Souvenons-nous que la justification qu'on reçoit dans le Sacrement de Pénitence est une pure grâce à laquelle le Pécheur n'a aucun droit; cette grâce est ordinairement précédée de beaucoup d'autres grâces. Il faut que le Pécheur soit éclairé de Dieu sur la grandeur du mal dont il s'est rendu coupable par le péché; qu'il conçoive une vive douleur d'avoir offensé son Dieu, et que cette douleur naisse d'un saint motif; qu'il espère son pardon de la miséricorde de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, dont le prix est infini; qu'il ouvre son cœur à l'amour de son Dieu, dont il a eu le malheur de perdre l'amitié, et qu'il commence à aimer son

Dieu comme source de toute justice, lorsqu'après avoir accusé avec sincérité à un Ministre du Seigneur approuvé tous les péchés mortels dont il s'est rendu coupable, ce Ministre prononce sur lui la sentence d'absolution prescrite par l'Église.

Tous les Pécheurs peuvent obtenir la rémission de leurs péchés, quelque énormes et quelque multipliés qu'ils soient, dans le Sacrement de Pénitence; mais combien n'y a-t-il pas de Pécheurs qui, n'apportant pas à ce Sacrement les dispositions nécessaires, n'en retirent aucun fruit, et sont, après s'en être approchés, beaucoup plus coupables qu'auparavant, parce qu'ils en ont été les profanateurs!

TRAITS HISTORIQUES.

La vertueuse Susanne répondit aux infames vieillards qui la pressoient de consentir au crime : « Je ne vois que périls de » toutes parts. Si je fais ce que vous desirez, je mourrai » devant Dieu; et si je ne le fais pas, je n'échapperai point » de vos mains. Mais il est meilleur de tomber entre vos mains » sans avoir commis le mal, que de pécher en la présence du » Seigneur. » (*Daniel*, 13.)

Je ne ferai rien contre la Loi pour l'amour de la vie, dit le vieillard Eléazar, qu'on vouloit contraindre de manger d'une viande défendue par la loi, ou au moins de feindre d'en manger. *Quand par-là je me délivrerois présentement des supplices des hommes, je ne pourrois fuir de la main du Tout-Puissant, ni pendant cette vie, ni après ma mort.* (2. Machab. 6.)

La Reine Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, disoit : « La créature que j'aime le plus sur la terre, c'est le Roi

» mon fils ; cependant si l'on me disoit : Il est malade à la » mort, et en commettant un péché mortel vous êtes assurée » qu'il guérira, je le laisserois mourir. » (*Fleury.*)

Saint-Louis, roi de France, fit un jour cette question au sieur Joinville : « Qu'aimeriez-vous mieux, ou être lépreux, » ou avoir commis un péché mortel? » Ce seigneur répondit : « J'aimerois mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être » lépreux. » Le Saint-Roi fut pénétré d'indignation. Il lui dit animé de zèle : « Vous ne savez guères ce que c'est que d'avoir » offensé Dieu. Apprenez qu'il n'est point d'état plus déplo- » rable que celui d'être en péché mortel. Quel que soit le re- » pentir qu'on croie en avoir, on n'est point assuré, à la » mort, d'en avoir obtenu le pardon. »

L'Enfant Prodigue, qui avoit quitté la maison paternelle, et dissipé tous ses biens en s'abandonnant à ses passions, rentra en lui-même à l'occasion de la grande misère dans laquelle il étoit tombé. Il dit : Je me leverai et j'irai à mon père. Il partit : prosterné à ses pieds, il lui adressa ces paroles : Mon père, j'ai péché contre le Ciel et contre vous. A l'instant même ce père tendre lui donna le baiser de paix, et il manifesta la joie que lui causoit le retour de son fils, en faisant un festin, et en disant : Mon fils étoit perdu et je l'ai trouvé ; il étoit mort et il est ressuscité.

LEÇON XVI.

De nos Fins dernières.

(CATÉCHISME.)

Onzième article du Symbole : *Je crois la Résurrection de la chair.*

Cet article signifie qu'au jour du jugement nous ressusciterons avec le même corps que nous aurons eu sur la terre.

Douzième article : *Je crois la Vie éternelle.*

Par cet article, nous professons que si nous vivons et mourons chrétiennement, nous vivrons éternellement avec Dieu.

Cette vie sera de voir Dieu éternellement tel qu'il est, et de l'aimer sans pouvoir jamais le perdre.

La conclusion de tout le Symbole est que Dieu est, et qu'il récompense ceux qui le servent.

Ceux qui l'offensent, et qui meurent dans le péché mortel, seront pour toujours privés de Dieu, et livrés au feu éternel de l'Enfer.

EXPLICATION.

On ne dit pas dans le Symbole : *Je crois la Résurrection de l'Ame*, parce que l'ame est immortelle; elle ne meurt pas lorsque l'homme meurt, et la résurrection suppose la mort.

On dit : *Je crois la Résurrection de la Chair.* Par le mot *Chair*, on entend le corps dont la Chair est la principale et la plus considérable partie. Ainsi, c'est comme si l'on disoit : je crois que nos corps, que nos os, qui sont revêtus de chair, ressusciteront.

Tous les hommes ressusciteront avec leur même corps. Tous ceux qui seront morts depuis le commencement du monde, seront de nouveau animés; l'ame de chaque homme se réunira au corps où elle aura habité en cette vie. Tous ressusciteront pour être jugés selon leurs œuvres.

Un des principaux Anges du Ciel, avec une voix plus éclatante que celle d'une trompette, dira : *Levez-vous, morts, venez paroître au jugement;* et à l'instant même tous les morts paroîtront vivans; ils seront ressuscités.

La résurrection des morts sera faite à la fin du monde. C'est par la Toute-Puissance de Dieu, à qui rien ne coûte, que Dieu ressuscitera tous les hommes, les Pécheurs comme les Justes, afin que chacun reçoive dans son corps et dans son ame la récompense qu'il aura méritée ou le châtiment qui lui est dû. N'est-il pas juste que nos corps, qui participent en leur manière, au bien ou au mal que nous faisons, soient récompensés ou punis comme ils peuvent l'être ?

Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés; les corps des réprouvés ne ressusciteront pas avec les qualités admirables qu'auront les corps des Saints. Les corps de ces Bien-aimés de Dieu ressusciteront sur le modèle du corps du Sauveur après sa Résurrection ; ils seront lumineux, subtils, agiles et impassibles, tandis que les corps des Pécheurs, ennemis de Dieu, seront affreux, horribles. Leur difformité affligera leur ame, qui leur sera unie éternellement.

C'est après la résurrection des corps, que le Souverain juge prononcera une sentence infiniment favorable à ceux qui auront vécu et qui seront morts chrétiennement, et infiniment terrible pour ceux qui auront eu le malheur de mourir dans le péché, n'en eussent-ils commis qu'un seul dans tout le cours de leur vie.

La Résurrection des corps est certaine, elle est de Foi; les Livres Saints l'attestent ou la supposent à toutes les pages. Efforçons-nous de vivre aussi

chrétiennement que nous le pouvons, avec la grâce que nous ne devons point cesser de demander à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ; et lorsque nous souffrons, consolons-nous par l'espérance de ressusciter avec un corps glorieux pour posséder le Royaume de Dieu, qui n'aura point de fin. Disons alors avec Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, que je ressusciterai et sortirai de la terre au dernier jour; alors, je serai de nouveau revêtu de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma Chair. Oui, c'est moi-même qui le verrai, et non pas un autre; ce seront mes propres yeux qui le contempleront. »

Après que Jésus-Christ aura dit aux Justes : « *Venez, les bénis de mon Père, posséder le* » *Royaume de Dieu qui vous a été préparé,* » et à ses Anges, « *ils seront vivans en corps et en ame pour* » *l'éternité,* » ils auront la vie éternelle. C'est cette vie éternelle que nous faisons profession de croire dans le douzième article du Symbole : *Je crois la vie éternelle.*

Cet article est placé après tous les autres, parce que tous les autres y tendent et y conduisent.

L'ame des Saints du Ciel sera toujours unie à leur corps, qui sera pour elle une source de jouissances par sa beauté, et Dieu sera toujours uni à leur ame, qui en sera remplie et rassasiée pleinement. Exempts de tous les maux, Dieu leur montrera son amour, en les comblant de tous ses biens. Il sera lui-même leur récompense, lui qui est le

Souverain Bien. Ce qui conservera en eux une vie souverainement heureuse qui sera éternelle, c'est que Dieu leur accordera de le voir clairement, de le louer sans interruption, constamment; de l'aimer parfaitement, d'en jouir pleinement, et d'être assurés que leur bonheur ineffable ne finira point, ne s'affoiblira point.

Il n'en sera pas ainsi des pécheurs; ils ont recouvré la vie pour ne plus la perdre, et, en ce sens, ils auront la vie éternelle; mais ce sera une vie éternellement malheureuse, qui peut être appelée une mort éternelle; leur corps sera toujours vivant, mais leur ame sera toujours dans les horreurs de la mort; Dieu n'habitera jamais dans l'ame des réprouvés. En les jugeant, il leur a dit: *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel.* Ces ames privées de Dieu, éloignées de ce Dieu qui devoit être leur vie, auront pour tombeau, pendant l'éternité, un feu qui ne s'éteindra jamais, un feu dont le feu d'une fournaise ardente n'est que l'ombre.

Fuyons le péché et les occasions du péché, pour nous préserver de la mort éternelle; méprisons souverainement toutes les choses de ce monde, et appliquons-nous à sanctifier jusqu'à nos moindres actions, pour mériter la vie éternelle.

TRAITS HISTORIQUES.

Lorsque Job couvert d'ulcères, étoit abandonné de ses proches, il s'animoit à souffrir avec patience, par l'espérance de la Résur-

rection. Il disoit : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, » et que je ressusciterai de la terre au dernier jour ; que je serai » encore revêtu de cette peau ; que je verrai mon Dieu dans ma » chair... J'ai cette espérance, et elle reposera toujours dans mon » cœur. » (*Job.* 19.)

Eutychius, célèbre patriarche de Constantinople, qui présida au second Concile de Constantinople, et qui s'opposa dans la suite aux erreurs de Justinien, tomba lui-même dans l'erreur. Il composa un *Traité de la Résurrection*, dans lequel il soutenoit que le corps des hommes ressuscités seroit si subtil, qu'il ne pourroit plus être palpable ; ce qui étoit une erreur d'Origène. Saint-Grégoire, que le Pape Gélase II avoit envoyé à Constantinople en qualité de nonce apostolique, représenta au patriarche qu'il étoit dans l'erreur ; il lui rappela ces paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile : *Touchez, et voyez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.* Eutychius ne se rendit pas dès-lors aux raisons qu'on lui donna, ce qui fit que Grégoire rompit tout commerce avec lui. Mais ce patriarche fut parfaitement détrompé dans une conférence que l'empereur Tibère voulut qu'ils eussent en sa présence, et le *Traité de la Résurrection* fut jeté au feu. Au sortir de cette conférence, Grégoire et Eutychius tombèrent tous deux malades. La maladie du patriarche fut mortelle. Lorsqu'il se vit près de mourir, il voulut donner une marque de la sincérité de sa conversion ; il prit, à ce dessein, la peau d'une de ses mains avec l'autre, et en présence de tous les assistans il répéta plusieurs fois ces paroles : *Je crois et je confesse que nous ressusciterons tous en chair. Je me suis trompé quand j'ai dit et soutenu le contraire.* Après avoir fait cette profession de la foi catholique, il recommanda son ame et son corps à Dieu, et mourut en paix. (*Baronius*, tom. 7.)

Les sept frères Machabées témoignèrent bien par leurs paroles à Antiochus, et par le courage avec lequel ils moururent plutôt que de transgresser la loi qui leur défendoit de manger de la chair de pourceau. Le second dit au Roi, étant près de rendre l'esprit : « Vous nous faites perdre la vie présente ; mais le Roi » du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle. » Le troisième dit avec confiance : « J'ai reçu ces membres du

» Ciel, mais je les méprise maintenant pour la défense des lois » de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour. » Le quatrième dit : « Il nous est plus avantageux d'être tués en obéissant » à Dieu, que de conserver notre vie en lui désobéissant ; nous » espérons qu'en nous ressuscitant Dieu nous rendra la vie. » Le plus jeune parla ainsi en s'adressant à ce Roi impie : « Vous » n'éviterez point le jugement de Dieu, qui peut tout et qui voit » tout. Quant à ce qui regarde mes frères, ils sont entrés mainte- » nant dans l'alliance de la vie éternelle. » Leur admirable mère avoit exhorté ses pieux enfans à souffrir avec courage la mort, en leur disant que *le Créateur du monde leur rendroit l'esprit et la vie par sa miséricorde. Recevez avec joie la mort*, disoit-elle au plus jeune, *afin que je vous reçoive avec vos frères dans cette miséricorde que nous attendons.* (2. Mach. 7.)

Un libertin adonné à tous les vices, avoit eu, dans sa tendre jeunesse, des principes religieux ; une mère vertueuse n'avoit rien négligé pour les enraciner dans son cœur. Grâce à l'éducation très-chrétienne qu'il avoit reçue, quoiqu'il eût perdu les mœurs, il n'avoit pas encore perdu la foi. Une nuit qui suivit un jour où il avoit donné dans de grands excès, il eut un songe. Pendant son sommeil, il se vit transporté au tribunal de Dieu. On ne peut concevoir quelle fut sa confusion, sa crainte, l'amertume de son ame. A son réveil, il avoit une fièvre ardente ; il étoit tout en sueur et hors de lui-même ; ses cheveux étoient devenus tout blancs. Laissez-moi seul, disoit-il, fondant en larmes, à ceux qui eurent les premiers occasion de le voir en cet état ; laissez-moi seul. J'ai vu mon juge : pardon, ô mon Dieu ! Ses compagnons de débauche apprirent que leur ami étoit malade, qu'il se désoloit ; ils vinrent le voir pour le consoler. Retirez-vous, leur dit-il, vous n'êtes plus mes amis, je ne vous verrai plus ; j'ai vu mon juge. Quelle majesté et quelle sévérité éclatoient sur son visage ! Oh ! que d'accusations, que d'interrogations auxquelles je n'ai pu rien répondre ! Tous mes péchés sont écrits, je les ai lus. Ah ! quel nombre ! j'en connois l'énormité. Que de démons n'attendoient que le signal pour m'enlever ! Je frémis et je frémirai long-temps. Faux amis, retirez-vous pour toujours. Que je m'estimerai

heureux si je puis appaiser par la plus rigoureuse pénitence mon terrible juge ! je m'y dévoue. Hélas ! je paroîtrai bientôt réellement à son redoutable Tribunal. Ce sera peut-être aujourd'hui. Pardon, ô mon Dieu ! je ne cesserai point de vous dire : Pardonnez-moi, faites-moi miséricorde, ne me perdez pas, ayez pitié de moi.

LEÇON XVII.

Sommaire de tout le Symbole et de l'Incompréhensibilité des Mystères.

(CATÉCHISME.)

Ce qu'on propose à notre Foi dans tout le Symbole, ce sont les trois personnes Divines, et l'ouvrage qui est attribué à chacune d'elles.

La Création est attribuée au Père.

L'ouvrage de la Rédemption est attribué au Fils.

La justification ou la sanctification est attribuée au Saint-Esprit.

Le Fils procède du Père seul.

Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Le Saint-Esprit n'a pas été fait ou créé.

Il n'a pas été engendré. L'Écriture dit seulement qu'il procède ; il n'en faut pas chercher davantage. C'est un Mystère.

Le Mystère de la Sainte-Trinité est impénétrable.

Le Mystère de l'Incarnation est pareillement impénétrable.

Nous croyons toutes ces choses, parce que Dieu nous les a révélées.

Dieu nous a obligés à croire des choses incompréhensibles, parce qu'il lui a plu d'exercer ainsi notre Foi.

En nous obligeant à croire des choses qui sont au-dessus de nous, Dieu ne nous fait pas tort ; au contraire, il nous fait honneur.

Il nous fait honneur, parce que par-là il nous élève au-dessus de nous-mêmes.

La foi de tant de choses incompréhensibles doit produire en nous le desir de les voir un jour.

Nous les verrons dans le Ciel, lorsque Dieu se découvrira clairement à nous.

Ceux qui s'imaginent entendre les secrets de Dieu sont des insensés.

Ils sont des insensés de prétendre connoître Dieu, l'Etre infini qui est, par sa nature, incompréhensible; puisqu'ils ne se connoissent pas eux-mêmes. Ils ne savent comment sont faites les plus petites choses, une mouche, une fourmi, un épi de blé, et ils veulent pénétrer les secrets de Dieu!

EXPLICATION.

En récitant le Symbole, nous faisons profession de croire ce que la Foi nous enseigne sur un Dieu Créateur, un Dieu Rédempteur, un Dieu Sanctificateur, un Dieu Rémunérateur.

La Foi nous enseigne qu'il y a un Dieu; qu'il n'y a qu'un Dieu; qu'il y a trois personnes en Dieu; que ces personnes, qui sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sont également Dieu; mais qu'elles ne font qu'un seul Dieu, parce que ces trois personnes ont une même nature: elle nous enseigne que Dieu est tout-puissant; que c'est lui qui a créé tout ce qui a existé et tout ce qui existe; qu'on attribue la création à Dieu le Père, quoique cette œuvre soit commune au Fils et au Saint-Esprit.

La Foi nous enseigne sur un Dieu Rédempteur

que c'est le Fils de Dieu et uniquement le Fils de Dieu qui s'est incarné ; qu'il y a dans le Fils de Dieu fait homme, qu'on appelle Jésus-Christ, deux natures, la nature divine et la nature humaine, mais qu'il n'y a en lui que la seule personne du Fils de Dieu ; que Jésus-Christ a souffert en son corps et en son ame, et qu'il est mort sur une Croix, pour nous racheter ; qu'après que son corps a été enseveli et mis dans le tombeau, il est ressuscité le troisième jour, par sa propre vertu, et qu'il est monté en triomphe dans le Ciel, d'où il viendra, à la fin des siècles, juger les vivans et les morts.

La Foi nous enseigne sur un Dieu Sanctificateur, qu'il est Saint par nature ; qu'il est la Vie de notre ame ; que sans lui elle est dans un état de mort, et que sans sa grâce nous ne pouvons rien faire pour notre salut ; qu'il ne cesse point d'assister l'Église.

La Foi nous enseigne qu'il n'y a qu'une seule vraie Église de Jésus-Christ ; que cette Église, dont Jésus-Christ est le Fondateur, est Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine ; qu'elle est visible et perpétuelle ; que l'Église enseignante, qui est composée du corps des premiers Pasteurs ou Évêques, ayant à leur tête l'Évêque de Rome, est infaillible ; qu'il n'y a point de salut hors de son sein ; que nous sommes en communication de biens spirituels avec les Saints du Ciel, du Purgatoire et de la terre ; que Jésus-Christ a ac-

cordé à son Église le pouvoir de remettre les péchés.

Enfin, la Foi nous enseigne qu'à la fin du monde nos corps ressusciteront, que nous serons tous jugés, et que ceux qui auront eu le bonheur de mourir dans la justice, auront la vie éternelle, une vie éternellement bienheureuse.

Ne nous contentons pas de savoir ces vérités, de les croire fermement sur la Parole d'un Dieu qui ne peut nous tromper; il faut encore que nous les méditions sans cesse, de manière qu'elles nous excitent à vivre chrétiennement.

TRAITS HISTORIQUES.

Un enfant de sept ans se présenta au prévôt Asclépiades, persécuteur des Chrétiens, et lui dit qu'il étoit Chrétien catholique. Il lui récita ensuite le Symbole, et autres choses qu'on lui avoit apprises au Catéchisme. Ce juge fut irrité: modérant néanmoins extérieurement sa colère, il fit venir sa vertueuse mère, et en sa présence on dépouilla et on fouetta ce petit enfant avec tant de cruauté, qu'il fut bientôt tout en sang. Un si horrible spectacle fit couler des larmes des yeux de tous les assistans. Pendant qu'on déchiroit le corps de cet enfant de bénédiction, il confessoit Jésus-Christ, et sa digne mère lui offroit le sacrifice de son fils avec une constance que les ennemis de la Religion admiroient. Le petit martyr regardant avec tendresse sa sainte mère, lui dit: *J'ai bien soif.* Elle lui répondit: « Mon cher fils, encore un peu de patience; vous arriverez » bientôt à la fontaine de vie, et Jésus-Christ vous donnera » à boire d'une eau vive qui vous désaltérera pour toujours. » La fermeté héroïque de l'enfant et de la mère porta le tyran à ordonner qu'on tranchât la tête à cet enfant, qu'il n'avoit pu vaincre. La mère le prit entre ses bras, et lui donna un baiser qui fut aussi religieux que tendre; et en le rendant au bourreau, elle dit ces paroles du Prophète: *Qu'elle est*

précieuse devant le Seigneur, la mort de ses Saints! (Prudent. lib. Peristeph.)

L'empereur Valens, qui étoit Arien, fit défendre, sous peine de mort, aux Catholiques de la ville d'Edesse où il étoit alors, de faire publiquement aucun exercice de leur Religion. Les Catholiques, loin de cesser, continuèrent leurs assemblées dans le lieu destiné à cette fin. L'Empereur en fut informé; il commanda au Préfet de se rendre le lendemain au lieu de l'assemblée avec un grand nombre de soldats, et de faire mettre aussitôt à mort tous ceux qui y seroient. Le Préfet, qui n'étoit pas cruel, frémit; il fit savoir secrètement aux Catholiques l'ordre qu'il avoit reçu, et qu'il ne pourroit s'empêcher de mettre à exécution. Cet avertissement, loin de les détourner, les porta tous à y aller dès le matin. Ils se réjouissoient de l'occasion favorable qu'ils auroient de donner leur vie pour la foi en la divinité de Jésus-Christ. Le Préfet se mit en chemin, escorté de soldats. Il rencontra dans une des rues qui conduisoient à la maison où les Chrétiens s'assembloient, une jeune femme qui traînoit son petit enfant par la main; il lui adressa la parole. Où allez-vous si vîte? lui dit-il. Je vais, lui répondit-elle, où vont les autres Catholiques. Arrêtez-vous, lui répliqua le Préfet, ignorez-vous donc que l'Empereur a commandé de mettre à mort tous ceux qui seroient à l'assemblée? Je le sais, lui dit-elle, et c'est pour cela que je me hâte d'arriver avec mon enfant, l'unique que Dieu m'a donné, afin d'avoir, lui et moi, le bonheur de mourir pour la foi de Jésus-Christ. Le Préfet, admirant sa constance, s'en retourna: arrivé vers l'Empereur, il lui rapporta ce qu'il avoit fait, et ce que lui avoit dit cette femme. Tout confus et ne pouvant s'empêcher d'admirer lui-même le courage des Catholiques, il ne différa pas de quitter cette ville, et les Catholiques eurent la paix; on ne les inquiéta plus.

Réponse d'un bon Chrétien qu'un Préfet exhortoit à renoncer à Jésus-Christ, s'il ne vouloit pas que l'Empereur le condamnât à l'exil ou à la mort: *On peut me prendre tous mes biens, on peut m'envoyer en exil, on peut m'ôter la vie, mais on ne peut me ravir ni ma foi en Jésus-Christ, ni son amour, ni le Ciel.*

LEÇON XVIII.

De la Profession du Christianisme et du Signe de la Croix.

(CATÉCHISME.)

Nous devons faire profession d'être Chrétien, et c'est un de nos devoirs les plus essentiels.

Il y a un signe qui sert à faire connoître que nous sommes Chrétiens, et c'est le signe de la Croix.

Ce signe sert à faire connoître que nous sommes Chrétiens, parce qu'en faisant le signe de la Croix nous confessons les deux principaux Mystères de la Religion chrétienne.

Ces Mystères sont les Mystères de la Trinité, et celui de la Rédemption du genre humain.

En faisant le signe de la Croix, nous confessons le Mystère de la Sainte-Trinité, parce qu'en le faisant nous nommons les trois personnes divines.

En faisant le signe de la Croix, nous confessons le Mystère de la Rédemption du genre humain, parce qu'en faisant ce signe nous rappelons que nous avons été rachetés par la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il faut faire le signe de la Croix le matin en se levant, le soir en se couchant, au commencement et à la fin de nos principales actions.

Il y a des occasions particulières où il est très-utile de faire le signe de la Croix, c'est lorsqu'on est dans un grand péril, et sur-tout dans le péril et l'occasion du péché.

Il faut commencer ses actions par le signe de la Croix, pour s'exciter à tout faire au nom et pour l'amour de Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit.

Les avantages du signe de la Croix sont qu'étant fait avec foi et respect, il chasse les Démons, dissipe les tentations, et attire les bénédictions de Dieu.

EXPLICATION.

Ne rougissons jamais de l'Évangile, professons hautement que nous croyons et que nous voulons agir selon notre Foi; il y a une grande gloire pour nous, et il nous est très-avantageux d'avoir Jésus-Christ pour Maître, de l'écouter, de lui obéir, et de nous efforcer d'être ses imitateurs. Il ne reconnoîtra pas devant son Père pour ses Disciples ceux qui auront eu honte de paroître Chrétiens en présence de ceux qui ne le sont pas ou qui n'en font pas les œuvres; mais il reconnoîtra devant son Père et traitera comme ses vrais Disciples, ceux qui se seront glorifiés de lui appartenir. Quelle noire ingratitude dans des Chrétiens, de rougir de Jésus-Christ, qui n'a pas rougi de mourir pour nous sur une Croix!

Un des moyens de faire connoître que nous sommes Chrétiens, et que nous nous faisons un honneur de l'être, c'est de former religieusement sur nous l'auguste signe de la Croix. N'imitons pas tant de Chrétiens qui ne le font que très-rarement, ou qui le font sans faire attention à ce qu'ils font, et d'une manière plus capable de scandaliser que d'édifier.

Il y a deux manières de faire le signe de la Croix: la première, en traçant avec son pouce une Croix sur son front, sa bouche et son cœur; c'est ainsi que le Prêtre le fait pendant la sainte Messe, lorsqu'il commence à lire l'Évangile.

La seconde manière, c'est en étendant la main et en portant successivement les doigts étendus, d'abord au front, ensuite sur la poitrine, de-là à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite, prononçant alors ces paroles : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.*

Les auteurs de l'Histoire de l'Église, et plusieurs saints Docteurs rapportent que les premiers Chrétiens avoient coutume d'imprimer le signe de la Croix sur leur front à leur réveil, en se levant, en se mettant en prière, en sortant de leur maison et en y rentrant, en s'habillant et se déshabillant, en allumant du feu, en se couchant, et au commencement de toutes leurs actions.

Le front est le siége de la pudeur, il rougit lorsqu'on a de la confusion ; on imprime le signe de la Croix sur le front, pour annoncer qu'on ne rougit point d'être Chrétien et d'en faire les œuvres. C'est la bouche qui parle : on imprime le signe de la Croix sur la bouche, pour montrer qu'on est prêt à professer qu'on croit en Dieu et en Jésus-Christ. C'est le cœur qui veut et qui aime ; on imprime le signe de la Croix sur son cœur, pour témoigner que l'on croit de cœur et fermement, sans hésiter, ce dont on fait profession de bouche.

En prononçant ces paroles : *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, on fait entendre qu'on croit et qu'on adore les trois personnes de la Sainte-Trinité ; et la figure de la Croix que l'on forme sur soi, en prononçant ces paroles, est une marque

que l'on croit que le Fils de Dieu s'est fait homme et est mort sur une Croix pour nous racheter ; qu'on est un de ses Disciples, et qu'on renouvelle l'engagement qu'on a pris de le bien servir.

Lorsqu'on dit, en faisant le signe de la Croix, *Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit*, c'est comme si l'on disoit : Au nom de Dieu, qui est unique, quoiqu'il y ait en lui trois personnes qui sont Dieu ; au nom, à la gloire de Dieu le Père, qui m'a créé ; au nom du Fils de Dieu, qui m'a racheté ; au nom du Saint-Esprit, qui m'a sanctifié.

Ces paroles signifient encore : *Par l'ordre de la Sainte-Trinité*, je veux lui obéir fidèlement et faire en tout sa volonté. *Pour l'honneur de la Sainte-Trinité*, je lui rends tous les hommages de la Religion. *Avec le secours de la Sainte-Trinité*, je reconnois que je ne puis rien pour mon Salut sans la Grâce du Saint-Esprit, que Jésus-Christ m'a méritée par ses Souffrances et sa Mort.

Toutes les fois que nous serons tentés d'offenser Dieu, ne manquons point, lorsque nous sommes seuls, de former sur nous le signe de la Croix, comme on a coutume de le faire ; et lorsque nous ne serons pas seuls, prenons la sainte habitude de le faire avec le pouce sur notre cœur.

TRAITS HISTORIQUES.

Palade, disciple de Saint-Dorothée, s'étant approché du puits pour y tirer de l'eau, fut fort effrayé d'y voir dedans un aspic. Il courut vers son maître et lui dit : « Ah ! mon père,

» nous sommes perdus, j'ai vu un aspic au fond du puits. »

Le saint homme lui dit en souriant : « Si le Démon jetoit des » aspics dans tous les puits, et d'autres animaux venimeux dans » toutes les fontaines, ne boiriez-vous donc jamais? » Il sortit de sa cellule, alla au puits et tira lui-même de l'eau. Il en but ensuite après s'être muni du signe de la Croix, et avoir dit : *Toute la malice du Démon demeure sans force en présence de la Croix de mon Sauveur.*

Saint-Antoine instruisant ses Disciples sur les armes dont il faut se servir pour surmonter les tentations du Démon, leur disoit : « Satan redoute les prières, les jeûnes, la pauvreté » volontaire, la miséricorde et l'humilité, mais sur-tout l'amour » ardent pour Jésus-Christ; il ne faut que le seul signe de la » Croix pour le désarmer et le mettre en fuite.

Saint-Martin voulut couper un grand pin qui étoit proche des ruines d'un fameux temple d'Idoles, que le Saint venoit de renverser. Les païens n'y consentirent qu'à condition qu'il se tiendroit du côté que l'arbre pencheroit lorsqu'ils le couperoient; il y consentit, et fut lié de ce côté-là. Lorsque l'arbre à demi coupé commençoit à tomber sur lui, Saint-Martin fit le signe de la Croix; et, par ce seul signe cet arbre fut repoussé par un coup de vent, et tomba de l'autre côté. Ceux qui s'y croyoient en sûreté, furent sur le point de périr. Beaucoup d'idolâtres frappés du miracle, embrassèrent la foi de Jésus-Christ.

La mère de Théodoret avoit mal à un œil. Elle alla trouver Saint-Pierre l'Anachorète, qui demeuroit dans un sépulcre à Antioche : s'étant jetée à ses pieds, elle le supplia de vouloir bien guérir son œil. Le Saint Anachorète s'en défendit d'abord par humilité; mais enfin il mit sa main sur son œil malade, et elle s'en retourna entièrement guérie.

Une personne avoit rougi de faire le signe de la Croix en présence d'un étranger, avant une action où il est d'usage de le faire. Quelqu'un qui étoit plein de zèle s'en apperçut : il la fit rougir de sa lâcheté et de son peu d'amour pour Jésus-Christ. *Quoi!* lui dit-il, *Jésus-Christ n'a pas rougi de mourir sur la Croix pour vous racheter, et vous rougissez de former sur vous l'auguste signe de votre Rédemption!* Il ajouta : J'espère qu'à

l'avenir vous vous ferez une gloire d'appartenir à votre adorable Maître. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénissent par la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.

LEÇON XIX.

De l'Écriture et de la Tradition.

(CATÉCHISME.)

Les Mystères que Dieu nous a révélés, et toute la doctrine chrétienne, sont compris dans les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament.

On entend par les Écritures de l'Ancien Testament, celles qui ont été données à l'ancien peuple Juif.

Les Écritures sont premièrement les ouvrages de Moïse, divisés en cinq livres, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Les livres de Moïse contiennent la loi de Dieu, et l'histoire de son peuple depuis la Création du Monde jusqu'à l'entrée du peuple dans la Terre-Sainte.

Les autres livres de l'Ancien Testament sont les livres historiques qui contiennent l'histoire, soit du peuple de Dieu en général, soit de quelques Saints ou autres personnages en particulier.

Les livres qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu, sont le livre de Josué, celui des Juges, les deux livres appelés Paralipomènes, le livre d'Esdras, celui de Néhémias, et à la fin de l'Ancien Testament, les deux livres des Machabées.

Nous avons dans l'Ecriture Sainte les histoires particulières de Ruth, de Tobie, de Judith, d'Esther et de Job, dans les livres qui portent leur nom.

Nous avons encore dans l'Ancien Testament les livres d'instructions et de louanges, comme les Pseaumes de David, les

Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques de Salomon, le livre de la Sagesse, et l'Ecclésiastique.

Il y a encore dans l'Ancien Testament les livres des prophètes Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel, et de douze autres qu'on appelle les Petits Prophètes, parce qu'ils ont moins écrit que les quatre premiers.

Les Écritures du Nouveau Testament sont celles qui ont été données au nouveau peuple, c'est-à-dire aux Chrétiens.

Il y a dans le Nouveau Testament les livres d'histoires, où sont rapportées les actions de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres.

Ces livres sont les quatre Évangiles de Saint-Matthieu, de Saint-Marc, de Saint-Luc et de Saint-Jean, et les Actes des Apôtres écrits par Saint-Luc.

Les autres livres du Nouveau Testament sont : les Épîtres ou Lettres que les Apôtres ont écrites aux Fidèles, comme sont quatorze Epîtres de Saint-Paul, une de Saint-Jacques, deux de Saint-Pierre, une de Saint-Jude, et à la fin l'Apocalypse ou Révélation de Saint-Jean.

La différence qu'il y a entre les livres divins et les écrits des Saints Pères, c'est que dans les livres divins tout est inspiré de Dieu, jusqu'au moindre mot, tandis qu'il n'en est pas ainsi des écrits des Saints Pères.

On reçoit les écrits des Saints Pères et des autres Docteurs, parce que leur commun consentement nous fait voir la foi de l'Église.

Leur autorité est de grand poids, mais elle n'est pas entièrement décisive comme celle des Prophètes et des Apôtres.

Il faut croire non seulement ce qui est écrit, mais encore ce que les Apôtres ont enseigné de vive voix, et qui a toujours été cru dans l'Église catholique.

On appelle cette doctrine la Parole de Dieu non écrite, ou Tradition.

Ce mot *Tradition* signifie Doctrine transmise de main en main, et toujours reçue dans l'Église.

Nous avons reçu les Saintes Écritures par le ministère de l'Église catholique.

Nous recevons aussi l'intelligence de l'Écriture par celui de la même Église.

Lorsqu'on lit quelque chose de l'Écriture, il faut profiter de ce qu'on entend, croire et adorer ce qu'on n'entend pas, et se soumettre en tout au jugement de l'Église.

Quand on lit l'Écriture Sainte, on doit se proposer de vivre selon ses préceptes.

Il n'est pas parlé de l'Ecriture dans le Symbole, parce qu'il suffit de nous y montrer la Sainte Église catholique, par le moyen de laquelle nous recevons l'Écriture et l'intelligence de ce qu'elle contient.

Voici un acte de foi sur le Symbole : Je crois de tout mon cœur, de toute mon ame, de toute mon intelligence, de toute mon affection, en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Je crois avec la même Foi la Rédemption du genre humain par la mort de Jésus-Christ, et la grâce qui nous en applique le fruit. Je crois l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et tout ce que Dieu lui a révélé. J'espère, en vivant selon cette Foi, avoir la vie éternelle. *Amen.*

Ce mot signifie : *Il est ainsi*, ou *Ainsi soit-il.*

EXPLICATION.

Tous les livres de l'Écriture Sainte, soit de l'ancien, soit du nouveau Testament, sont authentiques, c'est-à-dire qu'ils ont été véritablement écrits par les auteurs dont ils portent les noms. Ils n'ont été ni supposés, ni altérés dans aucun temps; tel est le sentiment constant et uniforme de l'Église. Ne doit-on pas s'en rapporter au sentiment de l'Église, à laquelle Jésus-Christ et les Apôtres ont donné des Livres pour être les titres de sa croyance? L'Église a toujours été essentiellement intéressée à ce qu'ils fussent conservés sans changement et altération.

Tous les Livres de l'Écriture Sainte sont divins, c'est-à-dire divinement inspirés, puisque dans tous les temps on les a regardés dans l'Église comme le dépôt de la révélation divine. Jésus - Christ et les Apôtres les ont donnés à l'Église comme parole de Dieu, et elle s'est toujours servie de ces Livres dans toutes les contestations qui regardoient la Foi, pour défendre sa croyance contre les hérétiques qui osoient l'attaquer.

Tous les auteurs des livres de l'Écriture Sainte ont été inspirés de Dieu, et par conséquent les Livres de l'Écriture Sainte, sans exception, ont une très-grande autorité. L'Écriture Sainte est une des règles de notre Foi; mais elle n'est pas la seule, et elle ne suffit pas pour fixer notre croyance. Afin de connoître le vrai sens des textes de l'Écriture, il faut consulter la tradition de l'Église. L'Écriture Sainte renferme un grand nombre de textes qui ne sont pas clairs, puisqu'il y en a beaucoup sur le sens desquels on ne s'accorde point. Nulle loi ne s'explique par elle-même; toutes ont besoin d'être interprétées. Jésus - Christ est le Législateur; sa Loi est renfermée dans les Livres Saints : c'est l'Église qui doit en déterminer le sens, d'après la tradition.

On entend par la *tradition* la parole de Dieu non écrite que les Apôtres ont reçue de la bouche de Jésus - Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs Disciples ou à leurs successeurs, et qui est

venue à nous par l'enseignement des Pasteurs dont les premiers ont été instruits par les Apôtres.

On peut dire que la Tradition est ce que l'Église universelle a enseigné constamment et perpétuellement; et nous en sommes instruits par la Doctrine que prêchent uniformément les Pasteurs de l'Église, par les écrits d'un grand nombre de ceux à qui on donne le nom de *Pères* ou de Saints Docteurs, par les décisions des Conciles, par les pratiques du Culte public, par les prières et les cérémonies de la Liturgie.

La Tradition est règle de la Foi. *Demeurez fermes, mes Frères, et gardez les Traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par mes lettres*, disoit l'Apôtre Saint-Paul aux Fidèles de Thessalonique. Pendant deux mille quatre cents ans, Dieu a conservé la Religion des Patriarches par la *Tradition* seule, et pendant quinze cents ans, celle des Juifs, autant par la Tradition que par l'Écriture : y a-t-il des raisons pour dire que Dieu ne veut pas conserver, par cette voie, la Religion Chrétienne? Vincent de Lerins, célèbre Religieux du Monastère de ce nom, a dit, dans un excellent ouvrage dans lequel il donne de bonnes règles pour se préserver de toutes nouveautés en matière de Religion : « Ç'a toujours été, et c'est » encore aujourd'hui la coutume des Catholiques, » de prouver la Foi de ces deux manières, 1°. par » l'autorité de l'Écriture Sainte; 2°. par la Tradi-

» tion de l'Église universelle, non que l'Écriture » soit insuffisante en elle-même, mais parce que » la plupart interprètent à leur gré la Parole Di- » vine, et enfantent ainsi des opinions et des » erreurs. Il est donc nécessaire d'entendre l'Écri- » ture Sainte suivant le sens de l'Église, sur-tout » dans les questions qui servent de fondement à » tout le dogme catholique. »

Il n'y a que les hérétiques des derniers temps qui ont osé dire que la Tradition n'étoit pas, aussi bien que les Divines Écritures, règle de la Foi.

TRAITS HISTORIQUES.

Dans la cruelle persécution d'Antiochus contre les Juifs, il ordonna que les livres de la Loi seroient recherchés, déchirés et brûlés. Ses émissaires déchirèrent et jetèrent au feu tous ceux qu'ils purent découvrir; et d'après l'édit de ce roi impie, tous ceux chez qui on trouva des exemplaires de ces livres de l'Alliance du Seigneur, furent mis à mort.

L'Empereur Dioclétien, en 303, renouvela l'impiété d'Antiochus. Par un édit qu'il fit publier à Nicomédie, il ordonna que tous les livres des Chrétiens fussent brûlés. Tous ceux qui en avoient, devoient, selon cet édit, les livrer sous peine de mort. Il y eut alors des Chrétiens foibles, et même quelques Prêtres et quelques Evêques, qui, succombant à la crainte des tourmens, livrèrent les saintes Écritures aux persécuteurs. Ils furent regardés comme des lâches, et on leur donna le nom ignominieux de *Traditeurs*. Le Concile d'Arles, tenu par ordre de Constantin, décida que tous ceux qui seroient convaincus par des actes publics, d'avoir livré aux persécuteurs les Saints Livres, seroient dégradés de leurs Ordres et déposés.

Quels sont les livres que vous lisez? disoit le proconsul Saturnin, sous l'empereur Sévère, au confesseur de la Foi

Spérat. Il répondit : *Les quatre Evangiles de Notre Seigneur Jésus-Christ, et les Epîtres de l'Apôtre Saint-Paul.*

Saint-Augustin, dans le temps qui précéda sa conversion, alloit à l'Église autant que ses occupations le lui permettoient; il ne manquoit jamais d'y aller tous les Dimanches entendre les discours que Saint-Ambroise, Évêque de Milan, y faisoit. C'étoient, disoit-il, d'excellentes explications de la parole de Vérité; et à force de les entendre, mon cœur touché de l'éloquence de ce saint homme, s'ouvrit à la vérité peu à peu et par degré. — Il disoit après sa conversion : *Combien le chant des Hymnes et des Pseaumes qu'on chantoit dans votre Église, ô mon Dieu! me faisoit répandre de larmes!*

Le même saint Docteur disoit : « Ce qui me touche le plus sur » la terre, c'est d'entendre votre voix dans les divins Livres de » votre Sainte-Écriture, ô mon Dieu! C'est un plaisir pour » moi qui passe tous les plaisirs... Faites, Seigneur, que je me » nourrisse délicieusement de vos Saintes Écritures, puisque ces » délices sont toutes chastes et toutes saintes. Faites encore qu'il » ne m'arrive jamais de me tromper et de tromper les autres, » en les prenant en un mauvais sens. » (*Confess., liv. 7, ch. 6.*)

SECONDE PARTIE.

DE LA MORALE.

LEÇON PREMIÈRE.

Du Décalogue.

(CATÉCHISME.)

Ce n'est pas assez d'être baptisé et d'avoir la Foi pour être sauvé, il faut encore garder les Commandemens de Dieu.

Il y a dix Commandemens de Dieu.

On les appelle le Décalogue; ce mot signifie Dix Paroles, Dix Lois.

Voici les dix Commandemens :

1. Un seul Dieu tu adoreras
   Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,
   Ni autre chose pareillement.
3. Les Dimanches tu garderas;
   En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras,
   Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras,
   De fait ni volontairement.

6. Luxurieux point ne seras,
De corps ni de consentement.

7. Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.

8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair ne desireras
Qu'en mariage seulement.

10. Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

EXPLICATION.

Après que le Seigneur eut donné, sur la montagne de Sinaï, les dix commandemens, Moïse dit au peuple d'Israël qu'il avoit assemblé : « Écoutez, » Israël, ayez grand soin de faire ce que le Seigneur vous a commandé..... Ces commandemens que je vous donne aujourd'hui seront » gravés dans votre cœur : vous en instruirez vos » enfans, et vous les méditerez assis dans votre » maison, marchant dans le chemin, quand vous » serez couché dans votre lit, et quand vous vous » en releverez. Vous les lierez comme une marque » dans votre main, vous les porterez sur le front » entre vos yeux, vous les écrirez sur le seuil et » sur les poteaux de la porte de votre maison.... » Le Seigneur notre Dieu nous fera miséricorde, » si nous observons et si nous pratiquons devant » lui tous ses préceptes, selon qu'il nous l'a commandé. » (*Deut.* 6, 4.)

Les Apôtres faisoient beaucoup de prodiges et de miracles à Jérusalem, parmi le peuple; et tous les Fidèles étant unis dans un même esprit, ils les instruisoient de la Doctrine de Jésus-Christ, et les exhortoient à garder exactement sa Sainte Loi. Le Grand-Prêtre et les princes des Prêtres firent prendre les Apôtres et les mirent dans la prison publique; mais un Ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison, et leur dit: Allez dans le Temple, et prêchez-y hardiment au peuple les paroles de vie. Les Apôtres obéirent. Ils entrèrent dans le Temple et se mirent à prêcher. Les ennemis des Apôtres furent fort en peine, lorsqu'on leur eut dit: nous avons trouvé la prison bien fermée, et les gardes dehors devant les portes: l'ayant ouverte, nous n'avons vu personne dedans. Apprenant ensuite qu'ils étoient dans le Temple, le capitaine des gardes partit avec ses officiers et amena les Apôtres sans violence. Il craignoit d'être lapidé par le peuple. Lorsque les Apôtres furent présentés au Conseil, le Grand-Prêtre leur parla en ces termes: Ne vous avions-nous pas défendu d'enseigner au nom de Jésus-Christ? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre Doctrine, et vous voulez faire retomber sur nous son sang! Pierre et les autres Apôtres lui répondirent: *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* — Souvenons-nous de cette belle réponse, *Il faut obéir à Dieu*: c'est une obligation; il est absolument nécessaire, si nous voulons être sauvés, si nous ne

voulons pas être damnés, d'observer tous les commandemens de Dieu ; de faire tout ce que le Seigneur notre Dieu nous ordonne ; d'éviter tout ce qu'il nous défend. Quand toutes les puissances de la terre nous commanderoient le contraire, il faudroit leur désobéir plutôt qu'à Dieu ; Dieu ne mérite-t-il pas d'être préféré à tous les hommes, quels qu'ils soient, puisqu'ils sont tous les Créatures de Dieu ?

Plusieurs martyrs ont fait cette réponse aux tyrans qui vouloient les contraindre à sacrifier à leurs faux Dieux, et qui les menaçoient de la mort s'ils n'obéissoient : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Vous nous jugez maintenant ; mais Dieu qui est notre Créateur nous jugera : vous pouvez nous condamner à une mort temporelle, mais il vous condamnera à une mort éternelle. »

LEÇON II.

Instruction générale sur le Décalogue et sur les deux Préceptes de la Charité.

(CATÉCHISME.)

DIEU a donné le Décalogue à Moïse pour le peuple Hébreu.

Il lui a donné le Décalogue après la sortie d'Egypte, tandis que le peuple étoit dans le Désert.

Il le lui a donné sur la montagne de Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs.

Dieu le fit avec cet appareil, pour inspirer la terreur de sa majesté.

Il lui a donné les préceptes du Décalogue, gravés de sa propre main sur la pierre.

Ce fut pour nous apprendre à les révéler comme chose venue de Dieu.

L'amour de Dieu et du Prochain est l'abrégé des Commandemens.

Jésus-Christ même l'a dit.

Le commandement de l'amour de Dieu et du Prochain est rapporté ainsi dans l'Évangile: « Tu aimeras le Seigneur, ton » Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame et de tout ton » esprit; c'est là le premier et le grand commandement. » Voici le second qui est semblable au premier: Tu aimeras ton » prochain comme toi-même. Dans ces deux commandemens » sont renfermés toute la loi et les prophètes. »

Il faut considérer qu'en chaque Commandement il y a quelque chose qui nous est commandé, et quelque chose qui nous est défendu.

EXPLICATION.

Ce fut environ l'an deux mil cinq cent du monde, que Dieu donna le Décalogue aux enfans d'Israël, par le ministère de Moïse. Le matin du jour où cette Loi leur fut donnée, il y eut des éclairs et des tonnerres; une nuée très-épaisse couvrit la montagne de Sinaï; la trompette sonna avec grand bruit, et tout le peuple qui étoit dans le camp étoit saisi de frayeur. Le Seigneur descendit sur le sommet de cette montagne; tout le mont étoit couvert de fumée, et il étoit agité par un grand tremblement. Moïse, qui étoit monté au

lieu le plus haut de la montagne, par ordre du Seigneur, en descendit pour avertir le peuple de n'y pas monter, de peur d'être frappé de mort. Ce fut alors que le Seigneur prononça ces paroles : « Je suis le Seigneur votre Dieu; vous n'aurez point d'autre Dieu devant moi, etc. »

Moïse ne descendit de la montagne qu'après que le Seigneur l'eut instruit sur la manière dont il devoit conduire le peuple d'Israël. Il en descendit ayant entre ses mains les deux Tables du témoignage. Ces tables étoient l'ouvrage du Seigneur, et l'écriture étoit celle de Dieu, qui y avoit gravé sa Loi.

Ces dix Commandemens sont l'abrégé des devoirs de l'homme.

Les uns sont positifs et les autres négatifs, c'est-à-dire que les uns ordonnent et que les autres défendent; mais ceux qui ordonnent renferment par-là même des défenses. Le quatrième commandement, qui ordonne d'honorer son père et sa mère, défend dès-lors de rien faire qui soit contraire à cet honneur.

Les dix Commandemens furent écrits, gravés sur deux tables de pierre; la première pierre contenoit les trois préceptes qui ont Dieu même pour objet; la seconde table contenoit les sept autres préceptes qui ont pour objet le prochain.

Ces dix Commandemens sont rapportés dans le vingtième chapitre de l'Exode, qui est le second Livre de Moïse, et ils sont répétés dans le cin-

quième du Deutéronome, dont Moïse est aussi l'auteur.

Ces Commandemens ne nous imposent aucune obligation que la droite raison ne sente juste et nécessaire. On peut dire que c'est la Loi naturelle mise par écrit.

Par ces Commandemens, Dieu défend de rendre un culte à d'autres qu'à lui, de se faire des idoles pour les adorer comme faisoient alors les Idolâtres; n'est-il pas juste et nécessaire que les hommes reconnoissent comme Dieu celui qui est le souverain Seigneur, leur Créateur et leur Bienfaiteur; qu'ils se soumettent à lui, et qu'ils lui rendent le Culte suprême?

Dieu défend de prendre en vain son Saint Nom, c'est-à-dire de jurer en son nom contre la vérité, contre la justice et sans nécessité; n'est-il pas juste et nécessaire de ne pas profaner ce nom vénérable, en s'en servant pour assurer le mensonge; pour s'obliger à faire ce qui est mal, et pour confirmer sans raison de vains discours?

Dieu ordonne de lui consacrer un jour de la semaine, et de suspendre son travail, pour avoir plus de loisir ce jour-là à l'honorer par de pieux exercices; n'est-il pas juste et nécessaire qu'il y ait souvent un temps déterminé pour renouveler de concert le témoignage de la soumission et de l'attachement qui lui sont dus? Sans un temps déterminé, ne manqueroit-on pas à ce devoir essentiel?

Dieu ordonne d'honorer ses père et mère, c'est

à-dire de rendre les devoirs de respect, d'amour, d'obéissance, d'assistance, que la reconnoissance inspire pour les auteurs de nos jours, ce qui doit s'étendre à ceux qui ont sur nous de l'autorité. Cette subordination n'est-elle pas juste, n'est-elle pas nécessaire, non seulement pour le bonheur de la société, mais encore pour son existence?

Dieu défend le meurtre, et par-là tout ce qui peut nuire au prochain; l'adultère, et par-là toute impudicité qui conduit à ce crime; le vol, et conséquemment toute injustice; le faux témoignage, ce qui comprend la calomnie et la médisance; trois choses si nuisibles à la réputation du prochain; enfin, les desirs injustes de ce qui appartient à autrui, desirs qui entraînent à violer le droit du prochain, lorsqu'ils ne sont pas réprimés. Ces Commandemens sont si justes, si nécessaires, qu'on ne les transgresse point sans éprouver des remords.

Quelle différence n'y a-t-il pas entre un code de morale si court et si simple, si sage et si fécond en conséquences, et ce qu'ont écrit sur la morale les Législateurs philosophes qui étoient regardés comme les Sages par excellence!

Le Décalogue est une Loi que Dieu a donnée au genre humain dès le commencement, et qu'il a gravée dans le cœur de tous les hommes; il est donc véritablement aussi ancien que le monde.

Cependant, par un effet de l'aveuglement des passions, cette Loi divine n'a jamais été bien

connue que par la révélation, puisqu'aucun philosophe ne l'a suivie exactement dans ses leçons de morale, et que tous l'ont contredite en quelques points.

Les Commandemens subsistent dans le Christianisme ; ils sont comme la base de la morale de l'Évangile. Jésus-Christ a fait, des dix Commandemens que renferme le Décalogue, un abrégé bien simple, en les réduisant à deux ; savoir, au précepte d'aimer Dieu sur toutes choses, et à celui d'aimer le prochain comme soi-même. Ce Souverain Législateur, envoyé de Dieu son Père pour nous instruire, a ajouté à la Loi évangélique des conseils de perfection dont la pratique est très-propre à déraciner les passions qui portent à la transgresser.

Il y a une obligation d'apprendre quels sont les Commandemens de Dieu, et de ne point négliger de les savoir, non seulement quant à la lettre, mais encore quant au sens. L'obligation de les garder tous n'est pas moins grande.

TRAITS HISTORIQUES.

Moïse dit aux Israélites, en parlant des dix Commandemens : « Voici ce que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous » enseigner, afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et » que tous les jours de votre vie vous gardiez tous ses Com» mandemens. Le Seigneur votre Dieu est un Dieu jaloux... » Gardez les préceptes du Seigneur votre Dieu... Si vous les » gardez et les pratiquez, le Seigneur votre Dieu gardera à

» votre égard l'alliance et la miséricorde qu'il a promise avec » serment. » (*Deut.* 6 et 7.)

L'abbé Pambo entrant dans la ville d'Alexandrie, pour obéir à Saint-Athanase qui l'avoit invité à y venir pour lui parler d'une affaire qui concernoit la Religion, rencontra dans son chemin une courtisane. Elle étoit magnifiquement vêtue, et parée avec tant de soin et d'artifice, qu'elle attiroit et fixoit les regards de tous ceux qui étoient à portée de la voir. Le Saint jeta un profond soupir, et versa une grande abondance de larmes. « Pourquoi pleurez-vous, » lui dirent ceux qui l'accompagnoient? Il répondit : « Deux raisons me font pleurer. Pre» mièrement, je pleure à cause du grand tort que cette créature » fait aux autres et à elle-même : elle se perd; et que d'autres » personnes elle perd avec elle ! Secondement, je pleure en » considérant, d'un côté, tout ce qu'elle fait pour plaire aux » hommes et les séduire, et de l'autre, combien je fais peu pour » plaire à Dieu et faire ce que je sais lui être agréable. Hélas ! » que de peines on prend pour offenser Dieu et se damner en » violant ses commandemens ! que fait-on pour le servir et se » sauver en évitant ce qu'il défend et en faisant ce qu'il » ordonne ! »

Un Seigneur Arien qui avoit un grand crédit auprès de l'Empereur, à qui il étoit nécessaire pour le commandement de ses armées, le pressa vivement de donner une Église aux Ariens dans la ville de Constantinople. J'y consens, lui dit l'Empereur, si vous pouvez y faire consentir Chrysostôme, qui en est Patriarche. Chrysostôme s'étant rendu au palais d'Arcade, où il avoit été appelé : « Non, je n'y consentirai jamais, » dit-il. Ce Seigneur indigne irrité de l'opposition que mettoit le Patriarche, se persuada qu'il obtiendroit de lui par la violence ce qu'il osoit lui refuser. Il avoit à sa disposition une armée composée de Scythes et d'autres barbares qu'il fit approcher de la ville; il fit même entrer pendant la nuit un grand nombre de soldats, dans le dessein d'intimider l'homme de Dieu. Mais un des premiers officiers de l'armée l'arrêta en lui disant : « C'est en vain » que vous chercherez à l'épouvanter; je le connois, vous ne » réussirez point. Chrysostôme ne redoute ni la perte de ses biens, » ni l'exil, ni la mort; il n'appréhende que d'offenser Dieu; il ne

» craint que le péché. » — Que ce soient là nos sentimens. Qu'on puisse dire de vous que vous ne craignez que le péché, que vous n'appréhendez que d'offenser Dieu en violant ses Commandemens.

LEÇON III.

Du premier Commandement.

(CATÉCHISME.)

Le premier Commandement, *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement*, nous ordonne d'adorer et d'aimer Dieu de tout notre cœur.

Ce Commandement nous défend toute idolâtrie, magie, hérésie, impiété, et toutes superstitions.

On appelle superstitions des observances vaines ou dangereuses.

Ainsi, on pèche par superstitions lorsqu'on attribue à certaines pratiques ou à certaines paroles une vertu que Dieu n'y a point attachée, comme de guérir par-là les animaux, ou de faire connoître l'avenir.

Si les paroles que l'on emploie alors sont saintes, c'est toujours une tromperie du Démon, qui nous fait abuser des saintes paroles.

Il n'est pas défendu par ce Commandement d'honorer les Saints comme fait l'Église, parce que l'Église ne rend pas aux Saints le même honneur qu'elle rend à Dieu; mais seulement elle honore les Saints comme les amis de Dieu.

Il n'est point défendu d'honorer les images de Jésus-Christ et des Saints, parce qu'on ne les honore qu'en mémoire de Jésus-Christ ou des Saints, et que l'honneur qu'on rend aux images se rapporte aux objets qu'elles représentent.

On honore les reliques des Saints en mémoire des Saints.

EXPLICATION.

Le premier précepte, *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement*, renferme tout en substance; celui qui l'accomplit est dans l'ordre, il est justifié et consacré à Dieu par son accomplissement.

La Grâce sanctifiante unissoit nos ames à Dieu, et les rendoit, à ses yeux, des objets dignes de ses complaisances; mais le péché, l'affreux péché leur avoit fait perdre un si précieux trésor; par le péché, elles avoient cessé d'être le temple de l'adorable Trinité, et étoient devenues celui du démon. Cependant ce Dieu miséricordieux, touché de compassion de voir des ames qu'il avoit créées à son image, courir à leur perte, consent à ériger ce temple divin, en formant de nouveau en elles la Grâce sanctifiante, si elles ouvrent leur cœur à trois vertus que prescrit le premier Commandement. Ces vertus sont la Foi, l'Espérance et la Charité. La Foi est le fondement de cet édifice sacré, disoit Saint-Augustin aux Chrétiens d'Hyppone, l'Espérance l'élève ensuite, et la Charité le consomme.

On ne peut pas rentrer en grâce avec Dieu, l'adorer et l'aimer, si l'on ne croit pas. Il faut croire à sa parole, c'est par la Foi qu'il faut commencer. Dieu veut que nous lui soumettions d'abord notre esprit, qui s'est révolté par orgueil, en croyant, sur sa parole, des Mystères qu'il est impossible de comprendre. La raison est humiliée, parce que

son orgueil la porte à ne pas admettre ce qu'elle ne conçoit pas; mais cette même raison lui dit qu'il seroit déraisonnable de douter de ce que Dieu, qui ne peut nous tromper, a révélé à l'Église, qui a reçu de Jésus-Christ l'infaillibilité, et qui explique cette révélation.

Croyons fermement. Notre Foi, quelqu'obscure qu'elle soit dans son objet, est évidemment croyable par la force de ses preuves. Oui, il est évidemment croyable que c'est Dieu qui a révélé les Mystères de notre Foi; l'esprit humain est trop borné pour avoir pu imaginer le Mystère du péché originel, celui d'un seul Dieu en trois personnes, celui du Fils de Dieu, véritablement Dieu, qui s'est fait véritablement homme, et qui nous a rachetés en mourant sur une Croix. On ne peut inventer ce qui est incompréhensible, c'est donc Dieu qui a révélé ces Mystères.

Oui, c'est Dieu qui a révélé ces Mystères. Une preuve sans réplique, c'est que ces vérités sont fondées sur des prodiges incontestables, dont Dieu seul a pu être l'auteur. Peut-on nier les miracles sans nombre que Jésus-Christ a faits avec tant d'éclat, en témoignage de sa Divinité et de la vérité des Mystères; le miracle de sa Résurrection, les miracles de ses Disciples, le miracle de la conversion du monde païen au Christianisme? C'est sur les miracles que cette conversion du monde est fondée, et Dieu seul a pu opérer cette conversion.

Le projet de rendre le monde Chrétien étoit le plus difficile. Il s'agissoit de détruire le culte des idoles, qui étoit établi par-tout; de persuader aux hommes de renoncer à leurs passions et de les combattre perpétuellement; de les mettre dans la disposition d'endurer tous les tourmens et même la mort, plutôt que de renoncer à la Religion qu'on leur proposoit d'embrasser.

Les moyens que Jésus-Christ a pris pour rendre le monde Chrétien étoient par eux-mêmes très-impuissans, et les obstacles devoient paroître invincibles. Ceux que Jésus-Christ avoit chargés, avant sa mort, de prêcher sa Religion, étoient des hommes simples et pauvres, qui étoient sans autorité, sans crédit, sans protection; ils avoient à annoncer des Mystères incompréhensibles; qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu qui étoit en trois personnes, et que le Fils de Dieu fait homme, auteur de la Religion qu'ils prêchoient, avoit été crucifié. Ils avoient de très-grands ennemis, les libertins, les philosophes ou prétendus sages du paganisme, les Prêtres des idoles et les tyrans, et ils savoient bien que tôt ou tard ils seroient victimes de leur cruauté.

Cependant le succès avec lequel la Religion chrétienne se répandit de toutes parts dans le monde fut très-prompt, très-rapide. Quoique tout s'opposât au Christianisme naissant, dès les premiers temps on comptoit déjà une multitude immense de Chrétiens, au rapport de Tacite, auteur païen; et

Tertullien disoit dans le second siècle : *Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons les villes, les châteaux, les îles, les bourgades, les tribunaux, les armées, les palais des princes, et le Sénat même.*

Mais le monde seroit-il devenu Chrétien avec tant de rapidité, si les premiers prédicateurs de l'Évangile n'avoient pas fait des miracles? Ces miracles ne pouvoient venir que de Dieu. Ne falloit-il pas encore qu'une grâce intérieure portât fortement tous ceux qui embrassoient le Christianisme à croire des Mystères si difficiles à croire puisqu'ils sont incompréhensibles? Cette grâce ne pouvoit venir que de Dieu.

Heureux le pécheur qui croit fermement sur la parole de Dieu et excite sa Foi, qui médite les vérités qu'elle lui enseigne, et en tire les conséquences qui en découlent!

En pensant que Dieu est le souverain Seigneur de toutes choses, que c'est lui qui l'a tiré du néant, qu'il a péché contre ce Dieu tout-puissant qui pouvoit le précipiter dans l'Enfer à l'instant même qu'il l'offensoit, il gémit sur son audace et son ingratitude, il l'adore en s'humiliant profondément devant lui, et en lui protestant qu'il lui veut être soumis en tout; mais lorsqu'il réfléchit que le Fils de Dieu s'est fait homme pour lui, qu'il l'a racheté par son Sang qu'il a versé sur la Croix, son cœur s'émeut, s'attendrit, il conclut qu'il est bien criminel de l'avoir crucifié dans son cœur par le péché, et il se détermine à lui obéir et à le servir.

Voilà ce que produit en lui la Foi ; voilà comment elle commence sa justification, comment elle jette en lui les fondemens du temple de Dieu ; la vertu d'Espérance va élever ce Temple. Il voit en Dieu, son créateur, un père tendre, qui l'a attendu afin qu'il se convertît ; il voit en Jésus-Christ un Sauveur charitable qui lui tend les bras ; il reconnoît alors la vanité, le néant des choses de la terre ; il desire le Ciel et l'attend avec confiance de la bonté de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, qui le lui a promis à condition néanmoins qu'il observera les commandemens, qu'il se renoncera soi-même, qu'il portera sa croix et le suivra en s'efforçant d'imiter ses vertus. Dès-lors il espère, et cette espérance commence la consécration de son ame ; mais elle n'est consommée, cette consécration, que par la Charité ; la Charité seule peut achever l'ouvrage et donner la Grâce sanctifiante. On peut espérer et n'aimer encore Dieu que pour le posséder dans la suite ; on peut espérer, et ne pas soumettre entièrement, et pour le présent, son cœur à Dieu.

Mais si celui qui, après avoir péché, éclairé par la Foi, et espérant en Dieu, ouvre son cœur à la Charité, s'il aime Dieu pour lui-même par-dessus toutes choses, et le prochain comme lui-même pour l'amour de Dieu, la Charité lui donne la grâce sanctifiante. Il est aussitôt justifié devant Dieu, parce qu'il est réellement disposé à préférer Dieu à tout ; il aime Dieu et Dieu l'aime ; Dieu se plaît en lui, s'unit à lui, et habite en lui ; cette justification

le fait rentrer dans tous ses droits ; elle opère en lui le pardon de ses péchés, le rend ami de Dieu, enfant de Dieu, Temple de l'Esprit-Saint ; elle lui donne droit à la Vie éternelle, et le rend capable de mériter, par toutes les bonnes œuvres dont la Grâce sera le principe.

O heureux état de justification ! état d'autant plus heureux qu'il subsiste dans l'ame jusqu'à ce que Dieu en soit chassé par un nouveau péché mortel !

Refuserons-nous d'adorer en esprit et en vérité Dieu, l'Être des êtres, de qui tout dépend, et qui a sur nous un souverain domaine ?

N'aimerons-nous pas toujours Dieu comme il veut que nous l'aimions ? de tout notre esprit, marchant en sa présence, et admirant ses perfections ; de tout notre cœur, le préférant à tout et lui disant que nous l'aimons ; de toute notre ame, le bénissant de tout, et nous portant à lui avec ardeur ; de toutes nos forces, lui rapportant toutes nos actions et agissant toujours pour lui plaire.

Faisons tous les efforts dont nous sommes capables pour approcher du degré d'amour que mérite un Dieu qui nous permet de l'aimer et qui nous le commande ; un Dieu qui est en lui-même infiniment aimable ; un Dieu notre bienfaiteur perpétuel, dont nous ne saurions apprécier les bienfaits ; un Dieu qui nous a aimés le premier si admirablement, et qu'il est si doux d'aimer ; un Dieu que nous aimerons parfaitement pendant l'éternité

dans le Ciel, si nous vivons et mourons dans son amour.

TRAITS HISTORIQUES.

Lorsque le Saint-Esprit fut descendu sur les Apôtres, ils furent des hommes véritablement nouveaux, remplis de foi, pleins de confiance, et tout brûlans d'amour pour Dieu et pour Jésus-Christ. Leur foi étoit si vive, leur espérance si ferme, et leur charité si ardente, que leurs paroles étoient comme des traits enflammés qui éclairoient les esprits et embrasoient les cœurs. Les deux premières prédications de Saint-Pierre suffirent pour donner à Jésus-Christ huit mille disciples. Par le zèle des Apôtres, il y eut bientôt de toutes parts une multitude immense de Chrétiens qui méritoient par leur détachement des choses de la terre, par leur ferveur et le desir de mourir pour Jésus-Christ, de porter le nom de Saints.

Quelle fut la foi, la confiance et la charité d'un Saint-Paul, qui, de persécuteur des Chrétiens, devint le prédicateur intrépide de l'Évangile et l'Apôtre des Gentils, à qui il communiqua la connoissance et l'amour de Jésus-Christ qu'il portoit si profondément gravé dans son cœur, que c'étoit Jésus-Christ qui vivoit en lui!

Qui n'admirera pas la foi, la confiance et la charité de Saint-Grégoire, évêque de Néocésarée, surnommé Taumaturge, à cause des miracles éclatans que Dieu opéroit par son ministère? Saint-Grégoire de Nice rapporte, dans l'histoire de sa vie, qu'il chassa les Démons d'un temple des faux dieux; que pour prouver la vérité des mystères de la Religion, une pierre d'une grosseur extraordinaire se transporta, à son ordre, en un lieu qu'il lui indiqua, et qu'il convertit un prêtre des idoles, qui se fit son disciple et le suivoit par-tout.

L'intrépidité de Saint-Martin, lorsque des voleurs l'ayant attaqué, il vit le bras de l'un d'entr'eux déjà levé pour lui fendre la tête, montra bien la vivacité de sa foi, la fermeté de son espérance et l'ardeur de son zèle. « N'as-tu pas eu peur? » lui demanda un de la bande. « Non, répondit le Saint. Non, je » suis Chrétien, un Chrétien met sa confiance en Dieu; qu'a-t-il

» à craindre ? Ce qui me touche, c'est le grand danger » auquel vous exposez votre salut en commettant des crimes. » Le Saint parla à ce voleur de la nécessité de servir Jésus-Christ, avec un si grand zèle, qu'il se convertit et devint un bon Chrétien.

SUITE DE L'EXPLICATION.

Le premier Commandement nous ordonne d'adorer Dieu et de l'aimer; que nous défend-il?

Ce Commandement défend en général tout péché : le péché mortel, qui nous prive de l'amour de Dieu, qui le détruit en nous; et le péché véniel, qui ne nous le fait pas perdre, mais qui l'affoiblit dans nos cœurs.

Ce commandement nous défend spécialement les œuvres qui sont opposées à la vertu de Religion.

Il y a trois sortes d'œuvres opposées à la vertu de religion. Ces œuvres sont l'irréligion, la superstition et le culte illégitime.

1°. L'*irréligion* : les œuvres d'irréligion sont celles par lesquelles on blesse l'honneur, le respect qui est dû à Dieu. De ce nombre sont le sacrilége, l'impiété et la simonie.

Le *sacrilége* est la profanation d'une chose sainte; il peut avoir pour objet les personnes, les lieux ou les choses.

On appelle *personnes saintes* celles qui sont consacrées à Dieu par la cléricature et par des vœux publics ou secrets de chasteté. Ainsi, c'est un sacrilége de frapper un Ecclésiastique, et ce péché

forme, selon le droit, un cas réservé. Ainsi, les personnes qui auroient fait un vœu de chasteté perpétuelle, se rendroient coupables d'un péché mortel de sacrilége, si elles commettoient un péché contre la pureté, quand ce péché ne seroit que de parole, ou de regard, ou de desir, ou de pensée.

On appelle *lieux saints* ceux qui sont spécialement consacrés à Dieu, pour lui rendre le culte public qui lui est dû; ainsi tout péché au moins d'action ou de parole, commis dans l'Église, surajoute à sa malice particulière celle de la profanation du lieu saint. Une personne qui y voleroit, ou qui auroit assez peu de religion pour y commettre un péché contre la pureté, feroit un sacrilége.

On appelle *choses saintes*, ce qui regarde les Sacremens, le saint Sacrifice et certaines bénédictions particulières. Ce seroit un sacrilége de profaner les calices, les patènes, et les linges connus sous le nom de *corporaux*, de *purificatoires* et de *pales*, que les simples Fidèles ne peuvent point toucher dès qu'ils ont servi au saint Sacrifice. Ce seroit un sacrilége de profaner les Huiles-Saintes, qui sont bénites le Jeudi Saint par l'Évêque, de s'en servir pour guérir des maladies. Mais le plus grand des sacriléges, c'est une Communion indigne : un Chrétien qui communie indignement, s'en prend à Jésus-Christ lui-même, et le soumet, dans sa propre personne, au Démon dans son cœur; il se rend coupable du corps et du sang du Sauveur;

pr
re

sacrilége affreux, qui est néanmoins très-commun. Tous ceux qui communient après une confession faite sans sincérité ou sans contrition le commettent. On peut les comparer au parricide Judas, qui trahit son bon maître par un baiser perfide. Toute confession faite sans les dispositions essentielles, est aussi un sacrilége, un grand sacrilége.

Le second genre de péché d'irréligion est l'*impiété*. Toute action et toute parole injurieuse à Dieu et aux Saints sont des impiétés. Ceux qui, dans le temps qu'on dépouilla les Églises, traitèrent indignement les Crucifix et les statues de la Sainte-Vierge et des Saints, en haine de la Religion, se rendirent coupables d'impiété. Il en est ainsi de ceux que la fureur ou le défaut de foi portent à nier l'existence de Dieu, sa providence ou ses autres perfections, à renoncer à son culte, à blasphémer son Saint Nom.

Ce sont des impiétés criantes. Il y en a de moindres, qui sont très-communes. Telle est l'impiété de ceux qui se plaignent de Dieu, qui murmurent contre lui dans les accidens fâcheux, qui montrent du mépris pour la vertu et les personnes vertueuses, dont ils se plaisent à publier et à exagérer les défauts, et dont ils blâment les saintes pratiques.

Le troisième genre de péché d'irréligion est, 1°. la Simonie. C'est une convention par laquelle on fournit une chose temporelle pour en avoir une spirituelle.

La Simonie s'applique principalement aux bénéfices : c'est sous peine d'encourir la censure d'excommunication, que l'Église a défendu de donner ou de recevoir de l'argent, ou quelqu'autre chose qui soit appréciable, pour avoir soi-même, ou pour procurer aux autres un bénéfice quel qu'il soit.

2°. Les œuvres par lesquelles on rend à d'autres qu'à Dieu un culte qui n'est dû qu'à lui, sont l'Idolâtrie et la Superstition.

L'*Idolâtrie* est l'adoration du Démon, crime que l'on commet en rendant le culte suprême à des Idoles. Il n'y a parmi les Chrétiens aucun idolâtre proprement dit ; mais il est une espèce de recours au Démon, qui est très-commune ; c'est ce recours à l'Esprit infernal, qu'on appelle *Superstition*.

On y recourt pour divers objets. Lorsque c'est pour opérer des effets merveilleux, on appelle cette espèce de superstition *Magie*.

Lorsque c'est pour connoître l'avenir ou des choses cachées, on l'appelle *Divination*.

Lorsque c'est pour faire du mal aux autres, on l'appelle *Maléfice*.

Lorsque c'est pour se faire du bien à soi-même, on l'appelle *Vaine observance*.

Ces diverses espèces de superstitions sont de grands péchés, parce qu'il est défendu aux Chrétiens d'avoir aucune société avec le Démon. Ces péchés sont des cas réservés : tous les Prêtres approuvés n'ont pas le droit d'en absoudre, il faut

avoir reçu de son Évêque un pouvoir spécial. On avance deux principes.

Premier principe. C'est toujours un péché mortel de recourir au Démon, de lui demander quelque chose par une convention, une invocation expresse ou tacite, puisque le Démon est l'ennemi de Dieu et notre ennemi, qui ne veut et ne peut que nous nuire, et que nous lui avons renoncé par le Baptême, pour nous attacher à Jésus-Christ, dont nous avons été faits les Disciples et les Membres.

Second principe. On invoque tacitement le Démon, on a recours à lui implicitement, toutes les fois que pour obtenir un effet qu'on desire, on emploie une cause qui ne peut produire cet effet ni par la promesse de Dieu, ni par les forces de la nature; mais si on ne peut espérer ce qu'on desire ni de Dieu ni de la nature, ce n'est plus que du Démon qu'on peut l'attendre.

On a donc véritablement recours au Démon dans les quatre espèces de superstition dont il a été question; et c'est en vain qu'on diroit: Je n'ai pas eu l'intention de recourir au Démon, puisqu'on ne peut pas dire sérieusement qu'on attend d'autre que du Démon ce qu'on ne peut espérer ni de Dieu ni de la nature. Ces recours au Démon, même tacites, ont toujours été punis sévèrement dans l'Église. Pour la cause la moins grave en ce genre, elle imposoit autrefois dix jours de jeûne au pain et à l'eau.

La *Magie* est l'invocation du Démon la plus ex-

presse. Dieu ne permet presque jamais que ceux qui invoquent l'Esprit infernal pour produire des effets merveilleux, obtiennent ce qu'ils lui demandent. Ces prétendus magiciens sont presque toujours des imposteurs dont ceux qui s'adressent à eux sont dupes; mais les malheureux qui croyent en eux et les consultent, n'en sont pas moins coupables.

La *Divination* est une branche de superstition très-commune. Elle consiste à tenter de découvrir les choses futures ou cachées que Dieu seul connoît, par les forces de la nature. De toutes parts on trouve des prétendus devins et des femmes qui se disent devineresses, diseuses de bonne aventure. Les sots et imbéciles qui vont les consulter perdent leur ame; les moyens qu'ils employent n'ont évidemment aucun rapport avec la découverte des choses qu'on veut savoir.

Les personnes qui font ce qu'on appelle *des jeux de cartes* pour deviner ce qui leur arrivera, pèchent. Je n'y ajoute point de foi, dit-on : si cela est vrai, le péché est moindre; mais est-il bien vrai qu'on n'y ajoute point foi? Les personnes qui parlent ainsi, ne sont-elles pas souvent assez simples pour se réjouir ou s'effrayer de leurs découvertes?

Le *Maléfice*, qui consiste à prétendre faire du mal aux autres par l'invocation du Démon, en déposant chez eux secrètement certains effets, ou en faisant certaines choses, est manifestement abominable; mais heureusement on ne réussit

presque jamais. On peut regarder comme de pures folies, ce que font les personnes remplies de malice pour nuire aux autres. Ce qu'elles font ne produit point l'effet redoutable qu'elles desirent. Il seroit permis aux personnes qui croiroient qu'on leur nuit par un maléfice, de l'écarter en enlevant et détruisant la chose qu'on croiroit être nuisible.

La Vaine Observance, qui a pour objet de faire du bien à soi-même ou au prochain, est un péché, dès que ce qu'on emploie ne peut pas produire, par un effet naturel, ce qu'on desire. Ainsi, toutes les pratiques vaines qu'on emploie dans les villes et les campagnes, pour guérir les maux divers des hommes et des animaux, sont condamnables.

Quant aux *présages*, ce ne sont pas des superstitions proprement dites, parce qu'en croyant aux présages heureux on ne rend par-là communément un culte à autre qu'à Dieu; mais ce sont des opinions fausses et ridicules. Ainsi, on ne peut regarder comme des péchés, au moins griefs, les préjugés de certaines personnes plus que simples qui craignent certains nombres, comme de se trouver treize à table; certains jours, comme de commencer une chose, d'entreprendre un voyage le vendredi; certaines rencontres, comme des corbeaux; certains événemens, comme une salière renversée à table; certains signes, comme un couteau et une fourchette mise en croix.

Quant aux *songes*, y ajouter foi, en conclure quelque chose de sinistre ou d'agréable, c'est une

preuve qu'on manque de bon sens, qu'on a peu de raison. Il n'y a ordinairement à cela aucun péché. Ainsi, ceux qui se fondent sur certains songes pour déterminer le numéro qui doit gagner à une loterie, ou pour entreprendre quelque chose, sont dignes de compassion à cause de leur simplicité; ils méritent d'être tournés en dérision plutôt que d'être condamnés.

Culte illégitime.

Le Commandement, *Un seul Dieu tu adoreras, etc.* défend non-seulement les œuvres auxquelles on donne le nom d'irréligion et de superstition, mais encore celles qu'on appelle *Culte illégitime.*

Le Culte illégitime est celui qu'on rend à Dieu autrement qu'il ne lui est dû, parce qu'on y mêle des circonstances qui ne peuvent pas être agréables à Dieu.

L'Église a fixé ce qui concerne le saint Sacrifice de la Messe, l'administration des Sacremens, l'Office Divin, en un mot, le fond et la forme du Culte sacré qu'on peut et qu'on doit rendre à Dieu et à ses Saints.

On tire avec raison de ce principe deux conséquences.

Première conséquence. On ne doit pas rendre à Dieu un culte que l'Église ne propose pas.

Seconde. On ne doit jamais mêler au culte que l'Église propose, aucune circonstance qu'elle ne sauroit approuver.

Ainsi, il ne faut pas employer des paroles de la Sainte Écriture, ou des prières extraordinaires, pour opérer des guérisons subites ou autres effets merveilleux.

Ainsi, il ne faut pas mêler au culte que l'Église propose, des erreurs qu'elle ne peut approuver : par exemple, l'Église propose des indulgences, dont l'objet est la rémission de la peine temporelle due pour le péché ; il ne faut pas ajouter qu'elles en remettent la coulpe, c'est-à-dire qu'elles effacent le péché. La dévotion du Scapulaire est très-précieuse et bien autorisée ; mais on auroit tort d'ajouter que quiconque mourra revêtu de cet habit sera préservé des peines éternelles.

Le Commandement, *Un seul Dieu tu adoreras, etc.* défend de rendre à d'autres êtres qu'à lui le culte suprême, c'est-à-dire le culte qui atteste sa qualité de seul souverain Seigneur, culte qu'on appelle le culte de Latrie ; mais il ne défend pas de rendre aux Anges et aux Saints un culte religieux qui soit inférieur et subordonné, culte qu'on appelle de *Dulie*. Loin que ce culte ôte à Dieu son titre de seul souverain Seigneur, il le lui confirme, puisqu'il suppose que les Anges et les Saints sont des créatures dépendantes de Dieu. On ne leur rend ce culte que par rapport à Dieu et par respect pour lui. N'est-il pas impossible de respecter sincèrement Dieu, sans honorer des êtres qu'il a nommés ses amis, ses saints ?

Le culte qu'on rend à l'auguste Marie, de qui

Jésus est né, et qu'on appelle culte d'*Hyperdulie*, est supérieur à celui qu'on rend aux autres Saints; mais il est bien distingué du culte suprême, puisqu'il est infiniment inférieur à ce culte.

On peut et on doit honorer les images de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des Saints. Ce n'est pas qu'il y ait en elles quelque vertu pour laquelle on doive les honorer; on ne leur demande rien, et on ne met pas sa confiance en elles, comme les Païens la mettoient dans leurs idoles. L'honneur qu'on rend aux images se rapporte aux originaux qu'elles représentent. Ainsi, en les baisant, en se découvrant et se prosternant devant elles, c'est Jésus-Christ qu'on adore, ce sont les Saints, dont elles sont la figure, qu'on honore.

TRAITS HISTORIQUES.

Voici l'ordre du Seigneur qui fut intimé aux Israélites par Moïse: « Vous jetterez dans le feu les images taillées de leurs » dieux; vous ne desirerez ni l'argent ni l'or dont elles sont » faites, et vous n'en prendrez absolument rien pour vous, de » peur que ce ne soit pour vous un sujet de ruine, parce » qu'elles sont l'abomination du Seigneur votre Dieu. Il n'en- » trera rien dans votre maison qui vienne de l'idole, de peur » que vous ne deveniez anathème comme l'idole même. Vous » la détesterez comme de l'ordure. Vous l'aurez en abomination » comme les choses qui font le plus d'horreur, parce que c'est » un anathème. »

« Pourquoi refusez-vous d'adorer les idoles, disoit un ma- » gistrat à un confesseur de la foi? » — Il répondit: « Vos idoles » ne sont pas Dieu. Il n'y a qu'un Dieu; à Dieu seul la puis- » sance, l'honneur et la gloire. Le Culte Suprême n'est dû et

» ne doit être rendu qu'à l'être des êtres, auteur de tous » les êtres. »

« Je n'adore que le Dieu véritable, » disoit un Chrétien qu'on vouloit contraindre à sacrifier aux idoles : « Je l'adore » par la foi, croyant son existence et ce qu'il a dit. Je l'adore » par l'espérance ; j'espère en sa bonté, et ce n'est qu'en lui » que j'espère. Je l'adore par l'amour ; c'est de tout mon » cœur que je l'aime, et je n'ai rien que pour lui. »

Les magistrats pressoient le saint évêque Polycarpe de se délivrer de la mort dont il étoit menacé, en lui disant : « Quel » mal y a-t-il de dire Seigneur César, de sacrifier, et de se » sauver? » *Je ne ferai rien de ce que vous me conseillez*, répondit-il. Le proconsul le fit conduire devant son Tribunal. Le peuple furieux, en le voyant, s'écria : « C'est le Docteur de » l'Asie, le père des Chrétiens, le destructeur de nos Dieux. » C'est lui qui a appris à tant de Chrétiens à ne point sa- » crifier aux Dieux, et à ne les point adorer. » *Je l'exhorte*, lui dit le proconsul, *à obéir aux édits de l'Empereur. Jure par la fortune de César. Dis des injures à Christ.* Le saint évêque fit cette admirable réponse : « Il y a quatre- » vingts ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de » mal ; au contraire, il m'a comblé de biens. Voici ma Reli- » gion : je suis Chrétien. » Le proconsul menaça alors Polycarpe de le condamner à être brûlé. « Le feu dont vous me » menacez, lui dit le Saint, brûle pour un temps et s'éteint » ensuite ; mais vous ne connoissez pas les feux éternels que » la justice divine a allumés pour brûler les impies. Que » tardez-vous? faites ce qui vous plaira. » Il est digne de mort, dirent les païens. Qu'il soit brûlé vif, dit le proconsul. Le bûcher fut bientôt préparé. Polycarpe remercia Jésus-Christ du bonheur qu'il avoit d'avoir part à son calice ; et le feu ayant été mis au bûcher, les flammes s'étendirent autour du Saint sans le toucher, ce qui obligea le persécuteur de le faire percer d'un coup de poignard. Le sang qui coula en abondance éteignit le feu. Les Fidèles de Smyrne écrivirent aux Églises du Pont, en Asie, qu'une odeur très-suave, comme d'un aromate, s'exhaloit alors de son corps. Ils recueillirent ses ossemens qui leur étoient plus chers, disoient-ils, que des

perles, et mirent de si précieuses reliques dans un lieu convenable. Il fut arrêté qu'ils s'y assembleroient pour célébrer le jour de son martyre.

LEÇON IV.

Du second et du troisième Commandement.

(CATÉCHISME.)

Par le second Commandement, *Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement*, sont défendus les sermens faits sans respect et sans nécessité, les parjures, les reniemens, et les blasphêmes contre Dieu et les Saints.

Par ce même Commandement, il nous est ordonné d'accomplir les promesses que nous avons faites, soit à Dieu, soit aux hommes.

Il nous est ordonné par le troisième Commandement, *Les Dimanches tu garderas, etc.*, de sanctifier les dimanches et les fêtes.

EXPLICATION.

Le second Commandement, qui défend de faire des sermens sans respect et sans nécessité, et de ne point se parjurer, est exprimé en ces termes : *Vous ne prendrez point en vain le nom de votre Dieu.* C'est comme si le Seigneur nous eût dit : « Révérez » mon saint Nom; je vous défends de le profaner, » en l'employant pour autoriser le mensonge ou » l'injustice. » Jésus-Christ, au sujet de ce Commandement, a dit de ne juger en aucune sorte

Les personnes peu instruites confondent souvent le blasphême avec le jurement. Un malheureux dans sa fureur, et comme au désespoir, a eu l'impiété de dire : « Dieu n'est pas juste; » et il l'a renié. Il s'accusera de ce grand crime, en disant : Mon père, j'ai juré. Il s'exprime mal : ce n'est pas un jurement qu'il a fait, c'est un horrible blasphême qu'il a proféré.

Un autre qui est accusé d'une faute qu'il n'a pas faite, a dit : « Si j'ai fait cela, je ne veux » jamais voir la face de Dieu, et je donne mon ame » au Démon. » Il n'a pas juré, mais il a proféré des imprécations. Ces deux crimes sont bien plus affreux que le jurement fait sans nécessité.

Ce n'est pas jurer, que de dire à quelqu'un qu'il est un voleur, un coquin; mais c'est lui dire des injures.

Proférer des mots sales et déshonnêtes que les personnes qui ont de la vertu ne prononcent point, ce n'est pas jurer, c'est dire des obscénités.

Voici ce que c'est que jurer : c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit ou de ce que l'on promet.

On jure quand on dit : *je le jure; j'en fait serment; j'en prends Dieu à témoin; comme Dieu me voit et m'entend.* C'est encore une formule très-expresse de juremens, que ces mots si courts que les personnes vertueuses ne prononcent jamais, et qu'elles n'entendent point sans frémir. *Par Dieu; sur mon Dieu; sur mon ame.*

Le jurement, c'est-à-dire l'acte par lequel on prend Dieu à témoin qu'une chose est, ou qu'on fera une chose, est un acte de Religion par lequel on honore Dieu, ou un péché contre la Religion, selon les circonstances où l'on jure.

Le jurement ou serment est quelquefois un acte louable de Religion. C'en est un, lorsqu'il est accompagné de vérité, de justice et de jugement : vous jurerez avec vérité, justice et jugement, disoit le Prophète Jérémie. (*Jer.* 4. 12.)

Par le défaut de vérité, le jurement est faux, c'est un parjure. Par défaut de justice, le jurement est injuste; et par défaut de jugement, c'est-à-dire quand il est fait par légèreté, sans raison suffisante, il est indiscret.

Le jurement indiscret, celui qui est fait pour un objet trop léger, dans le dessein d'assurer une chose vraie et juste, est un péché qui est mortel, quand il peut causer du scandale, le faisant devant des personnes timorées et foibles, ou quand il est produit par une forte colère. On ne doit jamais jurer que pour une cause grave, et ce ne doit pas être la passion qui fasse jurer.

Le jurement *injuste*, c'est-à-dire fait pour une cause injuste, est toujours un péché mortel.

Le jurement faux ou parjure, que l'on commet lorsqu'on assure avec serment qu'une chose est vraie, lorsqu'elle ne l'est pas, est toujours un péché mortel, un péché affreux, par lequel on insulte Dieu d'une manière indigne. Ce péché a toujours

été regardé si grief, qu'il étoit puni autrefois dans les Chrétiens par un jeûne de quarante jours au pain et à l'eau, et par plusieurs années de Pénitence.

Le parjure est d'autant plus criminel que la cause pour laquelle il est fait est plus importante, et que l'autorité qui fait prêter le serment est plus respectable. Quel crime que celui de se parjurer aux tribunaux ecclésiastiques ou civils !

Il y a un jurement qu'on appelle *promissoire*, c'est celui qu'on emploie pour rendre plus certaine l'exécution de ce qu'on promet.

Celui qui promet une chose avec serment, sans avoir l'intention de faire ce qu'il promet, pèche toujours mortellement, il se rend coupable de parjure.

Quant à l'exécution de ce qu'on a promis avec serment, il y a deux circonstances où le serment n'oblige pas : c'est, 1°. lorsque la chose est mauvaise et défendue ; Dieu ne peut pas exiger l'exécution de ce qui est un péché ; 2°. lorsque la chose qui étoit possible lorsqu'on a juré, est devenue comme impossible par divers événemens.

Si la chose promise avec serment est licite et possible, on doit l'exécuter ; le défaut d'exécution est un péché mortel.

On peut conclure de là qu'il faut éviter de jurer. Le jurement hors le cas de nécessité est très-souvent criminel, toujours inutile et même dangereux. On s'expose à en contracter l'habitude, et ensuite à se parjurer.

Il y a trois espèces de paroles qui ont rapport au jurement, le blasphême, les imprécations et les juremens déguisés.

Le *blasphême* est une parole injurieuse à Dieu. Il est *énonciatif*, lorsqu'on se borne à avancer quelque chose qui fait injure à ce grand Dieu. Ceux qui diroient : « Dieu n'est pas juste, il n'est pas miséricordieux, » s'en rendroient coupables.

Il est *exécratoire*, lorsqu'un esprit de colère et de révolte contre Dieu porte à l'attaquer et à le maudire.

Ce crime l'emporte en malice sur toutes sortes de crimes, disoit Saint-Jérôme. Le blasphémateur s'en prend à Dieu lui-même par pure malice, et sans en retirer aucune espèce d'utilité.

Les *imprécations* sont des paroles par lesquelles on souhaite du mal ou aux autres ou à soi-même. Une imprécation détestable et néanmoins si commune, c'est celle-ci : « Que le diable l'emporte. » Elles ont un rapport direct au jurement, quand on les fait contre soi-même pour s'assurer ou pour promettre. C'est un très-grand péché de dire comme tant de personnes : « Si je ne dis pas vrai, si je manque à ma parole, je veux mourir à l'instant ; je consens que la foudre m'écrase. »

Les *juremens déguisés* sont de deux espèces : 1°. les uns sont les juremens mêmes avec quelque changement dans les termes ; au lieu de dire par le Nom sacré de Dieu, par Dieu, par la mort de Jésus-Christ, on dit *sacredi*, *pardi*, *mordi*.

D'autres juremens déguisés sont des paroles qui n'énonçant pas le jurement, s'y rapportent, comme ces paroles : *En conscience, foi de Chrétien, comme je suis devant Dieu.*

Des Chrétiens ne doivent point s'exprimer ainsi; qu'ils évitent même de dire *ma foi, en vérité.* Ce ne sont pas des juremens ; mais beaucoup de personnes croyent que ceux qui s'expriment ainsi, font un serment.

Par le jurement nous assurons ou promettons quelque chose aux hommes, en interposant le nom de Dieu ; mais il arrive qu'il y a des personnes qui promettent à Dieu lui-même des choses qui lui sont agréables. Cette promesse qu'on lui fait est ce qu'on appelle *vœu.*

Un *vœu* est plus qu'une simple résolution. Par le vœu, on s'oblige envers Dieu à faire la chose promise, sous peine de péché.

Le vœu est une promesse délibérée, faite à Dieu, d'une chose qui peut lui être agréable.

Les vœux sont personnels ou réels. Le vœu *personnel* est celui qui ne regarde que la personne même. Celui qui fait vœu de réciter telle prière, d'aller en pélerinage en tel lieu, de garder la chasteté, fait un vœu personnel. Le vœu *réel* est celui qui a pour objet quelque chose à donner. Ainsi, celui qui fait vœu de donner l'aumône, de faire dire des messes, fait un vœu réel.

Le vœu est absolu ou conditionnel. Il est *absolu*, quand il est fait sans condition. Le vœu *conditionnel*

est celui où l'on ne promet une chose que dans le cas d'un certain événement.

Les vœux sont solemnels ou simples. Les *solemnels* sont ceux qui se font dans un ordre religieux approuvé par l'Église. Les *simples* sont ceux qui se font dans les congrégations qui ne sont pas érigées en ordre religieux.

Il est incontestable qu'il y a une obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu.

L'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu, tombe sur toutes les circonstances promises du lieu, du temps, etc.

L'Église peut dispenser, au nom de Dieu, de l'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu, mais elle ne le fait que pour de fortes raisons. Ce n'est même que pour de justes causes qu'elle peut les commuer.

L'obligation du vœu personnel ne tombe que sur la personne qui l'a fait, mais celle du vœu réel passe à ses héritiers. Les héritiers de celui qui a fait vœu de donner l'aumône, sont obligés de donner l'aumône promise, si le vœu n'a pas été accompli.

Le vœu conditionnel n'oblige que quand la condition a eu lieu.

Il est de la prudence de ne pas faire vœu de chasteté perpétuelle légèrement, sans avoir beaucoup prié et consulté un confesseur éclairé.

TRAITS HISTORIQUES.

Ne faites jamais de vœu sans y avoir bien réfléchi et consulté une personne sage. Ne promettez rien avec serment, avec légèreté et sans de bonnes raisons ; vous auriez sujet de vous en repentir. — Jephté, qui étoit un des Juges d'Israël, homme de guerre et fort vaillant, fit ce vœu au Seigneur. *Seigneur, si vous livrez entre mes mains les Ammonites, je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de la porte de ma maison, et qui viendra au-devant de moi lorsque je retournerai du pays des enfans d'Ammon.* (Jephté ne pouvoit pas faire ce vœu, il n'avoit pas droit de faire mourir un innocent.) Après avoir fait avec serment cette promesse, qui ne l'obligeoit pas, il alla combattre les Ammonites, dont il prit et ravagea beaucoup de villes, et le Seigneur les livra entre ses mains. Il revint ensuite de Maspha dans sa maison, bien content d'avoir remporté la victoire ; mais sa joie ne fut pas de longue durée. Jephté n'avoit qu'une fille, c'étoit l'unique enfant qu'il avoit, et il l'aimoit tendrement. Cette fille chérie, qui savoit que son père revenoit victorieux, se hâta d'aller au-devant de lui, en dansant au son des tambours. Dès qu'il l'eut vue, il déchira ses vêtemens en signe de douleur, et lui dit : « Hélas ! » ma fille, vous m'accablez d'affliction, et vous en serez accablée avec moi : j'ai fait un vœu au Seigneur, et je ne puis faire » autre chose que ce que j'ai promis. » (Jephté ne devoit pas faire ce qu'il avoit promis ; mais comme il n'étoit pas instruit, il s'y croyoit obligé.) Sa fille lui répondit : *Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis.* J'y suis résignée, ajouta-t-elle, puisque Dieu vous a fait la grâce de vous venger de vos ennemis et de remporter une si grande victoire. La seule prière qu'elle lui fit fut qu'il lui accordât la permission d'aller sur les montagnes pendant deux mois, afin d'y pleurer avec ses compagnes sur le sacrifice que son père devoit offrir, et dont elle devoit être la victime. Jephté lui dit : Allez. Après les deux mois elle revint trouver son père, et il accomplit, à l'égard de sa fille, ce qu'il avoit voué. (*Jug.* 11, 30.)

Saül, premier roi d'Israël, faisoit la guerre aux Philistins. Comme il poursuivoit les ennemis, il fit devant le peuple cette protestation avec serment : « Maudit soit celui qui prendra de la » nourriture avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes » ennemis. » Jonathas, qui n'avoit pas entendu le serment qu'avoit fait son père devant le peuple, eut occasion de passer dans un bois où la terre étoit couverte de miel ; étendant la baguette qu'il avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel, et en ayant mangé, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur. Saül résolut de se jeter pendant la nuit sur les Philistins, espérant de les tailler en pièces, mais on lui conseilla d'aller consulter le Seigneur. Il le consulta, en lui disant : *Seigneur, poursuivrai-je les Philistins, et les livrerez-vous entre les mains d'Israël* ? Le Seigneur ne lui répondit rien cette fois, et on en conclut que quelqu'un avoit mangé, malgré la protestation faite avec serment de ne prendre aucune nourriture avant le soir. *Je jure par le Seigneur que si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission*, dit Saül. On jeta d'abord le sort, et on reconnut que nul de ceux qui composoient le peuple n'étoit coupable. On jeta ensuite le sort entre Saül et Jonathas son fils, et le sort tomba sur Jonathas. Découvrez-moi ce que vous avez fait, lui dit Saül. Jonathas avoua tout et lui dit : « J'ai pris un » peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main, j'en » ai goûté, et je meurs pour cela. » Saül lui dit : *Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si vous ne mourez, Jonathas.* Mais le peuple dit à Saül : « Quoi donc ! Jonathas mourra, lui » qui vient de sauver Israël d'une manière si merveilleuse ! cela ne » se peut. Nous jurons par le Seigneur qu'il ne tombera pas sur la » terre un seul poil de sa tête ; il a agi aujourd'hui trop visible- » ment avec Dieu. » Ainsi le peuple délivra Jonathas, et lui sauva la vie. (1. *Rois*, 14.)

Une Dame de Césarée en Cappadoce, d'un rang distingué, qui avoit été insultée et outragée par ses deux enfans, appelés Paul et Palladie, ne put souffrir cette injure. Éperdue, hors d'elle-même, elle les conduisit devant les Fonts Baptismaux, et là leur donna publiquement sa malédiction. Cette mère irritée fut exaucée par un Dieu juste, pour son malheur et pour celui de ses enfans. Paul et Palladie furent saisis d'un tremblement général de tous leurs mem-

bres, qui étoit continuel. La honte et l'horreur de leur état portèrent ces enfans maudits à quitter leur patrie, et ils furent un spectacle de terreur dans les diverses régions de l'Empire romain, qu'ils parcoururent. Paul et Palladie vinrent heureusement à Hyppone. Tous les habitans de la ville furent effrayés en voyant le tremblement convulsif qui les agitoit sans interruption. Mais Saint-Augustin en étoit alors Évêque, et de grands miracles s'opéroient par l'intercession de Saint-Étienne, dont on avoit reçu depuis peu de temps des reliques. Le Saint les exhorta à gémir sur leurs péchés et à demander à Dieu leur guérison, par l'intercession de Saint-Étienne; ils le firent, et ils furent guéris. Le peuple qui étoit dans l'Église fut témoin de ce miracle: transporté de joie, il fit retentir l'Église de ses acclamations. C'est Saint-Augustin qui rapporte ce fait dans son ouvrage *De la Cité de Dieu* (*liv.* 22, *chap.* 8).

LEÇON V.

Du quatrième Commandement. Père et mère honoreras.

(CATÉCHISME.)

Par ce Commandement, *Père et mère honoreras*, il est ordonné aux enfans de respecter leurs père et mère, de les aimer, de leur obéir, et de les assister dans leurs besoins.

Nous devons respecter nos père et mère, parce qu'ils tiennent à notre égard la place de Dieu.

Nous devons avoir pour nos père et mère un respect intérieur qui parte du cœur, et un respect extérieur qui se montre dans nos manières et dans nos discours.

Nous devons aimer nos père et mère, parce qu'après Dieu ils nous ont donné l'être et la vie, et qu'ils prennent toutes sortes de peines par amour pour nous.

Nous devons leur obéir, parce qu'ils sont revêtus de l'autorité de Dieu pour nous commander.

Nous devons assister nos parens dans tous leurs besoins spirituels et corporels.

Les enfans qui n'honorent pas leurs père et mère, sont maudits de Dieu.

EXPLICATION.

La nature, la loi, l'intérêt et l'exemple se réunissent pour dire aux enfans : Honorez vos père et mère.

La *Nature*, premier motif. Dieu s'est servi de vos père et mère pour vous mettre au monde. Que n'avez-vous pas coûté à votre mère avant que de naître, pendant les derniers mois qu'elle vous a porté dans son sein! N'en a-t-il rien coûté à votre père, après votre naissance, pour fournir aux dépenses qu'entraînoient vos besoins? Que ne leur en a-t-il pas coûté pour vous porter à la piété et vous faire instruire! Que de soins et de chagrins vous leur avez causés! Ne devez-vous pas les regarder comme vos premiers bienfaiteurs et comme vos premiers souverains, que Dieu a revêtus de son autorité pour vous conduire et vous faire exécuter ses ordres?

La *Loi*, second motif. Dieu, dans les Saintes Ecritures, fait les promesses les plus avantageuses aux enfans qui rendront à leur père et mère le respect qui leur est dû, et il menace de grands châtimens ceux qui refusent de les honorer. Il vouloit que chez les Israélites un enfant qui avoit

maudit son père ou sa mère, fût puni de mort.

L'*Intérêt*, troisième motif. Saint-Paul dit que le précepte d'honorer ses père et mère est le premier commandement, quant à la promesse, par l'espoir qu'il donne d'une plus longue vie à ceux qui l'observent parfaitement. La violation de ce commandement attire sur ceux qui le transgressent de terribles châtimens de la part de Dieu, et il les exerce quelquefois dès cette vie d'une manière très-frappante.

Enfin l'*Exemple*, celui du Fils de Dieu, du Dieu du Ciel et de la terre, qui s'étant fait homme, s'est rendu obéissant dans son humanité sainte jusqu'à la mort. Si dans le jardin des Oliviers il prie jusqu'à trois fois son Père d'éloigner de lui le calice amer des souffrances et de la mort qu'il va endurer pour les hommes, qui, pour la plupart, seront ingrats, il ajoute aussitôt cette protestation d'une obéissance parfaite : « Néanmoins, que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne. » Mais Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, n'a-t-il pas obéi à Marie sa mère, qui étoit sa propre créature, et à Joseph, qui n'étoit pas véritablement son père, et en faisoit seulement les fonctions ? Il leur étoit soumis, il exécutoit fidèlement leurs ordres. Les Evangélistes ne nous apprennent que cela de lui pendant tout le temps de son enfance et de sa jeunesse. *Il leur étoit soumis*, disent-ils. Quel pressant motif pour des enfans d'obéir à leurs père et mère !

L'honneur que les enfans doivent à leurs père et mère consiste à les respecter, à les aimer, à leur obéir et à les secourir.

1°. Ils doivent les *respecter*. Ce sentiment doit d'abord remplir, affecter leur ame, sachant que Dieu les a revêtus de son autorité, par rapport à eux; il doit de plus leur faire manifester ce respect intérieur par leurs actions, leurs paroles, et la manière humble de recevoir leurs représentations et leurs réprimandes, dans le cas même où la correction que leur feroient leurs parens, leur sembleroit excéder la grandeur de leurs fautes. Qu'ils se gardent bien de leur résister, ils résisteroient à Dieu, dont ils leur tiennent la place. Ils seroient très-coupables, s'ils leur montroient du mépris par des gestes d'emportement et de violence, par un silence morne et méchant, par des plaintes injurieuses, en décriant leur caractère, en dévoilant leurs défauts, leurs fautes.

2°. Ils doivent les *aimer*. Des enfans qui n'aiment pas leurs père et mère, qui, au lieu de les aimer, ont pour eux de l'animosité et de l'aversion, quand même on les éleveroit un peu durement, dans la crainte qu'ils ne s'écartent de leurs devoirs, sont bien pervers. Comment des enfans Chrétiens, qui savent qu'on doit aimer ses ennemis, et être disposés à leur faire du bien, peuvent-ils ne pas être très-affectionnés à ceux sans lesquels ils n'existeroient pas, et qui ont tant de droits à leur affection, par les services qu'ils leur ont rendus, et

par le bien qu'ils ne cessent point de leur faire?

3°. Ils doivent leur *obéir*. Il n'en coûte pas à des enfans d'obéir à leurs père et mère, lorsqu'ils ont pour eux l'amour qu'ils méritent et que Dieu exige. Saint-Paul s'adressant aux enfans leur dit : « Obéissez à vos parens, obéissez-leur en tout ; » c'est le moyen de plaire à Dieu. » Cette obéissance s'étend à tous les âges. Il faut leur obéir, mais *dans le Seigneur*, ajoute cet Apôtre, c'est-à-dire sauf les droits de Dieu. Car si leur père ou leur mère leur commandoit quelque chose qui fût contraire aux Commandemens de Dieu ou de l'Église, ils ne devroient pas le faire ; ils devroient s'en excuser avec respect ; ils pourroient leur dire : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : si vous êtes mon père, Dieu est aussi le vôtre. Comment des pères pourroient-ils se plaindre de ce que leurs enfans préfèrent Dieu à eux? disoit Saint-Augustin.

Enfin les enfans doivent aider et *secourir* leurs père et mère, sur-tout dans leur vieillesse et jusqu'à leur mort. Il est nécessaire qu'ils préviennent leurs besoins, qu'ils y pourvoient selon leurs facultés, et qu'ils les consolent en tout ce qui dépend d'eux ; qu'ils imitent tellement le jeune Tobie, que leurs père et mère puissent leur dire ce que le vieux Tobie disoit à son fils : *O vous, mon cher fils, la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, toute la consolation de notre vie !*

Mais si les enfans doivent à leurs père et mère

les secours corporels, combien plus sont-ils obligés de faire que les secours spirituels ne leur manquent point dans leurs maladies ! Ils ne doivent point manquer de leur procurer le précieux avantage de recevoir les derniers Sacremens, et de les engager à disposer de leurs affaires selon les vues de la religion.

Sous le nom de père et de mère sont compris les maîtres et maîtresses. Les personnes qui reçoivent un gage pour leur service, ainsi que ceux et celles qui sont en pension pour y être élevés, doivent leur obéir, et cette obéissance doit avoir certains caractères. Il faut qu'elle soit *religieuse* : on doit obéir à ses maîtres comme à Dieu. Il faut qu'elle soit *affectueuse* : c'est avec joie et par affection qu'on doit leur obéir. Il faut qu'elle soit *exacte* : on doit accomplir tout ce qui est prescrit de la manière qu'on l'exige. Il faut qu'elle soit *bien réglée*, car il ne faudroit pas leur obéir s'il s'agissoit d'enfreindre la Loi de Dieu, de coopérer au mal.

Les personnes qui ont des maîtres, au service de qui elles se sont engagées, ne doivent pas seulement l'obéissance, elles leur doivent encore la fidélité. Cette fidélité consiste à ne pas prendre le bien de leurs maîtres, à ne rien retenir sur l'achat des denrées et autres effets, et à remplir les conventions qui ont été faites; elle consiste, de plus, à ne pas donner le bien de leurs maîtres, à ne pas le laisser prendre, et à le ménager comme on ménageroit son propre bien.

TRAITS HISTORIQUES.

Augustin, dans le temps de ses plus grands désordres, honora toujours beaucoup Sainte-Monique, sa mère. Il dit, dans ses *Confessions, liv.* 9: « Dans sa dernière maladie, elle m'assura » qu'elle étoit contente de moi, et des soins que j'avois tâché de » lui rendre. Elle m'appeloit *son bon fils*, et elle me disoit » qu'il ne m'étoit jamais échappé un seul mot dont elle eût pu » se plaindre. » Il ajoutoit : « Quelque soin que j'aie toujours » eu de m'acquitter du respect que j'étois obligé de lui rendre, » il ne pouvoit entrer en comparaison de ce qu'elle faisoit » pour moi. » — Quand il l'eut perdue, il versa beaucoup de larmes, qu'il ne pouvoit arrêter toutes les fois qu'il pensoit à ses manières si douces, si complaisantes et si pleines de tendresse, mais d'une tendresse toute chrétienne. Il offrit pour elle le sacrifice de notre Rédemption, et la recommanda aux prières de tous les Fidèles qui liroient le livre de *ses Confessions*. — Saint-Ambroise avoit dit à Sainte-Monique, avant la conversion d'Augustin : *Il n'est pas possible qu'une mère qui demande à Dieu avec tant de larmes le salut de son fils, ait la douleur de le voir périr.* On peut dire que la piété filiale qu'Augustin eut pour sa tendre et sainte mère, porta aussi le Seigneur à lui accorder les grâces avec lesquelles il rompit ses chaînes.

Un père avoit un malheureux fils qui l'injurioit, qui l'outrageoit souvent. Ce père avoit eu aussi le malheur de manquer lui-même au respect qu'il auroit dû avoir pour son père; mais il gémissoit tous les jours sur ce péché, et toutes les fois qu'il recevoit de son fils quelque outrage, il offroit à Dieu la peine qu'il ressentoit, le suppliant de lui accorder le pardon de l'injure qu'il avoit faite à son père. Un jour que son indigne fils l'avoit jeté à terre et le fouloit aux pieds, il s'écria : *Vous vous vengez, mon père, vous vous vengez; je le mérite bien, Seigneur, faites-moi miséricorde.*

Un fils, qui étoit d'une violence extrême, ne pouvant supporter un reproche que lui fit sa mère, s'emporta jusqu'à lui donner un coup de pied au ventre. Saisi ensuite d'horreur de

l'excès dans lequel il venoit de tomber, il ne différa pas d'aller confesser son péché à Saint-Antoine de Padoue; le Saint se contenta de lui dire : Un coup de pied au ventre de celle qui vous a porté dans son sein, et vous a donné le jour, quel péché! Ne mériteriez-vous pas que Dieu vous privât de l'usage de ce pied qui a été l'instrument d'un si grand crime? — Ce malheureux fils fut si frappé de la morale que lui fit le Saint, qu'aussitôt après l'avoir quitté, il se coupa presque le pied avec une hache qui tomba sous sa main; Antoine, qui fut appelé, consola celui que la vivacité de son repentir avoit porté à se punir de son péché d'une manière si étrange, et il le guérit aussitôt miraculeusement.

Le jeune Tobie est un modèle que ceux qui ont leurs père et mère devroient bien imiter. Un jour que son père, qui se croyoit près de mourir, lui eut donné plusieurs avis salutaires, ce fils, qui les avoit écoutés avec beaucoup de respect, lui répondit : « Mon père, je ferai tout ce que vous m'avez » commandé. » Son père lui avoit dit d'aller chercher un homme fidèle qui le conduisît au pays des Mèdes pour être remboursé d'un argent qu'il avoit prêté à Gabelus. Le jeune Tobie obéit aussitôt; et il trouva au lieu d'un homme, un Ange, l'Ange Raphaël, qu'il ne connoissoit point pour ce qu'il étoit, et qui assura le père qu'il meneroit et rameneroit son fils en santé. — Après que Tobie, d'après le conseil de l'Ange, eut épousé la fille de Raguel, sa parente, assuré que ses parens approuveroient ce mariage, Raguel le pressa de ne point le quitter sitôt; il pria alors son guide d'aller recevoir l'argent de Gabelus à Ragès. Il disoit à Raguel : « Vous savez bien que mon père compte » maintenant les jours, et que si je tarde un jour de plus, » son ame sera accablée d'ennui. » — Au retour de l'Ange, Raguel faisant des instances pour retenir encore son gendre, Tobie ne voulut point différer son départ; il lui dit : « Je » sais que maintenant mon père et ma mère comptent les » jours, et qu'ils sont dans l'inquiétude et le chagrin. » — Avec quelle affection il embrassa son père et sa mère, qui pleurèrent de joie lorsqu'il fut auprès d'eux! Il s'empressa de frotter les yeux de son père, qui étoit aveugle, avec le fiel du poisson qu'il avoit rencontré en chemin, et qu'il avoit

apporté. Raphaël lui avoit dit que ce seroit un moyen de rendre la vue à son père, dont le Seigneur avoit permis qu'il fût privé pour éprouver sa vertu. Après sa mort, le jeune Tobie servit le Seigneur, et travailla à faire ce qui lui étoit agréable, jusqu'à l'âge de cent deux ans, où il mourut en paix.

LEÇON VI.

Suite du quatrième Commandement.

(CATÉCHISME.)

Le quatrième Commandement regarde non seulement les devoirs des enfans envers leurs père et mère, mais encore les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs.

On entend par les Supérieurs, tous ceux que Dieu a établis au dessus de nous, comme sont dans l'Église, le Pape, les Évêques et tous les Pasteurs; dans l'Etat, le Monarque, les Princes et tous les Magistrats.

Nos devoirs, à l'égard de nos Pasteurs, sont de les honorer, d'écouter avec respect et docilité leurs avis, et de les assister dans leurs besoins.

Nous devons honorer nos Pasteurs, parce qu'ils sont les Ministres, les Envoyés de Dieu, et qu'ils nous gouvernent dans l'ordre de la Religion et du Salut éternel.

Nous devons écouter avec respect et docilité leurs avis, parce que c'est à eux, dans la personne des Apôtres, que Jésus-Christ a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise.*

Nous devons les assister dans leurs besoins, parce qu'il est juste que nous donnions des secours temporels à ceux par qui nous recevons les biens de la grâce et les autres biens spirituels.

EXPLICATION.

L'AUTORITÉ des Supérieurs ecclésiastiques est très-respectable dans son principe ; elle émane immédiatement de Jésus-Christ lui-même ; c'est lui qui a établi cette autorité sacrée. Il a dit à ses Apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* (*St.-Jean.* 20. 21.) Je vous envoie pour parler aux peuples de ma part, pour agir en mon nom : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise.* (*Luc.* 10. 16.)

Jésus-Christ ne les a pas envoyés seulement eux-mêmes, mais en eux, par eux, et aussi bien qu'eux, il a envoyé ceux qu'ils enverroient, et ceux qu'à leur tour ils enverront, et que ces autres enverront sans interruption jusqu'à la fin du monde ; puisqu'il ajoute : *Et je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* (*Math.* 28. 20.)

Admirez combien cette autorité est digne de vénération dans son objet, dans ses fonctions et dans son exercice. Jésus-Christ a confié aux Supérieurs ecclésiastiques cette autorité, pour faire rentrer en grâce avec Dieu, par le Baptême, tous les hommes qui sont conçus et naissent dans le péché ; pour fixer avec infaillibilité, par l'enseignement et les décisions de l'Eglise, la Foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu et d'être sauvé ; pour remettre aux Fidèles qui sont devenus prévaricateurs après leur Baptême, les péchés dont ils se sont ren-

dus coupables, s'ils s'en repentent sincèrement ; pour perpétuer la Médiation du Sauveur, et appliquer aux Chrétiens les mérites du Sang qu'il a répandu sur la Croix, en renouvelant et en continuant au saint Autel cet ineffable Sacrifice ; pour nourrir leur ame du Pain du Ciel en leur donnant à manger la Chair adorable d'un Homme-Dieu qui s'est fait victime ; enfin pour travailler continuellement au salut de tous, en instruisant, exhortant, consolant, fortifiant et priant.

N'aurons-nous donc pas du respect, de la soumission et de la reconnoissance pour ceux qui sont les Ambassadeurs de Jésus-Christ, ses Représentans, ses Ministres, et que ce Dieu Sauveur a revêtus de son autorité ? Ayons ces sentimens pour le souverain Pontife, centre d'union de l'Eglise Catholique, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, Successeur de Saint-Pierre, à qui Jésus-Christ a dit : « Tu es » Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, » et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais » contre elle ; » pour les Evêques, successeurs des autres Apôtres, qu'il a chargés de gouverner leurs Eglises particulières en union avec l'Eglise de Rome qui est l'Eglise-mère, à cause de la primauté d'honneur et de juridiction que Jésus-Christ a donnée à Pierre, en lui disant de paître non seulement ses agneaux, mais encore ses brebis ; pour tous les Ministres du Seigneur qui sont dépositaires de l'autorité de Jésus-Christ afin de nous conduire dans le chemin du Ciel.

Montrons notre vénération pour les Supérieurs Ecclésiastiques en obéissant aux lois que portent sur le Dogme, la Morale et la Discipline, les Chefs de cette autorité spirituelle ; en faisant fructifier par une conduite chrétienne et exemplaire, le zèle de nos Pasteurs, et celui de notre Confesseur, que nous devons regarder comme notre Ange-Gardien visible que Dieu nous a envoyé pour nous diriger dans les voies du Salut.

Il y avoit, avant que l'impiété renversât les Autels, un grand nombre de Ministres de Jésus-Christ qui pouvoient venir au secours des indigens; mais maintenant il en est beaucoup, sur-tout dans les campagnes, qui ont besoin du secours des Fidèles pour ne pas avilir leur Ministère. Est-ce que la piété des Chrétiens de nos jours ne les portera pas à faire ce que faisoient les Fidèles des premiers siècles, pour faire subsister les hommes apostoliques qui se sacrifioient afin d'augmenter le nombre des Chrétiens, et faire fleurir le Christianisme en prêchant le saint Evangile ?

TRAITS HISTORIQUES.

Héli, Grand-Prêtre de l'ancienne Loi, avoit deux enfans, Ophni et Phinées, qui étoient indignes du Sacerdoce auquel ils avoient été élevés. La Sainte Ecriture les appelle les enfans de Bélial, parce qu'ils détournoient les Israélites du sacrifice du Seigneur par leurs vexations et des dérèglemens honteux, et qu'ils n'écoutoient pas le Grand-Prêtre, leur père, lorsqu'il leur reprochoit leurs désordres. Héli fut coupable, parce qu'il n'employa pas toute l'autorité que Dieu lui avoit donnée

sur ces enfans vicieux, pour les châtier de leur opiniâtreté dans le vice; Dieu les punit tous trois. Ophni et Phinées furent tués dans une bataille des Israélites contre les Philistins, et le Grand-Prêtre apprenant que l'Arche de Dieu avoit été prise par les ennemis, tomba de son siége à la renverse, se cassa la tête et mourut. (1. *Rois*, 2 et 4.)

Le jeune Samuël servoit le Seigneur auprès d'Héli. Tandis qu'il dormoit dans une des chambres de la maison du Seigneur, le Seigneur l'appela. Samuel crut que c'étoit le Grand-Prêtre qui l'appeloit; il courut aussitôt à Héli, et lui dit : Me voici. Héli lui répondit : Je ne vous ai point appelé; retournez et dormez. Le Seigneur l'ayant appelé trois fois, il se leva et alla autant de fois à Héli, lui disant : Me voici; vous m'avez appelé. Héli reconnut que c'étoit le Seigneur qui appeloit le jeune Samuël. Il lui dit : Allez et dormez. Si l'on vous appelle encore une fois, vous répondrez : Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute. Le Seigneur l'appela, comme il avoit fait les autres fois : Samuël, Samuël. Il suivit le conseil d'Héli, et répondit : Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute. Le Seigneur lui fit entendre qu'il alloit exercer son jugement contre la maison d'Héli, parce que sachant que ses fils se conduisoient d'une manière indigne, il ne les avoit point punis. Héli commanda à Samuël de lui dire tout ce que le Seigneur lui avoit fait entendre; et Samuel lui dit tout ce qu'il avoit entendu, sans lui rien cacher. Héli répondit : Il est le Seigneur; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux. — Le Seigneur étoit avec Samuël, et tout Israël connut que Samuël étoit le fidèle Prophète du Seigneur. (1. *Rois*, 3.)

L'empereur Théodose apprenant que les habitans de Thessalonique s'étoient révoltés contre lui, donna, dans sa colère, des ordres cruels qui furent exécutés. Saint-Ambroise, Archevêque de Milan, lui écrivit, pour lui reprocher son crime, le faire rentrer en lui-même et le porter à réparer le scandale qu'il avoit donné : il le soumit à la pénitence publique; cependant Théodose de retour à Milan, voulut entrer dans l'Eglise; il s'y présenta environné de ses courtisans; mais Saint-Ambroise, avec une fermeté vraiment épiscopale, l'arrêta. L'entrée vous en est interdite, lui dit-il. Théodose s'humilia, et espéroit

gagner le saint Evêque ; il lui dit : David avoit péché. *Vous avez imité David dans son égarement*, lui dit Ambroise, *imitez-le dans sa pénitence.* — Ce Prince religieux reconnut qu'il méritoit d'être traité ainsi, et versa des larmes. Arrivé à son Palais, il quitta la pourpre impériale, pleura, gémit, et se livra pendant huit mois entiers à des pratiques de mortifications humiliantes. Théodose ne rentra dans le Temple du Seigneur qu'après qu'Ambroise le lui eut permis, et ce ne fut qu'après s'être entièrement prosterné et avoir confessé publiquement son péché, qu'il assista aux saints Mystères.

Sainte Monique avoit coutume, par un esprit de religion et de charité, d'apporter au Tombeau des Saints des oblations de pain et de vin, selon ce qui se pratiquoit en Afrique. Elle voulut en agir ainsi à Milan ; mais dès qu'on lui eut dit que saint Ambroise avoit défendu ces sortes d'oblations, elle obéit sans réplique avec une soumission que saint Augustin ne pouvoit se lasser d'admirer. (*Confess.*)

On se moquoit d'un serviteur de Dieu, qui avoit fait aussitôt, avec simplicité, ce que son Supérieur lui avoit ordonné de faire, quoique la chose parût ridicule. Son intention avoit été d'éprouver la docilité de son Disciple. Le Disciple répondit. « Je vois » dans mon Supérieur la personne de Jésus-Christ qu'il me re» présente. En lui obéissant, pour plaire à Dieu, ce n'est pas à » l'homme que j'obéis, c'est à Jésus-Christ. » Le Seigneur a manifesté quelquefois par des prodiges, qu'une telle conduite lui étoit fort agréable.

LEÇON VII.

Suite du même Commandement.

(CATÉCHISME.)

Les Chrétiens doivent aux Princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à N....., notre Empereur, l'amour, le

respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son Trône; nous devons encore faire des Prières ferventes pour son salut, et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

Nous sommes tenus de tous ces devoirs envers notre Empereur, parce que Dieu qui crée les Empires, et les distribue selon sa volonté, l'a établi notre Souverain, l'a rendu le Ministre de sa Puissance, et son image sur la terre. En l'honorant et le servant, nous honorons et servons Dieu.

Jésus-Christ nous a enseigné lui-même, tant par sa doctrine que par ses exemples, ce que nous devons à notre Souverain; il est né en obéissant à l'Édit de César Auguste; il a payé l'impôt prescrit; et, de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

Des motifs particuliers doivent nous attacher fortement à notre Empereur. Dieu l'a suscité dans les circonstances difficiles, pour rétablir le Culte public de la Religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant; il est l'Oint du Seigneur.

Les devoirs dont nous sommes tenus envers le Chef de l'Empire, nous lieront également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les Constitutions de l'Empire, puisque nous lisons dans la Sainte Écriture que Dieu, Seigneur du Ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême, et par sa providence, donne les Empires, non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

Nous devons encore honorer nos Magistrats, les respecter, et leur obéir, parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de notre Empereur.

Il nous est défendu, par le quatrième commandement, d'être désobéissans envers nos Supérieurs, de leur nuire, et d'en dire du mal.

EXPLICATION.

Celui qui a la Puissance souveraine dans l'État, c'est celui qui en est le Chef, et c'est de son autorité dans l'état monarchique, que toutes les autres autorités émanent.

Les Apôtres ont prêché avec le plus grand éclat la soumission aux Souverains dès le temps de la publication de l'Évangile, lors même que c'étoient des Princes idolâtres qui gouvernoient les peuples, et qu'ils faisoient périr inhumainement de toutes parts une multitude innombrable de martyrs.

Voici ce qu'écrivoit Saint-Paul aux Fidèles de Rome qui vivoient immédiatement sous les lois de ces Empereurs si acharnés à combattre la Religion de Jésus-Christ.

« Que tous se soumettent aux Puissances supé-
» rieures : car il n'y en a aucune qui ne vienne de
» Dieu. C'est lui qui a établi toutes celles qui sont
» sur la terre. Celui donc qui résiste aux Puis-
» sances, résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui y
» résistent, attirent une juste condamnation sur
» eux-mêmes... Le Prince est le ministre de Dieu
» pour le bien... Il est donc nécessaire de vous
» soumettre à lui, non seulement par la crainte
» du châtiment, mais par le devoir de la conscience.

» C'est pour cette même raison que vous payez
» le tribut aux Princes, parce qu'ils sont les mi-
» nistres de Dieu, occupés sans cesse du soin de ce

» ministère. Rendez donc le tribut à celui à qui » vous le devez; les impôts, à qui vous devez les » impôts; le respect, à qui vous devez le respect; » l'honneur, à qui vous devez l'honneur. »

Ainsi, il y a une obligation étroite d'obéir aux lois de celui qui a la suprême puissance. Cette obligation est fondée sur le devoir de sa conscience, parce que le Souverain agit au nom de Dieu et par son autorité.

Les Souverains sont hommes, ils sont foibles. S'ils ont des défauts, il faut les supporter; s'ils font des fautes, il faut les excuser; il faut observer encore plus à leur égard, qu'envers les autres hommes, les lois sévères de l'Évangile sur la Charité. Qu'on se garde donc bien de toucher à celui qui est le Christ du Seigneur, à le juger témérairement, à se servir de sa langue pour blesser l'honneur qui lui est dû.

Ce n'est que dans le cas où un Souverain commanderoit ce que Dieu défend, qu'il seroit permis de lui désobéir; ce seroit alors un devoir : il est juste, avantageux et nécessaire de préférer le Créateur à la créature.

Saint-Pierre instruit aussi les Fidèles sur la soumission que l'on doit aux Puissances. C'est de Rome qu'il écrit : « Soyez soumis à tout homme » qui a pouvoir sur vous, soit au Roi, comme au » Souverain, soit aux Gouverneurs qu'il a envoyés » pour punir ceux qui font mal, et pour traiter » favorablement ceux qui font bien... Rendez

» l'honneur à tous ceux à qui il est dû ; aimez vos » frères, craignez Dieu, et honorez le Roi. »

Le Prince des Apôtres intime aux Fidèles l'ordre d'être soumis non seulement au Souverain, mais encore à ceux à qui il a confié une portion de son autorité pour le gouvernement de ses sujets. Un Souverain ne peut pas les gouverner tous en personne et par lui-même, il est nécessaire qu'il s'associe des hommes qui soient chargés de donner ses ordres et de les faire exécuter. Ceux qui lui sont soumis doivent donc respecter en eux son autorité, et par conséquent celle de Dieu.

Si les Souverains doivent regarder leurs sujets comme leurs enfans, les sujets doivent regarder leur Souverain comme leur père. La Religion nous fait entendre que nos Souverains, comme nos pères, nous tiennent la place de Dieu.

TRAITS HISTORIQUES.

Lorsque David eut appris qu'Absalon avoit envoyé dans les différentes Tribus d'Israël des gens qu'il avoit gagnés pour s'y faire reconnoître Roi, il dit à ses Officiers : Sortons d'ici. Il sortit de Jérusalem, accompagné de ses plus fidèles sujets. Le peuple fondoit en larmes en voyant ce Roi, si digne d'être chéri, contraint de prendre la fuite. Il en fut suivi jusques au-delà du torrent de Cédron, poussant des cris, se répandant en lamentations. Le fidèle Chusaï, l'un des membres de son Conseil, lui montra alors son tendre attachement ; il vint à lui, les habits déchirés et la cendre sur la tête, pour le consoler dans son affliction et ses malheurs. David lui dit : Retournez à Jérusalem, vous pourrez m'y être utile, en feignant de vous attacher à Absalon, parce que vous pourrez peut-être détruire les conseils

d'Achitophel qui vient de passer dans son parti, et qui est le chef de son Conseil. Chusaï donna à Absalon un conseil opposé à celui qu'avoit donné Achitophel, ce qui fit que l'armée d'Absalon fut taillée en pièces par celle de David. Absalon passant sous un chêne touffu, y fut suspendu par ces cheveux, et tué ensuite par Joab; et tous ceux qui s'étoient montrés les ennemis du saint Roi, vinrent implorer sa clémence. (2 *Rois*, 17.)

Un Serviteur de Dieu avoit coutume de dire à ceux qui, en sa présence, parloient avec peu de respect du Prince qui les gouvernoit : « Gardons-nous de manquer à ceux qui sont les Oints » du Seigneur. Père et mère honoreras. Saint-Paul a dit : Ho» norez le Roi. C'est offenser Dieu que d'offenser ceux qui en » sont les images. »

Prince, disoit un courtisan qui méritoit le nom de Chrétien, *nous sommes vos sujets jusqu'à l'Autel, mais point au-delà. Commandez-nous ce que Dieu ne nous défend pas, et nous obéirons.*

Un Empereur Païen commandoit une chose injuste à un de ses Ministres. Il lui répondit avec dignité : « Prince, vous » êtes notre Empereur, nous devons vous obéir en tout ce qui » est permis; mais Dieu est votre Empereur : vous lui devez, » pour le moins aussi bien que nous, l'obéissance. »

L'Empereur Maximien ordonna que toute l'armée offrît aux Dieux un sacrifice pour obtenir le succès des armes de l'Empire. Tous ceux de la Légion Thébaine, dont Maurice étoit commandant en chef, refusèrent d'obéir à cette cérémonie sacrilége. Maximien les fit décimer, et les soldats sur lesquels le sort tomba furent mis à mort. Les autres soldats manifestèrent qu'ils persévéreroient fidèlement dans leur Religion; ils furent décimés, et cette seconde décimation ne produisit pas plus d'effet que la première. Tous les soldats animés par leur Chef, s'écrièrent : « Nous n'obéirons point; nous sommes résolus à tout souf» frir, plutôt que de trahir notre foi. » L'Empereur leur fit dire qu'il étoit de leur grand intérêt de se rendre. Ils lui envoyèrent cette réponse : « Nous sommes vos soldats, mais nous sommes » aussi les serviteurs du vrai Dieu. Nous vous devons le service » militaire et l'obéissance, mais nous ne pouvons renier celui » qui est notre Créateur et notre Maître.... Nous avons fait ser-

» ment à Dieu avant de vous le faire. Vous fieriez-vous au se-
» cond serment, si nous allions violer le premier? Nous avons les
» armes à la main, mais nous ne résisterons point. Mourir inno-
» cens, plutôt que de vivre coupables! » L'Empereur les fit investir par son armée, qui les massacra tous. La Légion étoit composée de dix mille hommes.

Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, eut la tête tranchée, parce qu'il refusa constamment de reconnoître Henri VIII pour Chef de l'Église Anglicane. On lui représenta qu'il ne devoit pas être d'une opinion différente de celle du grand Conseil d'Angleterre. Il répondit : *Si j'étois seul contre tout le Parlement, je me défierois de moi-même; mais j'ai pour moi toute l'Église, qui est le grand Conseil des Chrétiens. A un Évêque de votre parti, je puis en opposer cent qui jouissent de la gloire du Ciel.*

Sa femme le pressoit d'obéir au Roi, par attachement pour elle et pour ses enfans. Il lui dit : Combien de temps ai-je encore à vivre selon le cours de la nature? Elle lui répondit : vingt ans. *N'y auroit-il pas de la folie*, lui répliqua-t-il, *de préférer vingt ans de vie à une éternité de bonheur?*

Les personnes de la Cour doivent un attachement spécial à leur Souverain, mais elles doivent sanctifier cet attachement, et il faut qu'elles n'oublient jamais le serment de fidélité qu'elles ont fait à Jésus-Christ le Roi des Rois. — Un Ministre d'État très-attaché à son Roi, et qui en avoit été chéri, tomba malade. Lorsque le Roi sut qu'il étoit en grand danger, il honora son favori d'une visite, et lui dit : Que me demandez-vous? Le malade sentant qu'il alloit mourir, lui dit : Donnez-moi quelques jours de vie; je ne vous demande qu'un jour, que quelques heures. Le Roi lui répondit : Pour vous rendre la santé, je donnerois volontiers un verre de mon sang, mais je ne suis pas Dieu pour vous accorder ce que vous me demandez. Oh! que j'ai été insensé, répartit le mourant, d'avoir sacrifié mon ame pour plaire à un Prince qui ne peut pas me donner une heure de vie! Que n'ai-je fait pour Dieu ce que j'ai fait pour lui!

LEÇON VIII.

Des cinquième, sixième et neuvième Commandemens.

(CATÉCHISME.)

Le Commandement, *Homicide point ne seras*, etc., défend, 1°. de tuer, de blesser, de frapper le prochain par soi ou par autrui ; 2°. de l'offenser par des paroles injurieuses ; 3°. de lui souhaiter du mal ; 4°. de lui donner du scandale.

Ce Commandement nous oblige à pardonner à nos ennemis, et à bien vivre avec tout le monde.

Dieu défend par le sixième Commandement, *Luxurieux point ne seras*, etc., tous les plaisirs déshonnêtes.

Il n'est pas permis de les desirer, et Dieu le défend expressément par le neuvième Commandement, où il est dit : *L'œuvre de chair ne desireras.*

Dieu défend par ces deux Commandemens toutes les actions, les paroles, les pensées et les desirs déshonnêtes.

Ce Commandement défend encore tout ce qui donne de mauvaises pensées, comme les tableaux, les livres, les chansons, les danses, et les entretiens contraires à la pudeur.

Pour bien observer ces deux Commandemens, il faut être modeste dans ses paroles, dans ses habillemens, dans sa contenance, et garder la modération dans le boire et dans le manger.

EXPLICATION.

Le cinquième Commandement, *Vous ne tuerez point*, défend l'homicide, tout ce qui peut nuire au prochain, la colère et toute espèce d'inimitié.

L'homicide est l'action par laquelle la mort est causée à un homme volontairement et injustement. On ne seroit pas coupable d'homicide si on donnoit la mort à quelqu'un sans le vouloir, comme celui qui tua à la chasse l'époux de Sainte-Jeanne Françoise, croyant que c'étoit sur une bête fauve qu'il tiroit un coup de fusil ; ou si c'étoit par l'ordre de ceux qui sont dépositaires de l'autorité souveraine, pour punir les grands forfaits, comme le font les exécuteurs de la haute-justice.

On commet un homicide non seulement en l'exécutant, mais encore en l'ordonnant et en y contribuant ; et combien de personnes n'y contribuent pas de manière à s'en rendre coupables ?

On contribue à l'homicide *par conseil.* De ce nombre sont ceux qui portent à commettre ce crime, en excitant la haine de ceux qui ont été outragés, et en leur reprochant leur lâcheté, s'ils n'en tirent pas vengeance.

On y contribue *par coopération*, comme ceux qui facilitent à quelqu'un les moyens de tuer son ennemi, en lui fournissant, à ce dessein, des armes, en se chargeant de le cacher ou de favoriser sa fuite.

On y contribue *par prévarication.* De ce nombre sont ceux qui, chargés par état de poursuivre les voleurs et les homicides, ne prennent pas les mesures nécessaires pour y parvenir.

On y contribue *par négligence.* De ce nombre sont ceux qui, chargés du soin des malades, les laissent périr, pour ne veiller pas auprès d'eux

avec assez d'assiduité, ou pour ne pas suivre assez fidèlement les ordres du médecin; de même que les médecins qui ne font pas pour les malades qui sont en danger ce qu'ils doivent raisonnablement faire pour leur guérison, si ces malades meurent par défaut de soins de leur part.

Enfin, *par intérêt.* De ce nombre sont tant de médecins et de chirurgiens, entre les mains de qui beaucoup de personnes meurent, parce que l'esprit d'intérêt leur fait exercer cet état sans avoir les connoissances nécessaires.

Toutes ces différentes personnes doivent se regarder comme des homicides.

Celui qui a tué son adversaire en duel est évidemment homicide; aucune injure, aucun mauvais traitement ne mérite d'être vengé par le sang. Il n'y a dans l'ordre de la nature aucun bien qui ne soit beaucoup au-dessous de la vie; et, de plus, le mal que fait celui qui se rend homicide, est irréparable.

On ne peut ôter la vie à un autre pour sauver la sienne que lorsqu'il ne reste aucun moyen de ne pas périr soi-même. Si l'on va au-delà de ce que peut exiger la nécessité de sa propre conservation, dès-lors on est homicide.

Mais si c'est un très-grand crime de donner injustement la mort à son prochain, crime si affreux qu'il n'est personne qui n'en ait horreur, n'en est-ce pas un d'attenter à ses propres jours? Nous ne sommes pas maîtres de notre vie, elle appartient

à Dieu. Le suicide n'est permis dans aucun cas, et il n'est point d'attentat qui soit plus funeste à celui qui le commet, si celui qui s'en rend coupable a le malheur de mourir à l'instant même, parce qu'en s'ôtant la vie temporelle, il se donne en même temps la mort éternelle. Il n'y a que ceux qui ont renoncé à la Foi, et qui n'ont point de Religion, qui peuvent excuser le suicide.

Comment donc le suicide, qui étoit autrefois si rare, a-t-il cessé de l'être ? C'est qu'il y en a beaucoup à qui les passions, enflammées par la lecture des livres impies, ont fait perdre la Religion.

Mais qui pourroit compter tous ceux qui, en nuisant à leur santé, nuisent par là à leur vie, et se donnent une mort lente ?

Espèces de suicides. Ceux qui sont adonnés au vice de l'intempérance; combien l'exécrable passion du vin et d'autres liqueurs n'en met-elle pas tous les jours à mort! Ceux qui, par le vice de la gourmandise, altèrent leur tempérament; ceux qui, en se livrant à la colère, au dépit et aux emportemens, empoisonnent leur vie et l'abrègent; ceux enfin qui, incapables, par le défaut de vertu, de supporter un revers, s'abandonnent aux fureurs du désespoir, qui conduisent souvent à une maladie mortelle.

Pour ne point violer le cinquième Commandement, il ne suffit pas de ne point nuire à la vie des autres ou à sa propre vie, il faut encore éviter tout ce qui attaque le prochain dans sa personne.

Ce qui attaque le prochain dans sa personne, ce sont d'abord les mauvais traitemens. Quand même l'on auroit reçu un soufflet d'une personne en colère, il ne faudroit pas répondre à cette insulte en frappant celui dont on l'auroit reçue. S'il est permis quelquefois de se défendre, pour n'être pas accablé, il n'est jamais permis de se venger, Jésus-Christ le défend. Que les pères et mères, les maîtres et maîtresses qui emploient les coups pour corriger les enfans dont ils sont chargés, et qu'ils ne peuvent rendre soumis ou exacts par des voies plus douces, le fassent toujours avec modération, sans colère, et n'ayant en vue que leur bien.

Ce qui attaque le prochain dans sa personne, ce sont les paroles injurieuses. Il est donc bien nécessaire de ne point se laisser emporter par la colère ; la langue est alors toujours prête à parler, et quand elle a été mise en mouvement, il est bien difficile de la retenir.

Pour ne point nous rendre coupables de la transgression du cinquième Commandement, par de mauvais traitemens et des paroles injurieuses, efforçons-nous de posséder toujours notre ame, en pratiquant la patience ; dès que nous sentons notre cœur s'émouvoir, étouffons aussitôt les mouvemens de colère qui s'élèvent en nous. La colère est quelque chose de si déraisonnable, que, quand on s'est livré à ce mouvement impétueux qui se manifeste par des éclats, on a coutume d'en rougir. Il faut aller à la racine du mal ; le principe de la colère est

souvent l'inimitié, qui fait perdre à l'ame l'amitié de son Dieu, et la met sous l'esclavage du Démon.

Jésus-Christ a condamné l'inimitié par ses discours et par son exemple ; non seulement il a dit : Aimez votre prochain comme vous-même, mais encore il a dit expressément : *Aimez vos ennemis.* En parlant ainsi, n'est-ce pas comme s'il eût dit : Bannissez de votre cœur, à l'égard de vos ennemis, quels qu'ils soient, toute espèce d'inimitié, de froideur, d'indifférence. Et que dit ce charitable Sauveur au traître Judas, qui le livroit à la mort par un baiser ? Il l'appela son ami : Mon ami, à quel dessein êtes-vous venu ? Mais que dit-il, étant cloué sur une Croix, tout couvert de plaies et épuisé de sang ? Il éleva une voix mourante, et, s'adressant à son Père, il prononça ces paroles : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* Mais pour nous porter à aimer nos ennemis, que veut-il que nous demandions tous les jours à Dieu dans la prière qu'il nous a lui-même apprise ? Il veut que nous disions à notre Père céleste : *Pardonnez-nous comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Ainsi, il faut, ou ne pas prier, ou effacer de notre prière ce qu'y a inséré notre adorable Maître, ou bannir de notre cœur toute espèce d'inimitié. Si nous récitions l'Oraison dominicale sans ôter de nos cœurs le levain de haine que nous aurions contre quelqu'un, nous dirions en quelque sorte à Dieu : Seigneur, je consens que vous ne me pardonniez pas, puisque je ne veux pas pardonner.

TRAITS HISTORIQUES.

Lorsque David fuyoit accablé de douleur devant Absalon son indigne fils qui le poursuivoit afin de le faire mourir et d'être Roi d'Israël, Semeï maudissoit son Roi, lui jetoit des pierres et le chargeoit d'injures. Abisaï, frère de Joas, ne pouvoit supporter les insultes qu'on faisoit à David. Il auroit coupé la tête à Semeï, si le saint Roi ne l'eût empêché, en disant : le Seigneur permet qu'il maudisse David ; « qui osera demander pourquoi il l'a » fait ? Il regardera peut-être mon affliction, et me fera peut-» être quelque bien pour les malédictions qu'on me donne. » Le saint Roi voyoit en Dieu un Père qui le châtioit, et dans Semeï l'instrument dont il se servoit pour cela. — David ayant été rétabli sur le Trône, Semeï ne différa pas de venir lui demander humblement pardon. Abisaï, plein d'indignation, opinoit pour la mort que ce méchant homme avoit si bien méritée. David essaya de l'appaiser, et lui dit : *Puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui Roi d'Israël ?* et il dit à Semeï : *Vous ne mourrez point.* Il le lui assura par serment. (2. *Rois*, 16 *et* 19.)

Un des grands Seigneurs d'Alexandrie avoit un ennemi, et c'étoit en vain que Saint-Jean l'Aumônier l'avoit exhorté à se réconcilier avec lui. Voici le moyen qu'il prit pour y déterminer cet homme, qui avoit toujours été inflexible : il le pria de venir le voir, le mena à sa Chapelle, où il célébra le Saint Sacrifice en sa présence, n'y ayant laissé entrer que celui qui servoit la Messe. Lorsqu'ils prononçoient tous les trois l'Oraison Dominicale, selon la coutume de ce temps-là, le Saint fit signe au Servant de se taire à ces mots : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons*, et lui-même se tut, mais le Seigneur les prononça : alors Jean l'Aumônier se tourna vers lui, et lui dit avec bonté : « Pensez, je vous prie, à ce que vous venez » de dire à Dieu : vous avez protesté que vous pardonnez à ceux » qui vous ont offensé. » Ces paroles furent pour lui un coup de foudre. Il se jeta aux pieds du Saint, et lui dit : « Oui, je lui par-» donne, et c'est de tout mon cœur. Je suis prêt à faire tout ce » que vous demanderez de moi. » Il ne différa point, et alla se réconcilier avec son ennemi très-sincèrement.

La passion de la colère, quand on s'y livre, fait tomber dans de grands excès dont on a sujet de se repentir bien long-temps. Dans un transport de colère, l'Empereur Théodose, pour se venger d'une insulte qu'on lui avoit faite dans la ville de Thessalonique, fit passer par le fil de l'épée sept mille habitans de cette ville. Pour se punir de son crime et obtenir de vaincre cette passion, il se soumit à la pénitence publique, et elle dura huit mois. Il fit, de plus, une loi par laquelle on différeroit pendant trente jours l'exécution de ceux qu'il condamneroit dans la suite à la mort, afin que si la passion de la colère, ou le désir de la vengeance, lui avoit fait porter une sentence injuste, il pût la révoquer lorsqu'il ne seroit plus aveuglé par la passion.

Quelqu'un demandoit un remède pour se guérir de la colère qui le dominoit. On lui dit : lorsque vous sentirez un mouvement de colère s'élever en vous, gardez le silence, ne dites pas un seul mot, ne faites pas un seul geste que vous n'ayez repassé lentement dans votre esprit toutes les lettres de l'alphabet.

Un habitant de la ville d'Alexandrie ayant traité indignement un jeune Seigneur, proche parent du Patriarche d'Alexandrie, Saint-Jean l'Aumônier, ce Seigneur vint aussitôt vers le Patriarche pour se plaindre et demander vengeance. Rien ne lui étoit plus facile que de perdre le coupable. Quoi ! lui dit-il ! *C'est ainsi qu'on vous a traité ! il m'a outragé dans votre personne, je lui apprendrai son devoir, je le traiterai de manière que toute la ville en sera étonnée.* Il fit venir celui qui percevoit les droits que les habitans propriétaires d'Alexandrie payoient chaque année au Patriarche, et lui dit : *Effacez de dessus vos registres le nom d'un tel, qui m'a outragé dans la personne de mon parent, je l'affranchis de tout subside, il ne me payera jamais plus rien.* Il faut pardonner et faire du bien à ceux qui nous offensent.

On fit à un solitaire les questions suivantes sur la colère :

Quel est le père de la colère ? Il répondit, l'orgueil.

Quelle est la mère de ce vice ? La sensibilité et l'amour propre.

Quelles sont ses filles ? L'inimitié, les rancunes, les contestations, la haine.

Quels sont les ennemis qui l'étouffent ? La douceur et l'humilité.

Un ami de Saint-François de Sales lui demandoit comment il avoit pu, sans rompre le silence, entendre les injures qu'un jeune gentilhomme, transporté de colère, lui avoit dites. Il répondit : « Le voici; nous avons fait un pacte inviolable, ma » langue et moi, et nous sommes convenus que pendant que » mon cœur seroit dans la chaleur de la colère, ma langue ne » diroit mot, et que dès le moment qu'il ne sentiroit plus aucun » semblable mouvement, elle diroit tout ce qu'il lui plairoit. » Le » Saint ajouta : Dans peu d'heures ce jeune homme se repentira » de ce qu'il m'a dit, et me demandera pardon ; s'il ne me le de» mande pas, j'irai le lui demander moi-même, et de tout mon « cœur. »

SUITE DE L'EXPLICATION.

Il est un autre grand crime que le cinquième Commandement nous défend, c'est le scandale, le scandale qui est le meurtre des ames. Ce meurtre est d'autant plus cruel qu'il est moins sensible. Formons-nous une juste idée de ce genre de péché, et reconnoissons combien le péché de scandale est énorme.

Le scandale est toute action, toute parole moins réglée, qui fournit au prochain l'occasion funeste de sa ruine spirituelle. C'est tout ce qui est capable de contribuer à la perte des Ames.

Son énormité. Une personne qui scandalise, perd des ames qui sont d'un prix inestimable; des ames pour le salut desquelles le Fils de Dieu est descendu du Ciel en terre, y a passé plus de trente ans dans les travaux, a souffert et est mort sur une Croix; des Ames immortelles qui ont coûté le Sang de Jé-

sus-Christ, et qui, selon la pensée de Saint-Augustin, valent un Dieu, puisqu'un Dieu s'est fait victime pour les racheter.

Une personne qui scandalise, s'associe au Démon pour perdre les Ames. L'Esprit de malice brûle de la soif de les faire pécher et de les entraîner dans l'abyme. Que ne fait-il pas pour ravir au Sauveur une conquête si précieuse! Il agit auprès des ames, tantôt en serpent rusé, et tantôt en lion furieux. Il voudroit pouvoir s'incarner, pour mieux réussir, mais il ne le peut pas; pour s'en dédommager, il cherche parmi les hommes quelqu'un qui lui serve de suppôt et d'organe. Il ne cherche point en vain. L'homme scandaleux s'offre à lui, s'allie avec lui, pour pervertir les Enfans de Dieu. Il consent à employer pour cela sa langue, ses yeux, sa personne entière; et cet homme du Démon, qui est animé de son esprit, vient à bout de faire, très-souvent, ce que le Démon n'avoit pu faire par lui-même. Celui qui scandalise est pire que le Démon, puisque ceux qu'il fait périr sont ses frères quant à la nature et quant à la Grâce. Un Chrétien qui scandalise, entraîne dans le chemin qui conduit en Enfer ceux qui ont eu la même origine que lui, et qui, comme lui, ont été régénérés en Jésus-Christ qui a versé pour eux tout son Sang.

La multiplicité. Le péché de scandale, qui est si énorme, est très-commun; et souvent ceux qui s'en rendent coupables, ne s'en apperçoivent pas.

Où sont ceux qui n'ont jamais scandalisé personne, qui n'ont jamais donné à d'autres l'occasion d'offenser Dieu ?

Sans parler des grands scandales, de ces excès crians qui font horreur, et qui néanmoins ne sont pas si rares, que de personnes scandalisent *par intérêt !* tels sont ceux qui, à l'appât de quelques pièces d'argent, font commerce de livres contre la Religion et contre les mœurs, d'estampes indécentes et de peintures immodestes; tels sont les porteurs de lettres, qui fomentent des intrigues dans l'espérance d'une modique récompense.

Que de personnes scandalisent *par les mauvais conseils* qu'ils donnent ! tels sont ceux qui conseillent de manquer à l'abstinence et au jeûne aux jours prescrits.

Que de personnes scandalisent *par une complaisance criminelle* ! tels sont ceux qui excitent à la vengeance ceux qui croyent avoir été outragés, qui applaudissent les autres dans la conduite peu chrétienne qu'ils tiennent.

Que de personnes scandalisent *par négligence !* tels que ceux qui négligent d'ôter de leurs appartemens ce qui peut faire des impressions très-dangereuses pour des ames foibles ; comme des tableaux indécens qui sont dans une salle, des livres pernicieux qui sont à portée d'être pris et lus. Pour scandaliser, il n'est pas nécessaire d'en avoir l'intention, il suffit de ne pas retirer ce qui peut causer

l'offense de Dieu, lorsqu'on peut et qu'on doit le faire.

L'on scandalise presque toutes les fois que l'on pèche; le scandale accompagne presque tous les péchés, il s'y mêle comme nécessairement. Les passions, sources de la plupart des péchés que l'on commet, ne peuvent demeurer long-temps dans le cœur, elles ne tardent pas d'éclater.

On peut scandaliser par œuvres et par omission, par paroles et par silence. Nous sommes environnés de scandales; il y a par-tout des filets tendus par le Démon pour prendre et pour perdre les ames.

Beaucoup de personnes scandalisent les autres et ne s'en doutent même pas. Cela est si vrai, qu'il en est très-peu qui s'accusent au saint Tribunal de la Pénitence d'avoir scandalisé.

On s'accuse de son indévotion dans le saint Temple; s'accuse-t-on que bien des personnes s'en sont apperçues; que par-là on en a détourné plusieurs de l'attention qu'elles devoient à l'Office divin, au saint Sacrifice?

On s'accuse d'avoir lancé des traits peu mesurés sur la Religion; s'accuse-t-on d'avoir ébranlé la Foi dans ceux dont on étoit environné?

On s'accuse des discours, des regards, des libertés, des indécences, par lesquels on a outragé la vertu de pureté; mais s'accuse-t-on de leurs funestes suites, des traits de mort qu'on a lancés, des grands ravages qu'on a causés dans les ames?

Hélas ! c'est l'usage de perdre les ames, on s'en fait un jeu. Ce péché si énorme, si universel, est malheureusement très-fécond. Il s'étend de toutes parts, et quelquefois à des temps reculés. C'est quelquefois par milliers que celui qui a péché a scandalisé des ames si précieuses.

La nécessité de le réparer. Tous ceux qui ont scandalisé sont obligés à réparer, autant qu'ils le peuvent, le scandale qu'ils ont donné. Si Dieu exige qu'on rende au prochain les biens temporels qu'on lui a enlevés par l'injustice, la réputation qu'on lui a fait perdre par la médisance, comment n'exigeroit-il pas de celui qui a scandalisé, qu'il s'efforçât de retirer du bord des abymes éternels des ames qu'il y a placées ? Que tous ceux et celles qui ont donné quelque scandale, prennent donc les moyens de gagner à Jésus-Christ les ames qu'ils ont perdues en leur faisant offenser Dieu ; et au défaut de celles qu'il ne leur sera pas possible de remettre dans le bon chemin d'où ils les auront éloignées, qu'ils ne négligent rien pour en porter d'autres à servir le Seigneur. Ils sont obligés à édifier, s'ils le peuvent, autant qu'ils ont scandalisé ; ils ne le feront qu'en menant une vie très-chrétienne.

Règles. Il y a des règles dont il ne faut point s'écarter.

La première, c'est qu'on est toujours obligé de faire une action qui est de précepte, quoiqu'on sache que quelques personnes en prendront occasion de pécher. Cette règle est fondée sur cette

maxime : On ne doit pas faire un mal, fût-ce le plus léger de tous, pour opérer un bien, fût-ce le plus grand de tous les biens. Ainsi, un juge doit, dans le jugement d'un procès, suivre exactement ce que prescrit la justice, quand même, de sa sentence juste, le trouble, la haine et les divisions devroient en résulter.

La seconde règle, c'est qu'il faut omettre une action qui n'est pas ordonnée, lorsque le prochain, eu égard à sa foiblesse, en prendra l'occasion d'offenser Dieu.

Vers la naissance du Christianisme, lorsque la Loi nouvelle eut abrogé les observances légales, de nouveaux convertis du judaïsme se scandalisoient de voir d'autres Fidèles manger certaines viandes défendues par la Loi de Moïse. Saint-Paul vouloit que ces fidèles s'abstinssent de manger de ces viandes ; il leur disoit : « Voulez-vous donc faire périr » par votre science votre frère foible pour qui Jésus-» Christ est mort ? Quant à moi, si un tel aliment » de ma part scandalise mon frère, je n'en userai » jamais. »

La troisième règle, c'est qu'on pèche toujours lorsqu'on se laisse entraîner au péché par ceux qui y donnent occasion. Ainsi, ceux qui font gras les jours d'abstinence, parce qu'ils se trouvent dans un repas où l'on sert gras et maigre presqu'également, pèchent de même que le Maître de la maison qui fournit l'occasion d'offenser Dieu. S'il n'y avoit que du gras sur la table, il ne faut pas rougir

de faire connoître qu'on tient à l'observation des lois de l'Église, en présence même de ceux qui se font une espèce de gloire de les mépriser.

Devoirs contre le Scandale.

Ceux qui se trouvent exposés à recevoir du scandale, ont deux devoirs à remplir. Le premier devoir, c'est de le fuir; il faut fuir autant que la mort les occasions dangereuses de perdre son ame, comme sont le plaisir si séduisant du spectacle, le bal et les danses nocturnes si propres à enflammer le feu des passions, la lecture très-dangereuse des écrits détestables contre la Religion et les mœurs, etc.

Le second devoir, c'est de résister au scandale quand on en est assailli. Ainsi, lorsque des pères et mères veulent obliger leurs enfans, lorsque des maîtres veulent obliger leurs domestiques à manger gras les jours d'abstinence, et que leur santé ne l'exige pas, ils ont droit de ne pas leur obéir; ils doivent leur représenter avec respect que leur Confesseur, leur conscience et l'Église le leur défendent; qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; qu'ils ne veulent pas renier Jésus-Christ devant les hommes, de peur qu'il ne les renie un jour devant son Père.

Il faut toujours résister avec fermeté au scandale, ne jamais consentir à ce que voudroient ceux qui portent au péché, se souvenant de cette maxime du grand Apôtre : « Ne vous laissez pas vaincre » par le mal, mais surmontez le mal par le bien. »

TRAITS HISTORIQUES.

Ceux qui scandalisent, sont en abomination, non seulement aux yeux de Dieu, mais encore aux yeux des hommes. N'a-t-on pas naturellement en horreur la conduite des enfans du Grand-Prêtre Heli, Ophni et Phinées, qui par leurs vexations et leurs désordres détournoient le peuple d'Israël de venir sacrifier au Seigneur; celle de la femme de Putiphar, qui voulut attenter à la chasteté de Joseph; celle des infâmes vieillards qui cherchèrent à séduire Susanne; celle d'un Jéroboam, qui pécha et fit pécher Israël, en lui faisant adorer des idoles ?

Un père qui scandalisoit ses enfans par plusieurs vices dont on voyoit qu'il étoit dominé, vouloit néanmoins que ses enfans devinssent de bons Chrétiens. Quel moyen prendrai-je pour cela, dit-il à un digne Ecclésiastique? Il lui répondit: « Donnez-leur » de bons exemples. Les enfans oublient pour l'ordinaire ce » qu'on leur dit, mais ils sont presque toujours portés à faire ce » qu'ils voyent faire. »

Un écolier qui avoit vécu jusqu'à quinze ans dans l'innocence, eut le malheur de se trouver une fois avec trois écoliers libertins; ils le portèrent à commettre un péché détestable. A peine l'eut-il commis, qu'il mourut. L'un d'eux frappé vivement de cette mort subite qu'il regarda comme un châtiment de Dieu, se convertit; mais que devint celui qui mourut? Il est dans l'enfer. S'il fût mort deux heures plutôt, sa demeure éternelle seroit dans le ciel.

De quels remords l'ame d'une personne qui a scandalisé, n'est-elle pas déchirée à la mort, en pensant qu'elle a été un filet où elle a pris tant d'ames qu'elle a sacrifiées au démon, et dont il faudra qu'elle rende compte au tribunal de Jésus-Christ qui les avoit rachetées au prix de son sang! *Ah! si je n'avois à pleurer que mes péchés, j'espérerois en la miséricorde de Dieu*, disoit une personne que l'esprit d'intérêt avoit portée à vendre un grand nombre d'ouvrages contre la religion et les mœurs. *Mais ne se vengera-t-il pas de ce que j'ai précipité tant d'ames dans l'Enfer? Il est juste.*

Le célèbre La Fontaine étant tombé malade, fit une confession

générale au père Pouget de l'Oratoire. Avant de recevoir le Saint Viatique, il demanda pardon à Dieu en présence de MM. de l'Académie, qu'il avoit priés de se rendre chez lui par députés; il protesta qu'il se repentoit d'avoir composé ses Contes; qu'il les détestoit, et que, s'il recouvroit la santé, il n'employeroit ses talens qu'à écrire sur des matières de morale ou de piété. La Fontaine ne mourut que deux ans après cette maladie. Il avoit entrepris de traduire les *Hymnes* de l'Église; lorsqu'on le déshabilla après sa mort, on le trouva couvert d'un cilice.

Que de personnes scandalisent horriblement, ne soupçonnant pas qu'elles scandalisent, parce qu'elles se sont formé une fausse conscience! Lorsque le père Pouget fut appelé pour confesser La Fontaine, il commença par exhorter ce Poëte à faire des prières et des aumônes, afin d'obtenir les grâces dont il avoit besoin pour faire une bonne confession. La Fontaine lui dit: *Pour des aumônes, je n'en puis faire, car je n'ai rien; mais on fait une nouvelle édition de mes* Contes, *et le Libraire m'en doit donner cent exemplaires. Je vous les donnerai, et vous les ferez vendre pour les Pauvres.* (Dictionnaire de l'Avocat.) On ne laisse pas d'être coupable de scandale, quoiqu'on n'ait pas l'intention de scandaliser, lorsqu'on peut et qu'on doit prévoir que ce qu'on fait est capable de donner du scandale.

SUITE DE L'EXPLICATION.

Le sixième et le neuvième Commandemens de Dieu nous ont été donnés pour nous porter à combattre le vice détestable, qui est contraire à la sainte vertu de pureté. L'un nous défend de faire aucune action contraire à cette vertu, de nous y prêter, d'y coopérer; l'autre nous défend de consentir à aucun desir, à aucune pensée déshonnête.

Toutes les fois qu'on pèche contre la pureté, ou en action, ou en desir, ou en pensée, on pèche mortellement, si l'action, le desir et la pensée sont

bien volontaires : il n'y a que le défaut de parfait consentement qui peut excuser de péché mortel.

Ce qui établit invinciblement l'énormité du péché contre la pureté, c'est la honte de ce péché. La honte y est tellement attachée, qu'on l'appelle partout le péché honteux.

C'est encore la profanation que l'on fait, par ce péché, de son corps et de son âme : nos corps et nos ames ont été consacrés à Dieu par le Baptême, dans lequel Dieu nous a communiqué ses précieux dons ; et par l'adorable Eucharistie, dans laquelle nous recevons réellement Jésus-Christ en nous. Quoi donc de plus horrible en des Chrétiens, que de souiller leur corps et leur cœur en se livrant à des impressions sensuelles ! Dieu a habité en eux par la grâce sanctifiante, il y a fait sa résidence, sa demeure. « Ne » savez-vous donc pas que vous êtes le temple de » Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous ?..... » Vous n'êtes point à vous, vous êtes à Jésus-Christ. » Ce sont les paroles de l'Apôtre Saint-Paul.

Mais quelles sont les suites d'un vice si odieux ? Ce vice exécrable flétrit, déshonore celui qui s'en laisse dominer. Il détruit en lui toutes les vertus ; il le jette souvent dans d'affreux désordres, en lui faisant manquer à ce qu'il doit à Dieu, au prochain et à soi-même.

Ceux qui ont eu le malheur de commettre quelque péché contre la pureté, par action, feroient un très-grand sacrilége s'ils ne s'en accusoient pas en Confession. Ils doivent en accuser avec sincérité

non seulement la substance, la qualité du péché qu'ils ont commis, mais encore les circonstances, soit celles qui changent l'espèce du péché, c'est-à-dire qui font qu'un même péché combat divers commandemens, telles que sont celles des lieux et des personnes; soit les circonstances qui en multiplient le nombre.

Il en coûte tant à certaines personnes d'accuser les péchés dont elles se sont rendues coupables en cette matière, qu'elles sont tentées, sinon de les taire en confession, du moins de les déguiser. Elles ont tenu des propos, des discours *obscènes*, *exécrables*, et elles diront : Je m'accuse d'avoir dit *des paroles oisives*. Elles ont fait ce qu'on peut appeler des *horreurs*, et elles se contenteront de dire : Je m'accuse d'avoir eu de *mauvaises pensées*, d'avoir fait *une immodestie*. Si l'on se contentoit de s'accuser ainsi, la confession ne seroit point sincère et entière ; dès-lors elle seroit mauvaise, sacrilége : il faut toujours employer sur ce péché des termes qui expriment le crime qu'on a eu le malheur de commettre, et s'expliquer avec son Confesseur sur tout ce qui trouble et inquiète la conscience.

Il y a des personnes si peu instruites, qu'elles s'imaginent n'avoir péché contre la pureté que quand elles ont dit des paroles libres et licencieuses, qu'elles ont chanté des chansons très-déshonnêtes, qu'elles ont jeté des regards indécens, qu'elles ont fait des actions abominables : qu'elles sachent qu'on peut pécher même mortellement par des

desirs contraires à la pureté, et même par de simples pensées, quand elles ne seroient pas accompagnées de desirs.

Les péchés de pensées contre la pureté causent moins d'alarmes que ceux d'actions, parce qu'il n'en est pas de ces péchés intérieurs comme des autres, qui font rougir par leur infamie. Les péchés de pensées sont ordinairement moins énormes que ceux d'actions, mais ils sont incomparablement plus communs et même plus dangereux; la raison en est qu'on est toujours dans l'occasion de s'y livrer, étant toujours avec soi-même.

Aussi, ce péché est celui de tous les états et de tous les âges; on peut s'en rendre coupable en tous lieux et à tous les instans; il n'est aucun temps où ce péché ne soit possible et même facile. Ce péché se multiplie à l'infini; il a coutume de précéder, d'accompagner et de suivre quelquefois très-long-temps les actions criminelles qu'on commet contre la vertu de pureté.

Quoique les péchés de pensées soient moins énormes que ceux d'actions, ils sont néanmoins très-grands aux yeux de Dieu, qui lit dans les cœurs et les pénètre.

Principes. Voici sur les desirs et les pensées des principes qu'il faut bien graver dans son esprit.

Premier principe. Il n'est aucun desir d'une action contraire à la pureté, si on y donne un parfait consentement, qui ne soit un péché mortel: aux yeux de Dieu, vouloir faire, c'est une même chose

que faire et exécuter. Jésus-Christ l'a déclaré formellement : *Quiconque regardera une femme avec un mauvais desir, a déjà commis l'adultère dans son cœur.*

Second principe. La simple pensée d'une action contraire à la pureté, à laquelle on s'arrête volontairement avec une complaisance sensuelle, quand on n'auroit pas le desir de commettre le péché auquel on pense, est un péché mortel. Il y a une obligation étroite de renoncer aussitôt à cette pensée et de la combattre, si on ne peut pas la chasser de son esprit.

Pour connoître si le cœur a donné à une pensée déshonnête un consentement suffisant pour le péché mortel, on doit consulter le témoignage intime de sa conscience. Il est certain que la simple représentation d'un objet ou d'une action qui se fait dans l'esprit, si l'on ne l'a pas occasionnée librement de quelque manière, par des regards dangereux, des discours indécens, des lectures de mauvais livres, des actions peu réglées, n'est pas par elle-même un mal.

Il est encore certain que la délectation peut être dans les sens, quoique la volonté n'y consente pas. C'est donc uniquement à ce que dit la conscience, aux reproches qu'elle fait lorsqu'on la consulte, qu'il faut s'en rapporter.

Dans le doute si on a consenti à une pensée déshonnête, il faut s'en accuser comme d'un péché douteux. Il sera facile à un Confesseur éclairé de juger, par les dispositions habituelles de la per-

somme qui s'en accusera, si son doute est fondé.

Les moyens de ne point consentir aux desirs et aux pensées déshonnêtes, c'est d'éviter avec soin ce qui est capable de les exciter; c'est d'y renoncer aussitôt, d'élever son cœur à Dieu, de prononcer le saint Nom de Jésus; de former sur son cœur, avec le pouce, le signe de la Croix; de produire intérieurement des actes d'humilité, de contrition, et d'amour de Dieu : si ces pensées reviennent et continuent d'inquiéter, on doit les mépriser.

TRAITS HISTORIQUES.

Joseph ayant été sollicité au crime par la femme de Putiphar, prit la fuite, laissant entre ses mains son manteau par lequel elle vouloit le retenir. (*Genes.* 39.)

Durant la cruelle persécution de l'Empereur Dèce, un jeune homme qui n'avoit pas voulu renoncer à sa foi, fut étendu sur un lit de plume, et attaché avec des liens de soie. Quand on l'eut laissé seul, on envoya vers lui une courtisane pour le faire pécher contre la pureté, et le porter ensuite à renier Jésus-Christ. Afin d'éloigner de lui cette infâme créature, il suivit le mouvement de l'esprit de Dieu, qui le porta à se couper la langue, et la lui cracher au visage. (*Saint-Jérôme.*)

Saint-Jérôme fut victorieux des tentations violentes contre la pureté, qui le tourmentoient nuit et jour, par des jeûnes rigoureux, de grandes austérités, une application continuelle à l'étude de l'Écriture sainte, qu'il traduisit presqu'entièrement de l'hébreu en latin, et en pensant sans cesse au grand jour du jugement. Il lui sembloit à tout moment entendre la trompette qui lui disoit : *Jérôme, viens au Jugement.*

Le souvenir d'une femme que Saint-Benoît avoit vue à Rome, lui frappa vivement l'imagination, quoiqu'il se fût enfermé dans une grotte où il vaquoit continuellement à la prière : pour se délivrer de cette tentation, il alla se rouler dans les orties et les

épines, et il n'en sortit que quand la douleur eut étouffé en lui tout sentiment du plaisir.

Lorsque Saint-François de Sales, encore jeune, étudioit le droit à Padoue, les étudians tendirent des pièges à sa chasteté : ils le conduisirent chez une personne de mauvaise vie, qu'il ne soupçonnoit pas être telle, et ils se retirèrent les uns et les autres sous divers prétextes. Se trouvant seul avec elle, il connut par les propos qu'elle lui tint, et ses manières, ce qu'elle étoit. Pour la contraindre à lui laisser prendre la fuite, il lui jeta un tison à la tête, et lui cracha au visage. (*Baillet.*)

Saint Thomas d'Aquin poursuivit, un tison allumé à la main, une femme impudique que ses frères avoient fait entrer dans sa chambre, pour le tenter.

Il arriva à Saint-Bernard de regarder avec curiosité une femme. Quoiqu'il ne lui semblât pas que son cœur eût été souillé, il se punit rigoureusement de sa faute. Il se mit jusqu'au cou dans un étang dont l'eau étoit froide comme de la glace, et il y resta jusqu'à ce que le froid eût presque éteint toute la chaleur naturelle de son corps.

Il y avoit vingt-cinq ans que Saint-Martinien, hermite en Palestine, faisoit pénitence dans le Désert, lorsque Zoé qui vint à lui pour le solliciter au crime, le supplia de lui donner l'hospitalité, pour l'amour du Seigneur : il y consentit par compassion; mais bientôt il fut violemment tenté, et succomba intérieurement à la tentation. Il alloit se rendre à ses desirs criminels, lorsque Dieu toucha son cœur; il la quitta, et descendit dans sa cellule. La douleur qu'il eut de son péché fut si amère qu'il alluma un grand feu, et mit ses pieds dedans. Zoé accourut au bruit qu'elle entendit. Quel fut l'étonnement de cette femme, lorsqu'elle vit Martinien à terre, les pieds à demi-brûlés, et fondant en larmes! *Hélas!* lui dit-il, *si je ne puis endurer pendant un peu de temps le tourment du feu de la terre, comment pourrai-je endurer éternellement le feu de l'enfer que j'ai mérité?* Zoé effrayée d'une si rigoureuse pénitence, touchée de la ferveur avec laquelle ce vrai pénitent imploroit la miséricorde de Dieu, se convertit, et passa le reste de ses jours dans le monastère de Sainte-Paule à Bethléem, où elle mena une vie très-pénitente. La brûlure de Martinien le retint

sept mois sur le pavé. Il mena ensuite une vie beaucoup plus austère qu'auparavant. (*Baillet.*)

Saint-Philippe de Neri disoit qu'il n'y avoit de victorieux parmi ceux qui se trouvoient dans l'occasion prochaine de pécher contre la pureté, *que les poltrons qui prenoient la fuite.*

Une Dame vertueuse, pleine de foi, qui desiroit mourir pour sa défense, ensevelissoit par piété les Martyrs. Elle en vit un qui respiroit encore. L'ayant fait porter dans sa maison, il fut, après un certain temps, parfaitement rétabli par les soins qu'elle lui prodigua ; hélas ! ce fut pour le grand malheur de l'un et de l'autre. Ils furent tentés, et succombèrent à la tentation. Ils devinrent ensuite si foibles par le péché dont ils s'étoient rendus coupables, que les Persécuteurs de la Religion leur ayant demandé s'ils étoient Chrétiens, ils renoncèrent au Christianisme. (*Histoire Ecclésiastique.*)

LEÇON IX.

Des septième et huitième Commandemens.

(CATÉCHISME.)

Par le septième Commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras*, etc., il est défendu de prendre le bien d'autrui, et de le retenir contre la volonté du maître.

Il nous est ordonné par ce Commandement, de rendre le bien d'autrui, soit dérobé, soit trouvé.

Les plus ordinaires manières dont on prend, ou dont on retient le bien d'autrui, sont le vol, l'usure et les tromperies dans la qualité ou la quantité des choses qui sont la matière des conventions.

Les maîtres qui retiennent le salaire de leurs serviteurs ou de leurs ouvriers, de même que les artisans qui ne travaillent

pas comme ils doivent, ou qui exigent ce qu'ils n'ont pas gagné, pèchent contre ce précepte.

Par le huitième Commandement, *Faux témoignage ne diras*, etc., il est défendu de porter faux témoignage en justice contre le prochain, de médire de lui, de le juger témérairement, de mentir, et il est commandé de dire la vérité.

EXPLICATION.

Le septième Commandement impose deux obligations. La première, c'est de ne pas prendre le bien d'autrui; la seconde, c'est de rendre le bien qu'on a pris.

Tous ceux qui prennent le bien d'autrui commettent une injustice, et on peut s'en rendre coupable de trois manières: en enlevant injustement à autrui ce qui lui appartient, en le retenant injustement, et en causant du dommage à quelqu'un.

La première manière de commettre une injustice, c'est d'enlever injustement à autrui son bien, comme son argent, ses bijoux.

Si on le lui enlève à son insu, sans qu'il s'en apperçoive, on appelle ce vol *larcin;* si on emploie la violence pour le lui ravir, comme font les voleurs de grand chemin, c'est *rapine;* si c'est le bien public qu'on dérobe, c'est *péculat;* si la chose qu'on prend est consacrée au service de Dieu, comme un Calice, ou si c'est dans une Église qu'on fait un larcin, c'est *sacrilége;* si on s'approprie le bien d'autrui en trompant, c'est *fraude;* si on retire un intérêt d'un prêt, précisément en vertu du prêt, c'est *usure.*

Tous les péchés contre le septième précepte se rapportent à l'une de ces quatre espèces d'injustices. C'est au larcin ou au vol manifeste que se rapportent toutes les fraudes et injustices qui se font dans le commerce de la part de celui qui vend, et de la part de celui qui achète; dans les contrats, soit en les stipulant, soit en ne remplissant pas les conditions dont on est convenu; dans l'usure, c'est-à-dire dans le gain qu'on retire d'un argent prêté, hors le cas du dommage naissant ou du lucre cessant.

La seconde manière de commettre une injustice, c'est de retenir injustement le bien d'autrui: ne pas rendre à quelqu'un ce qu'on sait lui appartenir, lorsqu'il a droit de l'exiger, et qu'on peut le lui rendre, c'est lui faire le même tort que si on le lui voloit. Que de personnes retiennent injustement le bien d'autrui! De ce nombre sont ceux qui, ayant emprunté de l'argent, ne le rendent pas; qui, ayant acheté à crédit, ne payent pas; qui, ayant trouvé quelque chose de prix, ne s'informent pas à qui elle appartient, et se l'approprient.

La troisième manière de commettre une injustice, c'est de faire à quelqu'un du dommage, ou de coopérer au dommage qu'on lui fait.

Toute injustice faite par vol, par retention de la chose volée, par fraude et par dommage causé, est un péché; et c'est un péché mortel, si la matière est notable.

On ne peut pas déterminer précisément quand le vol est un péché mortel; suivant de bons auteurs,

c'est un péché mortel de voler à une personne autant qu'elle a coutume de gagner en un jour. Ils disent que c'est pécher mortellement de voler un écu aux plus opulens, et quarante ou cinquante sous aux personnes riches.

Il y a des circonstances qui rendent mortel le vol d'une chose légère, c'est-à-dire d'un vil prix. Circonstance de la part de la personne qui est volée; comme voler quelques sous à un pauvre mendiant. Circonstance de la part de la personne qui dérobe; si en prenant une chose de très-petite valeur on a eu l'intention de prendre beaucoup.

Les péchés véniels d'injustice se réunissent; et quand la matière, qui a été prise peu à peu, est devenue notable, les petits larcins répétés forment par leur nombre un péché mortel.

Celui qui ne prendroit qu'un sou chaque fois, avec l'intention d'en prendre chaque jour autant, pécheroit mortellement chaque fois qu'il prendroit un sou.

Lorsqu'on s'est rendu coupable d'injustice, il faut la réparer. Il y a une obligation, une nécessité, sous peine de damnation, de restituer. Il faut restituer réellement et d'effet, si on le peut; de volonté et de desir sincère, quand on ne le peut pas effectivement.

Les quatre racines ou causes de la restitution sont, l'injuste acception, l'injuste détention du bien d'autrui, le dommage causé injustement, et la violation injuste d'un contrat. Toutes les fois

qu'on a péché en prenant le bien d'autrui, en le retenant et en faisant tort, on est obligé à restituer. On seroit même tenu à restituer quand on n'auroit pas péché dans les contrats ou espèces de contrats, si l'on avoit fait tort à quelqu'un par sa négligence ou son imprudence.

Il y a plusieurs sortes de personnes qui sont obligées à la restitution. Ces personnes sont :

1°. Le *possesseur* du bien d'autrui, s'il sait que ce qu'il possède ne lui appartient pas ; dans le doute il doit s'éclaircir.

2°. Le *damnificateur*, c'est-à-dire celui qui a causé à quelqu'un du dommage, en prenant le bien d'autrui, ou en le détruisant ; mais il faut que le dommage ait été réel, que le damnificateur se soit rendu coupable en le faisant, et que la chose qu'on a faite ait été dommageable par elle-même.

3°. Les *coopérateurs*. Ceux qui ont coopéré au mal ; quand ils ont efficacement influé à l'injustice, ils sont dans l'obligation de restituer ; et leur obligation est plus ou moins grande, selon qu'ils ont plus ou moins coopéré à l'injustice. Ils y sont obligés solidairement, c'est-à-dire qu'ils y sont obligés les uns au défaut des autres, si les premiers obligés ne peuvent ou ne veulent pas restituer.

Les divers coopérateurs sont : 1°. celui qui ordonne le mal ; 2°. celui qui le conseille ; 3°. l'adulateur ; 4°. le recéleur ; 5°. le participant ;

6°. celui qui, dans le temps qu'on fait le dommage, demeure muet, pouvant et devant parler; 7°. celui qui ne s'y oppose pas, devant s'y opposer; 8°. celui qui, après que le mal a été fait, ne le découvre pas, devant le découvrir. Ces trois derniers coopérateurs n'ont coopéré au tort qui a été fait que négativement; néanmoins ils sont obligés à la restitution par portions égales, si les cinq autres coopérateurs qui ont influé à l'injustice positivement, ne restituent pas.

Lorsqu'une chose a été volée, c'est le détenteur injuste de la chose volée qui doit la restituer avant tous les autres; s'il ne restitue pas, c'est à celui qui a commandé le vol; s'il ne restitue pas, c'est à l'exécuteur qui a fait le vol; s'il ne restitue pas, c'est aux coopérateurs positifs, ils doivent indemniser également la personne qui a été volée. Dans le cas qu'aucun ne restitue, les coopérateurs négatifs doivent le faire à leur défaut au *prorata*. Si la chose volée valoit trois cents francs, chacun donnera cent francs; et si deux d'entr'eux ne peuvent ou ne veulent rien faire pour réparer l'injustice, il faut que l'autre remette les trois cents francs à celui à qui on a fait tort.

C'est ordinairement à celui qu'on a volé, ou à son héritier, qu'on doit restituer la chose prise, si elle existe encore; si elle n'existoit plus, il faudroit en rendre la valeur. Dans le cas que la chose prise eût procuré du profit à celui à qui elle appartenoit, il faut l'indemniser.

On est obligé à restituer le plutôt qu'on le peut. Il n'y a qu'une impossibilité morale réelle qui puisse autoriser à différer la restitution, fallût-il, pour la faire promptement, s'incommoder beaucoup. Ce bien appartient au prochain, il a droit de l'avoir au plutôt; il faut restituer de son vivant, si on le peut, et ne pas se contenter, à moins que la chose ne soit véritablement impossible, d'obliger par testament ses héritiers à faire cette restitution; ce seroit conserver l'affection pour le bien mal acquis, et cette affection perverse est incompatible avec l'état de grâce. Cette précaution, qui est illusoire, n'est pas suffisante, lorsqu'on peut faire autrement. Les héritiers ne sont pas toujours fidèles à remplir leur engagement, et il arrive assez souvent qu'un testament est cassé par défaut de quelque formalité essentielle.

Si l'on ne pouvoit découvrir à qui on doit restituer, il faudroit employer la chose ou sa valeur en bonnes œuvres.

Il n'y a presque personne qui n'ait à se reprocher d'avoir fait dans sa vie quelqu'injustice, et il arrive assez souvent qu'on ignore envers qui on s'en est rendu coupable: c'est donc une excellente pratique de faire l'aumône abondamment, et d'avoir intention, toutes les fois qu'on la fait, de réparer les injustices dont on s'est rendu coupable.

Que tous ceux à qui la conscience reproche quelqu'injustice s'appliquent souvent à eux-mêmes cette maxime: *Restitution ou damnation.*

TRAITS HISTORIQUES.

Zachée, chef des Publicains, cherchoit à connoître Jésus. Apprenant par quel endroit le Sauveur devoit passer, il courut aussitôt, et monta sur un sycomore pour le voir, sans que la foule y mît obstacle, parce qu'il étoit fort petit. Jésus en le voyant, lui dit : *Zachée, hâtez-vous de descendre, il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison.* Ces paroles que lui adressa le Fils de l'Homme, qui étoit venu pour chercher et pour sauver ce qui étoit perdu, pénétrèrent son cœur, et le convertirent parfaitement. Docile à la grâce, Zachée descendit aussitôt, et il reçut Jésus avec joie; il lui montra, par les paroles qu'il lui adressa, que sa conversion étoit sincère, et qu'il venoit de devenir un digne enfant d'Abraham. *Seigneur*, lui dit-il, *je m'en vais donner la moitié de mon bien aux Pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant.* (Luc. 19.)

Tobie, qui étoit devenu aveugle, ayant entendu crier un chevreau qu'Anne sa femme avoit eu pour salaire de son travail, lui dit : « Prenez garde *qu'il n'ait été dérobé. Rendez-le à ceux* » *à qui il appartient. Il ne nous est pas permis de toucher* » *à quelque chose qui a été dérobé.* » Se croyant proche de sa fin, il donna cet avis à son fils : « Lorsque quelqu'un aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui est dû pour son travail. Que la récompense du mercénaire ne demeure jamais chez vous. (*Tob.* 4.)

Saint-Louis fit faire des recherches pour découvrir si les Rois ses prédécesseurs avoient fait quelque tort, soit aux Communautés, soit aux particuliers, afin de réparer l'injustice qu'ils auroient commise. — Avant d'entreprendre son premier voyage de la Terre-Sainte, il fit publier qu'il étoit prêt de réparer tout le tort que des Officiers avoient fait. — Lorsqu'il apprit que les Sarrasins s'étoient trompés à leur désavantage, de dix mille livres sur la somme qu'il devoit payer pour sa rançon, il leur fit compter ces dix mille livres avant son départ.

Un homme pauvre trouva un petit sac qui renfermoit environ deux cents pièces d'or ou d'argent; il savoit bien qu'il devoit

rendre ce qu'il avoit trouvé. Il afficha un papier où il avoit écrit : « Celui qui a perdu des pièces d'or ou d'argent, peut ve-» nir les réclamer, en demandant un tel, qui demeure en tel » lieu. » Celui qui avoit perdu le sac, le cherchoit de tous côtés. Ayant eu occasion de lire l'affiche, il se hâta d'aller au lieu indiqué, et de demander à celui qui avoit mis l'affiche ce qu'il avoit perdu. Cet homme pauvre l'interrogea ; et comme le réclamant répondit exactement aux questions qu'il lui fit, il lui rendit aussitôt le petit sac qu'il avoit trouvé. Celui qui avoit retrouvé son argent, bien content, et plein de reconnoissance, offrit à l'homme qu'il voyoit bien être pauvre, la dixième partie de la somme. Comme il la refusa, du moins recevez dix pièces, lui dit-il. Non, je ne recevrai rien, lui répondit le pauvre. Je vous en supplie, vous ne me refuserez pas de recevoir cinq pièces. Celui à qui l'argent appartenoit, fâché de ce que le pauvre persistoit dans son refus, ne voulant point agréer ce témoignage de sa reconnoissance, il lui dit : *Puisque vous ne voulez rien recevoir de moi, je vous déclare que je n'ai rien perdu.* A ces paroles l'homme pauvre se laissa vaincre ; il reçut ce qu'on lui offrit, et alla chercher des pauvres à qui il distribua aussitôt le tout. — Saint-Augustin qui rapporta ce fait, qu'il dit être arrivé lorsqu'il étoit à Milan, s'écria, saisi d'admiration : « Quel combat, mes frères ! quel combat ! quelle dis-» pute ! le monde en est le théâtre, et Dieu le spectateur. »

Un particulier devoit porter, à un jour déterminé, une somme de trente mille francs chez un notaire, pour une acquisition qu'il avoit faite. On lui dit qu'un grand missionnaire devoit prêcher à quatre heures dans une Église peu éloignée de la demeure du notaire. Il prend une voiture, dans laquelle il met les trente mille livres, et va vers les trois heures près de l'Église, chez un homme en place, dont la probité ne lui étoit pas suspecte, et qu'il voyoit souvent. Il lui dit : Permettez-moi de déposer chez vous quelques sacs d'argent ; il y a trente mille francs que je reprendrai après le Sermon, et que je porterai ensuite chez mon notaire. Il lui répondit : Ouvrez cette armoire ; quand vous reviendrez, vous reprendrez ce que vous y aurez mis. Après le Sermon, celui à qui appartenoit l'argent revint chez celui où il l'avoit déposé ; et après qu'il lui eût fait l'éloge des talens du missionnaire,

et de certains traits d'éloquence dont il avoit été frappé, il est temps, lui dit-il, de reprendre mes écus. Quels écus, dit le maître du logis? m'en avez-vous confié? Sans doute, répliqua-t-il; il y a trente mille francs : je les ai mis là, en lui montrant l'armoire. Si vous les avez mis là, lui dit l'autre, cherchez-les, et prenez-les s'ils y sont. Il se lève, va à l'armoire, cherche et n'y voit aucun sac d'argent. Il pensa d'abord que c'étoit pour le tenir pendant quelques instans dans l'inquiétude; mais il reconnut, au ton de celui à qui il parloit, qu'il ne plaisantait point, qu'il se fâchoit, et que c'étoit un fripon. Pour qui me prenez-vous, lui disoit-il? Sortez de chez moi, vous n'avez rien apporté ici. Vous parlez de trente mille livres : allez les chercher chez celui à qui vous les avez remis. Il fallut bien se retirer. Ce n'est pas chez le notaire qu'il alla, mais chez un de ses amis, étroitement lié avec le Prédicateur, qui, par un coup de la Providence, arriva presqu'aussitôt que lui. Votre Sermon qui m'a bien fait plaisir, lui dit-il, m'a coûté bien cher, trente mille francs. Il raconta son histoire, et un quart d'heure après, le Prédicateur missionnaire sortit en disant qu'il reviendroit. Il alla de suite chez celui à qui on avoit remis l'argent en dépôt, et lui dit : Je viens chercher les trente mille francs que M..... vous a remis il y a trois heures, et que vous avez nié avoir reçus. Vous avez cru n'avoir point de témoin, j'en ai un à vous produire, oui, un témoin qui vous a vu. Au mot de témoin, le coupable fut troublé, devint pâle, et ensuite rougit. Restituez, ou vous êtes perdu sans ressource. Ce témoin, ajouta-t-il, en tirant un Crucifix de dessous son manteau, c'est Jésus-Christ, c'est votre Dieu. Si vous ne restituez, vous allez perdre dès-aujourd'hui votre réputation, et vous périrez éternellement. Celui que la vue de l'or avoit séduit, avoua le fait; il avoit caché les sacs dans une autre pièce de l'appartement. Il les remit entre les mains du missionnaire, qui les porta aussitôt à celui qui avoit perdu l'espérance de les recouvrer. — Si l'on pensoit bien sérieusement qu'on aura un jour pour Juge un Homme-Dieu, qui a dit que les injustes ne posséderont point le Royaume des Cieux, que d'injustices on éviteroit, et que d'hommes injustes répareroient leurs injustices!

Un homme fort riche, qui ne s'étoit enrichi que par des injustices criantes, étoit dangereusement malade ; il savoit que la gangrène étoit déjà à ses plaies, et néanmoins on ne pouvoit le déterminer à restituer. Toutes les fois qu'on lui parloit de restitution, il répondoit : *Que deviendroient mes trois fils? ils seroient à la misère.* Un Ecclésiastique à qui on raconta la réponse qu'il faisoit, dit : Si quelqu'un lui annonçoit que j'ai un excellent remède pour guérir de la gangrène, il demanderoit à me voir, et j'espère que je pourrois l'engager à restituer. On ne différa point de lui annoncer qu'un Ecclésiastique respectable avoit un remède infaillible. Priez-le de venir me voir au plutôt, dit le malade. Il ne différa point d'y aller, et fut fort bien accueilli. Le remède est immanquable, dit l'abbé ; il est simple, et ne vous fera pas souffrir, mais il est cher, très-cher. Coûtât-il deux mille et même dix mille francs, qu'importe? répondit-il ; en quoi consiste-t-il? Il répondit : tout le remède consiste à faire fondre sur les endroits gangrénés, de la graisse humaine d'une personne vivante ; il n'en faut pas beaucoup. Si vous trouvez quelqu'un qui, pour dix mille francs, veuille se laisser brûler pendant un quart-d'heure une main, il y en aura assez. Le malade dit en soupirant : Je crains bien de ne trouver personne qui le veuille. Voici un moyen, dit l'Ecclésiastique, d'avoir quelqu'un qui y consente : Faites venir votre fils aîné ; il vous aime, il doit être votre héritier. Dites-lui : Vous pouvez sauver la vie à votre père, si vous consentez, pour me guérir, à vous laisser brûler une main. Dans le cas qu'il refuse, faites la proposition au second, en vous engageant à le faire votre héritier ; et s'il refusoit, le troisième acceptera sans doute pour avoir l'héritage. La proposition fut faite successivement aux trois frères, qui la rejetèrent. Mon père y pense-t-il ? dirent-ils, en se retirant d'auprès de lui. — Ce fut alors que l'Ecclésiastique lui dit : Ne seriez-vous pas bien insensé de consentir de perdre votre corps et votre ame, et d'être tourmenté dans le feu éternel de l'Enfer, pour des enfans qui ne veulent pas, pour vous guérir et vous sauver la vie, endurer le tourment du feu de la terre, l'espace d'un quart-d'heure ? Quelle seroit votre folie ? — Le ma-

lade répondit : J'avois tort : vous m'avez ouvert les yeux ; qu'on aille chercher le notaire. Je vous prie de me confesser. — Il prit le moyen de réparer, aussi bien qu'il put, ses injustices, sans avoir égard à ce que deviendroient ses enfans.

SUITE DE L'EXPLICATION.

Huitième Commandement, *Faux témoignage ne diras, etc.*

Ce Commandement défend tous les péchés de la langue, mais sur-tout le faux témoignage en justice, le jugement téméraire, le mensonge et la médisance.

Faux témoignage. C'est Dieu qui a établi les juges pour terminer les différends ; ils ont droit d'appeler les témoins et de les interroger. Ceux-ci sont tenus de comparoître devant les juges, et de répondre, selon la vérité, aux questions qu'on leur fait. Il n'y a que les confidens qui ne savent rien qu'en vertu de la déclaration du coupable, qui peuvent garder le silence, et ils devroient le rompre, s'il s'agissoit du bien de l'état, parce qu'il l'emporte sur ce qu'exigent les confidences particulières. Les témoins doivent dire la vérité, sans avoir égard à l'intérêt de leurs parens, et même à leur propre intérêt ; ils le doivent sous peine de péché mortel, qui est un cas réservé, à cause du parjure.

Un faux témoin fait injure à Dieu dans la personne du juge qui est revêtu de son autorité, et il fait tort à la personne adverse qu'il fait condamner

injustement. On peut lui dire ce que Saint-Pierre dit à Ananie : « Ce n'est pas aux hommes que » vous avez menti, mais à Dieu. »

Jugement téméraire. Juger témérairement quelqu'un, c'est avoir mauvaise opinion de lui sans raisons suffisantes. Le prochain a droit qu'on n'ait pas de lui cette mauvaise opinion, s'il n'y a pas donné lieu.

Le soupçon ou penchant que l'on a pour croire sans assez de fondement le mal dans le prochain, est distingué du jugement téméraire, parce que l'esprit ne prononce pas sur l'idée désavantageuse qui se présente à l'esprit : il faut néanmoins y renoncer; si l'on n'y renonçoit pas, on pécheroit; la Charité ne soupçonne pas le mal. Les personnes vertueuses doivent mépriser ces soupçons, qu'elles confondent avec le jugement téméraire. Une marque qu'on n'y a pas consenti, c'est lorsqu'on a coutume de parler avantageusement des personnes qui en sont l'objet.

Les sources du jugement téméraire sont : 1°. la haine. Cette passion envenime tout; elle fait voir dans son ennemi le mal qui n'y est point; 2°. la corruption du cœur. On impute au prochain le mal qu'on a fait soi-même, ou qu'on eût fait si on eût été dans les circonstances où il est.

Il est dit dans l'Évangile : Ne jugez pas, et vous ne serez point jugés; on portera contre vous le même jugement que vous aurez prononcé contre les autres. Il ajoute : Ne jugez pas sur les ap-

parences, qui sont ordinairement trompeuses.

Le jugement que l'on porte en matière grave sur de légers indices, est un péché mortel, selon Saint-Thomas: il pense que le simple soupçon ne l'est pas ordinairement.

Mensonge. Le mensonge est un péché très-commun, dont l'occasion se présente souvent et qu'on commet ordinairement sans peine.

Mentir, c'est parler contre la vérité connue.

On ment toutes les fois qu'on parle contre sa pensée; ainsi on ne ment pas en disant faux, lorsqu'on croit dire vrai; et l'on mentiroit en disant vrai, si l'on croyoit dire faux.

Tout mensonge est un péché. S'il n'est ni nécessaire, ni convenable de dire toujours toute vérité, il faut, toutes les fois qu'on affirme ou nie une chose, ne dire que la vérité. Il n'est jamais permis de mentir, parce que Dieu est la vérité même, et qu'en mentant on attaque Dieu, sous les yeux duquel on contredit la vérité.

Ainsi, dans aucun cas, pour quelque cause que ce soit, il ne faut dire aucun de ces mensonges qu'on appelle *joyeux*, qui ne font au prochain ni bien ni mal, et qu'on avance pour amuser ceux avec qui l'on se trouve, cherchant à faire croire ce que l'on dit; il n'est même aucune circonstance où l'on puisse licitement faire des mensonges *officieux*, c'est-à-dire où il soit permis de mentir pour procurer quelqu'avantage au prochain, dût-on même, par un de ces mensonges, porter efficacement un

grand nombre de personnes à faire des actions très-agréables à Dieu. On ne doit pas faire ce qui est en soi-même un vrai mal, pour qu'il en résulte un bien réel, quelque grand qu'on puisse le supposer.

Les mensonges joyeux et les mensonges purement officieux, sont des péchés véniels; ils ne seroient pas purement officieux, si, en obligeant une personne, on nuisoit à d'autres, ce qui arrive assez souvent.

Le mensonge *pernicieux*, celui qui nuit au prochain, forme, par sa nature, un péché mortel.

On pécheroit mortellement, si, par son mensonge, on lui faisoit un tort notable.

Les mensonges sont souvent pernicieux, et ils le sont ordinairement beaucoup plus qu'on ne pense.

Malheur à ceux qui ne se font aucun scrupule de mentir, et qui en ont l'habitude! non seulement ils se chargent du mal que causent les mensonges qu'ils disent, mais encore il est à craindre qu'ils ne tombent, ou qu'ils ne soient même dans la disposition intérieure d'offenser Dieu continuellement, et de n'en concevoir jamais du regret.

On est si convaincu du mal que renferme le mensonge, qu'on est humilié lorsqu'on est surpris d'avoir menti; qu'on n'a aucune estime pour les personnes qu'on sait être dans l'habitude de mentir, et que les mères défendent avec feu à leurs enfans le mensonge, dont elles leur font un monstre.

Mais que dit sur ce sujet la Sainte-Ecriture? Elle appelle ceux qui mentent les Enfans du Démon, qui est le Père du mensonge. David disoit: « Seigneur, vous perdrez tous ceux qui men- » tent. » « Je déteste les langues menteuses, » dit Dieu lui-même, au Livre des Proverbes. « Celui » qui ment donne la mort à son ame, » est-il dit au Livre de la Sagesse. Et le Saint-Esprit dit dans l'Apocalypse: que la part de tous ceux qui mentent est dans l'étang de feu et de soufre, c'est-à-dire, que l'Enfer sera leur partage.

Evitons tout mensonge, évitons avec soin toute restriction mentale. On entend par-là une parole fausse qui ne peut devenir vraie que par l'addition d'un sens intérieur qu'on retient. C'est un vrai mensonge, puisque c'est énoncer ce qui est contraire à une vérité connue.

TRAITS HISTORIQUES.

Ananie et Saphire sa femme furent frappés de mort l'un après l'autre, en punition de leur mensonge. Ils avoient vendu un fonds de terre, dont ils pouvoient garder tout ce qu'ils en avoient reçu. Ananie en apporta une partie aux pieds des Apôtres, faisant entendre qu'il apportoit le prix tout entier. Ils vouloient paroître pauvres, et demeurer réellement riches. Pierre connut, par la lumière de l'Esprit de Dieu, qu'il avoit voulu tromper les Apôtres; il lui dit: Comment l'Esprit de Satan a-t-il rempli votre cœur, jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu. Dès qu'Ananie eut entendu ces paroles, il tomba aussitôt, et rendit l'esprit. Trois heures après, Pierre dit à Saphire, qui ne savoit pas ce qui venoit d'arriver à son époux:

N'avez-vous vendu que tant votre fonds de terre? Elle répondit effrontément : Nous ne l'avons vendu que cela. Alors Pierre lui dit : Comment votre mari et vous, vous êtes-vous accordés à vouloir tromper, par un mensonge, l'Esprit du Seigneur? Pensiez-vous que vous pourriez en imposer au Saint-Esprit? Vous serez punie de votre mensonge. Voilà à cette porte ceux qui viennent d'enterrer votre mari; ils vous porteront aussi en terre. Au même moment cette femme étant tombée, rendit l'esprit. (*Act.* 5.) — Le mensonge qui est le plus injurieux à Dieu, est celui dont se rendent coupables ceux qui manquent de sincérité en Confession; ils outragent Jésus-Christ, en la personne de son Ministre, jusques dans le Tribunal de sa miséricorde; ils foulent aux pieds le sang de leur Sauveur, dans lequel il vouloit les purifier des souillures de leurs péchés. Ce n'est pas à un homme qu'ils mentent, mais à Dieu.

Saint-Jacques, Évêque de Nisibe, en Mésopotamie, passant dans une ville, des pauvres vinrent à lui, et le prièrent de leur donner de quoi enterrer l'un d'entre eux qu'ils lui présentèrent, et qu'ils disoient être mort (Il contrefaisoit le mort). Le Saint leur accorda ce qu'ils demandoient. Il pria le Seigneur de lui pardonner les péchés qu'il avoit commis pendant sa vie, et de le recevoir au nombre des bienheureux. Comme il prononçoit ces paroles, celui qui contrefaisoit le mort rendit l'esprit. Quel fut l'étonnement de ceux qui avoient trompé l'Évêque par un mensonge, lorsqu'ils reconnurent qu'il étoit véritablement mort! Ils coururent aussitôt après le Saint, se jetèrent à ses pieds, et lui dirent que s'ils avoient menti et l'avoient trompé, c'étoit la misère dans laquelle ils étoient qui les avoit portés à cela; ils le conjurèrent de leur pardonner et de ressusciter le mort. Le Saint, qui étoit rempli de la Charité de Jésus-Christ, y consentit avec bonté. Ses prières rendirent la vie à celui à qui ses prières l'avoient ôtée. (*Théodoret, Hist. de la Relig. ch.* 1.)

Un Diacre se fit Anachorète, et cacha, par humilité, à ceux du Monastère où il se retira, ce qu'il étoit. Un Saint Anachorète étranger se trouvant un jour avec ceux du Monastère où le Diacre demeuroit, demanda s'il n'y avoit per-

sonne d'entr'eux qui fût Ecclésiastique? Aucun, lui répondit-on; et chacun en particulier dit : je ne le suis pas. *Celui-ci est Diacre*, dit le Saint Anachorète, en le montrant du doigt; il lui adressa ensuite ces paroles : *Mon fils, pour faire un bien, ne faites pas ce qui est un mal; il ne faut jamais mentir, sous quelque prétexte que ce puisse être. Nul mensonge ne procède de Dieu, mais d'une mauvaise cause.*

Un saint Évêque de Tagasthe, en Afrique, nommé Firmin, cachoit chez lui un Chrétien que l'Empereur faisoit chercher pour le faire mourir. Interrogé par les Officiers de l'Empereur sur le lieu de son asile, Firmin leur répondit : *Je ne puis ni vous mentir, ni le découvrir.* On lui fit endurer alors de très-grands tourmens pour le contraindre à dire ce qu'il savoit; mais il fut toujours ferme, et disoit dans les tourmens : *Je sais mourir, mais je ne sais point parler.* Les Officiers le présentèrent ensuite à l'Empereur, qui admira sa constance héroïque. Il fit grâce, en sa considération, à l'homme qu'il cachoit chez lui. (*Saint-Aug. Liv. du Mensonge.*)

Un Religieux qui n'avoit pas édifié les autres Religieux par sa ferveur, et en qui on avoit apperçu de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, montra néanmoins, à l'heure de la mort, une grande paix et une confiance en Dieu admirable. L'Abbé, qui en étoit étonné, et qui appréhendoit que cette tranquillité ne fût une tentation de l'Esprit de malice lui dit qu'il avoit bien sujet de redouter les jugemens de Dieu, et qu'il ne devoit point cesser de s'humilier, de demander pardon à Dieu. « Mon Père, lui dit-il, j'ai bien sujet de gémir » après avoir mené une telle vie; mais il y a une chose qui » me console et me rassure, c'est que je n'ai jamais jugé mal » de personne, et que j'ai toujours pardonné de bon cœur, » pour Dieu, à ceux qui m'ont contristé. Le Seigneur m'a fait » entendre qu'il m'a pardonné pour cela toutes mes fautes. Il » est écrit dans l'Évangile : Ne jugez point, et vous ne serez » point jugé; remettez et on vous remettra. » (*Baronius*, tom. 85.)

SUITE DE L'EXPLICATION.

Sur la Médisance.

Médire, signifie dire du mal de quelqu'un en son absence.

Si la personne n'est pas coupable du mal dont on l'accuse, on appelle cette médisance, calomnie. Exagérer le mal qu'a fait une personne, est une espèce de calomnie.

Si la personne est coupable de la faute réelle, mais cachée, que la charité devoit couvrir, le péché de celui qui révèle cette faute retient le nom de médisance.

La médisance est un larcin de la réputation du prochain, on la définit une injuste diffamation du prochain. La diffamation est positive et directe, quand c'est une chose qu'on impute ou qu'on révèle : elle est négative ou indirecte, quand on nie une bonne action qu'une personne a faite, ou qu'on en diminue la valeur.

On donne communément le nom de médisans, soit à ceux qui calomnient en imputant une faute non commise, soit à ceux qui révèlent une faute cachée qu'ils devoient taire. C'est en ce sens qu'on prend ici la médisance.

Son énormité. Les médisans ne posséderont pas le Royaume des Cieux. Ils sont dignes de la mort éternelle, dit expressément Saint-Paul. Dieu a en horreur les médisans. Ils sont l'abomination des

hommes, dit Salomon. Un médisant, dit l'auteur du Livre de l'Ecclésiastique, est un homme terrible qu'il compare à un serpent. Le Roi Prophète poursuivoit vivement ceux qui médisoient en secret. Ainsi, la manière dont les médisans son traités dans la Sainte-Ecriture, montre bien la grandeur du péché qu'ils commettent.

Ce péché, directement opposé à l'esprit du Christianisme, qui est un esprit de charité, est très-odieux dans son principe; ce sont les passions qui l'inspirent: on médit de son prochain par intérêt, orgueil, jalousie, envie, haine... Il est très-funeste dans ses suites. La médisance ravit la réputation du prochain, qui est plus précieuse que tous les biens temporels, et qui lui est quelquefois plus chère que la vie.

Saint-Bernard, qui compare le médisant à une vipère, dit que d'un coup de langue il en met trois à mort. Il se donne la mort à lui-même par son péché; il la donne à celui dont il médit, soit parce qu'il lui enlève la vie civile, soit par l'aigreur qu'il lui cause et qui lui fait perdre la vie spirituelle de son ame; il la donne à ceux devant qui il médit, par la part qu'ils prennent ordinairement à la médisance.

Cependant ce péché, qui est si énorme, est très-commun. Quels sont ceux qui ne médisent pas? Il est si commun, parce qu'il est très-facile à commettre. Il ne faut que deux paroles pour médire: c'est même assez quelquefois, pour consommer une

médisance, d'un geste approbatif, d'un sourire méchant. La médisance est le péché de tous les âges, de tous les états.

Ce péché, qui est mortel de sa nature, ne devient véniel que par la légèreté de la matière ou par l'inadvertance. Rien n'est plus frivole que les prétextes qu'on apporte pour excuser ses médisances.

L'Ecriture défend expressément de médire des Oints du Seigneur, c'est-à-dire des Prêtres et des Puissances temporelles, parce que les uns et les autres représentent Dieu. La médisance qui frappe un corps, une communauté, est plus griève, selon Saint-François de Sales, parce qu'elle déshonore un plus grand nombre de personnes.

Il n'y a que la diffamation injuste qui soit une médisance. Il n'y a point de péché à parler mal de son prochain, lorsque la charité le permet et l'inspire. 1°. La charité le permet quelquefois pour faire cesser un mal, elle l'inspire pour le bien spirituel de la personne dont on parle ainsi.

2°. On peut, et on doit mal parler de quelqu'un pour le bien d'un autre qui mérite d'être préféré à celui dont on dit du mal, comme lorsqu'on vient prendre des informations sur un domestique qu'on veut arrêter chez soi; sur des ouvriers qu'on pense à employer; sur des négocians qui demandent qu'on leur confie des sommes; sur un jeune homme qui demande une fille en mariage.

Mais alors il y a des règles de conduite à garder. Il faut ne rien dire contre la vérité, ne dire

le mal qu'à regret et avec circonspection; ne dire que le mal qui est véritable, et ne le dire qu'à des personnes raisonnables et intéressées au point dont il s'agit, et en leur demandant le secret. Il est prudent de ne pas donner ordinairement de réponse par écrit.

Lorsqu'il s'agit de dire du mal de quelqu'un dans sa propre cause, et pour son bien particulier, il faut prendre garde que l'amour déréglé de soi-même ne fasse passer les bornes d'une juste défense.

On pèche en découvrant la faute secrette de quelqu'un, à un ami, par une confidence inutile, et en faisant savoir une faute connue en un lieu, dans une autre ville où elle étoit ignorée.

Il y a beaucoup de personnes qui médisent sans s'en appercevoir, à cause de la manière dont elles le font.

C'est médire *par louanges*, de louer une personne, en ajoutant ensuite : mais elle a fait telles fautes.

C'est médire *par plaintes*, en se plaignant de ceux au service de qui on est, de ses père et mère, et des personnes dont on est chargé d'avoir soin.

C'est médire *par plaisanteries*, en se moquant, en se raillant de certaines personnes, et en les ridiculisant.

C'est médire *par son silence*, lorsqu'on devroit parler, ou en ajoutant : Je n'en dirai pas davantage.

Enfin, c'est médire *par adresse*, en amenant la

conversation sur certaines personnes qu'on sait ne pas devoir être épargnées.

Circonstances à accuser. 1°. Il faut accuser dans la Confession les circonstances qui augmentent la malice du péché; par exemple, si elle a eu la haine pour motif; si elle a fait un tort considérable, ou par ses suites, ou par la sensibilité de la personne de qui on a mal parlé.

2°. Il faut accuser les circonstances qui changent l'espèce du péché; si l'on a médit de ses père et mère, de ses supérieurs, de personnes consacrées à Dieu.

3°. Il faut accuser les circonstances qui multiplient le nombre; ainsi, il faut dire le nombre des personnes dont on a médit, et celui des personnes devant qui on a mal parlé.

Réparation de la médisance. On est obligé à réparer le tort que la médisance a causé au prochain, soit quant à sa réputation, qu'on a altérée, soit quant à sa fortune; ce tort est quelquefois tel, qu'il attaque la subsistance même du prochain. Non seulement ceux qui ont médit, mais encore ceux qui ont été le principe et la cause de la médisance par leurs questions et la complaisance qu'ils ont témoignée à l'entendre, sont obligés à réparer le tort qui a été fait; ils sont obligés à cette réparation autant qu'elle est possible.

Manière de réparer. Tous ceux qui ont calomnié en chose considérable sont toujours obligés à se rétracter le plutôt qu'ils le peuvent; ils doivent le

faire auprès de tous ceux devant qui ils ont parlé ; ils le doivent, quoi qu'il puisse leur en coûter.

Tous ceux qui n'ont dit que la vérité, en parlant mal de leur prochain, doivent, sans mentir, s'efforcer de réparer le tort fait à sa réputation, en disant de ceux dont ils ont mal parlé le bien qu'ils peuvent en dire, et en lui rendant service selon leur pouvoir.

Tous ceux qui ont calomnié et médit, doivent réparer, par forme de restitution, tout le tort qu'ils ont fait dans les biens à ceux dont ils ont mal parlé ; s'ils doutent de la somme qu'ils doivent donner pour cette réparation, ils doivent consulter des casuistes éclairés.

Gardons-nous de médire, et de plus, fuyons les médisans, de peur de participer à leur malice et de perdre notre ame. C'est l'Esprit-Saint qui nous donne, au Livre des Proverbes, cet avis salutaire.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Augustin avoit en horreur la médisance, et il appréhendoit d'y participer. C'est ce qui le porta à faire écrire en grosses lettres, dans la salle où il avoit coutume de prendre ses repas, ces deux vers latins :

Si quis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi.

En voici la tradition :

« Si quelqu'un se plaît à mal parler des absens,
« Qu'il sache que cette table lui est interdite.

S'il arrivoit que quelqu'un d'entre ses convives commençât à

médire, le Saint Evêque l'interrompoit, en lui disant : Lisez ces vers; voulez-vous me mettre dans la nécessité de les faire effacer?

Après la mort de Saint-Ambroise, un Prêtre nommé Donat osa, dans un festin, noircir la réputation de ce grand Saint par d'horribles calomnies : plusieurs le supplièrent de ne point parler ainsi; et néanmoins il continuoit. Mais Dieu vengea son serviteur. Le calomniateur fut frappé subitement d'un coup mortel; il tomba par terre, et à peine l'eut on porté sur un lit, qu'il mourut. (*Paulin.*)

Paulin, Diacre de l'Église de Milan, qui a écrit la Vie de Saint-Ambroise, étant allé en Afrique, et se trouvant dans la maison du Diacre Fortunat, plusieurs Évêques s'y rendirent. L'un d'entr'eux, nommé Mauranus, entendant avec peine qu'on faisoit un grand éloge du Saint Archevêque de Milan, ne rougit pas d'en parler très-mal. Paulin, pour le faire rentrer en lui-même, rapporta ce qui étoit arrivé récemment au malheureux Donat. Mauranus ne fut point touché d'un exemple si capable de l'arrêter, et il éprouva bientôt le même sort. Tombant par terre, il jeta un cri effroyable, et mourut en présence de tous ceux qui l'avoient entendu calomnier le Saint.

Saint-François de Sales avoit pris les précautions nécessaires pour arrêter les désordres scandaleux d'une femme de mauvaises mœurs; celui qui l'entretenoit résolut de se venger, et, à ce dessein, il supposa que le Saint Évêque avoit écrit une lettre à cette femme. Il avoit su contrefaire dans cette lettre, où il prêtoit au Saint le langage du libertin le plus corrompu, son style et son écriture. Au bout de deux ans, le calomniateur tomba dangereusement malade : déchiré par les remords, il confessa son crime en présence de plusieurs témoins, et conjura tous les assistans de publier de toutes parts sa rétractation. — Plusieurs des amis de Saint-François de Sales l'avoient invité à ne rien négliger pour recouvrer sa réputation qu'on lui avoit fait perdre dans l'esprit de beaucoup de personnes qui croyent aisément le mal. Il ne voulut rien dire, rien faire pour sa justification. *Dieu*, disoit-il, *sait bien la dose de réputation dont j'ai besoin pour remplir les devoirs de ma charge; il saura bien faire connoître mon innocence, s'il le juge nécessaire.* Ce Saint ne parut nullement affecté de cette horrible calomnie. Il ne cessa point de bénir Dieu de ce qu'il avoit permis qu'on agît ainsi à son égard.

LEÇON X.

Du dixième Commandement.

(CATÉCHISME.)

Dieu défend par le dixième Commandement, non seulement l'action, mais encore la volonté de s'approprier le bien d'autrui.

Ce Commandement défend encore de souhaiter d'acquérir les biens de la terre par des voies injustes.

Nous sommes obligés par ce précepte, à nous contenter de l'état où il plaît à Dieu de nous mettre, et à souffrir la pauvreté avec patience, quand il lui plaît de nous l'envoyer.

Il faut accomplir ce précepte, en souhaitant que la volonté de Dieu soit faite, et non pas la nôtre.

Ceux qui contreviennent à ce Commandement, ce sont ceux qui portent envie à l'élévation et au profit du prochain, comme les ouvriers qui ne veulent pas que d'autres soient employés dans leur art.

On pèche contre ce précepte, toutes les fois que l'on souhaite le mal d'autrui pour en tirer son propre avantage.

EXPLICATION.

Devant Dieu, les desirs sont des œuvres; ses regards pénètrent le fond des cœurs, et il condamne ceux qui desirent de faire le mal, comme ceux qui le commettent.

Notre cœur est fait pour Dieu notre Créateur, et non pour ce qui est créé : ce n'est pas à des biens

périssables que notre cœur doit s'attacher, mais aux biens du Ciel, à Dieu qui est notre souverain bien.

Que trouve-t-on dans les richesses ? vanité, afflictions, piéges. Si nous savions les apprécier, nous les mépriserions souverainement. La passion des richesses est la source de tous les maux ; on ne peut pas en être esclave et servir Dieu.

Mais si nous devons étouffer en nous le desir des biens de la terre aussitôt qu'il s'y élève, ne devons-nous pas beaucoup plus encore fermer l'entrée dans notre cœur à la volonté de nous approprier le bien d'autrui? Cette volonté n'est-elle pas opposée à ce grand principe écrit du doigt de Dieu dans tous les hommes: Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas que les autres vous fassent? Ne desirons rien de ce qui est contre la justice, de ce que nous ne pouvons nous procurer que par des voies injustes. Il ne nous est pas défendu de desirer d'avoir les biens nécessaires pour vivre dans l'état où il a plu à la Providence de nous placer ; et Jésus-Christ veut même que nous demandions souvent à Dieu notre Père, notre pain de chaque jour; mais Dieu, qui est le maître, et qui fait bien tout ce qu'il fait, voulût-il nous éprouver par les rigueurs de la pauvreté, il nous est défendu de desirer ce qui appartient aux autres.

Le motif pour lequel tant de personnes desirent de devenir riches, est souvent vicieux ; il est très-mauvais, si c'est pour avoir les moyens d'alimenter

une passion qu'on veut satisfaire, comme l'avarice.

Que de genres d'injustices le vice détestable de l'avarice ne produit-il pas directement et par lui-même ! De combien de voiles l'attachement déréglé aux faux biens de la terre ne couvre pas les yeux de celui qui se laisse dominer par cette passion ! Pour ne pas desirer le bien d'autrui, ayons horreur de ce vice, qui cause tant de sollicitudes, tant d'inquiétudes, tant de chagrins à celui qui en est esclave.

L'avare préfère l'argent à Dieu, il en fait son idole : il ne pense qu'à amasser ; et pourvu qu'il réussisse, rien ne lui coûte. Jésus-Christ a condamné le desir des richesses par ses exemples et par ses leçons. Il a voulu naître, vivre et mourir pauvre ; il a dit : « Ne songez pas à thésauriser pour la terre, » à amasser des trésors où la rouille s'attache, » que les vers dévorent, et dont les voleurs s'em- » parent ; travaillez à vous faire dans le Ciel des » trésors qui ne sont pas périssables. »

Les avares n'entreront point dans le Royaume des Cieux, dit le grand Apôtre. Oh! qu'il est rare que les avares se convertissent véritablement ! Saint-Augustin remarque qu'il y a certaines passions qui s'affoiblissent à proportion que l'homme devient plus foible, mais qu'il n'en est pas ainsi de l'avarice ; plus l'avare s'affoiblit, plus sa passion se fortifie. Ceux qui desirent de s'enrichir, tombent dans les piéges du Démon, conçoivent des desirs inutiles, très-pernicieux, qui donnent la mort à leur ame, et les précipitent dans le gouffre de la damnation.

TRAITS HISTORIQUES.

MATTHIEU étoit Publicain, c'est-à-dire receveur d'impôts. Publicain et Pécheur étoient chez les Juifs une même chose, parce que ceux qui exerçoient cet emploi étoient presque toujours possédés de l'amour de l'argent, amour déréglé qui porte à commettre beaucoup d'injustices. Jésus-Christ en passant devant le bureau des impôts, l'apperçut, il l'appela, et lui dit, *suivez-moi*. A l'instant même, Matthieu docile à la grâce, se leva, renonça à son emploi et le suivit. Le Sauveur le choisit pour un de ses Apôtres, et il fut Évangéliste. (*Matth.*, 9. *Luc.* 5.)

Balac, Roi des Moabites, corrompit le Prophète Balaam par les présens qu'il lui fit. Son avarice le porta à lui donner le conseil détestable de mettre des pierres d'achoppement au-devant des enfans d'Israël, pour leur faire manger des viandes offertes aux Idoles, les faire tomber dans la fornication, et irriter contre eux le Seigneur. (*Nombr.* 22.)

Ce fut l'avarice, le desir de l'argent, qui conduisit Judas, un des Apôtres de Jésus-Christ, vers les Princes des Prêtres, à qui il dit: *Que voulez-vous me donner, et je vous le mettrai entre les mains?* et qui le porta ensuite à trahir son adorable Maître par un baiser perfide. (*Matth.* 26, *et Luc.* 22.)

Saint-Grégoire de Tours rapporte à quelle occasion un pauvre qui étoit avare se convertit. Il n'avoit que vingt sols lorsqu'il se mit à vendre du vin aux passans, dans les endroits où le peuple s'assembloit les jours de fêtes. Pour y gagner beaucoup, il y avoit autant d'eau que de vin dans ce qu'il vendoit. Il gagna au bout d'un certain temps, par cette voie injuste, la somme de cent livres. Ayant mis cet argent dans un sac de cuir, il alla hors de la ville avec un de ses amis, dans l'intention de faire chez quelque vigneron provision de vin, pour continuer le trafic injuste qui lui avoit bien réussi; mais comme il étoit près d'une rivière, il tira du sac de cuir une pièce de vingt sols pour acheter quelque chose qui lui étoit nécessaire dans une auberge qui étoit proche. Lorsqu'il avoit dans une main le sac, et dans l'autre la pièce, un oiseau de proie fondit sur lui, et lui enleva le sac qu'il avoit à la main. L'ayant porté assez haut, il le laissa

tomber au milieu de la rivière. Ce pauvre malheureux, dont toute la fortune venoit d'être placée dans l'eau, dit à son compagnon de voyage : « Dieu est juste : je n'avois qu'une seule » pièce d'argent telle que celle-ci, et en trompant, j'avois » amassé injustement ce que j'avois dans le sac : Dieu vient » de me l'ôter ; c'est lui qui m'a envoyé cet oiseau, afin de me » l'enlever, en punition de ce que je l'avois acquis injustement, » en mêlant de l'eau dans le vin que je vendois : il ne m'a laissé » que la même pièce que j'avois ; je le prie de me pardonner » mes fraudes ; je renonce de tout mon cœur au desir que j'avois » d'amasser de l'argent. »

LEÇON XI.

Des Commandemens de l'Église.

(CATÉCHISME.)

L'Église a le pouvoir de faire des Commandemens.

Dieu même lui a donné ce pouvoir, en nous la donnant pour mère.

L'Église nous a fait des Commandemens pour nous diriger dans l'observation des Commandemens de Dieu.

Il y a six Commandemens de l'Église.

Ces Commandemens sont ceux-ci :

1. Les Fêtes tu sanctifieras
   Qui te sont de commandement.
2. Les Dimanches Messe ouïras
   Et les Fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras
   A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras
   Au moins à Pâques humblement.

5. Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras,
Et le Carême entièrement.

6. Vendredi chair ne mangeras
Ni le samedi mêmement.

EXPLICATION.

L'Église enseignante, c'est-à-dire le corps des premiers Pasteurs unis à l'Évêque de Rome, qui a sur tous les Évêques, successeurs des Apôtres, une primauté d'honneur et de jurisdiction, a le pouvoir de faire des Commandemens aux Fidèles qui ont le bonheur d'être membres de l'Église.

C'est de Jésus-Christ que les successeurs des Apôtres ont reçu ce pouvoir, puisqu'il a établi les Évêques pour gouverner son Église ; et les Fidèles, qui sont devenus les enfans de l'Église par le Baptême, sont obligés d'observer les commandemens qu'elle leur fait, puisque Jésus-Christ leur a ordonné d'écouter l'Église, s'ils ne veulent pas être regardés et traités comme méritent de l'être les infidèles et les prévaricateurs de la Loi de Dieu, coupables d'injustices.

Il étoit utile et même nécessaire que l'Église, épouse de Jésus-Christ et notre tendre mère, nous fît des commandemens pour nous exciter à l'observation des Commandemens de Dieu, et nous apprendre la manière de les bien accomplir. Il suffit de jeter les yeux sur la conduite de la plupart de ceux qui se disent Chrétiens, pour être convaincu que ceux qui transgressent plus facilement, plus

souvent et plus indignement les Commandemens de Dieu, ce sont ceux qui méprisent l'observation des Commandemens de l'Église.

Que tous ceux qui se glorifient d'être Chrétiens et catholiques, soient donc constamment de fidèles observateurs des six Commandemens que leur fait la sainte Église, toujours conduite par l'esprit de Jésus-Christ, qui lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Les deux premiers Commandemens de l'Église ont pour objet le Culte Divin.

Les troisième et quatrième Commandemens ont pour objet la participation aux Sacremens; et l'objet des deux derniers est la pratique des œuvres de Pénitence.

Ces devoirs sont essentiels, la nécessité de les remplir est frappante; mais eu égard à la foiblesse et à la négligence des hommes, le temps de s'en acquitter viendroit trop rarement pour eux si l'Église ne le déterminoit.

Observons donc avec beaucoup d'exactitude, le plus parfaitement que nous pourrons, les préceptes de l'Eglise notre tendre mère. Sanctifions les jours du Seigneur, et assistons, les jours de dimanches et de fêtes, au Saint Sacrifice de la Messe, qui est, de tous les Actes de la Religion, celui qui est le plus sacré. L'Église nous ordonne de nous approcher du Sacrement de Pénitence au moins une fois chaque année, et de celui de l'Eucharistie spécialement au temps de Pâques. Le mot *au moins* nous montre

bien le desir qu'elle a, que nous nous en approchions plus souvent. Elle fixe l'abstinence à tous les vendredis et tous les samedis, ainsi que le jeûne au Carême entier, les dimanches exceptés, aux Quatre-Temps et aux fêtes les plus solemnelles : n'y manquons jamais sans une raison très-légitime.

TRAITS HISTORIQUES.

Un Catholique zélé conversant un jour avec des Protestans, on parla de Religion ; le Catholique leur dit : « L'Arche de » Noé étoit la figure de l'Église de Jésus-Christ. Tous ceux qui, » au temps du déluge, se trouvèrent hors de l'Arche, périrent ; » nul n'échappa. Hors de l'Église nul ne sera sauvé, tous seront » damnés. Messieurs, entrez dans l'Arche. Que risquez-vous si » vous y entrez ? Que ne risquez-vous pas si vous n'y entrez » point ! » Nous pouvons dire aussi bien que vous que notre société est l'Église de Jésus-Christ, lui dit l'un d'entr'eux. Cela n'est point, lui répartit le Catholique. « La Foi est une, et » vous n'êtes point d'accord entre vous sur ce qu'il faut croire. » Etes-vous donc cette ville située sur la montagne dont parle » l'Évangile, qui ne peut être cachée, qui frappe tous les yeux » par son éclat et son étendue ? Nous sommes par-tout ; et dans » tous les lieux de l'Univers les Catholiques ont la même Foi. » Vous n'êtes pas des brebis de Jésus-Christ, puisque vous n'êtes » pas dans l'Église, qui est sa bergerie. Entrez dans son Église, » qui est votre mère, dont vous avez déchiré le sein. Il y a » beaucoup de Protestans qui appréhendent, à la mort, de n'être » pas dans la véritable Église ; vos Ministres en conviendront, » s'ils sont dans la bonne foi ; mais aucun Catholique, à la » mort, n'a cette pensée : Je ne suis pas peut-être dans la véri- » table Eglise. »

Un des parens d'un homme trop fameux, de Quesnel, lui dit un jour : Donnez-moi un bon conseil : quel parti dois-je prendre ? faut-il penser comme le Pape ? dois-je penser comme vous ? Il lui répondit : *Tenez-vous bien au tronc de l'arbre, ne vous en séparez jamais.*

Dieu ne nous damnera pas, disoit un mauvais Chrétien, si nous observons ses Commandemens, quand même nous mettrions de côté ceux de l'Église. Une personne lui répondit : *Je n'ai jamais vu aucun de ceux qui méprisent les Commandemens de l'Église, observer fidèlement les Commandemens de Dieu.*

Des Chrétiens de peu de foi visitèrent, par curiosité, le Monastère de la Trape ; l'un d'eux dit au Père hôtellier : *Vous serez bien attrapés, mes Pères, s'il n'y a point de Paradis.* Il répondit : *Vous serez bien plus attrapés que nous, messieurs, s'il y a un Enfer, et il y en a un.*

LEÇON XII.

Du premier et du second Précepte de l'Église.

(CATÉCHISME.)

Le premier Commandement de l'Église regarde la sanctification des fêtes. *Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de Commandement ;* et le second regarde l'obligation d'entendre la sainte Messe les dimanches et les fêtes désignées. *Les dimanches la Messe ouïras et les fêtes pareillement.*

Ce mot, *dimanche*, veut dire *jour du Seigneur*, c'est-à-dire le jour que le Seigneur a spécialement consacré à son service.

Autrefois le jour du Seigneur étoit le septième jour ou le samedi.

Dieu avoit voulu que le septième jour lui fût consacré en mémoire de ce qu'il avoit créé le monde en six jours, et de ce qu'il s'étoit reposé le septième.

Ce repos veut dire que le monde étoit achevé, qu'il n'y avoit plus rien à faire de nouveau, mais seulement à conserver et à gouverner ce qui étoit fait.

Ce repos signifie encore que Dieu nous prépare, à la fin du monde, un repos éternel.

L'Église a choisi le dimanche pour être le jour du repos des Chrétiens, en mémoire de la résurrection de Notre Seigneur et de la descente du Saint-Esprit, opérées en ce jour.

L'Église a encore institué les fêtes de Notre Seigneur et des Saints.

L'Église a institué les fêtes de Notre Seigneur en mémoire des saints Mystères qu'il a accomplis.

Elle a institué les fêtes de la sainte Vierge et des Saints, en mémoire des grâces que Dieu leur a faites, et pour en remercier sa bonté suprême.

C'est encore afin que nous imitions leurs exemples, et que nous soyons aidés par leurs prières.

Pour bien sanctifier les dimanches et les fêtes, il faut entendre la Messe, la prédication, assister aux offices avec dévotion et respect, et vaquer aux bonnes œuvres.

Il nous est défendu, ces jours-là, de faire aucune œuvre servile.

On appelle œuvres serviles, les œuvres mercenaires.

On excepte des œuvres mercenaires les œuvres nécessaires à la vie.

On doit, à cet égard, disposer tellement de son temps, qu'on en réserve tout ce qu'on pourra pour le service Divin.

Pour bien sanctifier les fêtes, il faut sur-tout éviter le péché, et tout ce qui porte au péché.

Il faut, par rapport aux délassemens et exercices permis, éviter d'y donner trop de temps, et sur-tout d'y passer le temps de la Messe paroissiale, de la prédication ou du Catéchisme, et du service Divin.

EXPLICATION.

L'Église dit: *Les fêtes tu sanctifieras*; mais hélas! qu'il en est peu qui les sanctifient! ces jours du Seigneur sont, pour la plupart de ceux mêmes qui se disent Chrétiens, des jours du Démon. Ces

saints jours doivent être consacrés au service de Dieu, et ce sont les jours où l'on offense davantage le Seigneur: on pourroit dire que les fêtes du Ciel sont devenues, par le mauvais emploi que l'on fait de ce temps si favorable au salut, des fêtes de l'Enfer.

Dieu ne se contenta pas d'ordonner, par le premier Commandement de la Loi, de lui rendre un culte d'adoration et d'hommages, il détermina encore pour ce culte un temps fixe et précis.

Si Dieu n'avoit pas fixé ce temps, le culte dû à Dieu auroit été d'abord réduit à une adoration purement intérieure, et il auroit été ensuite entièrement négligé.

S'il n'avoit pas fixé ce temps, le culte qu'on auroit rendu à Dieu n'auroit pas été public et uniforme; il n'y auroit point eu d'assemblée, de concours général, et dès-lors plus d'édification; cependant l'homme, sur qui l'exemple a tant de force, auroit été privé de ce soutien, de cet excellent moyen pour ranimer sa ferveur.

Mais ce n'étoit pas assez que Dieu eût fixé le temps consacré au culte public que nous devions lui rendre, il falloit lever les obstacles qui auroient pu détourner de ce culte; et il l'a fait en interdisant le travail, qui fatigue et qui empêche ordinairement que l'ame ne soit bien recueillie; il falloit encore empêcher que l'homme ne tombât ce jour-là dans l'oisiveté, qui inspire le mal; et il l'a fait, en prescrivant les œuvres les plus propres à honorer Dieu.

Telles sont les raisons pour lesquelles Dieu a fixé un temps et un jour, par semaine, pour être employé à lui rendre les hommages qui lui sont dus.

Ce jour étoit pour les Juifs le samedi, qu'on appeloit le jour du Sabbat. Le Seigneur avoit choisi ce jour, qui suivoit ceux pendant lesquels il avoit créé le Ciel, la terre et l'homme; mais ce jour a été changé, dans la nouvelle alliance, au Dimanche, parce que c'est ce jour-là que Jésus-Christ est ressuscité, que le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres, et que cet Esprit Sanctificateur les éclaira si parfaitement, les embrâsa d'un si grand zèle, et les transforma en des hommes tout divins.

Ce fut dès la naissance de l'Église que le Dimanche fut le jour du Seigneur, le jour consacré par les enfans de la nouvelle alliance au culte de Dieu. Saint Jean dit dans son Apocalypse: *Étant à Pathmos, j'y fus ravi en esprit un jour du Seigneur.*

Ce fut le Dimanche qu'il fut transporté en esprit dans le Ciel. Si l'Église a ajouté ensuite à ce jour du Seigneur d'autres jours où elle défend le travail et où elle ordonne des œuvres saintes, c'est afin de rappeler aux Chrétiens le souvenir des principaux Mystères de la Religion, qui n'ont pas été tous opérés le Dimanche. Ne convenoit-il pas qu'il y eût des jours pour rendre un culte religieux à la glorieuse mère de Dieu, si chère à Jésus-Christ son fils, qui nous a été donnée pour mère, qui est la dispensatrice et comme le canal des grâces; pour honorer les Apôtres et les Martyrs, qui ont

donné leur sang pour Jésus-Christ, ont été nos pères dans la Foi, et nous excitent, par leurs exemples, à bien servir Dieu. L'Église a bien autant de pouvoir que la Synagogue, qui institua les fêtes de Judith, d'Esther, et des Machabées, pour conserver parmi les enfans d'Israël la mémoire des événemens signalés opérés en leur faveur.

La Sanctification des Dimanches et des fêtes consiste : 1°. à s'abstenir de certaines œuvres serviles.

Il y a des œuvres qu'on appelle *libérales*. Ce sont celles qui s'exercent plus par l'esprit que par le corps, et qui par-là sont faites plus communément par des personnes libres, comme la lecture, l'écriture, le dessin, etc.

Il y a des œuvres qu'on appelle *mixtes*. Ce sont celles qui s'exercent et par l'esprit et par le corps, qui sont communes soit aux gens de travail, soit aux personnes libres, comme aller d'un lieu à l'autre pour faire des commissions, aller à la chasse....

Il y a des œuvres *serviles*. Ce sont celles qui s'exercent plus par le corps que par l'esprit, et qui par-là sont faites plus communément par des ouvriers et des gens de travail. Les travaux de la campagne, les ouvrages à l'aiguille et ceux qui se font aux métiers sont des œuvres serviles, fît-on ces œuvres uniquement pour s'occuper sans aucune vue d'intérêt.

Les œuvres serviles sont interdites les jours de Dimanches et de fêtes : ainsi, il est défendu de

coudre, de tricoter, de broder ces jours-là quand on ne gagneroit rien, et même quand on travailleroit pour les pauvres.

Il n'y a que les œuvres serviles qui sont interdites: ainsi on peut, ces jours-là, écrire, composer, faire des consultations, des mémoires, dessiner, jeter sur le papier ou sur la toile une idée, parce que c'est le feu de l'esprit; mais il n'est pas permis de broyer des couleurs, de s'occuper de peintures mécaniques et grossières. Ce seroit une œuvre servile, sur-tout dans celui qui la feroit par *état*.

Le temps de la fête commence à l'heure de minuit et finit à l'autre minuit.

Une personne qui, un jour de Dimanche ou de fête, travailleroit l'espace de deux heures, pécheroit mortellement, suivant le sentiment général des Docteurs. Il y en a qui estiment qu'une heure suffit.

Les ouvrières qui travaillent un temps considérable les jours consacrés au Seigneur, donnent pour prétextes que l'ouvrage leur seroit resté, qu'elles auroient perdu cette pratique, qu'elles l'avoient promis. Ce sont des prétextes frivoles; la Loi de Dieu est au-dessus de toutes ces raisons.

Les personnes qui font travailler ceux et celles qui dépendent d'elles, sont inexcusables, elles sont encore plus coupables que les personnes qu'elles font travailler; celles-ci ne sont point obligées de faire ce qu'on leur commande, elles doivent dire: Je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Il y a cependant un cas où il est permis de

vaquer à des œuvres serviles les jours sacrés, c'est lorsqu'il y a une nécessité réelle et véritable, et l'on distingue cinq espèces de nécessités.

1°. La *nécessité du service divin*. Par exemple, pour orner les temples à l'occasion d'une solemnité et parer les autels, lorsqu'on n'a pas pu le faire les jours d'œuvres.

2°. La *nécessité du bien public*. Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage public pressé; par exemple, s'il falloit faire une digue, pour préserver d'une inondation. Si l'autorité publique commande, on peut obéir; mais lorsqu'elle n'ordonne pas, il faut recourir à l'autorité ecclésiastique, demander la permission à l'Évêque ou à son Curé.

3°. La *nécessité des besoins du jour*. Il est permis de préparer, de faire, de vendre et d'acheter ce qui est véritablement nécessaire les jours mêmes de fête et de Dimanche, pour la nourriture et la propreté du corps. Voici la règle : « On peut suivre, » à cet égard, la coutume publique des lieux où » l'on est, si les Évêques et les Curés la connoissent » et ne l'empêchent pas. » Il faut que cette coutume soit publique, que ce soit la coutume des gens vertueux, et qu'on n'omette pas les œuvres prescrites pour la sanctification du jour.

4°. La *nécessité du prochain*. Lorsqu'elle est grave et pressante: ainsi, on peut travailler dans le cas des incendies et des naufrages.

5°. La *nécessité personnelle*. Des personnes dépendantes des autres, qui seroient tellement

obligées de travailler pendant la semaine, qu'elles n'auroient véritablement que le Dimanche pour raccommoder leurs pauvres habillemens, pourroient travailler pendant quelques heures, pourvu qu'elles assistent aux offices de la paroisse, qu'elles en demandent la permission au curé, et qu'elles le fassent de manière à ne point donner de scandale.

La sanctification des Dimanches et des fêtes consiste en second lieu dans certaines œuvres de piété.

Parmi ces œuvres, il y en a une qui est prescrite spécialement, c'est l'assistance à la Sainte Messe; et il y en a d'autres qui ne sont commandées qu'en général.

Ceux qui croiroient que pour sanctifier les Dimanches et les fêtes il suffit d'entendre la Sainte Messe, seroient dans l'erreur. Quoi, une seule demi-heure suffiroit pour sanctifier tout un jour qui est entièrement consacré à Dieu ! Ce grand Dieu qui mérite d'être adoré continuellement, auroit-il interdit tout travail pendant vingt-quatre heures, pour un culte si court ? La raison pour laquelle on n'a prescrit que la Sainte Messe, sous peine de péché mortel, c'est qu'il eût été difficile de prescrire à tous les Fidèles d'autres œuvres, à cause de la diversité de leurs états, de leurs occupations, et des circonstances des lieux et des temps.

Nous lisons dans les Actes des Apôtres que les premiers Chrétiens, en ces saints jours, écoutoient avec assiduité et ardeur les instructions des Apôtres;

qu'ils recevoient la Sainte Eucharistie et faisoient de ferventes prières. N'est-ce pas le même Dieu que nous servons ?

Il faut, pour sanctifier les dimanches et fêtes, se conformer aux ordonnances de l'Évêque du Diocèse où l'on habite ; mais les ordonnances particulières des Évêques, sur-tout en France, prescrivent l'assistance à la Messe paroissiale, et aux Offices publics de l'après-dîner.

L'Église paroissiale est celle où les paroissiens doivent ordinairement se rendre pour la Sainte Messe. C'est là où ils sont connus de leurs Pasteurs et des autres Fidèles. Le Saint Sacrifice y est offert pour eux ; c'est là qu'ils peuvent entendre la voix de leur propre Prêtre, et s'édifier les uns les autres par les marques publiques de leur fidélité au service de Dieu qu'ils se donnent mutuellement : on doit même, pour observer les ordonnances des Évêques, faites d'après les Canons de plusieurs Conciles, assister à la Grand'messe de Paroisse, de trois dimanches l'un, si l'on n'en est pas légitimement empêché.

Il convient aussi, pour les mêmes raisons, que ce soit dans l'Église paroissiale que les Fidèles se rendent presque toujours l'après-dîner pour les instructions et les offices publics ; mais lorsque des obligations d'état ou des circonstances particulières ne permettent pas à certaines personnes d'assister aux Vêpres et au Sermon, elles doivent remplacer

ces œuvres ordinaires par d'autres prières et des lectures de piété.

Le sentiment des Théologiens les plus exacts est qu'on ne sanctifieroit pas suffisamment les jours de dimanches et de fêtes, si l'on ne vaquoit pas au moins deux heures à des exercices de piété.

L'exercice de piété prescrit en ces saints jours, c'est l'assistance à la sainte Messe, comme je l'ai déjà dit. Le second précepte de l'Église ne peut pas être exprimé plus clairement : *les dimanches, Messe ouïres et les fêtes pareillement.*

Messe. L'Église a commandé cette assistance, parce que cet auguste Sacrifice est le mémorial et l'accomplissement de tous les mystères de notre sainte Religion. C'est sur-tout en y assistant avec dévotion, qu'on ranime sa foi, qu'on nourrit son espérance et qu'on enflamme sa charité.

Pour observer ce précepte comme l'exige l'Église, il faut venir à la sainte Messe, y être moralement présent, y être pendant toute la Messe et y être attentif.

1°. Il faut y venir. Cette obligation est sous peine de péché mortel pour toutes les personnes qui sont parvenues à l'âge de discrétion, qui est celui d'environ sept ans. Il n'y a que l'impossibilité morale de s'y rendre, et l'exécution d'un devoir plus pressant, qui puissent en dispenser. Mais lorsqu'on ne peut pas y venir par impossibilité, comme lorsqu'on est retenu dans sa maison à raison d'une grande infir-

mité, ou pour remplir un autre devoir plus pressant, comme pour secourir une personne dangereusement malade, qui ne peut être secourue par une autre, il faut suppléer à ce qu'on ne peut assister à la sainte Messe, par des prières qui y aient rapport.

L'habitude d'aller aux Messes les plus tardives, est très-condamnable. Parmi celles qui y vont ordinairement si tard, il y en a beaucoup ou qui y manquent parce qu'elles se trompent d'heure, ou qui entendent la Messe sans la dévotion suffisante.

2°. Pour accomplir le précepte d'assister à la sainte Messe, il faut y être moralement présent; il faut être dans le lieu où elle est célébrée, ou se tenir joint à ceux qui en sont le plus près. Lorsqu'on ne peut voir le Prêtre, pour suivre ce qu'il fait, il est utile d'observer la situation de ceux qui en sont plus proches, pour s'unir à lui.

3°. Il faut assister à la Messe entière. Hors le cas d'une nécessité véritable ou de surprise, il y a toujours un péché à manquer à une partie de la Messe, quelque petite qu'elle soit; et le péché seroit mortel si on se contentoit d'une Messe à laquelle on ne seroit venu qu'après que le Prêtre auroit dit l'Évangile. On seroit obligé alors, pour satisfaire au précepte, d'entendre une autre Messe, si on le pouvoit. On ne peut pas, pendant la Messe d'obligation, remplir un autre devoir, par exemple, faire une pénitence imposée dans la confession. Ce sont deux devoirs différens qui renferment l'obligation

de donner à chacun le temps nécessaire pour s'en acquitter.

4°. Il faut assister à la Messe avec attention et dévotion. La présence du corps ne suffit pas ; c'est en esprit et en vérité que Dieu veut être adoré ; il faut y être recueilli, et adresser à Dieu des prières qui partent du cœur. L'intention de l'Église est que les Fidèles suivent autant qu'ils peuvent les diverses actions du Prêtre, dont tous les livres d'heures renferment l'ordre. Les sentimens du cœur doivent répondre aux formules d'Actes qu'on lit dans ces livres de prières. Des personnes qui, pendant la Messe, liroient un Sermon de Bourdaloue, de Massillon ou d'un autre Prédicateur, ne satisferoient pas au précepte, parce que les Sermons sont des instructions et non des prières.

Les personnes simples qui ne savent pas lire, remplissent l'obligation d'entendre la Messe en récitant leur chapelet, si elles s'efforcent de tenir alors leur esprit attaché à Dieu. On fera bien de leur conseiller d'avoir le chapelet en main, et de faire des Actes d'amour de Dieu sur les gros grains qu'on appelle des *Pater*, et des Actes de Contrition sur les petits grains qu'on appelle des *Ave Maria*.

Pour pouvoir assister à la sainte Messe avec attention et dévotion, il faut éviter tout ce qui pourroit en distraire, comme de parler aux personnes auprès desquelles on se trouve, de regarder à droite et à gauche, et de se placer dans un endroit où l'on seroit en spectacle, sur-tout si l'on se tenoit alors à

genoux sur une chaise élevée. Toutes les personnes qui ont de la piété choisissent, autant qu'elles peuvent, une place qui favorise le recueillement, et où elles puissent aisément se prosterner aux pieds de Jésus-Christ.

TRAITS HISTORIQUES.

Les Prêtres de la Loi nouvelle, et ceux qui ont l'autorité en main, devroient prendre pour modèle le saint Prêtre Néhémie, Gouverneur de la Judée. Ce digne Prêtre dévoré du zèle de la Maison du Seigneur, après avoir gémi amèrement ; devant Dieu, de ce que les enfans de Juda profanoient le jour du Sabbat, qui étoit parmi eux ce qu'est le Dimanche parmi les Chrétiens, s'en prit aux premiers du peuple et leur dit : « Quel horrible » désordre ! Pourquoi profanez-vous le jour du Sabbat ? C'est » ainsi qu'agirent nos pères ; et Dieu, pour nous punir, a fait » tomber sur nous, sur cette ville, tous les maux dont vous êtes » témoins.... En profanant le Sabbat, vous attirez sa colère sur » Israël. » Il ordonna expressément de ne plus rien vendre qu'aux jours où cela étoit permis. Il défendit aux étrangers qui étoient près de la ville d'étaler leurs marchandises, de peur de donner aux juifs un sujet de tentation, en excitant en eux le desir d'acheter. Il exigea même ensuite que les portes de la ville fussent fermées tout le jour du Sabbat, et des lévites eurent ordre de les garder. (2. Esdras. 14.)

Les persécutions n'empêchoient pas toujours les Chrétiens de se rendre, les jours de Dimanche, aux assemblées des fidèles. Une Vierge Chrétienne nommée Anysie, s'y rendoit, lorsqu'un garde de l'Empereur Dioclétien l'apperçevant, fut frappé de sa modestie. Il alla au-devant d'elle et lui dit : « Demeure là ; où vas- » tu ? » Anysie craignant à son ton qu'il ne l'insultât, fit sur son front le Signe de la Croix, pour obtenir de Dieu la grâce de résister à la tentation. Le soldat se trouva offensé de ce qu'elle ne répondit que par un tel signe à la question qu'il lui faisoit. Il mit la main sur elle, et lui dit avec colère : « Réponds, qui es- » tu, et où vas-tu ? » Elle répondit courageusement : « *Je suis*

» *servante de Jésus-Christ, et je vais à l'assemblée du Sei-* » *gneur.* » Je t'empêcherai bien d'y aller; je t'emmenerai sacrifier aux Dieux; nous adorons aujourd'hui le Soleil, répartit le soldat. Il lui arracha en même temps le voile dont son visage étoit couvert. Anysie tâcha de l'empêcher, et lui soufflant au visage, elle lui dit : *va, misérable, Jésus-Christ te punira.* Le soldat fut alors si furieux, qu'il tira son épée et la perça. Elle tomba par terre, son corps fut baigné dans son sang, mais son ame fut couronnée de gloire dans le ciel. (Fleury.)

Un jeune homme de la cour d'Alexandre-le-Grand servoit à un sacrifice qu'Alexandre faisoit offrir : lorsqu'il tenoit l'encensoir, un charbon ardent lui tomba sur le bras; il en souffrit la brûlure sans laisser échapper aucune plainte, sans même secouer le charbon. C'étoit de peur qu'en remuant l'encensoir, l'ordre du sacrifice ne fût interrompu, et dans la crainte de déplaire à Alexandre. C'est Saint-Ambroise qui rapporte ce fait, qui devroit couvrir de confusion tant de Chrétiens qui ont si peu de respect pour Jésus-Christ dans son temple, et même dans le temps de l'auguste sacrifice.

Un page qui avoit beaucoup de piété, étoit fort estimé de la Reine, qui lui avoit donné quelquefois des marques d'attachement à cause de sa bonne conduite. Plusieurs de ses camarades, envieux, résolurent de le perdre. L'un d'entre eux eut la méchanceté de dire au Roi qu'il étoit assuré qu'il y avoit depuis long-temps entre la Reine et lui une liaison criminelle; on ne sait pas ce qu'il allégua pour rendre plausible cette horrible calomnie. Le monarque y ajouta foi. C'étoit un prince jaloux, sans Religion et cruel. Il fait venir un maître des forges qu'il connoissoit pour être un homme toujours prêt à exécuter ses ordres barbares; il lui dit : j'ai à me venger d'un monstre; demain entre dix et onze heures du matin, je vous enverrai un de mes pages qui vous dira, *le Roi m'envoie vous demander si vous avez exécuté ses ordres.* C'est lui qui mérite la mort; prenez-le, et jetez-le dans le four; qu'il soit en état de le bien recevoir. Il promit, et le four étoit en bon état dès le matin. Le roi ordonne au page calomnié, lorsqu'il étoit près de dix heures, d'aller vers le maître des forges et de lui dire : *le roi m'envoie,* etc. Le page fait un grand salut et part. Il se félicita de ce que

le Roi lui avoit donné cette commission, en pensant qu'il auroit occasion de pouvoir entendre la Messe dans une Église devant laquelle il devoit passer. Il entre en effet dans cette Église. On alloit dire une Messe, et il la sert. Après la Messe, un autre Prêtre se présente pour la dire; et comme il n'y avoit point en ce moment de Clerc pour la servir, il s'offre et sert cette seconde Messe. Bien content ensuite d'avoir pu satisfaire sa dévotion, il se hâte d'aller à l'endroit où on l'avoit envoyé, mais il étoit onze heures et demie. Il dit au maître des forges : *Le Roi m'envoie pour vous demander si vous avez exécuté ses ordres.* Il lui répondit : Allez dire au Roi que quand vous êtes venu il y avoit un quart-d'heure que ses ordres avoient été exécutés. De retour au Palais, il rend au Roi la réponse qu'il étoit chargé de faire à Sa Majesté. Ce Monarque, en le voyant et en l'écoutant, frémit; il ne pouvoit revenir de sa surprise. Une demi-heure après l'avoir envoyé, ce Prince appréhendant que ses ordres ne fussent pas bien exécutés par le maître des forges, avoit chargé le Page calomniateur d'aller vers lui pour lui dire : *Le Roi m'envoie pour vous demander si vous avez exécuté ses ordres.* Ce second Page ne s'étoit arrêté nulle part, et il avoit été jeté dans le four. — Vous vous êtes donc arrêté en quelqu'endroit, lui dit le Roi, transporté de colère. Sire, lui répondit-il, je ne savois pas que Votre Majesté desirât savoir si promptement réponse. Je suis entré dans une Église; j'y ai entendu la Messe, et j'en ai servi ensuite une autre, parce que le Prêtre qui vouloit la dire, n'avoit personne pour la lui servir. — Le Roi s'appaisa aussitôt; il se disoit à lui-même : Un Page qui entend deux Messes ne peut pas être coupable de ce dont on l'accuse. D'autres raisons le convainquirent que Dieu avoit voulu sauver l'innocent et punir le coupable. Le Page épargné fut dès-lors en faveur, et il eut sujet de se féliciter de la dévotion qu'il avoit au Saint Sacrifice de la Messe.

LEÇON XIII.

Des quatre derniers Commandemens de l'Église.

(CATÉCHISME.)

Voici le troisième Commandement de l'Église : *Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.*

Ce Commandement nous ordonne de confesser tous nos péchés au moins une fois l'an, au propre Prêtre, ou, avec sa permission, à tout autre qui ait pouvoir de nous absoudre.

Voici le quatrième Commandement de l'Église : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.*

Ce Commandement ordonne à tous ceux qui sont parvenus à l'âge de discrétion, de communier au moins une fois l'an, dans la quinzaine de Pâques.

Il faut faire la Communion paschale à sa Paroisse.

Voici le cinquième Commandement de l'Église : *Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entièrement.*

Ce Commandement nous ordonne de nous abstenir de viande certains jours, et de ne faire qu'un repas, auquel, par indulgence, il est permis d'ajouter une légère collation.

Toutes les personnes qui ont vingt-un ans accomplis, et qui n'ont pas d'empêchement ou de dispense légitime, sont obligées au jeûne.

Les personnes qui n'ont pas vingt-un ans accomplis, ne sont pas entièrement dispensées du jeûne ; elles doivent garder l'abstinence des viandes dont l'usage est défendu ces jours-là.

Voici le sixième Commandement de l'Église : *Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.*

Il est défendu par ce Commandement de manger de la viande

les vendredis et les samedis, sans nécessité, sous peine de péché mortel.

Il faut s'abstenir de viande ces jours-là, 1°. pour faire chaque semaine quelqu'œuvre de pénitence ; 2°. en mémoire de la mort douloureuse que Notre Seigneur a soufferte le vendredi ; 3°. pour honorer sa sépulture, et le jour qu'il demeura dans le tombeau, qui fut le samedi ; 4°. pour nous préparer à sanctifier le dimanche.

Il ne suffit pas d'observer quelques Commandemens, il faut les observer tous.

On le peut ; Dieu et l'Église ne les feroient pas, si on ne pouvoit pas les observer.

On ne peut les observer de soi-même et par ses propres forces, on ne le peut que par la grâce ; mais Dieu est toujours prêt à nous la donner, si nous la lui demandons.

Dieu promet pour récompense à ceux qui gardent tous ses Commandemens, le Paradis, où ils seront éternellement bienheureux.

Ceux qui n'auront point gardé les Commandemens, recevront un terrible châtiment ; ils iront en Enfer, où ils seront éternellement malheureux.

EXPLICATION.

Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.

L'Église, dans le concile général de Latran tenu en 1215, porta à ce sujet une Loi précise en ces termes :

« Que tout Fidèle de l'un et de l'autre sexe, étant » arrivé à l'âge de discrétion, confesse seul exacte- » ment tous ses péchés à son propre Prêtre, au » moins une fois dans l'année. »

Ce Canon est toujours en vigueur dans l'Église.

L'accomplissement de ce devoir est essentiel : c'est pour le rappeler aux Fidèles, que les statuts de divers Diocèses ordonnent aux Curés d'en faire la lecture publique, en chaire, chaque année.

L'âge de discrétion, pour la confession, est celui où les enfans commencent à être en état de pécher, c'est-à-dire à environ sept ans.

Ce n'est pas assez, pour les parens, d'envoyer leurs enfans se présenter au tribunal de la pénitence, ils doivent les y préparer avec soin, en leur rappelant leurs fautes les plus considérables, en les excitant à concevoir une vive douleur de ces fautes, en leur recommandant de les accuser toutes avec beaucoup de sincérité. Après la confession, il faut qu'ils les portent à faire au plutôt, avec dévotion, la pénitence que le Confesseur leur aura imposée. S'il y a tant d'enfans qui ne savent pas se confesser, et qui ne sont pas bien sincères en confession, c'est par la faute des parens, qui ont négligé de les préparer à faire, comme ils le doivent, cette action religieuse, qui est si importante.

Il convient que les parens fassent approcher du Sacrement de pénitence leurs enfans qui se sont déjà confessés, plus souvent que tous les trois mois, sur-tout s'ils savent qu'ils ont eu le malheur de se rendre coupables de quelque péché grief, et dans l'année où l'on pense à leur faire faire leur première communion.

Ceux qui ont eu déjà le bonheur de communier doivent se confesser dans la quinzaine de Pâques,

quoique l'Église n'ait point déterminé de temps dans l'année pour la confession. C'est un usage reçu; il est fondé sur ce qu'il est toujours convenable, et souvent nécessaire de se confesser pour se préparer à remplir dignement son devoir Paschal.

On est obligé de se confesser une fois dans le courant de chaque année, quand même on ne se reconnoîtroit coupable que de péchés véniels. La loi du Concile de Latran est générale, et elle n'a point fait d'exception. De plus, comment celui qui a laissé passer une année entière sans se confesser, peut-il être moralement certain qu'il n'a pas offensé Dieu grièvement pendant un temps si long? C'est presque toujours par une négligence coupable et par un défaut de zèle pour la grande affaire de son salut, qu'on ne se confesse que rarement.

Selon le Concile de Latran, la confession annuelle devoit être faite à son propre Prêtre, c'est-à-dire à son curé; mais actuellement on peut la faire indifféremment à tout Prêtre qui est approuvé par l'Évêque du Diocèse où l'on se trouve.

TRAITS HISTORIQUES.

Un Missionnaire disoit à des Chrétiens peu instruits, qui avoient grand besoin de se confesser, et qui montroient de l'opposition à le faire : *Sans Confession point de pardon, et la damnation.* Il faut sans doute se confesser à Dieu; mais il ne suffit pas de se confesser à Dieu, parce que Dieu exige que vous vous confessiez de plus à un de ses Ministres. Confessez-vous à

Dieu, afin qu'il vous accorde la grâce d'avoir la contrition. Confessez-vous à Marie et à tous les Saints du Ciel, afin d'obtenir, par leurs Prières, la grâce de faire une bonne Confession ; et confessez ensuite à un Prêtre, bien sincèrement et avec douleur, tous vos péchés, pour en avoir l'absolution : Jésus-Christ qui a institué le Sacrement de Pénitence, vous l'ordonne. C'est de sa part que l'Église vous intime ce précepte : *Tous tes péchés confesseras*. Sans Confession point de pardon, et la damnation.

Choisissez un bon Confesseur, et obéissez-lui, non pas comme à un homme, mais comme à Dieu. En lui obéissant pour plaire à Dieu, vous faites la volonté de Dieu, vous obéissez à Dieu. Il n'est jamais arrivé qu'un vrai obéissant se soit damné, disoit Saint-François de Sales. Mais celui, dit le pieux Gerson, qui ne veut pas se laisser conduire, et qui veut se conduire lui-même, n'a pas besoin de Démon pour être tenté, il est à l'égard de lui-même un Démon. J'étois perdue, disoit Sainte-Thérèse, si je n'eusse obéi à mon Confesseur, et c'est dans la pratique de cette obéissance que j'ai éprouvé le plus de consolations. Si un Ange m'eût dit de faire une chose, et mon Confesseur m'eût ordonné de faire le contraire, j'aurois obéi à mon Confesseur plutôt qu'à l'Ange. On ne peut se tromper en obéissant à celui à qui on doit obéir, tandis que les révélations sont sujètes aux illusions. — Quand un Confesseur ne commande pas ce qui est un péché, on doit toujours lui obéir, disoit cette Sainte, sans examiner les raisons qu'il peut avoir d'exiger ce qu'il commande.

Le Directeur de Saint-Jean-de-la-Croix crut appercevoir que les grands progrès qu'il avoit faits dans les Sciences pendant le cours de ses études, lui avoient enflé le cœur, et lui avoient donné un ton de suffisance. Pour l'humilier, il lui interdit pour quelque temps la lecture de tout autre livre que celle du Catéchisme, et il lui ordonna de peser sur toutes les syllabes, ainsi que le font les petits enfans lorsqu'ils lisent. Il accepta cette pénitence, sans se permettre aucune représentation, et il l'accomplit exactement, dans le dessein de pratiquer la vertu d'obéissance. — Cette pratique lui attira des grâces de prédilections, avec lesquelles il s'éleva à un haut degré de sainteté.

Saint-Bernard visita un Frère convers de son Monastère, qui étoit très-dangereusement malade. En l'abordant, le Saint lui

dit : Réjouissez-vous, mon Frère, le temps s'approche ; vous passerez bientôt de ce lieu de peines et de souffrances au repos éternel. Je suis bien content, mon très-révérend Père, de ce que je jouirai bientôt du grand bonheur d'être avec Dieu. Méritez-vous donc, mon Frère, le Royaume de Dieu? avez-vous bien fait tout ce qu'il faut faire pour l'obtenir? lui dit le Saint. Le bon Frère lui fit cette réponse : Vous nous avez prêché, mon Père, que ce Royaume s'acquiert par l'obéissance; je me suis attaché à cette maxime que vous nous avez répétée si souvent. Je n'ai jamais manqué d'obéir à mon Confesseur, et à tous ceux qui m'ont commandé quelque chose; vous pouvez vous en informer auprès de tous les Religieux du Monastère. Pourquoi donc n'attendrai-je pas avec confiance ce que vous m'avez promis de la part de Dieu ? Cette réponse plut beaucoup à Saint-Bernard.

Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.

Quel honneur, quel bonheur pour nous de communier, lorsque nous communions dignement! Par une sainte Communion, nous nous unissons intimement avec Dieu, nous nous incorporons avec Jésus-Christ, l'auteur de la grâce.

A quel âge doit-on commencer à participer à l'adorable Eucharistie, faire sa première Communion? Ce ne doit pas être avant l'âge de discrétion; mais ceux qui sont parvenus à l'âge de discrétion, pour être obligés de se confesser, n'ont pas celui qui est nécessaire pour être obligés de communier. On n'a pas l'âge de discrétion pour la Communion, lorsqu'on n'a pas assez de raison pour bien connoître la grandeur d'une action si sainte, et l'énormité du

péché qu'on commettroit si l'on faisoit une mauvaise Communion. Il faut que les enfans regardent la première Communion comme celle de toutes leurs actions qui leur sera la plus utile ou la plus nuisible pour leur salut. C'est aux Pasteurs des ames à régler, selon leur prudence, l'âge nécessaire, suivant l'intelligence et les dispositions des enfans.

Lorsque la première Communion a été une fois faite, il faut, pour satisfaire à la Loi de l'Église, communier au moins chaque année, pendant la quinzaine de Pâques.

Si certaines circonstances, comme celles de voyage, devoient empêcher qu'on ne communiât à Pâques, il faudroit prévenir ce temps, ou demander le consentement de son curé, pour renvoyer le devoir Paschal après la quinzaine de Pâques; s'il y a des raisons légitimes, le consentement de son confesseur suffiroit, mais il faut le lui demander au saint Tribunal.

Lorsqu'on a été renvoyé par le confesseur, qui a différé l'absolution, on doit revenir exactement au temps qu'il a fixé.

L'Église exige qu'on communie chaque année dans la quinzaine de Pâques. On satisfait à son précepte, en communiant alors; mais son intention est que les Fidèles ne s'en tiennent pas là. Ceux qui aiment Jésus-Christ, et ont du zèle pour leur salut, desirent et prennent les moyens de communier souvent et dignement.

La Communion Paschale doit être faite dans le lieu où l'on demeure le plus long-temps pendant l'année. En communiant dans une autre Église, sans la permission du curé, on ne satisferoit point au devoir Paschal. C'est dans l'Église paroissiale qu'il faut communier après la quinzaine de Pâques, lorsqu'on n'y a pas communié dans la quinzaine.

Le lieu où l'on couche fixe le domicile. Ainsi, on ne satisferoit pas au précepte de l'Église, en communiant dans celui où l'on travailleroit pendant le jour, si l'on couche dans une autre paroisse.

Des personnes qui sont en voyage pendant la quinzaine de Pâques peuvent et doivent faire leurs pâques dans le lieu où elles se trouvent, si elles n'ont pas entrepris ce voyage dans le dessein de ne pas communier dans leur Église paroissiale.

On ne satisfait point au devoir Paschal par une Communion sacrilége. Celui qui auroit eu le malheur de se rendre coupable d'un si grand péché, devroit se hâter de s'en repentir amèrement, et de se confesser au plutôt dans de bonnes dispositions, afin de pouvoir bientôt remplir le devoir Paschal, qu'il n'a pas rempli.

TRAITS HISTORIQUES.

Tobie dit à son fils d'aller à Ragès, ville des Mèdes. Le jeune Tobie dit à son père : « Mon père, je ne sais pas le chemin. » Son père lui dit : « Allez, et cherchez quelqu'un pour vous con- » duire. » Saint-François de Sales dit à cette occasion : « Voulez- » vous marcher dans le chemin de la perfection ? cherchez un

» bon guide, c'est ici l'avertissement des avertissemens. » Ainsi priez beaucoup, afin d'obtenir la grâce de connoître quel est le Confesseur qu'il vous destine. Il faut lui ouvrir parfaitement votre cœur, et suivre exactement ses avis.

Une fille qui étoit depuis plusieurs années une très-grande pécheresse, entre par hasard dans une Église : c'étoit pour abréger son chemin en la traversant. Un Prédicateur commençoit son Sermon qui étoit sur *la Miséricorde de Dieu*. Elle veut l'écouter quelques instans par curiosité; mais bientôt il lui fut comme impossible de sortir de l'Église par l'affluence des personnes qui s'y rendirent. Cette difficulté fut pour elle un coup de la Providence paternelle de Dieu à son égard. Quoi! disoit-elle en elle-même, après tant d'horribles péchés je puis obtenir de Dieu miséricorde et devenir une grande Sainte! Aussitôt après le Sermon, elle fend la presse, court après le Prédicateur, et lui dit : Mon père, n'avez-vous point exagéré? ce que vous avez prêché est-il bien vrai? Je suis la plus abominable des créatures. Quoi! je puis obtenir miséricorde! Oui, ma fille, lui dit le Confesseur; ayez une vive douleur de tous vos péchés, et faites une bonne confession. Quelques péchés que vous ayez commis, Dieu vous les remettra, si vous vous confessez comme j'ai dit qu'il falloit le faire. — Mon père, répartit-elle, il faut que vous me confessiez, et tout de suite; j'ai peur que ma contrition ne passe, si vous différez de m'entendre. Le Prédicateur connoissant que le Seigneur la pressoit vivement de se convertir, lui montra un Confessionnal, en lui disant que dans moins d'une demi-heure il s'y rendroit. — L'aveu qu'elle lui fit de ses péchés fut accompagné d'une si grande abondance de larmes, qu'il lui dit : Trouvez-vous ici demain matin, à telle heure qu'il lui indiqua; j'espère que Dieu ratifiera dans le Ciel la sentence d'absolution que je vous donnerai alors. En attendant, dites souvent, avec les sentimens de l'enfant prodigue, en vous adressant à Dieu : *Mon Père, j'ai péché*. Soyez vivement affligée d'avoir offensé un Dieu qui est votre tendre Père. Il la quitta, et ne la revit plus. — Cette pénitente, qui avoit été une Madeleine pécheresse, connue pour telle, étoit devenue une Madeleine pénitente. Elle appréhenda sans doute que si elle sortoit de l'Église, elle n'y laissât la contrition dont elle se sentoit pé-

trée. Il étoit déjà nuit, et on alloit bientôt fermer les portes de l'Église. Pour y passer la nuit sans qu'on s'en aperçût, elle se cacha ; ce fut sans doute dans un Confessionnal. On la trouva le lendemain dans l'Église, mais elle étoit morte. — Que ceux qui sont dans l'état du péché ne diffèrent point de se confesser ; et que jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'absolution, ils s'excitent à la douleur de leurs péchés, par le motif de l'amour de Dieu, dans la crainte de mourir dans ce déplorable état.

Un soldat peu instruit sur sa Religion, vint se confesser dans la quinzaine de Pâques. Sa confession, quoique chargée, fut bientôt faite. Le Confesseur jugea qu'il étoit à propos de lui dire qu'il ne pouvoit pas encore l'absoudre, qu'il falloit auparavant qu'il étudiât son Catéchisme qu'il n'avoit jamais su, ou qu'il avoit oublié ; qu'il falloit qu'il se mît dans la disposition de mourir plutôt que de retomber dans tel et tel péché. « Quoi ! » mon Père, vous me refusez l'absolution ! Pourquoi ? je n'ai » tué personne. Je vous ai tout dit ; donnez-moi l'absolution, je » veux faire mes Pâques : il y a si long-temps que je ne les ai » faites. » Le Confesseur, pour lui faire entendre raison, lui dit : Si vous étiez malade, le Chirurgien à qui vous diriez, je veux être saigné, saignez-moi, devroit-il le faire s'il savoit que la saignée dût vous être nuisible ? — Non, mon Père. — Eh bien ! l'absolution que je vous donnerois vous seroit très-nuisible, parce que vous n'avez pas les dispositions requises. Cette absolution ne vous remettroit pas vos péchés, et elle vous rendroit plus coupable. Comme il ne trouvoit pas bonne cette excellente raison, et qu'il lui disoit militairement : Vous en coûteroit-il donc beaucoup de me dire *Ego te absolvo ?* Le Confesseur lui parla un langage que tous les soldats entendent. Il lui dit : Je ne puis pas vous absoudre ; cette absolution m'est consignée. Par qui vous est-elle consignée, demanda-t-il ? Elle m'est consignée par Jésus-Christ ; il m'a défendu de la donner à tous ceux qui ne seroient pas assez instruits sur les vérités de la Religion qu'il faut savoir et croire, ainsi qu'à tous ceux qui seroient dans l'habitude de voler, de blasphémer, de faire des injustices, de commettre des péchés contre la pureté ; de plus, à tous ceux qui ne voudroient pas quitter l'occasion prochaine du péché, et qui ne donneroient pas des marques de contrition. Jugez d'après

cela si je puis vous donner l'absolution que vous me demandez. Ce que vous avez à faire, c'est de revenir bientôt ; et jusqu'à ce que vous reveniez, de.... de.... de.... ; je vous donnerai l'absolution dès que je vous verrai bien disposé. — Malheur, dit Saint-Cyprien, à ceux qui se contentent de couvrir les plaies des mourans ! Ils accordent une paix inutile et fausse, une paix pernicieuse à ceux qui la donnent, et infructueuse à ceux qui la reçoivent.

Un Confesseur disoit à un grand pécheur qui paroissoit avoir une très-grande contrition de ses péchés : Etes-vous bien dans le ferme propos de ne pas retomber dans vos péchés ? Oui, mon Père, je n'y retomberai jamais. Ajoutez, lui dit le Confesseur, avec le secours de la grâce. Je vous jure, répartit-il, que je ne les commettrai plus, j'en suis sûr. Comment pouvez-vous en être sûr ? Le voici, lui dit-il : Avant de venir vers vous, j'ai passé sur le pont ; j'ai examiné un endroit où j'irai au sortir d'ici. Quand vous m'aurez donné l'absolution, j'irai en cet endroit, et je me jeterai de dessus le pont dans la rivière, où je mourrai infailliblement. Quand je serai mort, je ne pécherai plus. Le Confesseur lui dit qu'il ne lui étoit pas permis de le faire, et il entendit raison.

Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entièrement.

Que de milliers de Chrétiens s'abusent et sont dans la voie de la damnation, pour manquer à ce devoir essentiel !

Nous avons commis beaucoup de péchés, et nous péchons tous les jours ; il est absolument nécessaire que, pour nous punir de nos péchés, nous fassions des œuvres de pénitence. C'est afin que nous remplissions ce devoir, que l'Église a prescrit à ses Enfans des jours d'abstinence et de jeûne ; ces œuvres de

pénitence sont le plus à la portée de tous ; l'abstinence et le jeûne sont des œuvres personnelles dont tous sont capables, au moins à un certain âge fixé avec condescendance par l'Église pour le jeûne. Le jeûne est un acte de pénitence que Jésus-Christ nous a spécialement recommandé dans son Évangile ; il a même dit qu'il est certaines tentations qu'on ne surmonte pas ; qu'il est des genres de Démons qu'on ne chasse que par la prière accompagnée du jeûne. C'est la raison pour laquelle l'Église, à laquelle nous devons obéir, nous impose cette espèce de pénitence.

Jeûner, c'est s'abstenir de viande et ne faire qu'un seul repas dans le jour. Il est permis maintenant d'ajouter à cet unique repas une collation, qui ne doit être qu'un simple rafraîchissement. La quantité des alimens qu'on peut prendre à la collation ne doit pas excéder la quatrième partie environ d'un bon repas ordinaire. Il n'est pas permis de manger à la collation, du poisson, des œufs et du beurre.

On peut prendre, avant le dîner, ou entre le dîner et la collation, de l'eau pure, qui n'est pas regardée comme nutritive ; mais on doit s'abstenir des autres boissons, à moins que ce ne soit par une espèce de nécessité, et par forme de remèdes, à cause de ses infirmités.

Il ne faut pas interrompre son repas, à moins que ce ne soit pour une cause raisonnable et pour peu de temps ; si l'intervalle étoit grand, comme de deux heures, on ne pourroit le reprendre. Pa-

reillement, quand l'intervalle seroit fort court, si l'on a eu intention de finir son repas, on ne peut continuer à manger. Ainsi, supposé que quelqu'un, aussitôt après son dîner, aille voir un de ses voisins qui, étant au dessert, lui présente des fruits, des biscuits, des confitures, il ne peut en manger sans rompre son jeûne.

On ne peut, sans quelque bonne raison, transporter le repas, et faire collation le matin.

On ne doit point présenter à manger aux jours de jeûne, hors le temps du repas et de la collation, quelqu'aliment que ce soit, à ceux qu'on sait être soumis à la loi du jeûne, quand même on sauroit qu'ils sont dans l'usage de violer la loi du jeûne et qu'ils ne jeûneront pas, parce qu'on ne peut point, sans pécher, fournir à personne l'occasion d'offenser Dieu.

Dispenses. Il y a trois causes qui dispensent du jeûne: 1°. La foiblesse de l'âge; suivant l'usage universel de l'Église qui fait règle, on est obligé à observer la loi du jeûne aussitôt qu'on a vingt-un ans accomplis; et il n'est aucun âge fixé pour cesser de le faire, à moins que des infirmités n'y autorisent.

2°. Les infirmités. L'Église, qui est une tendre mère, ne veut point nuire à la santé des fidèles, qui sont ses enfans. Les malades et les infirmes doivent suivre le régime qu'exige leur état. Dans le doute, on peut s'en rapporter à ce que décideront les personnes de l'art; mais il ne faut consulter sur

cela que des hommes qui sont reconnus pour éclairés et vrais Chrétiens. Les casuistes regardent les femmes enceintes et les nourrices comme exemptes de la loi du jeûne.

3°. L'impossibilité morale. Elle peut résulter de la fatigue de certains travaux très-pénibles, comme le travail des laboureurs, des forgerons, etc. Ils en sont dispensés les jours qu'ils travaillent. Cette grande difficulté peut encore résulter de la misère de certains pauvres, tels que ceux qui n'ont jamais de quoi faire un bon repas dans le jour.

TRAITS HISTORIQUES.

Un mauvais Chrétien, très-criminel devant Dieu, eut occasion de lire un livre intitulé : *Histoire du jeûne*. Il fut frappé d'apprendre combien, dans les premiers siècles, la rigueur du jeûne étoit grande. Il se disoit à lui-même : Je me dis Chrétien, je n'ai jamais jeûné ; et si j'eusse vécu dans les temps où les Canons pénitentiaux étoient suivis à la lettre, à combien d'années de jeûne n'aurois-je pas été condamné pour tant d'iniquités dont je me suis rendu coupable ! Les premiers Chrétiens ne faisoient point de collation les jours de jeûne ; tous s'abstenoient de vin, et un grand nombre se contentoient de pain et d'eau. Ce n'étoit même que le soir qu'ils prenoient cet unique repas. Ce qu'il avoit lu ne sortit point de son esprit, et il faisoit toujours de nouvelles réflexions. Enfin, Dieu toucha son cœur. Pénétré d'une vive douleur de ses péchés, il se détermina à faire une rigoureuse pénitence ; il entra à ce dessein dans un de ces Monastères où l'on garde le plus rigoureux silence, et où l'on jeûne continuellement, après avoir couché sur la dure, et interrompu son sommeil pour chanter long-temps, pendant la nuit, les louanges de Dieu.

Un jeune Religieux de l'ordre de Sept-Fonts, demanda à son Directeur la permission de se priver, le Vendredi-Saint, d'une

des choses qu'on donneroit pour le repas. Il étoit d'usage de ne servir ce jour-là, à chacun, qu'un peu de pain et de l'eau. Le Directeur y consentit, et le Religieux, avide de mortifications, se priva de son pain ; il ne prit qu'un peu d'eau pour appaiser sa soif.

Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi mêmement.

Par la loi de l'abstinence, il est défendu de manger la chair des animaux, à l'exception des poissons. On ne mangeoit pas autrefois, dans les jours maigres, du beurre, du lait et des œufs. Ces alimens ne sont regardés maigres que parce que l'Église a permis d'en user les jours qui sont d'abstinence.

C'est dès l'âge de raison, c'est-à-dire à environ sept ans, qu'on est obligé à l'abstinence. Les alimens maigres ne nuisent point aux enfans, s'ils ne sont malades ; et il est très-utile d'accoutumer de bonne heure les enfans à user d'alimens maigres, pour leur apprendre à observer la loi de l'abstinence, et afin que cette espèce d'alimens ne leur répugne pas dans la suite, et ne les incommode point.

Ceux qui apprêtent des alimens gras les jours maigres peuvent les goûter pour y mettre l'assaisonnement convenable ; mais ils ne doivent ni avaler ce qu'ils goûtent, ni le conserver dans leur bouche par gourmandise.

Quand on ne mangeroit des alimens gras un jour maigre qu'en très-petite quantité, il y a tou-

jours quelque péché dès qu'on le fait sans une juste raison, pour satisfaire son goût; un quart d'once de chair, selon certains auteurs, est une matière suffisante pour un péché mortel.

Le mépris de la loi d'abstinence, non seulement lorsqu'il est formel et avoué, mais encore le mépris qui n'est qu'implicite, s'il est réel, est un péché grief contre l'autorité de l'Église et contre l'abstinence, quand il est accompagné des œuvres. Ainsi, que penser de ceux qui jouissant d'une bonne santé, et étant à une table où l'on sert un vendredi en maigre, mais sur laquelle il y a du gras pour les malades, prennent du gras, en disant: *Cela m'est égal, gras ou maigre.* Que penser de ceux qui, dans le même cas, tournent en ridicule des convives chrétiens qui ne mangent que du maigre, et leur disent: *Que vous êtes scrupuleux!*

Tous ceux qui, sans une raison légitime qui les y autorise, servent en gras un jour maigre à ceux qu'ils savent pécher en mangeant de la chair, pèchent eux-mêmes: leur péché est véniel ou mortel, suivant que le péché dont ils sont la cause est véniel ou mortel. Cela est fondé sur le principe reçu touchant le scandale: « Quiconque fait pécher une » autre personne, devient coupable lui-même d'un » péché de même degré de malice que celui qu'il » fait commettre. »

La subordination des enfans, des épouses et des serviteurs, diminue le péché qu'ils peuvent commettre en participant, comme malgré eux, aux

péchés de leur père, de leur époux, de leurs maîtres qui leur commandent de manger eux-mêmes, ou de leur préparer des alimens gras, sans une juste cause. Ils doivent résister à ces infractions avec respect, selon leur pouvoir. Les serviteurs devroient abandonner le service de tels maîtres, s'ils trouvoient à se placer chez d'autres maîtres où ils pussent observer les lois de Dieu et de l'Eglise.

Beaucoup de personnes, soit du peuple, soit même d'un état plus relevé, s'autorisent de prétextes bien frivoles pour manquer à l'abstinence; ils disent: C'est de la viande qui est restée du jeudi, elle se gâteroit: le gras coûte plus que le maigre: il me faut beaucoup plus de temps pour apprêter les alimens en maigre qu'en gras: il y a dans la maison des personnes qui font habituellement gras, c'est pour ne pas faire deux ordinaires.

Ces prétextes sont vains, ils sont anéantis par la loi, qui est précise: l'Eglise les avoit bien prévus, lorsqu'elle a fait la Loi. Il faut de justes causes de dispense pour ne pas pécher en manquant à l'abstinence.

TRAITS HISTORIQUES.

Jusqu'au douzième siècle de l'Église, la pénitence du Carême feroit frémir les meilleurs Chrétiens de nos jours. On ne prenoit aucune nourriture avant six heures du soir, disent Saint-Augustin et Saint-Bernard. Il y en avoit beaucoup, au rapport de Saint-Jérôme, qui ne vivoient que d'alimens secs et sans les faire cuire. Un palmier et une fontaine suffisoient à certains soli-

taires pour fournir pendant toute leur vie à leur nourriture, dit le même saint Docteur.

Un célèbre Médecin, grand Naturaliste, fut invité à dîner chez M. de Buffon. Des hommes encore plus fameux par leur incrédulité qu'ils affichoient, que par leur savoir en mathématiques et en belles-lettres, se trouvèrent au repas. C'étoit un vendredi; et le maître-d'hôtel qui avoit peut-être oublié que c'étoit un jour d'abstinence, ne mit sur la table, au premier service, que du gras. Le Docteur chrétien ne mangeoit pas; il étoit bien résolu à attendre jusqu'au moment où l'on serviroit le dessert. La plupart des convives s'en apperçurent, et plusieurs ne savoient à quoi en attribuer la cause. Parmi ceux qui la devinèrent, Diderot, si connu par sa haine contre le Christianisme, fut un des premiers. Il fit d'abord cette question au Docteur : Monsieur le Docteur, pourquoi ne mangez-vous pas? et il ajouta aussitôt : Seroit-ce parce que c'est aujourd'hui vendredi, et que vous ne voyez ici que du gras? Le Médecin religieux répondit : *Oui, et je suis bien convaincu que les alimens gras sont très-nuisibles tous les jours de la semaine où l'Église les défend.* M. de Buffon dit tout bas à son maître-d'hôtel : Desservez, et qu'il n'y ait au second service que des plats maigres ; ce qui fut fait.

Un Prince souverain qui étoit Protestant, voyageant en France, alla dîner chez un très-grand Seigneur un vendredi. Le Prince étoit attendu, et fut reçu magnifiquement; mais tout le repas fut servi en maigre. Parmi le grand nombre des convives, il y en eut quelques-uns qui témoignèrent à leurs voisins, sans parler, leur grande surprise. Celui qui traitoit le Souverain, lui dit à haute voix : *Mon Prince, nous sommes obligés par une Loi de l'Église à faire maigre le vendredi et le samedi.* Le Prince répondit : *Je ferai très-volontiers maigre : j'aime bien à voir observer exactement toutes les Lois.*

Le Cardinal Stanislas Osius, l'un des plus grands Évêques du seizième siècle, le plus illustre défenseur de la Foi catholique en Allemagne, qui ouvrit le Concile de Trente au nom de Pie IV, dont il étoit Légat, et de qui l'Empereur Ferdinand dit, après s'être entretenu avec lui, *qu'il ne pouvoit résister à un*

homme dont la bouche étoit un Temple, et la langue un Oracle du Saint-Esprit, jeûnoit de la manière la plus austère pendant tout le Carême, ainsi que tous les autres jours où le jeûne étoit prescrit par l'Église. Plusieurs de ses amis le prioient d'adoucir son jeûne, de peur de ruiner sa santé, et pour le bien de l'Église, à laquelle il étoit si utile. L'illustre Cardinal leur repondit : « Je cherche mes intérêts, en tâchant de bien observer le Carême et les autres jeûnes de l'Eglise. Mon dessein est de vivre long-temps. Il est dit dans les Commandemens de Dieu qu'il faut honorer son père et sa mère pour vivre longuement. Mon père, c'est Dieu qui est au Ciel; et ma mère, c'est l'Église qui est sur la terre. Or, Dieu mon père me commande de jeûner, et l'Église ma mère me prescrit les jours où je dois jeûner. C'est de bon cœur que j'obéis à l'un et à l'autre. J'espère qu'en considération de mon obéissance, j'obtiendrai une vie éternelle et parfaitement heureuse. »

LEÇON XIV.

Du Précepte de l'amour de Dieu et du prochain, et premièrement de l'amour de Dieu.

(CATÉCHISME.)

Le Précepte de l'amour de Dieu et du prochain est l'abrégé de tous les Commandemens; parce que tous les autres Commandemens s'y rapportent, et que si on aimoit véritablement Dieu, on ne manqueroit à rien de ce qu'il ordonne.

Le Précepte de l'amour de Dieu nous impose deux sortes d'obligations : l'une générale et continuelle, l'autre particulière.

L'obligation générale et continuelle qui nous est imposée par le Précepte de l'amour de Dieu, c'est celle d'être à toute heure

et à tout moment disposé à aimer Dieu plus que toutes choses, et de n'aimer en aucun temps les créatures plus que Dieu.

L'obligation particulière qui nous est imposée par le même Précepte, c'est de nous exciter de temps en temps, et dans certaines occasions, à aimer Dieu.

Il est difficile de déterminer dans quel temps et dans quelles occasions il faut s'exciter à aimer Dieu. Ces occasions dépendent de certaines circonstances particulières; mais nous devons tellement multiplier les Actes d'Amour de Dieu, que nous ne soyons pas condamnés pour avoir manqué à un Exercice si nécessaire.

Celui qui néglige de s'exciter à l'amour de Dieu, et d'en faire des Actes, manque à la principale obligation de la Loi de Jésus-Christ, qui est une Loi d'amour.

Il manque encore à la principale obligation de la créature raisonnable.

Cette obligation consiste à reconnoître Dieu pour notre premier principe et notre fin dernière.

Nous appelons notre premier principe, la première cause de notre être.

Nous appelons notre fin dernière, la fin à laquelle nous devons rapporter toutes nos actions et toute notre vie.

Nous disons que Dieu est notre fin dernière, parce qu'il nous rend éternellement heureux en se donnant à nous.

Celui qui n'aime pas Dieu est digne d'en être privé éternellement.

EXPLICATION.

On vous a dit qu'il y avoit dix commandemens de Dieu : *Un seul Dieu tu adoreras, etc.* On peut vous dire qu'il n'y en a en quelque sorte que deux. Remplissez bien ces deux Commandemens : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur. Vous aimerez votre prochain comme vous-même; » et vous aurez accompli toute la Loi de Jésus-Christ.

Est-ce donc que ces deux Préceptes détruisent les

autres Commandemens? Non : c'est parce que tous les Commandemens y sont renfermés. Il n'en est aucun qui ne se rapporte ou au Commandement d'aimer Dieu, ou à celui d'aimer le Prochain.

Ne peut-on pas encore dire que tous les Commandemens se réduisent à un seul, au Commandement d'aimer Dieu? Oui : Saint-Augustin vouloit le faire entendre, lorsqu'il disoit : *Aimez, et faites tout ce que vous voulez.* Cela est certain, indubitable, parce que si on aimoit Dieu comme il doit être aimé, on ne feroit rien de ce qu'il défend, et on feroit tout ce qu'il ordonne. Mais pour obéir à Dieu en tout, il faut l'aimer véritablement. Aimons Dieu ainsi; aimons-le en esprit et en vérité.

Aimer Dieu véritablement, ce n'est pas se contenter de dire à Dieu, de bouche : je vous aime; il faut que le cœur le lui dise. Qu'il est facile de s'abuser sur un point si important! Que de personnes se flattent d'aimer Dieu, qui ne l'aiment pas!

Aimer Dieu véritablement, c'est avoir une sincère et grande affection pour lui; c'est se complaire beaucoup en lui; c'est être attaché du fond du cœur à Dieu plus qu'à toutes autres choses; c'est ne trouver du plaisir à rien de ce qui offense Dieu, et à en trouver en Dieu et à ce qui lui plaît.

Celui qui aime Dieu véritablement ne préfère rien à Dieu; il fait de continuels efforts pour le bien connoître; il ne veut rien que ce que Dieu veut; il se rappelle très-souvent son souvenir; il dirige vers lui toutes ses affections; il ne fait usage

de ses facultés, des forces de son corps, de ses sens, de ses membres, que pour la gloire de Dieu et accomplir ses volontés, qu'en vue de Dieu et pour Dieu.

Celui qui aime véritablement Dieu n'est pas seulement disposé en tout temps à n'aimer rien plus que lui, à n'aimer rien avec lui que pour lui; il s'excite encore de temps en temps à aimer Dieu, il s'y excite plus souvent et avec plus d'ardeur, selon que son amour pour lui est plus grand.

On s'excite à aimer Dieu en faisant avec beaucoup d'attention de saintes lectures sur l'amour de Dieu; en demandant souvent à Dieu son amour et la grâce de croître dans son amour, et d'y persévérer jusqu'à la mort; en méditant les motifs pressans que nous avons d'aimer Dieu; en produisant enfin beaucoup d'actes d'amour de Dieu.

Il y a une obligation de produire, dans certaines occasions, des actes d'amour de Dieu. Il est difficile de déterminer précisément le temps où l'on pécheroit si l'on négligeoit d'en faire. Ce qui est certain, c'est qu'il y a beaucoup de personnes qui seront condamnées pour avoir négligé d'en faire; c'est qu'il en faut faire souvent.

Pour ne pas manquer à un exercice si nécessaire, toutes les fois que nous récitons des formules d'actes d'amour de Dieu, en faisant la prière du matin et du soir, entrons dans les sentimens qu'expriment les paroles que nous prononçons, et accoutumons-nous à en faire au commencement de nos actions

principales. La Loi de Jésus-Christ est une Loi d'amour: comment des Chrétiens n'aiment-ils pas Dieu, et ne lui disent-ils pas sans cesse : Mon Dieu, je vous aime.

Négliger de s'exciter à l'amour de Dieu et d'en faire des actes, est-ce rendre ce que l'on doit à un Dieu qui est notre premier Principe, c'est-à-dire la première cause de notre être ; à un Dieu qui ne nous a créés et qui ne nous conserve qu'afin que nous l'aimions; à un Dieu qui veut nous rendre éternellement heureux, en se donnant à nous, si nous l'aimons; à un Dieu qui nous menace d'un feu éternel, et de la privation du bonheur de le voir et de le posséder pendant l'éternité, si nous ne l'aimons pas ; à un Dieu, le plus tendre des pères, qui n'a pas cessé un seul jour de nous faire du bien dans l'ordre de la nature et de la religion ; à un Dieu si patient, si bienfaisant, qu'il supporte les outrages que les pécheurs ont l'audace de lui faire ; qu'il leur accorde, comme aux justes, les choses nécessaires à la vie, et qu'il les invite même à faire pénitence, afin de pouvoir leur pardonner ; à un Dieu qui est en lui-même le plus aimable de tous les êtres, qui est seul infiniment parfait ?

TRAITS HISTORIQUES.

Sainte-Brigitte disoit à un de ses neveux : « Qu'il vous reste » peu de temps à vivre sur la terre! Souvenez-vous que votre » affaire de tous les jours et de toutes les heures de votre vie, » c'est d'aimer Dieu. »

Jésus-Christ fit entendre à Sainte-Melthide qu'il vouloit qu'elle ne se réjouît qu'en lui ; qu'elle desirât par-dessus tout de l'aimer et d'en être aimée, et qu'elle ne dît et ne fît rien qu'avec amour et par amour. Elle lui répondit : « Oui, mon Dieu, qui » êtes mon amour ; que ce soit mon amour pour vous qui m'é- » claire et m'excite, qui me dirige et m'anime en tout ce que je » dirai et en tout ce que je ferai. »

C'est l'amour que Saint-Augustin avoit pour Dieu, qui faisoit qu'il desiroit de l'aimer, qui le portoit à lui demander avec tant d'instance son amour. Il lui disoit : « Seigneur, donnez-moi » votre amour ; faites que je vous aime. Je suis assez riche si j'ai » votre amour. »

Sainte-Melthide fut vivement touchée un jour de ce qu'elle entendit : « Que vous êtes heureux, vous qui vivez encore sur la » terre ! Que ne pouvez-vous pas mériter pour le Ciel à chaque » heure du jour ! Oh ! si l'homme savoit ce qu'il peut mériter » dans l'espace d'un jour, quelle seroit sa joie à son réveil, en » pensant qu'il a encore un jour où il peut mériter à chaque » instant une félicité éternelle, le bonheur d'aimer Dieu parfai- » tement pendant l'éternité ! » Melthide, en faisant cette réflexion, disoit : « O Marie ! ô Anges et Saints du Ciel ! je m'unis » aux louanges que vous donnez à Dieu. J'offre par vous ce jour à » Dieu : je le lui offre à sa plus grande gloire et pour son amour. » Je desire que mon amour pour Dieu ne soit point interrompu, » et qu'il croisse continuellement jusqu'au jour éternel. »

Une personne qui avoit un grand desir de croître sans cesse dans l'amour de Dieu, frappée de cette pensée, qu'on est plus aimé de Dieu, à proportion qu'on l'aime davantage, s'excitoit plusieurs fois par jour à entrer dans les sentimens des Saints, en prononçant avec beaucoup d'affection les paroles par lesquelles ils témoignoient à Dieu leur amour. Pour l'aimer d'un amour de *Desir*, elle disoit : « Seigneur, percez tellement mon cœur avec » les traits de votre amour, qu'il ne puisse rien contenir de ter- » restre, qu'il ne puisse renfermer que vous, qu'il en soit rem- » pli. » (*St.-Aug.*) Pour l'aimer d'un amour de *Préférence*, elle disoit à Dieu : « Je vous aime par-dessus tout ; et si j'aime » quelque chose avec vous, c'est pour vous que je l'aime. » Pour l'aimer d'un amour *Pénitent*, elle disoit : « O Dieu !

» beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, c'est trop tard » que je vous ai connu ; c'est trop tard que je vous ai aimé. » Que je vous aime avec d'autant plus de vivacité que j'ai dif- » féré plus long-temps à vous aimer. » (*S.-Aug.*) Pour l'aimer d'un amour de *Reconnoissance*, elle disoit à Dieu : « Que vous » dirai-je, que ferai-je, que vous rendrai-je pour vous remer- » cier de ce que vous m'avez aimé jusqu'à me combler de toutes » sortes de biens, et jusqu'à me commander de vous aimer? Je » vous aimerai ; je desirerai de vous aimer avec le cœur de » Jésus-Christ ; je vous offrirai sans cesse Jésus-Christ, afin » qu'il supplée à acquitter la dette d'amour que j'ai contractée » envers vous. » Pour l'aimer d'un amour de *Conformité*, elle disoit : « Seigneur, je suis à vous, toute à vous. Mon corps et » mon ame sont entre vos mains, faites-en tout ce qu'il vous » plaira; disposez-en selon votre bon plaisir. » (*Ste.-Gertrude.*) Pour l'aimer d'un amour d'*Offrande*, elle disoit : « Tout à » votre plus grande gloire. » (*St.-Ign.*) « Tout purement pour » vous, pour votre amour, en tout temps, en tous lieux et » toujours. » (*Thomas à Kempis.*) Pour l'aimer d'un amour de *Complaisance*, elle disoit : « Mon Dieu et mon tout, » qu'êtes-vous, Seigneur, et que suis-je? Vous êtes souveraine- » ment grand et bon, et moi je suis souverainement vil et mé- » chant. » (*St.-Franç. d'Assise.*) « Rien ne me plaît que » vous ; toutes mes délices sont en vous. » (*Ibid.*) Pour l'aimer d'un amour de *Bienveillance*, elle disoit : « Que votre Nom » soit sanctifié ; que toutes vos perfections soient connues, ado- » rées, louées, aimées ; que tous ceux qui sont capables de » vous aimer, vous aiment autant qu'ils peuvent vous aimer. » (*S.-Phili de Nery.*) Pour l'aimer d'un amour de *Charité*, elle disoit : « Seigneur, je suis ravie de vos perfections. N'y eût-il » point d'Enfer à craindre, point de gloire à espérer, je vous » aimerois ; je vous aime encore plus parce que vous êtes Dieu, » que parce que vous êtes mon Dieu. Je ne vous demande » d'autre récompense de mon amour, que celle de vous aimer » davantage. » (*Saint-François Xavier.*)

LEÇON XV.

De l'Amour du Prochain.

(CATÉCHISME.)

Nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes, c'est-à-dire en Dieu et pour Dieu.

Tous les hommes, et même nos plus grands ennemis, sont notre prochain.

Aimer son prochain comme soi-même, c'est, 1°. lui souhaiter et lui procurer, autant qu'on le peut, le même bien qu'on doit se souhaiter à soi-même; 2°. traiter en toutes choses les autres hommes comme nous voulons qu'ils nous traitent.

Nous faisons connoître l'amour que nous avons pour notre prochain, en exerçant, selon notre pouvoir, les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde.

Les œuvres spirituelles de miséricorde sont, 1°. d'enseigner les ignorans; 2°. de corriger avec prudence et avec charité les pécheurs; 3°. de donner conseil à ceux qui en ont besoin; 4°. de consoler les affligés; 5°. de souffrir les injures et les défauts d'autrui avec patience; 6°. de pardonner de bon cœur les offenses; 7°. de prier pour les vivans et pour les morts, et pour ceux qui nous persécutent.

Les œuvres corporelles de miséricorde sont, 1°. de donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, d'exercer l'hospitalité; 3°. de vêtir ceux qui sont nus; 4°. de visiter les malades; 5°. de visiter les prisonniers; 6°. de racheter les captifs; 7°. d'ensevelir les morts.

EXPLICATION.

Vous *aimerez votre Prochain.* C'est Jésus-Christ qui nous a fait ce Précepte, que la nature inspire.

Il paroît plus facile d'observer le Commandement d'aimer Dieu, qui est souverainement aimable par lui-même, que d'aimer le Prochain qui a des défauts qui souvent blessent, rebutent, nuisent. L'exercice de l'amour du Prochain exige quelquefois de nous de grands efforts, parce que ce que nous avons à souffrir de sa part excite naturellement en nous des sentimens d'aigreur, d'aversion, de haine.

Mais il ne nous suffit pas d'aimer notre Prochain d'un amour naturel, nous devons l'aimer en Dieu et pour l'amour de Dieu, pour lui plaire; la grâce doit en être le Principe; et le motif de cet amour doit être Dieu et le Commandement qu'il nous fait de l'aimer.

L'amour du Prochain, quand on l'aime ainsi, est une portion de l'amour de Dieu. Par un même acte, on aime Dieu pour lui-même, et le Prochain pour Dieu. Dès-lors, en aimant le Prochain pour Dieu, on aime Dieu, puisque c'est l'amour de Dieu qui produit l'amour du Prochain. Ne soyons donc pas étonnés de ce que Saint-Paul a dit : *Celui qui aime le Prochain a accompli la Loi.*

Nous devons aimer notre Prochain comme nous-mêmes. Cela étoit ordonné même dans l'ancienne

Loi, où il avoit été dit : *Vous aimerez votre Prochain comme vous-mêmes.*

Aimer le Prochain comme soi-même, c'est lui vouloir et lui faire le même bien que nous exigeons raisonnablement qu'on nous veuille et qu'on nous fasse. Le modèle de l'amour que Dieu exige de nous à l'égard du Prochain, n'est pas l'amour déréglé que nous avons pour nous-mêmes, mais un amour conforme à la raison, tel que nous l'approuverions dans la cause des autres.

Vouloir et faire au Prochain ce que nous exigeons raisonnablement que les autres nous veuillent et nous fassent, est un principe qui est gravé dans tous les cœurs. Aussi, que disent ceux qui sont blessés, trompés, décriés, à ceux qui, sans un juste sujet, les blessent, les trompent, les décrient : *Voudriez-vous qu'on vous en fît autant?*

Cependant, que de médisans sont très-sensibles lorsqu'on parle mal d'eux ! que de menteurs ne peuvent souffrir qu'on les trompe ! que de personnes violent la justice de tant de manières, qui ne veulent pas qu'on leur fasse la moindre injustice !

Quoiqu'il y en ait tant qui n'aiment pas le Prochain comme eux-mêmes, tous reconnoissent que c'est ainsi qu'il faut l'aimer. Ce Précepte est dicté par la Loi naturelle.

Dans l'ordre de la nature, ne formons-nous pas tous une même famille, et n'avons-nous pas tous le même père? Dans l'ordre de la Grâce, ne pouvons-nous pas tous mériter d'être assis à la

même table du Seigneur, pour y recevoir la même nourriture spirituelle, la Chair adorable de Jésus-Christ? Il doit donc y avoir entre nous tous une grande union; nous devons donc tous nous aimer sincèrement. Nous ne sommes tous qu'un même corps, dont Jésus-Christ est le Chef. Lorsqu'un de nous souffre, nous devons donc compâtir à ses souffrances, comme si nous souffrions nous-mêmes.

Qu'une épine entre dans le pied, la langue ne se remue-t-elle pas aussitôt pour se plaindre, et la main ne s'y porte-t-elle pas pour l'en arracher? Pourquoi? C'est parce que la langue et la main sont du même corps que le pied. Cette pensée est de Saint-Augustin.

Selon l'ancienne Loi, nous devons aimer le Prochain comme nous-mêmes; et selon la nouvelle, nous devons nous aimer les uns les autres comme Jésus-Christ nous a aimés.

Jésus-Christ, dans la dernière Cène qu'il fit avec ses Apôtres, dit à ses chers Disciples qu'il étoit prêt à quitter, ces paroles bien mémorables : *C'est mon Précepte que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. Si vous vous aimez les uns les autres, tous reconnoîtront à cette marque que vous êtes mes Disciples.*

Notre divin Maître, qui nous a fait ce Précepte et qui est notre modèle, ne nous a-t-il pas donné un exemple admirable de l'amour que nous devons avoir pour le Prochain? Il a porté cet amour jusqu'à mourir pour nous tous, et c'est jusques-là

qu'il veut que nous l'imitions, si les circonstances l'exigent. De même que Jésus-Christ a donné sa vie pour nous, ainsi nous devons être disposés à donner notre vie pour nos frères, dit Saint-Jean.

Il avoit dit à ses Disciples d'apprendre de lui la Douceur et l'Humilité du cœur, deux vertus qui prouvent qu'on aime son Prochain, et qui entretiennent cet amour. Dans quelle perfection ne les a-t-il pas pratiquées. Il n'a pas répondu par des malédictions à ceux qui le maudissoient, écrit Saint-Pierre, et il n'a fait aucune menace à ceux qui lui faisoient souffrir d'affreux tourmens. Lorsque le traître Judas vint à lui pour le livrer à ses ennemis par un baiser, il lui adressa ces paroles : *Mon ami, à quel dessein êtes-vous venu?* Élevé ensuite sur une Croix, à laquelle il étoit attaché par des cloux, il pria pour ses bourreaux : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.*

Les premiers Chrétiens obéirent en ce point à Jésus-Christ, d'une manière admirable. Ils n'avoient entr'eux tous qu'un cœur et qu'une ame. Tous apportoient leurs biens aux pieds des Apôtres, afin que ces biens fussent mis en commun. Ils ne se plaignoient pas de leurs ennemis, et ils leur témoignoient alors de l'affection. Au moment même qu'on écrasoit Saint-Etienne sous les pierres, ce digne imitateur du Sauveur prioit le Seigneur de ne pas imputer ce péché à ceux qui lui ôtoient la vie.

Ceux qui nous haïssent et qui nous font du mal sont notre Prochain, comme ceux qui nous aiment

et qui nous font du bien; il faut donc les aimer. Le Précepte de l'amour des ennemis est difficile à observer, parce qu'on conçoit très-aisément de l'inimitié, et que, quand elle est dans le cœur, il est très-difficile de la déposer; les plus légères causes peuvent la produire; il ne faut quelquefois qu'un mot, un air de mépris; et si on la laisse s'enraciner, que d'efforts il faut se faire pour l'arracher ensuite du cœur! Il arrive souvent que par des vues humaines, on couvre le feu de la haine dont on brûle intérieurement, ou que, pour n'être pas éloigné des Sacremens, on dit qu'on ne veut point de mal à ceux qu'on haïssoit; mais les aime-t-on véritablement comme on cherche à se le persuader? Si on les aimoit sincèrement, hésiteroit-on de faire les démarches nécessaires pour montrer que le cœur n'est plus ulcéré? Après avoir dit : Je lui pardonne, ajouteroit-on : Mais je ne veux pas le voir : ou bien j'exige qu'il me prévienne, c'est lui qui a tort? Oh! que de personnes s'abusent sur le ressentiment des injures, sur le pardon des ennemis, sur l'amour qu'on doit avoir pour eux! Pour être sauvé, il est absolument nécessaire d'aimer ses ennemis. Le Précepte de l'amour des ennemis est formel et indispensable.

Jésus-Christ pouvoit-il employer des termes plus précis que ces paroles : *Vous avez ouï dire qu'il a été dit aux anciens, vous aimerez votre prochain... et moi je vous dis : aimez vos ennemis.* Il ne dit pas pardonnez-leur, mais *aimez-les*; il ajoute, *faites-leur*

du bien, priez pour eux. Celui qui a dit : *Aimez vos ennemis*, n'en excepte aucun; il faut les aimer tous, quels qu'ils soient, quel que soit le tort, le mal qu'ils aient pu faire. Trompera-t-on Jésus-Christ, en se contentant de calmer l'extérieur? Il connoît le fond de l'ame, il en sonde tous les replis.

Mais afin qu'on observât le précepte de l'amour des ennemis, qu'a fait le Sauveur, il a pris la précaution singulière de mettre ce point essentiel de sa morale dans la prière qu'il nous a lui-même enseignée, et qu'il nous ordonne d'adresser tous les jours à notre Père céleste. Toutes les fois que nous récitons l'Oraison Dominicale, nous lui disons : Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Ceux qui font cette prière, en conservant dans leur ame, contre un ennemi, quelques sentimens d'aigreur, malheureux! que font-ils? C'est une imprécation qu'ils font contre eux-mêmes; ils prononcent, de leur propre bouche, l'arrêt de leur condamnation; ils disent en quelque sorte à Dieu : Comme je ne lui pardonne pas l'injure qu'il m'a faite, je consens que vous ne me pardonniez pas les péchés que j'ai commis; j'y consens et je vous le demande.

Mais si ceux qui n'observent pas le précepte de l'amour des ennemis sont dans la voie de la damnation, ceux qui observent ce précepte pour plaire à Dieu, ceux qui pardonnent véritablement à leurs ennemis et qui les aiment sincèrement par amour

pour Dieu, courent dans le chemin du Ciel; ils peuvent dire à Jésus-Christ: Seigneur, vous avez dit: Pardonnez et on vous pardonnera; je pardonne pour votre amour, parce que vous me le commandez, et pour votre amour, j'espère et j'ai droit d'espérer que vous me pardonnerez. Nous devrions nous réjouir toutes les fois que quelqu'un nous dit des injures, nous fait tort, nous cause des souffrances, parce qu'en pardonnant à ceux qui nous font du mal, en les aimant, nous gagnons et méritons beaucoup. Un Dieu qui accomplit toujours toutes ses promesses, nous promet expressément de nous remettre nos dettes comme nous les remettrons à nos frères; il se servira pour nous de la mesure dont nous nous serons servis à leur égard.

Aimons notre prochain, aimons même spécialement nos ennemis, bien assurés que, quelque haine qu'ils aient pour nous, ils sont en quelque sorte nos bienfaiteurs, puisque c'est à leur occasion que, si nous les aimons, le Seigneur nous pardonnera tant de péchés dont nous nous sommes rendus coupables, et nous comblera de ses biens.

L'amour que nous devons avoir pour notre prochain ne doit pas être stérile, infructueux; cet amour doit nous faire exercer des œuvres de miséricorde. Jésus-Christ a dit: *Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux.* Dieu fait du bien à tous, faisons-en pour Dieu à tous ceux à qui nous pouvons en faire.

Tous ne sont pas dans le cas d'exercer l'hospi-

talité, de procurer des vêtemens à ceux qui en manquent, d'entrer dans les prisons pour donner aux prisonniers des secours corporels, de racheter de malheureux captifs, d'ensevelir les morts; mais quels sont ceux qui ne peuvent pas faire des aumônes, soit en argent, soit d'une autre manière? Que tous secourent abondamment les pauvres, selon leurs facultés.

Il n'y a presque personne qui n'ait quelquefois des occasions favorables d'exercer les différentes œuvres de miséricorde spirituelles. Ne se trouve-t-on pas souvent avec des personnes qui ne savent pas leur Religion et qu'on pourroit instruire?—Ne voit-on jamais des personnes offenser Dieu, qui prendroient en bonne part une représentation salutaire, si on la leur faisoit avec humilité et douceur?—N'arrive-t-il pas souvent qu'on peut donner un bon conseil pour empêcher qu'on ne fasse mal? — Les personnes affligées ne manquent nulle part; est-il difficile de leur dire quelques paroles de consolation, pour les engager à sanctifier leurs peines? — Il n'est personne qui n'ait quelquefois à souffrir de la part de ceux avec qui l'on vit, ou avec qui on a quelque rapport; ne peut-on pas, aidés de la grâce, supporter leurs défauts, et les édifier par sa patience? — Lorsqu'il s'élève dans le cœur des sentimens d'indignation, d'aversion, en pensant à une offense qu'on a reçue, faisons un effort pour étouffer aussitôt ce sentiment peu chrétien, et disons à Dieu: Je lui pardonne pour

votre amour, pardonnez-moi mes péchés. — C'est une excellente pratique de prier pour les autres. Dieu exauce de telles prières quand elles sont faites par ceux qui l'aiment; prions sans cesse intérieurement pour tous ceux qui ont droit à nos prières, pour tous ceux qui ont spécialement besoin qu'on prie pour eux, pour tous ceux pour qui nous devons et pouvons prier.

Les diverses œuvres de miséricorde sont renfermées en deux vers latins: on les met ici, afin que ceux qui entendent cette langue se les rappellent et les pratiquent:

Consule. carpe. doce. solare. remitte. fer. ora.
Visito. cibo. poto. redimo. tego. colligo. condo.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Luc dit que la Charité des premiers Chrétiens étoit si parfaite, qu'ils n'étoient qu'un cœur et qu'une ame, parce qu'ils étoient tous animés d'un même esprit, comme étant les membres d'un même corps..... Ils possédoient toutes choses en commun; ils vendoient leurs terres et leurs biens, et les distribuoient à tous, selon le besoin de chacun.... Il n'y avoit aucun pauvre parmi eux. (*Act. 2 et 4.*)

Les Païens, au rapport de Tertulien, disoient des premiers Fidèles : « Voyez comme les premiers Chrétiens s'entr'aiment; » voyez comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres. » (*Apoleg. de Tertulien.*) Cette admirable union qui régnoit parmi les Chrétiens, contribuoit plus à la conversion des Infidèles que les miracles que faisoient les Prédicateurs de l'Évangile.

L'Apôtre Saint-Jean étant parvenu à une extrême vieillesse, dit Saint-Jérôme, ne pouvoit plus marcher. Ses Disciples le portoient à l'Église; et au lieu de faire aux Fidèles de longs dis-

cours, il se contentoit de leur dire : « Mes chers enfans, aimez-» vous les uns les autres. » Ses Disciples s'ennuyèrent d'entendre cette sentence qu'il ne cessoit point de leur répéter ; ils lui dirent un jour : « Notre Maître, pourquoi nous dites-vous toujours la » même chose ? » Saint-Jean leur fit cette réponse, qui étoit bien digne du Disciple à qui Jésus-Christ avoit témoigné un amour de prédilection : « Si je vous recommande sans cesse de vous ai-» mer les uns les autres, c'est parce que la Charité est le Pré-» cepte du Seigneur. Si on l'observe bien, il suffit lui seul pour » le salut. » — Cette réponse est conforme à ce que Saint-Paul a écrit aux Galates : *Celui qui aime le prochain a accompli la Loi.* (S.-Jéro.)

Saint-Sérapion le Syndonite ayant rencontré un pauvre, il lui donna son manteau. Il en rencontra ensuite un autre qui avoit bien froid ; il se dépouilla de son habit qui lui serroit davantage le corps, et le lui donna. Son Disciple qui le vit assis en cet état, tenant en main le saint Évangile, lui dit : « Mon » Père, qui vous a dépouillé de la sorte ? » Il lui montra son Livre d'Évangile, et lui répondit : « C'est celui-ci. » Peu de temps après il vit un autre pauvre ; il vendit alors son Livre d'Évangile pour pouvoir le lui donner. « Mon Père, où est votre » Évangile ? lui dit son Disciple. » Le Saint lui répliqua : « Mon » fils, j'y ai lu ces paroles de mon Sauveur : Vends tout ce que » tu as, et le donne aux pauvres. Je l'ai vendu lui-même pour » le leur donner. J'en ai encore agi ainsi, afin d'avoir une plus » grande confiance en Dieu au jour du jugement. » Saint-Sérapion porta plus loin la Charité. Il se donna lui-même à une veuve pauvre, afin qu'elle le vendît, pour avoir de quoi nourrir ses enfans qui mouroient de faim. Elle le vendit à des Grecs qu'il eut le bonheur de convertir au Christianisme. — Saint-Jean l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie, disoit, au sujet de Saint-Sérapion : J'avois cru faire quelque chose en donnant tout l'argent que j'avois ; mais il y a des Saints qui ont eu pour les pauvres une plus grande Charité : ils se sont donnés eux-mêmes à eux pour pouvoir les secourir.

LEÇON XVI.

Du Péché en général.

(CATÉCHISME.)

Le péché est une désobéissance à la Loi de Dieu.

Il y a deux sortes de péchés : le péché originel et le péché actuel.

Le péché originel est celui que nous apportons dès notre origine, c'est-à-dire en naissant.

Le péché actuel est celui que nous commettons étant parvenus à l'âge de raison.

On commet le péché actuel en quatre manières : par pensées, par paroles, par actions, et par omissions.

Il y a deux sortes de péchés actuels : le mortel et le véniel.

Le péché mortel est celui qui donne la mort à l'ame, en lui ôtant la vie de la grâce.

On pèche mortellement quand on viole la Loi de Dieu en matière considérable, et avec un parfait consentement.

Le péché véniel est celui qui n'ôte pas entièrement la grâce, mais qui l'affoiblit, et qui dispose au péché mortel, comme mentir en choses légères, être distrait dans ses Prières, faute de s'y appliquer autant qu'on le devroit.

C'est un grand mal que le péché véniel, sur-tout lorsqu'on le commet avec une volonté délibérée, et il faut en avoir une grande horreur.

Le péché mortel mérite une peine éternelle.

Le péché véniel mérite des peines temporelles en ce monde ou en l'autre.

Il ne faut qu'un seul péché mortel pour être damné. Les Démons sont damnés pour un seul péché d'orgueil.

EXPLICATION.

Il n'y a qu'une seule chose qui soit un mal; c'est le péché. Le péché est un véritable mal, c'est même l'unique mal, parce que le péché souille notre ame, et qu'il n'y a que le péché qui puisse la souiller.

Tout péché est une désobéissance à la Loi de Dieu, ou à une loi existante et en vigueur approuvée de Dieu; et dès-lors le péché est une désobéissance à Dieu, puisque toutes les fois qu'on pèche, ou l'on ne fait pas ce qu'il ordonne, ou l'on fait ce qu'il défend.

Il y a deux sortes de péchés, l'originel et le personnel.

Le péché *originel* est celui que nous tenons de nos premiers pères, et dont nous sommes souillés en venant au monde.

Le péché *personnel* est celui dont nous nous rendons nous-mêmes coupables.

Nous ne comprenons pas comment nous avons pu pécher en Adam. C'est un Mystère, mais un Mystère qu'il faut croire.

David reconnoissoit l'existence de ce péché, qui se transmet par le moyen de la génération, et que l'on contracte au moment de la conception, parce qu'on reçoit alors une nature viciée dans nos premiers pères. Il disoit : *J'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.*

Cette vérité fondamentale du Christianisme est exprimée ainsi par Saint-Paul : *Le péché est entré dans le monde par un homme, et la mort s'y est introduite avec le péché ; ainsi, la mort a passé dans tous les hommes par la voie de celui en qui tous ont péché.*

On peut dire que la raison soupçonne ce que la Foi nous enseigne. La rebellion de la chair contre l'esprit est certainement un déréglement survenu à notre être, qui n'est pas sorti des mains du Créateur aussi dépravé qu'il l'est ; or, un tel désordre n'a pu être causé que par le péché d'origine.

Le péché *personnel*, celui que nous commettons par nous-mêmes, est appelé *actuel*. On peut s'en rendre coupable par pensées, par paroles, par actions, par omissions ; on pourroit ajouter, et par coopération. On peut en effet violer la Loi de Dieu, en s'arrêtant à des pensées qu'il faut chasser de son esprit, en disant des choses qu'il ne faut pas dire, en faisant des actions qui sont défendues, en omettant de faire ce qui est commandé, et en participant positivement ou négativement au péché des autres.

Le péché personnel est appelé *actuel*, parce que c'est l'acte mauvais qui ne fait que passer, mais d'où résulte une tache qui souille l'ame : il est mortel ou véniel.

Le péché *mortel* est une offense griève de Dieu : on l'appelle mortel, parce que cette offense griève porte Dieu à priver celui qui la lui fait de la grâce

sanctifiante qui est la vie surnaturelle de notre ame.

Le péché véniel est une offense de Dieu, qui est légère, non pas en elle-même, mais par rapport à celle que renferme le péché mortel. On appelle ce péché, *véniel*, parce qu'il est digne de pardon.

Le péché est mortel toutes les fois qu'on viole la loi en matière considérable, que le consentement est parfait, et que l'advertance est pleine.

Le péché est véniel, si la matière n'est pas considérable, ou si, étant considérable, on ne viole pas la loi avec un consentement parfait, c'est-à-dire avec une pleine volonté.

Le péché mortel emporte avec soi l'inimitié de Dieu, l'extinction de la Charité; il donne la mort à l'ame; et c'est la raison pour laquelle tous ceux qui meurent dans l'état du péché mortel sont dignes de la mort éternelle et encourent la damnation.

Le péché véniel ne prive pas de la Grâce sanctifiante; il n'éteint pas la Charité, mais il l'affoiblit, et de plus, il dispose au péché mortel, si on le commet avec réflexion.

Ayons pour tout péché une grande horreur, mais principalement pour tout péché mortel, à cause de l'énormité de l'injure que ce péché fait à Dieu, et de ses suites funestes. Nous ne saurions y réfléchir trop souvent.

1°. *Enormité du péché mortel.* Quel est celui que ce péché outrage? C'est Dieu, Dieu qui a sur nous essentiellement un domaine souverain. Par ce péché on se révolte contre lui, on secoue son joug,

on brise ses liens, on a l'audace de lui dire : Je ne vous servirai pas, je ne suivrai pas vos lois. Et on lui parle si insolemment en face, sous ses yeux. — Ce grand Dieu, que le pécheur outrage, est son bienfaiteur; que ne tient-il pas de lui? Non seulement il l'a créé, il l'a conservé, il a pourvu abondamment à tous ses besoins, il lui a encore donné son Fils qui est Dieu comme lui. Cet Homme-Dieu l'a racheté pour le préserver de l'Enfer et lui procurer le Ciel. Le Fils de Dieu l'a racheté au prix de son Sang. Le pécheur n'est-il pas un monstre d'ingratitude ? En péchant, il se rend encore coupable d'impiété, puisqu'il préfère alors sa passion à Dieu et qu'il en fait son Dieu.

Mais quel est donc celui que le péché arme contre ce Dieu, le Souverain Seigneur, dont la générosité a été si bienfaisante, et qui est infini en perfection? C'est une vile créature, cendre et poussière, que ce grand Dieu pourroit anéantir d'un souffle, et qu'il menace d'un supplice éternel, si elle lui refuse les hommages qui lui sont dus. Et ce qui augmente l'indignité de l'outrage que le pécheur fait à Dieu, c'est que l'objet qui détermine le pécheur à se révolter contre Dieu, est toujours une indigne passion, c'est la passion de l'avarice, de l'ambition, de l'intempérance, et plus souvent encore la passion infâme qui outrage la vertu de pureté. Le péché est donc une injure de Dieu, qui est énorme dans sa nature.

2^r^. *Suites funestes du Péché.* Le péché mortel

est le mal de l'homme, très-funeste dans ses suites. Il dépouille l'homme de l'état de la Grâce : celui qui le commet cesse d'être l'ami et l'enfant de Dieu. —Le péché lui enlève tout mérites. Toutes les bonnes œuvres qu'il avoit faites par de saints motifs, lorsqu'il étoit juste, sont dès-lors des œuvres mortes dont il ne recevra jamais de Dieu aucune récompense, s'il meurt dans son péché. Le péché lui fait perdre le droit au Ciel et son Dieu, qu'il ne pourra pas contempler, aimer et posséder éternellement. — Que le pécheur, s'il ne se convertit pas, ne s'attende point à goûter sur la terre les douceurs ineffables de la paix de Dieu ; l'inquiétude, l'agitation, les remords tourmenteront son ame jusqu'à la mort, qui sera affreuse.— Mais aussitôt après sa mort, à quel tribunal comparoîtra son ame ? où sera-t-elle précipitée ? pour combien de temps sera-t-elle dans l'Enfer? quel sera cet Enfer?

Le péché est donc le mal de l'homme, le plus redoutable. Cependant combien n'y a-t-il pas de Chrétiens qui ne le redoutent pas ? combien n'y en a-t-il pas qui s'en font comme un jeu? N'en aurons-nous pas de l'horreur ? Ne gémirons-nous pas sur tant de péchés griefs que nous avons eu le malheur de commettre ? N'éviterons-nous pas même avec soin le péché véniel, de peur qu'il ne nous conduise au mortel? Il est écrit que celui qui méprise les petites choses, les fautes légères, tombera enfin dans de grandes.

TRAITS HISTORIQUES.

Sages *réponses de personnes à qui on proposoit de pécher.* — « En péchant, je désobéirois à Dieu pour obéir au Démon. » Quelle injustice ! quelle ingratitude ! quelle folie ! » (.....) — » Comment pourrois-je commettre un si grand crime et pécher » contre mon Dieu ? » (*Joseph à la femme de Putiphar.*) — » Il m'est bien plus avantageux de mourir que de pécher en la » présence du Seigneur. » (*Suzanne.*) — « Nous devons obéir » à la Loi plutôt qu'au Roi. » (*Les Machabées.*) — « En me » proposant d'offenser Dieu, et de perdre mon ame par le péché, » que me donnerez-vous si je me révolte contre lui, et si je » perds mon ame ? » (.....) « J'ai en Dieu un maître si grand, » si bon, si libéral, qui ne m'a jamais fait que du bien, de qui » j'attends une vie, une gloire, une félicité éternelle ; et vous » voulez que je lui désobéisse, que je l'offense, que je l'aban- » donne, que je l'outrage, que je me déclare son ennemi, que je » consente à encourir son indignation, sa colère, ses ven- » geances ! » (.....) — « Avant que de pécher, cherchez un » lieu où Dieu ne soit pas, où il ne vous voie pas, où il ne puisse » pas vous ôter à l'instant même la vie, et vous précipiter dans » l'Enfer. » (.....) — « Retirez-vous. Ne serois-je pas bien in- » sensé de m'empoisonner, pour goûter quelques instans la » douceur d'un poison qui me feroit aussitôt beaucoup souffrir, » me rendroit digne de la mort éternelle, et me la donneroit » infailliblement, si je ne versois pas ensuite des larmes très- » amères ? » (.....) — « Rien ne me séparera de la Charité de » Dieu le Père qui m'a donné son Fils; du Fils de Dieu qui a versé » pour moi tout son sang; du Saint-Esprit qui habite en moi » comme dans son Temple, et qui me comble de ses grâces. » — « Mourir plutôt que de commettre un péché mortel ; la mort » est préférable à l'Enfer. Mourir plutôt que de me permettre » un péché véniel ; la mort est préférable au Purgatoire. » (.....) — Saint-Anselme disoit : « *L'Enfer est préférable au péché*, » parce que l'Enfer, qui est la punition du péché, n'est pas, » comme le péché, l'offense de Dieu. Il vaudroit mieux, si l'on » pouvoit faire cette supposition, être éternellement dans l'En-

» fer, n'étant souillé d'aucun péché, que d'être dans le Ciel; » souillé d'un péché. »

On faisoit de grandes menaces, de la part de l'Impératrice, à Saint-Jean Chrysostôme, parce qu'il ne lui accordoit pas ce qu'il croyoit devoir lui refuser. Il répondit : Allez dire à l'Impératrice que *Chrysostôme ne craint qu'une seule chose, le péché.*

Le grand Saint-Bazile, Archevêque de Césarée, plutôt que de pécher, en faisant ce que demandoit de lui l'Empereur Valens qui étoit Arien, et qui persécutoit les Catholiques, résista constamment à ses volontés. L'Empereur chargea le Préfet Modeste de menacer le Saint de la confiscation de ses biens, de l'exil, des tourmens et de la mort, s'il n'obéissoit. Bazile dit au Préfet : « Je suis à couvert de la confiscation; je n'ai que quel- » ques livres, et les haillons que je porte. Où m'exilera-t-on? » c'est le Ciel qui est ma patrie. Les tourmens qu'on pourra me » faire endurer ne seront pas longs, tant je suis foible; et je re- » garderai comme un bonheur de souffrir pour Jésus-Christ. Si » l'on croit m'intimider en me menaçant de la mort, qu'on » sache que la mort est à mes yeux une faveur. Tout perdre, » tout souffrir, et mourir plutôt que de pécher. »

Le Supérieur d'un Séminaire écrivit à un de ses amis, excellent Prêtre, une lettre dans laquelle il l'invitoit à venir passer les trois jours qui précèdent le Carême, dans le Séminaire, pour y faire une retraite, afin de faire amende honorable au Seigneur de ce que tant de mauvais Chrétiens se livroient à toutes sortes de désordres dans le temps du carnaval. Le nom de ce bon Prêtre avoit quelque rapport avec celui d'un homme de qualité très-riche, qui avoit la réputation d'un grand libertin par ses désordres. Il avoit fait un an de théologie au Séminaire, pour faire plaisir à ses parens qui espéroient pouvoir lui procurer un riche bénéfice. Le domestique qui fut envoyé pour porter la lettre, alla à son hôtel, au lieu d'aller chez le Prêtre pour qui elle étoit; et en la lui remettant, il lui dit : Je suis chargé de vous dire de la part de monsieur le Supérieur, de ne point manquer de vous rendre à son invitation. Lorsqu'il eut lu la lettre, il entra en fureur. Que me veut-il? il y a quinze ans que je ne l'ai vu. Ne soupçonnant pas le *quiproquo*, il ne douta

point que le Supérieur n'eût voulu, par cette lettre, lui reprocher sa mauvaise conduite. Il quitte la compagnie, monte à sa chambre, fait dire qu'il ne paroîtra point au souper qu'on avoit préparé pour un grand nombre de convives : ce qui les mortifia beaucoup, parce qu'on leur avoit annoncé qu'après le repas il y auroit un bal ; c'étoit la veille du dimanche gras. Après avoir réfléchi long-temps, en marchant dans sa chambre, sur la manière dont il pourroit se venger de l'injure qu'il croyoit que le Supérieur lui avoit faite en lui écrivant ainsi, il entra en lui-même, et fit cette réflexion : Quel intérêt a-t-il eu en m'écrivant ? c'est le zèle qui l'a animé ; il veut mon Salut ; puis-je lui en savoir mauvais gré ? Ne serois-je pas plus heureux que je ne suis, si j'avois suivi les bons principes qu'il m'a donnés lorsque j'étois au Séminaire ? Dieu veut peut-être se servir de lui pour me convertir : je suis si coupable ! Obéissant à la grâce, il se met à genoux. Hélas ! qu'il y avoit long-temps qu'il ne prioit point ! la prière qu'il fit partit du fond de son cœur. Il passa la nuit à pleurer, à examiner sa conscience et à implorer la grande miséricorde de Dieu. De grand matin, il écrit au Supérieur du Séminaire un billet conçu en ces termes : « Mon cher Supérieur, » je vous remercie de ce que vous ne m'avez pas oublié, et de » ce que vous voulez travailler à ma conversion. Je n'irai point » au Séminaire, mais je vous prie de venir de suite chez moi, je » vous attends. Si vous différez, vous répondrez à Dieu du salut » de mon ame. » Un de ses laquais porta le billet. Quelle fut la surprise du Supérieur quand il en eut fait la lecture ! Il appelle le domestique qui lui dit qu'il avoit cru voir, à l'adresse de la lettre, qu'il falloit la porter chez celui à qui il l'avoit remise. Le Supérieur se hâte d'aller chez celui qui le demandoit. Il lui fait voir la grande bonté de Dieu à son égard, en permettant que son domestique se fût trompé. Confessez-moi, lui dit le pécheur converti ; il se met à genoux, et accompagne l'accusation de ses péchés d'une grande abondance de larmes. Il lui demande ensuite de l'entendre matin et soir, jusqu'à ce qu'il ait achevé de tout dire. Il lui protestoit qu'avec la grâce de Dieu il seroit à l'avenir tout autre ; qu'il étoit bien déterminé à ne jamais cesser de vivre en Saint pénitent. — Il donna à son Confesseur des marques si frappantes d'une conversion parfaite, qu'il lui donna

l'absolution le mardi gras, et le força à communier le mercredi des Cendres. On ne peut exprimer quels sentimens ils éprouvèrent l'un et l'autre lorsqu'ils se séparèrent : ce ne fut pas pour long-temps. A peine le Supérieur étoit entré au Séminaire, qu'un des domestiques de ce pécheur converti vint lui dire : Venez vite ; Monsieur a une attaque d'apoplexie ; il a perdu la parole, et nous a fait signe de vous en avertir. Le Supérieur court vers le malade, qui sourit en le voyant, il remua un bras voulant lui tendre la main, et mourut. — Qu'il se félicite d'avoir pleuré amèrement ses péchés ! Où seroit-il maintenant, s'il n'avoit pas bien répondu à la grâce ? S'il vous arrive jamais de pécher mortellement, ne différez pas un seul instant de vous exciter à la contrition, et confessez-vous au plutôt avec une vive douleur, afin de vous réconcilier avec Dieu.

LEÇON XVII.

Des Péchés d'omission.

(CATÉCHISME.)

Les plus dangereux de tous les péchés, ce sont les péchés d'omission.

Ces péchés sont les plus dangereux, parce qu'ils réveillent moins notre attention.

Nous appelons péché d'omission, celui que nous commettons en négligeant de nous acquitter de nos obligations générales ou particulières.

Nous entendons par les obligations générales, celles qui sont communes à tous les Chrétiens, comme de croire en Dieu, d'espérer en lui, d'aimer Dieu et le prochain.

Nous appelons les obligations particulières, celles qui sont propres à certains états, comme les obligations d'un père, d'un

fils, d'un mari, d'une épouse, d'un magistrat, d'un artisan; ainsi des autres.

Un exemple de péché d'omission, c'est celui que commet un père de famille, quand il n'est pas soigneux d'instruire, ou de faire instruire ses enfans et ses serviteurs.

Un autre exemple, c'est le péché que commet un enfant quand il n'assiste pas son père ou sa mère dans le besoin, et qu'il ne leur porte pas le respect qu'il leur doit.

Les principaux péchés d'omission sont ceux par lesquels on manque à ce qu'on doit à Dieu, comme quand on néglige de l'adorer, de le prier, de l'aimer de tout son cœur, de penser à sa sainte Loi.

EXPLICATION.

On pèche par omission toutes les fois qu'on omet volontairement ce qu'on doit faire pour obéir à la loi. Tous ceux qui transgressent un Précepte affirmatif qui commande, pèchent par omission. Ainsi ceux qui n'entendent pas la Messe les Dimanches, ceux qui ne jeûnent pas pendant le Carême, sans avoir des raisons légitimes, sont coupables de péchés d'omission.

On se rend coupable d'un péché d'omission, lorsqu'on se met dans le cas de ne pas faire ce qui est commandé. De ce nombre sont les personnes qui, le Dimanche avant la Messe, font une course ou autre chose qui les expose à ne pas pouvoir entendre la Messe, ou l'entendre entièrement.

Il ne suffit pas d'éviter le mal qui est défendu, il faut encore faire le bien qui est commandé. Le serviteur inutile, comme le méchant serviteur, sera condamné au feu éternel, et y sera jeté.

Les péchés d'omission sont communs, et d'autant plus dangereux qu'on en est moins frappé quand on s'en est rendu coupable, que l'on ne s'excite pas à la douleur d'en avoir souillé son ame, et que souvent on ne pense pas même à s'en accuser en confession. Parmi les personnes qui ne se confessent que très-rarement, n'y en a-t-il pas beaucoup qui oublient de s'accuser qu'elles n'ont pas jeûné tout le Carême, les vigiles de grandes fêtes, et aux Quatre-Temps; qu'elles n'ont pas fait abstinence tous les vendredis et samedis; qu'elles n'ont pas sanctifié les Dimanches et les Fêtes, se contentant ces jours-là d'assister à une Messe basse? Ce sont des péchés d'omission qui sont autant de péchés mortels.

On pèche par omission autant de fois qu'on néglige de remplir les obligations générales du Christianisme, et les obligations spéciales de l'état dans lequel on est.

Qui pourroit compter tous ceux qui négligent de remplir leurs devoirs de Chrétiens envers Dieu, envers le Prochain et envers eux-mêmes?

De ce nombre sont ceux qui négligent de faire souvent du fond du cœur des actes de Foi, d'Espérance, de Charité, de Contrition; qui ne font point la prière du matin et du soir; et qui, quand ils la font, n'adorent pas Dieu en esprit et en vérité; qui n'ont pas soin de sanctifier leurs actions, en les rapportant à Dieu, et en les lui offrant; qu'on ne voit

presque jamais à la Messe de Paroisse et aux autres offices de l'Eglise; qui n'ont point de goût pour la Parole de Dieu, et ne vont l'entendre que quelquefois par an et par curiosité; qui ne méditent pas assidûment les vérités éternelles, ne font pas de leur salut leur importante et unique affaire.

De ce nombre sont ceux qui n'aiment pas leur Prochain sincèrement, ou qui ne l'aiment pas par un motif surnaturel, parce que Dieu le leur commande et pour lui plaire; qui n'étouffent pas aussitôt les sentimens d'aversion, de vengeance qui s'élèvent dans leur cœur à l'occasion d'une injure, d'une injustice qu'on leur a faite; qui ne prennent pas le parti des absens dont on déchire la réputation en leur présence; qui ne prient point pour les autres; qui pouvant secourir ceux qui sont dans la peine, dans le besoin, ne les traitent pas comme ils voudroient raisonnablement qu'on les traitât s'ils avoient besoin d'être secourus.

De ce nombre sont tant de Chrétiens qui ne se renoncent pas eux-mêmes, ne portent point leur croix, et ne suivent point Jésus-Christ en s'efforçant de l'imiter, comme il l'exige de ceux qui veulent être ses vrais Disciples; qui ne font rien pour détacher leur cœur des biens périssables, des vains honneurs de ce monde, des faux plaisirs; qui ne mortifient en rien leurs sens, leurs passions, leur esprit, leur volonté.

Mais outre ces obligations générales qui re-

gardent tous les Chrétiens, n'y en a-t-il pas beaucoup qui négligent de remplir les obligations de leur état ?

Que d'enfans pèchent par omission, ne rendant point à leurs père et mère le respect, l'amour filial, l'obéissance et les services qu'ils leur doivent!

Que de pères et mères négligent de prier pour leurs enfans, de les édifier, de veiller sur eux, de les instruire ou faire instruire, de prendre les bons moyens, eu égard à leur caractère et à leurs penchans, de graver dans leur ame les principes du Christianisme, de leur faire estimer, aimer et pratiquer la piété !

Que de maîtres et maîtresses de maison n'ont pas, des différentes personnes qui sont à leur service, le soin qu'elles doivent en avoir, soit pour le corps, pour leur nourriture et leur entretien, soit pour leur ame, les laissant dans l'ignorance, ne leur donnant pas le temps d'assister aux instructions, ne les exhortant pas à s'approcher des Sacremens, et ne les y préparant pas, ne se comportant pas à leur égard comme leur tenant lieu de père et mère !

Que de domestiques, sur lesquels on compte, parce qu'on leur a donné sa confiance, ne prennent pas soin des meubles et vêtemens de leurs maîtres comme s'ils leur appartenoient ; qui n'empêchent pas la dissipation de leurs biens, quoiqu'ils sachent que leurs maîtres sont trompés, volés !

Il n'est point d'état dans lequel beaucoup de

personnes ne se fassent une grossière illusion sur des points essentiels. Cependant les péchés d'omission ne sont pas moins griefs, aux yeux du Seigneur, que les péchés qu'on appelle de commission. Il n'est pas plus permis d'omettre ce qu'on doit faire, que de faire ce qu'on doit éviter.

TRAITS HISTORIQUES.

Charles-Quint voulut, la veille d'une grande fête, s'approcher du Sacrement de pénitence pour se préparer à recevoir le lendemain le Corps de Notre Seigneur à la Table-Sainte; ne se trouvant point dans sa Capitale où étoit son Confesseur ordinaire, il s'adressa à un Prêtre qui, après avoir entendu les fautes que la conscience reprochoit à ce Monarque, il lui dit : *Vous venez de m'accuser les péchés de Charles, accusez-vous maintenant de vos péchés d'Empereur.* — Toutes les fois qu'on se dispose à se confesser, il faut s'examiner sur la manière dont on a rempli les obligations spéciales de son état.

Une Dame n'avoit confessé que des fautes légères à un Confesseur qui fort heureusement la connoissoit; ce Confesseur la fit souvenir qu'elle avoit un mari et des enfans; qu'elle étoit chargée de plusieurs domestiques, et qu'elle étoit en procès. Il ajouta : je vais vous examiner sur vos devoirs d'épouse, de mère et de maîtresse de maison, ainsi que sur les obligations de ceux qui ont des procès, afin que je sache de vous si vous n'omettez rien de ce que vous devez faire. Elle disoit ensuite à une de ses amies : Il m'a éclairé sur bien des articles dont je ne m'étois jamais accusée. Je me vis obligée de faire une confession générale, pour réparer celles qui étoient défectueuses, parce que je ne m'acquittois que d'une partie de mes devoirs; et quand je me confessois, il ne me venoit pas même à l'esprit que je les négligeois. Ce Confesseur m'a rendu un grand service.

Un digne Prêtre, appelé M. Bourdoise, homme tout de feu, par son zèle, se trouva dans un chemin près d'un berger qui gardoit ses brebis, lorsqu'un carrosse passa. Ce carrosse renfermoit

deux Évêques qui alloient à Paris. Les Prélats qui connoissoient le saint Prêtre, ayant fait arrêter la voiture, lui firent plusieurs questions. Il y répondit, et il leur dit ensuite : Vous vous éloignez de votre troupeau; que va-t-il devenir pendant votre absence? Ils lui firent entendre qu'ils avoient chargé d'excellens Prêtres de la conduite de leurs diocèses. M. Bourdoise appelant le berger qui étoit proche : Cours mon enfant au village qui n'est pas bien éloigné porter ce livre à M. . . . . , je te donnerai quelque chose à ton retour. Non, Monsieur, je ne puis y aller, qui est-ce qui gardera mon troupeau? Vas toujours, lui dit-il, c'est moi qui le garderai. Je ne le puis pas, répartit le berger; le maître du troupeau me l'a confié, ce n'est pas à vous, et c'est moi qui en réponds. M. Bourdoise s'adressant alors aux Évêques : Messeigneurs, vous êtes pasteurs des ames; avez-vous entendu la réponse que ce berger m'a faite? Il ne veut pas me confier la garde de ses brebis, le maître du troupeau l'en a chargé, il en répond. Les Évêques prirent en bonne part le bon avis du Prêtre zélé, et lui dirent : Nous vous savons bon gré de nous rappeler notre devoir; nous allons à Paris pour le bien de notre diocèse, et nous retournerons à notre troupeau, dès que l'affaire qui nous y conduit aura été terminée.

LEÇON XVIII.

Des sept Péchés capitaux.

(CATÉCHISME.)

Nous appelons péchés capitaux ceux qui sont comme la source des autres péchés.

Il y a sept péchés capitaux : l'Orgueil, l'Avarice, la Luxure, l'Envie, la Gourmandise, la Colère et la Paresse.

L'Orgueil est une estime déréglée de soi-même, qui fait qu'on

se préfère aux autres, et qu'on veut s'élever sans cesse au-dessus d'eux.

L'Orgueil est un grand péché, puisque c'est lui qui a fait les Démons.

L'Avarice est un amour déréglé des biens de la terre, principalement de l'argent.

L'Avarice est un grand péché, puisque Saint-Paul l'appelle une Idolâtrie. Saint-Paul appelle l'Avarice une idolâtrie, parce que l'avare fait son Dieu de son argent.

La Luxure est le vice de l'impureté.

La Luxure est un grand péché, car elle obscurcit l'entendement, et nous fait souiller en nous-mêmes le temple de Dieu, c'est-à-dire, notre corps.

Saint-Paul dit de la Luxure, et des péchés qui en dépendent, qu'ils ne devroient pas même être nommés parmi les Chrétiens.

L'Envie est la douleur que nous ressentons du bien qui arrive au prochain, parce que notre amour-propre s'en trouve blessé.

On ressemble par l'Envie au Démon, qui tâche de nous perdre par l'envie qu'il a de notre bonheur.

L'envieux ressemble encore à Caïn, qui porta envie à son frère Abel, et le tua.

Les effets de l'Envie sont les calomnies et les médisances.

Nous appelons calomnie, le péché qu'on commet en inventant du mal de son prochain.

Nous appelons médisance, le péché qu'on commet lorsqu'on se plaît à dire du prochain le mal qu'on en sait.

Le crime de la médisance et de la calomnie sont une espèce de meurtre et d'empoisonnement.

La Gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.

La Gourmandise la plus dangereuse, c'est l'ivrognerie, qui nous fait perdre la raison, et nous rend semblables aux bêtes.

La Colère est un mouvement déréglé qui nous porte à repousser avec violence ce qui nous nuit et nous déplaît.

La Paresse est une lâcheté et un dégoût, qui font que nous négligeons nos devoirs, plutôt que de nous faire violence.

EXPLICATION.

Les péchés capitaux sont des péchés qui sont comme la source de plusieurs autres péchés, ils en sont comme les chefs. Ces péchés tirent eux-mêmes leur origine ou de l'amour des infâmes voluptés sensuelles, ou de l'amour des faux biens de la terre, ou de l'amour des vains honneurs du monde, que Saint-Jean appelle la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie.

Orgueil.

L'orgueil est un amour désordonné de sa propre excellence, véritable ou imaginaire, qui fait qu'on croit l'avoir de soi-même, ou qu'on l'a méritée; qu'on se glorifie d'un bien qu'on n'a pas, et qu'on desire faire paroître le bien qu'on a; qu'on se préfère aux autres, et qu'on les méprise.

L'orgueil enfante la *présomption*, qui est le desir de faire ce qui surpasse ses forces et sa capacité; l'*ambition*, qui est un desir déréglé d'être élevé au-dessus des autres et d'être honoré; la *vaine gloire*, qui est un desir déréglé de faire paroître son excellence.

C'est la vaine gloire qui produit la *désobéissance*, qui est un défaut de soumission à ceux à qui elle est due; la *jactance*, qui fait qu'on se loue pour se faire estimer; l'*hypocrisie*, qui fait que l'on feint

d'avoir de la piété ou plus de piété qu'on n'en a.

L'orgueil a été le premier des péchés; c'est le péché du Démon. Lucifer, admirant son excellence, dit en lui-même: « Je m'éleverai, je serai » semblable au Très-Haut. » Ce fut l'orgueil qui détermina la première femme à désobéir à Dieu; le Démon, sous la figure du serpent, lui avoit dit: « Si vous mangez de ce fruit que Dieu vous a » défendu de manger, vous serez comme des » Dieux. »

L'orgueil est un péché très-injurieux à Dieu; il attaque Dieu en lui-même et tend à lui ravir sa gloire; il est opposé à la Doctrine et aux exemples de Jésus-Christ. La Sainte-Écriture dit que la superbe est une abomination aux yeux du Seigneur.

C'est un péché très-dangereux; il ruine les vertus, il détourne le cours des grâces; *Dieu résiste aux superbes*, il permet qu'ils tombent dans beaucoup de péchés.

Ce péché est très-sévèrement puni. Comment l'a-t-il été dans Lucifer et dans Adam? Comment sera-t-il puni en Enfer? Plus on se sera élevé, plus on y sera humilié.

Le moyen de se corriger de son orgueil, ou de s'en préserver, c'est de demander souvent à Dieu l'humilité, et de la pratiquer constamment.

L'humilité est une vertu qui, par la connoissance de nous-mêmes, nous empêche non seulement de nous estimer trop et de nous élever au-dessus de ce que nous valons, mais encore qui

nous porte à nous mépriser, et même à souffrir et à aimer les mépris.

Que de motifs nous avons de pratiquer l'humilité ! Jésus-Christ nous a recommandé cette vertu de vive voix et par ses exemples. — Les avantages de cette vertu sont très-grands. C'est par la pratique de l'humilité, qu'on attire sur soi l'abondance des grâces, qu'on obtient la force de résister au Démon, qu'on se rend bien agréable à Dieu et qu'on est véritablement grand. — Cette vertu est nécessaire, puisque Dieu nous la commande; que sans le desir de la pratiquer, on n'a point de vertu; qu'on ne peut espérer de Dieu ni la gloire, ni la grâce; et qu'étant souillé du vice contraire à cette vertu, on porte une marque évidente de réprobation.

Pratiquons l'humilité de l'*entendement*, en réfléchissant sur ce que nous avons été, sur ce que nous sommes, et sur ce que nous pouvons être bientôt dans l'ordre de la nature et de la grâce.

Pratiquons l'humilité de la *volonté*, en évitant dans nos actions, nos paroles, nos affections et même nos pensées, tout ce qui sent l'orgueil, en ne nous complaisant jamais dans nos bonnes qualités, supposé que nous en ayons, parce qu'elles ne viennent pas de nous; en abhorrant les louanges et les distinctions; en ne considérant point les défauts des autres, et ne nous préférant à qui que ce soit; en ne nous attristant point dans les humiliations et les mépris, les supportant avec patience sans nous plaindre, et même avec joie, les regar-

dant comme des faveurs que nous pouvons nous rendre très-salutaires.

Pratiquons l'humilité de *paroles*, en ne disant jamais mal de personne; en parlant toujours sans hauteur, et d'un ton modeste; en ne nous excusant jamais; en ne parlant point de nous sans raison, et jamais à notre avantage par vanité; en gardant le silence autant que nous le pouvons.

Pratiquons l'humilité d'*actions*, en fuyant les actions d'éclat et en nous humiliant intérieurement, lorsque nous ne pouvons les éviter; en faisant souvent, en esprit d'humilité, des pratiques humiliantes; en rapportant tout à Dieu dans les plus grands succès, et pensant alors que nous sommes de misérables pécheurs, qui ne sommes dignes que de l'Enfer.

Avarice.

L'avarice est une attache déréglée à ses propres intérêts, et un desir désordonné d'acquérir du bien et de conserver celui qu'on possède, sur-tout de l'argent.

Si le desir d'avoir des richesses avoit pour fin la facilité de se livrer à des plaisirs sensuels, ce seroit volupté; si on les desiroit pour s'élever à des places éminentes, des dignités, ce seroit vanité, ambition.

On est dominé par l'avarice, quand le desir d'avoir de l'argent est cause de ce qu'on fait, de ce que l'on entreprend; quand on est ardent à

gagner, et qu'il en coûte de donner; quand on s'attriste des pertes qu'on éprouve, et qu'on se réjouit du gain avec excès.

L'avarice est contraire à l'amour qu'on doit avoir pour Dieu, et est une espèce d'idolâtrie; elle fait souvent violer la Charité et même la justice; elle est, dit l'Apôtre, la source de beaucoup de péchés. Il est dit, dans les Saintes-Écritures, que c'est une chose inique d'aimer l'argent, et qu'il n'y a personne de plus criminel que l'avare.

L'avarice est un vice dont on ne se corrige presque jamais, et il augmente presque toujours jusqu'à la mort, dans le cœur de celui qui s'en est laissé dominer.

L'avare est détesté de Dieu et des hommes.

C'est le desir déréglé d'avoir, c'est l'amour de l'argent qui fait l'avare; ainsi, on peut l'être sans être riche.

L'esprit de désintéressement et l'amour de la pauvreté sont opposés à l'avarice.

Ne desirons pas de devenir riches, de peur de tomber dans les piéges du Démon, de souiller notre ame, et de nous perdre.

Souvenons-nous que nous sommes les Disciples de Jésus-Christ, qui a voulu naître, vivre et mourir pauvre; qui a choisi pour ses Apôtres des hommes qui étoient pauvres; qui a promis la béatitude qu'on peut goûter sur la terre, et le bonheur éternel à ceux qui seroient pauvres par le détachement des richesses; qui a dit: Malheur à

vous, riches ! annonçant par-là à ceux qui sont attachés aux richesses qu'ils seront malheureux en ce monde et qu'ils ne posséderont pas le Royaume de Dieu ; qui nous a exhortés à ne point nous faire sur la terre un trésor de fausses richesses, qu'il est si difficile d'acquérir, qu'on ne conserve point sans avoir de grandes inquiétudes, dont il en coûte tant d'être privé, et qu'il faudra nécessairement bientôt quitter, mais à nous amasser un trésor de bonnes œuvres et de mérites avec lequel nous puissions acheter le Ciel ; qui veut que nous aimions les pauvres et que nous les secourions, et qui regarde comme fait à lui-même, ce que nous leur faisons pour son amour.

Donnons souvent l'aumône, et faisons-la abondamment eu égard à nos facultés, voyant toujours alors des yeux de la Foi Jésus-Christ dans la personne des pauvres.

Disons-nous souvent à nous-mêmes : Je mourrai bientôt, et qu'emporterai-je avec moi de tout ce que j'aurai possédé sur la terre? Un linceuil usé. Ne me féliciterai-je pas alors d'avoir travaillé continuellement sur la terre à acquérir dans le Ciel des richesses véritables, qui ne pourront point m'être enlevées ?

Luxure.

La luxure est le vice infâme contraire à la sainte vertu de pureté.

Ceux dont le cœur est bien pur n'entendent point, sans éprouver un sentiment d'horreur, prononcer les noms d'adultère, de fornication, de rapt et des péchés contre nature, qui sont la mollesse et les précautions très-criminelles de certaines personnes mariées pour ne pas avoir une famille trop nombreuse. Nulle considération ne peut justifier ce qui est mauvais de sa nature.

On tombe dans le péché contraire à la pureté, non seulement par les actions abominables, qui font que les corps des Chrétiens, qui sont les Membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, deviennent les membres d'une prostituée et les temples du Démon; on y tombe encore par la *vue*, en regardant des objets obscènes, des peintures lascives, et en faisant des lectures de livres dangereux pour les mœurs; par la *langue*, en tenant des discours indécens, et en chantant des chansons déshonnêtes; par l'*ouïe*, en prêtant l'oreille à ce qui est capable de corrompre le cœur; par la *volonté*, en désirant de se livrer à ce qui blesse la pureté; par l'*esprit*, en s'arrêtant avec complaisance à des pensées impures; par défaut de *prudence*, en s'exposant aux occasions de voir, d'entendre, de faire ce que la chasteté condamne; par défaut de *modestie* dans ses ajustemens: les filles et femmes mondaines se rendent réellement coupables de tous les péchés qu'elles font commettre aux autres, en paroissant dans un extérieur indécent; par la *fréquentation* des personnes d'un

sexe différent, et de celles du même sexe qui ne sont pas bien chastes.

Qu'il est difficile de ne pas se laisser vaincre par l'esprit immonde ! Il ne cesse point de nous attaquer, et de nous inviter de la manière la plus séduisante à boire dans la coupe de la volupté le doux mais mortel poison qu'elle renferme ! Qu'il faut ensuite faire de généreux et continuels efforts pour se convertir parfaitement au Seigneur, lorsqu'on a eu le malheur de s'en rendre esclave !

Pour surmonter les tentations de l'esprit impur, fuyons les occasions qui les font naître ; et lorsque nous serons attaqués par notre ennemi, sans nous être exposés au péril, revêtus des armes de la Foi, résistons dès le commencement avec beaucoup de courage. Si, menant une vie mortifiée, nous faisons souvent l'aumône, et prions beaucoup, nous serons toujours victorieux ; mais si ce n'est pas ainsi que nous nous conduisons, nous avons grand sujet de craindre ; ce n'est que par-là qu'on empêche ce genre de Démon d'entrer dans le cœur, et qu'on l'en chasse.

Envie.

L'envie est une tristesse du bien d'autrui, comme s'il diminuoit le nôtre ; et une joie de son mal, comme si c'étoit un bien pour nous.

L'envie porte celui qui s'y abandonne, à la haine, aux rapports, à la médisance, à la calomnie ; elle

lui fait interpréter en mauvaise part les meilleures actions de ceux qui sont l'objet de son envie ; il cherche continuellement à les humilier, souvent sous le faux prétexte de zèle pour la justice et d'amour pour le bon ordre ; il est l'imitateur du Démon, qui, jaloux de notre bonheur, s'occupe continuellement de nous rendre malheureux.

L'envieux pèche directement contre la Charité bien gratuitement ; il ne tire aucun avantage de ce vice, qui lui cause un tourment continuel, qui corrompt toutes les bonnes œuvres qu'il fait, et lui fait commettre une grande multitude de péchés.

Pour nous préserver ou nous corriger de ce vice, humilions-nous beaucoup quand nous sommes tentés d'envie, et prions aussitôt pour celui qui en est l'objet. Accoutumons-nous à penser avantageusement de notre prochain, à le juger favorablement ; réjouissons-nous de ce qu'il lui arrive d'agréable, et attristons-nous de ce qu'il lui survient de fâcheux ; imposons-nous une pénitence toutes les fois que l'envie nous a fait faire quelque faute. *La Charité n'est point jalouse, envieuse, elle ne soupçonne pas le mal, elle est douce et bienfaisante.*

Gourmandise.

La Gourmandise est un amour et un usage déréglé du boire et du manger, soit qu'on le fasse avec excès, soit qu'on le fasse par sensualité.

La Gourmandise est un péché mortel, quand on

mange jusqu'à déranger notablement la santé, ou qu'on boit à l'excès, jusqu'à en avoir le jugement considérablement troublé.

On connoît que l'excès du boire a troublé le jugement, quand après avoir trop bu on est stupide, violent, incapable de vaquer à ses devoirs; quand l'esprit est aliéné; quand on a la langue épaisse, ou les pieds chancelans.

C'est un péché véniel de rechercher des mets trop délicats, de manger avec trop d'avidité, de le faire avec sensualité, de prendre plus de nourriture qu'on n'en a besoin, et hors des temps destinés aux repas.

Les suites de l'ivresse sont souvent de proférer des discours indécens, et d'aller plus loin en ce genre; de médire ou de calomnier; de déceler les secrets qui ont été confiés.

Les suites de l'habitude de s'enivrer, sont la stupidité d'esprit, la négligence de ses devoirs, la profanation des jours de Dimanches et de Fêtes. Ceux qui ont contracté cette habitude, qui déshonore, deviennent des hommes charnels, colères, querelleurs; ils détruisent leur santé, ruinent leur fortune, sont un scandale pour leur famille qu'ils rendent malheureuse; ils ne sont touchés de rien, et ne peuvent se convertir que par un miracle que Dieu ne fait presque jamais. Ils perdent leur ame et leur Dieu.

Réfléchissons souvent sur l'indignité de ce vice, par lequel on fait un dieu de son ventre, et sur

ses suites pour le corps et pour l'ame, pour le temps et pour l'Éternité. Pratiquons la vertu de tempérance, qui fait qu'on use modérément du boire et du manger, qu'on évite tout excès dans l'usage des alimens.

Ne mangeons et ne buvons pas pour nous procurer du plaisir, mais pour vivre. En mangeant pour le plaisir, on offense Dieu, parce qu'on ne se renferme pas dans les bornes de la modération, et qu'on tombe ordinairement dans beaucoup de fautes. Pensons souvent à Jésus-Christ, qui brûlant de soif sur la Croix, fut abreuvé de fiel et de vinaigre. Contentons-nous de prendre dans nos repas ce qui est nécessaire pour nous soutenir et remplir nos devoirs. Offrons à Dieu, dans chaque repas, le sacrifice de quelque chose qui satisferoit notre goût. Sortons toujours de table avec appétit.

Colère.

La Colère est un mouvement impétueux de l'ame, qui nous porte à la vengeance et à repousser avec violence quelque chose qui nous déplaît.

Si on s'y livre uniquement pour arrêter le pécheur, elle est bonne et sainte. Fâchez-vous, dit le Prophète, et ne péchez pas. Moyse entra dans une sainte colère contre les Israélites idolâtres, et Jésus-Christ lui-même contre les profanateurs du Temple. Il y a une colère qui peut être légitime dans les supérieurs qui sont revêtus de l'autorité de

Dieu, à qui seul appartient la vengeance ; mais ils pèchent s'ils passent les bornes de la modération, s'ils excèdent dans la punition, ou s'ils se livrent à des transports dont l'âme est violemment émue.

La Colère mauvaise et criminelle est un desir véhément et déréglé de la vengeance.

La Colère est un péché mortel, si on souhaite à quelqu'un un mal considérable ; si on se répand en malédictions ou en paroles très-injurieuses ; si on donne par-là un grand scandale ; si elle est accompagnée de transports violens dont l'âme est entièrement troublée.

Dans les transports de la Colère, que de sentimens opposés à la Charité s'emparent de l'âme ! que ne dit-on pas ? que ne fait-on pas ? à quels excès ne se livre-t-on pas ? On n'épargne pas quelquefois les personnes les plus chères ; on va quelquefois jusqu'à blasphémer le Saint Nom de Dieu.

Pour nous prémunir contre la Colère, souvenons-nous que Jésus-Christ, notre adorable Maître et notre modèle, est le Prince de la Paix, et que les pacifiques sont les enfans de Dieu. Jésus-Christ nous dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Quelle admirable patience n'a-t-il pas fait éclater dans le cours de sa vie, et principalement dans le temps de sa Passion ! Prévoyons les occasions que nous pourrons avoir de nous fâcher, et préparons notre cœur à la tentation. Demandons à Dieu qu'il vienne continuellement à notre secours, afin que, lorsque nous nous sentirons portés

à la Colère, nous nous conduisions comme une personne qui n'auroit point de langue pour parler. S'il arrive que, malgré les précautions que nous aurons prises, la Colère nous a emportés, prenons garde que le soleil ne se couche pas sur notre colère. C'est Saint-Paul qui nous donne ce conseil.

Les occasions de s'impatienter se présentent souvent. Réprimons aussitôt les mouvemens d'impatience en esprit de pénitence, pour imiter Jésus-Christ et lui plaire. Ne nous plaignons pas, ne murmurons pas, n'élevons pas la voix; qu'il ne s'aperçoive rien au dehors de ce qui se passe en nous : non seulement possédons-nous bien, mais encore allons jusqu'à montrer, en ces circonstances, une grande douceur aux personnes avec lesquelles nous sommes. Mettons en pratique cette maxime si sublime : *Ne faire souffrir personne. Souffrir tout de tous et toujours, par amour pour Dieu.*

Paresse.

La Paresse est une tristesse de l'ame qui nous fait haïr le vrai bien et les moyens d'y parvenir. C'est un dégoût pour nos devoirs, et un ennui qui nous porte à les négliger.

Il y a une Paresse spirituelle et une Paresse naturelle.

La Paresse spirituelle, qu'on appelle ainsi parce que c'est le malin esprit qui la fait naître, nous porte à négliger nos devoirs de Chrétien. Lorsque

ce dégoût les fait négliger en matière considérable et jusqu'à un certain degré, le péché est mortel. Il en est beaucoup qu'elle rend très-coupables, et qui s'abusent jusqu'à ne pas soupçonner qu'ils le sont.

Les suites de cette Paresse c'est le mépris des exercices de dévotion et des avis salutaires qu'on reçoit; la tiédeur, qui fait qu'on omet entièrement ou en partie des prières de surérogation des lectures de piété, et de saintes pratiques recommandées par celui qui est chargé de nous conduire dans le chemin du Ciel, ou qu'on s'en acquitte sans piété; la légèreté et la dissipation qui empêchent qu'on ne s'occupe de Dieu et de son salut, parce que l'esprit est rempli de pensées vaines.

Afin de nous préserver de la Paresse, réfléchissons souvent sur les motifs de servir Dieu avec ferveur. Disons-nous souvent à nous-mêmes : Dieu mérite bien d'être servi ainsi, par ses perfections qui le rendent infiniment aimable, et par ses bienfaits qui sont innombrables et inappréciables. Ce Dieu qui est infiniment libéral, inonde de douceurs inouïes, gage et avant-goût des délices du Ciel, l'ame de ceux qui répondent à son amour par la ferveur, à proportion qu'ils le servent avec plus de joie, plus purement, plus parfaitement; et Jésus-Christ a fait entendre que tout arbre qui ne portera pas de bons fruits sera coupé, et que le serviteur inutile, comme le mauvais serviteur, sera jeté pour toujours dans la prison infiniment redoutable par l'épaisseur de ses ténèbres et de son feu dévorant.

Ayons un règlement de vie que nous ferons approuver par un bon directeur, et suivons-le fidèlement.

Préparons-nous par le recueillement et par le recours à Dieu, à tous nos saints exercices, et surtout à la méditation du matin, à la sainte Messe, à nos lectures de piété, et à la prière du soir.

Fréquentons les Sacremens, et que le temps d'une communion à l'autre soit employé à remercier Dieu de la communion que nous avons faite, et à nous préparer à la communion que nous devons faire. Sanctifions toutes nos actions à cette fin.

La paresse naturelle porte à l'oisiveté, et est ennemie du travail.

Il est nécessaire de bien employer le temps, puisqu'il est le prix de l'éternité. La seule perte d'un temps considérable est un grand mal; et, de plus, l'oisiveté ouvre la porte à un grand nombre de vices. Que de pêchés n'apprend-elle pas et ne fait-elle pas commettre!

Souvenons-nous qu'il est écrit que tout homme est né pour le travail; que comme pécheurs nous y sommes condamnés, et que, comme Chrétiens, nous sommes obligés d'imiter Jésus-Christ, dont la vie a été si laborieuse.

Ne prenons de récréation qu'autant qu'il nous en faut pour délasser notre corps et notre esprit, et les mettre en état de reprendre l'espèce de travail auquel nous devons nous appliquer.

Ce travail est différent, selon les diverses condi-

tions. Il faut que chacun s'occupe constamment aux œuvres que Dieu lui prescrit, dans l'état où la Providence l'a placé.

Mais il ne suffit pas de travailler, il est nécessaire de sanctifier son travail; c'est en vain qu'on travailleroit, si on ne rendoit pas son travail digne d'une récompense éternelle.

Notre travail ne sera point récompensé dans le Ciel, si nous travaillons dans l'état du péché, parce que les œuvres d'un pécheur sont des œuvres mortes; si nous travaillons par un principe et un motif purement naturel, parce qu'il n'y a aucune proportion entre ce qui n'est ni saint, ni sanctifié, et le Ciel; si nous travaillons à ce qui n'est pas selon la volonté de Dieu et dans l'ordre de la Providence, parce que c'est notre propre volonté que nous suivons alors, et non la volonté de Dieu que nous accomplissons.

Travaillons constamment selon Dieu, en Dieu et pour Dieu.

Afin de travailler selon Dieu, faisons-nous souvent cette question: Fais-je ce que je dois faire, ce que Dieu veut que je fasse?

Afin de travailler en Dieu, ne nous mettons au travail qu'après avoir purifié notre cœur par un acte de contrition et d'amour.

Afin de travailler pour Dieu, offrons notre travail à Dieu, proposons-nous d'obtenir le pardon de nos péchés et les grâces qui nous sont nécessaires, de lui plaire et de le glorifier.

TRAITS HISTORIQUES.

Contre l'Orgueil. Le Seigneur fit voir à Saint-Antoine les piéges et les filets que le Démon avoit tendus sur la terre pour y faire tomber les hommes ; le Saint, à cette vue, s'écria en soupirant : « O mon Dieu ! qui pourra les éviter ? Qui pourra n'y » être pas pris ? » Il entendit une voix qui lui répondit : *Antoine, l'humilité seule peut en préserver.* (Rufin.)

Sainte-Paule, qui tiroit son origine des plus anciennes et des plus riches familles de Rome, s'abaissoit tellement par humilité, que des personnes qui ne l'auroient pas connue l'auroient prise pour la moindre des servantes. Environnée ordinairement d'un grand nombre de Vierges, elle s'efforçoit, par ses habits, sa modestie, son ton, ses paroles, sa conduite, de paroître la dernière de toutes. (*S.-Jérôme.*)

Contre l'Avarice. Saint-Jean, l'Aumônier, appeloit les pauvres ses *maîtres* et ses *seigneurs*, parce que Jésus-Christ, disoit-il, leur a donné le pouvoir d'ouvrir les portes du Ciel. — Un malheureux lui témoignant sa vive reconnoissance de ce qu'il venoit de l'assister, il lui dit : « C'est à moi de vous re» mercier, puisqu'il est plus avantageux de donner que de re» cevoir, selon Jésus-Christ. » Il répondit à un autre, dans une circonstance semblable : « Mon frère, je n'ai pas encore » répandu mon sang pour vous, ainsi que Jésus-Christ, mon » Seigneur et mon Dieu, m'ordonne d'être disposé à le faire. »

Contre la Luxure. Saint-Bernardin de Sienne avoit une si grande horreur pour tout ce qui pouvoit blesser la chasteté, que lorsqu'il arrivoit à quelqu'un de ses compagnons de dire un propos un peu libre, il en rougissoit pour lui. Sa seule présence les retenoit dans les bornes de la plus grande honnêteté. Lorsqu'ils le voyoient venir à eux, ils disoient : « Voici Bernardin, pre» nons garde à ce que nous dirons. »

Contre l'Envie. L'Envie est le pire de tous les vices, la plus dangereuse de toutes les pestes, disoit Saint-Jérôme. C'est l'envie qui a perdu Lucifer, Caïn, Ésaü, les frères de Joseph, Saül, etc. C'est l'envie qui porta les Docteurs de la Loi et les Pharisiens à faire mourir Jésus-Christ. — Un serviteur de Dieu

avoit coutume de dire *Te Deum laudamus* et un *Pater Noster*, lorsque les autres remportoient sur lui quelque avantage.

Contre la Gourmandise. Soyez perpétuellement en garde contre les mouvemens de la sensualité, lorsque vous usez des choses les plus nécessaires à la vie, de peur que le plaisir ne prenne la place de la nécessité, et ne se rende maître de votre cœur. — Adam et Eve eurent bien sujet de se repentir d'avoir mangé du fruit de l'arbre auquel Dieu leur avoit défendu de toucher. — David desire dans sa soif de boire de l'eau de la Citerne de Bethléem : trois de ses plus vaillans hommes passent au travers du camp des Philistins pour lui en procurer. Ils arrivent à cette citerne, ils y puisent de l'eau et en apportent au Roi. Ce Prince refuse d'en boire. Il offre au Seigneur cette eau, qu'ils n'avoient pu avoir qu'en exposant leur vie. (2. *Rois.* 23.) Ce fut parce que Daniel, Ananias et Misaël refusèrent de manger de ce qui venoit de la table du Roi, et qu'ils ne mangèrent que des légumes, que Dieu, pour récompenser leur tempérance, les remplit de science et de sagesse, et qu'il communiqua à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes. (*Dan.* 1.)

Contre la Colère. Jean Gualbert eut un frère qui fut tué par un gentilhomme du pays. Il résolut de venger sa mort par celle de celui qui avoit été son meurtrier. L'occasion se présenta. Il rencontra ce gentilhomme dans un passage étroit. A la vue de son ennemi sa colère s'enflamme, il tire son épée et alloit le frapper, lorsque le gentilhomme se jette à ses pieds, étend les bras en forme de croix, et lui dit : Par la Passion de Jésus-Christ dont on célèbre en ce jour la mémoire, ne m'ôtez pas la vie (c'étoit le Vendredi-Saint). En se souvenant du Sauveur priant pour ses bourreaux, sa colère s'appaise, son cœur est amolli ; il lui tend la main, et lui dit : « Je ne puis vous refuser » ce que vous demandez au nom de Jésus-Christ. Non seulement » je vous accorde la vie, mais encore mon amitié. » Ils ne se séparèrent qu'après s'être embrassés. — Dieu récompensa le sacrifice que Jean Gualbert lui fit de sa vengeance, en le comblant de l'abondance des grâces ; il y correspondit, et devint un Saint.

Une Dame pieuse d'Alexandrie pria Saint-Athanase de lui donner une veuve pauvre qu'elle nourriroit et entretiendroit,

pour avoir occasion d'exercer à son égard la charité. Le saint Évêque ordonna qu'on lui en choisît une parmi celles dont l'Église prenoit soin à cause de leurs infirmités et de leur pauvreté. Celle que cette Dame reçut chez elle ne lui convint pas, parce qu'elle étoit modeste, douce et reconnoissante. Elle retourna vers le saint Prélat, et lui dit qu'on ne lui avoit pas donné une personne telle qu'il la lui falloit. Le Saint entra dans sa pensée, et la servit de son goût. Celle dont cette Dame se chargea étoit causeuse, colère, impertinente; si méchante qu'elle ne répondoit que par des injures aux services que sa bonne maîtresse lui rendoit. Elle ne cessoit point de se plaindre, de lui faire des reproches, et elle avoit même quelquefois la méchanceté de frapper sa bienfaitrice. Après un certain temps, cette Dame eut occasion de voir Saint-Athanase, et le remercia de ce qu'elle avoit ce qu'elle avoit desiré : ma chère veuve, lui disoit-elle, est une excellente maîtresse d'humilité et de patience.

Contre la Paresse. ALLEZ *à la fourmi, considérez sa conduite, et apprenez à devenir sages*, disoit souvent, d'après Salomon, un Pasteur des ames. Cette vie est le temps de la moisson, faites provision de bonnes œuvres, afin que vous ayez de quoi acheter le Ciel. Paresseux, jusqu'à quand dormirez-vous?

Un saint homme disoit chaque fois qu'il entendoit l'horloge : « O mon Dieu! voilà une heure passée de celles qui composent » le nombre de mes jours; il faudra que j'en rende compte, » ainsi que de tous les momens de ma vie. » (*Grenade.*)

LEÇON XIX.

Des Vertus Théologales.

(CATÉCHISME.)

LES Vertus les plus nécessaires au Chrétien, ce sont les Vertus qu'on appelle Théologales ou Divines.

Il y a trois Vertus Théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité.

Nous appelons ces Vertus Théologales ou Divines, parce que Dieu, considéré en lui-même, est leur objet immédiat.

Ainsi, par la Foi, nous croyons en Dieu; par l'Espérance, nous espérons de le posséder; et par la Charité, nous l'aimons.

La Foi est une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons en Dieu, et à tout ce qu'il a révélé à son Église.

Nous remarquons, par rapport à la Foi, qu'elle est le fondement de la vie chrétienne.

Acte de Foi. Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Église catholique, apostolique et romaine m'ordonne de croire, parce que c'est vous, ô vérité infaillible! qui le lui avez révélé.

L'Espérance est une vertu surnaturelle, par laquelle nous attendons la vie éternelle que Dieu a promise à ses serviteurs.

Acte d'Espérance. Mon Dieu, j'espère, avec une ferme confiance, que vous me donnerez, par les mérites de Jésus-Christ, votre grâce en ce monde; et si j'observe vos Commandemens, votre gloire dans l'autre, parce que vous me l'avez promis, et que vous êtes souverainement fidèle dans vos promesses.

La Charité est une vertu surnaturelle, par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes.

Acte de Charité. Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, et par-dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable : j'aime mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous.

EXPLICATION.

Toutes les vertus sont nécessaires au Chrétien, mais il y en a trois qui lui sont plus nécessaires, parce qu'elles attirent et entraînent les autres; ce sont celles qui se rapportent immédiatement à

Dieu, et qu'on appelle, pour cette raison, *Théologales*.

Ces vertus sont, la Foi, l'Espérance et la Charité. La Foi considère Dieu comme la première vérité; l'Espérance tend à Dieu comme au souverain Bien, et la Charité s'attache à lui comme à l'assemblage de toutes les perfections.

Foi.

Avoir la Foi chrétienne et divine, c'est croire sur le témoignage de Dieu.

La Foi est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons, sur le témoignage de Dieu, toutes les vérités que Dieu a révélées à son Église, et que l'Église, qui est toujours assistée de Dieu, nous propose.

La Foi est la première vertu chrétienne, et la base de toutes les vertus.

Il y a plusieurs sortes de Foi chrétienne et divine, la Foi habituelle et la Foi actuelle; la Foi vivante et la Foi morte.

La Foi *habituelle* est une habitude infuse qui nous aide à croire ce que Dieu a révélé.

La Foi *actuelle* est l'acquiescement de l'esprit et du cœur à des vérités révélées, à cause de la véracité de Dieu; c'est le consentement qu'on donne à ces vérités, parce que Dieu les a fait connoître.

La Foi *vivante* est celle qui est animée par la Charité; elle est jointe à la grâce sanctifiante, qui

fait que l'ame a la vie surnaturelle. C'est celle des Justes.

La Foi *morte* est celle qui n'est pas jointe à la grâce sanctifiante; c'est celle des pécheurs qui sont privés de la Charité sans avoir perdu la Foi, quand le péché mortel, dans lequel ils sont tombés, n'a pas été contre la Foi; ils ont néanmoins par ce péché perdu la vie de la grâce.

La Foi est appuyée sur le témoignage de Dieu. On n'auroit pas la Foi, si le motif pour lequel on reconnoît l'existence de Dieu, son unité, sa simplicité, sa Providence, n'étoit pas celui pour lequel on est persuadé de l'existence des Mystères, si l'on n'adhéroit à ces vérités que la Foi enseigne, que parce que la raison les conçoit. Pour avoir la Foi, il faut croire les dogmes de la Foi, parce que Dieu les a revélés et qu'il les propose à la croyance des Fidèles.

Parmi les dogmes de la Foi il y en a qui sont tellement au-dessus de la raison, que la raison ne peut y atteindre, comme la propagation du péché de nos premiers pères, le Mystère de la Sainte-Trinité et celui de l'Incarnation. On ne doit pas révoquer en doute ces Mystères, on est obligé de les croire fermement sur le témoignage, sur la Parole d'un Dieu la vérité même, qui les a révélés. Un Chrétien qui en douteroit perdroit à l'instant même la Foi. Il est aussi certain que nous avons tous péché en Adam, qu'il y a en un seul Dieu trois personnes; que le Fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte-Trinité, s'est fait homme

et est mort pour racheter les hommes, qu'il est certain que deux et deux font quatre, que nous existons, malgré la répugnance que nous avons à croire ce que nous ne pouvons comprendre, parce que Jésus-Christ qui est Dieu l'a dit, et qu'il est la vérité même, qui ne peut nous tromper.

Il y a des incrédules qui ont l'impudence, qui ont la folie de dire : Je doute de tout ce que je n'ai pas vu ; je ne crois pas les Mystères, parce que je ne les comprends pas : peut-on prouver que Jésus-Christ, auteur de la Religion chrétienne qui enseigne les Mystères, est Dieu ?

Il est facile de leur montrer qu'en parlant ainsi ils déraisonnent ; ils ne pourront rien répondre qui satisfasse la raison, si on leur fait ces questions :

Vous doutez de tout ce que vous n'avez pas vu ; vous n'avez pas vu Pékin, Constantinople, Rome, vous doutez donc de l'existence de ces villes.

Vous ne croyez pas les Mystères de la Religion, parce que vous ne les comprenez pas ; vous ne croyez donc pas tant de Mystères qui sont dans la nature, puisqu'ils sont incompréhensibles. Vous avez une ame, puisque vous parlez et que vous pensez ; comprenez-vous l'union de votre ame avec votre corps ?

On ne peut raisonnablement douter de la divinité de Jésus-Christ ; sa divinité éclate aux yeux de tous ceux qui veulent faire usage de la raison. Que ceux qui avancent que Jésus-Christ n'est pas Dieu, disent comment il est arrivé que toutes les pro-

phéties qui ont eu pour objet le Messie, aient été parfaitement accomplies en lui; celles qui regardoient sa naissance, sa vie cachée et publique, sa Passion et sa Mort, ses Apôtres, son Église! Les livres qui les renferment sont entre les mains des Juifs. — Qu'ils disent comment un pur homme qui n'avoit pas étudié a pu être le fondateur d'une Religion dont la Doctrine est si sublime, dont la morale est si pure, et qui est si propre à sanctifier tous ceux qui la suivent! — Qu'ils disent comment, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il a pu inventer les Mystères de la Religion qui sont beaucoup au-dessus de la raison, quoiqu'ils ne lui soient pas contraires, et comment ces Mystères, qui révoltent la raison orgueilleuse de l'homme parce qu'elle ne peut y atteindre, ont été crus dans tout l'Univers, malgré la subtilité des philosophes qui n'ont jamais pu en montrer la fausseté! — Qu'ils disent comment, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il a pu, en preuve de sa divinité, opérer publiquement des milliers de miracles si éclatans, que les Juifs ses ennemis en ont reconnu la vérité! — Qu'ils disent comment, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il a pu pendant trois ans se soustraire à la mort que les Juifs ont cherché à lui donner; comment il a pu prédire toutes les circonstances de la mort qu'il a voulu endurer pour nous, ainsi que les circonstances de sa résurrection, qu'il avoit pareillement prédite! — Qu'ils disent enfin, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, comment douze de ses Disciples, qui

étoient sans naissance, sans lettres, sans appui, ont pu, malgré tant d'obstacles, le faire adorer comme Dieu dans tout l'Univers; comment ils ont pu, en témoignage de sa divinité, faire continuellement des miracles aussi grands, aussi éclatans qu'étoient ceux de Jésus-Christ; comment ils ont tous soutenu jusqu'à leur mort, au milieu des plus horribles tourmens, que Jésus-Christ, après sa mort, étoit ressuscité; qu'ils l'avoient vu de leurs yeux, entendu de leurs oreilles; qu'il avoit été souvent avec eux pendant quarante jours, les instruisant, leur manifestant ses volontés; qu'ils l'avoient vu monter au Ciel par sa propre vertu; que c'étoit de lui qu'ils tenoient le pouvoir de faire des miracles en témoignage de sa divinité!

Les incrédules n'ont jamais pu détruire ces preuves si victorieuses de la divinité de Jésus-Christ; ils ne le pourront jamais. Donc Jésus-Christ est Dieu, donc il faut croire à sa parole.

En nous proposant des vérités que notre raison ne peut comprendre, Dieu a voulu éprouver notre esprit, comme en nous prescrivant des lois pénibles il a voulu éprouver notre cœur. La Foi est un hommage que Dieu exige de notre entendement; cette vertu est nécessaire au salut, sans elle il est impossible de lui plaire.

Comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a qu'une seule Foi; nous devons recevoir sans exception toutes les vérités, dès qu'elles nous sont présentées par son Église, à laquelle il a accordé la préroga-

tive de l'infaillibilité, en assurant qu'il sera toujours avec elle jusqu'à la fin du monde, et que les puissances de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle.

L'Église de Jésus-Christ est l'Église romaine, qui seule est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Comment pourroient avoir la véritable Foi ceux qui refusent de croire ce qu'ont cru de tout temps et ce que croyent encore toutes les Églises de l'Univers réunies à l'Église romaine, dont le chef est l'Évêque de Rome, successeur de Saint-Pierre, à qui Jésus-Christ a dit : « Vous êtes pierre, et sur » cette pierre je bâtirai mon Eglise. » *Pierre, j'ai prié pour vous, afin que votre Foi ne défaille point.* Les fondateurs des sectes qui se disent chrétiennes n'ont secoué le joug de la Foi que par un esprit d'indépendance et de libertinage. Plusieurs de ceux qui, étant hors du sein de l'Eglise romaine, ont cherché la vérité reconnoissent à la mort leur erreur et l'abjurent, tandis qu'aucun Catholique romain ne se repent alors de l'être.

Il ne suffit pas de croire, il est encore nécessaire d'exercer sa foi. On exerce sa foi en faisant souvent des actes de Foi, puisque le juste vit de la Foi, et que c'est par des actes souvent répétés que la Foi se nourrit. Il est certain qu'il en faut faire quand on est parvenu à l'usage de la raison, quand on est en danger de mort, et qu'on est tenté contre la Foi, quand on se dispose à recevoir les Sacremens.

2°. On exerce sa Foi en vivant selon les règles de la Foi marquées dans l'Évangile, conformant

à sa Foi ses pensées, ses desirs, ses paroles, ses regards, ses occupations, son extérieur, toutes ses actions.

3°. On l'exerce en faisant hautement profession de sa Foi, ne rougissant point des maximes de l'Évangile, et se faisant dans l'occasion une gloire de les soutenir. Jésus-Christ a dit qu'il désavouera pour ses Disciples devant son Père tous ceux qui l'auront renoncé devant les hommes.

TRAITS HISTORIQUES.

La Foi est un don de Dieu; il faut la demander à Dieu, et la demander avec d'autant plus d'instances, qu'elle est absolument nécessaire, et que plus notre Foi sera grande, plus nous exellerons dans les autres vertus. Un Chrétien qui desiroit de devenir un homme de Foi, faisoit souvent à Dieu cette Prière : « Seigneur, donnez-moi une Foi aussi grande qu'a été celle des » Chrétiens qui vous ont honoré le plus par la Foi. Donnez-moi » la Foi des Apôtres, la Foi des Martyrs. » Pour animer sa Foi, il pensoit continuellement qu'il étoit en Dieu; que Dieu l'approuvoit ou le désapprouvoit; qu'il le jugeoit, et qu'il ne tarderoit pas de prononcer une Sentence ou très-favorable, ou très-redoutable.

Une personne qui avoit joué le rôle d'impie dans une Société où étoit un Ecclésiastique, cet Ecclésiastique lui dit : « Monsieur, vous ne croyez pas maintenant, mais vous croi- » rez un jour; si ce n'est pas dans le temps, ce sera dans l'Eter- » nité. Vous croirez alors comme les Démons; ils croient, et ils » sont dans les tourmens. »

Parmi les libertins qui ont étudié les preuves de la Religion chrétienne, afin de les combattre, il n'en est aucun qui ait pu être convaincu de sa fausseté, parce que les preuves de la divinité de cette Religion sont invincibles. Voltaire a dit, à l'occasion de ceux qui nioient les vérités fondamentales du Christianisme : *Il n'y a que les charlatans qui soient certains.*

Quoiqu'il cherchât à le détruire, dès qu'il se croyoit en danger de mort, il lui rendoit publiquement hommage. Quels sont ceux des fameux incrédules qui ont écrit contre la Religion chrétienne, et que les Philosophes de nos jours regardent comme leurs maîtres, qui, tôt ou tard, bien volontairement ou malgré eux, n'ont pas fait, en quelque sorte, abjuration de leur impiété? *Montesquieu*, qui, dans un de ses livres, avoit avancé des propositions impies, déclara dans la suite, *qu'il avoit toujours respecté l'Évangile.* — Quel magnifique Éloge du Dieu des Chrétiens et de son Évangile, n'a pas fait *Jean-Jacques Rousseau*, entraîné par la force de la vérité! *Diderot*, qui a montré contre le Christianisme un zèle diabolique si bouillant, expliquoit à sa fille l'Évangile; et comme un de ses amis, qui faisoit aussi bien que lui l'incrédule, lui témoignoit sa surprise, il lui répondit: « Mais au fond, quelles leçons pourrois-je lui donner? » *où trouverois-je mieux?* » Il la faisoit assister au Catéchisme de Saint-Sulpice, et c'étoit une de celles qui répondoient le mieux. — Lorsque *Voltaire* se vit proche de la mort, il écrivit à M. l'abbé Gauthier pour le prier de venir le confesser. Il fit une rétractation que cet abbé fut chargé de porter à M. l'Archevêque, pour savoir s'il la trouvoit suffisante. Quand il voulut le voir pour lui donner la réponse, Diderot et D'Alembert l'empêchèrent d'entrer dans la chambre du malade. Voltaire leur disoit: Retirez-vous; c'est vous qui êtes cause de l'état où je suis. Tronchin et les autres Médecins disoient qu'ils n'avoient rien vu de plus effroyable que le spectacle de cet impie qui mourut dans le désespoir.—*D'Alembert*, qui mourut cinq ans après Voltaire, avoit fait promettre à Condorcet que s'il se trouvoit à sa dernière maladie, il empêcheroit qu'aucun Prêtre n'approchât de lui. Etant bien malade, il se repentit de lui avoir donné cette commission, et le supplia de ne point avoir égard à ce qu'il lui avoit dit. Condorcet fut impitoyable, et disoit ensuite: Si je ne m'étois trouvé là, *il faisoit le plongeon.* — Lorsque *Diderot* eut aux jambes des plaies qui firent craindre pour sa vie, un jeune homme, plein de Religion, à qui Diderot avoit rendu des services, lui dit: Je serois un ingrat, si je ne vous disois pas que vous êtes en grand danger, et qu'il est temps de prendre des précautions pour le monde où vous allez entrer.

Le Philosophe versa des larmes, le remercia, et le pria de lui amener un Prêtre. Ce fut M. De Tersac, curé de Saint-Sulpice, qui y alla. Il ne le vit qu'une fois, parce que ses amis qui appréhendoient que son changement n'éclatât, l'emmenèrent en une maison de campagne, où il mourut peu de jours après qu'il y fut arrivé. On avoit pris des moyens pour qu'on ne pût pas savoir où on l'avoit entraîné.— M. *de La Harpe*, qui passoit pour l'*enfant gâté de Voltaire*, eut le bonheur de reconnoître ses erreurs, et de les abjurer lorsqu'il étoit dans une maison de détention. Il fit ensuite une traduction des Pseaumes, et il travailloit à un ouvrage en faveur de la Religion chrétienne, et de l'Église catholique, lorsqu'il mourut. C'est de l'article sur la Miséricorde de Dieu, qui est dans cet ouvrage, qu'on a extrait *les Sentimens de pénitence de M. de La Harpe*, qui furent imprimés dans plusieurs journaux, et qu'on trouve dans une brochure, intitulée : *Tableau historique et moral de la Bible.* — Ceux qui, aveuglés par les passions, ne croyent pas, parce qu'ils ferment les yeux pour ne pas voir, voient clairement lorsque le flambeau de la mort se présente devant eux. Ils pensent et parlent alors bien différemment qu'ils ne pensoient et ne parloient.

Espérance.

La vertu d'Espérance est une vertu surnaturelle, infuse, théologale, qui nous porte à desirer de posséder Dieu comme notre souveraine béatitude, et à attendre ce parfait bonheur, ainsi que les moyens d'y parvenir avec une ferme confiance appuyée sur la bonté de Dieu, sur sa fidélité dans ses promesses, et sur les Mérites de Jésus-Christ, si l'on garde exactement sa Loi.

L'Espérance chrétienne suppose un desir efficace des biens du Ciel et de la grâce, sans laquelle nous

ne pouvons rien pour notre salut. L'objet principal de l'Espérance, c'est Dieu considéré comme le bonheur de notre ame et de notre corps. L'objet secondaire de cette vertu, ce sont les grâces, et même les biens temporels, si le Seigneur a résolu de nous sauver par cette voie.

Nous avons de grands motifs d'espérer en Dieu; à cause de sa bonté à notre égard, il est le plus tendre des pères; à cause de sa fidélité à tenir sa parole, il ne peut y manquer, et il s'est engagé à être lui-même notre récompense, si nous le servons fidèlement: à cause des mérites de Jésus-Christ, il a donné sa vie pour nous mériter la grâce et la gloire, et nous avons tant de moyens de nous appliquer les mérites de son précieux Sang, qui sont d'une valeur infinie.

Mais notre espérance seroit présomptueuse, elle dégénéreroit en présomption, si, étant dans la disgrâce de Dieu, nous ne mourions pas au péché, et ne détestions pas tous ceux dont nous avons souillé notre ame; si nous n'évitions pas les occasions prochaines du péché comme le péché même; si nous ne faisions pas tous les jours un certain nombre d'exercices de piété, pour persévérer dans l'horreur du péché.

Il y a dans le monde beaucoup de ces Chrétiens présomptueux qui se flattent de pouvoir obtenir le pardon de leurs péchés, sans y renoncer et sans les détester; de vivre chrétiennement, sans réprimer leurs passions, sans réfléchir souvent sur les vérités

du salut, sans fréquenter les Sacremens, et se mettre en état de les recevoir dignement; de mourir de la mort des Saints, sans mener une vie mortifiée et sans avoir continuellement recours à Dieu pour obtenir sa grâce, sans observer fidèlement les Commandemens de Dieu et de l'Eglise. Ces Chrétiens présomptueux pèchent contre l'Espérance par excès: qu'ils pensent souvent que pour être couronné il faut combattre; que pour être récompensé il faut mériter, et que pour être glorifié il faut souffrir; que le Royaume des Cieux souffre violence, qu'il faut l'acheter, l'emporter d'assauts.

Parmi les Chrétiens, il y en a qui pèchent contre l'Espérance par défaut; ils désespèrent de leur conversion et de leur salut. Le désespoir des uns est fondé sur la pensée ou que leurs péchés sont trop énormes pour qu'ils puissent en obtenir le pardon, ou que leurs habitudes vicieuses sont tellement enracinées en eux, qu'ils ne pourront jamais s'en affranchir.

L'état du désespoir est un état affreux. Un Saint a dit que le péché donnoit la mort à l'ame, et que le désespoir mettoit un obstacle invincible à sa résurrection.

Ceux qui sont tentés de désespoir, à cause de la multitude et de la grandeur de leurs iniquités, doivent se rappeler continuellement que Dieu les a créés pour lui, et que Jésus-Christ a souffert et est mort pour eux; que Dieu ne veut la mort d'aucun

pécheur; qu'il veut sincèrement que tous se convertissent et qu'ils vivent, qu'ils aient la vie éternelle; qu'il y a d'aussi grands pécheurs qu'eux qui ont obtenu miséricorde; que Dieu ne méprise jamais les cœurs contrits; qu'il n'y a que le péché de l'impénitence finale qui soit irrémissible.

Ceux qui désespèrent de leur salut, en pensant à l'ancienneté et à la force de leurs mauvaises habitudes, renonceront à leur désespoir, s'ils pensent souvent que c'est le Démon qui leur inspire cette pensée, parce qu'il veut les perdre; qu'elle ne peut pas venir de Dieu, puisqu'elle les détourne, les éloigne de son service. Afin d'animer leur confiance, qu'ils n'oublient point que Jésus-Christ a dit: Demandez et vous recevrez. S'ils ne cessent point de prier avec humilité, ils obtiendront, par le moyen de la prière, qui est la clef du trésor des miséricordes de Dieu, et le canal de ses grâces, toutes les grâces qui leur sont nécessaires pour rompre leurs chaînes, quelque fortes qu'elles soient. La grâce ne manque point, et avec la grâce, si l'on fait de généreux efforts, on surmonte les plus violentes tentations. C'est à eux, comme à tous les autres pécheurs, que le Seigneur crie: *Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu.* — *Revenez à moi et je vous recevrai.* Qu'ils se disent à eux-mêmes: Les David, les Madeleine, les Augustin se sont convertis, et sont sauvés; pourquoi ne pourrois-je pas ce qu'ils ont pu? Je suis comme

eux l'Enfant Prodigue; comment mon tendre père ne me recevroit-il pas, si je lui dis avec les mêmes sentimens : *Mon père, j'ai péché.*

Il faut craindre, mais en même temps il faut espérer. Nous avons tout à craindre pour notre salut de la part de nous-mêmes, à cause de notre foiblesse qui est extrême, et de nos ennemis qui sont très-redoutables. Le monde dans lequel nous vivons est si corrompu, nos passions sont si vives, et le Démon qui cherche à nous dévorer est fécond en ruses. Mais si nous avons tout à craindre de notre part, nous avons tout à espérer de la part de Dieu, si, dociles à sa grâce, nous évitons ce qu'il nous défend, et faisons ce qu'il nous ordonne; si, dès que nous avons fait quelque faute, nous en gémissons, nous nous en punissons, nous implorons la miséricorde de Dieu, et avons recours au Sacrement institué par le Sauveur pour la rémission des péchés. Espérons, nous avons en Dieu le plus tendre des pères, qui veut que nous lui donnions ce nom. Nous avons en Jésus-Christ un charitable Sauveur, qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous, et qui nous aime jusqu'à se donner à nous; nous avons en Marie une mère pleine de tendresse, qui est le refuge des pécheurs; nous avons dans les Anges et les Saints de puissans protecteurs.

TRAITS HISTORIQUES.

Job, accablé de maux, privé de ses enfans et de tous ses biens, tout couvert d'ulcères, insulté par sa femme, outragé par ses meilleurs amis, ne perdit pas l'espérance, la confiance qu'il avoit en Dieu. Il disoit : « Pourquoi me découragerois-je, et » m'abandonnerois-je au désespoir ? Quand Dieu me tueroit, je » ne cesserois pas d'espérer en lui. Je m'accuserai de mes fautes » en sa présence, et il sera mon Sauveur. » (*Job.* 19.)

Nabuchodonosor, Roi de Babylone, menaça trois jeunes hommes du peuple Juif, Sidrac, Misach et Abdenago, de les faire jeter dans la fournaise, s'ils refusoient d'adorer la Statue d'or qu'il avoit fait dresser. Ils lui répondirent : « Notre Dieu, » le Dieu que nous adorons, peut certainement nous retirer du » milieu des flammes de la fournaise, et nous espérons qu'il » nous délivrera de vos mains ; mais quand il ne le feroit pas, » nous vous déclarons que nous n'honorons point vos Dieux, et » que nous n'adorerons point la Statue d'or que vous avez fait » élever. » — Le Roi, transporté de colère, donna des ordres, et au même moment les plus forts soldats de ses gardes lièrent les pieds à Sidrach, Misach et Abdenago, et les jetèrent ainsi au milieu des flammes de la fournaise avec leurs souliers et leurs vêtemens. Comme la fournaise étoit extrêmement embrâsée, les flammes firent mourir ceux qui les y jetèrent ; mais ceux qui y avoient été jetés ne moururent point. Ils marchoient au milieu de la flamme, louant, glorifiant et bénissant le Seigneur. — Nabuchodonosor s'étant approché de la porte de la fournaise, les vit qui n'étoient point liés, et qui marchoient au milieu du feu sans qu'il leur fît aucun mal. Il leur dit : « Serviteurs du Dieu » Très-Haut, sortez et venez. » Ils sortirent. Le feu n'avoit eu aucun pouvoir sur leur corps ; il n'y eut pas un seul cheveu de leur tête qui fût brûlé. On ne vit sur leurs vêtemens aucune trace du feu. Nabuchodonosor, frappé d'admiration, s'écria : « Béni » soit le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdenago, qui a en- » voyé son Ange, et a délivré ses Serviteurs qui ont eu confiance » en lui, qui ont résisté au Commandement du Roi, aimant

» mieux livrer leur corps au supplice, que de servir et d'adorer » aucun autre Dieu que le leur. »

Lorsque la mère de Saint-Symphorien vit qu'on conduisoit son fils au martyre, elle dit de toute l'étendue de sa voix : « Mon » fils, souvenez-vous du Dieu vivant, et armez-vous de cou- » rage. Voyez des yeux de la Foi celui qui règne au Ciel. On ne » vous ôtera pas la vie : on la changera en une meilleure ; c'est » à un bonheur éternel qu'on vous conduit. Si le chemin est » difficile, il est court. » Ce fut avec joie que Symphorien animé par le discours de sa généreuse mère, souffrit et mourut pour Jésus-Christ.

Saint-Bernard animoit son espérance, en disant : « Je ne suis » pas digne des grâces de Dieu ; mais Jésus-Christ me les a mé- » ritées, et il a dit : Demandez et vous recevrez. Je puis regar- » der le Royaume des Cieux comme une chose qui m'appartient, » par le droit que mon Sauveur m'y a donné. »

Saint-François de Sales se reposoit sur la Providence divine avec plus de tranquillité que n'en a un petit enfant qui est sur le sein de sa mère. Dieu a promis de nous assister dans nos tribulations ; qu'ai-je à craindre ? Rien n'arrive que par la permission de Dieu, et on peut tirer avantage de tout pour son Salut.

Saint-François d'Assise disoit, en parlant de sa Communauté et de Dieu : « Nous avons une Mère qui est très-pauvre, » mais nous avons un Père qui est très-riche. » Lorsqu'il envoyoit ses compagnons dans une ville pour prêcher, il leur adressoit ces paroles du Prophète : *Mettez en Dieu tous vos soins, et il vous nourrira.*

Saint-François de Sales fut horriblement calomnié, et il ne perdit point la paix de l'amé. Il écrivit à M. l'Évêque de Belley : « On vient de m'avertir de Paris qu'on déchire mes vêtemens » d'une belle manière ; mais j'espère que Dieu me les racommo- » dera ; de sorte qu'ils seront meilleurs qu'ils n'étoient, si cela » est nécessaire pour son service. »

Le même Saint répondit à un de ses amis qui avoit essayé de lui prouver qu'il étoit obligé de travailler à sa justification, parce qu'une bonne réputation lui étoit nécessaire : « Dieu sait » de quel crédit j'ai besoin pour mon ministère, et je ne veux » rien de plus. »

Charité.

La plus excellente des vertus, qui est le lien de la perfection, c'est-à-dire, qui suppose toutes les autres et les perfectionne, c'est la Charité.

Par la Charité, qui est une vertu théologale, puisque c'est Dieu qui en est l'objet essentiel, nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

C'est la Charité qui donne le mérite aux autres vertus. Si on n'a pas la Charité, on peut bien, avec la grâce actuelle, faire des actions surnaturelles qui touchent le cœur de Dieu, et le portent à accorder des grâces de conversion; mais sans la Charité, on ne peut faire aucune action qui donne droit aux récompenses de l'autre vie.

Pour faire des actions méritoires du Ciel, il suffit d'avoir la Charité habituelle ou la grâce sanctifiante, et d'agir par un saint motif : les justes qui agissent par un motif surnaturel, distingué de la Charité, tel que celui de l'Espérance, méritent.

On ne peut avoir la Charité habituelle ou la grâce sanctifiante, si l'on n'aime pas Dieu d'un amour de préférence. Il faut, pour avoir cet amour, ne rien préférer à Dieu, aimer Dieu plus que tout, et être dans la disposition de faire tous les sacrifices qu'il exige de nous : on a cet amour quand on pratique tout ce qu'il ordonne, et qu'on évite tout ce qu'il défend.

Il ne suffit pas aux justes de fuir le péché mortel, et d'accomplir les devoirs essentiels ; ils ne persévèreront pas long-temps dans la justice, s'ils s'en tiennent là. C'est à tous qu'il est dit; soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. On doit desirer de croître dans son amour, et travailler à cela.

Aucune créature, même dans le Ciel, ne peut aimer Dieu autant qu'il le mérite, parce qu'aucune créature n'est capable d'un amour infini.

Il n'y a que les Saints du Ciel qui aiment Dieu très-parfaitement, sans qu'il y ait rien d'imparfait dans leur amour.

Efforçons-nous d'aimer Dieu en ce monde autant que nous serons capables de l'aimer, selon la mesure de la grâce que Dieu nous donne pour cela : plus nous aurons aimé Dieu sur la terre, plus nous l'aimerons dans le Ciel.

L'amour de préférence, sans lequel on ne peut avoir la Charité habituelle, être en grâce avec Dieu et avoir droit au Ciel, est ou un amour de reconnoissance, ou un amour d'espérance, ou un amour de Charité.

On aime Dieu d'un amour de reconnoissance, quand on aime Dieu parce qu'il nous a fait du bien, qu'il a été et qu'il est bon par rapport à nous.

On aime Dieu d'un amour d'espérance, quand on aime Dieu, parce qu'il nous aime jusqu'à vouloir être lui-même éternellement notre récompense dans le Ciel.

On aime Dieu d'un amour de Charité, quand, abstraction faite de ses bienfaits et de l'amour qu'il a pour nous, on l'aime pour lui-même à cause de ses perfections infinies.

Les moyens d'aimer Dieu d'un amour de Charité, c'est : 1°. de demander à Dieu cet amour ; 2°. de considérer souvent avec admiration les perfections de Dieu ; 3°. de produire souvent des actes de Charité, en disant : Mon Dieu, c'est pour vous-même, c'est à cause de vos perfections que je vous aime. Je vous aime, parce que vous êtes Dieu, l'Être infiniment parfait et aimable. Ce n'est ordinairement qu'après avoir produit beaucoup d'actes de reconnoissance qu'on parvient à faire des actes de pure Charité, à aimer Dieu pour lui-même.

Il y a une obligation de faire des actes de Charité, lorsqu'on parvient à l'usage de la raison ; lorsqu'étant dans l'état du péché, on ne peut se confesser, puisqu'il n'y a point d'autre moyen de se réconcilier alors avec Dieu ; lorsqu'on est en danger de mort, et souvent pendant la vie.

Que notre principal exercice soit de produire de cœur des actes d'amour de Dieu, et d'agir par le motif de cet amour ; la meilleure manière d'aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure, disoit Saint Bernard.

TRAITS HISTORIQUES.

Ce fut par l'amour que Saint-Pierre eut pour Jésus-Christ, qu'il répara le mal qu'il avoit commis en le renonçant. Il avoit

dit trois fois, lorsqu'on lui demanda s'il n'étoit pas un des Disciples de Jésus-Christ, non, je ne le connois pas; il lui dit ensuite trois fois qu'il l'aimoit. Vous le savez, vous qui connoissez toutes choses, vous qui pénétrez le fond des cœurs. *Vous savez que je vous aime.* C'est ce qui faisoit dire à un Ministre de l'Évangile : « Pécheur, que votre cœur dise autant de fois à Dieu : je » vous aime, que vous avez commis de péchés dans le cours » de votre vie. »

Madeleine, qui avoit beaucoup péché, aima tellement Jésus-Christ, qu'elle eut le bonheur d'entendre de sa propre bouche, que ses péchés lui étoient remis parce qu'elle avoit beaucoup aimé.

Quel amour pour Dieu n'eut pas Saint-Jean, désigné sous le nom de Disciple, que Jésus aimoit, et appelé l'Apôtre de l'Amour, dont tous les écrits respirent l'amour de Dieu et de Jésus-Christ !

Quel amour n'eut pas Saint-Paul, qui soutint, pour l'amour de Jésus-Christ, tant de travaux, de fatigues et de persécutions; qui, au milieu de ses souffrances, étoit rempli de consolations et comblé de joie ; dont l'amour étoit enraciné si profondément dans son cœur, qu'il étoit assuré que rien ne seroit capable de l'en séparer. *Qui nous séparera de l'amour de Jésus-Christ ?*

Quel fut l'amour d'un Saint-Ignace, Évêque de Smyrne, qui brûloit du desir du martyre, qui desiroit que tous les tourmens vinssent fondre sur lui, pour pouvoir arriver à la possession de Jésus-Christ; qui disoit : « Je ne suis affamé que du pain de » Dieu, qui est la chair de Jésus-Christ; je n'ai soif que de son » Sang, qui est la charité incorruptible. »

Saint-Ignace de Loyola avoit pris pour devise : *Tout à la plus grande gloire de Dieu.* Il demandoit à Dieu avec instance son amour. « Seigneur, donnez-moi votre amour ; si je » vous aime, je suis assez riche. »

Le grand Saint-François Xavier aimoit moins Dieu parce qu'il étoit son Dieu, que parce qu'il étoit Dieu. Il étoit plus touché, plus pénétré d'amour pour Dieu, à cause de ses perfections, et de l'amour que Jésus-Christ nous a témoigné dans sa Passion, qu'il ne l'étoit de la magnifique récompense que Dieu

promet, après la mort, dans le Ciel, à ceux qui l'auront aimé sur la terre.

Quelles célestes douceurs l'amour ne faisoit-il pas éprouver à Saint-François d'Assise, lorsqu'il savouroit ce qu'expriment ces trois mots : *Mon Dieu et mon Tout ;* lorsqu'il étoit enfoncé dans les Plaies du Sauveur où il se retiroit à toutes les heures !

Quelle vive douleur de ses péchés l'amour ne faisoit-il pas sentir au cœur d'Augustin, lorqu'il pensoit qu'il avoit connu et aimé si tard son Dieu, qu'il appeloit l'*Infinie Beauté, la Beauté si ancienne et toujours si nouvelle.*

Sainte-Gertrude, dont l'exercice continuel étoit celui de l'amour de Dieu, consacroit néanmoins un jour de la semaine au divin Amour. Elle appeloit ce jour, *le Jour de l'Amour.*

Ce que Sainte-Catherine de Gênes demandoit à Dieu avec plus d'instances et de ferveur, c'étoit qu'il daignât graver dans son cœur la loi de son amour avec les caractères sacrés du Saint-Esprit, et qu'il lui donnât son pur amour.

Sainte-Thérèse mouroit de regret de ne pas mourir, par le desir d'aimer davantage son Dieu, qu'on n'aime bien parfaitement que dans le Ciel.

Pour bien aimer Dieu, il faut que le cœur cesse d'être attaché aux choses de la terre. *Détachez votre cœur des créatures*, disoit Sainte-Thérèse, *et vous trouverez Dieu.* Saint-François de Sales disoit à cette occasion : « Quand une maison est en feu, » on jette tout par les fenêtres ; il en est ainsi d'une ame que l'a- » mour divin enflamme, elle se détache de tout ce qui est créé. » C'est ce qui faisoit dire au Père Seignéri le jeune, que l'amour divin est un voleur qui nous dépouille de toutes les affections terrestres, et qui nous fait crier vers le Seigneur ! *Que veux-je autre chose sur la terre, sinon vous ? Vous seul, ó mon Dieu, vous seul, et toujours vous seul !*

Le second objet de la Charité c'est le prochain. Aimez votre prochain pour Dieu ; aimez-le de manière que ce soit Dieu que vous aimiez en lui, et que tout ce que vous ferez pour lui, soit un acte d'amour de Dieu. — Sainte-Catherine de Gênes dit un jour à Dieu : « Mon Dieu, vous voulez que j'aime mon pro- » chain, mais je ne puis aimer autre chose que vous. » Le Sei-

gueur lui répondit : *Ma fille, celui qui m'aime, aime ce que j'aime. En aimant le prochain pour moi, il me prouve qu'il m'aime.*

Par amour pour la paix, et pour Dieu, gardez-vous de contredire qui que ce soit, eussiez-vous raison. « Une once de » charité vaut mieux que cent livres de raison, disoit le Cardinal » Bellarmin. » Dans les contestations, il vaut mieux céder : celui qui cède est vainqueur ; il conserve la paix, qui est un si grand bien ; et il fait un acte de la vertu de charité, de cette vertu qui nous unit à Dieu, avec les liens de la vie éternelle, dit Saint-Augustin.

Quand vous ne pouvez approuver une action, que la charité vous fasse excuser l'intention, dit Saint-Bernard. On disoit de Sainte-Thérèse qu'on pouvoit bien être assuré que par-tout où elle se trouveroit, elle prendroit le parti de ceux contre qui on parleroit.

Secourez votre prochain autant que vous le pouvez. Dieu vous traitera comme vous l'aurez traité. Exercer des œuvres de miséricorde envers ses frères, c'est, selon Saint-Jean Chrysostôme, faire avec Dieu un grand gain. Sainte-Madeleine de Pazzi trouvoit plus de contentement à assister le prochain dans ses besoins, qu'à contempler Dieu et à être ravie en lui. Elle disoit : « Lorsque je suis en contemplation, Dieu m'aide ; mais » quand j'assiste mon prochain pour Dieu, j'aide Dieu, puis- » qu'il regarde comme fait à lui-même tout ce qu'on fait pour » le prochain. »

Desirez du bien et faites-en, par le motif de la charité, à ceux qui vous haïssent et qui vous font du mal : c'est ainsi que se vengent les Saints. Saint-Paulin, d'après les maximes de l'Évangile, vous exhorte à cette vengeance céleste. — Sainte-Catherine de Sienne servit pendant long-temps, comme si elle eût été sa domestique, une dame malade qui l'avoit calomniée dans le dessein de lui enlever sa réputation. — Saint-Ambroise procura à un malheureux qui avoit attenté à sa vie, les moyens de vivre dans l'aisance jusqu'à la fin de ses jours. — Un Gouverneur de la Toscane, nommé Venustan, qui étoit ennemi des Chrétiens, avoit fait couper les deux mains, en haine de la Foi, à Saint-Sabin, Évêque. Peu de jours après, le Tyran eut un mal d'yeux

qui lui causoit de vives douleurs, et qu'on ne pouvoit appaiser; il eut recours au Saint, et se recommanda à lui. Sabin se mit en prières, et élevant ensuite ses bras, dont les plaies étoient encore sanglantes, il le bénit, lui obtint du Seigneur la guérison de ses yeux, et même celle de son ame. Le Tyran se fit chrétien.

Le Père Seigneri rapporte dans son Livre, intitulé : *le Chrétien instruit*, un trait admirable d'une dame de Boulogne, remplie de charité. Elle avoit un fils : ce fils unique qu'elle chérissoit fut tué, je ne sais à quelle occasion. L'assassin de son fils chercha un lieu de sûreté pour se dérober aux poursuites de la Justice ; il s'adresse par hasard à la mère de celui qu'il venoit d'assassiner ; il lui raconte ce qui vient de lui arriver, et la supplie de vouloir, pour l'amour de Jésus-Christ, lui donner un asile chez elle pour quelques jours. Quelqu'affligée qu'elle fût, elle y consentit, sans lui faire connoître ce qu'elle étoit. Le lendemain du jour où elle l'eut retiré, elle lui dit : « Je suis la mère » de ce pauvre jeune homme à qui vous avez ôté la vie ; mais » puisque j'ai perdu mon fils, vous l'êtes dès ce moment, je » vous regarderai comme tel, et vous serez mon héritier. En » attendant que vous puissiez demeurer avec moi, emportez » cette bourse, et prenez la fuite ; vous pourriez n'être pas en » sûreté dans ma maison. »

Que la conduite de ceux que l'esprit de charité anime est bien différente de celle que fait tenir l'esprit de haine et de vengeance ! — Une mère dont le mari avoit été tué, conservoit sa chemise toute ensanglantée, qu'il portoit lorsqu'on l'assassina, et elle la montroit souvent à son fils, en lui disant : « *Il faudra se venger.* » Que de péchés n'a-t-elle pas commis, et n'a-t-elle pas fait commettre, cette mère anti-chrétienne, en entretenant en elle, et en inspirant à son fils l'esprit de vengeance ! Qu'a-t-elle gagné en agissant ainsi ? A-t-elle eu un seul instant la paix ? Si elle n'a pas renoncé ensuite à ses sentimens de vengeance, et n'a pas pleuré amèrement tant de péchés, quelle a été sa mort, et où est actuellement son ame ?

TROISIÈME PARTIE.

DU CULTE DIVIN.

LEÇON PREMIÈRE.

De la Prière.

(CATÉCHISME.)

La Prière est une élévation de notre ame vers Dieu.

Il est bien nécessaire de prier : c'est un des devoirs les plus indispensables de la Religion.

La Prière est très-nécessaire, 1°. parce que Jésus-Christ nous en a fait un précepte ; 2°. parce que la Prière est un des moyens par lesquels Dieu nous communique ordinairement sa grâce.

Il faut prier souvent, mais sur-tout le matin en se levant, le soir en se couchant, avant et après le repas, et quand on sonne l'*Angelus*, en mémoire de l'Incarnation.

Quand on commence sa Prière, il faut se mettre en la présence de Dieu.

On se met en présence de Dieu en faisant un Acte de Foi par lequel on voit que Dieu est présent ; et en l'adorant, comme celui qui voit le fond de nos cœurs.

EXPLICATION.

La Prière est une affection de l'ame, c'est une élévation et une application de son esprit et de son cœur à Dieu, pour lui rendre ses hommages, lui exposer ses besoins et lui demander ses grâces, afin de devenir meilleur pour sa gloire et de se sauver.

Il y a des Prières purement mentales, ce sont celles où la langue n'agit point, où l'on ne prononce aucune parole.

Il y a des prières vocales, ce sont celles où les sentimens du cœur passent sur la langue, et font prononcer des paroles.

La Prière purement vocale, dans laquelle l'esprit n'est point attentif aux paroles que l'on adresse à Dieu, et le cœur ne lui dit rien, est une prière inutile; ce n'est pas une Prière, c'est un acte d'indévotion, par lequel on offense Dieu, parce qu'on lui manque de respect.

C'est prier que d'adorer Dieu, de le remercier et de lui dire du cœur qu'on l'aime; mais on donne sur-tout le nom de Prière à l'acte de Religion par lequel on implore le secours de Dieu.

Notre salut doit être notre objet capital; c'est cet objet qui doit absorber tous les autres objets et l'emporter sur tout; mais pour parvenir au salut, nous avons un besoin continuel de la grâce, et Dieu veut que nous la lui demandions, il l'a attachée à nos Prières. Ainsi, il est nécessaire de prier, et il faut prier fréquemment.

La Prière est le moyen de salut le plus *général*, il peut suppléer à tous les autres. Tous ne peuvent pas jeûner, faire une rigoureuse pénitence, exercer la plupart des œuvres de miséricorde ; mais quels sont ceux qui ne peuvent pas prier par-tout, qui ne peuvent pas avoir recours à Dieu à tous les momens ?

C'est le moyen de salut *le plus assuré* ; il n'expose ni à l'ostentation, ni à aucun danger.

C'est le moyen de salut *le plus efficace*. Celui qui prie va puiser dans le sein de Dieu, qui est tout-puissant.

Ce moyen de salut *est absolument nécessaire*. N'est-il pas nécessaire de payer à la bonté de Dieu un tribut de reconnoissance ; d'offrir à la souveraineté de Dieu l'hommage de sa dépendance ; d'appaiser la justice de Dieu par un sacrifice ; de présenter à la miséricorde de Dieu un encens ? C'est ce qu'on fait par la Prière. Jésus-Christ nous ordonne dans l'Evangile de prier. Il nous a dit : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous » trouverez, frappez à la porte (du Ciel) et elle » vous sera ouverte. »

L'Eglise est parfaitement instruite de la Doctrine de Jésus-Christ, et elle a dit dans le Concile de Trente : « Dieu ne nous commande pas l'im- » possible ; mais en commandant, il nous avertit » de faire ce que nous pouvons, et de demander » ce que nous ne pouvons pas encore, nous assu- » rant que quand nous le demandons comme il

» faut, il nous aide, pour que nous le puissions. » Il y a certaines grâces qui ne sont accordées qu'à la Prière, comme la persévérance finale. Il y a certaines tentations qu'on ne peut surmonter que par le jeûne joint à la prière.

Il est donc nécessaire de prier, et il faut prier beaucoup, il faut prier fréquemment. Il est écrit dans le Livre de l'Ecclésiastique : « Que rien ne » vous empêche de prier toujours. » (18. 22.) *Il faut toujours prier et ne jamais abandonner la prière*, dit Jésus-Christ en Saint-Luc, (18. 1.) *Priez sans cesse*, écrivoit Saint-Paul aux Fidèles de Thessalonique, (5. 17.)

Nous prierons sans cesse, si, à notre réveil nous pensons à Dieu, et lui faisons l'offrande de notre cœur; si nous renouvelons cette offrande au commencement de nos principales actions; si nous sommes assidus à nos prières du matin et du soir; si, pendant la journée, nous élevons notre esprit et notre cœur à Dieu, lorsque nous nous mettons au travail, lorsque l'heure sonne, que nous conversons, que nous allons dans les rues, que nous faisons ce que nous devons faire; si, dans nos peines, dans nos tentations, nous avons aussitôt recours à Dieu avec confiance; si, les jours du Seigneur, nous sommes assidus aux divins Offices, nous écoutons religieusement la Parole de Dieu, et réfléchissons davantage sur les vérités du salut.

La Prière est la source des grâces, ne cessons point d'aller y puiser; c'est la clef du Ciel, servons-

nous-en continuellement pour ouvrir le trésor des miséricordes du Seigneur, et en faire descendre sur nous les dons célestes.

Prions sans cesse, nous serons éclairés, consolés, fortifiés, animés; par le moyen de cette prière assidue, nous nous convertirons, nous nous sanctifierons, nous nous sauverons.

TRAITS HISTORIQUES.

Anne, mère de Samuël, obtint de Dieu ce qu'elle lui demandoit, parce qu'elle le prioit avec Foi. « Elle parloit dans son » cœur, dit la Sainte-Écriture. »

Le Publicain qui pria dans le Temple, en sortit justifié, parce que se reconnoissant coupable, et pénétré de douleur d'avoir offensé Dieu, il se frappoit la poitrine, en disant : *O Dieu! ayez pitié de moi qui suis un pécheur.*

Saint-Machaire parlant de la manière de prier, disoit qu'il n'étoit pas nécessaire d'employer beaucoup de paroles, mais qu'il suffisoit d'étendre les mains vers le Ciel, et de dire : « Sei- » gneur, que votre volonté et votre bon plaisir soient accom- » plis. » Dieu sait bien ce qui nous est nécessaire.

Un saint Solitaire avoit coutume, au commencement de ses Prières, de rappeler toutes ses pensées, et de leur crier, après les avoir ainsi rassemblées : « Venez toutes adorer Jésus-Christ, » notre Roi et notre Dieu; venez vous prosterner devant lui. »

Saint-Augustin raconte que lorsqu'il n'étoit encore que Catéchumène, il eut un mal de dents si violent, qu'il ne lui laissoit pas la liberté de parler. Il lui vint dans l'esprit d'engager tous ceux de ses amis qui étoient auprès de lui, à se mettre en Prière pour demander à Dieu, qui est l'auteur de la santé du corps, aussi bien que de celle de l'ame, qu'il lui plût de le soulager. Il écrivit sur des tablettes ce qu'il desiroit d'eux, et le leur fit lire; « et nous n'eûmes pas plutôt mis les genoux en terre, pour im- » plorer le secours de sa miséricorde, que ma douleur s'éva-

» nouit, » dit Saint-Augustin ; ce qui me donna occasion, ajoute-t-il, de chanter les louanges du Saint-Nom de Dieu avec de grands sentimens de joie et de Foi. (*Confess. liv.* 9.)

On demandoit à un Prêtre, qui étoit un homme de Dieu, pourquoi il n'y a point de temps où le Démon nous fasse plus la guerre que dans le temps de la Prière? Il répondit : C'est qu'une Prière bien faite est un grand tourment pour le Démon, comme l'a dit Saint-Jean Chrysostôme. Le Démon, qui est l'ennemi de notre Salut, cherche à nous détourner de la Prière ; et lorsqu'il ne peut pas y réussir, il fait tous ses efforts pour nous porter à ne pas bien prier, parce qu'il n'est point d'Exercice qui nous soit plus salutaire quand on s'en acquitte bien. Nous serions bientôt des Anges, si nous étions assidus à prier, et attentifs à bien prier.

La Prière est la porte par laquelle le Seigneur nous fait passer ses grâces, disoit Sainte-Thérèse. Si cette porte reste fermée, qu'allons-nous devenir ? Hélas ! ajoutoit-elle, j'en ai fait l'expérience. J'eus le malheur d'abandonner la Prière mentale, et je devenois tous les jours moins Chrétienne. Si je n'eusse repris ce saint Exercice, j'étois perdue.

Sainte-Marie Egyptienne fut, pendant dix-sept ans, continuellement tentée par l'Esprit immonde, et elle en fut toujours victorieuse, parce qu'elle ne cessa jamais de prier.

LEÇON II.

Des Dispositions nécessaires pour prier.

(CATÉCHISME.)

On est assuré d'obtenir ce qu'on demande à Dieu par la Prière, pourvu qu'elle soit bien faite.

Cette assurance est fondée sur la promesse expresse de Dieu.

Il y a quatre principales dispositions nécessaires pour prier : l'attention, la confiance, l'intention pure, et la persévérance.

Prier avec attention, c'est penser à ce qu'on dit, et prier de cœur en même temps qu'on prie de bouche.

On peut prier Dieu sans parler, en élevant son cœur à Dieu.

Ceux qui ne prient Dieu que des lèvres, loin de servir Dieu, l'offensent, si c'est par négligence qu'ils sont inattentifs.

Prier avec confiance, c'est prier avec une ferme assurance que Dieu nous écoutera, parce qu'il est bon.

Prier avec une intention pure, c'est rapporter nos Prières à la gloire de Dieu et à notre Salut éternel.

On peut demander à Dieu les choses temporelles dont on a besoin, si on les demande à condition qu'elles seront utiles pour le Salut.

Prier avec persévérance, c'est ne pas se lasser de prier.

Il faut prier au nom de Jésus-Christ.

L'Église nous en donne l'exemple dans ses Prières, qu'elle finit toujours en disant : *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, etc.

Ces paroles veulent dire : Par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

Jésus-Christ lui-même nous a commandé de prier ainsi.

Quand on ne dit pas ces paroles, elles sont sous-entendues dans l'intention.

Il faut prier au nom de Jésus-Christ, parce que nous ne pouvons rien obtenir de Dieu que par les mérites de Jésus-Christ.

EXPLICATION.

Rien n'est mieux fondé que l'efficacité de la Prière ; elle est fondée sur le pouvoir de Dieu, qui est sans bornes ; sur sa bonté, qui est infinie ; et sur ses promesses, qui sont fidèles.

Comment Dieu n'exauceroit-il pas nos Prières, si elles sont telles qu'elles doivent être ? Ce grand Dieu, à qui nous les adressons, est infiniment

riche et puissant. Il est riche pour tous, puissant à l'égard de tous ceux qui l'invoquent, dit l'Apôtre aux Romains, (10. 12.) Il peut pourvoir abondamment à tout ce qui nous manque sans rien perdre ; le trésor des secours dont nous avons besoin est inépuisable, il ne peut diminuer.

Mais ce Dieu tout-puissant est aussi bon qu'il est puissant. De toutes ses perfections, c'est sa bonté à notre égard qu'il se plaît à faire éclater. Ce Dieu est notre Père, et il ne peut pas y avoir un père plus tendre. Dans le temps même que, par un effet de sa juste colère, il menace ses enfans coupables, une Prière fervente attendrit son cœur, et désarme son bras prêt à les frapper. Dieu est notre Père, et il veut que nous l'appelions ainsi, lorsque nous le prions. « C'est ainsi que vous » prierez : Notre Père, etc. » nous dit-il. En nous ordonnant de le prier ainsi, il a voulu nous faire entendre qu'il étoit sensible à nos besoins, et qu'il s'intéressoit à notre bonheur. Nous voyons quelle est la tendresse d'une bonne mère pour le nourrisson qu'elle a porté dans son sein, et qu'elle nourrit de sa substance ; dès qu'elle le considère, son cœur se dilate ; lorsqu'il pousse quelques cris, ses entrailles sont émues ; cette mère n'oublie point son enfant. Cependant qu'a dit notre Père qui est dans les Cieux ? Il nous a assuré que quand cette mère oublieroit celui qui lui est si cher, il ne nous oubliera jamais. (*Isaïe*, 49. 15.)

Jésus-Christ pouvoit-il s'exprimer sur ce sujet

plus clairement? Il a promis d'avoir pitié de ceux qui imploreroient sa miséricorde. Il a dit: Demandez et vous recevrez; cherchez et vous trouverez; frappez et les portes vous seront ouvertes. Celui qui demande recevra; celui qui cherche trouvera; l'on ouvrira à celui qui frappe. Dieu agit ainsi envers tous; tous ceux qui demandent reçoivent, (*Luc.* 11. 10.) La Prière monte vers le Ciel, et les secours en descendent, dit un Père.

Mais, dira-t-on, l'expérience ne montre-t-elle pas le contraire? Que de personnes sont dans le besoin qui desirent d'être secourues, et n'obtiennent pas de Dieu ce qu'il pourroit leur accorder! Saint-Augustin répond à ceux qui parlent ainsi: Ou ils ne prient pas, ou ils prient mal.

On ne prie point, hélas! Par combien de Chrétiens la prière n'est-elle pas abandonnée de nos jours! Il en est qui négligent la Prière journalière du matin et du soir. Cet exercice est indispensable. Le Sage dit qu'il faut prévenir le retour du Soleil, pour bénir celui qui en est le Créateur, et adorer le Seigneur au lever de cet astre. Le Roi-Prophète a annoncé que nous devions lever des mains pures vers l'auteur de notre Être, quand le soir, qui amène la nuit, fait descendre sur la terre les ténèbres. Que de Chrétiens sans amour pour Dieu et sans zèle pour leur salut, n'assistent point aux Offices de l'Église et se contentent, les jours du Seigneur, qui sont consacrés à la Prière, d'assister à une Messe basse, pendant laquelle ils ne deman-

dent rien à Dieu, malgré leurs pressans besoins! Peut-on dire qu'ils prient?

C'est à la plupart des Chrétiens qu'on peut adresser ces paroles de Saint-Jacques: *Vous demandez et vous n'obtenez pas, parce que vous priez mal.* (4. 3.)

On prie de bouche sans attention de l'esprit, sans dévotion du cœur; la Prière que l'on fait n'est qu'un travail des yeux et un mouvement des lèvres: ce n'est point prier. La récitation d'une formule de Prière n'est point une Prière, lorsque l'esprit et le cœur n'y sont pour rien. La langue n'honore point Dieu, si le cœur est alors éloigné de lui. Voulons-nous être exaucés? prions avec un esprit bien attentif, avec un cœur rempli de pieux sentimens; le desir de l'ame est essentiel à toute Prière; et plus le desir est ardent, plus la prière est agréable à Dieu et salutaire.

On prie sans confiance. Loin d'espérer, on désespère d'obtenir ce qu'on demande; on se persuade même qu'on n'est point écouté de Dieu, qu'on ne regarde pas comme son Père: est-il étonnant que ceux qui méconnoissent sa bonté, n'en éprouvent pas les effets? Lorsque nous prions, soyons assurés que Dieu nous écoutera et qu'il viendra à notre secours, parce qu'il est bon. Tout ce que vous demanderez avec Foi vous sera accordé, est-il écrit dans l'Évangile. Pour animer notre confiance, avant toutes nos Prières pensons que nous sommes les Enfans de Dieu, et que,

quoique nous l'ayons offensé, il n'a pas perdu pour nous ses entrailles de Père.

On prie, mais sans avoir une intention pure, on n'a souvent en vue que ses besoins temporels, on ne desire que cela. La Prière d'Antiochus fut rejetée de Dieu, parce qu'il ne demandoit que sa guérison corporelle, tandis que Dieu écouta celle du publicain parce qu'il prioit avec un repentir sincère. C'est à la gloire de Dieu et à notre salut éternel que nous devons rapporter toutes nos Prières. On peut demander à Dieu les choses temporelles dont on a besoin, mais ce doit être toujours sous la condition qu'elles seront pour nous un moyen de sanctification, et qu'elles contribueront à notre salut. Ne commençons aucune Prière sans nous être excités à la contrition et à l'amour de Dieu.

On prie et on n'obtient pas, parce qu'on se lasse bientôt de prier. Les pauvres, qui ont un besoin pressant d'être secourus, se lassent-ils de demander l'aumône? Nous sommes, dit Saint-Augustin, les mendians de Dieu. Lorsqu'il diffère de nous accorder ce que nous demandons, c'est afin que nous le lui demandions avec plus d'instances. La prière que l'Évangile demande de nous, est une prière constante. Il faut frapper à la porte jusqu'à ce qu'elle nous soit ouverte : il faut crier vers le Seigneur jusqu'à ce que nous ayons obtenu. En priant avec persévérance, nous serons exaucés ; ou Dieu nous accordera ce que nous lui demanderons,

ou nous obtiendrons de lui quelque chose qui nous sera plus utile, plus salutaire.

Mais est-ce en notre nom que nous oserons adresser à Dieu des prières? Viles créatures, misérables pécheurs; que sommes-nous devant l'Être des Êtres? De quel front oserions-nous de nous-mêmes, enfans si ingrats, lever les yeux vers lui, quoiqu'il soit notre Père? C'est au nom de Jésus-Christ que nous devons prier. Jésus-Christ veut nous faire part de ses mérites, il nous permet d'en disposer; c'est avec lui que nous devons prier; c'est par ses mérites que nous devons demander. Disons à Dieu : Je suis indigne d'être exaucé; mais Jésus-Christ mérite de l'être, et il demande pour moi ce que je desire. C'est son esprit qui prie en moi par des gémissemens ineffables. Écoutez Jésus-Christ votre fils. Je vous supplie de m'exaucer par les mérites de ses souffrances et de la mort qu'il a endurée pour moi.

Heureux ceux qui savent bien prier! Disons souvent à Dieu : *Seigneur, enseignez-moi à prier.*

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Bernard avoit coutume, avant ses Prières, de congédier les pensées d'affaires dont il s'étoit occupé pour Dieu. Il disoit : « Pensées étrangères à Dieu, éloignez-vous; je vous rappellerai » ensuite, si c'est la volonté de Dieu. Je vais prier; il faut que » je sois avec Dieu, comme s'il n'y avoit dans le monde que » Dieu et moi. Moi seul avec Dieu seul. » Il disoit ensuite : » Seigneur, je vous offre cette Prière, afin que vous exauciez le » désir que j'ai de connoître et d'accomplir votre volonté. »

Un serviteur de Dieu ne se mettoit point en prière sans se

rappeler ce que dit Saint-Cesaire d'Arles : « On adore l'objet » auquel on pense volontairement pendant la prière. »

Saint-Jean-Chrysostôme recommandoit que dans la Prière on se tînt dans la posture d'une personne qui adore.

Que l'on soit à genoux, assis ou debout, il faut éviter, dans la posture où l'on peut se mettre, ce qui marqueroit l'immortification ou la dissipation. Saint-François de Sales étoit toujours aussi modeste à l'extérieur, lorsqu'il prioit en particulier dans sa chambre, que s'il eût été en public dans le saint Temple. M. Camus, Évêque de Bellay, eut la curiosité d'examiner un jour par une petite ouverture qui donnoit dans son appartement, ce qu'il y faisoit ; le Saint étoit en prière. Il fut fort édifié de voir qu'il étoit à l'extérieur, comme paroîtroit un Ange revêtu d'un corps humain.

« Souvenez-vous toujours avant vos Prières, disoit un » grand Directeur des ames, qu'il n'y a jamais de bonne Prière » vocale, si elle n'est accompagnée de la prière mentale. La » Prière ne consiste pas dans le mouvement des lèvres, mais » dans le desir du cœur. Un *Ave, Maria*, dit de cœur avec » dévotion, vaut mieux que soixante *Ave, Maria*, prononcés » précipitamment sans attention. » La Prière, dit Saint-Augustin, est un saint desir du cœur qui soupire après la possession de Dieu qui est sa fin, et après sa grâce qui est le moyen nécessaire pour y parvenir.

Pendant la Prière, Saint-François de Sales entroit dans le centre de son ame, qu'il regardoit comme le Sanctuaire de Dieu. *Je m'y tiens*, disoit-il, *avec confiance, comme un enfant d'amour.*

D'après ce que Jésus-Christ a dit, que le *Royaume de Dieu est au-dedans de vous*, Sainte-Catherine de Sienne considéroit son cœur comme un *Oratoire*, et Sainte-Therèse comme un petit Ciel. Elles s'y enfermoient dans le temps de leurs prières, et y adoroient Dieu, comme les Anges, avec religion et amour.

Saint-Philippe de Nery se regardoit, pendant la Prière, comme un traître. Il conjuroit le Seigneur de lui pardonner ses trahisons, et de lui accorder la grâce de ne le plus trahir. Il ne cessoit point, dans le cours de la journée et lorsqu'il s'éveilloit pendant la nuit, de se recommander à Dieu.

Un grand serviteur de Dieu se présentoit devant le Seigneur, comme un pauvre mendiant aveugle et abandonné, rempli de misères et de besoins ; il lui demandoit l'aumône avec humilité et confiance. *Nous sommes les mendians de Dieu*, dit Saint-Augustin.

Saint-François d'Assise, qui avoit une si haute idée de Dieu et un si grand mépris de lui-même, disoit : *Qui êtes-vous, Seigneur, et que suis-je?* Comment, étant si grand, vous occupez-vous de moi? Comment ne me donnerois-je pas tout à vous, mon Dieu et mon tout?

Saint-Ignace et Saint-François de Borgia examinoient dans leurs Prières, ce qui seroit capable de les troubler, ce qu'il y avoit en eux qui pût déplaire au Seigneur, ce qu'ils pourroient faire pour sa gloire et pour son amour. Ils se mettoient ensuite dans la disposition de faire tout ce qu'ils voyoient être par rapport à eux de plus parfait.

Un grand pécheur, vraiment pénitent, ne cessoit point de faire cette Prière : « Seigneur, je vous demande miséricorde par » Jésus-Christ. »

Une personne pieuse qui redoutoit beaucoup la mort, pensant continuellement que des dispositions dans lesquelles on sera au moment de la mort, dépend une éternité bienheureuse ou malheureuse, faisoit très-souvent cette Prière : « Seigneur, faites » que je meure dans de grands sentimens de contrition, de re» connoissance, de confiance et d'amour. »

On demandoit à Saint-Louis de Gonzague s'il avoit eu beaucoup de distractions dans ses Prières depuis six mois. Obligé de répondre à celui qui l'interrogeoit, il répondit : J'en ai bien eu l'espace d'un *Ave, Maria*.

Le vénérable Berchmans, interrogé sur la manière dont il se comportoit dans le temps où il éprouvoit des dégoûts pendant la Prière, répondit : *Je prie, je m'occupe, je prends patience.* L'Oraison de patience est une excellente oraison, disoit un Saint.

Sainte-Thérèse se réfugioit, dans le temps des aridités spirituelles, auprès de Jésus-Christ dans le Jardin des Oliviers.

Saint-François de Sales dit qu'il ne faut pas chercher dans la prière les consolations de Dieu, mais le Dieu des consolations. « Je ne quitte pas la Prière dans le temps des sécheresses ; je me » considère

» considère alors devant Dieu comme une statue placée dans un » appartement, parce que la volonté de son maître est qu'elle » soit où elle est. »

Sainte-Jeanne-Françoise de Chantal demanda un jour à Saint-François de Sales s'il avoit fait son Oraison. Il lui répondit : « Non, je ne l'ai pas encore faite ; mais je fais ce qui vaut bien » l'Oraison. En faisant ce que je sais être selon la volonté de » Dieu, je me tiens continuellement uni à lui. Il convient sou- » vent en ce monde de faire l'Oraison d'œuvres et d'actions. »

LEÇON III.

De l'Oraison Dominicale.

(CATÉCHISME.)

La meilleure prière que nous puissions faire à Dieu, c'est le *Pater*, que nous appelons l'*Oraison Dominicale* ou l'Oraison du Seigneur.

On appelle le *Pater*, l'Oraison du Seigneur, parce que Notre Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseignée lui-même.

L'Oraison Dominicale est composée d'une courte préface et de sept demandes.

Voici l'Oraison Dominicale en latin : *Pater noster*, etc.

Voici l'Oraison Dominicale en français : Notre Père, etc.

Quand nous disons le *Pater*, nous parlons à Dieu.

Nous appelons Dieu notre Père, parce qu'il nous a créés, et qu'il nous a adoptés pour ses enfans.

Adopter, c'est choisir, et prendre volontairement quelqu'un pour son fils.

L'effet de cette adoption est que Jésus-Christ ne dédaigne pas de nous appeler ses frères.

Cette adoption fait encore que nous avons part avec Jésus-Christ à l'héritage du Père.

Cet héritage est le Royaume des Cieux.

Nous disons : *Notre Père qui êtes dans les Cieux*, quoique Dieu soit par-tout. Il est sur la terre, dans le Ciel, et en tous lieux.

Nous disons : *Qui êtes dans les Cieux*, parce que le Ciel est le lieu où Dieu se découvre à ses enfans dans toute sa gloire.

Nous disons : *Notre Père*, et non pas *mon Père*, pour montrer que tous les Chrétiens sont frères.

Par ces paroles : *Que votre Nom soit sanctifié*, nous demandons que Dieu soit connu, aimé et servi de tout le monde, et de nous en particulier.

Par ces paroles : *Que votre Règne arrive*, nous prions Dieu de régner dans nos cœurs par sa grâce, et de nous faire régner un jour avec lui dans sa gloire.

Par ces paroles : *Que votre Volonté soit faite sur la terre, comme dans le Ciel*, nous demandons la grâce de faire en toutes choses la volonté de Dieu aussi promptement que les Anges et les Saints la font dans le Ciel.

Faire la volonté de Dieu, c'est obéir à ses Commandemens, et endurer patiemment les afflictions qu'il lui plaît de nous envoyer.

Quand Dieu nous envoye des afflictions, nous devons penser que Dieu est juste, et que nous en méritons bien davantage.

Nous devons encore penser qu'il est bon, et qu'il fait tout pour notre plus grand bien.

Nous devons dire alors à Dieu : *Que votre Volonté soit faite.*

Par ces paroles : *Donnez-nous aujourdhui notre pain de chaque jour*, nous demandons à Dieu ce qui nous est nécessaire chaque jour pour la vie de l'ame et du corps.

Cette demande, que nous faisons à Dieu : *Et pardonnez-nous nos offenses*, nous apprend que nous offensons Dieu tous les jours, et que nous avons besoin de lui demander continuellement pardon.

Par ces paroles : *Pardonnez-nous comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne nos péchés, selon que nous les pardonnons aux autres.

Ceux qui ne veulent point pardonner, ne doivent pas espérer que Dieu leur pardonne. Ils se condamnent eux-mêmes en faisant cette prière.

Par ces paroles : *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation*, nous prions Dieu de nous préserver des tentations, ou de nous faire la grâce de les surmonter.

Dieu permet que nous soyons tentés, pour nous faire connoître notre misère, et pour exercer notre vertu.

Par ces paroles : *Délivrez-nous du mal*, nous demandons d'être préservés de toutes sortes de maux, soit de l'ame, soit du corps.

Le péché est le plus grand de tous les maux.

Nous serons parfaitement délivrés de tout mal à la résurrection bienheureuse.

Ainsi, l'Oraison Dominicale se termine à demander à Dieu la vie éternelle.

EXPLICATION.

Tout ce que nous pouvons et devons demander à Dieu est renfermé dans l'Oraison Dominicale. Cette courte prière est appelée ainsi, parce que c'est Jésus-Christ notre souverain Seigneur qui l'a composée, et qui nous ordonne de la réciter.

Soyons pénétrés de reconnoissance de ce que notre adorable maître a bien voulu nous apprendre le nom que nous devons donner à Dieu, ce que nous devons lui demander, et même les expressions dont nous devons nous servir. Il n'y a certainement point de meilleure prière.

L'espèce de préface, le début de cette excellente prière qui renferme sept demandes, ce sont ces paroles : *Notre Père qui êtes aux Cieux.*

Lorsque nous récitons cette prière, nous parlons

à Dieu, et nous l'appelons du doux nom de Père.

Père, c'est le premier mot qu'on nous a appris dès que nous avons commencé à bégayer.

Père, tel est le cri que notre cœur doit pousser vers Dieu dans toutes nos peines, et toutes les fois que nous désirons quelque bien.

Oui, nous pouvons appeler Dieu du nom de Père, de ce nom si doux aux oreilles, à la langue et au cœur de ceux qui aiment Dieu; ne l'est-il pas?

Dieu est notre père; c'est lui qui nous a donné l'existence, qui nous conserve et qui nous nourrit. Nous tenons de lui l'ame, le corps, tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes. Lui seul mérite à la rigueur le nom de Père par ses innombrables bienfaits, et par la tendresse qui en a été le principe.

Mais si Dieu est notre père dans l'ordre de la nature, ne l'est-il pas encore dans l'ordre de la grâce? Il nous a adoptés pour ses enfans, en considération de Jésus-Christ son adorable Fils, qui nous a rachetés par sa mort. Il ne cesse point de nous accorder des grâces par les mérites de notre divin Rédempteur, et il nous a promis, préparé un héritage éternel; enfans adoptifs de Dieu, nous sommes ses héritiers et les cohéritiers de Jésus-Christ. Lorsque nous prions, donnons donc à Dieu le nom de Père; il est jaloux de ce nom, nous ne pouvons lui en donner un qui lui soit plus agréable.

Mais si Dieu est notre Père, nous devons l'honorer, l'aimer, lui obéir et recourir à lui avec confiance.

Dans l'Oraison dominicale, nous ne disons pas mon Père, mais notre Père. Ces mots, *notre Père*, signifient que Dieu est le Père commun de tous les hommes. Il est en effet le Créateur de tous, et il les a tous adoptés par Jésus-Christ : ainsi, nous sommes tous les enfans de Dieu et les frères de Jésus-Christ; nous devons donc nous aimer les uns les autres, et prier pour tous à l'exemple de Jésus-Christ notre chef, notre maître et notre modèle, qui a prié pour tous les hommes, et qui veut que nous suivions son exemple. En disant notre Père, quand nous récitons l'Oraison Dominicale, ayons l'intention de demander pour tous, par un principe de charité, ce que nous demandons pour nous-mêmes.

Dieu est par-tout, et néanmoins dans la prière que nous tenons de notre Seigneur, nous disons : *Notre Père qui êtes aux Cieux*. C'est que ce grand Dieu, que la vaste étendue du Ciel et de la terre ne peut contenir, manifeste dans le Ciel sa divine présence aux Anges et aux Saints d'une manière toute particulière. Ils le voyent tel qu'il est, et ils voyent en lui toutes les créatures dans ce lieu de sa magnificence et de sa gloire. Lorsque nous prions, considérons-le dans cette demeure éternelle, où Jésus-Christ est allé nous préparer une place, et que nous devons regarder comme notre patrie, afin que la pensée du Ciel détache nos

cœurs de la terre, nous fasse soupirer avec ardeur après les biens de l'éternité, et nous rende plus attentifs et plus fervens dans la prière.

Première demande de l'Oraison Dominicale : *Que votre Nom soit sanctifié*, c'est-à-dire, glorifié. Dieu nous a faits pour sa gloire, nous devons le glorifier et le faire glorifier : ce doit être le premier objet de nos desirs dans nos prières. Demandons-lui les grâces dont nous avons besoin pour le glorifier nous-mêmes, en ne cherchant jamais dans nos actions notre gloire, mais la gloire de Dieu; en le louant à cause de ses perfections, et en accomplissant ses volontés fidèlement et par amour. Demandons-lui que les hommes ne fassent rien qui le déshonore; qu'il soit connu, honoré, aimé et béni sur la terre, comme il l'est dans le Ciel, dont les heureux habitans ne cessent point de chanter un Cantique en l'honneur de sa sainteté. Demandons-lui que notre cœur gémisse quand nous voyons qu'on l'offense, et qu'il se réjouisse quand nous voyons des Chrétiens, pénétrés de sa crainte, qui le servent avec ferveur; demandons-lui de nous remplir tellement de zèle pour sa gloire, que nous portions efficacement les autres à le servir par nos paroles et nos œuvres.

Seconde demande : *Que votre règne arrive.* En prononçant ces paroles, prions le Seigneur qu'il nous donne le Ciel, qui est le Royaume de Dieu, parce que Dieu y règne parfaitement sur ses Saints, et notre Royaume, parce que nous avons été crées

pour y régner avec Dieu ; 2°. Qu'il règne en nous-mêmes, par sa grâce et son amour, après avoir détruit parfaitement dans notre cœur le péché ; 3°. Qu'il règne dans le monde, par la conversion des pécheurs.

Troisième demande : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le Ciel.* En prononçant ces paroles, demandons à Dieu qu'il nous accorde une si grande conformité à sa volonté sainte, que nous supportions avec une parfaite résignation et une pleine soumission les accidens les plus fâcheux, toutes les croix qu'il lui plaira de nous envoyer, et la peine que nous devons avoir d'être encore si éloignés du Ciel notre patrie ; que nous gardions tous ses Commandemens avec la plus grande exactitude, et que nous soyons très-fidèles à faire ce qu'il demandera de nous pour notre perfection. Desirons, demandons à Dieu de faire sa volonté, soit de commandement, soit de bon plaisir, comme les Anges et les Saints la font dans le Ciel, c'est-à-dire en toutes choses, avec amour et par amour.

Quatrième demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.* En prononçant ces paroles, demandons à Dieu, notre Père, ce qu'il sait nous être nécessaire et utile pour notre corps et notre ame, afin de le bien servir. — Nous demandons pour notre corps du pain, c'est-à-dire ce dont nous ne pouvons nous passer, et non ce qui flatteroit nos passions. Nous ne le demandons que pour le jour, nous confiant pour l'avenir en sa Provi-

dence paternelle, en nous rappelant avec plaisir que nous ne sommes pas pour long-temps sur la terre; demandons à Dieu, pour notre ame, le pain de sa divine Parole extérieure, et les dispositions nécessaires pour bien profiter des instructions que nous entendrons, des saintes lectures que nous ferons; le pain de sa parole intérieure, toutes les grâces qui nous seront utiles pour nous purifier, nous détacher, nous éclairer, nous consoler, nous fortifier, nous animer; demandons-lui encore le pain au-dessus de toute substance, de l'Eucharistie, ce pain vivant descendu du Ciel, qui est le pain des Anges, auquel Jésus-Christ nous invite de participer, et que nous devrions être en état de recevoir tous les jours.

Cinquième demande: *Pardonnez-nous nos offenses.* En prononçant ces paroles, desirons, demandons le pardon de nos péchés, qui nous ont rendus indignes de son amour, du Ciel, de ses grâces, des bienfaits de sa Providence, et une vive douleur de ces péchés, qui est nécessaire pour en obtenir la rémission; desirons et demandons à Dieu de satisfaire pleinement ici-bas aux dettes que nous avons contractées envers sa Majesté, par l'injure que nous lui avons faite en péchant, et à celles que nous avons contractées envers sa justice, pour les peines que nous avons méritées en lui faisant cette injure. Reconnoissant que nous ne pouvons acquitter ces dettes sans Jésus-Christ, offrons à Dieu les souffrances et la mort

qu'il a endurées pour nous, unissant à ce dessein notre contrition et tout ce que nous souffrirons à la contrition qu'il a eue de nos péchés, et à ce qu'il a souffert pour les expier. Pour engager le Seigneur à nous pardonner nos offenses, pardonnons, pour son amour, à tous ceux qui nous ont offensés; pardonnons-leur, comme Jésus-Christ a pardonné à ses ennemis, sincèrement, de tout notre cœur, à l'instant même, entièrement et pour toujours. Ne nous contentons pas de leur pardonner ainsi; prions beaucoup pour eux, et faisons-leur du bien, si nous le pouvons; du moins soyons dans la véritable disposition de leur en faire, si l'occasion s'en présente. Si nous ne pardonnions point, Dieu ne nous pardonneroit pas; mais si nous pardonnons à nos frères ce qu'ils ont fait à notre égard de contraire à la Charité, pour obéir à Dieu, et pour obtenir de lui le pardon de nos péchés, espérons qu'il voudra bien nous les remettre. Jésus-Christ a dit: *Pardonnez, et on vous pardonnera.*

Sixième demande: *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation.* En prononçant ces paroles, demandons à Dieu de ne pas permettre que nous soyons exposés à des tentations auxquelles il prévoit que nous succomberons, et qu'il nous fasse résister à celles qu'il permettra que nous ayons; demandons-lui de nous rendre toujours victorieux de la chair, qui nous incline vers les faux plaisirs des sens; du monde, qui nous détourne de Dieu par ses menaces, et nous porte au mal par ses

trompeuses promesses; du Démon, qui cherche en tout temps et en tous lieux à nous perdre : demandons-lui de nous faire prévoir les occasions du péché, et de nous donner la force de les fuir comme le péché même, bien convaincus que les occasions du péché, auxquelles on s'expose soi-même, excitent les passions, fortifient contre nous le Démon, et font tomber dans le péril qu'on a cherché. Enfin, demandons-lui la grâce d'une vigilance continuelle, et d'une prière non interrompue : moyens infaillibles, mais nécessaires pour être toujours victorieux dans la tentation.

Septième demande : *Mais délivrez-nous du mal, ainsi soit-il.* En prononçant ces paroles, demandons à Dieu qu'il daigne nous préserver de tous les maux qui peuvent nous arriver pour l'ame et pour le corps, soit en cette vie, soit dans l'autre. Les maux de l'ame sont le péché, les peines que nous avons méritées par le péché, la mort dans le péché, l'Enfer, où l'on est toujours souillé du péché, et où l'on est puni pour tous ses péchés si sévèrement et éternellement. Les maux du corps sont les infirmités, les maladies, les pertes, les persécutions; demandons à Dieu d'en être délivrés ou préservés, à moins que ces maux, qui ne sont pas des maux véritables, ne doivent contribuer à notre salut; demandons-lui que s'il nous les envoie, ou pour nous purifier, ou pour nous éprouver, ou pour nous donner une occasion de mériter, il ne permette pas que nous manquions de soumis-

sion à sa volonté, et qu'ils soient pour nous des occasions d'impatience et de péché.

Nous terminons toutes ces demandes par le mot *amen*, ainsi soit-il. En le disant, ayons intention de renouveler tout ce que nous avons demandé à Dieu; desirons de l'obtenir, et espérons-le de la grande miséricorde de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Hugues, Évêque de Grenoble, éprouvoit toujours une satisfaction très-grande à réciter l'*Oraison Dominicale*, et à en approfondir le sens. Il n'y avoit point de jour qu'il ne la dît souvent. Étant tombé malade, il ne fit presqu'autre chose pendant toute une nuit, que de la réciter. Le domestique qui le gardoit, lui représenta que la récitation de cette Prière, si souvent répétée, seroit certainement nuisible à sa santé. Il lui répondit: « Détrompez-vous: la récitation d'une Prière si belle » ne peut me faire aucun mal; je sens même qu'elle me fait un » grand bien. A proportion que je la dis, les forces de mon » corps s'augmentent, et mes incommodités diminuent. »

Saint-Jean, l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie, étoit sur le point de réciter l'Oraison Dominicale, pendant qu'il disoit la Messe, lorsqu'il se souvint qu'on l'avoit averti qu'un Diacre avoit conçu contre lui une grande haine. Il quitta l'Autel sous quelque prétexte, et alla dans l'endroit où il pensoit qu'il le trouveroit. Il le rencontra, et quoiqu'il y eût plusieurs personnes avec lui, il se jeta à ses pieds, et le pria, au nom de Notre Seigneur, de lui pardonner s'il lui avoit donné, sans le vouloir, quelque sujet de mécontentement. Ce Diacre fut si confus de l'humilité et de la charité du saint Patriarche, qu'il se mit aussi à genoux et lui dit, les larmes aux yeux: « Que faites-» vous? C'est à moi à vous demander pardon. J'ai eu tort; je » m'en repens; je vous supplie de me pardonner. » Le Saint s'étant relevé, le prit par la main, et lui dit: « Dieu veuille

» nous pardonner à tous deux, mon cher fils. » Il retourna ensuite à l'Église, rempli de consolations ; et étant remonté au saint Autel, il récita avec une grande confiance ces paroles de l'Oraison Dominicale : « *Pardonnez-nous nos offenses comme* » *nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* » — Ce Diacre fut si vivement frappé de ce que le saint Patriarche venoit de faire à son égard, qu'il y pensoit sans cesse ; et il fit dès-lors un tel progrès dans la piété, que peu de temps après il fut jugé digne d'être promu au sacerdoce.

Saint-Ignace recommande beaucoup la récitation de l'*Oraison Dominicale*, et il donne la manière de retirer de cette Prière un grand fruit. « Étant assis ou à genoux, selon que votre » santé vous le permettra, ou que la dévotion vous l'inspirera, » les yeux fermés, ou fixement arrêtés sur un objet, sans les » promener çà et là, pesez attentivement chaque mot de cette » excellente Prière, y insistant tant que vous trouverez de » quoi vous occuper, que vous y aurez du goût, et que votre » cœur se sentira touché. »

Il n'y avoit point de formule de Prière dans la récitation de laquelle Saint-François d'Assise se complût davantage, que l'Oraison que Jésus-Christ nous a enseignée. Il en méditoit et savouroit tous les mots : il en composa une paraphrase, afin que les Religieux de son Ordre fissent cette Prière plus utilement. En voici l'abrégé :

Père. Dieu est mon Père par la création, la conservation, les soins, la tendresse. Quelle est donc mon origine, ma noblesse ! Ne dois-je pas me rendre digne de ma qualité d'enfant de Dieu ?

Notre Père. Il est le Père de tous ; tous les hommes sont ses enfans : nous devons donc avoir pour les autres un amour de frères, par la raison que Dieu est Notre Père.

Qui êtes aux Cieux. Les Cieux sont le séjour de la gloire, de la magnificence de Dieu Notre Père. Il y est dans les Anges et les Saints ; il les éclaire par sa présence, lui qui est la lumière ; il les embrâse de son amour, lui qui est l'amour même ; il leur fait part de sa béatitude et de ses perfections, lui qui est infiniment heureux, qui est le bien souverain et éternel, la source de tous les biens.

Que votre Nom soit sanctifié. Gloire à Dieu notre Père. Qu'il soit glorifié par tous ses enfans. Que tous le connoissent et l'adorent, l'aiment et le servent, étant vivement pénétrés de la hauteur de sa majesté, de la profondeur de ses jugemens, du nombre et de la qualité de ses bienfaits, de la grandeur de ses promesses, et de l'excès de son amour.

Que votre Règne arrive. Régnez maintenant en nous par votre grâce, et faites que nous possédions, aussitôt après notre mort, le Royaume de votre gloire, où nous vous verrons face à face, tel que vous êtes, où nous vous aimerons d'un amour parfait, où nous serons dans la glorieuse société des Anges et des Saints, où nous serons au comble d'une joie pleine qui n'aura point de fin.

Que votre Volonté se fasse en la terre comme au Ciel. Que nous vous obéissions toujours avec la promptitude, l'exactitude et la ferveur des saints Anges. Que nous veuillions toujours tout ce qui vous est agréable. Que votre bon plaisir soit toujours le nôtre. Que nous ayons toujours pour vous et pour notre prochain, tout l'amour dont vous voulez que notre cœur soit rempli.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Par l'amour qui a porté Jésus-Christ à dire, à faire et à souffrir, ce qu'il a dit, fait et souffert pour nous, misérables pécheurs, nous vous demandons notre pain; le pain matériel, tout ce dont vous savez que nous avons besoin pour subvenir à nos besoins corporels; notre pain spirituel, votre divine parole et votre grâce, qui nous sont si nécessaires; notre pain vivant descendu du Ciel, Jésus-Christ, dont il faut que nous mangions la chair avec un cœur contrit, pur et rempli d'amour, pour pouvoir vivre éternellement.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Que de péchés nous avons commis! Nous nous en repentons, et nous vous supplions par votre infinie miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de Marie, des Anges et des Saints, de nous les remettre: pardonnez-nous; nous pardonnons à nos ennemis, nous les aimons, nous prions pour eux, nous sommes disposés à leur faire du bien pour votre amour.

Ne nous laissez pas succomber à la tentation. Environnés de tant de piéges, attaqués de tant d'ennemis, qu'allons-nous devenir si vous ne nous secourez ? O père tendre ! ne nous abandonnez pas un seul instant à nous-mêmes.

Délivrez-nous du mal. Du mal passé, par la contrition et l'esprit de pénitence ; du mal présent, par l'assistance de votre grâce ; du mal futur, par la persévérance dans votre crainte et votre amour. Ainsi soit-il.

LEÇON IV.

De la Salutation angélique, et de l'Invocation des Saints.

(CATÉCHISME.)

La Prière qu'on a coutume de dire après le *Pater*, c'est *l'Ave, Maria ;* c'est à la Sainte-Vierge que nous adressons cette Prière.

Après avoir parlé à Dieu, nous nous adressons à la Sainte-Vierge, afin qu'elle offre notre Prière à Dieu, et qu'elle nous aide auprès de lui, en le priant pour nous.

Voici l'*Ave, Maria,* en latin : *Ave, Maria, gratiâ,* etc.

Voici l'*Ave, Maria,* en français : *Je vous salue, Marie,* etc.

Nous appelons l'*Ave, Maria,* la Salutation angélique, parce qu'elle commence par les paroles dont se servit l'Ange Gabriel, quand il vint annoncer à la Sainte-Vierge qu'elle seroit Mère de Dieu.

Les paroles que l'Ange Gabriel adressa à la Sainte-Vierge, sont celles-ci : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes.*

Les paroles suivantes, *le fruit de vos entrailles est béni*, sont les paroles de Sainte-Elizabeth, qui les dit à la Sainte-Vierge quand elle en fut visitée.

C'est l'Église qui a composé la seconde partie de l'*Ave, Maria*.

En disant l'*Ave, Maria*, il faut penser, 1°. au Mystère de l'Incarnation ; 2°. à la profonde humilité, et à la pureté parfaite de la Sainte-Vierge ; 3°. au grand secours que nous recevons par ses Prières.

Il est très-bon et très-utile de prier les Saints.

On peut réciter l'Oraison Dominicale devant une image de la Sainte-Vierge ou de quelque Saint, pourvu qu'on ait intention de demander au Saint qu'il présente à Dieu, pour nous et avec nous, cette Prière.

Nous ne prions pas les Saints comme nous prions Dieu. Nous prions Dieu de nous donner les choses qui nous sont nécessaires, et nous prions les Saints de nous les obtenir de Dieu.

En disant que les Saints nous donnent quelque chose, il faut entendre qu'ils nous la donnent en l'obtenant de Dieu.

EXPLICATION.

Saint-Bernard disoit : Craignez-vous de vous adresser à Dieu le Père? il vous a donné Jésus pour médiateur. Qu'est-ce qu'un tel fils n'obtiendra pas d'un tel Père?... Aurez-vous encore quelque crainte de parler à Jésus, sous prétexte que, quoiqu'il soit homme, il n'en est pas moins Dieu? Si vous desirez d'avoir quelqu'un qui s'intéresse auprès de lui pour vous, recourez à Marie; le Fils ne peut manquer d'écouter sa Mère, et le Père d'écouter son Fils.

Marie est la Mère de Dieu, puisqu'elle est la Mère de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme,

qui est véritablement Dieu; conçue par un privilége spécial sans la tache du péché dont tous les hommes sont souillés dès leur conception, elle est née pour être leur médiatrice, leur Avocate, leur Mère. Ne mettrons-nous pas en elle, après Dieu, toute notre confiance? Prions-la souvent d'intercéder pour nous auprès de Dieu. Parmi les prières qu'on lui adresse, il n'en est point qui lui soit plus agréable que l'*Ave, Maria*, cette prière qu'on appelle la Salutation Angélique, parce qu'elle commence par les paroles dont l'Archange Saint-Gabriel se servit, lorsqu'il vint lui annoncer que Dieu l'avoit choisie entre toutes les femmes pour être la Mère de son Fils.

L'*Ave, Maria*, qu'on peut regarder comme une louange, une action de graces et une prière, a trois parties. La première est composée des paroles de l'Ange; la seconde est composée des paroles que lui adressa Sainte-Elizabeth, lorsqu'elle fut visitée par Marie; et la troisième l'est des paroles de l'Eglise.

La première partie de la Salutation Angélique est une louange : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.*

Je vous salue, Marie : l'auguste nom de *Marie* a plusieurs significations, il signifie *illuminatrice.* Ce nom convient à Marie; elle a donné au monde Jésus-Christ, le Soleil de justice qui est venu sur la terre pour dissiper les ténèbres du péché; et c'est

par elle que nous recevons les lumières de la grâce.

Ce nom signifie *Souveraine*, Reine des Anges et des hommes ; elle n'a au-dessus d'elle que Dieu. Il n'est point de créature que nous devions honorer davantage.

Il signifie encore *Mère amère* : un glaive d'affliction a percé son ame. Jésus-Christ a été l'homme de douleur, et Marie la femme de douleur.

En prononçant le nom de *Marie*, espérons qu'elle nous obtiendra les grâces qui nous sont nécessaires ; reconnoissons-la pour notre Reine, et soumettons-nous à elle ; compatissons à l'affliction dans laquelle elle a été abîmée en voyant son adorable Fils souffrir et mourir sur une Croix.

Je vous salue, c'est comme si nous lui disions : Je vous révère, je vous loue, je vous aime.

Pleine de grâce : réjouissons-nous ; nous devons nous réjouir de ce que son esprit et son cœur ont toujours été remplis de grâce, de ce qu'elle a eu plus de grâces elle seule que tous les Anges et les Saints du Ciel.

Le Seigneur est avec vous. Il a été avec Marie non seulement par son essence, par sa présence, et par une Charité semblable à celle qu'il répand dans l'ame des Justes ; il y a été encore par un amour spécial, par une protection toute particulière, par l'union la plus intime, par une opération continuelle sur toutes les puissances de son ame, qu'il a toujours dirigées vers lui.

Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Elle seule

a été exempte de la malédiction du péché ; elle a été établie la dispensatrice des grâces, le canal des bénédictions du Seigneur ; elle a été, sur la terre, la créature la plus riche en grâces, en vertus, en mérites, en sainteté ; et c'est elle qui, dans le Ciel, est la plus riche en gloire et en bonheur.

La seconde partie de l'*Ave, Maria*, est une action de grâce : *Béni est le fruit de votre ventre*, disons-nous d'après Sainte-Élizabeth. Que le fruit que cette Vierge par excellence a porté pendant neuf mois dans son sein est précieux ! Ce fruit admirable, c'est Jésus, qui est né d'elle, et dont elle est par conséquent véritablement la mère. Jésus est béni, il est infiniment digne d'être loué, exalté, remercié ; il renferme tous les trésors de la science et de la sagesse, de la puissance et de la bonté, puisqu'il possède la divinité et toutes ses perfections ; il est la source de toutes les bénédictions qui descendent du Ciel sur les hommes. C'est par lui que les pécheurs deviennent justes, et que ceux qui meurent dans la justice seront bénis de Dieu le Père.

Il y a long-temps que de pieux Fidèles, qui avoient une grande dévotion à Marie, ajoutèrent à l'*Ave, Maria*, les paroles suivantes, qui forment la troisième partie, et que l'Eglise a adoptée : *Sainte-Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.*

Sainte Marie. Sa sainteté surpasse de beaucoup

celle de tous les autres Saints ; c'est sa sainteté qui l'a élevée, dans le Ciel, à la gloire d'être la Reine des Saints ; et il n'est point de qualité qu'elle estime davantage, parce que c'est son éminente sainteté qui la rend plus agréable à Dieu que tous les autres Saints.

Sainte Marie, mère de Dieu. C'est par cette dignité incomparable qui met le comble à sa gloire, et qui la rend toute-puissante auprès de son Fils, qu'on l'invoque.

Priez pour nous. On a recours à son intercession avec d'autant plus de confiance, que cette auguste Mère de Dieu nous a été donnée pour mère, et avec d'autant plus d'ardeur que nous avons un besoin continuel de la grâce, dont elle est la dispensatrice, pour subvenir à nos besoins, qui sont si grands et si multipliés, et nous défendre contre nos ennemis, qui sont si dangereux.

Priez pour nous, pauvres pécheurs. Nous sommes tous pécheurs. Que de péchés n'avons-nous pas commis ! et y a-t-il eu un jour où nous n'ayons manqué à quelqu'un de nos devoirs? Nous sommes pauvres, puisque nous ne pouvons rien de nous-mêmes sans la grâce, et que nous avons des dettes immenses à acquitter envers la justice divine. Marie est le refuge des pécheurs qui se présentent à elle avec un cœur contrit et humilié.

Priez pour nous maintenant. Il n'est aucun moment où nous n'éprouvions des besoins, où nous ne soyons remplis de misères ; il n'est aucun mo-

ment où nous ne puissions être tentés, succomber à la tentation et mériter l'Enfer. Pouvons-nous être assurés que, dans le temps où nous l'invoquons, nous ne le méritons pas?

Priez pour nous maintenant et à l'heure de notre mort. C'est sur-tout pour ce moment décisif d'une éternité bienheureuse ou malheureuse qu'il faut réclamer l'intercession de Marie. Le Démon redouble alors ses efforts, et il en est beaucoup qui, à la mort, sont peu capables de prier.

Nous terminons la Salutation Angélique en disant: *Ainsi soit-il.* C'est comme si nous disions: Nous desirons ardemment que cela soit; nous espérons de votre tendresse de mère que cela sera; nous vous supplions de ne pas rejeter la prière que vous fait du fond de son cœur un de vos enfans.

L'*Ave, Maria*, est donc une des plus excellentes Prières. Récitons cette Prière fréquemment et toujours bien dévotement.

C'est une bonne pratique de faire cette courte Prière toutes les fois qu'on entend l'horloge sonner l'heure.

Vous savez que les souverains Pontifes ont attaché des indulgences à la récitation de l'*Angelus*, qui renferme trois *Ave, Maria*, lorsqu'on le récite le matin, à midi et le soir au son de la cloche, dans le dessein d'honorer le Mystère de l'Incarnation.

On obtient, par l'intercession de Marie, beaucoup de grâces, lorsqu'on dit tous les jours avec dévotion le chapelet, qui est composé d'un *Credo*,

de six ou sept *Pater* et de cinquante-trois ou soixante-trois *Ave*, *Maria*. On gagne des indulgences, si, en le récitant, on se sert d'un chapelet béni par un de ceux qui ont reçu le pouvoir du Pape.

La dévotion du Rosaire est très-recommandée, et il est fort utile de s'occuper successivement, à chaque dixaine, d'un des Mystères qu'on appelle joyeux, douloureux et glorieux.

Les cinq Mystères joyeux, sont: 1°. L'Incarnation; 2°. la Visitation de la Sainte-Vierge; 3°. la naissance du Sauveur; 4°. sa Présentation au Temple; 5°. la joie qu'eut Marie lorsqu'elle trouva dans le Temple son Fils, qui y avoit resté trois jours.

Les Mystères douloureux, sont: 1°. l'Agonie du Sauveur dans le Jardin des Olives; 2°. sa douloureuse Flagellation; 3°. son Couronnement d'épines; 4°. ce qu'il souffrit en portant sa Croix; 5°. son Crucifiement.

Les Mystères glorieux, sont: 1°. La Résurrection de Jésus-Christ; 2°. son Ascension; 3°. la Descente du Saint-Esprit; 4°. l'Assomption de la Sainte-Vierge; 5°. son Couronnement dans le Ciel.

TRAITS HISTORIQUES.

Le temps étant arrivé où Dieu vouloit donner son Fils au monde, où le Verbe divin, d'après les Décrets éternels, devoit se faire homme, Dieu envoya l'Ange Gabriel en la ville de Nazareth, à Marie, cette Vierge par excellence, que Dieu avoit

choisie et préparée pour être la Mère de son Fils, et dont Isaïe avoit dit : « Ecoutez, maison de David....., le Seigneur vous » donnera lui-même un prodige. La Vierge *qui m'est montrée,* » concevra et enfantera un Fils. *O Vierge !* vous le nommerez » Emmanuel. » Gabriel, chargé d'annoncer à Marie qu'elle avoit trouvé grâce devant Dieu ; que le Saint-Esprit descendroit en elle, et que la vertu du Très-Haut la couvriroit de son ombre ; que le *fruit* saint qui naîtroit d'elle seroit reconnu le Fils du Très-Haut, qu'il seroit le fils de Dieu. Cet Ange, favorisé d'une si glorieuse commission, étant entré où elle étoit, lui dit : *Je vous salue, ô pleine de grâce ! le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Que la Salutation Angélique, qui est composée des paroles de cet Ange, doit donc être agréable à Marie ! Entendra-t-elle, sans s'intéresser auprès de son Fils, en faveur de ceux qui ajouteront à ces paroles celles de l'Église : *Priez pour nous maintenant, et à l'heure de notre mort.* Marie ne manque point de Charité, puisque Jésus-Christ son Fils nous l'a donnée, en mourant, pour Mère ; et elle ne manque pas de crédit, puisqu'elle est Mère de Dieu et la dispensatrice des grâces : c'est par elle, comme par un canal, que toutes les grâces que le Seigneur accorde aux hommes, viennent à eux, dit Saint-Bernard.

Deux Ecclésiastiques, dans le temps que les Albigeois persécutoient les Catholiques, voyageoient dans la Bourgogne. Il y avoit sur leur chemin une Chapelle où l'on célébroit rarement les Saints-Mystères ; ils eurent la dévotion d'y dire la Messe en l'honneur de la Sainte-Vierge, parce que c'étoit un samedi, jour où l'on honore d'une manière spéciale la Mère de Dieu. Des Hérétiques entrèrent dans cette Chapelle ; et y voyant un Prêtre à l'Autel, ils y montèrent, se jetèrent sur lui, le tirèrent hors de l'Église ; et après qu'ils l'eurent maltraité indignement, ils lui coupèrent la langue, et le laissèrent sur la place à demi-mort. — Ce ne fut pas sans peine que son compagnon put le conduire jusqu'au Monastère de Cluny, qui n'étoit pas éloigné de là. Il le recommanda aux Religieux, qui le respectèrent et le traitèrent comme un Confesseur de Jésus-Christ. — La veille de l'Epiphanie, tandis que les Religieux chantoient Matines, ce Prêtre, sans langue, fit entendre, comme il le put, par des

signes, à celui qu'on lui avoit donné pour le servir, qu'il désiroit ardemment d'aller à l'Église. Dès qu'il y fut arrivé, il se prosterna devant l'Autel de la Sainte-Vierge, et y invoqua Marie du plus profond de son cœur. Sa Prière fut exaucée. La Mère de Dieu lui dit que puisque c'étoit pour son honneur qu'il avoit perdu sa langue, elle la lui rendoit, et qu'elle vouloit qu'il s'en servît aussitôt pour chanter ses louanges. A l'instant même, transporté de reconnoissance, il récita la *Salutation Angélique*, mais si haut, si distinctement et si souvent, que les Religieux, qui étoient au Chœur, accoururent pour être témoins du miracle que ce Prêtre, rempli de Foi et de dévotion pour Marie, avoit obtenu par son entremise.

Sainte-Thérèse perdit Béatrix sa mère à l'âge de douze ans. Cette pieuse mère avoit inspiré à sa fille, dès sa tendre enfance, une grande dévotion pour Marie. Thérèse avoit profité de ses leçons, et en donna une bonne marque. Dès qu'on lui eut dit: votre tendre mère est morte: vivement affligée, elle courut se prosterner devant une image de Notre-Dame, et elle dit à la Sainte-Vierge, les larmes aux yeux: « Vierge sainte, je vous » supplie de vouloir bien me tenir lieu de mère. » Elle eut bien sujet dans la suite de se féliciter de s'être consacrée alors à la Mère de Dieu, par cette Prière qui partit du fond de son cœur: « Dans toutes les circonstances où je me suis recommandée à » Marie, j'ai éprouvé des effets de sa puissante protection, » disoit-elle.

Saint-François de Sales fut envoyé à Paris dans le temps qu'il étoit très-jeune pour y faire sa rhétorique, sa philosophie, et aller, après ce temps-là, à l'Académie. Il logeoit près du faubourg Saint-Jacques, et alloit tous les jours plusieurs fois dans l'Église de Saint-Étienne-des-Grès, qui étoit proche de sa demeure. Il y passoit ordinairement, devant la Chapelle de la Sainte-Vierge, le temps que ses compagnons d'études donnoient au divertissement. Comme il se défioit beaucoup de lui-même, il invoquoit tous les jours, du fond de son cœur, la Mère de Dieu, afin qu'elle le préservât, par sa puissante intercession, de succomber aux tentations auxquelles sont sujets les jeunes gens, sur-tout dans une grande ville, à cause des mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux, et des occasions dangereuses dont ils sont environ-

nés. Ce fut dans cette Église qu'il fit le vœu de chasteté perpétuelle, pour consacrer à Dieu son corps, qu'il mortifioit par des jeûnes et des instrumens de pénitence. Ce fut encore là qu'il fut délivré, en recourant à Marie, de la plus rude tentation dont Dieu permit qu'il fût éprouvé. L'Esprit tentateur fit pendant quelque temps tous ses efforts pour lui persuader que Dieu, qu'il aimoit véritablement, l'avoit mis au nombre des réprouvés. Cette affreuse idée, toujours présente à son esprit, l'affligea tellement, qu'il passoit les jours et les nuits à pleurer, qu'il ne pouvoit pas prendre la nourriture et le sommeil nécessaires, et qu'une jaunisse universelle se répandit sur son corps. Heureusement enfin, étant dans l'Église, ses yeux se portèrent sur un tableau de la Sainte-Vierge; il sentit alors sa confiance se ranimer; et s'adressant avec ferveur à Marie, Mère de Dieu, qui est appelée *la Mère du divin Amour et de la Sainte-Espérance*, il lui dit: « Vierge sainte, je vous conjure de m'obtenir au moins » la grâce d'aimer de tout mon cœur, sur la terre, un Dieu qui » est infiniment digne d'être aimé, si je dois avoir le malheur, » pour mes péchés, de le haïr éternellement après ma mort. » Aussitôt après cette Prière, son trouble disparut; il recouvra la paix; il sentit qu'il aimoit son Dieu, et espéra beaucoup en lui.

LEÇON V.

Des Sacremens en général.

(CATÉCHISME.)

Outre la Prière, il y a un autre moyen par lequel Dieu nous donne ordinairement sa grâce; c'est par les Sacremens.

Un Sacrement est un signe sensible institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.

Un Sacrement est un signe, parce qu'il signifie ou représente la grâce invisible que nous y recevons.

En disant que ce signe est sensible, nous entendons que ce signe tombe sous nos sens.

Les Sacremens tombent sous nos sens, parce qu'ils sont composés de choses que nous voyons ou que nous touchons, et de paroles que nous entendons.

On appelle les choses que nous voyons ou que nous touchons dans les Sacremens, la matière des Sacremens.

On appelle les paroles que l'on prononce dans les Sacremens, la forme du Sacrement.

Il y a sept Sacremens, le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Il y a des Sacremens qu'on ne peut recevoir qu'une fois, et d'autres que l'on peut recevoir plusieurs fois. Il y en a qu'on appelle Sacremens des morts, et d'autres qu'on appelle Sacremens des vivans.

Il y a trois Sacremens qu'on ne peut recevoir qu'une fois : le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

On ne peut recevoir ces trois Sacremens qu'une fois, parce qu'ils impriment dans l'ame un caractère ineffaçable.

On appelle Sacremens des morts ceux qu'on peut recevoir sans être en état de grâce, et par lesquels on est mis en cet état, si on y apporte les dispositions nécessaires.

On appelle Sacremens des vivans, ceux qu'on ne doit pas recevoir si l'on n'est pas en état de grâce.

Les Sacremens des morts sont le Baptême et la Pénitence.

Les Sacremens des vivans sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Nous appelons *Morts*, ceux qui ne sont pas en état de grâce; et vivans, ceux qui sont en état de grâce, parce que la grâce sanctifiante est la vie de l'ame; d'où il suit que ceux qui l'ont, sont vivans, et que ceux qui en sont privés, sont morts spirituellement.

EXPLICATION.

Dieu nous communique sa grâce non seulement par la Prière, mais encore par des signes sensibles

qu'il a établis, et dont il a confié l'administration à son Église.

On appelle *Sacremens* ces signes sensibles, ces rits extérieurs qui frappent les sens, et expriment au-dehors ce qui se passe au-dedans. Il a plu à Jésus-Christ d'y renfermer les Mérites de son Sang et d'y attacher sa grâce.

Saint-Augustin dit que les Sacremens sont des signes visibles de la grâce invisible, que Jésus-Christ a institués pour notre justification.

Ces signes sont composés d'actions et de paroles, qui ont rapport à l'action que l'on fait. On donne le nom de *matière* à l'action, et celui de *forme* aux paroles qu'on prononce.

Chaque Sacrement est un signe de la grâce particulière qu'il opère. Ainsi, la purification de l'ame, sa régénération, et sa consécration à Dieu sont exprimées dans le Baptême par l'eau répandue sur la tête, avec ces paroles : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.*

On ne doit rien changer dans la matière et la forme des Sacremens : il n'y auroit point de Sacrement, si le changement étoit essentiel.

C'est Jésus-Christ qui a institué les Sacremens ; les Apôtres n'auroient pu les établir de leur seule autorité : quel autre qu'un Dieu peut disposer de la grâce, et l'attacher à un rit extérieur ? Il en a institué l'essence, et il a laissé à son Église le pouvoir d'établir les cérémonies qu'il faut employer dans leur administration. Leur omission ne ren-

droit pas le Sacrement invalide, mais celui qui y manqueroit se rendroit très-coupable. Ces cérémonies donnent de la majesté aux choses saintes, et instruisent les Fidèles.

Ce n'est pas en leur nom, mais au nom de Jésus-Christ que les Ministres des Sacremens agissent, lorsqu'ils les confèrent; c'est la raison pour laquelle ils sont valides, quand même ils seroient alors dans l'état du péché, et même quand ils manqueroient de Foi, pourvu qu'ils emploient les rits essentiels, et qu'ils aient l'intention de faire ce que fait l'Église.

C'est pour nous sanctifier, c'est-à-dire pour nous donner la grâce sanctifiante, ou l'augmenter en nous, que Jésus-Christ a institué les Sacremens. Il la confère par le Sacrement de Baptême, et par celui de la Pénitence, qui ne supposent pas l'état de grâce, et qu'on appelle, pour cette raison, le Sacrement des morts: mais quoique l'état de grâce ne soit pas nécessaire pour recevoir la grâce sanctifiante par le Sacrement de Pénitence, il faut avoir une véritable douleur des péchés mortels dont on s'est rendu coupable; si on recevoit l'absolution du Prêtre sans avoir cette douleur, on profaneroit le Sacrement. Les autres Sacremens augmentent la grâce sanctifiante et la supposent; c'est la raison pour laquelle on les appelle Sacremens des vivans. Si on les recevoit étant dans l'état du péché mortel, on se rendroit par-là coupable de sacrilège.

Toutes sortes de personnes peuvent conférer le

Baptême dans les cas de nécessité. Il n'y a que les Prêtres qui peuvent administrer les Sacremens de la Pénitence et de l'Extrême-Onction. Les Diacres distribuoient autrefois la divine Eucharistie, mais la discipline actuelle de l'Église leur interdit cette fonction. Il faut être revêtu du caractère Episcopal pour conférer le Sacrement de l'Ordre et celui de la Confirmation.

Il y a trois Sacremens qui impriment un caractère. Ces Sacremens sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre. Ce caractère est une marque invisible qui se fait dans l'ame, d'une manière ineffable, et qui empêche qu'on ne puisse recevoir plusieurs fois ces trois Sacremens.

Tous les Sacremens ne sont pas également nécessaires. Celui dont la nécessité est plus grande, c'est le Baptême. Le Sacrement de Pénitence est aussi nécessaire à tous ceux qui se sont rendus coupables de péché mortel. Le Sacrement qui surpasse tous les autres en excellence, c'est l'Eucharistie, parce qu'en le recevant, on reçoit en soi celui qui est l'auteur même de la grâce.

Jésus-Christ, en instituant les Sacremens, a voulu attacher sa grâce à des signes qui frappent les sens, parce que nous sommes composés de corps et d'ame, que nous devons à Dieu le double hommage de l'un et de l'autre, et qu'il faut que nous nous élevions aux choses de Dieu par les objets sensibles dont nous sommes frappés. La Religion de Jésus-Christ, qui est un culte public, l'exigeoit.

Comment les Chrétiens se réuniroient-ils ensemble, comment se donneroient-ils les uns aux autres de mutuels témoignages qu'ils professent une même Religion, s'ils n'avoient pas les signes sensibles et visibles que leur fournissent les Sacremens? Cette réflexion est de Saint-Augustin. Les Sacremens sont les liens du Christianisme.

Il y a sept Sacremens que l'Église a reconnus dans tous les temps, et qu'elle a toujours administrés, et il n'y en a que sept, comme l'a expressément défini le Concile de Trente.

Par le *Baptême*, nous recevons une nouvelle vie. Cette vie nouvelle a besoin d'être fortifiée contre les dangereux ennemis de notre Salut; elle l'est par la *Confirmation*. Il faut un aliment, une nourriture pour la conservation de cette vie précieuse; nous la trouvons dans l'*Eucharistie*. Les péchés griefs ravissent à l'ame sa vie, ils lui donnent la mort; la *Pénitence*, qui remet les péchés, ressuscite en quelque sorte cette ame. Elle est réconciliée avec Dieu, qui devient de nouveau sa vie; mais comme nous avons besoin de plus de lumière et de force dans les derniers instans de notre vie, lorsque nous sommes aux prises avec la mort, l'*Extrême-Onction*, qui est un supplément de la Pénitence, a la vertu de nous purifier, de nous consoler, de nous fortifier. Il est nécessaire que le Corps des Fidèles, qui est si grand et qui est répandu de toutes parts, ait des maîtres qui l'instruisent, des Pasteurs qui le gouvernent, et des Pères spirituels

qui le perpétuent ; le Sacrement de l'*Ordre* nous donne de tels maîtres, de tels Pasteurs, de tels Pères. Enfin, l'union conjugale doit être sanctifiée, et les époux, dont les enfans doivent être saints, ont besoin de grâces spéciales pour leur donner une éducation chrétienne ; c'est à cette fin que le *Mariage* a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de Sacrement. C'est ainsi que les sept Sacremens, selon la remarque qu'en a faite Saint-Thomas, ont un grand rapport avec la vie naturelle ; qu'il convenoit qu'il y eût sept Sacremens, et qu'un plus grand nombre n'étoit pas nécessaire.

Ne négligeons rien pour nous bien disposer à ceux que nous devons recevoir, et à réparer le mal que nous avons fait, si nous n'avons pas apporté les dispositions nécessaires à ceux que nous avons déjà reçus.

TRAITS HISTORIQUES.

Il faut avoir une vive reconnoissance pour les Sacremens qu'on a reçus. Saint-Louis, Roi de France, préféroit le nom de *Chrétien*, qui lui avoit été donné dans le Baptême, aux titres qui sont les plus honorables selon les hommes. Le Château où il se plaisoit davantage de demeurer, c'étoit celui de Poissy, parce que c'étoit à Poissy qu'il avoit été régénéré en Jésus-Christ dans les sacrés fonts. Lorsqu'il écrivoit des lettres, il avoit coutume de signer : *Louis de Poissy*, sans prendre la qualité de Roi. Chrétien dit plus que Roi de l'Univers.

Il faut gémir sur le peu de fruit qu'on a retiré des Sacremens auxquels on a participé. Un pécheur pénitent ne cessoit point de gémir et de pleurer. Pourquoi vous affligez-vous si fort ? lui demandèrent des personnes qui le visitèrent dans son affliction ;

il leur répondit : Je suis inconsolable de ce que j'ai fait, de ce que je suis, et de ce que je deviendrai ; j'ai péché, je suis un ingrat, un parjure, un sacrilège. Je suis un ingrat : comment ai-je pu offenser un Dieu, mon bienfaiteur ? Je suis un parjure, puisque j'ai violé les promesses sacrées de mon Baptême. J'avois réitéré ces promesses en m'approchant du Sacrement de Pénitence, et je les ai violées de nouveau en retombant dans les péchés que j'avois juré de ne plus commettre. Je suis un sacrilège : j'avois signé mes nouvelles promesses avec le sang de Jésus-Christ, mon Rédempteur, que je me suis incorporé lorsque j'ai reçu sa Chair sacrée à la table sainte. Que vais-je devenir ? Je mourrai bientôt, et à l'instant de ma mort il faudra paroître au jugement. Quelle réponse pourrai-je faire à mon juge, lorsqu'il me dira : « Que m'aviez-vous promis ? Rendez-moi compte » de mon Sang que vous avez profané. » On chercha à le consoler en lui disant : Le Roi Prophète qui avoit péché a dit : *Seigneur, vous ne mépriserez point un cœur contrit et humilié :* Souvenez-vous, ajouta-t-on, de ce qu'a dit Saint-Bernard : « Si » le souvenir de vos désordres et la crainte des jugemens de » Dieu vous tourmentent, pensez à Marie. Que son Saint Nom » soit continuellement dans votre bouche et dans votre cœur ; » appelez-la à votre secours : cette Mère de grâce et de mi» séricorde vous conduira dans la voie de Dieu, elle vous pré» servera de nouvelles chûtes, elle vous protégera et vous fera » arriver heureusement à la fin de votre course. » On lui rapporta l'histoire frappante de Théophile. —Théophile, qui vivoit dans le sixième siècle sous l'empire de Justinien, étoit Archidiacre, et avoit refusé constamment l'Episcopat, auquel on vouloit l'élever parce qu'on l'en jugeoit digne. Mais il arriva qu'il fut horriblement calomnié et déposé de son Office pour un crime dont on l'avoit accusé injustement. Il fut si transporté de colère à l'occasion de la conduite qu'on tenoit à son égard, qu'il porta l'impiété jusqu'à renoncer à Jésus-Christ et à Marie. Il n'y renonça pas seulement de bouche, mais encore par un billet qu'il signa de sa main. Ce billet étoit adressé à Satan, à la puissance duquel il se livra, et fut remis à un Juif séducteur qui exerçoit l'art diabolique de la magie. Le malheureux Théophile éprouva dès-lors ce que le Seigneur a dit, qu'il n'y a point de paix pour

les impies; il ne pouvoit demeurer nulle part en repos; la grandeur de son crime et les suites terribles qu'il devoit avoir étoient toujours présentes à son esprit et le tourmentoient horriblement. Pour se procurer quelque adoucissement dans ses peines et obtenir miséricorde, il eut recours à Marie, qu'il savoit être toute-puissante auprès de son Fils, et être le refuge des pécheurs; il entra dans une Église consacrée à son honneur, et il y demeura quarante jours, ne cessant point de jeûner, de pleurer et de prier. Théophile éprouva alors le grand pouvoir et l'admirable charité de l'incomparable Mère de Dieu envers les pécheurs repentans qui l'invoquent avec confiance. Il reçut le billet par lequel il avoit renoncé au Christianisme, sortit de l'abyme de perdition dans lequel il s'étoit précipité, rentra en grâce avec Dieu, et fut reçu publiquement par l'Evêque dans le sein de l'Église. Quelques péchés que vous ayez commis, ne perdez donc pas l'espérance. Le fait de Théophile est rapporté par le bienheureux Pierre Damien, Evêque d'Ostie, et par Saint Antonin, Archevêque de Florence. On le trouve encore dans les œuvres de Saint-Bernard.—Le pénitent répondit: Je ne me désespère pas; j'espère que Dieu ne permettra jamais que j'ajoute ce péché à mes autres péchés; mais je crains et je craindrai toujours; je pleure et je pleurerai toujours. Assuré d'avoir péché, je ne saurai jamais, sur la terre, si je suis digne d'amour; et quand je serois assuré que Dieu m'a pardonné mes péchés, n'est-il pas écrit: *Ne soyez point sans crainte pour les péchés qui vous ont été remis.* David, Madeleine et Saint-Pierre savoient bien que le Seigneur leur avoit pardonné leurs péchés, et néanmoins ils n'ont jamais cessé de pleurer. Je voudrois pouvoir mourir de douleur d'avoir péché.

Il faut se disposer aux Sacremens qu'on doit recevoir. Voici la manière dont une servante du Seigneur avoit coutume de s'y disposer. Tous les jours, disoit-elle à celui qui dirigeoit son ame et qui lui faisoit rendre compte de sa conduite, je fais une Prière par laquelle je demande à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph, de ne jamais faire de mauvaises confessions, de ne faire jamais que de bonnes Communions; d'avoir le bonheur de recevoir le Saint Viatique et l'Extrême-Onction, et d'être parfai-

tement disposée quand on m'administrera ces Sacremens ; si c'est son bon plaisir que je reçoive ces Sacremens. — Pour ne point manquer d'avoir la contrition lorsque je me confesse, mon intention ordinairement est de faire, par rapport à la prochaine confession, tous les Actes de Contrition que je fais dans mes Prières du matin et du soir, et dans le cours de la journée. La veille de ma confession, je m'excite à la douleur, non seulement des fautes commises depuis ma dernière confession, mais encore des plus grands péchés de ma vie ; et à la fin de toutes mes confessions, je m'accuse d'un ou de deux de ces péchés. Je ne manque point à dire tous les jours un *Pater* et un *Ave, Maria*, pour mon Confesseur, afin que le Seigneur lui inspire de me donner les avis qui me seront les plus salutaires, et que la morale qu'il me fera touche mon cœur. — Pour me préparer à mes communions, je fais plusieurs fois par jour la communion spirituelle ; et dès que je m'éveille, le jour que je dois communier, je pense au bonheur que j'aurai bientôt : *Je suis invitée à me présenter aujourd'hui à la table du Roi des Rois.* Pour conserver le recueillement dans la matinée du jour où j'ai communié, je fais cette réflexion : une liqueur spiritueuse *perd bientôt sa force, si l'on ne tient pas fermé le flacon qui la renferme.* C'est en action de grâces de la Communion que je tâche de faire toutes les actions de la journée. — Je fais la dernière Communion de chaque mois en viatique, pensant que ce sera peut-être la dernière Communion de ma vie. — Le dernier jour de la semaine, étant au lit, je me donne l'Extrême-Onction spirituelle. C'est à ce dessein que je fais le Signe de la Croix sur mes yeux, mes oreilles, mes narines, ma bouche, mes mains, mes pieds, en disant : Seigneur, par ce Signe de la Croix et par votre infinie miséricorde, remettez-moi tous les péchés que j'ai commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, la bouche...

Réflexion. Tous ceux qui recevront les derniers Sacremens étant mal disposés, seront damnés. Tous ceux qui les recevront étant bien disposés, seront sauvés. — On reçoit ordinairement les derniers Sacremens à la mort, dans les dispositions où on les a reçus dans le cours de sa vie.

Un Prêtre zélé disoit en gémissant : Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bour-

bon, de Vichi, de Barrège, etc. ! Ils font de grandes dépenses pour guérir de quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'ame, ce sont les Sacremens. Ces sources de grâces guérissent infailliblement tous ceux qui y vont étant bien disposés. Comment tant de pécheurs négligent-ils d'aller à ces sources y puiser une eau qui est si salutaire ? Comment la plupart de ceux qui y vont, n'y portent-ils pas les dispositions nécessaires ?

LEÇON VI.

Du Baptême.

(CATÉCHISME.)

Le Baptême est un Sacrement qui nous fait Chrétiens, enfans de Dieu et de l'Église.

On donne le Baptême en versant de l'eau naturelle sur la tête de la personne que l'on baptise, disant en même temps ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, avec l'intention de faire ce que l'Église fait en baptisant.

Comme l'eau lave le corps, l'eau signifie, dans le Baptême, que notre ame est lavée de ses péchés par ce Sacrement.

On dit ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, pour faire entendre au Chrétien, dès sa première entrée dans l'Église, qu'il est consacré à un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Le Baptême, dans celui qui est baptisé, efface le péché originel, ainsi que les autres péchés que le baptisé peut avoir commis depuis sa naissance, s'il a atteint l'âge de la raison.

Le Baptême, en nous faisant enfans de Dieu, nous donne encore droit au Royaume des Cieux, comme à notre héritage.

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

Le Baptême.

.....nous faire enfans de Dieu et de l'Eglise.

On appelle le Baptême une seconde naissance, parce qu'en effaçant le péché originel, il nous donne une vie nouvelle.

Le Baptême est absolument nécessaire au Salut.

Ceux qui sont en âge de raison peuvent suppléer au défaut du Baptême, lorsqu'il ne leur est pas possible de le recevoir. Ils peuvent y suppléer, ou par le martyre, ou par un parfait amour de Dieu, pourvu qu'ils aient le desir de recevoir le Baptême.

Toute personne peut baptiser en cas de nécessité.

Celui qui reçoit le Baptême s'oblige à croire, et à professer la Doctrine de Jésus-Christ.

Il s'oblige encore à renoncer au Démon, à ses Pompes et à ses OEuvres.

Il s'y oblige par la promesse expresse qu'il en fait avant de recevoir le Baptême.

Nous appelons Pompes du Démon, les vanités et l'éclat trompeur du monde.

Nous appelons OEuvres du Démon, les péchés et les maximes corrompues du monde.

Voici quelques-unes des maximes du monde : Le monde prétend qu'il faut vivre comme les autres, c'est-à-dire suivre ses penchans; qu'il est honteux de ne se pas venger, d'être pauvre, d'être humble, etc.

Ceux qui craignent de paroître Chrétiens, manquent aux engagemens qu'ils ont pris à leur Baptême, et ils renoncent à la grâce qu'ils y ont reçue.

EXPLICATION.

Le Baptême est un Sacrement qui, en donnant la vie de la grâce, efface en ceux qui le reçoivent, le péché originel, et même les péchés actuels, s'ils en avoient commis, et les fait enfans de Dieu et de l'Église.

Allez, dit Jésus-Christ à ses Disciples, *enseignez*

toutes les Nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. (Math. 28. 19.)

Le Baptême est absolument nécessaire pour le salut. Le salut est attaché au Baptême, puisque Jésus-Christ a dit : *celui qui croira et recevra le Baptême sera sauvé*; (Marc, 16. 16.) Il avoit dit auparavant : *si quelqu'un n'est pas régénéré par l'Eau et l'Esprit-Saint, il ne peut pas entrer dans le Royaume des Cieux.* (Jean, 3. 5.)

C'est à cause de la nécessité du Baptême que Jésus-Christ a voulu qu'en cas de nécessité tout homme fût capable d'être Ministre de ce Sacrement, et que l'élément le plus commun, l'eau ordinaire qui se trouve par-tout, en fût la matière : la forme du Baptême ce sont les paroles mêmes de Jésus-Christ : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.*

L'administration du Baptême est réservée, dans les cas ordinaires, aux Curés, qui sont les propres Prêtres.

Le Sacrement de Baptême, par lequel on est régénéré en Jésus-Christ, ne peut être réitéré, soit parce qu'on ne peut pas naître deux fois, soit parce qu'il imprime dans l'ame le caractère ineffaçable de chrétien, auquel on ne peut renoncer à cause de la fidélité inviolable qu'on a jurée à Dieu.

Le Sacrement de Baptême n'exige des enfans aucune disposition, n'en étant pas capables; mais les adultes qui se convertissent du judaïsme ou du paganisme à la Religion chrétienne, doivent y ap-

porter la plus grande préparation. On doit exiger d'eux les mêmes dispositions que celles qu'on exige pour le Sacrement de Pénitence, des dispositions de foi, de contrition, d'espérance, et d'un amour de Dieu commencé.

Le Baptême remet aux Adultes non seulement le péché originel, comme aux enfans, mais encore les péchés actuels, puisqu'il leur donne une nouvelle naissance, et de plus la peine due à ces péchés, soit la peine de l'Enfer, soit les peines temporelles.

Le Baptême efface entièrement le péché originel, mais il ne nous délivre pas de toutes ses suites.

Dieu laisse à ceux qui reçoivent le Baptême, des misères, des besoins, des passions: c'est afin qu'ils se rappellent sans cesse les bontés ineffables qu'il a exercées à leur égard en les tirant de l'abyme; qu'ils pratiquent la patience, et qu'ils aient perpétuellement recours à lui. Ce n'est pas pour ce monde que le Baptême doit nous rendre heureux, mais pour l'autre. Dieu veut que nous allions au Ciel par la voie des vertus; que nous ravissions ce royaume par force, que nous l'emportions comme d'assaut et à titre de conquête; que, puisque nous sommes les Disciples de Jésus-Christ, nous obtenions ce précieux héritage par des souffrances, Jésus-Christ notre maître, notre modèle, l'ayant acquis au prix de son Sang. La multitude de nos misères et les combats que nous livrent nos passions ne doivent point nous décourager; Dieu est

fidèle dans ses promesses, il viendra à notre secours si nous l'invoquons; il n'est aucune tentation que nous ne puissions surmonter avec sa grâce, qu'il ne refuse jamais à une prière bien faite.

Par le Baptême, qui efface le péché, Dieu nous comble de ses bienfaits. Il est impossible d'apprécier les grands avantages que nous procure le Baptême. Il rompt tous les liens du péché; il nous rend libres; il nous sanctifie; il nous fait les enfans de Dieu, ses serviteurs, les cohéritiers de Jésus-Christ, ses frères, ses membres et les temples du Saint-Esprit. Admirons l'infinie charité de Dieu. C'est par pure bonté qu'il agit ainsi à notre égard. Qu'en revient-il à ce grand Dieu, qui se suffit pleinement à lui-même? Qu'avions-nous fait pour le toucher, pour le porter à ces excès d'amour?

Le Baptême nous a procuré de grands avantages : qu'avons-nous promis alors à Dieu? quels engagemens avons-nous pris avec lui?

Nous nous sommes engagés à renoncer au Démon et à nous consacrer à Dieu; 1°. à renoncer au Démon, c'est-à-dire à renoncer d'abord à tout genre de péché. Tout péché est une œuvre du Démon; tout péché mortel nous fait tomber dans son esclavage; tout péché véniel lui donne sur nous quelque empire. C'est renoncer ensuite à tout ce qui nous porte véritablement au péché, parce que si nous nous livrons aux occasions prochaines qui nous exposent au péché, nous y tomberons infailliblement. Le Ministre de la Sainte-Église inter-

roge ainsi celui qu'il va baptiser : Renoncez-vous au Démon, renoncez-vous à toutes ses œuvres, renoncez-vous à toutes ses pompes? Et celui qui est baptisé répond par celui qui le représente, si c'est un enfant; et par lui-même, s'il a l'usage de la raison et peut parler : J'y renonce. *Abrenuntias Satanæ, et omnibus operibus ejus, et omnibus pompis ejus? Abrenuntio.*

L'Église appelle les occasions du péché, les pompes de Satan, parce que ce qui nous porte au péché se présente à nous sous des apparences brillantes, flatteuses, séduisantes, pompeuses, qui éblouissent et fascinent les ames foibles.

Le Baptême nous ayant enlevés au Démon, nous a consacrés à Dieu; et Dieu a exigé de nous la foi et les œuvres : nous nous sommes engagés alors à croire tout ce que la foi nous enseigne, et à faire les œuvres de la foi.

Lorsque nous fûmes baptisés, le Ministre du Seigneur nous dit : Croyez-vous en un seul Dieu, Père Tout-Puissant, Créateur du Ciel et de la terre? *Credis in Deum, Patrem Omnipotentem, Creatorem Cœli et terræ?* et notre parrain répondit en notre nom : Je crois. *Credo.*

Passant ensuite de la Foi aux œuvres, il ajouta : Si vous voulez entrer dans la vie, observez les préceptes du Seigneur : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata;* et nous rappela le premier et le plus grand Commandement, le précepte fondamental

qui renferme tous les autres, et sans l'observation duquel on ne peut point mériter le Ciel. Il nous dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même.

Telle est la substance des promesses de notre Baptême. Avons-nous renoncé au Démon en fuyant le péché et les occasions prochaines du péché? Avons-nous une foi ferme et avons-nous fait les œuvres de la foi? Est-il vrai que nous avons été fidèles à observer tous les Commandemens, et que nous avons aimé Dieu d'un amour qui nous l'ait fait préférer à tout, et qui nous ait portés à agir toujours pour sa gloire?

Quel outrage ne font pas à Dieu ceux qui manquent aux promesses de leur Baptême! Leur malice est très-grande, parce qu'ils pèchent avec connoissance du mal qu'ils font : dès que leur raison a été développée, on leur a parlé des engagemens qu'ils avoient contractés, on les leur a expliqués, on les leur a fait renouveler, et ils l'ont fait de tout leur cœur.

Leur ingratitude est affreuse : ils se sont révoltés contre leur Souverain Seigneur qui les avoit adoptés pour ses enfans, comblés de biens, de grâces et de faveurs; et ils se sont réunis à ses ennemis pour lui faire la guerre.

Leur parjure est énorme : ce n'est pas à une créature qu'ils ont manqué de parole, prenant

Dieu à témoin qu'ils la lui garderoient ; c'est à Dieu lui-même qu'ils ont fait ces promesses, et ils l'ont pris à témoin de leur engagement.

Leur sacrilège est horrible : par le Baptême ils ont cessé d'être à eux, et ils sont devenus les membres de Jésus-Christ. Ils sont à Dieu ; ils sont le bien de Dieu, la chose de Dieu, son temple, son sanctuaire ; Dieu a mis sur eux ses armes, il les a marqués sur le front de son sceau ; leur ame, leurs sens, leur corps, tout est à Dieu, ils sont consacrés à Dieu.

C'est une pratique de piété très-salutaire, à laquelle ceux qui se glorifient d'être Chrétiens ne manquent point, de renouveler chaque année les vœux de leur Baptême, au jour où ils ont eu le bonheur de le recevoir ; de célébrer et sanctifier ce jour en participant aux Sacremens, et en faisant cette rénovation avec une vive ferveur. Il y a dans la plupart des petits livres de Prières, une formule de rénovation des vœux du Baptême.

Les Parrains et les Marraines qui présentent des enfans au Baptême, contractent envers eux deux genres d'obligations bien sacrés. Ce sont leurs enfans spirituels ; ils doivent donc les aimer. Ils sont leur caution, ayant répondu pour eux à l'Église ; ils doivent donc veiller à leur instruction et à leur conduite. Ils doivent y veiller dans les circonstances où ils le peuvent, par leurs avis, leurs bons exemples et leurs Prières.

Les Pères et Mères doivent choisir pour Parrains

et Marraines de bons Chrétiens qui soient propres à bien s'acquitter des obligations dont on se charge en présentant quelqu'un au Baptême. Il en est qui craignent de remplir ce ministère, à cause de ses obligations ; mais la fonction de Parrain et de Marraine, quand elle est exercée dans de saintes vues, est une des œuvres les plus précieuses devant Dieu. Elle est précieuse pour bien des enfans qui perdent souvent de bonne heure leurs Père et Mère, et elle est précieuse pour le bien même des Parrains : Dieu les bénit et il les récompensera, s'ils acceptent dans la vue de concourir au salut des ames qu'il a créées à son image et rachetées de son Sang.

Outre les Parrains et les Marraines, il en est qui se trouvent dans le cas d'assister aux cérémonies d'un Baptême ; et il arrive souvent que, par la dépravation du siècle, c'est pour bien des personnes une occasion de scandale, et de divers péchés.

Si vous assistez à cette auguste cérémonie, 1°. Avant le Baptême, en attendant le Prêtre, et lorsqu'il rédige l'acte à la Sacristie, soyez constamment dans l'Église avec religion, vous gardant bien d'y rire et d'y parler sans nécessité.

Pendant l'administration du Sacrement, ranimez votre Foi sur ce Sacrement ineffable, et renouvelez intérieurement vos saintes promesses.

Après le Baptême, il faut fuir ce qui pourroit porter au péché, et soutenir la majesté du Nom chrétien, ne vous prêtant à aucun amusement où il se mêleroit quelque chose de criminel.

TRAITS HISTORIQUES.

On trouve dans les sermons de Saint-Augustin le fait suivant. Une mère vraiment chrétienne, pleine de foi, avoit un fils encore à la mamelle, qui n'avoit pas encore été baptisé; c'étoit son fils unique : il mourut subitement. Quelle ne fut pas l'affliction de cette tendre mère ! mais elle étoit encore plus affligée de ce qu'il n'avoit pas reçu le baptême avant de mourir, que de ce qu'il étoit mort. Elle réfléchit quelques instans, et prenant le corps inanimé de son enfant, elle se hâte de le porter dans l'Eglise de Saint-Etienne, premier martyr. Voici la prière qu'elle lui adressa pleine de confiance : « Saint martyr, je ne puis pas dire que » mon fils m'a précédé dans le Ciel, puisqu'il est mort sans Bap» tême, et c'est là le sujet de mes larmes : vous avez beaucoup » de crédit auprès de Jésus-Christ; rendez-moi mon fils, afin que » je le voie dans le Ciel en la présence de celui qui vous a cou» ronné. » Aussitôt après qu'elle eut fait cette prière en versant des larmes, Dieu opéra, par l'intercession de Saint-Etienne, le miracle qu'elle demandoit; son fils ressuscita. Qui pourroit exprimer la joie qui se répandit dans son ame ! Cette mère si chrétienne ne différa point de le porter aux Prêtres qui le baptisèrent, lui firent l'onction, et l'imposition des mains. Lorsque cet enfant eut été baptisé et confirmé, selon la coutume de ce temps-là, où l'on donnoit la confirmation aussitôt après le Baptême, il mourut. Sa mère le conduisit alors à l'endroit où il devoit être enterré. Ce fut avec un visage qui annonçoit autant de joie, que si les portes du Ciel lui avoient été ouvertes, et qu'elle eût pu mettre elle-même son fils dans ce séjour du souverain bonheur. — Oh heureux ceux qui ont une Foi vive! Si l'on n'a pas une vive Foi, c'est qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour l'animer.

Un Missionnaire du Nouveau-Monde en parcouroit les régions les plus écartées pour gagner des ames à Jésus-Christ. Il s'arrêtoit dans les principaux lieux, et il y avoit des sauvages que la grâce lui amenoit de vingt et trente lieues à la ronde. Il les instruisoit, baptisoit ceux qu'il jugeoit être bien disposés, et passoit en d'autres contrées. — Il se présenta un jour à lui un sauvage dont la ferveur lui parut extraordinaire. Dès qu'il fut bien instruit des

Mystères de notre sainte Religion et de ce qui regarde les Sacremens, il lui administra le Baptême et la sainte Eucharistie, qu'il reçut avec les plus vifs transports de la reconnoissance et de l'amour. Le Missionnaire partit pour aller faire d'autres incursions Apostoliques, et revint un an après, dans le lieu où étoit le sauvage devenu bon chrétien. Dès que celui-ci eut eu connoissance de l'arrivée du Missionnaire, qu'il regardoit comme son père, il se rendit auprès de lui, et le conjura de lui donner de nouveau la sainte Communion. Oui, mon fils, lui dit-il, si vous avez vécu bien chrétiennement; mais il faut qu'auparavant vous me confessiez tous les grands péchés dont vous vous êtes rendu coupable depuis que vous avez eu le bonheur de recevoir le Baptême. Mettez-vous à genoux; dites-moi tous les péchés mortels dont vous vous souviendrez; je vous interrogerai ensuite, afin de vous rappeler ceux que vous pourriez avoir commis et oubliés. Le Sauvage jeta alors un grand cri: Quoi! mon Père, il y a donc des Chrétiens qui, après avoir été baptisés et avoir reçu le Corps de Jésus-Christ, osent l'outrager par quelque péché mortel! Je ne l'aurois jamais pensé. Qu'ils sont ingrats! qu'ils sont criminels, de tels Chrétiens! Grâces à Dieu, je ne crois pas être coupable d'aucun de ces péchés. Il fondoit en larmes de douleur en accusant les fautes les plus légères; et le Missionnaire pleuroit avec lui, en bénissant Dieu. (*Lettres édifiantes.*)

Un Diacre d'une haute Sainteté, nommé Muritte, avoit tenu sur les fonts de Baptême un Apostat appelé Elpiphodore. Ce malheureux, après avoir professé, pendant quelques années, le Christianisme, s'attacha à Hunneric, Roi des Vandales, et il devint, sous ses ordres, persécuteur des Chrétiens. Elpiphodore exerçoit un jour avec éclat cette persécution, et il étoit environné d'une foule immense de peuple, lorsque le Diacre Muritte parut tout-à-coup. Il avoit conservé les vêtemens blancs dont le persécuteur avoit été revêtu lorsqu'il fut baptisé. Il les étala alors aux yeux de tous ceux qui étoient présens, et il s'écria en s'adressant à lui: « Voilà, ô Elpiphodore! des témoins de ton » apostasie. Ces témoins t'accuseront au tribunal du Souve» rain Juge. Ils attireront sur toi des tourmens infiniment plus » grands que ceux dont tu menaces les enfans de Dieu. Puisque » tu as renoncé à la Foi de ton Baptême, sache que tu es revêtu

» de la malédiction de Dieu, comme d'un vêtement. » — Ces mots terribles firent pousser des gémissemens à ceux qui les entendirent, ils fondirent en larmes; et l'apostat Elpiphodore se retira couvert de confusion, dit Victor, Evêque de Vite, au cinquième siècle, qui a écrit l'histoire de la persécution de Hunneric.

Une légion de soldats, surnommée la *Foudroyante*, fournit, en 380, sous l'Empereur Licinius, quarante Martyrs illustres. Lorsqu'on leur proposa de sacrifier aux Idoles, ils méprisèrent également et les récompenses qu'on leur promit et les supplices dont on les menaça. Ils dirent : « Ce ne sont pas vos fausses » richesses que nous voulons, ce sont des biens solides et du- » rables que nous desirons; et nous attendons ces biens de Dieu, » si nous lui demeurons fidèles. Nous sommes prêts à mourir » pour le Dieu que nous servons. » C'est au Gouverneur Agricola qu'ils parlèrent ainsi. D'après cette réponse, il ordonna qu'ils fussent exposés pendant toute la nuit sur un étang glacé qui étoit hors de la ville, et il voulut que près de là on préparât un bain chaud où l'on transporteroit ceux qui, par la rigueur du froid, renonceroient à Jésus-Christ pour sauver leur vie. Tous coururent au supplice en disant : « Une mauvaise » nuit nous vaudra une éternité de bonheur. » Plusieurs ajoutèrent : « Puisqu'il faut mourir une fois, mourons pour vivre » toujours. » Ils firent tous cette prière : « Seigneur, nous » sommes entrés quarante dans la lice, faites que quarante soient » couronnés. » Mais l'un d'entr'eux succombant à la rigueur du supplice, renonça à Jésus-Christ, alla se jeter dans le bain chaud, où, en punition de son apostasie, il mourut aussitôt qu'il y fut entré. Cependant un des gardes, chargé d'observer les Martyrs, vit des Anges, descendant du Ciel, qui distribuoient des couronnes à ces généreux soldats de Jésus-Christ. Il n'y en avoit point pour celui qui avoit manqué de persévérance. Il fut si frappé de ce qu'il vit que, pour obtenir la quarantième couronne qui restoit suspendue, il alla déclarer qu'il étoit Chrétien, prit la place du déserteur, et fut baptisé dans son sang. C'est ainsi que Dieu exauça la Prière des Martyrs : Faites, Seigneur, qu'il y en ait quarante de couronnés. — Le Gouverneur ordonna le lendemain que les Martyrs qui respiroient

encore, fussent jetés dans le feu : on les mit, à cet effet, sur des chariots, à l'exception du plus jeune : il paroissoit avoir plus de force que les autres, et on espéroit venir à bout de le séduire ; mais sa mère étoit présente, et c'étoit une femme pleine de Foi. « Courage, mon fils, lui dit-elle, ne frustrez pas les espé- » rances de votre mère. Hâtez-vous de mériter la couronne par la » victoire que vous remporterez. » Elle eut le courage de le prendre à l'instant même, et de le mettre sur le chariot qu'elle suivit. Elle ne quitta son digne fils que quand il eut été jeté dans le feu, d'où son ame monta au Ciel.

LEÇON VII.

De la Confirmation.

(CATÉCHISME.)

La Confirmation est un Sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, et nous rend parfaits Chrétiens.

Nous recevons bien le Saint-Esprit dans le Baptême ; mais dans la Confirmation, nous le recevons avec une plus grande abondance de grâces.

Ce mot Confirmer veut dire donner de la force.

La Confirmation nous rend parfaits Chrétiens, en augmentant en nous la grâce du Baptême, et en nous donnant la force de confesser Jésus-Christ.

Voici l'exemple d'une occasion où le Sacrement de la Confirmation donne de la force : Si un Infidèle menaçoit un Chrétien qui auroit été confirmé, de le faire mourir, à moins qu'il ne voulût renoncer à la Foi, ce Sacrement donneroit au Chrétien le courage de mépriser ces menaces.

C'est l'Évêque qui est Ministre de ce Sacrement.

L'Évêque, en donnant la Confirmation, impose les mains sur ceux qu'il confirme, et il invoque le Saint-Esprit, afin qu'il descende sur eux avec tous ses dons.

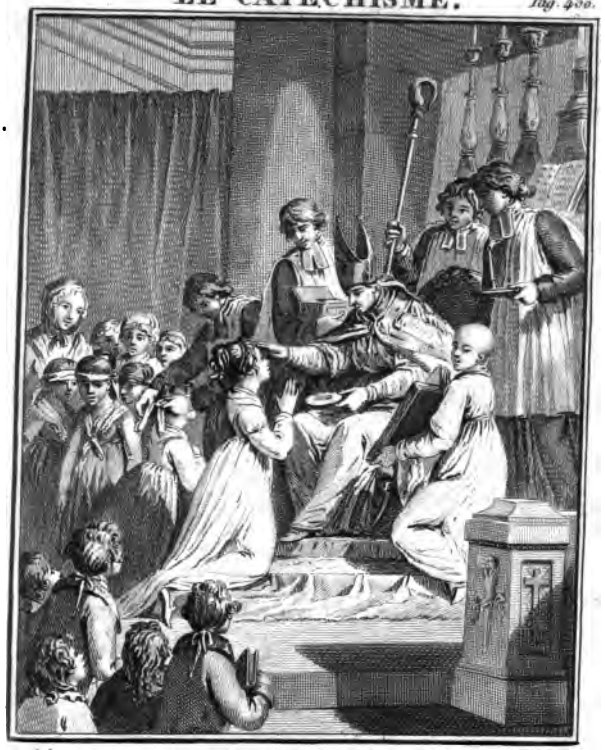

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

La Confirmation

.....nous donne le S.t Esprit et l'abondance de ses graces.....

Pendant que l'Évêque fait cette Prière, il faut ouvrir son cœur au Saint-Esprit par un Acte de Foi, et par le desir de le recevoir.

L'Évêque se sert, dans la Confirmation, du Saint-Chrême.

Le Saint-Chrême est de l'huile d'olive, mêlée de baume, et consacrée par l'Évêque le Jeudi-Saint.

L'huile signifie, dans la Confirmation, l'abondance de la grâce du Saint-Esprit qui se répand dans l'ame.

Le baume, mêlé avec l'huile, signifie, par sa bonne odeur, que le Chrétien qui est prêt à confesser la Foi, doit édifier le prochain par la bonne odeur d'une sainte vie.

L'Évêque fait, avec le Saint-Chrême, sur celui qui est confirmé, une onction, en forme de Croix, sur le front.

Il la fait sur le front, parce que c'est sur le front que se montrent principalement la honte et la crainte.

On veut dire par-là qu'il faut n'avoir ni honte, ni crainte de confesser la Foi.

On fait l'onction, en forme de Croix, pour montrer qu'on ne doit pas rougir de la Croix de Jésus-Christ.

L'Évêque donne un soufflet à celui qu'il a confirmé, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à souffrir toutes sortes d'affronts et de peines pour l'Amour de Jésus-Christ.

Les dispositions en lesquelles il faut recevoir le Sacrement de la Confirmation, c'est d'être instruit des principaux Mystères de la Foi, et d'être en état de grâce.

Il faut être en état de grâce, parce que ce Sacrement, qui augmente la grâce, suppose qu'elle est déjà dans nos cœurs.

On est sur-tout obligé de recevoir la Confirmation quand l'Église est persécutée.

On ne doit pas négliger de recevoir la Confirmation quand l'Église est en paix, parce que les enfans de Dieu ont toujours à souffrir une espèce de persécution.

La persécution que les enfans de Dieu ont toujours à soutenir, c'est la persécution du Démon qui les tente, et du monde qui les contraint, autant qu'il peut, à vivre selon ses maximes.

Il n'est pas nécessaire de recevoir le Sacrement de la Confirmation pour être sauvé; mais on pécheroit si on manquoit à le recevoir par mépris ou par négligence.

On ne donne ordinairement la Confirmation qu'à ceux qui commencent d'avoir l'usage de la raison.

Pour conserver la grâce de la Confirmation, nous devons en garder le souvenir, et inviter le Saint-Esprit, par la Prière et les bonnes OEuvres, à demeurer dans notre cœur.

EXPLICATION.

Chaque personne de l'adorable Trinité a pris comme une part personnelle à l'œuvre de notre Salut, dans les Sacremens, qui sont des sources de grâces, et qui ont été institués pour sanctifier nos ames et nous ouvrir le Ciel. Le Baptême nous attache à Dieu le Père, comme ses enfans; l'Eucharistie nous rend les Membres du Fils de Dieu; et la Confirmation nous consacre au Saint-Esprit, comme ses Temples.

Nous vous avons parlé du Baptême, nous vous parlerons de l'Eucharistie; il s'agit d'expliquer ce qui regarde la Confirmation, ce Sacrement ineffable, qu'on ne peut recevoir qu'une fois.

La Confirmation est un Sacrement qui donne à ceux qui sont baptisés le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, afin de les fortifier dans la Foi et de les rendre parfaits Chrétiens.

Le rit extérieur, l'action que fait celui qui donne la Confirmation, exprime au-dehors la grâce particulière que Dieu répand intérieurement dans l'ame de ceux qui sont confirmés. Cette action, que fait le Ministre, c'est l'imposition des mains sur eux, et l'onction du Saint-Chrême sur

leur front. L'imposition des mains désigne la possession que le Saint-Esprit prend de leurs ames, et l'onction sur le front marque la force dont il les remplit, afin qu'ils suivent en tout les principes et les maximes de la Foi, sans en jamais rougir.

Jésus-Christ avoit dit à ses Apôtres, après avoir célébré avec eux la Cène la veille de sa mort: *Je vous enverrai l'Esprit Consolateur..., qui demeurera en vous, et vous enseignera toute vérité.* Il leur dit après sa Résurrection, lorsqu'il leur apparut: *Je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Père, qui vous a été promis. Demeurez donc dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force et de la vertu d'en-haut.*

Les Apôtres furent remplis de l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte, et les Fidèles reçoivent ce don sacré par un Sacrement spécial qui est celui de la Confirmation.

Lorsque la ville de Samarie eut reçu l'Évangile de Jésus-Christ, qui lui avoit été prêché par le diacre Philippe, et qu'il y eut dans cette ville un grand nombre de Fidèles baptisés, Pierre et Jean vinrent à Samarie pour leur imposer les mains, c'est-à-dire leur conférer le Sacrement de la Confirmation. (*Act.* 8. 15.)

Saint-Paul, qui prêchoit de toutes parts l'Evangile, ayant trouvé à Ephèse environ douze Disciples qui n'avoient reçu que le Baptême de Saint-Jean, ils furent baptisés au Nom du Seigneur

Jésus, *et ensuite, Paul leur ayant imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux.* (*Act.* 19. 5.) Cela signifie qu'il leur conféra le Sacrement de la Confirmation.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, on instruisoit ceux qui croyoient en Jésus-Christ sur les Mystères et la morale de l'Evangile; et après les avoir faits Chrétiens par le Baptême, qui leur donnoit une nouvelle naissance, on les rendoit parfaits Chrétiens par la Confirmation, dont la grâce du Saint-Esprit, qui leur étoit communiquée, les préparoit à bien recevoir le Sacrement de l'Eucharistie, qui renferme l'auteur même de la grâce. C'est pour cette raison que le Baptême a été placé au premier rang, la Confirmation au second rang, et l'Eucharistie au troisième. Par le Baptême, nous sommes faits Disciples de Jésus-Christ; par la Confirmation, nous devenons ses soldats et recevons des armes pour être toujours prêts à combattre.

Dès la naissance de l'Église l'administration fut réservée aux Apôtres : elle le fut ensuite aux Evêques, leurs successeurs. Les monumens de la Tradition montrent que cet usage a été constamment suivi dans l'Eglise jusqu'à présent, sans aucune interruption. C'est un Sacrement de perfection : il étoit convenable qu'il fût réservé au premier ordre de la Hiérarchie ecclésiastique.

La matière du Sacrement de la Confirmation consiste dans l'imposition des mains et dans l'onction du Saint-Chrême. La forme de ce Sacrement

consiste dans les Prières et les paroles qui accompagnent ces actions saintes.

Dans le Livre des Actes des Apôtres, le Sacrement de la Confirmation n'est désigné que par l'*Imposition des mains*. Il n'y est point fait mention de l'onction ; et, au contraire, ce Sacrement est appelé simplement *Onction* ; ils ne parlent point de l'imposition des mains. On conclut de là que ceux qui veulent être confirmés doivent avoir part à ces deux actions ; qu'il ne leur suffit pas de recevoir l'onction ; qu'il faut encore qu'ils soient présens lorsque l'Evêque fait l'imposition des mains : c'est une maxime généralement reçue, qu'on doit toujours aller au plus sûr, quand il s'agit de Sacremens.

L'Evêque est assis lorsqu'il fait l'imposition des mains ; il les étend sur tous les Fidèles qui se présentent pour être confirmés. Ils doivent être placés à genoux au-devant de lui, lorsqu'il prononce pour tous une Prière dans laquelle il dit :

« Dieu tout-puissant et éternel, faites descendre » du Ciel en eux votre Saint-Esprit consolateur, » Esprit de sagesse et d'intelligence, Esprit de » conseil et de force, Esprit de science et de piété ; » remplissez-les de l'Esprit de votre crainte, et » imprimez en eux, par votre miséricorde, le » signe de la Croix de Jésus-Christ, par le même » Jésus-Christ Notre Seigneur, etc.

Pendant l'imposition des mains du Pontife, moment si intéressant, si précieux pour ceux qui

reçoivent la Confirmation, ils doivent desirer ardemment et demander avec instance l'Esprit-Saint, sans lequel nous n'avons rien, nous ne pouvons rien, nous ne sommes rien; ils doivent le supplier de les remplir de ses dons.

L'onction est faite avec le Saint-Chrême, qui est une huile mêlée de baume et consacrée par l'Evêque le Jeudi Saint avec de grandes cérémonies.

L'huile exprime l'onction du Saint-Esprit et sa douceur céleste; le baume exprime la bonne odeur qu'un parfait Chrétien doit répandre de toutes parts par sa piété exemplaire.

C'est sur le front que l'Evêque fait l'onction à ceux qu'il confirme. Il leur annonce par-là qu'ils ne doivent jamais rougir de le reconnoître pour leur Dieu, de croire aux vérités qu'il a enseignées, et de vivre selon les maximes de son Evangile.

En faisant l'onction avec le Saint-Chrême sur le front de ceux qu'il confirme, il les appelle par leur nom de Baptême, et dit : *Je vous marque du signe de la Croix, et je vous confirme par le Chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

L'Evêque donne ensuite au confirmé un petit soufflet, en lui disant : *La paix soit avec vous : ne vous vengez point lorsqu'on vous outrage.*

Il y a une disposition générale, absolument nécessaire pour recevoir le Sacrement de la Confirmation, c'est la grâce sanctifiante, parce que c'est un Sacrement des vivans; et ainsi, il faut se confesser et recevoir l'absolution en renonçant de

tout son cœur à tout péché mortel. On commettroit un sacrilége, si on y participoit n'étant point en état de grâce.

Outre la confession qu'il faut faire avant que de recevoir la Confirmation, il convient, quand on a fait sa première Communion, de communier, pour apporter de meilleures dispositions à ce Sacrement, qu'on ne peut recevoir qu'une fois.

Il faut prévoir d'avance le temps où l'on pourra être confirmé, s'instruire de ce qui regarde ce Sacrement, et s'y préparer par la prière et les bonnes œuvres.

L'auteur du Catéchisme du Concile de Trente ne veut pas qu'on présente, pour être confirmés, des enfans qui n'ont pas sept ans, et il desire qu'on ne diffère pas de le faire au-delà de douze. On feroit bien de suivre cette règle; mais l'âge pour recevoir ce Sacrement n'est pas précisément déterminé. Il y en a qui trouvent avec facilité l'occasion de se présenter à la Confirmation; d'autres ne la trouvent qu'avec peine, parce qu'ils sont éloignés des Évêques qui en sont les seuls Ministres.

L'institution du Sacrement de la Confirmation renferme au moins implicitement un précepte divin de s'en approcher. Ainsi, celui qui néglige de le recevoir, étant arrivé à un âge mûr, et pouvant le faire avec assez de facilité, pèche, et il pèche grièvement, selon de bons théologiens.

Le Sacrement de la Confirmation produit deux effets principaux; le premier, c'est d'imprimer un

caractère ineffaçable qui empêche qu'on ne puisse le réitérer ; ce point est constamment établi par la tradition. L'Église, depuis le temps des Apôtres, n'a jamais conféré deux fois à la même personne ni le Baptême ni la Confirmation.

Le second effet du Sacrement de la Confirmation, c'est de nous communiquer une grâce spéciale, ainsi que les autres Sacremens.

La grâce spéciale qui est accordée à ceux qui reçoivent la Confirmation dans des dispositions saintes, c'est une grâce de force qui les encourage à confesser Jésus-Christ au péril de tout ce qu'ils ont de plus cher, et même de leur vie.

Les premiers Chrétiens avoient besoin d'une grâce de force pour soutenir leur Christianisme devant des tyrans, et les Chrétiens de notre siècle ont besoin d'une telle grâce pour le soutenir devant les partisans du monde. Le respect humain fait aujourd'hui plus d'Apôtres que n'en faisoit autrefois la crainte des tourmens ; combien n'y a-t-il pas de Chrétiens qui, de peur de déplaire au monde, rougissent de Jésus-Christ, de lui rendre le culte qui lui est dû ; d'observer ses préceptes et ceux de son Église ; de vivre selon ses maximes ! La grâce que nous recevons dans la Confirmation est propre à nous donner, dans l'occasion, le courage nécessaire pour montrer que nous nous faisons une gloire d'être Chrétiens et Catholiques.

Il faut correspondre à cette grâce. Violer une des lois de Dieu ou un des préceptes de l'Église,

par respect humain, de peur de déplaire aux créatures, ou afin de leur plaire, c'est renoncer à Jésus-Christ; et ce renoncement, qui est répandu de toutes parts, qui est commun dans tous les états, est formel; il est aussi formel que celui que faisoient les lâches Chrétiens qui, par la crainte des tourmens, sacrifioient aux idoles. On leur disoit: Renoncez à Jésus crucifié, si vous voulez éviter d'affreux tourmens et la mort. Ils y renonçoient à l'extérieur et pour un instant. Qu'est-ce qui fait violer la Loi de Dieu à ceux que le respect humain rend prévaricateurs? C'est qu'on leur dit équivalemment: Si vous ne faites comme nous, nous vous insulterons, nous vous mépriserons.

Le renoncement à Jésus-Christ, dont se rendent coupables ceux qui pèchent par respect humain, est plus énorme que celui des Chrétiens que les tyrans faisoient apostasier par leurs menaces, puisque ceux qui pèchent par respect humain ne sont attaqués que par des hommes sans pouvoir, sans caractère, qui ne les attaquent que par des railleries.

Soyons constamment en garde contre ces persécuteurs, qui subsisteront toujours, qui vivent au milieu de nous et ne cessent point de nous tendre des piéges.

Pour répondre à la grâce que l'on reçoit dans la Confirmation, invoquons souvent avec ferveur l'Esprit-Saint, qui est un Esprit de force, de venir en nous; conservons-le avec soin en nous-mêmes;

foulons aux pieds le respect humain ; il n'est point de plus grande gloire que celle d'appartenir à Jésus-Christ, de lui obéir et de le suivre.

TRAITS HISTORIQUES.

Julien l'Apostat résolut de professer solennellement l'impiété. Ce fut à cette fin qu'il fit faire de grands préparatifs pour un sacrifice qu'il devoit offrir aux Idoles dans un Temple dédié au Démon. Il s'y rendit, suivi de toute sa Cour, avec pompe, pour donner à cette action impie beaucoup d'éclat. Tout étant prêt, l'Empereur fit signe qu'on commençât. Mais quel fut l'étonnement des Prêtres des Idoles, lorsqu'ils se trouvèrent interdits, hors d'état, malgré tous leurs efforts, de procéder à l'abominable cérémonie. De plus, ils virent que leurs couteaux qu'ils avoient eu soin de bien préparer, ne pouvoient rien sur la chair des victimes, et le feu qu'on avoit allumé sur l'Autel, s'éteignit tout-à-coup. Le Sacrificateur s'écria : Il y a certainement ici une grande Puissance inconnue qui s'oppose à nos desseins. Il pria alors l'Empereur de permettre qu'on s'assurât s'il ne se trouveroit pas parmi les assistans quelque Galiléen qui eût été nouvellement, ou lavé d'eau, ou oint de baume ; il vouloit dire, ou baptisé ou confirmé. Il y avoit en effet dans le Temple un jeune Page qui étoit Chrétien, et qui, depuis peu de jours, avoit reçu la Confirmation et la grâce de ce Sacrement. L'Empereur ayant dit tout haut : Qu'on fasse cette recherche, le Page n'hésita pas de se présenter, et de dire : « Apprenez que je suis Chrétien ; j'ai » été baptisé, et il n'y a pas long-temps qu'on m'a oint pour » m'animer au combat. Je suis Disciple de Jésus-Christ qui m'a » racheté par la Croix ; je le reconnois pour mon Dieu, et je » me glorifie de lui appartenir. C'est moi, ou plutôt c'est le » Dieu que je sers, qui a mis obstacle à l'impiété qu'on alloit » exercer. J'ai invoqué, dans mon cœur, le nom sacré de Jésus-» Christ, et les Démons n'ont pu être reconnus pour dieux. Au » nom de Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, ils ont été con-» traints de prendre la fuite. » L'Empereur, qui avoit été Chrétien, et qui étoit bien instruit du pouvoir de Jésus-Christ, fut

saisi de frayeur. Il appréhenda les effets de sa vengeance, et sortit du temple, couvert de confusion, sans dire un seul mot. — Le courageux soldat de Jésus-Christ alla rapporter aux Chrétiens ce qui venoit d'arriver; ils en rendirent gloire à Dieu, et ils reconnurent combien ceux en qui habite la vertu de Jésus-Christ, par le Sacrement de la Confirmation, quand on le reçoit dans des dispositions saintes, sont redoutables aux Démons. (*Saint-Grég. de Nazia., Saint-Grég. de Tours, Prudence.*)

Novatien ayant été baptisé dans une maladie où il fut en grand danger de mort, négligea ensuite de recevoir le Sacrement de Confirmation; cependant il trouva le moyen de se faire ordonner Prêtre, et ensuite Évêque de Rome, du vivant du Pape. Son ordination produisit un schisme qui dégénéra en hérésie. Les Novatiens soutenoient que l'Église n'avoit pas le pouvoir de remettre les grands crimes commis après le Baptême. Cette hérésie fut condamnée dans plusieurs Conciles. Les historiens Eusèbe et Nicéphore disent que c'est pour avoir négligé de recevoir le *signal du Seigneur par les mains de l'Évêque*, que Novatien tomba dans l'apostasie, le schisme et l'hérésie.

Une personne qui avoit une dévotion singulière au Saint-Esprit, disoit qu'il n'y avoit point de dévotion plus nécessaire, puisqu'il étoit de Foi que nous ne pouvons rien faire pour notre Salut sans la grâce du Saint-Esprit. Aussitôt après avoir prononcé, à son réveil, ces mots : *Jésus, Marie, Joseph*, elle récitoit le *Veni, Creator*, etc. Au commencement de toutes ses actions principales, elle récitoit la prière : *Veni, Sancte Spiritus, reple, etc.*, et elle disoit très-souvent pendant le jour : « Venez, Esprit-Saint, donnez-moi vos sept dons; confirmez-» moi dans la Foi, l'Espérance et la Charité. »

Saint-Jean Chrysostôme disoit aux Fidèles en quoi ils devoient faire consister la dévotion au Saint-Esprit, qui étoit descendu invisiblement en eux par la Confirmation. « C'est du Saint-» Esprit que vous vient la loi d'amour. — Cette loi est écrite » sur la table de votre cœur. — Elle vous prescrit la circonci-» sion du cœur, le retranchement de toutes les affections de la » Nature corrompue. — L'Autel où vous devez sacrifier, c'est » celui qui est élevé dans votre ame. — Vos passions, voilà » les victimes que vous devez immoler. — Le feu de la compone-

» tion et de l'amour est celui qui doit consumer ces victimes.— » Un cœur pur où le Saint-Esprit habite, est le Temple où » vous devez adorer le Seigneur en esprit et en vérité. — Le » cœur rempli de l'Esprit-Saint, doit desirer de mourir pour » l'amour de celui que l'amour a fait mourir pour vous. »

LEÇON VIII.

Du Sacrement de l'Eucharistie.

(CATÉCHISME.)

L'EUCHARISTIE est un Sacrement qui contient réellement et substantiellement le Corps, le Sang, l'Ame et la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Ce qu'on met d'abord sur l'Autel et dans le Calice, est du pain et du vin; et c'est toujours du pain et du vin, jusqu'à ce que le Prêtre prononce les paroles de la Consécration.

Par ces paroles, le pain est changé au Corps, et le vin est changé au Sang de Notre Seigneur.

Après la Consécration, il ne reste rien du pain et du vin, que les espèces.

Nous appelons les espèces du pain et du vin, ce qui paroît à nos sens, comme la couleur, la figure et le goût.

Il y a sous l'espèce du pain avec le Corps de Notre Seigneur, son Sang, son Ame et sa Divinité, parce que tout cela est inséparable.

Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du vin, comme sous l'espèce du pain.

Quand on divise les espèces du pain ou du vin, Jésus-Christ n'est pas divisé : il demeure tout entier sous chaque partie de l'espèce divisée.

Jésus-Christ nous donne, sous chaque espèce, tout ce qu'il est, c'est-à-dire un Dieu parfait, et un homme parfait.

Jésus-Christ ne quitte pas les Cieux pour venir dans l'Eucharistie. Il demeure toujours à la droite de Dieu son Père, jusqu'à ce qu'il vienne, à la fin du monde, en grande majesté, juger les vivans et les morts.

Si Jésus-Christ est présent sur l'Autel en même temps qu'il demeure dans le Ciel, c'est par la toute-puissance de Dieu.

Ce n'est pas l'homme qui fait ce miracle, c'est Jésus-Christ, dont la parole est employée dans ce Sacrement.

C'est Jésus-Christ qui consacre comme le vrai Sacrificateur; le Prêtre n'est que son Ministre.

Il faut adorer le Corps et le Sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce que ce Corps et ce Sang sont inséparablement unis à la Divinité.

EXPLICATION.

Quels doivent être nos sentimens lorsque nous pensons que dans le Sacrement ineffable de l'Eucharistie Jésus-Christ s'humilie, s'anéantit tous les jours de toutes parts dans le monde, afin de s'offrir pour nous, d'être avec nous et de se donner à nous!

C'est à la voix d'un Prêtre qui prononce les paroles sacramentelles, que Jésus-Christ vient sur l'Autel.

Que de choses étonnantes! Dès que le Prêtre a fait la consécration, le pain et le vin qui étoient sur l'Autel n'y sont plus. Ce n'est plus du pain et du vin qu'on y voit, il n'y en a plus que les espèces et les apparences. On n'y voit pas Jésus-Christ, et néanmoins il y est véritablement, réellement, substantiellement en corps et en âme. Le pain a été

changé en son Corps, et le vin a été changé en son Sang. Jésus-Christ est tout entier dans l'Hostie, sous l'espèce du pain, et il est aussi tout entier dans le calice, sous l'espèce du vin. On peut diviser l'Hostie, mais on ne divise point Jésus-Christ, et celui qui ne recevroit qu'une très-petite particule de l'Hostie, recevroit Jésus-Christ; il recevroit tout son Corps, tout son Sang, son Ame et sa Divinité, comme si le Prêtre lui avoit donné une Hostie entière, et même plusieurs Hosties.

Quoique Jésus-Christ soit sur l'Autel pendant la Messe, depuis la consécration jusqu'à ce que le Prêtre ait communié; quoiqu'il soit dans tous les Tabernacles où il y a des Hosties consacrées; quoiqu'il soit dans tous ceux qui viennent de communier, tant que les Saintes Espèces ne sont point altérées, Jésus-Christ n'a point cessé d'être dans le Ciel à la droite de Dieu son Père. Ce Miracle des miracles s'opère par la puissance de Dieu qui est infinie, c'est Jésus-Christ le vrai Sacrificateur qui a consacré; il s'est servi pour cette consécration des paroles du Prêtre qui est son Ministre. Le Corps et le Sang de Jésus-Christ sont inséparables de sa Divinité, ils sont unis à sa Divinité très-intimement, ils sont donc dignes d'être adorés; adorons le Corps et le Sang de Jésus-Christ avec une profonde religion; soyons dans l'admiration de ce mystère de foi et d'amour.

Mais est-il bien certain que Jésus-Christ est en corps et en ame dans l'Eucharistie? C'est un Dogme

de Foi, un Dogme catholique. Celui qui douteroit volontairement de cette vérité de Foi perdroit la Foi. Jésus-Christ, qui est Dieu, l'a dit. L'Église, avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être jusqu'à la fin des siècles, nous le propose à croire. L'Eglise assemblée dans le Concile de Trente a lancé un anathême contre les Sacramentaires qui osoient soutenir que Jésus-Christ n'étoit pas réellement dans la divine Eucharistie, qu'il n'y étoit qu'en figure. Voici les paroles du saint Concile :

« Si quelqu'un nie que le Très-Saint Sacrement » de l'Eucharistie contient réellement, véritable- » ment et en substance, le Corps et le Sang de » Jésus-Christ avec son Ame et sa Divinité, Jésus- » Christ tout entier, mais qu'il dise qu'il n'est » dans ce Sacrement qu'en signe, en figure, ou » vertu, qu'il soit anathême. »

Cette décision de l'Église, qui est l'interprète de la révélation de Dieu, ne pouvoit être plus claire. Les textes de la Sainte Écriture, où cette révélation est consignée, abondent sur ce sujet. Les uns regardent la promesse, d'autres l'institution, et d'autres l'usage de l'Eucharistie.

Textes qui rapportent la promesse de l'Eucharistie.

Jésus-Christ parlant aux Juifs de Capharnaüm, leur dit : « Je suis le Pain de vie : vos pères ont » mangé la Manne dans le désert, et ils sont » morts ; mais voici le Pain qui est descendu du

» Ciel, afin que celui qui en mange ne meure » point. (*S.-Jean*, 6. 48.)

» Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éter- » nellement. Le pain que je donnerai, c'est ma » Chair, que je dois livrer pour la vie du monde. »

Ceux qui entendirent ce discours ne le comprirent pas, un grand débat s'éleva entr'eux. Comment peut-il nous donner sa Chair à manger? disoient les uns. Jésus leur dit: « En vérité, je vous » le dis, si vous ne mangez la Chair du Fils de » l'Homme, et ne buvez son Sang, vous n'aurez » pas la vie en vous; celui qui mange ma Chair et » boit mon Sang a la vie éternelle, et je le ressus- » citerai au dernier jour; car ma Chair est vérita- » blement viande, et mon Sang véritablement » breuvage. » (*S.-Jean*, 6. 53.)

A ce discours, plusieurs des Disciples de Jésus-Christ se retirèrent de sa suite. Il s'adressa alors à ses Apôtres, et, sans apporter aucun adoucissement, aucun correctif à ce qu'il avoit dit, il leur demanda s'ils vouloient aussi le quitter. Pierre prit la parole avec feu et répondit pour tous: *Eh! Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle.*

Les termes de la promesse de l'Eucharistie renferment donc évidemment le sens de la présence réelle, puisqu'il s'agit de manger véritablement la Chair de Jésus-Christ et de boire son Sang; que la Chair de Jésus-Christ est véritablement viande, et son Sang véritablement un breuvage.

Termes qui rapportent l'Institution de l'Eucharistie.

Prenez et mangez, ceci est mon Corps, qui sera livré pour vous; prenez et buvez-en tous, ceci est mon Sang, qui sera répandu pour la rémission des péchés; faites ceci en mémoire de moi.

C'est Jésus-Christ qui a parlé ainsi, comme on le voit en Saint-Matthieu, Saint-Marc et Saint-Luc. Ne doit-on pas prendre ces paroles dans le sens littéral? En disant à ses Apôtres: *Prenez et mangez, ceci est mon corps*, Jésus-Christ devoit parler clairement, puisque c'étoit la veille de sa mort qu'il leur parloit ainsi, et qu'il faisoit comme son testament; qu'il instituoit un Sacrement, qui devoit former le lien public de la Religion, et que c'étoit le temps où il instruisoit ses Apôtres de ce qu'ils devoient faire et enseigner.

Aussi Saint-Paul écrivoit aux Corinthiens: *Toutes les fois que vous mangerez ce Pain et que vous boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.* (1. *Cor.* 12. 24.)

Termes qui expriment l'usage de l'Eucharistie.

Saint-Paul dit aux Corinthiens que puisque la Communion est la participation au Corps et au Sang de Jésus-Christ, ils doivent y apporter les

plus saintes dispositions. Voici ses paroles : « N'est-» il pas vrai que le calice de bénédiction que nous » bénissons, est la communication du Sang de » Jésus-Christ? et le Pain que nous rompons, » n'est-il pas la participation du Corps de Jésus-» Christ? C'est pourquoi quiconque mangera de » ce Pain ou boira le calice du Seigneur indigne-» ment sera coupable du Corps et du Sang du Sei-» gneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même; » car quiconque mange ce Pain et boit ce calice » indignement, mange et boit sa propre condam-» nation, ne faisant pas le discernement qu'il doit » faire du corps du Seigneur. »

Si le corps de Jésus-Christ n'étoit pas réellement dans l'Eucharistie, où seroit l'énormité d'une Communion faite avec une conscience souillée d'un péché grief? pourquoi faudroit-il s'éprouver soi-même avec soin? comment celui qui communieroit en cet état, mangeroit-il sa condamnation? comment se rendroit-il coupable du Corps et du Sang de Jésus-Christ?

Ce ne fut qu'au onzième siècle, que Bérenger osa le premier attaquer directement le Dogme capital de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; l'Univers chrétien s'éleva aussitôt contre lui; il ne convainquit personne, et ne laissa point de disciples; il reconnut son erreur et la rétracta.

Ce qui prouve bien encore la réalité de la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ

dans l'Eucharistie, c'est la manière dont se sont exprimés sur ce grand Mystère les premiers Pasteurs et les premiers Pères de l'Église. Beaucoup de savans ont recueilli leurs différens textes : je me contenterai d'en rapporter quelques-uns.

Dès le premier siècle, Saint-Ignace, Evêque d'Antioche, célèbre martyr, écrivoit aux fidèles de Smyrne, que les hérétiques de son temps se regardoient séparés de l'Église, parce qu'ils ne reconnoissoient pas que l'Eucharistie fût *la Chair de Jésus-Christ Notre Sauveur, qui a souffert pour nos péchés, et que le Père a ressuscité par sa bonté.*

Au second siècle, Saint-Irénée, dans son livre des Hérésies, dit : « Jésus-Christ en prononçant » sur le pain : Ceci est mon Corps, et en assurant » que le Calice est son Sang, nous a montré l'obla» tion de la nouvelle alliance ; et l'Eglise la re» cevant des Apôtres, l'offre à Dieu par tout » l'Univers. » Il prouve, par la présence réelle, la résurrection des corps, contre des hérétiques qui la nioient : « comment osent-ils avancer que » nos corps resteront dans la pourriture, et ne » ressusciteront point, tandis qu'ils sont nourris » de la Chair et du Sang de Jésus-Christ ! »

Au troisième siècle, Tertullien disoit : « Notre » chair reçoit le Corps et le Sang de Jésus-Christ, » afin que notre ame soit nourrie de Dieu. »

Origène disoit dans le même siècle : « Quand » vous recevez le Pain et le breuvage de Vie, vous » mangez le Corps, et vous buvez le Sang du

» Sauveur; alors le Seigneur entre dans votre toît, » comme autrefois dans celui du centenier, et s'il » entre chez un indigne, il y entre pour son juge- » ment. »

On lit dans Saint-Epiphane: « Jésus-Christ a » dit: Ceci est mon Corps, et personne ne doute » de sa parole; car celui qui ne croit pas que c'est » son vrai Corps, ainsi qu'il l'a dit, est déchu de la » grâce du salut; pour nous, nous le croyons, » parce que c'est lui qui l'a dit.

Saint-Hilaire disoit: « Nous recevons véritable- » ment la chair du Corps de Jésus-Christ. Il de- » meure par sa chair en nous, hommes mortels; » et c'est en cela que consiste notre vie, car c'est » ainsi que nous vivons de sa vie. »

Saint-Cyrille, prêchant sur l'Eucharistie, prit pour texte celui de Saint-Paul, qui a été cité, et dit ensuite: « Cette instruction de Saint-Paul » suffiroit pour vous apprendre ce que vous devez » croire des Mystères divins que vous venez de » recevoir, et qui vous ont rendus un même corps » et un même sang avec Jésus-Christ; car, » puisque ce divin Sauveur, en parlant du pain, a » déclaré que c'étoit son Corps, qui osera le ré- » voquer en doute? et puisqu'il assure que c'étoit » son Sang, qui osera en douter, et dire que ce » n'est pas son Sang?—Il changea autrefois l'eau » en vin, à Cana de Galilée, par sa seule volonté, » et il ne mérite pas d'être cru quand il change le » vin en son Sang? Si, étant invité à des noces

» humaines, il a fait ce très-grand miracle, à » plus forte raison quand il donne aux enfans de » l'Époux la jouissance de son Corps et de son Sang, » nous ne devons faire aucune difficulté de l'en » croire. — Recevons donc avec une entière cer- » titude le Corps et le Sang de Jésus-Christ; car, » sous le type du pain, le Corps vous est donné, » et sous le type du vin, on vous donne son Sang, » afin qu'étant faits participans du Corps et du » Sang de Jésus-Christ, vous ne soyez qu'un même » corps et un même sang avec lui. C'est en cette » manière que nous devenons, pour ainsi dire, le » Corps et le Sang de Jésus-Christ, l'un et l'autre » étant distribués dans nos membres... Quoique » les sens ne nous donnent que l'idée du pain et » du vin, la Foi nous assure pleinement et avec » une entière certitude que vous avez eu le bonheur » de recevoir le Corps et le Sang de Jésus-Christ... » Tenez pour certain que ce qui vous paroît du » pain n'est pas du pain, mais le Corps de Jésus- » Christ, et que ce qui vous paroît du vin, n'est » pas du vin, mais le Sang de Jésus-Christ. »

Saint-Ambroise, dans le neuvième chapitre de son instruction sur l'Eucharistie, appelle l'Eucharistie *le Corps même de Jésus-Christ qui est la vie.* Il ajoute : « Comment puis-je vous assurer que ce » que vous recevez est le Corps de Jésus-Christ, » puisque vous voyez toute autre chose?... La force » de la bénédiction l'emporte tellement sur celle » de la nature, que la nature elle-même est changée

» et transformée par la bénédiction... Si la simple » bénédiction d'un homme a eu assez de force » pour transformer la nature (*il parle de la ba-* » *guette de Moïse changée en serpent*), que dirons- » nous d'une consécration où les paroles mêmes » du Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait? Si cette » parole a pu faire de rien ce qui n'étoit point » encore, pourquoi ne pourroit-elle pas aussi » changer ce qui est déjà? — Le corps que nous » consacrons est le même que celui qui est né de » la Sainte-Vierge; c'est la véritable chair de Jésus- » Christ, qui a été crucifiée, qui a été ensevelie... » Après la Consécration, c'est le Corps de Jésus- » Christ, c'est son Sang: vous répondez *Amen*, » c'est-à-dire cela est vrai; croyez-le donc comme » vous le dites. »

Il est impossible d'exprimer et d'établir plus expressément la présence réelle du Corps et du Sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et même la transubstantiation.

On peut confirmer la vérité de la présence réelle par une preuve de sentiment. Quelles ineffables douceurs les Fidèles fervens de tous les siècles n'ont-ils pas souvent éprouvé en recevant l'adorable Eucharistie? Ces douceurs établissent invinciblement que Jésus-Christ est réellement dans les hosties consacrées; c'est dans ce foyer de la Charité divine qu'un si grand nombre de vierges, de Confesseurs de la Foi ont puisé tant de lumières, de force et de consolation.

Ce fut à la fraction de ce Pain céleste que les Disciples d'Emaüs sentirent leurs cœurs tout brûlans d'une ardeur divine, et qu'ils découvrirent le sens des divines Écritures; ce fut en participant à ce Pain de vie que les Martyrs de Jésus-Christ furent animés d'un courage qui les fit triompher des plus cruels tourmens, des plus affreux supplices. Fortifiés par le Corps et le Sang de Jésus-Christ, ils alloient au combat avec joie et devenoient inébranlables contre les assauts de l'ennemi et les frayeurs de la mort. Saint-Chrysostôme disoit, *qu'ils sortoient de cette Table Sainte comme des lions, respirant le feu sacré dont ils brûloient, et devenus, par la vertu de Dieu, qui les animoit, terribles au Démon.*

Saint-Ambroise, s'adressant, dans un de ses discours, à Saint-Laurent, martyr, s'écrie : « D'où » vous vient donc, Laurent, ce courage inexpli- » cable qui vous rend insensible aux feux qui vous » brûlent? Ah! c'est que vous vous êtes enivré le » premier du Sang adorable de Jésus-Christ, que » vous aviez soin de distribuer aux autres. »

Nous voyons dans les écrits de Saint-Augustin, de Saint-Bernard, de Saint-Thomas d'Aquin, de Saint-François de Sales, qu'après avoir eu le bonheur de recevoir la divine Eucharistie, ils étoient pénétrés d'une dévotion vive et ardente, qu'ils devenoient comme un feu brûlant par l'ardeur de leurs transports. C'est après la Communion que le desir de s'unir plus intimement à Jésus-

Christ faisoit dire souvent à Sainte-Thérèse : *Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.*

On peut interpeller toutes les personnes qui ont servi Dieu avec beaucoup de ferveur; si on les interroge, elles répondront que c'est au pied des Autels, que c'est sur-tout à la Table du Seigneur qu'elles ont eu un plus grand desir de leur salut, une plus vive ardeur pour Dieu, et des douceurs telles qu'elles n'en avoient point éprouvées ailleurs.

Est-ce que ces grâces sensibles, attachées au culte et à la participation de l'Eucharistie, ne prouvent pas bien que Jésus-Christ y est réellement présent?

De telles faveurs ne sont pas l'effet des sens qui sont frappés, elles n'ont aucun rapport à nos organes corporels, elles n'ont aucune espèce de rapport avec les sens.

Ces grâces sensibles, ces faveurs ne sont pas l'ouvrage de la volonté; ce ne sont pas les efforts qui les produisent; de nous-mêmes nous ne pouvons nous en procurer aucune; elles saisissent les ames ferventes, aux momens les plus imprévus.

On ne dira pas que ces faveurs sont des suggestions de l'Esprit de ténèbres, puisqu'elles consolent dans les plus grandes peines; qu'elles répandent au fond de l'ame de pieux sentimens; qu'elles ne nous portent qu'à bien accomplir nos devoirs pour plaire à Dieu.

C'est donc de Dieu que viennent ces faveurs, ces douceurs, ces consolations célestes. Dieu seul a la clef des cœurs; lui seul peut les affecter si

suavement, et y produire de si grandes merveilles. Jésus-Christ les y opère souvent pendant et après la Communion, dans les ames qui sont toutes à lui, et il leur montre bien par-là qu'il étoit véritablement présent dans l'Hostie qu'elles ont reçue, et qu'il est réellement en elles; il scelle par-là comme de son sceau, la présence de son Corps et de son Sang. C'est donc par l'autorité, par le témoignage même de Jésus-Christ qu'il confirme sa présence réelle dans le Sacrement qui est appelé le Sacrement de l'amour de Jésus-Christ, parce que c'est son amour qui l'a porté à être toujours avec nous dans la sainte Eucharistie.

TRAITS HISTORIQUES.

Un Prêtre qui disoit la Messe dans une Église de la ville de Bolsena, près de celle d'Orviette, douta, après avoir prononcé les paroles de la Consécration, de la réalité du Corps de Jésus-Christ en la Sainte-Hostie; à l'instant même, l'Hostie fut teinte de son Sang. Le Sauveur voulut, peut-être par-là, reprocher à son Ministre son infidélité, le porter à en gémir, et à lui faire recouvrer la Foi qu'il venoit de perdre par son doute; ce fut encore pour affermir les Chrétiens dans cette vérité de Foi, que Notre Seigneur est réellement présent dans l'Eucharistie. Cette Hostie versa du sang en si grande abondance, que le Corporal, les nappes de l'Autel, et l'Autel même en furent teints. Le Pape fut informé de ce miracle, il fit apporter ce Corporal tout sanglant à Orviette, où il fut reçu avec le plus grand appareil, et déposé dans l'Église. On le transporta ensuite dans une autre Église magnifique qu'on fit construire à cette occasion; et on porte cette précieuse Relique chaque année très-solemnellement en procession, le jour de la Fête-Dieu.

Il y avoit à Constantinople un Juif, verrier de profession,

qui avoit un fils en bas âge : cet enfant, qui alloit à l'Ecole où il y avoit des Chrétiens, suivit un jour ses compagnons lorsqu'ils allèrent à l'Église pour consommer les miettes de ses Hosties consacrées, suivant la coutume des Grecs. Comme il revint de l'École beaucoup plus tard qu'il n'en revenoit ordinairement, son père voulut en savoir la cause. Lorsqu'il eut appris de la bouche de son enfant d'où il venoit, et ce qu'il venoit de faire, il fut transporté d'une si grande colère qu'il le jeta et l'enferma dans le fourneau de sa verrerie, où il y avoit un très-grand feu. Sa mère, qui étoit dans la plus grande inquiétude de ce qu'étoit devenu son fils, le chercha inutilement pendant trois jours. Elle se répandoit en gémissemens et alla heureusement dans le lieu où étoit le fourneau, poussant de grands cris de douleur. L'enfant entendit sa mère, et lui répondit du milieu de la fournaise. On se hâta d'en ouvrir l'entrée et il en sortit aussi sain que quand il y fut jeté. Une dame vêtue de pourpre, disoit-il, m'a souvent apparue au milieu des flammes ; elle m'a donné de l'eau pour les éteindre, et des alimens pour appaiser m'a faim. Toute la ville fut instruite de ce prodige. La mère et son fils embrassèrent la Foi et furent baptisés ; mais le père, qui s'obstina à ne pas vouloir se convertir, fut mis en croix, à cause de son crime, par l'ordre de l'Empereur Justinien.

L'année 1348, le Saint Sacrement qu'on portoit à un malade, passa dans une place où beaucoup de personnes dansoient ; c'étoit à Fribourg en Alsace. Celui qui conduisoit la danse s'arrêta lorsqu'il entendit la sonnette, en disant : « Cessons, voici le » Saint Sacrement, il faut nous mettre à genoux. » Mais une femme sans religion dit : « Continuons, il y a des sonnettes » pendues au cou des bestiaux de mon père, et ils ne s'arrêtent » pas. » Tous applaudirent à cette impie raillerie, et on continua de danser. Incontinent après, il y eut un si grand orage que toutes les personnes qui dansoient furent emportées, et on ne put savoir ce qu'elles étoient devenues.

Un tailleur, qui étoit Hérétique, se trouva dans la chambre d'un Catholique à qui on alloit administrer le Saint-Viatique. Il refusa de se mettre à genoux, et proféra cet horrible blasphème. « Une araignée est plus digne de vénération que ce que » vous voulez que j'adore. » A l'instant même, une grosse arai-

gnée toute noire se détacha du lambris, fila, vint se reposer sur la bouche du blasphémateur, et distilla son venin, dont il périt presqu'aussitôt. Ce fait, arrivé en 1420, est consigné dans les Annales du P. Sponde.

Un Juif qui avoit une servante Chrétienne, mais mauvaise Chrétienne, employa toutes sortes de moyens pour obtenir de cette malheureuse fille qu'elle lui remît l'Hostie qu'elle recevroit dans la Communion. Elle eut enfin la foiblesse et l'impiété de se rendre à ses promesses et à ses menaces. Lorsqu'il eut l'Hostie Sainte, il la porta dans la Synagogue du lieu, et là, il lui donna, ainsi que trois autres Juifs, plusieurs coups de couteau. Il en sortit du Sang, mais en si grande abondance, qu'ils furent contraints de le ramasser avec une cuiller, et de le mettre dans un vase. Ce miracle, qui se fit dans une petite ville de Pologne, en 1556, convainquit des Juifs sur leur déicide; des Sacramentaires, sur la réalité de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; des Luthériens, sur l'inutilité de la Communion sous les deux espèces; et il affermit la Foi d'un grand nombre de Catholiques.

Le feu prit dans une Chapelle de l'Église de Notre-Dame de Favernei, en Bourgogne, et on ne put retirer le Saint Sacrement qu'on avoit exposé ce jour-là; mais lorsque les flammes eurent tout consumé, le Saint-Ciboire, dans lequel étoit l'Hostie consacrée, demeura miraculeusement suspendu en l'air. Il fut en cet état sans appui, l'espace de trente-trois heures. L'Archevêque de Besançon fit dresser un procès-verbal, et publia ce Miracle. — Il y a eu en beaucoup d'endroits des Hosties miraculeuses qu'on expose à la vénération des Peuples. Il y en a encore actuellement, si les impies ne les ont pas détruites pendant la Révolution, à Bruxelles, à Louvain, à Dijon, à Braine. L'auteur des Antiquités de Paris fait mention de celle de Saint-Gervais, à Paris, sous le règne de Philippe-le-Hardi, fils de Saint-Louis; et de celle de Saint-Jean en Grève, sous le règne de Philippe-le-Bel. Voici l'occasion à laquelle Dieu opéra un miracle.

Un voleur trouva le moyen d'entrer, pendant la nuit, dans l'église de Saint-Gervais. Il enleva le Vase Sacré qui renfermoit le Saint Sacrement, et l'emporta jusqu'au Lendit, qui

est un champ près de Saint-Denis. C'est là qu'il ouvrit le Vase, dans le dessein, sans doute, de se défaire de ce qui y étoit renfermé : dès qu'il fut ouvert, la Sainte Hostie s'envola, et voltigeoit ensuite après lui. C'est ce prodige qui fit découvrir le voleur par des passans, qui l'arrêtèrent. L'Abbé de Saint-Denis en fut averti, et en donna avis à l'Evêque de Paris. L'Hostie demeuroit miraculeusement élevée, et suspendue en l'air. L'Evêque de Paris et l'Abbé de Saint-Denis vinrent dans le champ du Lendit, à la tête, l'un, de tout le Clergé de Paris, et l'autre, à la tête de tous ses Religieux : lorsque la procession de Saint-Gervais passa à son rang, près de l'Hostie, elle vint se rendre entre les mains du Curé de cette paroisse, à la vue d'un peuple immense qui étoit venu dans ce champ. C'est ce Curé qui avoit consacré cette Hostie ; le Ciel sembla la lui adjuger. Il fut arrêté qu'elle seroit déposée dans son Église, et qu'on y chanteroit, à perpétuité, toutes les semaines, une Grand'Messe du Saint Sacrement, en mémoire de ce miracle.

Le miracle de l'Hostie de Saint-Jean en Grève est aussi très-célèbre et bien authentique. Une femme chrétienne qui étoit pauvre, avoit emprunté d'un Juif une somme modique, et lui avoit donné pour gage tout ce qu'elle avoit de meilleur en vêtemens et en linge. La Fête de Pâques étant proche, elle supplia le Juif de lui prêter pour ce grand jour ce qu'elle lui avoit remis. Il lui dit qu'il y consentiroit, et même qu'il lui remettroit la somme qu'il lui avoit prêtée, si elle s'engageoit à lui apporter l'Hostie qu'elle recevroit à la Sainte Table. Le desir d'avoir ses effets, et de n'être plus obligée à rendre la somme empruntée, la fit consentir à promettre de lui livrer l'Hostie, mais ce qui est encore plus exécrable, elle fit ensuite ce qu'elle avoit promis. Dès le lendemain elle alla dans l'église de sa paroisse, y communia, et après avoir reçu la Sainte Hostie dans sa bouche, elle se hâta de l'en retirer : l'ayant enveloppée dans un mouchoir, elle la porta au misérable Juif. C'étoit pour exercer sa haine contre Jésus-Christ, que cet homme abominable avoit voulu avoir une Hostie ; il la traita avec la plus grande indignité, et Jésus-Christ lui montra constamment combien il étoit sensible aux outrages qu'il lui faisoit. Il mit l'Hostie sur une table et lui donna des coups de canif : il en sortit aussitôt du Sang en

abondance ; ce qui fit frémir d'horreur sa femme et ses enfans. Il la suspendit par un clou, lui donna des coups de fouet, il la perça avec une lance ; elle versa alors de nouveau du Sang. Il la jeta dans le feu, et on la vit voltiger çà et là parmi les flammes, sans en recevoir aucun dommage. La rage dont il étoit animé le porta à la jeter dans une chaudière d'eau bouillante ; l'eau prit aussitôt la couleur de Sang, l'Hostie parut alors sous la forme de Jésus crucifié. Cette vue remplit d'effroi ce Juif déicide, qui alla se cacher dans un petit réduit de sa maison. Cependant un des enfans du Juif voyant des Chrétiens aller à l'Église, leur crioit : « Vous ne devez plus y aller cher-» cher votre Dieu, mon père l'a fait mourir. » Une femme entendant ce qu'il disoit, entra dans la maison, et vit l'Hostie qui étoit encore sous la forme de Jésus en Croix ; mais elle reprit ensuite sa première forme, et vint se mettre dans un petit vase qu'elle avoit à la main. Cette femme fortunée porta religieusement ce précieux trésor dans l'Église de Saint-Jean en Grève. Le Juif ne rentra point en lui-même, et fut brûlé vif. Sa femme, ses enfans et beaucoup d'autres Juifs se convertirent. La maison où Jésus-Christ montra qu'il étoit réellement en Corps et en Ame dans l'Eucharistie, fut changée en une Église, qui fut dans la suite desservie par des Religieux Carmes Réformés, à qui on donna un couvent appelé *De Billettes :* il a subsisté jusqu'à la Révolution. Les Religieux qui l'habitoient, étoient chargés de réparer, par une adoration perpétuelle, les outrages faits à Jésus-Christ dans le Sacrement de son amour.

LEÇON IX.

Du Saint Sacrifice de la Messe.

(CATÉCHISME.)

Le Sacrifice de la Messe est le Sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, offert sur nos Autels sous les espèces du pain

et du vin, pour représenter et continuer le Sacrifice de la Croix.

Le Sacrifice de la Messe est offert pour représenter le Sacrifice de la Croix. L'action par laquelle Jésus-Christ est rendu présent, et est offert sur nos Autels, est une vive représentation de la mort qu'il a soufferte sur la Croix.

L'action par laquelle Jésus-Christ est rendu présent, et est offert sur nos Autels, c'est la Consécration du Corps de Jésus-Christ sous l'espèce du pain, et de son Sang sous l'espèce du vin.

Cette action est une vive représentation de la mort que Jésus-Christ a soufferte sur la Croix; parce qu'en disant séparément, avec Jésus-Christ, *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, on représente la mort violente que Jésus-Christ a soufferte par la séparation de son Corps et de son Sang.

Le Corps et le Sang de Jésus-Christ ne sont pas effectivement séparés pendant le Sacrifice de la Messe; mais c'est assez que les signes le soient, et que les paroles dont on se sert pour les consacrer soient différentes.

Cela suffit, parce que la mort de Jésus-Christ et l'effusion de son sang sont, par ce moyen, suffisamment représentées.

Le saint Sacrifice de la Messe est offert pour continuer le Sacrifice de la Croix, parce que la Messe est le même Sacrifice que celui de la Croix. C'est le même Jésus-Christ qui est offert, et qui s'offre lui-même sur nos Autels, comme il s'est offert sur la Croix.

Toute la différence qu'il y a entre ces deux Sacrifices, consiste dans la manière d'offrir.

Jésus-Christ s'est offert sur la Croix, en répandant son Sang et mourant pour nous; au lieu que sur nos Autels, il ne meurt plus; mais il offre la mort qu'il a soufferte, et le Sang qu'il a répandu.

EXPLICATION.

Un sacrifice en général est une offrande faite à Dieu par un Ministre légitime, d'une chose extérieure et sensible immolée à la gloire de Dieu.

Ce n'est qu'à Dieu seul qu'il est permis de sacrifier, parce qu'on reconnoît que l'Etre à qui l'on offre un sacrifice a un souverain domaine sur tout ce qui est créé.

C'est par un Ministre légitime que le sacrifice doit être offert, parce qu'un acte de Religion, qui est public, doit être fait par une personne connue, qui ait droit de le faire publiquement.

La chose qu'on offre à Dieu en sacrifice doit être extérieure, visible, et elle doit être immolée ou par la destruction ou par un changement considérable qui annonce qu'on se soumet tellement à Dieu, qu'on consent à être immolé, détruit, s'il l'exige.

Dès les premiers temps du monde, les hommes, par un mouvement de Religion, offrirent à Dieu des sacrifices. Nous savons que sous la loi de nature l'innocent Abel sacrifioit de ce qu'il avoit de plus gras dans ses troupeaux. Sous la loi écrite, lorsqu'il plut à Dieu de donner au peuple d'Israël une Loi par le ministère de Moïse, les Israélites reçurent l'ordre d'offrir des sacrifices. La multitude de ces sacrifices fut déterminée, et leur qualité fut spécifiée; mais l'offrande des victimes inanimées et des animaux égorgés, accompagnée même du culte intérieur, faite par des hommes pécheurs, pouvoit-elle glorifier Dieu et appaiser sa colère?

N'y aura-t-il donc pas un sacrifice digne de Dieu qui lui sera offert pour nous? Admirons la puissance, la sagesse, et sur-tout l'infinie bonté de Dieu le Père à notre égard: pour nous sauver, nous

qui sommes coupables, il n'épargna pas son Fils unique, le Saint des Saints. Le Fils de Dieu, envoyé par son Père dans le monde, s'est fait homme, pour pouvoir s'humilier et souffrir; il s'est immolé pour notre salut sur la Croix. Le sacrifice qu'il a offert pour nous à Dieu est vraiment digne de son infinie Majesté. C'est un Homme-Dieu qui est en même temps le Prêtre et la victime. Dieu n'a agréé les sacrifices qui lui avoient été offerts avec un cœur pur et rempli de pieux sentimens, que parce qu'ils étoient la figure de ce sacrifice unique.

Mais puisque ce sacrifice est unique, comment pourra-t-il être celui d'une Religion permanente? Ne faudra-t-il pas que tous les Disciples de Jésus-Christ, qui existent et qui se succéderont d'âge en âge jusqu'à la fin du monde, rendent au souverain Seigneur de toutes choses un culte actuel et perpétuel? Oui, et Jésus-Christ, par un excès de son immense Charité, trouvera le moyen de continuer, de renouveler chaque jour, et dans tous les lieux du monde, le Sacrifice de la Croix, afin que les fruits de ce Sacrifice puissent être continuellement appliqués à tous les Fidèles en général, et à chacun en particulier.

Ce moyen, c'est l'auguste Sacrifice de la Messe, qui est le Sacrifice même de la Croix, puisque c'est le même Prêtre qui offre la même victime pour les mêmes fins.

La sainte Messe est un véritable Sacrifice, puisque c'est une offrande faite à Dieu par un

Ministre légitime, d'une chose extérieure et sensible immolée à sa gloire.

C'est le même Sacrifice que celui de la Croix, avec cette différence que Jésus-Christ, qui est le vrai Sacrificateur, s'immole pendant la célébration de la Messe, par le ministère d'un de ses Prêtres, et que Jésus-Christ ne s'immole pas sur ses Autels d'une manière sanglante. Jésus-Christ n'y meurt pas véritablement, mais il y est, quoique vivant, dans un état de mort, et son immolation est exprimée par la séparation apparente et mystique de son Corps et de son Sang.

Jésus-Christ institua le Saint-Sacrifice de la Messe la veille de sa mort. Après avoir célébré la Pâque avec ses Apôtres, il dit, en bénissant le pain et le vin : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang* ; il leur ordonna ensuite d'y participer, en ajoutant : *Prenez, et mangez ; prenez, et buvez-en tous.*

Le Corps et le Sang de Jésus-Christ sont séparés l'un de l'autre en apparence, et nous mettent par-là sous les yeux la mort qu'il a endurée pour nous. Par la Communion, nous recevons en nous-mêmes cette Victime sainte, et nous participons au Sacrifice de Jésus-Christ d'une manière admirable.

C'est du Sacrifice de la Messe que Malachie a parlé, en disant au nom du Seigneur : *Voici que l'on me sacrifie en tous lieux, et que l'on m'offre une oblation toute pure.* (*Mal.* 1. 9.) David avoit prédit que Jésus-Christ institueroit ce Sacrifice, en l'ap-

pelant *Prêtre selon l'ordre de Melchisedech*. Il annonçoit que le Sacrifice de pain et de vin que Melchisedech, roi de Salem, offroit à Dieu, au temps d'Abraham, étoit la figure du Sacrifice qu'offriroit Jésus-Christ, le Pontife de la nouvelle alliance, qui devoit changer le pain en son Corps, et le vin en son Sang, et donner à ses Ministres le pouvoir d'opérer jusqu'à la fin du monde la même merveille.

Toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne, dit Saint-Paul; mais la participation à l'Eucharistie n'auroit aucun rapport avec la mort de Jésus-Christ, elle ne l'annonceroit pas, elle ne l'exprimeroit pas, si Jésus-Christ, qui s'est sacrifié sur la Croix pour nous, ne continuoit pas de s'offrir pour nous à son Père. Cette offrande continuelle rend l'Eucharistie un Sacrifice. Jésus-Christ se sacrifie sur l'Autel par le ministère de ceux qu'il a séparés des simples Fidèles, pour être ses représentans, ses Ministres.

Que la dignité des Prêtres est sublime! Revêtus du Sacerdoce de Jésus-Christ, ils le représentent au saint Autel; ils parlent alors en son Nom et à sa place; ils ne disent pas: ceci est le Corps de Jésus-Christ, ceci est son Sang; mais ils disent: *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*. Ainsi, les Prêtres, pendant la célébration des saints Mystères, sont comme l'organe de Jésus-Christ, Pontife éternel, qui, à leur voix, descend entre leurs mains et se

fait victime sur les Autels comme autrefois sur la Croix.

TRAITS HISTORIQUES.

On apprit au bienheureux Jean d'Avila la mort subite d'un Ecclésiastique qui n'étoit Prêtre que depuis quelques jours. Avoit-il dit la Messe depuis son ordination? demanda le bienheureux. Il en a dit une, lui répondit on; il n'a pu en dire qu'une. Il a dit une fois la Messe? répartit-il; quel compte il a eu à rendre à Jésus-Christ, qui l'avoit fait son Ministre, pour l'auguste Sacrifice qu'il a eu l'honneur d'offrir une fois! — Hélas! quel compte auront à lui rendre des Prêtres qui ont dit presque tous les jours la sainte Messe pendant dix, vingt, trente, quarante et cinquante ans!

Le même bienheureux Jean d'Avila assistoit à la Messe d'un Prêtre qui, pendant qu'il célébroit les redoutables Mystères, parloit trop rapidement, et ne faisoit pas les augustes Cérémonies avec la gravité religieuse convenable. Il se leva, fit une profonde génuflexion; et montant à l'Autel, il dit au Prêtre, à voix basse: « Je vous conjure, monsieur, au nom du Seigneur » dont vous êtes le Ministre, de traiter le Fils unique de Dieu » fait homme, qui est dans cette Hostie, comme vous traiteriez » le fils d'un homme de qualité; il le mérite bien. » Aucun des assistans ne le soupçonna d'avoir donné à ce Prêtre une leçon salutaire dont il dut se ressouvenir long-temps.

Un Prêtre se préparoit chaque jour à la sainte Messe, comme s'il eût dû la dire ce jour-là pour la dernière fois. Il desiroit de mourir comme mourut le pieux Cardinal de Berrule, de mourir en offrant l'auguste Sacrifice, aussitôt après y avoir communié. Quel bonheur, disoit-il, d'aller de l'Autel de Jésus-Christ à son Tribunal! Je lui dirois avec confiance: L'amour m'a conduit à votre Autel. En vous offrant en Sacrifice, je me suis sacrifié avec vous; je vous possède encore réellement en moi-même, et je vous aime; ne me ferez-vous pas miséricorde, maintenant que vous allez me juger?

Le célèbre père Beauregard, Jésuite, ce Prédicateur si élo-

quent et si apostolique, qui a prêché avec beaucoup de fruit, pendant trente ans, dans Paris et dans les principales villes de France, mourut, il y a quelques années, en Allemagne, en disant la Messe, après s'y être bien préparé. Il faisoit tous les ans une retraite à une époque fixe. L'année de sa mort, il anticipa le temps, appréhendant ne pas pouvoir la faire alors. Le premier jour de ces saints Exercices, il s'abstint, par respect, de célébrer les saints Mystères, et employa la journée à s'examiner, à gémir sur ses fautes, et à faire sa Confession annuelle. Le second jour, qui fut celui de sa mort, il monta au saint Autel, Dieu sait avec quelle ferveur! Aussitôt après avoir reçu la sainte Hostie, et pris le précieux Sang, il eut un étourdissement, tomba à la renverse, et mourut. Lorsqu'on le déshabilla, on vit qu'il étoit couvert d'un cilice.

LEÇON X.

Suite du Saint Sacrifice de la Messe.

(CATÉCHISME.)

En assistant au saint Sacrifice de la Messe, on doit contempler Jésus-Christ mourant, comme si on étoit sur le Calvaire, et se pénétrer de douleur et d'amour au souvenir de sa mort.

On doit encore offrir, avec l'Église, Jésus-Christ à Dieu, par les mains du Prêtre.

L'Église offre ce Sacrifice, pour adorer Dieu, pour l'appaiser, pour lui demander ses grâces, pour le remercier de ses bienfaits.

L'Église offre dans le Sacrifice de l'Autel, avec le Corps et le Sang de Jésus-Christ, les Prières et les vœux de tous les Fidèles.

Elle lui offre alors les Prières et les vœux de tous les Fidèles, parce que ces Prières et ces vœux sont plus agréables à Dieu, lui étant offerts avec le Corps et le Sang de son Fils.

L'Église s'offre encore elle-même avec le Corps et le Sang de Jésus-Christ, afin d'offrir à Dieu tout ensemble, le Chef et les Membres.

On offre le Sacrifice à Dieu seul.

Si l'on y fait mémoire des Saints, c'est pour montrer qu'ils ont été sanctifiés par la victime qu'on offre.

On prie Dieu d'avoir pour agréable les Prières que les Saints font pour nous, afin de faire concourir dans ce Sacrifice les vœux de l'Église qui est dans le Ciel, avec les vœux de l'Église qui est sur la terre.

On fait aussi mémoire des ames des morts en état de grâce, qui ne sont pas encore dans le Ciel; c'est afin de tout unir dans ce Sacrifice.

Ces ames reçoivent un très-grand soulagement par ce Sacrifice.

Elles en reçoivent un très-grand soulagement, parce que Jésus-Christ qu'on y offre, est la commune propitiation de tout le genre humain.

Nous devons apprendre, par ce Sacrifice, à nous offrir en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, comme des Hosties vivantes, à la Majesté divine.

EXPLICATION.

On donne le nom de Messe aux prières et cérémonies qui se font dans l'Église catholique, pour la consécration de l'Eucharistie.

Selon quelques auteurs, Messe vient d'un mot hébreu *Missah*, qui signifie Offrande volontaire; mais il est plus probable qu'il vient du mot latin *Missio*, qui signifie renvoi, parce qu'après les Prières et les Instructions qui précèdent l'oblation des dons sacrés, on renvoyoit les catéchumènes et les pénitens. Les Fidèles, seuls que l'on supposoit

dignes de participer au saint Sacrifice, avoient droit d'y assister.

Les pécheurs, que l'Église veut bien maintenant admettre à la célébration du saint Sacrifice, devroient donc toujours, avant d'y assister, gémir sur les péchés dont ils se sont rendus coupables.

Que les Autels soient à nos yeux comme le Calvaire, et que la Foi nous y découvre, pendant le saint Sacrifice, Jésus-Christ s'immolant pour nous. Souvenons-nous de la mort qu'il a endurée sur la Croix, et soyons pénétrés d'une vive reconnoissance de ce que, par ce Sacrifice, il veut nous appliquer les mérites du Sacrifice de notre Rédemption.

A qui, par qui, pourquoi et pour qui le Sacrifice de nos Autels est-il offert?

1°. C'est à Dieu qu'on l'offre; on ne peut l'offrir qu'à Dieu. Par le Sacrifice, on reconnoît que celui à qui on l'offre a un souverain domaine sur toutes choses; et il n'y a que Dieu, Seigneur de tous et de tout, dont la souveraineté s'étend sur tout ce qui existe. Jésus-Christ, qui est le Prêtre et la Victime du Sacrifice, est infiniment au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu; ce n'est donc qu'à Dieu que ce Sacrifice peut être offert.

Quoiqu'il y ait des Messes qu'on appelle Messes votives, Messe de la Vierge, ou de tel ou tel autre Saint, ce n'est ni aux Saints ni à la Reine des Saints que le Sacrifice est offert; c'est à Dieu. On donne ce nom à ces Messes, parce que le

Prêtre en fait mémoire d'eux dans les Oraisons qu'il récite pendant la célébration des saints Mystères ; et on en fait mémoire pour des raisons bien capables d'animer notre dévotion envers ces amis de Dieu qui jouissent du bonheur éternel.

C'est pour remercier Dieu de ce qu'il leur a fait remporter tant de victoires lorsqu'ils étoient sur la terre, et de ce qu'il les couronne, dans le Ciel, d'une si grande gloire ; c'est pour les intéresser en notre faveur, et les porter à intercéder pour nous auprès de Dieu, de qui ils sont favorablement écoutés ; c'est pour exprimer que nous leur sommes unis par Jésus-Christ, Chef d'un corps sacré dont nous sommes comme eux les membres ; enfin, c'est pour nous exciter au desir du Ciel notre patrie, où sont déjà les Saints, et où nous espérons d'aller par les mérites de Jésus-Christ, qui nous a fait les enfants et les héritiers de Dieu.

2°. Le Sacrifice de la Messe est offert à Dieu, d'abord par Jésus-Christ, Pontife éternel de la nouvelle alliance, qui, seul, a en lui et par lui-même le droit de s'offrir à son Père, étant tout ensemble le Prêtre qui offre, et la victime qui est offerte.

Ce Sacrifice est ensuite offert à Dieu par l'Eglise, en ce sens qu'elle s'unit à l'offrande de Jésus-Christ et qu'elle s'offre elle-même avec lui.

L'Eglise s'offre par un Prêtre son Ministre à qui Jésus-Christ a communiqué son Sacerdoce, et à qui il a donné le pouvoir divin de consacrer, c'est-

à-dire de changer le pain en son Corps, et le vin en son Sang, lorsqu'il prononce sur ces substances terrestres les paroles sacramentelles qui ont toujours leur effet.

Les Fidèles, qui sont les Membres et les Enfans de l'Église, ont droit de s'unir non seulement au Ministre de l'Église qui offre le saint Sacrifice, mais encore à Jésus-Christ qui s'immole, et de s'offrir eux-mêmes à Dieu avec lui.

3°. Les fins pour lesquelles le Sacrifice de la Messe est offert, sont les mêmes que celles par lesquelles fut offert le Sacrifice de la Croix. Ces fins sont la Gloire de Dieu et notre Salut.

Par ce Sacrifice, on glorifie Dieu avec Jésus-Christ en l'adorant et en le remerciant. Ce Sacrifice est très-utile à notre Salut, parce que c'est un excellent moyen d'obtenir par les mérites de Jésus-Christ la rémission de nos péchés, et d'attirer sur nous beaucoup de grâces.

Le saint Sacrifice de l'Autel a dans le souverain degré les quatre grands caractères des divers Sacrifices ordonnés par la Loi de Moïse. Il est, selon que l'appellent les Théologiens, *Latreutique, Eucharistique, Propitiatoire et Impétratoire.* Jésus-Christ, en l'instituant, a voulu qu'en nous unissant à lui, nous rendions à Dieu par lui nos grands devoirs envers ce Dieu si grand, si bienfaisant, si juste et si libéral. Ne devons-nous pas l'adorer? Il est le souverain Seigneur: le remercier? il est notre bienfaiteur perpétuel: appaiser sa colère? c'est un

Juge redoutable : lui demander les grâces dont nous avons besoin? il est notre tendre Père. Par ce Sacrifice, nous nous acquittons de ces obligations indispensables, lorsque nous assistons au saint Sacrifice, pénétrés des sentimens de religion, et nous tenant unis à Jésus-Christ.

4°. Le saint Sacrifice est offert non seulement pour les Fidèles vivans, mais encore pour les ames des Fidèles qui, étant morts dans la justice, ne sont pas assez purs pour être admis dans le Ciel, où il n'entre rien de souillé. Dans toutes les Messes, on fait mémoire de ces défunts, à cause de l'union de l'Eglise militante avec l'Église souffrante, par Jésus-Christ Chef et Victime de l'une et de l'autre.

Le concile de Trente a déclaré que le Sacrifice de la Messe est propitiatoire pour les vivans et pour les morts. L'Église a décidé dans ce concile, que le pécheur pénitent qui avoit obtenu la rémission de ses péchés et de la peine éternelle qu'il méritoit, étoit encore obligé de satisfaire à la justice divine par des peines temporelles en cette vie ou en l'autre; qu'il y a un purgatoire en cette vie; que les ames qui y souffrent, peuvent être soulagées par les prières et par les bonnes œuvres des vivans, principalement par le saint Sacrifice de la Messe.

L'usage d'offrir le saint Sacrifice pour le soulagement des ames qui souffrent dans le Purgatoire, est très-ancien. Tertulien parlant des traditions Apostoliques, dit *qu'on offre des Sacrifices pour les morts*. Il dit ailleurs qu'une veuve prie pour l'ame

de son mari défunt, et offre des Sacrifices le jour anniversaire de sa mort. Selon Saint-Jean Chrysostôme, c'est par les Apôtres qu'il a été ordonné de prier pour les Fidèles défunts, dans les redoutables Mystères. On voit dans les plus anciennes liturgies qui datent du temps des Apôtres, qu'on prioit pour les morts lorsqu'on offroit le saint Sacrifice. Voici les paroles de Saint-Cyrille de Jérusalem : « Nous prions pour nos pères et pour les » Évêques, et en général pour tous ceux d'entre » nous qui sont sortis de cette vie, dans la ferme » espérance qu'ils reçoivent un très-grand soula- » gement des prières que l'on offre pour eux dans » le saint et redoutable Sacrifice. »

Mais puisque c'est un très-grand soulagement pour les fidèles défunts, lorsque celui qui offre le saint Sacrifice l'offre pour eux, comment tant de Chrétiens, qui peuvent si aisément faire offrir le Sacrifice de la Messe, négligent-ils ce moyen de secourir l'ame de ceux de leurs parens, de leurs amis dont la perte leur est si sensible? c'est qu'ils ne sont pas bien convaincus de ces vérités de la Foi, qu'en faisant offrir le saint Sacrifice de la Messe pour les défunts qui souffrent dans le lieu d'expiation, on adoucit leurs peines ou l'on en abrège la durée. C'est que les sentimens de la Religion, et même de l'humanité, s'éteignent tous les jours de plus en plus dans les cœurs.

C'est un péché grief de ne point assister à la sainte Messe les Dimanches et les Fêtes, lorsqu'on

le peut, ou d'y assister sans dévotion, n'y étant que de corps. Ceux qui y ont des distractions volontaires pendant un temps considérable, pèchent mortellement. Des personnes qui n'arriveroient à l'Église qu'après l'Évangile, un jour que la Messe est d'obligation, devroient, sous peine de péché mortel, entendre une autre Messe, si la chose étoit possible. Il faut être moralement présent dans le lieu où se dit la Messe, pour satisfaire à l'obligation de l'entendre.

C'est une pratique excellente et très-salutaire, d'assister tous les jours au saint Sacrifice de la Messe, lorsque cela peut s'allier avec les devoirs de son état. Mais les personnes qui sont dans ce saint usage doivent y apporter toujours de saintes dispositions. On peut les réduire au respect et à l'amour.

Apportons-y le respect le plus religieux. Voici ce que disoit autrefois Saint-Jean Chrysostôme, qui, lorsqu'il s'agissoit de ce redoutable Mystère, parloit toujours avec tant de feu.

« Toute Eglise est un Paradis, et tout Autel où » l'on offre le saint Sacrifice un Calvaire. On va » célébrer la sainte Messe, le Ciel s'ouvre à mes » yeux comme au disciple chéri de Jésus, et » l'Agneau sans tache va être immolé. Je vais » adorer Jésus en Croix, offrant pour moi à son » père son Corps et son Sang. Lorsqu'il se sa- » crifia sur la Croix, le Soleil s'obscurcit, la terre

» trembla, les pierres se fendirent, les tombeaux » furent ouverts, le voile du Temple fut déchiré ; » et je ne suis pas dans la confusion, dans l'anéan- » tissement, lorsqu'il se sacrifie en ma présence » sur l'Autel! . . . Ah! que font-ils là, que font » tant de Chrétiens insensibles et même dissipés, » que je vois dans une posture très-commode ou » indécente? Ils ont les yeux égarés, et cherchent » souvent à attirer sur eux les regards. Ils osent » parler, sourire, et distraire ceux qui les envi- » ronnent, ne paroissant prendre aucun intérêt à » ce qui se passe sur l'Autel. O indignes Chrétiens! » ô malheureux! c'est pour vous que l'Agneau de » Dieu s'immole, que le Sang coule, que le Feu » sacré brûle, et vous n'êtes pas prosternés, péné- » trés et anéantis en esprit devant votre Dieu! »

Il faut joindre à un respect religieux un amour ardent. Notre amour pour Jésus-Christ ne doit-il pas avoir quelque proportion avec celui qu'il nous témoigne? pouvoit-il nous donner des preuves plus vives de la Charité tendre et immense qui le presse?

Si vous apportez au saint Sacrifice de telles dispositions, il importe peu que vous vous serviez de telle ou telle méthode pour entendre la Messe. Il y a des prières pour la sainte Messe dans la plupart des Heures. Elles sont toutes capables d'inspirer les sentimens de piété convenables à l'action sainte que fait au saint Autel le Ministre de Jésus-Christ.

Il en est qui aiment mieux réfléchir que lire : voici pour eux une méthode dont ils se serviront très-utilement.

Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'Offertoire, qu'ils pensent au prodige admirable qui va s'opérer au saint Autel ; qu'ils se recueillent profondément, s'excitent à la contrition et animent leur foi ; qu'ils récitent lentement et avec une grande attention, *Je me confesse à Dieu Tout-Puissant*, etc. *Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant, le Créateur du Ciel et de la Terre*, etc.

Depuis l'Offertoire jusqu'à la Préface, qu'ils offrent Jésus-Christ à Dieu. Qu'ils s'offrent eux-mêmes à Dieu avec Jésus-Christ. Qu'ils lui offrent leur travail, leurs peines, leurs actions, etc.

Depuis la *Préface* jusqu'à l'Élévation, qu'ils louent Dieu et le remercient de ses bienfaits, de tout ce qu'il a fait pour eux dans l'ordre de la nature et de la grâce, et de ce qu'il veut faire éternellement dans l'ordre de la Gloire ; qu'ils prient pour ceux d'entre les vivans qui leur sont plus chers.

Depuis l'Élévation jusqu'au *Pater*, qu'ils adorent Jésus-Christ sur l'Autel, unissant leur adoration à celle des Esprits célestes qui sont près de l'Autel ; qu'ils produisent du fond du cœur des actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

Depuis le *Pater* jusqu'à la Communion du Prêtre, qu'ils s'arrêtent à chacune des demandes de l'Oraison Dominicale.

A la Communion du Prêtre, qu'ils fassent la

Communion spirituelle, s'ils ne doivent pas communier réellement, desirant de communier, produisant les actes qu'on fait lorsqu'on communie, et se reconnoissant indignes de ce bonheur.

A la bénédiction du Prêtre, qu'ils la reçoivent, comme si c'étoit Jésus-Christ lui-même qui les bénissoit, et qu'ils supplient cet adorable Sauveur de bénir toutes leurs actions de la journée, de manière que toutes lui soient agréables et leur méritent le Ciel.

Il faut, après la sainte Messe, ne point oublier qu'on s'est immolé à Dieu avec Jésus-Christ.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Lucien, qui étoit Prêtre, fut arrêté pour la Foi. Le jour de l'interrogation, le juge lui demanda ce qu'il étoit : il répondit : *Chrétien. Je suis Chrétien ;* et il saisit cette occasion pour lui présenter une savante apologie de la Religion Chrétienne. Le juge le renvoya en prison, et défendit qu'on lui donnât aucune nourriture. Lorsqu'il fut épuisé par la faim, on lui servit des mets délicats qui avoient été offerts aux Idoles : il refusa d'en manger, de peur de scandaliser les Fidèles. On le tourmenta alors horriblement et on l'étendit à la renverse sur un monceau de tuiles cassés. C'est en cet état, qu'étant lié, couvert de plaies, épuisé de force et prêt d'expirer de faim et de soif, il consacra les divins Mystères sur sa poitrine. Après qu'il eut reçu le Corps adorable de son Sauveur en Viatique, il dit : *Je suis Chrétien*, et expira.

Lorsqu'un digne Prêtre montoit au Saint Autel, il animoit sa Foi, en pensant à ce qu'il étoit, à ce qu'il alloit faire et à ce qu'il devoit être : « Je suis le Ministre de l'Église, le Ministre » de Jésus-Christ, le Ministre du Seigneur. Je vais sur un autre » Calvaire, je vais y sacrifier Jésus-Christ, il faudra me sacrifier

» avec lui. Je vais offrir en sacrifice un Homme-Dieu à un Dieu. » — Toutes les fois que pendant la célébration des augustes Mystères il baisoit l'Autel, il étoit pénétré du plus profond respect et du plus tendre amour, comme s'il eût donné un baiser à Jésus-Christ, qu'il alloit bientôt avoir le bonheur de s'incorporer en recevant l'Hostie Sainte. — Après la Sainte Messe, il se regardoit comme un Ciboire vivant qui renfermoit Jésus-Christ, et il n'oublioit point, le reste du jour, ce qu'a dit le vénérable Pierre de Berrule : « Celui qui a eu le bonheur d'être » pendant une demi-heure, au Saint Autel, pour offrir Jésus-» Christ à Dieu, doit bien, par reconnoissance, se sacrifier » vingt-trois heures pour la gloire de Dieu et le salut des » ames. »

Une bonne fille se lamentoit en parlant à son Confesseur dans le Saint Tribunal, de ce que, pendant la Messe, elle ne l'entendoit point : Que faites-vous donc alors, de quoi vous occupez-vous ? lui dit-il. Elle lui répondit : Je ne fais autre chose, pendant toute la Messe, que de pleurer mes péchés. Continuez, lui répartit-il ; en l'entendant ainsi, vous l'entendez fort bien.

Un Prêtre d'une grande piété offroit le Saint Sacrifice de la Messe avec le même sentiment de reconnoissance et d'amour, que s'il eût vu mourir Jésus-Christ pour lui sur le Calvaire. Il lui sembloit que son adorable Sauveur lui disoit : « Voyez ce » que j'ai souffert pour vous ; voyez l'amour que je vous porte. » Que voulez-vous faire pour moi ? Ne m'aimerez-vous jamais ? » Me traiterez-vous toujours avec tant de froideur ? » Il ne lui répondoit d'abord que par d'ardens soupirs et beaucoup de larmes ; il lui disoit ensuite : « O Jésus ! que vous êtes bon envers ceux » qui vous aiment ! Seigneur, c'est assez. Mon cœur n'est pas » capable de porter de si ineffables douceurs. » (P. Sebast. à Campo.)

Le bienheureux Henri Suso avoit promis à un Religieux de son ordre, à qui il étoit fort affectionné, que s'il lui survivoit, il diroit une Messe de mort pour le repos de son ame, pendant l'espace d'un an. Ce Religieux mourut, et Henri Suso ne fut pas exact à remplir sa promesse. Le défunt lui apparut et se plaignit de ce qu'il l'avoit oublié. Henri, pour s'excuser, lui dit que s'il n'avoit pas dit la Messe, il n'avoit manqué aucun jour

de faire pour lui quelques prières. Le défunt lui fit entendre ces paroles : *Le Sang de Jésus-Christ, c'est ce que je demande pour diminuer l'activité du feu qui me brûle.*

Le Concile de Trente a dit : « Il y a un Purgatoire. Les » ames qui y sont détenues sont secourues par les suffrages des » fidèles, et principalement par le très-agréable Sacrifice de » l'Autel. »

Un célèbre auteur a dit : « Toutes les fois que nous immolons » l'Hostie non-sanglante de l'Eucharistie, en mémoire de la » passion de Jésus-Christ, et de sa Croix, nous bandons l'arc » pour ainsi dire, et nous tirons des flèches avec lesquelles nous » perçons le cœur de Dieu. »

LEÇON XI.

De la Communion.

(CATÉCHISME.)

Jésus-Christ se présente à nous sous les espèces du pain et du vin, pour nous montrer qu'il est notre nourriture spirituelle.

Nous recevons cette nourriture spirituelle dans la Communion.

Nous recevons dans la Communion le propre Corps de Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui-même tout entier.

Jésus-Christ a voulu se donner à nous dans la Communion, pour que nous soyons consommés en un avec lui.

Nous entendons par ces paroles *être consommés en un avec lui*, être unis avec Jésus-Christ et Jésus-Christ avec nous spirituellement et corporellement.

Cette union de notre part s'accomplit en ce que nous nous unissons avec Jésus-Christ par la Foi et par la Charité, en même temps que nous le recevons par la Communion.

Jésus-Christ de son côté, en se donnant à nous, fait passer la vertu de sa divinité dans notre ame.

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

l'Eucharistie

.....qui contient reéllement et en verité le corps, le sang, l'ame et la divinité de N.S.J.C.

Il sanctifié aussi notre Corps, et il nous apprend à le conserver en toute pureté.

Voici les effets d'une bonne Communion : Elle nous unit à Jésus-Christ ; elle soutient et augmente en nous la vie de la grâce ; elle affoiblit nos passions ; elle nous est un gage de la résurrection glorieuse.

Ce qui a porté Jésus-Christ à se donner à nous de cette sorte, c'est son amour pour nous.

L'Église desireroit que l'on communiât tous les jours en assistant à la Sainte Messe, comme dans la primitive Église.

On ne le fait pas, parce qu'on n'est pas assez parfait.

Toutes les fois qu'on entend la Messe, il faut communier spirituellement.

Pour communier spirituellement, il faut s'exciter à de pieux sentimens par le souvenir de la mort de Notre Seigneur, comme on feroit si l'on devoit communier sacramentalement, et desirer de communier en effet.

L'Église oblige de communier sacramentalement au moins une fois l'année, dans la quinzaine de Pâques ; mais on ne doit pas se contenter de cette seule Communion.

Il y a d'autres occasions où l'on est obligé de communier sacramentalement : on le doit quand on est en péril de mort.

Il n'y a point de règle certaine sur l'usage plus ou moins fréquent de la Sainte Eucharistie. Cela dépend de la disposition qu'on y apporte, et du fruit qu'on en retire.

La règle qu'on peut suivre dans la vie commune, c'est qu'il est à souhaiter que tout fidèle se mette en état de communier du moins une fois le mois, et aux Fêtes solemnelles de l'année.

Ce qu'il y a de certain, à cet égard, c'est que chacun devroit vivre de manière à mériter de communier tous les jours.

On ne peut pas communier plusieurs fois en un jour.

EXPLICATION.

Le mot Communion signifie *union avec*. Par la Communion, c'est avec Jésus-Christ que nous sommes unis. Comment, et pourquoi veut-il s'unir

à nous? Efforçons-nous de nous rendre dignes d'une si sainte et si salutaire union.

Non seulement le Sauveur réside en personne dans le Sacrement de l'Eucharistie, et continue, renouvelle même dans tous les lieux et tous les jours sur l'Autel le Sacrifice de lui-même, qu'il a consommé une fois sur la Croix, mais encore il daigne s'abaisser jusqu'à devenir l'aliment de nos ames, en se donnant à nous sous les symboles du pain et du vin, afin de produire dans nos ames les plus merveilleux effets, les effets que ces substances terrestres produisent dans nos corps.

Par ce Sacrement, Jésus-Christ s'unit à nous, et il nous nourrit.

Les alimens s'unissent au corps de celui qui les prend; c'est une image de l'union avec Jésus-Christ qu'une communion sainte opère en nous. Que les termes en lesquels le Sauveur a exprimé lui-même cette union, sont énergiques!

Avant l'institution de cet ineffable Sacrement, il dit à ses Disciples: « Celui qui mange ma Chair » et boit mon Sang, demeure en moi, et moi en » lui; comme mon Père, le Dieu vivant, m'a en- » voyé, et que je vis pour mon Père, de même, » celui qui me mange vivra pour moi. (*Saint-Jean*, 6. 57.)

Mais dans la dernière instruction qu'il fit à ses Apôtres, après avoir nourri ses Disciples de lui-même, et leur avoir annoncé sa mort, il s'écria: « O mon Père! je vous prie pour eux; non seule-

ment pour eux, mais aussi pour ceux qui doivent croire en moi, afin qu'ils ne soient qu'un tous ensemble; comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient de même un en nous. (*St.-Jean*, 17. 21.)

L'aliment s'unit au corps, il s'y consomme, s'y dissout; il le pénètre et se change en lui; il devient sa propre substance. Est-ce donc Jésus-Christ qui est changé en nous par une sainte Communion? Non, disoit Saint-Augustin. *Ce n'est pas vous, ô mon Dieu! qui êtes changé en moi;* mais, par un prodige nouveau, *c'est moi qui suis changé en vous.*

Jésus-Christ, qui est Dieu, ne peut être véritablement changé; comme Dieu, il est éternel et immuable; il ne peut rien perdre de ses perfections, qui sont infinies; et quant à son humanité sainte, elle ne peut recevoir aucune atteinte, depuis qu'il a reçu par sa Résurrection une vie nouvelle et glorieuse.

Mais nous sommes susceptibles de changement, et en avons un grand besoin; c'est nous, qui par une Communion faite avec ferveur, sommes changés en lui; nous sommes revêtus alors de Jésus-Christ, selon l'expression du grand Apôtre, pour ne plus ouvrir notre cœur aux vains desirs de la chair et du sang. Jésus-Christ pénètre jusqu'au plus intime de notre ame, afin qu'elle ne vive plus de sa propre vie, mais de celle de notre Sauveur, et que nous pensions comme lui, que nous agissions comme lui, que nous veuillions ce qu'il veut,

et exécutions tout ce qu'il nous ordonne et desire de nous.

Le second effet de l'aliment corporel, c'est de nourrir le corps, de le soutenir, de le fortifier. Il ne donne pas la vie, mais il la conserve et la ranime; voilà précisément ce que fait la Communion, par rapport à la vie spirituelle de l'ame. La Communion ne donne pas la grâce sanctifiante, en quoi consiste cette vie spirituelle, elle la suppose; mais quand on est orné de cette grâce, quand on a cette vie, elle l'augmente, elle la fortifie et l'enracine; elle vivifie de plus en plus l'ame en l'éclairant et en l'échauffant. Une sainte Communion remplit l'esprit de vives lumières et le cœur de pieux sentimens.

Ce fut la fraction du Pain, la réception du corps de Jésus-Christ qui éclaira pleinement les disciples d'Emaüs, à qui le Sauveur ressuscité avoit expliqué que par sa mort et sa résurrection les prophéties avoient été accomplies en lui, et à qui il avoit reproché leur stupidité et leur lenteur à croire. Ce fut alors qu'ils le reconnurent pour leur divin maître, et ils se disoient ensuite l'un à l'autre: Notre cœur n'étoit-il pas tout enflammé? Et comment, dans une Communion bien faite, ne recevroit-on pas de grandes lumières sur les choses de Dieu, et n'éprouveroit-on pas les vives ardeurs de la charité? On possède au-dedans de soi, lorsqu'on communie, l'auteur même de la grâce, celui qui

est la lumière incréée et un feu consumant? Faites-en l'épreuve, comme la firent tant de Saints et de Saintes, qui en furent remplis, lorsque Jésus-Christ étoit en eux une onction si douce, une consolation si parfaite, une ferveur si ardente et un si grand courage.

Le Sauveur pouvoit-il nous donner des marques d'amour plus sensibles, plus merveilleuses que celles qu'il nous donne dans le Sacrement appelé avec raison *le Sacrement de l'amour?* C'est l'amour qui l'a porté à s'unir à nous si intimement, et à nourrir notre ame si délicieusement. Réfléchissons sur les caractères de l'amour qu'il nous témoigne alors.

Amour admirable en générosité. Jésus-Christ, dans son Sacrement, ne réserve rien, il donne tout; ce ne sont pas seulement ses grâces, ses faveurs, ses biens qu'il nous donne, il se donne encore lui-même. Il nous donne tout ce qu'il a, et de plus, tout ce qu'il est, puisqu'il nous donne son corps, son sang, son ame, sa divinité, sa personne. Il y a eu des amis qui se sont épuisés pour leurs amis, des pères qui se sont consumés pour leurs enfans; mais quel autre que Jésus-Christ s'est donné lui-même?

Amour admirable en force. Pour se donner tout entier à nous, que d'obstacles Jésus-Christ ne surmonte-t-il pas! Il renverse les lois de la nature, il détruit les élémens, il se reproduit tous les jours en corps et en ame, de toutes parts, dans un grand

nombre de lieux divers ; il voile sa souveraine majesté, et abaisse son infinie grandeur ; il se met dans un état d'avilissement ; il souffre que l'infidèle le méprise, que l'hérétique l'insulte, que le pécheur l'outrage, que l'homme sacrilége le profane : son amour l'emporte sur tout, le détermine à tout, le fait triompher de tout.

Amour admirable en désintéressement. Lorsque le fils de Dieu a pris la forme d'esclave et la ressemblance de pécheur, qu'il s'est fait homme et est né dans une étable, il s'est anéanti ainsi pour la gloire de son père, et les Anges se sont écriés : Gloire soit à Dieu au plus haut des cieux ! Lorsqu'il a été l'homme de toutes les douleurs, et qu'après être épuisé de sang, il est mort sur une Croix, il a racheté tous les hommes, l'univers est devenu sa conquête, et il sortira bientôt du tombeau vivant, plein de gloire, et triomphant ; mais quel intérêt peut-il avoir en se donnant à nous ? Aucun. Que lui en revient-il ? Rien, ou plutôt des outrages de la part de tant de Chrétiens, qui refusent de répondre à son invitation, et de tant d'autres qui, après une confession sacrilége faite sans sincérité ou sans douleur, le reçoivent dans un cœur souillé par le péché ; ce sont des Judas qui lui donnent un baiser perfide ; ils le crucifient de nouveau en eux-mêmes. Quel est donc le motif de l'amour qu'il nous montre, en se donnant à nous ? l'amour, le pur amour, un amour parfaitement gratuit.

Cet amour est admirable par sa tendresse. Jésus-

Christ veut notre cœur, il vient en personne nous le demander; et c'est afin que sa gloire ne nous intimide point, que sa majesté ne nous confonde point, que sa splendeur ne nous éblouisse point, qu'il cache sa divinité et son humanité sous un voile si épais; qu'il se revêt de symboles si simples. C'est d'une voix pénétrante qu'il nous adresse intérieurement, par l'onction de sa grâce, ces paroles qui expriment si bien sa tendresse : *Mon enfant, donnez-moi votre cœur.* Le lui refuserons-nous ce cœur, qui lui appartient comme Dieu, et qu'il a conquis comme Sauveur? Répondons à l'amour de Jésus-Christ, en communiant souvent, mais toujours dignement.

Il y a un précepte de communier au moins une fois l'année dans la quinzaine de Pâques; ce précepte de l'Eglise est exprimé par ces paroles : *Ton Créateur recevras au moins à Pâques humblement.* Le mot *au moins* montre que l'intention de l'Église est que les Fidèles communient bien plus souvent qu'une fois dans l'année, d'autant plus qu'elle a menacé les infracteurs de son précepte d'être exclus de l'entrée de l'Eglise pendant leur vie, et de la sépulture ecclésiastique à la mort.

Le desir de l'Eglise est fondé sur ce que Jésus-Christ a institué son Sacrement sous le symbole de l'aliment ordinaire et quotidien de l'homme : l'auroit-il fait, s'il n'eût souhaité que les fidèles y participassent souvent?

Mais combien de fois par année, par mois, recevrons-nous la sainte-Eucharistie, pour répondre au desir de Jésus-Christ et de l'Eglise?

Il est constant que l'usage de la primitive Eglise étoit de donner la sainte Communion aux Fidèles au moins tous les dimanches, et même tous les jours. Saint-Justin nous le fait entendre dans son apologie pour les Chrétiens.

Saint-Cyprien le dit expressément : « Le Pain de » vie, c'est Jésus-Christ. En disant à Dieu : Don- » nez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, » nous demandons que ce pain céleste *nous soit* » donné tous les jours, de peur que nous, qui » sommes incorporés à Jésus-Christ et qui *recevons* » tous les jours l'Eucharistie comme un aliment » salutaire, nous soyons privés de ce bonheur par » quelque grand péché. »

Cet exemple de l'Eglise fervente des premiers siècles ne peut servir aujourd'hui de règle, selon la remarque de Saint-Bonaventure, quoique *celui qui seroit dans l'état où étoient les Chrétiens de la primitive Église feroit bien de les imiter, en communiant comme eux tous les jours.*

Voici deux grandes vérités auxquelles nous ne devons point penser séparément : la première, *c'est* que l'Eucharistie étant sur la terre notre gloire, notre force, notre bonheur, rien n'est plus glorieux, plus utile, plus doux, que de communier très-souvent avec des dispositions saintes ; la se-

coude, que ce Sacrement étant si auguste, il faut, pour en approcher dignement, y apporter d'excellentes dispositions.

On peut conclure de-là, avec Saint-Augustin, qu'on ne peut blâmer ni les personnes qui communient très-souvent, et même tous les jours par desir et par amour, si elles y apportent de grandes dispositions, ni celles qui n'osent communier que bien plus rarement par respect, par crainte de n'être pas assez bien disposées.

Quant à notre conduite, 1°. suivons notre attrait, si nous reconnoissons qu'il vient de Dieu, mais apportant toujours en communiant souvent, toutes les dispositions dont on est capable, et n'agissant que par de saintes vues, lorsqu'on communie plus rarement; 2°. ne censurons jamais, sur ce point, la conduite contraire à la nôtre; 3°. faisons avec simplicité ce que nous conseillera un Confesseur éclairé, pieux et soumis aux décisions de l'Eglise, lorsque nous lui aurons bien ouvert notre cœur, et dévoilé ses inclinations, ses desirs et ses craintes.

Il y en a qui ne doivent jamais être admis à la Communion, et par conséquent qui ne doivent point être étonnés de ce qu'on ne les fasse pas communier, même à Pâques; ce sont les mauvais Chrétiens, c'est-à-dire ceux qui se font comme un jeu de pécher mortellement, ou qui sont dans l'habitude de quelque péché mortel. Il faut qu'ils

y renoncent sincèrement, et qu'ils en fuyent les occasions prochaines.

Il y a des Chrétiens chancelans qui pèchent quelquefois mortellement, mais rarement et avec peine. On les invite à se confesser tous les mois, et à s'approcher de la Table sainte pour se fortifier, lorsque leur confesseur le leur conseillera, après les avoir disposés à la Communion, dont ils ne doivent s'approcher qu'en tremblant, dans la crainte de n'avoir pas une assez grande horreur de leurs péchés.

Enfin, il y a de bons Chrétiens qui ne tombent ordinairement que dans des péchés véniels; ils feront bien de communier tous les mois et même tous les quinze jours.

Pour être admis à la Communion fréquente, il faut être habituellement dans la ferme disposition de ne jamais pécher véniellement, avec réflexion et de propos délibéré, et de tendre à la perfection; c'est à proportion que le desir de sa perfection est plus ardent, qu'on peut communier plus souvent dans la semaine; c'est par la pratique des vertus d'humilité, de mortification et de charité, et par l'assiduité à ses exercices de piété, qu'on peut connoître que le desir de sa perfection est sincère.

Il faut que ceux qui communient fréquemment puissent allier cette Communion fréquente avec les devoirs de leur état; qu'ils aient une grande pureté; qu'on puisse admirer leur douceur envers le pro-

chain, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui pourroit donner aux autres un mauvais exemple. Beaucoup de Chrétiens sont scandalisés, lorsqu'ils voient que des personnes qui communient souvent n'édifient pas par toute leur conduite.

TRAITS HISTORIQUES.

Sainte-Catherine de Sienne, s'écrioit, dans un transport d'admiration : « O très-aimable Jésus ! que vous nous manifestez bien » dans votre Sacrement votre amour excessif, votre infinie mi» séricorde, votre divine libéralité ! » Elle le supplioit d'arroser son ame de son précieux Sang, afin qu'elle cessât d'être une terre aride et stérile, et qu'elle retirât en abondance des fruits de Salut.

Sainte-Madeleine de Pazzi disoit qu'il ne falloit qu'une seule Communion, faite avec un cœur bien pur et embrasé d'amour, pour sanctifier et élever à la perfection une personne qui communioit ainsi.

La bienheureuse Victoire disoit à des ames peinées que le scrupule éloignoit de la Table du Seigneur ; et à des ames tièdes qui ne communioient pas souvent, parce qu'elles ne vouloient pas faire les sacrifices nécessaires pour se préparer, comme on le doit, à la Communion : « Oh ! si vous saviez tout le bien que » Jésus-Christ veut vous faire en se donnant à vous, vous vien» driez, avec joie, à lui, pénétrées d'une vive reconnoissance » et d'un ardent amour. »

Sainte-Catherine de Gênes étoit affamée de ce Pain du Ciel. Elle ne pouvoit voir la sainte Hostie entre les mains des Prêtres, pendant l'auguste Sacrifice, sans leur porter envie. Brûlant du desir de communier, elle disoit intérieurement : « Vite, vite, ô » mon Dieu ! donnez-la moi ; faites-la passer au fond de mon » cœur ; c'est la nourriture de mon ame ; c'est sa vie. »

LEÇON XII.

Des Dispositions nécessaires pour bien communier, et de ce qu'il faut faire avant la Communion.

(CATÉCHISME.)

Il y a deux sortes de dispositions nécessaires pour bien communier. Les unes regardent l'ame, et les autres regardent le corps.

Les dispositions de l'ame consistent à être en paix avec Dieu, et à vivre dans la Charité avec le prochain.

Etre en paix avec Dieu, c'est être en état de grâce; c'est-à-dire être exempt au moins de tout péché mortel.

Il faut être en état de grâce pour communier, parce que Jésus-Christ, que nous recevons par la Communion, est la nourriture de l'ame, et que la nourriture suppose la vie.

On doit conclure de-là qu'il faut que l'ame vive de la vie de la grâce, pour recevoir sa nourriture dans la Communion.

C'est un grand mal de communier en état de péché mortel; c'est le péché de Judas, et un horrible sacrilége.

Vivre dans la Charité avec le prochain, c'est vivre avec le prochain dans un esprit d'union, ou se réconcilier sincèrement avec lui, s'il y avoit auparavant entre lui et nous de l'inimitié.

La veille du jour où l'on doit communier, il faut se tenir, autant qu'on peut, dans le silence et le recueillement.

Il faut encore se priver des plaisirs même permis.

C'est pour apporter à Jésus-Christ un esprit et un corps plus purs, et pour être tout occupé du bonheur de le recevoir.

Les dispositions qui regardent le corps, c'est d'être à jeûn, c'est-à-dire de n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit.

EXPLICATION.

Pour recevoir dignement la Communion, il faut s'y disposer, et la disposition la plus nécessaire, c'est l'amour de Dieu et du prochain, c'est la Charité habituelle, qui a Dieu et le prochain pour objet, Dieu pour lui-même, et le prochain pour Dieu. Que tous ceux qui n'aiment pas Dieu, que tous ceux qui ont de la haine pour quelqu'un de leurs frères se gardent bien d'approcher : ils n'ont pas la grâce sanctifiante, qui est la vie spirituelle de l'ame ; et pour recevoir ce pain de vie, il faut être vivant de cette vie spirituelle. Celui qui est dans un état de mort par le péché mortel, ne vit pas pour Dieu, mais pour le Démon, qui est l'ennemi de Dieu. Il ne peut, en cet état, s'unir à son Dieu sans se rendre très-coupable aux yeux de Dieu. Par cette union, il soumettroit Dieu au Démon, en l'unissant à un cœur en qui le Démon règne. Quel sacrilége !

Le seul nom de Communion indigne ou sacrilége fait frémir, c'est le crime le plus énorme de tous. Le malheureux qui communie ainsi, s'en prend à la personne même d'un Homme-Dieu. Par les autres péchés on outrage Dieu dans ses lois ; par une Communion indigne on l'attaque en lui-même. Lorsque les juifs crucifièrent Jésus-Christ, ils ne le connoissoient pas ;

et s'ils l'avoient connu, ils ne l'auroient pas crucifié ; mais celui qui communie indignement est un chrétien, il croit sa présence, et néanmoins il le crucifie en lui-même : c'est un autre Judas ; il trahit son adorable Maître par un baiser perfide. Saint-Augustin lui adresse ces paroles pénétrantes : — *Epargnez Jésus-Christ en vous*, Jésus-Christ qui vous a si tendrement aimé ; à quel dessein allez-vous à lui, et le faites-vous entrer en vous ? Mais si vous n'avez aucun sentiment, aucun égard pour Jésus-Christ votre Seigneur et votre Dieu, ayez pitié de votre ame, ayez pitié de vous-même. S'il n'est point de crime plus énorme qu'une Communion indigne, il n'en est point dont les effets soient plus terribles. Quels sont ces effets ? la malédiction de Dieu, l'aveuglement de l'esprit et l'endurcissement du cœur.

Celui qui communie indignement, attire sur lui la malédiction de Dieu ; elle le couvre comme d'un vêtement, elle pénètre jusqu'à l'intime de son ame ; son esprit perd les lumières qu'il avoit sur les choses de Dieu, sur le mal que renferme le péché, sur la nécessité du salut ; son cœur s'endurcit, rien ne le touche, sa conscience ne lui parle plus par les remords. En communiant indignement, il s'est rendu coupable du Corps et du Sang de Jésus-Christ, il s'est incorporé son jugement, sa condamnation.

Une Communion indigne, qui est un péché, un crime si énorme et si funeste, est néanmoins

facile à commettre, parce que c'est un péché intérieur, caché, secret, dont tous peuvent se rendre impunément coupables. C'est un péché très-commun ; Dieu seul connoît le grand nombre des Chrétiens qui ayant la conscience souillée de certains péchés mortels, s'approchent de la Table du Seigneur après une confession qui est mauvaise, parce que la honte les a empêchés d'en faire l'aveu ou de les accuser avec sincérité. N'y en a-t-il pas encore un plus grand nombre qui communient indignement, quoiqu'ils ayent fait une Confession bien sincère, par défaut d'une contrition qui ait toutes les qualités qu'elle doit avoir ?

La disposition la plus nécessaire pour communier dignement, c'est d'être exempt de péché mortel ; ainsi, ceux à qui la conscience reproche un péché grief, doivent s'en repentir sincèrement, et faire une bonne Confession pour en obtenir la rémission.

Ceux qui auroient eu le malheur de se rendre coupables d'une et même de plusieurs Communions sacriléges, ne doivent point se livrer au désespoir : malgré l'énormité de leur Déicide, qu'ils se rappellent que Dieu n'abandonne jamais entièrement les plus grands pécheurs ; qu'il est toujours leur Père, et que Jésus-Christ n'a point cessé d'être leur Sauveur ; qu'il n'est point de péché irrémissible ; qu'une Confession faite avec une grande sincérité et une vive douleur, peut réparer le défaut d'un grand nombre de Confessions

mal faites, et leur obtenir miséricorde de la part de Jésus-Christ, dont ils ont traité si indignement le Corps et le Sang adorable.

Suffit-il donc de n'être pas dans l'état du péché, d'être en état de grâce, pour être suffisamment disposé à recevoir Jésus-Christ dans son Sacrement? Non : il ne suffit pas d'être vivant, pour que le pain matériel nourisse le corps ; il faut encore être en santé ; si l'on étoit malade, il pourroit nuire : il faut, de plus, avoir faim ; si l'on attend que la faim soit venue, il sera beaucoup plus utile lorsqu'on le mangera. Il en est ainsi du Pain des Anges descendu du Ciel : si nous voulons qu'il soit la nourriture de notre ame, il faut que celui qui le reçoit ne soit pas mort, mais qu'il ait la vie ; qu'il ne soit pas languissant par la tiédeur, que Dieu ne supporte qu'avec peine ; mais que le feu de la Charité l'échauffe, qu'il ne soit pas indifférent sur le bonheur que son Sauveur veut lui accorder, mais qu'il le desire. Le cœur de celui qui doit bientôt communier, doit être non seulement pur, mais encore orné de vertus, et brûlant du desir de s'unir à Jésus-Christ, qui veut venir et se donner à lui.

Et afin de recevoir ainsi Jésus-Christ, préparons-nous à la Communion plusieurs jours avant de la faire, en renonçant au péché, à la tiédeur et à la dissipation ; en produisant des actes de vertus contraires aux vices capitaux dont nous avons tous en nous le germe ; en nous exerçant

dans la charité fraternelle, et faisant quelques privations; en priant plus souvent et avec plus de ferveur; en pratiquant pendant quelque temps le silence, et vivant dans un plus grand recueillement.

Mieux nous serons disposés lorsque nous communierons, plus nous recevrons de grâces. Il ne faudroit qu'une Communion faite avec une très-grande ferveur, pour devenir des saints; comment, après tant de Communions, sommes-nous si éloignés de la Sainteté de notre état? c'est que nous n'avons pas apporté à nos Communions des dispositions assez parfaites.

TRAITS HISTORIQUES.

Un jeune homme de vingt ans, qui étoit Turc, et fils d'un marchand qui demeuroit à Ancône, donna dans le désordre; et pour pouvoir s'abandonner à ses passions sans recevoir des reproches de la part de son père, il s'en éloigna après lui avoir enlevé tout l'argent et tous les bijoux qu'il put prendre. Il alla à Rome, et eut bientôt dissipé tout ce qu'il avoit, en se livrant à la débauche. Ne sachant que devenir, il s'estima heureux de pouvoir entrer au service d'une personne de qualité de la ville de Rome, pour y être employé aux plus bas offices de la maison. Il avoit dit qu'il étoit chrétien, pour pouvoir y être reçu, et il agissoit extérieurement comme s'il l'étoit, pour n'être point renvoyé. Mais il ne tarda pas de tomber malade, et on le mit à l'hôpital de Saint-Jean-de-Latran, pour y être soigné pendant sa maladie. On ne différa pas de lui annoncer qu'il devoit se disposer à recevoir les Sacremens. Il hésita de répondre, ne sachant point à quoi se résoudre; enfin il prit le parti de soutenir son personnage de Chrétien. Il se confessa, il reçut la Communion avec les

apparences de la piété; et aussitôt après, par un effet de la grande miséricorde de Dieu à son égard, son esprit fut éclairé d'une lumière céleste, et son cœur entièrement changé. Vivement touché de la grâce, il s'écria, au grand étonnement de ceux qui avoient assisté à la cérémonie : « Je ne suis plus » Turc, je veux être chrétien. Je renonce à Mahomet, je » me donne à Jésus-Christ que je reconnois, et que je sens » dans mon cœur être véritablement Dieu. Par compassion » pour mon ame, qu'on se hâte de m'administrer le Baptême; » j'ai en moi un feu qui brûle mes entrailles, il n'y a que » les eaux salutaires du Baptême qui puissent me purifier et » l'éteindre. » On l'instruisit aussitôt des principaux Mystères du Christianisme, et on le baptisa, ayant égard à son ardent desir de l'être, et à la promesse qu'il fit de vivre chrétiennement. Après avoir été baptisé, il fut tranquille, et il ne cessa point de témoigner à Dieu sa vive reconnoissance jusqu'au lendemain, où il mourut, donnant de grandes marques qu'il étoit dans les plus saintes dispositions.

Il y a peu d'années que des régimens de soldats français qui étoient en Italie, passèrent par un village dans le temps qu'il y eut un orage qui fut suivi d'une grande pluie. Les soldats trouvèrent l'Église ouverte et y entrèrent pour se mettre à l'abri. C'étoit pendant une de ces années malheureuses où l'on travailloit à détruire la Religion, et où ceux dont la Foi et la piété n'étoient pas bien enracinées, se faisoient une gloire de se montrer impies. Les soldats se comportèrent dans le Temple du Seigneur, comme dans le lieu le plus profane. Quelques uns proposèrent d'y faire venir du vin; leur proposition fut bien accueillie. On en apporta bientôt dans de grandes jattes. Mais comme on n'avoit pas assez de gobelets et de tasses pour y puiser, il y en eut un parmi les soldats qui fut assez impie pour se procurer un vase par un sacrilége horrible. Il monte à l'Autel, enfonce la porte du Tabernacle, ose prendre en main le Ciboire, jette par terre les Hosties saintes qu'il renfermoit, et vint ensuite tout triomphant. Mais le moment étoit arrivé où le Seigneur fit éclater sur ce malheureux sa vengeance. Comme il plongeoit le Ciboire dans une des jattes où il y avoit du vin, il tomba mort; et afin qu'on ne doutât point que

cette mort ne fût un effet de la vengeance d'un Dieu irrité, le Ciboire profané ne put lui être ôté des mains par aucun de ceux qui essayèrent de le lui enlever; il fallut avoir recours au Curé de cette Paroisse, qui le retira aussitôt de ses mains sans peine. — Plusieurs habitans de cette Paroisse, qui étoient dans l'Église, furent témoins du sacrilége que commit le soldat et des suites qu'il eut. L'un d'entre eux qui avoit un grand besoin de se couvertir, rentra en lui-même, il se confessa ce jour-là même, et mena dès lors une vie édifiante.

La comtesse de Féria passa presque les dernières années de sa vie dans l'Église. Elle n'en sortoit que quand la chose étoit absolument nécessaire, et elle y rentroit toujours le plus tôt qu'elle pouvoit, ce qui lui fit donner le beau nom d'*Épouse du Saint-Sacrement*. Des personnes admirant comment elle pouvoit demeurer long-temps de suite dans la posture que prendroit un Ange s'il étoit revêtu d'un corps mortel, sans y réciter des formules de prières et sans faire de lectures, lui demandèrent un jour de qu'elle faisoit en cet état, de quoi elle s'y occupoit? Elle répondit : « Pénétrée de respect et » d'amour pour Jésus-Christ mon époux, je m'entretiens fa- » milièrement avec lui; je lui parle du fond de mon cœur, » et j'écoute ensuite ce qu'il me dit; je suis successivement de- » vant lui, tantôt comme un pauvre devant une personne » riche très-charitable, et je lui demande l'aumône; tantôt, » comme un malade devant un médecin qui est habile et a » d'excellens remèdes, je le prie de me guérir; tantôt, comme » un petit enfant qui est avec son tendre père; ou comme une » épouse chérie qui ouvre son cœur au meilleur des époux; » je lui dis que je l'aime, et il me donne des preuves sen- » sibles du grand amour qu'il a pour moi. Il n'est point de » jour que je ne gémisse amèrement à ses pieds pendant quelque » temps, sur les outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de » son amour, et principalement sur les Communions indignes dont » se rendent coupables tant de mauvais Chrétiens; je lui en » fais amende honorable; mon cœur est alors vivement affligé; » et il arrive souvent que la pensée d'un si horrible sacrilége » me fait verser des larmes. »

Il y avoit dans l'Italie un célèbre Missionnaire nommé le

père Joseph, qui faisoit frémir long-temps ceux qui l'entendoient, lorsqu'il tonnoit en chaire contre les mauvais Chrétiens qui avoient l'impiété de profaner, à la Table sainte, le Corps adorable de Jésus-Christ, en le recevant indignement. — Il commençoit par dire : « Vous avez fait une Communion sa» crilége, vous... vous... vous... vous... » Il disoit ensuite : « Pécheurs sacriléges, qu'êtes-vous ? qu'avez-vous fait ? que » s'est-il passé en vous ? que méritez-vous ? que deviendrez» vous ? — Il y a eu des juifs, des hérétiques, qui ont profané les Saintes Hosties, les uns en les dispersant indifféremment de tous côtés ; d'autres, en les jetant dans le feu ; d'autres, en les foulant aux pieds ; d'autres, en les mettant dans des cloaques parmi les immondices, d'autres, en leur donnant des coups de canifs. Vous êtes saisis d'horreur ; mais ces malheureux n'avoient pas la Foi, ils ne croyoient pas comme vous que les Saintes-Hosties renfermoient réellement Jésus-Christ, qui est adoré dans le Ciel par les Anges et les Saints ; et vous, qui ayant la Foi, recevez le Saint des Saints dans l'état du péché, vous le placez dans le lieu le plus abominable qui soit sur la terre, puisque la Foi vous apprend que le Démon règne dans le cœur de tous ceux en qui le péché mortel habite.— Nouveaux Judas, ce n'est pas aux Juifs que vous livrez Jésus-Christ, votre adorable Maître, c'est au Démon. Le Démon est sur le trône où devroit être Jésus-Christ, et vous mettez à ses pieds celui qui est votre Dieu et votre Sauveur ! — Hommes ingrats ! profanateurs de tout ce qu'il y a de plus saint, comment ne craignez-vous pas la justice de Dieu ? comment avez-vous l'audace de provoquer sa vengeance ? — Vous savez ce qu'a dit le grand Apôtre : *Celui qui mange et boit indignement le Corps et le Sang de Jésus-Christ, mange et boit son Jugement ; il se rend coupable du Corps et du Sang du Seigneur.* — Il mange son Jugement, parce qu'il s'incorpore celui qui sera, non son Sauveur, mais son Juge. Il mange son Jugement, c'est-à-dire sa damnation. Son Juge irrité ne se tait pas ; il se vengera ; il traitera les indignes communians comme il en a été traité. — La nature de ce Sacrement auguste, quand il est profané, est d'aveugler l'esprit et d'endurcir le cœur. Craignez cet aveuglement et cet endurcissement. Si vous deve-

nez aveugles et endurcis, vous convertirez-vous ? Et si vous ne vous convertissez pas sincèrement, que vous arrivera-t-il au jour de la colère du Seigneur, à ce jour de l'éternité qui ne tardera pas ? A l'instant même que ce jour si redoutable commencera, le Démon dira à Jésus-Christ, en parlant de vous : Cet ingrat, cet impie n'a pas voulu être à vous, il est à moi. Il s'est donné à moi, j'ai droit sur lui. Vous lui serez livrés ; et lorsque vous serez dans l'étang de feu, tous vos ennemis, tous les Démons épuiseront éternellement sur vous, sans aucune interruption, toute leur rage. Il est écrit qu'un Dieu irrité vous y nourrira d'absynthe, qu'il vous y donnera pour breuvage une eau de fiel. Coupables du Corps et du Sang du Seigneur, vous y serez punis comme si vous lui aviez donné véritablement la mort. — Gardez-vous donc de communier indignement, vous vous exposeriez à être communiés éternellement, par le Démon, avec qui vous serez comme identifiés.

LEÇON XIII.

Ce qu'il faut faire quand on est près de communier, et dans la Communion même.

(CATÉCHISME.)

Quand on est près de communier, il faut premièrement entendre, avec une dévotion particulière, la Messe à laquelle on desire de communier.

Il est à propos d'entendre la Messe, et de communier à celle qu'on entend, autant qu'il se peut : c'est l'esprit de l'Église.

Il est aussi à propos de communier immédiatement après la Communion du Prêtre.

Il convient d'agir ainsi, pour s'unir davantage à l'action du Prêtre dans le saint Sacrifice, et communier avec lui.

Il faut principalement penser à la mort et à la Passion de Jésus-Christ, pour s'exciter à un tendre amour envers lui.

C'est encore parce que le Fils de Dieu ayant institué le Sacrement de l'Eucharistie en mémoire de sa Passion, cette dévotion est selon l'esprit du Mystère.

Il faut, de plus, faire avec toute la dévotion possible, des Actes de Foi, d'Adoration, d'Humilité, de Contrition, d'Espérance, d'Amour et de Desir.

Acte de Foi.

Mon Seigneur Jésus-Christ, je crois fermement que je vais recevoir, par la Communion, votre Corps, votre Sang, votre Ame et votre Divinité. Je le crois, parce que vous l'avez dit, et je suis prêt à donner ma vie pour soutenir cette vérité.

Acte d'Adoration.

Mon Sauveur et mon Dieu, je vous adore dans la sainte Eucharistie, où vous êtes caché pour mon amour; je reconnois mon entière dépendance, et vous rends hommage comme à mon Créateur, de qui je tiens tout ce que je suis, et tout ce que je possède.

Acte d'Humilité.

Mon Seigneur Jésus-Christ, comment puis-je approcher de vous, après vous avoir tant offensé! Non, je ne mérite pas que vous entriez dans mon cœur; le nombre et la grandeur de mes péchés m'en rendent indigne; mais dites seulement une parole, et mon ame sera guérie.

Acte de Contrition.

Mon Dieu, j'ai une extrême douleur de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que

le péché vous déplaît. Je fais un ferme propos, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de faire pénitence.

Acte d'Espérance.

O mon aimable Sauveur ! j'espère de votre bonté infinie que lorsque j'aurai le bonheur de vous recevoir, vous sanctifierez mon ame, vous purifierez mon corps, et vous me remplirez de vos grâces et de votre amour.

Acte d'Amour de Dieu.

O mon divin Jésus ! qui m'avez aimé jusqu'à mourir pour me racheter, et jusqu'à me nourrir de votre chair adorable, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses. Je veux vivre et mourir dans votre saint amour.

Acte de Desir.

Venez, ô mon divin Jésus ! venez prendre possession de mon cœur ; je souhaite avec impatience de m'unir à vous.

Quand on est sur le point de communier, il ne faut point faire de Prières vocales. Il faut, dans ce moment, prier de l'esprit plutôt que des lèvres.

Il faut encore, quand on va communier, être modeste, et décemment vêtu, mais sans affectation.

En recevant la sainte Hostie, il faut tenir la tête droite et ferme, évitant de la retirer en arrière, crainte d'accident.

EXPLICATION.

PARMI les dispositions prochaines à la Communion, il y en a qui regardent le corps, et d'autres l'ame. Celles qui regardent le corps sont d'être parfaitement à jeûn depuis minuit ; c'est une règle ancienne et générale de l'Eglise, et elle n'en dispense jamais. Pour recevoir la sainte Eucharistie

sans être à jeûn, il faut être malade en danger de mort, et alors on communie en viatique.

Les personnes qui vont communier doivent exprimer, par leurs vêtemens, leur maintien et tout leur extérieur, un grand recueillement, une modestie religieuse, et en même temps la décence et la propreté.

Lorsqu'on est à la sainte Table, on tient la nappe de communion de manière qu'elle puisse soutenir la sainte Hostie, si elle tomboit des mains du Prêtre. Quand le Prêtre la présente, il faut ouvrir médiocrement la bouche, avancer un peu la langue sur la lèvre inférieure, tenir la tête immobile et les yeux baissés.

On doit avaler la sainte Hostie aussitôt qu'on le peut sans la laisser fondre.

Il ne faut pas s'essuyer la bouche avec la nappe, ni avant, ni après la Communion.

Les deux dispositions prochaines, qui regardent l'ame, sont d'entendre la Messe, et de ranimer sa ferveur.

Il faut de grandes raisons pour communier sans avoir entendu la sainte Messe auparavant; la raison en est que la Communion est la participation au Sacrifice de Jésus-Christ; elle suppose donc l'assistance à ce grand acte de Religion, qui réunit tout le culte Chrétien.

La seconde disposition, c'est de ranimer, sa ferveur, afin d'avoir pendant la Communion la dévotion actuelle.

On la ranime, en faisant de pieuses réflexions, et en produisant de saintes affections.

On peut faire ces réflexions : 1°. Quel est celui qui vient? *C'est Jésus-Christ, un Homme-Dieu.*

2°. Que me donnera-t-il? *Il se donnera lui-même à moi ; il va me donner tout ce qu'il a et tout ce qu'il est.*

3°. Où viendra-t-il? *D'abord sur l'autel, et ensuite en moi, oui, en moi-même.*

4°. Par quel moyen? *Par le ministère d'un homme mortel, à qui il a donné le pouvoir divin de le faire descendre du Ciel; Jésus-Christ obéira à sa voix.*

5°. Pourquoi veut-il venir en moi? *Il est l'auteur de la grâce, c'est pour me combler de ses grâces; il vient en moi pour me transformer en lui et me faire vivre de sa vie.*

6°. Comment vient-il? *Il voile sa divinité, et même son humanité sous les symboles d'un pain matériel, afin de nourrir mon ame de sa chair sacrée.*

7°. Quand ce Dieu, caché par amour, viendra-t-il en moi? *Bientôt. C'est avant la fin du sacrifice, pendant lequel il s'est immolé pour moi.*

Quoi! un Dieu sera avec moi, en moi, à moi, il sera pour moi, lui qui est le Saint des Saints, suis-je digne de cet honneur, de ce bonheur ineffable, vile poussière qui ai été souillée de tant de péchés!

Avec quelle ferveur un Chrétien qui a fait ces réflexions et qui a ainsi animé sa Foi, ne fera-t-il pas des actes d'adoration, d'humilité, de contrition, d'espérance, d'amour de Dieu, et de desir!

TRAITS HISTORIQUES.

Avant de communier, renoncez de tout votre cœur à tout ce qu'il y a en vous capable de déplaire à Jésus-Christ. Jésus-Christ dit un jour à Sainte-Gertrude : « Ma fille, je ne desire de » vous autre chose, sinon que vous veniez me recevoir étant » bien vide de vous-même. »

Vous ne devez communier, disoit Saint-François de Sales, que pour aimer le plus parfaitement que vous pourrez celui que l'amour seul porte à se donner à vous sans aucune réserve, à s'unir à vous comme les alimens s'unissent à celui qui les prend ; à faire de son Corps une viande, et de son Sang un breuvage, pour pénétrer votre ame et s'unir à votre cœur. Rien n'est plus juste que de s'exciter à l'amour de Jésus-Christ, que d'aller à lui par amour, lorsqu'on va recevoir le Sacrement que Saint-Thomas appelle le *Sacrement de l'amour, le gage de l'amour ;* un Sacrement dont Saint-Bernard a dit : *c'est l'Amour de l'amour.*

Sainte-Mechtilde desiroit de savoir de Jésus-Christ ce qu'elle devoit faire pour communier d'une manière qui lui fût bien agréable. Il lui répondit : « Quand vous vous approchez de moi » par la Communion, desirez d'avoir pour moi tout l'amour » qu'ont eu ceux qui m'ont le plus aimé ; et je recevrai de vous » ce desir, comme si vous aviez réellement l'amour que vous » voudriez avoir. » C'est sur-tout par l'amour, en excitant en vous le feu sacré du divin amour, que vous devez vous préparer à la Communion.

« Jésus-Christ, dit Saint-Bernard, exige que vous le craigniez, puisqu'il est le Seigneur ; que vous l'honoriez, puisqu'il est votre Père ; et que vous l'aimiez, puisqu'il est votre Epoux : mais cette crainte et cet honneur, loin d'être opposés à l'amour, le supposent. C'est de l'amour que cette crainte et cet honneur doivent procéder. Plus vous l'aimerez comme vous devez l'aimer, plus vous craindrez de lui déplaire, et plus vous l'honorerez. Ainsi, que ce soit l'amour qui vous porte à bien purifier alors votre cœur ; que ce soit l'amour qui vous conduise au festin de l'amour ; que ce soit l'amour qui vous fasse considérer l'Hostie

où est le Dieu qui est tout amour, et qui vous la fasse recevoir. Entrez dans les sentimens de Saint-Philippe de Neri, qui, à la vue du Prêtre qui lui apporta le Saint-Viatique, s'écria : *Voici mon amour! voici mon amour!* Et quand vous posséderez celui qui est, par son amour, un feu consumant, ne l'aimerez-vous pas? Soyez dans l'admiration, et que l'amour vous fasse dire avec une Sainte : *O excès d'amour! ô folie d'amour!* Aimez, aimez par retour celui qui vous aime. « Un » Dieu nous aime, nous qui nous sommes rendus si souvent in» dignes de son amour, disoit, pénétré d'amour, Saint-Ber» nard; il nous aime, et il ne demande autre chose de nous, si » ce n'est que nous l'aimions. Il ne nous aime qu'afin que nous » l'aimions; et il ne veut que nous l'aimions, qu'afin que nous » soyons éternellement heureux de son bonheur. Quoi! nous » pourrions n'être pas éternellement heureux dans le Ciel, dont » Jésus-Christ nous donne le gage dans la Communion, lorsque » nous serons parfaitement et inséparablement unis à Dieu, qui » est lui-même la souveraine béatitude! » O amour! ô amour!

LEÇON XIV.

De ce qu'il faut faire après la Communion.

(CATÉCHISME.)

Après la Communion, il faut faire des Actes intérieurs de Remercîment, d'Offrande, d'Amour, de Demande, et prier pour nous-mêmes et pour tous ceux qui ont droit à nos Prières.

Acte de Remercîment.

Mon Seigneur Jésus-Christ, je vous remercie, avec tout l'empressement dont mon cœur est capable, de toutes les grâces

que vous m'avez faites, et particulièrement de la bonté infinie avec laquelle vous vous êtes donné à moi dans la Communion que je viens de faire. Que vous rendrai-je, ô mon aimable Sauveur! pour tous les biens que j'ai reçus de vous?

Acte d'Offrande.

O mon divin Sauveur! je vous offre toutes mes pensées, toutes mes paroles, toutes mes actions, tous mes desirs, toutes mes affections; en un mot, tout ce que je suis, et tout ce que je possède; et pour que mon offrande vous soit plus agréable, je vous la fais en vous offrant en même temps, à vous-même, vos mérites infinis.

Acte d'Amour après la Communion.

O mon aimable Sauveur! je vous aime avec toute l'ardeur dont mon cœur est capable; embrasez, enflammez, consumez mon cœur de votre divin amour.

Acte de Demande.

Mon Dieu, je vous demande avec instance toutes les grâces dont j'ai besoin pour vivre selon votre sainte Loi. Faites surtout que je sois toujours uni à vous par les liens sacrés de votre amour.

Il faut passer le reste du jour où l'on a communié, en actions de grâces, et autant qu'il se peut, dans le recueillement et les pratiques de piété.

EXPLICATION.

S'il faut remercier Jésus-Christ de ce qu'il s'est sacrifié pour nous, afin de nous racheter et de nous sauver, n'est-ce pas sur-tout lorsqu'il vient de se donner à nous, que nous le possédons, que nous le tenons en nous-mêmes.

Ne nous donnerons-nous pas à lui, n'offrirons-nous pas tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes, à ce Dieu qui en se donnant à nous, nous a tout donné, qui veut nous donner ses grâces, ses vertus, sa gloire? Ne lui protesterons-nous pas que nous penserons continuellement à lui; que nous ne dirons jamais rien qui puisse l'offenser; que nous agirons toujours pour la gloire de Dieu en union avec lui?

Ne l'aimerons-nous pas pour répondre à son amour? L'amour que nous aurons pour lui n'aura-t-il pas les qualités de l'amour qu'il a eu pour nous? Ne desirerons-nous pas d'avoir, comme lui, un amour généreux et libéral, un amour fort et courageux, un amour gratuit et désintéressé? N'est-il pas de notre plus grand intérêt d'aimer aussi parfaitement que nous le pourrons un Dieu infiniment aimable, qui nous a aimés avec excès, qui peut seul faire sur la terre notre richesse, notre bonheur, notre consolation, et dans le Ciel notre gloire et notre souveraine félicité?

N'aurons-nous pas une grande confiance en Jésus-Christ? n'espérerons-nous pas que Dieu nous accordera ce que nous lui demanderons au nom de ce Fils adorable, dont nous pouvons disposer? Qu'est-ce que Dieu le Père pourra nous refuser, si nous ne lui demandons par ses mérites que ce qui sera utile à notre salut? Que pourra nous refuser Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même à nous? Demandons à Dieu, lorsque nous le possé-

dons dans notre cœur, tout ce qu'il nous a ordonné de demander à notre Père céleste, la sanctification de son nom, l'arrivée de son Royaume, la soumission à sa volonté, notre pain de chaque jour, tout ce dont nous aurons besoin pour l'ame et pour le corps, la rémission de nos péchés, la volonté, la force et le courage de résister à la tentation, la délivrance de tout mal, le bonheur de recevoir les derniers Sacremens dans de saintes dispositions. Demandons à Dieu et à Jésus-Christ son amour, un amour qui nous fasse toujours agir pour lui plaire, et la grâce de persévérer dans cet amour jusqu'à notre dernier soupir; demandons alors à Dieu, pour tous, ce que nous demanderons à Dieu et à Jésus-Christ pour nous-mêmes.

TRAITS HISTORIQUES.

Un bon Chrétien qui étoit obligé de vivre dans le siècle, et qui vouloit se préserver des dangers qu'il trouvoit dans le monde, à cause de ses propres passions, rapportoit sa vie entière à la Communion. Son Confesseur lui permettoit de communier tous les dimanches; il s'occupoit, pendant toute la semaine, de ce grand bonheur. Il s'y préparoit les trois derniers jours de la semaine, et les trois jours qui suivoient la Communion étoient employés à l'action de grâces.

Le jeudi étoit pour lui un jour de Foi et d'Adoration de Jésus-Christ, réellement présent en l'Eucharistie. Il disoit sans cesse pendant le jour : *Mon Dieu, je crois sur votre parole; augmentez ma Foi : je vous adore.*

Le vendredi étoit un jour d'espérance, pendant lequel il s'humilioit beaucoup et demandoit pardon. *Mon Dieu, j'espère en vous; vous ne mépriserez pas mon cœur, qui est humilié et brisé de douleur.*

Le samedi étoit un jour d'amour et de desir de s'unir à Jésus-Christ. *O Jésus ! mon bien-aimé, vous venez à moi, je cours à vous.*

Le dimanche étoit un jour de jouissance, de joie, de consolation et de fidélité à se tenir uni d'esprit et de cœur à son Sauveur, et à suivre en tout les inspirations de sa grâce. *Je suis en Jésus-Christ, et Jésus-Christ est en moi ; qui pourra désormais me séparer de lui ?*

Le lundi étoit pour lui un jour d'action de grâces. Il ne cessoit point de dire : *Comment pourrai-je vous remercier dignement, ô mon Dieu ! du grand don que vous m'avez fait ?*

Le mardi étoit un jour d'offrande et de consécration de soi-même à Dieu. *Seigneur, vous vous êtes donné tout entier à moi ; je me donne moi-même tout entier à vous.*

Le mercredi étoit un jour de Prière pour tous les besoins de son ame. *Que me refuserez-vous, Seigneur, vous qui vous êtes donné à moi ?*

Le lendemain, jeudi, il recommençoit cet exercice, et c'étoit toujours avec une nouvelle satisfaction. Il n'en est point de plus agréable à Jésus-Christ, de plus doux et de plus salutaire.

Sainte-Thérèse rapporte que le dimanche de la Semaine-Sainte, après la Communion, elle fut ravie en Dieu ; et qu'étant revenue à elle-même, elle sentit sa bouche remplie de sang. Ce sang précieux, ajoute-t-elle, étoit aussi chaud que s'il venoit de sortir des Plaies de Jésus-Christ. La douceur qu'il lui fit goûter étoit inexprimable. Jésus-Christ lui dit alors : « Ma fille, je » veux que mon Sang serve à votre Salut. Ne craignez pas que » ma miséricorde vous manque jamais. Lorsque j'ai répandu ce » Sang, j'ai senti de vives douleurs, et en le savourant vous » éprouverez de grandes délices. Reconnoissez que je récom- » pense magnifiquement, même sur la terre, ceux que l'amour » conduit au festin que je leur ai préparé. »

Une Sainte disoit, après la Communion : « Rien de ce qui est » de moi n'est à moi ; mon corps et mon ame ne sont plus à moi ; » je suis à Jésus-Christ, toute à Jésus-Christ. Après avoir été » consacrée par Jésus-Christ, qui est venu en moi, je me ren- » drois coupable de sacrilége, si je me servois de mes membres,

» de mes sens, de mon esprit, de mon cœur, pour faire quelque » chose d'indigne de Jésus-Christ; si je ne m'en servois pas se- » lon la volonté de Jésus-Christ, pour sa gloire, pour son » amour. » Cette réflexion la portoit à ne penser, à ne parler, à n'agir, pendant tout le jour, qu'en union avec Jésus-Christ. Elle entroit dans les sentimens de son Sauveur, et n'étoit animée que de ses sentimens.

LEÇON XV.

Du Sacrement de Pénitence.

(CATÉCHISME.)

La Pénitence est un Sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

Le signe sensible de la grâce invisible dans le Sacrement de Pénitence, est principalement l'absolution que le Prêtre prononce, et qui signifie l'absolution intérieure, et la rémission des péchés, que nous recevons dans ce Sacrement.

Tout Prêtre approuvé pour entendre les Confessions, peut administrer le Sacrement de Pénitence.

Le Prêtre, en donnant l'absolution, prononce ces paroles: *Je vous absous de vos péchés, au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Jésus-Christ a donné aux Prêtres le pouvoir de remettre les péchés, quand il leur dit, en la personne des Apôtres: *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Il y a trois autres parties du Sacrement de Pénitence: la Contrition, la Confession, et la Satisfaction.

EXPLICATION.

Nous avons été conçus dans le péché; nous sommes nés dans l'empire du Démon, sous l'anathême, indignes et exclus du Ciel; mais Dieu, par sa miséricorde, a eu pitié de notre ame, qui est immortelle par sa nature, créée à l'image de Dieu, et rachetée du Sang de Jésus-Christ; cet adorable et charitable Sauveur a institué un Sacrement par lequel nous renaissons et sommes régénérés en lui, faits les enfans adoptifs de Dieu et héritiers du Ciel.

Mais, hélas! le Baptême, qui a effacé en nous le péché originel, nous a laissé bien des misères, et entr'autres un grand penchant au mal. Lorsque les lumières de la raison ont été développées avec l'âge, quelle opposition n'avons-nous pas sentie pour le bien que nous devions faire! de combien de tentations séduisantes n'avons-nous pas été assaillis! que d'occasions dangereuses se présentent sans cesse! Il est facile de pécher, de perdre par-là sa première innocence. Si nous avons eu le malheur de la perdre et de tomber dans la disgrâce de notre Dieu, sommes-nous donc sans remède, sans ressource? Non, Jésus-Christ a connu notre foiblesse, qui est si grande; il a ajouté au Baptême, qui remet le péché originel, un Sacrement qui expie en nous les péchés actuels, et nous fait recouvrer le trésor inestimable de la grâce sanctifiante; c'est le Sacrement de Pénitence.

Le mot *pénitence* signifie tantôt une vertu, et tantôt un Sacrement.

La Pénitence, comme vertu, est celle des vertus qui nous fait détester nos péchés, et nous porte à les expier par des œuvres satisfactoires; c'est par cette vertu que commence nécessairement la conversion du cœur, le retour à Dieu. Le Sacrement de Pénitence, qui remet les péchés, la suppose et la renferme essentiellement; c'est ce qui a fait donner à celui des Sacremens qui remet les péchés actuels, le nom de Sacrement de Pénitence. Voici la définition que l'Eglise en donne:

Le Sacrement de Pénitence est *un signe sensible institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le Baptême.*

Le signe sensible sont les actes du pénitent qui accuse ses péchés et donne des marques de son regret de les avoir commis, et l'absolution qu'il en reçoit. La matière de ce Sacrement sont les actes de regret que le pénitent manifeste; sa forme sont les paroles de l'absolution.

Jésus-Christ institua le Sacrement de Pénitence après sa Résurrection, lorsqu'ayant dit à ses Apôtres: *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie;* et qu'ayant soufflé sur eux, il leur ajouta: *Recevez l'Esprit-Saint; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* (*S.-Jean*, 20, 21.)

Les Apôtres reçurent alors un double pouvoir, celui de remettre les péchés, et celui de les retenir;

le Sauveur, qui leur communiqua ce double pouvoir, veut donc que les Prêtres, qui l'ont reçu des Évêques, successeurs des Apôtres, l'exercent par forme de jugement; qu'ils remettent les péchés à ceux en qui ils verront les dispositions nécessaires pour en être absous, et qu'ils ne prononcent pas la forme d'absolution sur ceux en qui ils appercevroient que l'absolution ne seroit pas ratifiée dans le Ciel par défaut de dispositions suffisantes. Mais comment les Prêtres connoîtroient-ils que les pénitens sont bien ou mal disposés, s'ils ne leur font pas un aveu, une déclaration sincère de leurs péchés? Eux seuls peuvent la faire, puisqu'eux seuls connoissent bien leurs fautes, dont la plupart sont intérieures; eux seuls savent s'ils en ont un repentir amer; s'ils sont sincèrement résolus de satisfaire à la justice de Dieu, et à réparer autant qu'ils le pourront le tort que, par la qualité de leurs péchés, ils ont peut-être fait au prochain.

Le Sauveur n'exige pas que les pénitens fassent cette accusation publiquement, et l'Eglise n'imposoit autrefois la Pénitence publique que pour de grands péchés extérieurs qui avoient scandalisé.

On doit conclure de-là que l'accusation de ses péchés est nécessaire; que la confession secrète, qu'on appelle auriculaire, est d'une obligation étroite, et est même de précepte divin.

Remercions Jésus-Christ de ce qu'il a institué un Sacrement pour la rémission des péchés commis après le Baptême. Ce Sacrement est une espèce de

Baptême; mais il est laborieux et pénible; il exige des pécheurs qu'ils aient la contrition de leurs péchés, qu'ils confessent leurs péchés, et qu'ils satisfassent pour leurs péchés. La Contrition, la Confession et la Satisfaction sont les trois parties du Sacrement de Pénitence.

TRAITS HISTORIQUES.

Un jour que Sainte-Gertrude se préparoit à se confesser, elle étoit dans l'admiration de la Charité infinie de Jésus-Christ, qui a composé de son propre Sang un remède aux maux de notre ame, selon que s'exprime Saint-Augustin; transportée, hors d'elle-même, elle vit, dans son extase, un bain chaud et un jardin délicieux. Elle demanda à Jésus-Christ, qui étoit près d'elle, ce que signifioit ce bain et ce jardin. « Ce bain signifie le Sacre-» ment de Pénitence, et ce jardin la Charité, » lui dit le Sauveur; et il ajouta : « Ceux qui se plongent dans ce bain, sont » purifiés de leurs péchés; mais le moyen que les péchés soient » tellement effacés, qu'il n'en reste aucune trace, c'est d'avoir » de ses péchés une douleur qui vienne d'une ardente charité. Le » feu sacré de l'amour divin a cette admirable vertu. » — C'est ce qui portoit cette Sainte à s'exciter au divin amour, et à en faire beaucoup d'Actes avant de se présenter au saint Tribunal qui est appelé le Tribunal de la *Réconciliation*, un Tribunal de *Miséricorde* et *de Grâce*.

Le bienheureux Ambroise de Sienne adressoit à Dieu cette Prière, dans la préparation qu'il faisoit pour se confesser : « Je » vous supplie, ô mon Sauveur! de me nourrir et de m'abreu-» ver de larmes. Faites-moi verser des larmes de contrition sur » mes péchés, des larmes de compassion sur les douleurs que » mes péchés vous ont fait endurer; des larmes d'amour, en » pensant que je vous ai offensé, vous qui m'avez excessivement » aimé, et qui êtes infiniment aimable. »

Sainte-Melthide se figuroit, en entrant dans le confessionnal, qu'elle entroit dans le Cœur de Jésus-Christ, et que là elle y étoit comme dans un fleuve de charité. Elle y disoit à Dieu, du

fond de son cœur : « Mon Dieu, je vous ai offensé, mais je vous » aime. »

Sainte-Catherine de Sienne, à genoux devant un Crucifix, et ayant les mains jointes, imploroit avec ferveur la miséricorde de son Dieu. Elle disoit : « J'ai péché, Seigneur, j'ai péché ; » ayez pitié de moi ; épargnez-moi, épargnez cette misérable » pécheresse, cette créature qui a été si ingrate à votre égard, » après avoir été comblée de tant de biens. »

Sainte-Madeleine de Pazzi, près du confessionnal, croyoit voir le Sang de Jésus-Christ descendre du Ciel sur les ames de ceux qui se confessoient, et elle voyoit Dieu le Père dans la personne du Prêtre qui lavoit ces ames dans le Sang précieux de son Fils. Elle disoit : *J'irai aussi me purifier dans le Sang de mon adorable Rédempteur, afin d'être sans tache à ses yeux, et de lui être bien agréable.* — C'est par les mérites du Sang précieux de Jésus-Christ que les péchés sont remis dans le Sacrement de Pénitence. Les mérites de ce Sang précieux sont appliqués à ceux qui reçoivent ce Sacrement étant bien disposés ; mais malheur à ceux qui le profanent !

Garde-toi de te rendre coupable de ce Sang, se disoit à lui-même un Serviteur de Dieu, qui craignoit de le profaner ; ce Sang est d'un grand prix ; il tire son origine de la plus sainte des créatures ; c'est le Sang du Juste par excellence ; c'est le Sang d'un Dieu par l'union intime qu'il a avec la Divinité. Ce Sang adorable a été versé pour ma Rédemption. Il est à mon usage : je puis m'en servir au saint Tribunal pour être purifié de mes péchés, et à la table du Seigneur pour la nourriture de mon ame ; mais quel monstre d'ingratitude je serois, si je le traitois comme celui qui le fouleroit aux pieds, en faisant une confession sans sincérité ou sans une véritable contrition, et en communiant ensuite dans l'état du péché! Mille Enfers suffiroient-ils pour punir un déicide si exécrable ? — *O mon Sauveur !* ajoutoit-il, *ne permettez jamais que je me rende coupable de votre Sang ; ah ! plutôt la mort, mille morts !*

LEÇON XVI.

De la Contrition en général.

(CATÉCHISME.)

La contrition est une douleur d'avoir offensé Dieu, avec une ferme résolution de ne plus l'offenser.

La contrition renferme donc deux choses : la haine et la détestation de la vie passée, et le ferme propos de commencer une vie nouvelle.

Contrition veut dire *brisement*, et cœur contrit veut dire un cœur qui est comme *brisé* par la douleur de ses péchés.

L'Écriture se sert de ce mot, pour montrer combien est touché et combien est changé un cœur pénitent.

Il y a trois qualités d'une bonne Confession. Elle est *intérieure* et surnaturelle, universelle et souveraine.

En disant que la contrition doit être *intérieure* et surnaturelle, on entend que la contrition doit être excitée en nous par le Saint-Esprit, et par les motifs que la Foi nous fournit.

En disant que la contrition doit être universelle, on entend que la contrition doit s'étendre à tous nos péchés, au moins mortels, sans en excepter un seul.

En disant que la contrition doit être souveraine, on entend qu'il faut être plus affligé d'avoir offensé Dieu, que de tous les maux qui peuvent nous arriver.

Pour s'exciter au regret de ses fautes, et au ferme propos de ne les plus commettre à l'avenir, il faut considérer la rigoureuse justice de Dieu, et l'horreur du péché mortel, qui nous rend dignes de l'Enfer.

Il faut penser à la bonté de Dieu, qui est infinie ; se souvenir qu'il est notre Créateur, à qui nous devons tout ; qui nous aime plus que les meilleurs pères n'aiment leurs enfans.

Il faut encore considérer que le Fils de Dieu s'est fait homme; qu'il a enduré toutes sortes d'outrages pour nous sauver, et que nos péchés ont été la cause de sa mort.

De ces motifs de contrition, qui sont celui de la crainte ou celui de l'amour, le plus parfait c'est celui de l'amour.

EXPLICATION.

Les Pères du Concile de Trente ont défini la Contrition, *une douleur de l'ame et une détestation des péchés qu'on a commis, avec une ferme résolution de n'y plus retomber.*

Ainsi, la Contrition a rapport au passé et à l'avenir : au passé ; celui qui a la contrition est touché d'un vif regret d'avoir offensé Dieu : à l'avenir ; il est dans le ferme propos de ne plus l'offenser.

La contrition est une douleur, une véritable douleur, une douleur qui va jusqu'à la détestation, et la détestation renferme la haine. Celui dans le cœur de qui est la contrition, est vivement affligé de tout ce qu'il a pensé, dit et fait contre Dieu ; son cœur est consterné, changé. Un pécheur qui a la contrition, est un autre homme : c'est un *homme irrité contre lui-même*, selon l'expression d'un des premiers Pères de l'Eglise. Il est son propre accusateur, son propre juge. Considérant du côté de Dieu, sa grandeur et sa bonté ; de son côté, son indignité, son ingratitude, il se regarde comme un criminel, couvert de honte ; déchiré de remords, il gémit amèrement d'avoir

abandonné son Dieu, de lui avoir préféré le vil objet d'une odieuse passion ; il a de la haîne pour ce qu'il a aimé, et il commence à aimer le Dieu aux ordres de qui il a été rebelle. Plein de reconnoissance, il dit : je devrois être dans l'Enfer, et je vis encore ! que Dieu est miséricordieux à mon égard !

Voilà un vrai pénitent ; y en a-t-il beaucoup dans le grand nombre de ceux qui s'approchent du tribunal de la pénitence ; avons-nous eu alors la contrition ? Notre contrition a-t-elle été intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine ? Telles sont néanmoins les qualités de la contrition qu'on doit avoir lorsqu'on reçoit l'absolution.

1°. Elle doit être *intérieure :* la plupart des catéchismes marquent qu'elle doit l'être ; s'il n'en est pas fait mention dans le nouveau catéchisme, c'est sans doute parce que cette qualité d'une bonne contrition, dont on ne parle point expressément, est renfermée dans les autres ; et en effet la contrition ne peut être ni surnaturelle ni souveraine, sans être intérieure.

C'est le cœur qui a péché, et en péchant il s'est éloigné de Dieu ; c'est donc le cœur qui doit gémir, se repentir et retourner à Dieu.

Ce grand Dieu exige ce regret, cette douleur du cœur, puisqu'il nous dit par son Prophète: *convertissez-vous à moi de tout votre cœur.* Ne vous contentez pas de déchirer au-dehors vos vêtemens, ce sont vos cœurs qu'il faut déchirer,

briser. (*Joël.* 2, 12.) Il ne suffit pas de donner des marques extérieures de regret; vos cœurs doivent être pénétrés de ce sentiment. Dieu seul est juge du fond du cœur. Les paroles seules ne servent de rien pour la justification et le salut, dit St.-Augustin.

2°. La contrition doit être *surnaturelle*. Surnaturelle, c'est-à-dire que la grâce doit en être le principe, et qu'elle doit être excitée en nous, non par des motifs humains, mais par de saints motifs, par un regret sincère d'avoir offensé Dieu.

Il y en a qui se présentent au Saint Tribunal avec un air consterné et un extérieur pénitent; et ils sont, dans la vérité, bien repentans de la faute qu'ils ont commise; mais pourquoi sont-ils pénétrés d'une vive douleur? Est-ce parce qu'ils sont touchés d'avoir fait injure à un Dieu leur juge, qui a nécessairement une haîne infinie pour le péché, et pour les pécheurs à cause de leurs péchés; à un Dieu leur bienfaiteur, leur père; à un Dieu qui est infiniment aimable par ses perfections? Non : c'est parce que leur péché a été découvert, qu'il a eu pour eux des suites fâcheuses, et qu'on les a pressés d'aller se confesser.

Il faut que l'affliction, que la contrition, vienne de Dieu, et que ce soit à cause de l'outrage qu'on lui a fait, que l'on soit affligé. Il n'y a qu'une telle douleur qui puisse appaiser sa colère.

3°. La contrition doit être *souveraine* ; c'est-à-dire qu'on doit avoir un regret plus amer d'avoir offensé Dieu, que de tous les autres maux : y a-t-il en effet une injustice et une ingratitude plus énorme, que celle de s'être révolté contre un Dieu si grand, de qui l'on dépend par tant de titres, et de qui l'on a tout reçu? Ne falloit-il pas le traiter en Dieu, l'honorer en Dieu, et lui obéir? Mais par le péché on lui a désobéi, on l'a méconnu, on a outragé toutes ses perfections. Il faut donc nécessairement, pour pouvoir être réconcilié avec Dieu, que la douleur qu'on a de l'avoir offensé, soit mesurée sur la supériorité de ses droits sur nous. Il n'est pas nécessaire qu'on soit affecté de la perte de son amitié, que l'on a faite par le péché mortel, aussi sensiblement qu'on le seroit de la perte de tous ses biens et de la mort d'une personne qui étoit très-chère, parce que les objets purement spirituels ne frappent pas nos sens ; mais la contrition doit opérer dans le pécheur une disposition réelle qui lui fasse préférer Dieu à tout, qui le détermine à tout perdre, à tout faire et à tout souffrir, plutôt que de pécher mortellement.

4°. La contrition doit être *universelle* ; c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels dont on s'est rendu coupable. Ceux pour lesquels on a un plus vif penchant, ne doivent point être exceptés ; il faut, pour pouvoir en obtenir le pardon, les détester tous sans aucune

exception, sans aucune réserve : en résistant à Dieu sur un seul point, on le renonce comme si on lui résistoit sur plusieurs. Il exige qu'on lui sacrifie tout, ou il ne pardonne rien.

5°. Enfin, la contrition doit être accompagnée d'un bon propos, d'une résolution ferme de ne plus retomber dans aucun péché mortel. Il ne suffit pas d'en avoir quelque desir, d'avoir des velléités ; l'Enfer est rempli de ceux qui ont eu de ces demi-volontés. Quel est celui des réprouvés qui n'ait dit souvent : je voudrois rompre mes chaînes, je voudrois surmonter mes passions ?

Le propos de ne plus offenser Dieu mortellement doit être *sincère*, il doit renfermer la volonté de prendre les moyens de persévérer dans le service de Dieu, quelqu'assujétissans et pénibles qu'ils soient, et dès-lors se mettre dans la disposition de prier assidûment, de faire chaque jour des exercices de piété, de fréquenter les Sacremens. Celui qui veut véritablement la fin, prend les moyens.

Ce propos doit être *durable* ; il doit s'étendre à tous les temps : ce n'est point assez de faire trêve avec le péché, il faut y renoncer pour toujours. Il y en a qui se préparent à leur confession de Pâques, en se contraignant pendant le carême, qui est un temps de pénitence et d'instruction ; en donnant des exemples d'édification par leur assiduité aux sermons et aux offices de l'Eglise ; mais ils ne sont pas bien résolus à se mortifier constamment et à vivre chrétiennement, après le temps des grandes

fêtes. Ces solemnités passent, et les passions assoupies se réveillent; on retombe dans un état pire que celui où l'on étoit avant le saint temps du carême; c'est parce que l'on néglige le service de Dieu, qu'on reprend ses liaisons précédentes et qu'on se livre aux amusemens dangereux qui avoient conduit au péché, et qui y conduisent de nouveau.

Saint-Jean Chrysostôme appeloit la pénitence de ces Chrétiens qui interrompent le cours de leurs vices, sans le rompre entièrement, une *pénitence de théâtre*. On peut les comparer à ces comédiens qui, en représentant un combat sanglant et opiniâtre, paroissent se porter des coups mortels; on en voit un qui est terrassé, étendu; il perd tout son sang, il paroît être mort; attendez: lorsque la toile sera baissée, il se relevera, et se montrera plein de force et de santé, il sera tel qu'il étoit avant la représentation de la pièce.

Mais que de Chrétiens, parmi ceux qui se confessent, jouent fort bien le rôle de pénitens! Hélas! le temps vient bientôt où l'on connoît, par leur conduite, qu'ils n'ont été pénitens qu'en apparence, qu'ils n'ont été que des pénitens de théâtre.

Une contrition intérieure, surnaturelle, universelle, souveraine et accompagnée d'un ferme propos, est absolument nécessaire pour recevoir la rémission de ses péchés par le Sacrement de Pénitence; rien ne peut y suppléer: celui qui ne l'a pas se moque de Dieu, puisqu'il lui dit qu'il a

les sentimens qui ne sont pas en lui ; qu'il a de la haîne pour le péché, tandis qu'il ne le haît pas ; qu'il le préfère à tout, tandis qu'ayant préféré l'objet de sa passion à Dieu, il ne renonce pas de tout son cœur à ce qui l'a offensé. Ignore-t-il donc que Dieu voit le fond de son ame, et que ce grand Dieu, étant infiniment saint, ne peut lui pardonner, s'il ne déteste pas véritablement les péchés qui l'ont rendu son ennemi?

Cette contrition est si nécessaire, que rien ne peut la remplacer, et est seule absolument nécessaire, puisqu'elle peut suppléer à tout et même à la confession et à la satisfaction, quand le temps ne permet pas d'accuser ses péchés à un Prêtre, et de faire des œuvres de pénitence pour s'en punir. La seule contrition obtient tout, parce qu'elle a le pouvoir de faire rentrer en grâce avec Dieu les plus grands pécheurs.

Le Baptême est bien nécessaire, puisque, si l'on ne renaît dans l'eau et l'Esprit, on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu ; cependant la contrition est, en un sens réel, plus nécessaire que le Baptême, puisque le Baptême d'eau peut être remplacé et par le desir d'être baptisé, et par le martyre, et que le desir de la contrition ne peut pas suppléer à la contrition.

Comment des Chrétiens ne sentent-ils pas la nécessité de la contrition, n'y pensent-ils pas, n'en sont-ils pas frappés? Comment réduisent-ils

tout à la confession, à l'accusation sincère de leurs fautes?

Lorsqu'on se prépare à s'approcher du Sacrement de Pénitence, il faut demander à Dieu une bonne contrition; il faut lui dire, du fond de l'ame: « Seigneur, donnez-moi la grâce si nécessaire de » la contrition, donnez-moi les larmes amères de » la componction. Venez, Esprit-Saint, rem- » plissez mon cœur de l'amour pénitent. »

Après avoir demandé à Dieu avec humilité et instance la contrition, ce qu'il importe le plus de faire, c'est de s'y exciter.

Nous nous excitons à la contrition, en pensant qu'autant de fois qu'on a péché vénielleement nous avons refroidi en nous la Charité, nous avons déplu à notre Dieu, nous nous sommes rendus dignes du Purgatoire; qu'autant de fois qu'on a péché mortellement, nous avons mérité l'Enfer, nous nous sommes rendus indignes du Ciel, nous avons renouvelé en nous la Passion et la mort de Jésus-Christ; nous avons outragé un Dieu notre créateur, notre conservateur, notre bienfaiteur, qui est infiniment bon par rapport à nous, et infiniment aimable en lui-même.

TRAITS HISTORIQUES.

Saül, premier Roi des Israélites, l'impie Antiochus, et le traître Judas se sont repentis de ce qu'ils avoient fait; tous les trois ont dit: *Peccavi*, j'ai péché; et le Seigneur n'a pardonné à au-

cun d'eux, parce que leur contrition n'avoit pas toutes les conditions qu'elle devoit avoir. Mais dès que David eut tenu le même langage; dès qu'après avoir entendu le Prophète Nathan qui lui reprocha ses crimes, il eut dit : j'ai péché, *peccavi*, il obtint miséricorde; tous ses péchés lui furent remis, parce que sa contrition étoit revêtue de toutes les qualités essentielles. Sa douleur étoit intérieure, surnaturelle, universelle, souveraine, et elle renfermoit un ferme propos de ne plus offenser Dieu.

Le Seigneur opéroit à Rome, par Saint-Sébastien, les miracles les plus éclatans. Chromace, Gouverneur de cette Capitale du monde, qui étoit accablé d'infirmités incurables, voulut le voir. Lorsque le Saint parut devant lui, il lui dit que c'étoit au nom de Jésus-Christ qu'il faisoit les miracles dont on lui avoit parlé, pour la conversion des Païens, et lui montra la divinité de la Religion chrétienne, avec la majesté et le zèle d'un Apôtre. Le Gouverneur lui dit : *Que Jésus-Christ me guérisse, et je me ferai Chrétien.* « Commencez par briser toutes » vos Idoles, sans en épargner aucune, et vous serez guéri, » lui répliqua Sébastien. Chromace promit. Cependant peu de jours après, plus tourmenté que jamais, il fit venir Sébastien à qui il fit de sanglans reproches. J'ai tout mis en pièces sur votre parole, lui dit-il, et je souffre davantage. Quoi! tout, dit Sébastien, tout, sans exception? Hélas! il ne me reste qu'une petite Idole d'or, conservée depuis long-temps dans ma famille; elle m'est bien chère, répondit Chromace. Alors le Saint, pénétré d'indignation, lui dit : Quand cette Idole vaudroit le monde entier, pouvez-vous la comparer, la préférer à Dieu qui l'a créée, et qui vous a créé vous-même? Il faut la briser, si vous voulez obtenir votre guérison. Chromace obéit; et à peine la petite Idole eut été rompue, qu'il fut guéri.

Il n'y avoit point d'année que Saint-Charles Borromée ne fît une retraite qui étoit de huit jours au moins. Pendant cette retraite, il faisoit sa Confession annuelle. Pour s'y préparer, il demeuroit plusieurs heures de suite à genoux, et il y demandoit à Dieu, avec instance, la grâce d'avoir une vive contrition de ses moindres fautes. Il disoit à Dieu : « Par les mérites de Jésus-» Christ, qui a expié mes péchés sur la Croix; par l'intercession

» de Marie, la dispensatrice des grâces, de tous les Saints, et » sur-tout des saints pénitens, donnez-moi la grâce de la con- » trition, les larmes de la componction. »

Un Officier du Pape, qui en étoit estimé et chéri, étoit dans un très-grand danger de mort, et il montroit alors qu'il étoit rempli des plus vifs sentimens de religion. On en avertit le Saint-Père, qui fut affligé de la perte qu'il alloit faire, et en même temps bien édifié des saintes dispositions dans lesquelles on lui dit qu'étoit le malade. Il l'envoya visiter par un des Prélats de sa Cour, qu'il chargea de lui appliquer une indulgence plénière de tous ses péchés. Le moribond, qui étoit instruit, savoit que sans la contrition, les indulgences, quelqu'étendues qu'elles soient, ne produisent dans les ames aucun effet, répondit: « Témoignez, » je vous prie, à Sa Sainteté ma vive reconnoissance de toute sa » charité à mon égard; mais elle seroit encore plus grande, si » elle vouloit bien demander instamment à Dieu, pour moi, la » grâce d'une bonne contrition. »

Dans le quatrième siècle, Sapor, empereur des Perses, étant devenu persécuteur des Chrétiens, ordonna qu'on décapitât tous les Prêtres qui ne renonceroient pas à Jésus-Christ. Il se fit amener l'Archevêque de Séleucie, Saint-Siméon, qui avoit le plus grand soin de son troupeau, et qui passoit pour le plus fort défenseur du Christianisme. Sapor l'exhorta à adorer le Soleil, lui faisant les plus magnifiques promesses, s'il obéissoit, et le menaçant, s il n'obéissoit pas, de le faire mourir, et de chasser de son empire tous les Chrétiens. Siméon répondit: Je ne puis point adorer le Soleil, je trahirois ma religion. L'empereur le fit mettre en prison, dans l'espérance que les mauvais traitemens qu'il y recevroit le porteroient à changer d'avis. Comme on l'y conduisoit, un vieux eunuque, appelé Ustazade, qui étoit surintendant du palais impérial, fut vivement touché en voyant le saint Evêque: il se prosterna aussitôt devant lui par respect; mais le Saint montra qu'il étoit bien éloigné d'être sensible au témoignage de l'attachement respectueux qu'il lui donnoit, et il détourna le visage, pour lui reprocher, par ce signe de mépris, sa lâcheté et l'impiété dont il s'étoit rendu coupable, en adorant le Soleil et renonçant par-là au Christianisme. Il avoit été auparavant Chrétien. — L'eunuque Ustazade ne put soutenir ce reproche, qu'il

avoit si bien mérité, et il versa aussitôt beaucoup de larmes. Pour réparer le crime de son apostasie, il quitta l'habit blanc qu'il portoit, et en prit un noir, afin de manifester son repentir: s'étant ainsi vêtu, il alla se placer devant le Palais et là, se répandant en lamentations, il disoit, fondant en pleurs: « Misérable que je suis, qu'ai-je donc à attendre de Jésus-Christ, à » qui j'ai eu le malheur de renoncer, si je suis si sensible au » mépris que Siméon, qui n'est que son Ministre, me témoigne » à cause de mon apostasie? » — L'empereur apprenant que son fidèle eunuque étoit vivement affligé, en voulut savoir la cause et le fit venir au palais. Quelle disgrâce vous est-il donc arrivée? lui dit-il. — *Ah! que toutes les disgrâces ne sont-elles venues fondre sur moi, plutôt que celle qui est la cause de ma douleur! Je pleure de ce que je ne suis pas mort, de ce que je vis encore, et puis voir ce Soleil que j'ai eu le malheur d'adorer, de peur de vous déplaire; je mérite une double mort, l'une pour avoir trahi Jésus-Christ mon adorable Sauveur, et l'autre pour vous avoir trompé.* Ustazade jura ensuite qu'il ne trahiroit jamais celui qu'il reconnoissoit et adoroit comme son Dieu. — A ces paroles, Sapor entra en fureur, et fit serment de faire mourir tous les Chrétiens; cependant, par compassion pour ce vieillard, il ne négligea rien pour le gagner. — « Non, lui dit ce vrai pénitent, vous ne réussirez point, je ne » serai jamais assez insensé pour rendre à la créature le culte » suprême qui n'est dû qu'au Créateur. » — L'empereur, voyant sa constance, prononça qu'il seroit décapité. — Lorsque le martyr alloit au lieu du supplice, il fit appeler un autre eunuque qui étoit son ami, le pria d'aller de sa part vers Sapor, et de lui demander qu'en récompense de la fidélité avec laquelle il l'avoit servi pendant tant d'années, il ordonnât que dans le temps qu'on exécuteroit sa sentence de mort, un héraut déclareroit qu'Ustazade n'avoit point été condamné en punition de quelque crime, mais uniquement parce qu'étant Chrétien il avoit refusé de trahir son Dieu. — Sapor consentit à la demande de son eunuque, d'autant plus volontiers qu'il espéroit par-là intimider les autres Chrétiens, voyant qu'il ne faisoit pas même grâce à un vieillard qui l'avoit toujours bien servi. — Ustazade montra qu'il avoit

une contrition véritable, accompagnée d'un ferme propos. (*Lignori.*)

LEÇON XVII.

(CATÉCHISME.)

Il y a deux sortes de contritions, la contrition parfaite, et la contrition imparfaite, que l'on appelle *attrition*.

La contrition parfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché lui déplaît.

L'effet de la contrition parfaite est, qu'étant jointe au vœu du Sacrement, elle réconcilie par elle-même avec Dieu.

On appelle le vœu du Sacrement, le ferme propos de le recevoir.

La contrition imparfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, causée communément par la laideur du péché ou par la crainte des peines de l'Enfer.

La contrition imparfaite ne réconcilie pas par elle-même le pécheur avec Dieu, mais elle le dispose à recevoir la grâce de la justification dans le Sacrement de Pénitence.

Pour que la contrition imparfaite dispose le pécheur à recevoir la grâce de la justification dans le Sacrement de Pénitence, elle doit renfermer trois choses.

La première chose est la résolution sincère de ne plus pécher.

La seconde est l'espérance du pardon.

La troisième est un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice.

Aimer Dieu comme source de toute justice, c'est l'aimer comme celui qui justifie le pécheur parfaitement, et par sa pure bonté.

Il faut, dans le Sacrement de Pénitence, s'exciter, selon le précepte de l'Evangile, à craindre celui qui, après avoir fait mourir le corps, peut livrer l'ame aux supplices éternels.

La crainte est bonne pour préparer les voies à l'amour de Dieu. Il ne faut pas se contenter de la crainte, il faut vraiment desirer d'aimer Dieu, et s'exciter de toutes ses forces à cet amour. On le peut avec la grâce de Dieu.

EXPLICATION.

Les motifs qui forment la contrition imparfaite ou attrition, sont la difformité du péché, la crainte de l'Enfer ou le regret d'avoir perdu le Ciel.

Un pécheur a la contrition imparfaite, *par le motif de la difformité du péché*, si, en pensant qu'il a péché, son cœur, pénétré de repentir, dit: Qu'ai-je fait? J'ai préféré à Dieu, mon Créateur, ce qu'il a créé; je lui ai préféré l'objet d'une infâme passion; je lui ai préféré une action perverse: quelle indignité!

Il a la contrition imparfaite, *par le motif de la crainte de l'Enfer*, quand ce qui l'afflige d'avoir péché, c'est cette réflexion: Que suis-je devenu par le péché mortel? Je me suis rendu l'esclave du Démon; je suis devenu l'objet de la haîne et de la colère de Dieu; je suis digne de ses malédictions et de ses vengeances; j'ai mérité d'être réprouvé; je mérite d'être dans le feu de l'Enfer, tourmenté par les Démons.

Le pécheur a la contrition imparfaite ou l'attrition, *pur le motif du regret d'avoir perdu le Ciel*, lorsqu'il dit avec un cœur contrit: Ah! malheureux! qu'ai-je perdu? Le Ciel, le Ciel, ce Royaume éternel qui m'étoit destiné, et où j'avois une place

marquée. J'y avois droit; je devois y posséder Dieu dans la société des Anges et des Saints, et y jouir de sa béatitude pendant l'éternité. Que j'ai sujet de m'affliger d'avoir perdu ce beau Ciel!

Cette contrition imparfaite ou attrition ne suffit pas pour recouvrer la grâce sanctifiante.

Mais une telle contrition suffit avec le Sacrement de Pénitence, parce que ce Sacrement perfectionne et augmente les dispositions du pénitent.

Il faut néanmoins qu'à cette contrition se joigne un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice, c'est-à-dire un mouvement affectueux du cœur vers un Dieu qui est assez bon pour justifier le pécheur qui revient à lui avec une véritable douleur de l'avoir offensé.

La contrition parfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est notre Père, et qu'il est, par ses perfections, l'infinie Beauté. La Charité, l'amour de Dieu pour lui-même est le motif de cette contrition; le pécheur qui a cette contrition, faisant abstraction de tout châtiment et de toute récompense, est dans la désolation d'avoir péché, vivement touché des bontés d'un Dieu, le meilleur des Pères, qui, par ses perfections, est digne d'un amour infini. O mon tendre Père, s'écrie-t-il, ô le plus tendre des Pères! ô Dieu infiniment aimable, c'est parce que vous êtes infiniment parfait, que je me repens de vous avoir offensé!

La contrition parfaite justifie, avant le Sacrement de Pénitence, si la divine charité, qui en est le

motif, domine dans le cœur du pénitent sur tout autre objet, si elle le met dans la disposition sincère de préférer Dieu à tout; mais elle n'a la vertu de le justifier que par rapport au Sacrement de pénitence. Il faut que le pénitent soit dans la sincère disposition d'y recourir aussitôt qu'il le pourra moralement.

Il est rare que les pécheurs passent tout de suite de l'affreux état du péché à l'heureux état de la justice par la voie de la contrition parfaite. On ne parvient ordinairement à produire des actes de cette contrition qui justifie à l'instant même, qu'après s'y être disposé en produisant des actes d'une contrition moins parfaite. Ainsi, il nous sera très-utile, toutes les fois que nous nous préparerons à nous approcher du saint Tribunal, de nous exciter à la douleur de nos péchés par les différens motifs surnaturels: gémissons d'abord d'avoir, par le péché, mérité l'Enfer; de nous être rendus indignes du Ciel; de n'avoir répondu aux bienfaits et à l'amour de notre Dieu que par l'ingratitude; enfin, d'avoir outragé sans aucune raison, contre toute raison, un Dieu qui, par sa nature, est infiniment aimable.

TRAITS HISTORIQUES.

Monsieur De la Mothe d'Orléans, Évêque d'Amiens, se confessoit tous les huit jours; dans la préparation qu'il faisoit pour se bien confesser, il faisoit trois stations: la première, dans l'Enfer, la seconde dans le Ciel, et la troisième sur le Calvaire. — Il entroit

d'abord par la pensée dans le lieu des tourmens, et y voyoit la place qu'il croyoit avoir méritée au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des Démons et des réprouvés. Il remercioit le Seigneur de ne pas l'y avoir précipité; il le prioit de lui faire miséricorde, et lui demandoit les grâces dont il avoit besoin pour s'en préserver. Il montoit ensuite dans le séjour de la gloire et du bonheur. Il gémissoit de ce que, par le péché, il s'en étoit fermé les portes; il supplioit le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquoit les Saints. Il alloit ensuite par la pensée sur le Calvaire : là, fixant attentivement avec amour l'image de son Sauveur crucifié, il se disoit à lui-même : Voilà mon ouvrage; je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées. J'ai coopéré par mes péchés, avec les autres pécheurs, à couvrir de plaies le Corps d'un Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort. O Jésus! quel mal m'aviez-vous fait? Comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrois aimer d'un amour infini si je pouvois vous aimer infiniment? C'est parce que vous êtes infiniment aimable que je vous aime, et que je me repens de vous avoir offensé.

Celui qui a une contrition parfaite, dit de cœur à Dieu, entrant dans les sentimens de Saint-François-Xavier : « O mon Dieu! » je vous aime, et c'est parce que je vous aime que je me repens » de mes péchés. Si je m'en repens, et si je vous aime, ce n'est » pas afin d'éviter l'Enfer et d'être sauvé; je vous aime et je suis » désolé de vous avoir offensé, parce que vous avez souffert pour » moi tant d'ignominies et de tourmens; je me repens et je vous » aime, parce que vous êtes mort par amour pour moi sur une » Croix; je me repens et je me repentirai; je vous aime et je vous » aimerai toujours, assisté de votre grâce; et ce sera sur-tout » parce que vous êtes mon Roi, parce que vous êtes Dieu. » — Celui qui aime Dieu d'un amour de Charité, et qui déteste ses péchés par le motif de cet amour, pense à Dieu avec joie, lui offre souvent des sacrifices coûteux en eux-mêmes, et est disposé à souffrir beaucoup pour Dieu.

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

La Pénitence

.....qui remet les péchés commis après le Baptême.

LEÇON XVIII.

De la Confession.

(CATÉCHISME.)

La Confession est une accusation de tous les péchés qu'on a commis, faite à un prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution.

Il faut confesser ses péchés pour obéir à Jésus-Christ, qui veut que les péchés nous soient remis par ses Ministres.

Jésus-Christ nous ordonne de confesser nos péchés à ses Ministres, 1°. pour nous humilier ; 2°. afin que, découvrant au prêtre comme à un médecin les maux de notre ame, nous en recevions les remèdes convenables.

Il est nécessaire de déclarer tous ses péchés ; et si l'on cachoit volontairement quelque péché mortel, on commettroit un sacrilége.

Quelque honteux que soit le péché, on n'est pas excusable de le cacher : on ne doit pas avoir honte de s'en accuser, puisqu'on n'a pas eu honte de le commettre.

Il y a aussi des circonstances qu'il est nécessaire de déclarer.

Ce sont les circonstances qui changent l'espèce du péché, et celles qui l'aggravent notablement.

Voici un exemple des circonstances qui changent l'espèce du péché : Injurier son prochain, c'est un péché contre la charité ; mais si on commet cette action dans l'église, c'est une profanation du lieu saint, et un sacrilége.

Voici un exemple des circonstances qui aggravent le péché : Celui qui a blasphémé, tenu des discours déshonnêtes, fait des médisances devant un grand nombre de personnes, a fait un plus grand mal que si c'eût été devant peu de personnes.

Il faut aussi dire combien de fois on a commis le même pé-

ché, parce que chaque fois qu'on y est retombé, on a commis un nouveau péché.

Lorsqu'on oublie un péché mortel, si l'oubli est criminel, la confession est nulle, il faut la refaire; s'il n'est pas criminel, il suffit de s'accuser, dans la prochaine confession, du péché oublié.

Il y a deux sortes de confessions : La confession particulière, et la confession générale.

La confession particulière est une accusation de tous les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession.

La confession générale est une accusation de tous les péchés déjà confessés, ou de toute sa vie, ou d'un temps considérable.

Il est bon de faire une confession générale, et cela est même quelquefois nécessaire pour remédier aux défauts des confessions précédentes.

Une confession générale nous est utile. Elle nous humilie, elle excite en nous l'horreur du péché, et nous donne de nouvelles forces pour l'éviter; enfin elle nous procure une grande paix de conscience.

EXPLICATION.

La Confession est une accusation, c'est-à-dire une déclaration faite de ses péchés à un Prêtre approuvé, pour en avoir l'absolution.

Un Prêtre approuvé est celui qui a le pouvoir d'absoudre des péchés.

Il y a des Prêtres qui sont approuvés, qui ont le pouvoir d'absoudre des péchés par leur état, comme les Évêques, qui sont les premiers Pasteurs, et ceux qui ont des bénéfices à charge d'ames, qu'on appelle *Curés*.

Il y a d'autres Prêtres qui sont approuvés, quoiqu'ils n'ayent pas des bénéfices à charge

d'ames. Ce sont les Prêtres à qui les Évêques ont donné des lettres d'approbation, pour entendre les Confessions des fidèles.

C'est pour obtenir de Dieu la rémission de ses péchés, par l'absolution d'un Prêtre approuvé, qu'on accuse ses péchés dans la Confession.

Nécessité de la Confession. L'accusation de ses péchés à un Prêtre approuvé est nécessaire pour en obtenir la rémission, puisque Jésus-Christ a institué le Sacrement de la Pénitence pour remettre les péchés commis après le Baptême.

Dans une des apparitions de notre Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres, après sa Résurrection, il leur dit : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoye.* Il souffla sur eux et ajouta : *recevez l'Esprit-Saint ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* (Saint-Jean, 20.)

En parlant ainsi à ses Apôtres, Jésus-Christ leur donna un double pouvoir, celui de remettre les péchés, et celui de les retenir. Il voulut donc que ce double pouvoir fût exercé par forme de jugement ; c'est-à-dire qu'ils usassent de ce pouvoir Divin, selon les dispositions dans lesquelles seroient les pécheurs qui se présenteroient à eux pour la rémission de leurs péchés, prononçant un jugement indulgent à l'égard des pécheurs qu'ils en trouveroient dignes, et un jugement rigoureux envers ceux qui ne mériteroient pas d'être absous. Mais comment les Prêtres

pourroient-ils savoir que les pécheurs méritent d'être absous, ou ne le méritent pas, si les pécheurs ne leur font pas connoître eux-mêmes leurs péchés, leur grièveté, leur nombre; s'ils y ont renoncé; s'ils sont bien déterminés à n'y plus retomber, et à fuir les occasions où il est probable qu'ils y retomberoient? N'y a-t-il pas des péchés intérieurs, qui ne sont connus que de ceux qui en sont coupables? Comment les Prêtres les connoîtront-ils, si les pécheurs pénitens ne leur en font pas l'aveu, ne les leur déclarent pas sincèrement?

Qualités de la Confession. La Confession, prise pour l'accusation de ses péchés, doit avoir trois conditions; elle doit être humble, sincère et entière.

La Confession doit être *humble:* celui qui est dans le saint Tribunal doit se regarder comme un criminel de Lèze-Majesté Divine, qui a mérité d'être condamné aux feux éternels, et qui, prosterné aux pieds du ministre du Seigneur, fait amende honorable au Dieu tout-puissant, pour tant de péchés qu'il a commis, et lui en demande un pardon dont il se reconnoît indigne. —L'humilité doit l'empêcher de s'excuser par de frivoles prétextes; de rejeter ses fautes sur son tempérament, sur la violence de ses passions, et d'accuser les autres, comme ses domestiques, ses enfans, les personnes avec lesquelles il a des rapports. —Cette humilité doit se manifester par un extérieur modeste, conforme à sa qualité de pénitent

et de suppliant : c'est l'humilité qui doit porter à s'incliner lorsqu'on récite le *Confiteor*, et qu'on reçoit l'Absolution ; et à prendre, dans l'accusation de ses péchés, le style et le ton d'un criminel qui demande grâce.

La Confession doit être *sincère*. Il faut accuser ses péchés précisément comme on les connoît, et bien se garder d'en atténuer, par ses expressions, l'énormité ; il n'est pas non plus permis par scrupule de s'accuser des fautes qu'on n'a point faites.

La Confession doit être *entière*. Il faut accuser le nombre et les circonstances de ses péchés contre Dieu, contre le prochain et contre soi-même, soit les circonstances qui changent l'espèce, c'est-à-dire qui font que la même action s'oppose à plusieurs Commandemens, et renferment par-là diverses malices de plusieurs péchés, soit les circonstances qui, dans la même espèce, augmentent la malice du péché jusqu'à le rendre mortel.

Je suppose qu'une fille se soit mise dans un grand emportement contre sa mère, dans l'église ; il ne suffira pas, lorsqu'elle se confessera, de dire : je m'accuse de m'être mise dans un grand emportement ; il faut qu'elle ajoute, c'est contre ma mère, et c'est dans l'église. Son péché a trois malices, parce qu'elle a transgressé en même temps trois Commandemens ; en se mettant dans un grand emportement, elle a péché contre le cinquième Commandement : en s'emportant contre sa mère, elle a péché contre le quatrième Com-

mandement ; en s'emportant contre sa mère dans l'église, elle a péché contre la vertu de Religion, et par conséquent contre le premier Commandement, qui prescrit cette vertu.

Enormité d'une Confession sacrilége. Ceux qui oublient d'accuser un péché mortel, par défaut d'examen, et ceux qui reçoivent l'absolution des péchés qu'ils ont accusés sincèrement, mais sans avoir une contrition suffisante, profanent le Sacrement de Pénitence, et font une Confession qu'on appelle nulle ; ce qu'on entend ordinairement par une Confession sacrilége, c'est celle où l'on cache *sciemment*, volontairement, un péché connu, par honte ou par un autre motif : une telle Confession est un crime énorme.

C'est un crime énorme en lui-même ; une personne qui se rend coupable d'un tel péché, s'en prend directement à Dieu, et elle l'outrage sur le trône même de ses miséricordes. Par le péché mortel que cette personne avoit commis, elle s'étoit révoltée contre Dieu ; ce Dieu tout-puissant pouvoit la perdre à l'instant même ; ce Dieu juste avoit déjà dicté son arrêt de mort éternelle : cependant ce Dieu de bonté s'attendrit, et consent à lui pardonner, à condition qu'elle s'accusera de son péché : il n'attend qu'une telle accusation, qu'il veut qu'elle fasse à son ministre avec une vraie douleur, pour le lui remettre et lui offrir sa grâce ; néanmoins elle n'accepte point le pardon qu'elle peut si aisément obtenir, et non seulement

elle le refuse, mais encore elle ajoute à son péché un outrage beaucoup plus grand; elle se révolte d'une manière plus éclatante contre celui qui est son Créateur, son Sauveur et son Dieu.

En exigeant que le pécheur fasse l'aveu de son péché, exige-t-il trop? Ce n'est pas un aveu public qu'il demande, comme l'Église le prescrivoit en certains cas, dans les premiers siècles de l'Eglise.

L'aveu que Jésus-Christ demande des pécheurs, c'est un aveu secret, fait à un de ses ministres qui tient sa place; et ce ministre n'est pas un Ange du Ciel; c'est un homme foible et pécheur, instruit, plein de religion et de zèle; il s'attendrit sur les coupables, il est dans le saint Tribunal pour les tirer de l'abyme où ils se sont précipités. Ce ministre du Seigneur est, de plus, obligé au secret le plus inviolable. Les pécheurs peuvent être bien assurés qu'il ne trahira jamais ce secret. Saint-Augustin disoit : je sais moins ce que j'apprends par la Confession, que ce que je ne sais point du tout. On a même remarqué qu'il n'est jamais arrivé que le secret de la Confession ait été trahi : par un miracle de la Providence qui est admirable, il ne l'a jamais été, ni par des Prêtres qui ont eu le malheur de donner dans de grands excès et de renoncer à la Religion, ni par des Prêtres malades qui pendant la maladie étoient dans le délire, ni même par des Prêtres qui avoient perdu le sens et étoient tombés dans la folie. Comment les profanateurs indignes du Sacrement de

Pénitence, ne préfèrent-ils pas d'accuser leurs péchés en secret, avec tant d'avantages, pour en obtenir la rémission, plutôt que de se mettre dans la nécessité de les publier un jour à la face de l'Univers, et d'en être très-sévèrement punis dans les Enfers pendant toute l'éternité ?— O folie ! on craint d'accuser certains péchés, et on ne craint pas d'être damné ! On redoute une réprimande paternelle que fera un Confesseur, et on ne redoute pas ce que dira Jésus-Christ, exerçant l'office de juge lorsqu'on paroîtra à son tribunal, à l'heure de la mort ! On n'hésiteroit pas de découvrir parfaitement son cœur à son Confesseur, si c'étoit un moyen d'empêcher que son péché ne fût connu de ses parens et de toutes les personnes d'une ville ; et on préfère qu'il soit, au jour du jugement, connu de tout l'Univers ! Le Démon, dit Saint-Ambroise, tient par écrit tous vos péchés, pour vous en accuser au tribunal du Souverain juge ; prévenez votre accusateur en vous accusant sincèrement vous-même au ministre de Jésus-Christ ; vous n'aurez point alors d'accusateur contre vous, si vous vous accusez avec douleur.

Une Confession sacrilége est un crime très-funeste dans ses suites ; tant qu'on cachera ce péché, il ne sera point remis, et on ne pourra obtenir la rémission d'aucun autre péché. Toutes les Confessions qu'on fera, et toutes les Communions qui les suivront, seront autant d'horribles sacriléges ; ajoutant sacriléges sur sacriléges, ces profanateurs

de la Confession ont-ils la paix ? de quels troubles leur conscience n'est-elle pas agitée ? de quels cruels remords leur ame n'est-elle pas déchirée? Le seul moyen de calmer ces remords, c'est d'accuser le péché caché, et de faire une Confession qui remonte au temps où l'on a profané le Sacrement ; mais plus l'on différera cette Confession générale, plus elle paroîtra trop difficile ; ne différera-t-on pas long-temps? on ne s'y déterminera peut-être qu'à sa dernière heure, et alors comment la fera-t-on ? mais aura-t-on alors le temps de la faire ? un mal imprévu, le délire n'y mettra-t-il pas obstacle? et si l'on meurt sans avoir fait cette Confession, ou sans l'avoir bien faite, quelle mort !

Le crime d'une Confession sacrilége n'est pas rare. Beaucoup de prétendus pénitens cachent des péchés mortels en Confession ; si ce n'est pas en ne parlant point de certains péchés qu'on a commis, c'est en les déguisant, c'est-à-dire en ne les accusant point tels qu'ils sont. Que de personnes déguisent en Confession leurs péchés, ou en employant des termes qui n'en expriment pas la noirceur, ou en enveloppant ces péchés de manière que le Confesseur ne connoît pas l'énormité des péchés dont elles se sont rendues coupables !

Péchés oubliés en Confession. Les péchés oubliés involontairement dans la Confession, sont remis avec les autres ; mais on est obligé de les accuser

dans la Confession suivante, comme des péchés dont on a oublié de s'accuser.

Lorsqu'on se rappelle un péché mortel avant la Communion, il faut se réconcilier, à moins qu'on ne soit déjà à genoux à la Sainte-Table, surtout si on est assuré que le péché soit mortel, et si l'on a sujet de croire que le Confesseur n'auroit pas permis, à cause de ce péché, de faire la Communion. On pourroit communier sans se réconcilier, lorsque le Confesseur a fait entendre que si on se rappelle quelques péchés, on peut communier après avoir fait un acte de contrition.

Péchés douteux. Dans le doute si on a commis une action criminelle, un péché mortel, on est obligé d'accuser ce péché comme douteux, disant qu'on doute si on l'a commis.

Dans le doute si l'on a accusé en Confession un péché qu'on sait avoir commis, il faut le confesser, en disant que l'on doute de l'avoir déclaré.

Dans le doute si l'action qu'on a commise est un péché mortel, il faut s'en instruire auprès de son Confesseur, lui parlant avec une grande sincérité, lui déclarant toutes ses inquiétudes. — Lorsque la conscience fait sur quelque article des reproches, avant d'avoir fait une chose, ou après l'avoir faite, les pécheurs ne sont pas dans la bonne foi, ils parlent contre la vérité, en disant : je ne savois pas qu'il y eût du mal ; je ne croyois pas que ce fût un péché, ou au moins qu'il fût mortel. La con-

science est, pour ceux à qui elle fait des reproches, la voix de Dieu; ce témoignage intérieur les rend inexcusables : ils doutoient, et dans le doute ils devoient s'éclaircir, prendre de bons moyens de s'instruire.

Péchés véniels. Lorsqu'une personne ignore si le péché qu'elle a commis est véniel ou mortel, elle est obligée de l'accuser en Confession : *Quant au Sacrement, il faut aller au plus sûr.* C'est une maxime générale de l'Eglise.

Lorsqu'on est assuré que le péché qu'on a commis n'est que véniel, il est très-utile de s'en accuser, quoique la chose ne soit pas nécessaire. C'est un excellent moyen d'en obtenir le pardon, d'en déraciner en soi l'habitude, si on l'a contractée, de s'humilier et d'augmenter dans son cœur la grâce sanctifiante.

Lorsqu'on s'accuse du péché véniel, ce doit être avec un regret sincère de l'avoir commis, et la résolution de ne le plus commettre.

Péchés des autres. Il ne faut jamais accuser les péchés des autres, sans une véritable nécessité.

Il est quelquefois permis, et même nécessaire, de parler indirectement à son Confesseur des péchés des autres; c'est lorsqu'on ne peut pas, sans en parler, faire connoître la grièveté de quelque péché, et son espèce particulière, ou lorsque c'est un moyen d'en éviter soi-même l'occasion prochaine; mais alors il faut le faire sans exagérer, et sans chercher à se disculper soi-même.

On doit avoir honte de pécher, mais on ne doit pas avoir honte de confesser ses péchés.

TRAITS HISTORIQUES.

Un Disciple de Socrate alloit sortir d'une maison qui étoit habitée par une personne de mauvaise vie, lorsqu'il apperçut son maître qui passoit. Il se retira aussitôt derrière la porte afin que Socrate ne le vît point; mais il l'avoit vu, et allant à lui, il lui dit : *mon enfant, il falloit avoir honte d'entrer ici, et il ne faut pas avoir honte d'en sortir.* On doit rougir d'offenser un Dieu qui est infiniment digne d'être servi, et on ne doit pas rougir de confesser qu'on s'est rendu coupable quand on a eu le malheur de l'offenser.

Madeleine s'est-elle repentie d'être allée chez Simon le Pharisien, se prosterner aux pieds de Jésus-Christ, et confesser, pénétrée d'une douleur d'amour, qu'elle étoit une pécheresse? Elle eut la consolation d'entendre le Sauveur lui adresser ces paroles : *Vos péchés vous sont remis.*

Non seulement Saint-Augustin a fait l'aveu de ses péchés à un ministre du Seigneur, pour en obtenir la rémission, mais encore il a eu le courage d'écrire sa confession; il publia ses erreurs et ses désordres, afin qu'on connût de toutes parts dans l'Univers dans quels grands excès il avoit donné, et que Dieu, qui ne méprise pas les cœurs contrits et humiliés, lui fît miséricorde. Il l'obtint cette miséricorde qu'il desiroit; le courage qu'il eut de dévoiler ses iniquités, attira sur lui de si abondantes bénédictions, qu'il est devenu un grand Saint.

Une personne qui avoit la réputation d'être dévote, ne se défioit pas assez d'elle-même, et n'avoit pas assez souvent recours à Dieu; elle eut la foiblesse de tomber dans un de ces péchés dont l'aveu coûte tant aux personnes, que le seul nom du vice contraire à la pureté fait rougir. Elle se repentit de sa faute dès qu'elle l'eût commise. Quoi qu'il puisse m'en coûter, dit-elle, j'irai m'en confesser, et j'ouvrirai parfaitement mon cœur. Elle partit aussitôt; comme elle y alloit, il lui sembla entendre le Démon qui lui disoit : *Où vas-tu?* Elle lui répondit courageu-

sement : *Je vais me couvrir de confusion, et te confondre.* — Lorsqu'on a eu le courage d'accuser en confession un péché qu'on avoit beaucoup de peine à dire, on se sent, aussitôt après l'aveu qu'on en a fait, dans l'état de celui qui s'est enfin déchargé d'un rude fardeau dont il étoit accablé.

Saint-Antonin rapporte un fait qui fait frémir. Une jeune personne d'un haut rang avoit été élevée dans les principes de la modestie la plus exacte. Violemment tentée dans une occasion séduisante, elle eut le malheur de se livrer à un péché très-honteux. Elle fut, peu de momens après, dans la plus grande confusion, et déchirée par de cuisans remords. Comment aurai-je le courage de dévoiler ma turpitude à mon confesseur, disoit-elle? La malheureuse! Elle se rendit coupable d'un autre péché très-affreux. La honte lui ferma la bouche quand elle fut dans le saint Tribunal. Elle cacha son péché en confession. Après avoir commis cet horrible sacrilége, son trouble fut tel, qu'elle étoit dans une espèce d'Enfer, parce qu'elle connoissoit l'énormité des deux crimes dont elle avoit souillé son ame. Cette demoiselle avoit eu un grand fonds de religion, et n'avoit pas ce qu'on appelle l'amour du monde. Pour calmer son trouble, elle prit un parti violent; ce fut d'entrer dans un monastère, et de se consacrer à Dieu par les vœux solemnels de la Religion. Elle espéroit que dans la confession générale que font ordinairement les personnes qui embrassent ce saint état, elle auroit la force d'accuser les deux péchés qui la tyrannisoient. Lorsqu'elle fut revêtue du saint habit, elle fit quelque effort pour ouvrir son cœur; mais elle déguisa et enveloppa tellement son péché, pour lequel elle avoit une si grande horreur, que le confesseur ne put pas connoître qu'elle en fût coupable; et elle s'apperçut bien qu'il ne la croyoit pas si criminelle. Cependant la Supérieure du monastère où elle étoit mourut; et quoiqu'elle ne fût professe que depuis peu d'années, les Religieuses la choisirent pour lui succéder, à cause de ses lumières, de ses talens et de sa noblesse; mais elle ne les gouverna pas long-temps. Ce fut peut-être à cause des sacriléges multipliés qui suivirent la confession dans laquelle elle avoit caché son crime, qu'elle fut frappée peu de temps après, d'une maladie mortelle : pendant cette maladie on lui administra les derniers sacremens, qu'elle reçut en apparence avec piété, mais qu'elle profana. Elle

pensa alors à s'expliquer, mais elle fut bientôt hors d'état de le faire, parce qu'un délire survint, ce délire ne la quitta plus, et elle mourut dans l'inimitié de son Dieu. Elle avoit si fort édifié les Religieuses par sa régularité, qu'elles ne doutoient point qu'elle ne fût au Ciel; et tandis qu'une d'entr'elles se recommandoit, au chœur, à la ferveur de ses prières, Dieu permit que l'infortunée religieuse, qui étoit damnée, lui apparût dans l'état de la plus terrible consternation; et elle lui dit: « Cessez de m'invoquer, et » qu'on ne prie point pour moi; j'ai été condamnée aux flammes » éternelles; je suis damnée, pour avoir caché dans ma jeunesse » un péché en confession. (*Œuvres de Saint-Antonin.*)

LEÇON XIX.

De l'Examen de conscience qu'il faut faire avant de se confesser.

(CATÉCHISME.)

AVANT de se confesser, il faut examiner sa conscience.

L'examen de conscience est une recherche exacte des péchés que l'on a commis.

Cet examen est nécessaire, parce qu'on ne peut avoir regret de ses péchés, ni les confesser entièrement, si on ne s'est pas appliqué à les connoître.

Afin de bien faire cet examen, il faut premièrement demander à Dieu ses lumières pour connoître nos fautes et la grâce de les détester.

Il faut ensuite rechercher en quoi l'on a péché par pensées, par actions et par omission contre les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, et contre les devoirs de son état.

Il faut examiner sa conscience avec le même soin et la même diligence qu'on a coutume d'apporter aux affaires les plus importantes.

Le moyen de se rendre cet examen plus facile, c'est de s'examiner tous les soirs avant de se coucher.

Après avoir examiné sa conscience, il faut s'exciter au regret d'avoir offensé Dieu, et faire un ferme propos de ne plus l'offenser.

On exprime ce regret et ce ferme propos, en disant: Mon Dieu, j'ai une extrême douleur de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît; je fais un ferme propos, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de faire pénitence.

Il ne suffit pas de dire ces paroles de bouche, il faut les dire avec componction de cœur.

Avoir la componction, c'est avoir le cœur percé de douleur.

EXPLICATION.

Avant la Confession, on doit examiner sa conscience, faire une recherche exacte de ses péchés.

Nécessité de cet examen. Cette nécessité est fondée sur celle d'accuser les péchés qu'on a commis : comment les accusera-t-on, si on ne les connoît pas; et comment les connoîtra-t-on, si on ne les recherche pas?—Le saint Concile de Trente exige qu'on se prépare à la Confession par *une discussion diligente de soi-même.*—Une personne qui, pour ne s'être pas examinée, omettroit d'accuser un péché mortel en Confession, n'obtiendroit pas par l'absolution la rémission de ses péchés; elle profaneroit le Sacrement; le péché qu'elle commettroit seroit mortel.

Conditions de l'examen de conscience. On doit s'examiner avec *attention*; par défaut de cette attention, il est des péchés qu'on ne voit pas; et surtout les péchés d'omission de ses devoirs; les péchés

d'habitude ; les péchés de paroles, comme de vivacité, d'emportement et de médisance, auxquels il est facile de s'accoutumer.

On doit s'examiner avec *sévérité*. Par défaut de sévérité, on regarde comme légers des péchés qui sont griefs. De ce nombre sont les péchés qui sont opposés à l'amour du prochain, et ceux qui outragent la sainte vertu de pureté.

Heureuses les personnes véritablement pieuses, qui sont toujours dans l'excellente disposition de ne point pécher, même véniellement, avec réflexion! Elles n'ont pas besoin d'un long examen ; s'il leur échappe de faire une faute un peu considérable, c'est un monstre toujours présent à leurs yeux, qu'elles n'oublieront pas lorsqu'elles iront se confesser.

Objet de l'examen de conscience. Les personnes dont les Confessions sont rares, qui ne se confessent que tous les trois mois ou moins souvent, ne parviendront pas à découvrir les péchés qu'elles ont commis, sur-tout quand elles n'ont pas une grande crainte de Dieu, si elles ne se servent pas d'une méthode pour s'examiner : elles peuvent se servir avec avantage de celle qui est dans la *Journée du Chrétien*, ou *Pensées chrétiennes* avant la Confession. En voici une.

Méthode pour l'Examen.

« Que ceux qui veulent s'examiner s'interrogent sur sept » points qui sont, 1°. les devoirs à l'égard de Dieu ; 2°. les de-

voirs à l'égard du prochain ; 3°. les devoirs à l'égard de soi-même ; 4°. le nombre de chacun des péchés ; 5°. les circonstances des péchés ; 6°. les péchés d'omission ; 7°. les péchés qu'on a fait commettre aux autres.

» 1°. *Les devoirs envers Dieu* regardent la Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion.

» Dites-vous à vous-même sur la Foi. N'ai-je pas péché contre la Foi, en niant quelqu'article de Foi ; en consentant à des doutes sur quelque vérité de la Foi ; en applaudissant aux discours et aux railleries que font, sur la Religion, ceux qui n'ont pas la Foi ; en lisant ou en prêtant des livres dangereux pour la Foi ; en négligeant de m'instruire sur ce qu'enseigne la Foi, et de prendre les moyens d'animer ma Foi?

» Sur l'*Espérance*. Ne me suis-je pas défié de la miséricorde de Dieu ? N'ai-je pas trop présumé de moi-même ?

» Sur *la Charité* comme amour de Dieu. N'ai-je pas oublié Dieu, » omis de faire des actes de Charité, manqué à mes prières du » matin et du soir, négligé d'offrir à Dieu mes actions, et sur- » tout mes repas, mon travail, mes récréations, le repos de la » nuit ? n'ai-je pas résisté aux bons mouvemens de la grâce ?

» Sur la *Religion*. Ai-je été bien soumis à la volonté de Dieu? » N'ai-je pas manqué de respect dans l'Église pendant la Sainte » Messe et dans les autres temps ? N'ai-je pas donné dans quel- » ques superstitions, tiré ou fait tirer les cartes.... ? — N'ai-je » pas proféré des juremens, prononcé des paroles qui s'y rap- » portent, fait des imprécations ? — N'ai-je pas enfreint les vœux » ou promesses que j'avois faites à Dieu ? N'ai-je pas violé la » sanctification des dimanches et des fêtes; *négativement*, en tra- » vaillant, ou en faisant travailler les autres ; *positivement*, en » manquant à la Messe, ou en l'entendant mal ; en n'assistant » point à la Messe de paroisse, sans raison suffisante, même au- » delà de trois dimanches ; en ne suppléant point par de pieuses » lectures, des prières ou d'autres bonnes œuvres, aux Vêpres, » lorsque je n'ai pu y assister ; en négligeant d'assister aux » Sermons ou autres instructions, ou n'y assistant pas dans le » dessein d'en profiter; en me contentant, ces saints jours, d'enten- » dre une seule Messe basse? — Me suis-je confessé au temps que » mon confesseur m'avoit prescrit de le faire? N'ai-je pas différé

» d'aller me confesser lorsque ma conscience m'a reproché d'avoir
» eu le malheur de commettre un péché mortel? Ai-je été exact
» à faire la pénitence de ma dernière confession? — Ai-je observé
» exactement de faire abstinence les vendredis et les samedis, et de
» jeûner tout le Carême, les Quatre-Temps et les veilles des
» grandes Fêtes où le jeûne est prescrit?

» 2°. *Devoirs à l'égard du prochain.* N'ai-je pas manqué
» au respect, à l'amour, à l'obéissance, à l'assistance que je de-
» vois à mes père et mère? Ai-je été soumis à mes maîtres et à
» mes autres supérieurs? — Est-ce pour Dieu, pour son amour,
» et parce qu'il me le commande, que j'ai aimé mon prochain?
» N'ai-je pas blessé la Charité envers mon prochain par jalousie,
» par envie, par des médisances et des calomnies, par haîne, par
» colère, par des emportemens et de mauvais traitemens? —
» N'ai-je pas violé la justice en m'appropriant ce qui est à lui,
» en retenant injustement ce qui lui appartient; en lui causant
» du dommage; en ne remplissant pas les engagemens que j'avois
» pris? Ai-je réparé le dommage que j'ai causé? Ai-je fait les
» restitutions que j'avois promis, en confession, de faire?

» 3°. *Devoirs à l'égard de soi-même.* Nai-je point fait d'in-
» décence, d'action infâme, seul, avec d'autres? N'ai-je pas pris
» des libertés, fait des regards, prononcé des paroles et chanté
» des chansons déshonnêtes? N'ai-je pas consenti intérieure-
» ment à de mauvaises pensées, à de mauvais desirs? —
» N'ai-je pas conservé des livres, des peintures, des gravures
» propres à faire des impressions dangereuses? — Ai-je évité ce
» qui peut porter au détestable vice contraire à la pureté: les
» danses, les bals, les spectacles, les sociétés de personnes peu
» chastes, les liaisons, les engagemens de cœur? — N'ai-je pas
» péché contre la tempérance par gourmandise, par des excès
» dans le manger, dans le vin, et autres liqueurs capables
» d'enivrer? — N'ai-je pas péché contre la vérité par mensonge,
» faux témoignage? en ai-je fait en Justice?

» 4°. *Nombre des péchés.* Je dois examiner quel est le
» nombre de chaque espèce de péché, puisqu'il est nécessaire
» d'accuser en confession ce nombre. Si j'ai une habitude cri-
» minelle, combien de fois ai-je commis ce péché par mois, par
» semaine, par jour?

» 5°. *Circonstances des péchés.* Dans les péchés que j'ai » commis, n'y a-t-il pas des circonstances qui en augmentent la » malice? N'y en a-t-il pas qui ont fait que mes péchés ont eu » plusieurs malices, ayant transgressé par la même action plu- » sieurs commandemens?

» 6°. *Omission de ses devoirs.* Si je les ai remplis, est-ce » pour Dieu? N'ai-je pas apporté de la négligence dans leur » accomplissement? N'y en a-t-il pas que je n'ai point remplis?

» 7°. *Péchés qu'on fait commettre aux autres.* N'ai-je pas » porté quelques personnes à pécher par mes ordres, mes con- » seils, mes exemples? Ne leur ai-je pas donné des occasions » de pécher? — N'ai-je pas *coopéré* au péché des autres, en » fournissant des adresses à des personnes qui avoient des liai- » sons dangereuses, en leur donnant des lieux de rendez-vous, » en remettant des lettres? N'ai-je pas favorisé le mal? — Ai-je » empêché le mal, quand je le pouvois et que je le devois?

On connoîtra, dans l'examen qu'on fera, les péchés dont on s'est rendu coupable, leur nombre et leurs circonstances, si on desire véritablement les découvrir; si, pour les découvrir, on a eu soin de demander à Dieu ses lumières; si, en suivant une bonne méthode, on écoute la voix de sa conscience.

Lorsqu'on s'examinera pour faire une confession générale, ou une confession qui date depuis plusieurs années, il sera utile à certaines personnes de mettre par écrit, en abrégé, les péchés qu'elles reconnoîtront avoir commis, en lisant cette méthode. Ces personnes feront encore très-bien, pendant leur examen de conscience, de penser que Dieu est présent, et de lui dire souvent: *Pardon, Seigneur, pardon.*

Après l'examen, on doit s'exciter à la contrition;

et après s'y être excité, il faut produire de cœur des actes de contrition. On conseille de réciter alors bien lentement et avec beaucoup d'attention *Je me confesse à Dieu tout-puissant, etc.*

TRAITS HISTORIQUES.

Une personne qui faisoit une retraite avoit écrit sa confession générale. Le cahier qui renfermoit sa confession se présenta à ses yeux aussitôt après sa méditation sur l'*Enfer*. Elle avoit été pénétrée de crainte en la faisant, mais sa crainte redoubla à la vue de ce cahier. Elle fut vivement touchée de cette réflexion qu'elle fit : *oh! que de bois pour un si grand feu! n'y a-t-il aucun moyen de l'éteindre?* Elle se détermina, pour se préserver de cet Enfer, à faire de grands sacrifices, et à suivre exactement un bon réglement de vie. Elle fut fidèle à sa résolution; et après avoir vécu chrétiennement, elle mourut saintement.

Monsieur de Caulet se convertit à l'occasion d'une demoiselle éprise de l'amour du monde et toute occupée de vanité, qui mourut subitement. Malheur à moi si je meurs dans l'état où je suis, se dit-il à lui-même, après avoir été témoin de la mort imprévue de cette personne qu'il connoissoit beaucoup! Dès ce moment, il renonça aux vues d'ambition qu'il avoit. Il se mit pour quelque temps dans une maison ecclésiastique, pour purifier parfaitement sa conscience par une confession générale qu'il fit le plus parfaitement qu'il put. Il ne sortit de sa retraite que lorsqu'il fut bien résolu de mener la vie d'un Saint. Ce fut ensuite un excellent prêtre très-mortifié, un homme d'oraison, qui prêchoit très-souvent et toujours avec le zèle d'un apôtre. On l'appeloit le prédicateur des fins dernières, par ce qu'il en parloit dans tous ses discours. Pour ne point oublier ni ses péchés, ni ses fins dernières, il avoit sur son prie-Dieu, au milieu duquel étoit un Crucifix, d'un côté un bras de la demoiselle morte subitement, qu'on avoit retiré du cercueil, et de l'autre côté sa confession générale qu'il avoit eu soin d'écrire. Il disoit souvent à Jésus-Christ : je vous supplie d'effacer mes péchés avec vôtre précieux Sang, et de m'accorder la grâce d'une sainte mort.

LEÇON XX.

De la Manière de se confesser.

(CATÉCHISME.)

Lorsqu'on est près de se confesser, il faut se mettre à genoux, demander la bénédiction du prêtre en disant : *Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché;* ou en latin : *Benedic mihi, pater, quia peccavi;* réciter le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ;* dire depuis quel temps on ne s'est pas confessé, et s'accuser ensuite de tous ses péchés.

Après s'être accusé de tous ses péchés, il faut dire : *de ces péchés, et de ceux dont je ne me souviens pas, j'en demande pardon à Dieu de tout mon cœur, et à vous, mon père, pénitence et l'absolution si vous m'en jugez digne.*

Il faut ensuite écouter attentivement ce que le prêtre nous dit; et s'il ne nous trouve pas suffisamment disposé pour recevoir l'absolution, se soumettre à son jugement avec humilité, puis achever le *Confiteor*, et faire un acte de contrition.

Voici ceux qui ne sont pas suffisamment disposés pour recevoir l'absolution : ce sont ceux qui ne veulent pas se corriger de leurs péchés, en fuir les occasions, satisfaire à Dieu et au prochain, et ceux qui ne sont pas suffisamment instruits.

Pour se corriger de ses fautes, il faut se défier de soi-même, et se tenir continuellement sur ses gardes.

Il faut encore éviter les occasions et les compagnies qui nous portent au mal, prier beaucoup et fuir l'oisiveté.

EXPLICATION.

On se met à genoux pour se confesser, afin d'exprimer, par cette posture humiliante, qu'on est dans la confusion, et pénétré de douleur d'avoir

offensé Dieu, dont on reconnoît que son confesseur est le ministre. Il faut donc alors s'humilier intérieurement et se repentir véritablement de ce qu'on a eu le malheur de pécher.

On donne au Prêtre le nom de Père, *bénissez-moi, mon père.* Votre confesseur est le père de votre ame ; sa fonction, dans le saint Tribunal, est de former Jésus-Christ dans votre cœur, de ressusciter en vous la vie de la grâce, si vous l'avez perdue, ou de l'augmenter, si vous êtes vivant aux yeux de Dieu par la justice. Regardez-le comme un père tendre qui a du zèle pour votre salut : s'il est votre père spirituel, vous devez l'honorer, avoir en lui une grande confiance, et être disposé à lui obéir.

Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché. Ce n'est pas parce qu'on a péché, qu'on mérite d'être béni ; en péchant on s'est rendu indigne d'être béni de Dieu par le canal de son ministre. Ces paroles signifient : Obtenez-moi, mon père, les grâces de conversion, et de recevoir l'absolution étant bien disposé, parce qu'ayant eu le malheur de pécher, je m'en repens de tout mon cœur.

Le *Confiteor* est une excellente formule d'acte de contrition ; en le récitant, il faut entrer dans le sens des paroles que renferme cette prière. On s'y confesse en général de ses péchés à Dieu, à Marie, à Saint-Michel, aux saints Apôtres Pierre et Paul, et à tous les Saints, reconnoissant qu'on est coupable, très-coupable, et qu'on ne peut imputer qu'à soi-même les péchés dont on a souillé son ame. On

s'y recommande à la miséricorde de Dieu, et on invoque les Saints, afin de l'obtenir par leur intercession.

C'est après cet aveu général de ses péchés, qu'on en fait l'accusation détaillée au ministre du Seigneur. Il faut lui dire auparavant depuis quel temps on ne s'est pas confessé, si l'on a reçu alors l'absolution, et si l'on a accompli exactement et religieusement la pénitence sacramentelle qui avoit été imposée.

En disant ses péchés, on doit se souvenir qu'on s'accuse devant son juge, et par conséquent parler d'un ton qui montre qu'on est humilié de ce qu'on s'est rendu coupable envers Dieu, et qu'on en gémit.

Lorsqu'on a fait avec sincérité une accusation entière de ses péchés, on lui dit qu'on en demande pardon à Dieu. Celui qui, dans le saint Tribunal, n'a pas une véritable douleur de ses péchés, ment donc à Dieu dans la personne de son ministre, en disant qu'il demande pardon à Dieu; et en mentant à Dieu, ne se moque-t-il pas de lui?

Il demande au ministre du Seigneur, à qui il a confessé ses péchés, deux choses, la pénitence et l'absolution.

En lui demandant une pénitence, le pénitent le prie de lui ordonner ce qu'il faut qu'il dise ou qu'il fasse pour se punir des péchés qu'il a accusés, et pour se préserver de retomber dans de semblables fautes. Il sait, ou il doit savoir qu'il faut que toute iniquité, sans exception, soit punie en ce monde

ou en l'autre; ici-bas par le pécheur lui-même, ou après cette vie par un Dieu vengeur.

En lui demandant l'absolution, il reconnoît que le Prêtre a reçu de Jésus-Christ le pouvoir divin de remettre les péchés, il le prie de lui accorder cette inestimable faveur; mais il ajoute, *si vous m'en jugez digne*, et il achève le *Confiteor*. Par l'institution de Jésus-Christ, le confesseur est établi juge; il est obligé de suivre les règles d'une prudence chrétienne et raisonnable; il ne peut jamais, sans trahir son ministère, prononcer une sentence favorable, lorsqu'il a sujet de croire que Dieu ne la ratifiera pas; cette douceur, cette indulgence criminelle ne déchargeroit pas le pénitent et chargeroit le confesseur, disoit Saint-Ambroise.

Non seulement une absolution qu'on donne à un pécheur qui n'est pas disposé suffisamment, ne lui est d'aucun secours, mais encore elle lui est très-nuisible; elle devient souvent le sceau de sa réprobation, la vraie cause de sa perte. En voici la raison:

Ce pénitent qui a reçu l'absolution sans être bien disposé à la recevoir, prend cette rémission apparente de ses péchés pour une rémission véritable. Dès-lors il ne pense plus à ces péchés, qu'il croit lui être remis, quoiqu'ils ne le soient pas; il ne s'en repent plus, il ne s'en accusera plus; et par conséquent ces péchés subsistent et ils subsisteront toujours. Cette fausse absolution l'aura rendu coupable de sacrilége, et les confessions qui suivront

cette confession mal faite seront autant de sacriléges: il s'applaudira intérieurement et se félicitera sur quelques bonnes œuvres que les hommes loueront peut-être ; mais devant Dieu, il sera dénué de tout, dans une grande misère, pauvre, aveugle, et réprouvé. — Tel est le service que lui aura rendu ce ministre prévaricateur, en lui disant: *Allez-vous-en en paix, vous devez avoir la paix*, tandis qu'il n'y a point eu pour lui de paix avec Dieu.

Le pénitent doit écouter la morale que lui fait le ministre de Jésus-Christ, après qu'il lui a accusé ses péchés, comme s'il la recevoit de la bouche même de Jésus-Christ; il doit y être si attentif qu'il puisse s'en rappeler, et être en état d'en rendre compte.

Pour être bien disposé à recevoir l'absolution, il faut, pour le passé, avoir une douleur sincère d'avoir offensé Dieu, et pour l'avenir, être dans la ferme résolution de ne plus retomber dans aucun péché au moins mortel.

C'est à un confesseur éclairé, pieux et zélé, à juger si on est ainsi disposé; mais il faut, pour qu'il le puisse, lui exposer avec la plus grande sincérité l'état de son ame; on pourra ensuite s'en rapporter à son jugement sur la promptitude ou le délai de cette absolution.

Causes du délai de l'absolution. Il est important que les Fidèles sachent les sept causes pour lesquelles les confesseurs sont obligés de différer l'absolution. Lorsqu'ils les connoissent, ils ne sont pas surpris

s'il arrive qu'on la leur diffère, ils se soumettent volontiers à ce délai, et ils sont portés à faire des efforts pour s'en rendre dignes.

Première cause. *L'ignorance de ce que tout Chrétien doit savoir pour être en état de grâce.* On ne doit pas donner l'absolution à ceux qui ne sont pas instruits des Mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, et de la substance du Sacrement qu'ils doivent recevoir; ni à ceux qui ne savent pas par cœur les principales prières du Chrétien, qui sont le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo*, ainsi que la formule des actes de Foi, d'Espérance, de Charité, et de Contrition.

Seconde cause. *La haine du prochain.* Jésus-Christ a dit: Aimez vos ennemis. Aimer son prochain, quel qu'il soit, est le précepte spécial du Sauveur. Il a placé à la tête de tous ses Commandemens la Charité, qui forme dans les ames l'habitude de la grâce sanctifiante.

Troisième cause. *La retenue injuste du bien d'autrui.* Le péché ne peut pas être remis, si l'on ne restitue pas, lorsqu'on le peut, et si l'on n'est pas disposé à restituer dès qu'on le pourra, supposé qu'on ne le puisse pas. Le confesseur ne peut pas se fier aux promesses qu'on a faites en confession de restituer, si on ne les a pas exécutées, quoiqu'on ait pu le faire.

Quatrième cause. *Toute habitude au péché mortel.* Ce n'est que par une épreuve suffisante, que le confesseur peut être moralement assuré que le pé-

nitent, qui est dans une mauvaise habitude, est corrigé et a une contrition sincère. Ainsi, il doit différer l'absolution à ceux qui sont dans l'habitude de commettre des péchés contre la pureté, de donner dans des excès de vin, de s'abandonner à la colère, et de déchirer la réputation du prochain.

Cinquième cause. *L'omission du devoir de Chrétien, et de son état, en matière grave.* On ne peut donner l'absolution à ceux qui ne remplissent pas les devoirs de la sanctification des Dimanches et des Fêtes, de la Prière, des exercices de Piété nécessaires, ainsi qu'à ceux qui ne remplissent pas les devoirs de leur profession, de leur charge. Le confesseur ne peut pas être assuré moralement que le Pénitent surmontera cette négligence ; il n'y a qu'une épreuve suffisante qui puisse lui donner cette certitude.

Sixième cause. *L'occasion prochaine du Péché Mortel*, pour ceux qui ne veulent pas la quitter quand ils le peuvent ; ce refus de la quitter fait éclater leur mauvaise volonté et leur peu de Contrition.

Septième cause. *Le défaut de Contrition*, qui se manifeste trop souvent par les propos de ceux qui se confessent, par leur impatience et leurs répliques.

Il est encore quelquefois utile de différer l'absolution pour des péchés véniels ; lorsqu'on voit que c'est un moyen sûr d'en faire perdre l'habitude ou de la diminuer.

TRAITS HISTORIQUES.

Après s'être examiné, on pourra réciter avec beaucoup de fruit cette prière du saint Pape Pie V. — Adorable Jésus, qui m'avez aimé jusqu'à vouloir mourir sur une Croix pour l'expiation de mes péchés, je vous en conjure par l'intercession de Marie, votre sainte mère, ouvrez vos oreilles comme vous les ouvrîtes aux prières de David lorsqu'il vous dit, *j'ai péché.* — Ouvrez vos yeux, et jetez un regard de compassion et de bonté sur ce misérable pécheur vivement affligé de vous avoir offensé, comme vous les jetâtes sur Pierre qui vous avoit renié, et qui pleura ensuite amèrement. — Ouvrez vos lèvres, et dites-moi comme à Madeleine la pécheresse, lorsqu'elle étoit prosternée à vos pieds, *Vos péchés vous sont remis.* — Ouvrez vos bras pour me recevoir dans votre sein, et me donner un baiser de paix, comme vous en donnâtes un à l'Enfant Prodigue, quand il vous dit: mon père, j'ai péché, je ne suis pas digne d'être appelé votre enfant. — Ouvrez-moi votre cœur, et permettez-moi d'y entrer, d'y demeurer, d'y vivre et d'y mourir, afin d'y être jugé et d'être traité éternellement selon votre grande miséricorde. Que mon cœur soit dans votre cœur comme dans un lieu de délices, de sûreté et de défense. Que mon cœur, souillé de tant de péchés, soit purifié dans votre cœur, qui est une fournaise d'amour, et faites qu'il y brûle de l'amour pénitent d'un Saint-Augustin.

Un patrice romain, appelé Jules, conçut une passion criminelle pour Hortensia, femme de mauvaise vie. Ce fut en vain qu'un noble Polonais, nommé Stanislas, excellent Chrétien, qui habitoit alors à Rome, fit tout ce qu'il put pour engager Jules, son ami, à ne jamais plus voir cette misérable créature, qui seroit, lui disoit-il, la cause de sa perte éternelle. Cependant le zélé Stanislas crut avoir tout gagné, lorsque son ami fut obligé, pour des affaires indispensables, de quitter Rome. Il en fut absent pendant sept ans, après lesquels il y revint étant malade. Quel sujet d'affliction pour Stanislas, quand faisant visite à Jules pour le féliciter de son retour, et lui donner des preuves de son amitié, il apprit qu'il voyoit encore Hortensia, et qu'il vivoit comme autrefois avec elle! La maladie du malheureux Jules de-

vint bientôt très-dangereuse, et son ami le pria, le pressa de renoncer à sa passion, et de faire une bonne confession, pour obtenir de Dieu miséricorde. Il refusa constamment en disant : *le mal est sans remède; il n'y a plus pour moi de miséricorde.* Un accident survint, le malade fut à l'extrémité. Stanislas prosterné devant un Crucifix supplia Jésus-Christ, en poussant des soupirs et en versant des larmes, d'avoir pitié de l'ame de Jules. Le crucifix parut alors couvert de sang, et Jésus-Christ fit entendre ces paroles. « Je suis juste, Jules a méprisé » ma miséricorde, ce sang l'accusera à mon Tribunal. » Le moribond rendit le dernier soupir ayant le visage teint de sang. Hortensia, qui se trouva présente à sa mort, fut vivement frappée de ce qu'elle avoit vu et entendu. Elle se convertit sincèrement. (*P: Alphonse Modron, Barnabite.*)

Un grand serviteur de Dieu, nommé Alquirin, qui étoit rempli de charité envers les malades, et qui pansoit leurs plaies comme s'il eût pansé les plaies de Jésus-Christ, auxquelles il avoit une grande dévotion, fut visité dans sa dernière maladie par un pieux personnage d'une grande considération. « Comment » vous trouvez-vous, mon cher malade, lui dit-il ? Il répondit : « Bien, très-bien, cela ne peut pas aller mieux, je vais à mon » Seigneur; je serai bientôt avec lui. » — Il lui fit cette autre question : « Les douleurs que vous ressentez sont-elles grandes? Ne » redoutez-vous pas un peu la mort? » Sa réponse fut : « Je suis » bien tranquille, et même dans l'alégresse, parce que le Sei» gneur m'a prévenu de sa douce bénédiction. Elle a eu la vertu » de faire cesser les douleurs que j'éprouvois dans mon corps, et » d'ôter de mon cœur toute inquiétude. » — « Pour notre édifica» tion, ajouta-t-il, dites-nous quelle est la faveur spéciale dont » Dieu vous a gratifié. » Alquirin répondit: « Une heure avant que » vous vinssiez visiter ce misérable pécheur, Jésus-Christ m'a » apparu; la bonté éclatoit sur son visage; il a jeté sur moi de » tendres regards, et m'a montré ses plaies sacrées; il m'a dit » ensuite ces consolantes paroles : « Tes péchés ne subsistent plus en » ma présence, ils sont effacés; viens donc avec confiance; viens, » considère et baise avec respect ces plaies que tu as aimées, et » dont tu as pris soin dans celles de mes membres souffrans. — » Plein d'assurance, appuyé sur la promesse de mon Sauveur, je

» ne crains point de mourir, je conserve dans mon cœur l'espé-» rance certaine de jouir bientôt de mon Dieu pour l'éternité. » (*Lohner Bibl.*)

LEÇON XXI.

De la Satisfaction.

(CATÉCHISME.)

La satisfaction est la réparation de l'injure que nous avons faite à Dieu, et du tort que nous avons fait au prochain.

Nous ne pouvons pas offrir à Dieu une satisfaction suffisante pour nos péchés dans une proportion parfaite.

Nous ne le pouvons pas, parce que la majesté de Dieu que nous offensons est infinie, et que notre satisfaction ne l'est pas.

Nous devons nous efforcer de satisfaire à Dieu, pour faire avec sa grâce ce que nous pouvons, attendant le reste de sa bonté.

Nous pouvons néanmoins offrir à Dieu une satisfaction suffisante en quelque manière, parce qu'avec sa grâce nous pouvons lui offrir une satisfaction dont il veut bien se contenter.

Ce qui donne le prix à nos satisfactions, c'est la satisfaction de Jésus-Christ, qui est infinie, à laquelle nous unissons les nôtres comme nous pouvons.

Jésus-Christ a satisfait pour nous plus que suffisamment.

S'il ne nous remet pas les peines temporelles en nous remettant la peine éternelle, c'est par bonté et pour nous retenir davantage dans la crainte.

Les œuvres qu'on appelle satisfactoires sont les œuvres que le prêtre nous impose en pénitence, comme sont principalement la prière, l'aumône et le jeûne, qui comprend les austérités et toutes les privations de ce qui flatte à la nature.

Nous pouvons aussi satisfaire à Dieu par les afflictions qu'il nous envoie, en les endurant patiemment en esprit de pénitence.

Satisfaire au prochain, c'est lui rendre ce qu'on lui a ôté; son *bien*, si on l'a dérobé; son honneur, si on l'a calomnié, ou qu'on ait blessé en quelque manière sa réputation.

Il faut satisfaire au prochain quand on l'a offensé, et pour cela lui faire réparation et se réconcilier avec lui.

La confession de celui qui ne veut pas sati faire lui est inutile.

Nous devons desirer qu'on nous impose des pénitences qui servent à nous corriger de nos habitudes vicieuses, et à expier nos péchés.

Ces pénitences doivent encore servir à nous rendre conformes à Jésus-Christ souffrant et crucifié pour nos péchés.

Ceux qui, étant réconciliés avec Dieu par le Sacrement de Pénitence, n'auront pas suffisamment satisfait pour leurs péchés en cette vie, satisferont en l'autre par des peines bien plus rigoureuses.

Ils souffriront ces peines dans le Purgatoire.

EXPLICATION.

La plupart des Chrétiens sentent la nécessité de la Contrition, du ferme propos et d'une Confession entière, pour obtenir la rémission de leurs péchés; mais parmi eux, il en est beaucoup à qui il semble qu'après avoir reçu l'Absolution, tout est fini; ils sont peu frappés de la satisfaction qu'ils doivent faire. Cependant il est nécessaire que le Pécheur satisfasse à la justice de Dieu, par des œuvres laborieuses et pénibles, pour les péchés commis après le Baptême qui lui ont été remis par le Sacrement de Pénitence.

Le Sacrement de Pénitence remet au Pécheur converti la coulpe de ses péchés et la peine éternelle due aux péchés mortels dont il s'étoit rendu

coupable ; mais il lui reste ordinairement, pour ces péchés remis, une peine à expier, une peine qui doit avoir quelque proportion avec l'outrage qu'il a fait à la Majesté de Dieu, en se révoltant contre ce grand Dieu, lui qui n'est devant lui que comme le néant. Cette peine, qu'on appelle temporelle, doit être dès-lors d'une mesure effrayante ; il faut que le pécheur, quoique réconcilié avec Dieu, l'expie ou en ce monde ou après sa vie. On ne peut nier cette vérité, qui est de foi. C'est un dogme Catholique, qui est fondé non seulement sur des textes très-précis de la Sainte Écriture, mais encore sur la constante pratique de l'Église. On appelle satisfaction la nécessité où sont les pécheurs qui ont été absous, de subir cette mesure de peines qui accompagne nécessairement le Sacrement de Pénitence.

Les courtes prières et les légères mortifications que les confesseurs se contentent d'imposer à ceux qui se présentent à eux dans le saint Tribunal, ne suffisent pas pour remplir toute la mesure des peines temporelles qu'exige la justice de Dieu, en expiation des péchés pardonnés. Ces pénitences sont-elles proportionnées à la Majesté de l'Etre des Etres, que les pécheurs ont outragé, et aux tourmens éternels de l'Enfer, en commutation desquels cette satisfaction leur est imposée ? Les Chrétiens des premiers siècles, qui avoient été instruits par les Apôtres et leurs premiers successeurs, avoient une idée bien différente de la pénitence que les pécheurs devoient faire ; et les règles gé-

rales de l'Église jusqu'au dixième siècle, mon-nt clairement quelle rigoureuse pénitence les cheurs devoient embrasser, pour satisfaire à la stice de Dieu, afin de se préserver de la pénitence laquelle ils seront condamnés après leur vie, ur les péchés qui leur ont été remis.

L'esprit de l'Église n'a point changé en per-ettant que les Ministres de la réconciliation imposent pas aux Pénitens de nos jours des pé-tences rigoureuses. C'est la charité, c'est un zèle udent qui lui inspire cette condescendance. Elle égard à leur foiblesse, et veut leur rendre l'ap-oche du Sacrement de pénitence plus facile. Elle exige si peu, que pour s'efforcer d'arracher leurs nes au feu éternel. En agissant ainsi, elle sait en qu'ils ne se préserveront pas des tourmens du rgatoire, si après avoir obtenu la rémission de urs péchés, ils n'en font pas une pénitence rigou-use, et elle ne cesse point de l'annoncer de utes parts par les ministres de l'Evangile.

Mais de ce que l'Eglise a bien voulu adoucir sur e point la rigueur de sa discipline, desirant plus rdemment de nous empêcher d'être précipités dans Enfer, que d'abréger pour nous le Purgatoire, que evons-nous desirer, que devons-nous faire? De-irons qu'on nous impose de fortes pénitences, et emplissons avec la plus exacte fidélité celles qui ous seront prescrites.

Desirons de fortes pénitences: il est certain que out ce que nous n'acquitterons pas en cette

vie, de cette mesure d'œuvres satisfactoires que nous devons remplir, nous l'acquitterons dans l'autre. Ne nous est-il donc pas beaucoup plus avantageux d'expier nos péchés ici-bas qu'après cette vie? Etant sur la terre, nous sommes dans la voie; mais lorsque nous souffrirons dans le Purgatoire, nous serons dans le terme. Cette vie présente est le temps de la miséricorde de Dieu, et la vie future sera celui de sa justice. En faisant pénitence sur la terre, Dieu s'attendrira sur notre sort, ce Dieu de bonté nous favorisera de plus de grâces, à proportion des sacrifices que nous ferons pour l'expiation de nos péchés; et en y correspondant, avec peu nous acquitterons beaucoup, tandis qu'après notre mort, si nous n'avons pas fait une pénitence assez rigoureuse, Dieu n'écoutera plus que la voix de la justice. Il nous fera subir à la rigueur la satisfaction qu'auront méritée nos offenses.

Accordons-nous donc avec Dieu que nous avons offensé; réglons promptement nos comptes tandis que nous sommes dans la voie et qu'il nous y exhorte; si nous ne le faisons, il sera lui-même notre juge; nous serons mis dans la prison, dans le purgatoire, dont nous sommes menacés, et nous n'en sortirons point que nous n'ayons payé jusqu'à la dernière obole. Personne n'en est tiré qu'après avoir acquitté tout ce qui est dû à sa Sainteté et à sa justice.

Heureux les pénitens que les Confesseurs ne

traitent pas avec trop d'indulgence, et à qui ils persuadent efficacement de faire de rigoureuses pénitences qu'il leur impose ! De telles pénitences leur font mieux sentir la grandeur de leurs fautes; elles ont plus de vertu pour les retirer de leurs mauvaises habitudes, pour les préserver de la rechûte, pour les purifier et les sanctifier. Que de douceurs ils ressentent quand ils ont rempli avec ferveur ces œuvres humiliantes, mortifiantes, qui ont si fort coûté à la nature ! Qu'ils ont sujet de bénir celui qui, en les faisant souffrir, a opéré en eux une parfaite guérison, et les a fait courir dans le chemin qui conduit sans détour à une vie éternellement bienheureuse !

On n'impose communément aujourd'hui, à ceux qui se confessent, que des pénitences très-légères, et néanmoins comment s'en acquitte-t-on ? N'y en a-t-il pas beaucoup qui les diffèrent, qui les remettent, qui manquent à des circonstances qui en faisoient partie, et même qui les omettent entièrement? Ne sont-ils pas coupables ? Quel est leur péché !

Nous devons remplir exactement toutes les œuvres qui nous sont imposées en Confession pour pénitence. Cette obligation est étroite. C'est l'Église qui nous ordonne de faire les œuvres que notre Confesseur nous prescrit ; l'Eglise dont l'autorité est sacrée, puisqu'elle agit en tout au nom de Jésus-Christ.

Ceux qui négligent leur pénitence sacramentelle

sont d'autant plus inexcusables qu'elle est ordinairement plus facile à accomplir. Cette négligence rend leurs dispositions très-suspectes. Comment peut-on concilier une telle négligence avec une contrition sincère, une véritable conversion?

Il faut être fidèle à accomplir sa pénitence, non seulement quant à la substance, mais encore quant à la manière, aux jours et aux lieux déterminés. On n'a point droit de changer, de son autorité, des prières ordonnées contre d'autres, quand même elles seroient incomparablement plus longues.

Celui qui s'examine pour se confesser, *doit commencer* par-là son examen, et s'il reconnoît qu'il l'a différé ou qu'il n'en a fait qu'une partie, ou qu'il l'a faite sans dévotion, il convient qu'il commence sa confession par l'accusation de ce péché.

S'il arrive qu'étant hors du confessionnal, on ne se ressouvienne pas de la pénitence qui a été enjointe, on doit y suppléer par une pénitence qu'on s'imposera soi-même.

Mais puisque les Confesseurs ne nous prescrivent que des pénitences très-légères, de peur de nous rebuter, ou de nous rendre plus coupables si nous ne les faisons pas, suppléons au ménagement dont l'Eglise use à notre égard, par d'autres œuvres satisfactoires: il en est de nécessaires et de libres.

J'appelle œuvres satisfactoires *nécessaires*, tout ce que nous avons à souffrir en remplissant les devoirs de notre état; embrassons ces travaux, ces

peines avec courage, supportons-les avec patience, offrons-les à Dieu avec soumission. — Tout ce que nous avons à souffrir lorsque Dieu nous envoie des maladies, des infirmités; unissons nos souffrances à celles que Jésus-Christ a bien voulu endurer pour notre Salut. — Tout ce que nous avons à souffrir dans les événemens funestes, dans les pertes de bien, de personnes qui nous étoient chères; bénissons alors le Seigneur. — Tout ce que nous avons à souffrir de la part de ceux qui nous environnent, et de ceux avec qui nous avons des rapports; supportons avec une patience inaltérable leurs humeurs, leurs travers, leurs mépris, leurs colères, leurs injures, leurs médisances. Supportons ces amertumes chrétiennement. En un mot acceptons, pour l'expiation de nos péchés, toutes les Croix qu'il plaira à Dieu de nous envoyer.

A ces satisfactions inévitables, joignons-en d'autres volontaires: parmi ces œuvres satisfactoires volontaires et libres, il en est qui regardent Dieu, comme la prière et les exercices de piété; d'autres qui regardent le prochain, comme l'aumône et les actions de charité et de zèle; d'autres enfin, le jeûne et les autres mortifications. *La prière*, disoit l'Archange Gabriel à Tobie, *accompagnée du jeûne et de l'aumône, est plus précieuse que tous les trésors de l'Univers*. Tels sont les moyens de satisfaire à la justice de Dieu sur la terre, pour les peines temporelles que nous avons méritées, et de nous préserver du Purgatoire. Si nous consultons nos véritables

intérêts, nous ne cesserons point de prier, d'exercer la charité et de nous mortifier de quelque manière.

TRAITS HISTORIQUES.

On vit autrefois un Saint-Paul, le premier des hermites, un Saint-Antoine, une Sainte-Marie l'Égyptienne, et tant d'autres qui marchèrent sur leurs traces, renoncer à tout ce qu'ils possédoient sur la terre, s'enfoncer dans de sombres déserts, se couvrir de cilices et ne vivre que de racines sauvages. C'étoit pour satisfaire à la justice de Dieu qu'ils agissoient ainsi.

J'ai vu des pécheurs convertis, dit Saint-Jean Climaque, qui, pour satisfaire à la justice de Dieu, s'étoient retirés dans une prison. Parmi ces heureux criminels, les uns debout et découverts, passoient des nuits entières combattant le sommeil; d'autres *qui*, les mains liées derrière le dos et les yeux attachés au Ciel, s'offroient à Dieu comme des victimes vivantes; d'autres qui, prosternés contre terre, la frappoient de leurs fronts; d'autres qui se déchiroient de coups, suppliant le Seigneur de leur faire miséricorde; d'autres qui ne mangeoient qu'aussi peu de pain qu'il en falloit pour ne pas mourir de faim, et qui ne buvoient qu'aussi peu d'eau qu'il étoit nécessaire pour ne pas mourir de soif. On les eût pris pour des squelettes vivans. Les prières qu'ils adressoient à Dieu, les soupirs et les cris perçans que la contrition de leurs péchés leur faisoit pousser vers le Seigneur, étoient capables de toucher des cœurs de pierre; leur lit de mort étoit la terre, sur laquelle étoit de la cendre, et ils étoient couverts d'un cilice. — Voilà ce qu'a vu Saint-Jean Climaque dans un monastère enfoncé dans les bois, appelé *de la Prison*, qu'il voulut visiter en personne. Il rapporte ce qu'il a vu dans son livre des Degrés de la pénitence.

Les Conciles et les écrits des Saints Pères indiquent quelle étoit la pénitence publique que l'Église imposoit pour des péchés connus et énormes.

Cette pénitence consistoit en quatre degrés qui étoient ceux des pleurans, des écoutans, des prosternés et des consistans. — Les *pleurans* étoient, aux heures des offices, dans un vestibule sans toit, placé au-devant de l'Église, où il leur étoit défendu d'entrer.

Ils se tenoient a genoux gémissant sur leurs péchés, et ils conjuroient les Fidèles qui y entroient de prier pour eux. — Les *écoutans* étoient appelés ainsi, parce qu'ils étoient admis aux instructions, sans pouvoir assister au Saint Sacrifice. — Les *prosternés* étoient prosternés contre terre pendant qu'on faisoit sur eux des prières. Ils étoient admis à celles qui précédoient la célébration des divins mystères, mais ils étoient obligés de sortir de l'Eglise aussitôt après la lecture de l'Evangile. — Les *consistans* pouvoient assister au Sacrifice de la Messe dans son entier; mais il ne leur étoit pas permis de communier. — Les pécheurs scandaleux passoient successivement par ces divers degrés de pénitence, et ils y demeuroient plus ou moins selon la grandeur de leurs péchés.

Lorsque l'usage des pénitences publiques eut cessé, l'Eglise forma, dans des Conciles, des canons pénitentiaux auxquels les confesseurs devoient se conformer dans l'exercice du Sacrement de Pénitence; ils ont été en vigueur jusqu'au dixième siècle. On voit, par ces canons, combien étoit rigoureuse la pénitence qu'on imposoit aux pécheurs. — Ceux qui avoient consulté les devins étoient condamnés à sept ans de pénitence. — Ceux qui avoient commis un parjure devoient jeûner quarante jours au pain et à l'eau, et faire sept années de pénitence. — Ceux qui avoient blasphémé publiquement devoient faire amende-honorable à genoux devant la porte de l'Eglise pendant la Messe solemnelle, et jeûner au pain et à l'eau sept vendredis. — Ceux qui avoient causé du scandale en parlant dans l'Eglise pendant le Service divin étoient obligés de faire dix jours de jeûne au pain et à l'eau. — Ceux qui avoient commis un crime contraire à la pureté étoient en pénitence pendant trois ans, sept ans, dix ans, et même quelquefois toute la vie, suivant que les crimes qu'on avoit commis étoient plus ou moins énormes.

Une dame romaine appelée Fabiole, jugeant son mariage nul, ayant été trompée par de mauvais conseils qu'elle n'auroit pas dû écouter, en contracta un autre. Ce nouveau mariage causa du scandale. Elle se repentit amèrement de ce péché pour lequel elle se soumit à la pénitence publique. Elle se prosterna contre terre au milieu de l'Eglise, revêtue d'un sac et ayant la tête couverte de cendre. L'entrée du Temple et la participation aux saints Mys-

tères lui furent interdites pendant un long espace de temps. Après qu'elle eut consommé sa pénitence, elle vendit tous ses biens, en distribua une partie aux pauvres, et fonda à Rome un hôpital pour les malades.

L'Empereur Théodose se soumit à la pénitence publique, parce qu'il avoit donné contre les habitans de Thessalonique qui s'étoient révoltés contre lui, des ordres cruels qui furent exécutés. Pendant huit mois entiers, il ne porta point la pourpre impériale, ni les autres marques de son autorité souveraine, il fut privé de pouvoir entrer dans le Temple, et se livra à des œuvres satisfactoires très-humiliantes, priant sans cesse le Seigneur de lui pardonner son crime.

LEÇON XXII.

Des Indulgences.

(CATÉCHISME.)

La foi nous enseigne sur les indulgences, que l'Église a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de les accorder, et que l'usage en est très-salutaire au peuple Chrétien.

Les indulgences sont si salutaires, parce qu'elles sont établies pour relâcher la rigueur des peines temporelles dues au péché.

Il n'est pas nécessaire de savoir précisément comment cette rigueur est relâchée, il suffit de croire qu'une bonne mère, comme l'Église, ne donne rien à ses enfans qui ne serve véritablement à les soulager en cette vie et en l'autre.

L'intention de l'Église n'est pas de nous décharger, par les indulgences, de l'obligation de satisfaire à Dieu : l'esprit de l'Église est, au contraire, de n'accorder les indulgences qu'à ceux qui se mettent en devoir de satisfaire de leur côté à la justice divine.

Les indulgences nous servent beaucoup en toutes manières,

puisque nous avons toujours sujet de croire que nous sommes bien éloignés d'avoir satisfait selon nos obligations.

Il s'ensuit de-là que nous serions ennemis de nous-mêmes, si nous n'avions recours aux grâces et aux indulgences de l'Église.

L'esprit de l'Église, dans la dispensation des indulgences, c'est d'aider les Chrétiens de bonne volonté à s'acquitter envers Dieu, et de suppléer à leur infirmité.

Elle prétend par-là exciter de plus en plus dans les cœurs la piété et l'amour de Dieu, conformément à cette parole de notre Seigneur : *celui à qui on donne davantage doit aussi aimer davantage.*

La meilleure disposition pour bien gagner les Indulgences, c'est de faire le mieux que l'on peut ce qui est prescrit pour les gagner, et d'en attendre l'effet de la miséricorde de Dieu, qui seul connoît le secret des cœurs.

Les Indulgences sont fondées sur les satisfactions de Jésus-Christ et des Saints.

On ajoute les satisfactions des Saints à celles de Jésus-Christ, à cause de la bonté de Dieu qui veut, en faveur de ses plus pieux serviteurs, se laisser fléchir envers les autres.

C'est encore parce que les satisfactions des Saints sont unies à celles de Jésus-Christ, d'où elles tirent toute leur valeur.

Le Pape dans toute l'Église, et les Évêques dans leurs diocèses avec les limitations que l'Église y a apportées, ont le pouvoir de donner des Indulgences.

EXPLICATION.

Il y a un moyen de diminuer les peines temporelles que nous devons par nos péchés à la justice divine. Ce moyen, c'est de faire avec exactitude et religion les œuvres auxquelles sont attachées des indulgences. Dieu veut bien se relâcher de l'étendue des peines que méritent nos offenses à cette condition ; et il a voulu que l'Église fût la dispensatrice de ces indulgences ; que ce fût elle qui en as-

signât le temps, qui en prescrivît les œuvres, qui en déterminât les circonstances. Les fidèles ont un grand besoin d'instruction sur cette matière intéressante.

Les indulgences sont une commutation faite par l'autorité de l'Église, de la peine temporelle qui reste à expier après la rémission du péché, contre une autre peine moindre.

Le péché mortel rend celui qui le commet coupable, et dès-lors il mérite l'Enfer. En se rendant coupable, le pécheur souille son ame de la tache de désobéissance, qu'on appelle *coulpe*. On donne le nom de *peine* au supplice éternel qu'il *mérite* à cause de cette tache.

Tant que le pécheur ne se repent pas sincèrement, son ame est souillée, et elle est digne de la colère de son Dieu; mais s'il revient à Dieu par le retour d'une conversion parfaite, Dieu se ressouvient qu'il est Père, il se laisse toucher, il lui pardonne; il efface la tache qui rendoit ce pécheur abominable à ses yeux, et lui remet la peine éternelle qu'il avoit méritée.

Cependant ce grand Dieu, en exerçant à l'égard de ce pécheur converti sa miséricorde, ne néglige point entièrement les droits de sa justice; il ferme sous les pieds du pécheur les portes de l'Enfer, mais c'est à condition qu'il expiera ses péchés en ce monde par des œuvres satisfactoires de pénitence; et s'il ne le fait, il n'entrera point dans le Ciel sans avoir été purifié dans le feu expiateur du Pur-

gatoire. C'est une vérité de Foi : le corps des Saintes Écritures et les maximes, soit de la Religion, soit de la raison, l'établissent.

Lorsque Dieu invitoit autrefois, par les Prophètes, le peuple d'Israël à retourner à lui, ne lui parloit-il que de la conversion du cœur, que du retour de l'ame, qui opère la grâce sanctifiante? Il y joignoit les œuvres laborieuses de la pénitence; après lui avoir dit par Joël : *Convertissez-vous à moi de tout votre cœur*, il ajoute par d'autres Prophètes : *convertissez-vous par les veilles, les jeûnes et la cendre.*

Que prêchoit le précurseur de Jésus-Christ, sur les bords du Jourdain? De réunir à la contrition des œuvres pénibles satisfactoires; il crioit : Faites de dignes fruits de Pénitence.

Jésus-Christ n'a-t-il pas recommandé souvent le jeûne et l'aumône? et Saint-Paul n'exhortoit-il pas les fidèles à se rendre agréables à Dieu par les jeûnes et les veilles. (2 *Cor.* 6.)

Mais l'Eglise ne joint-elle pas à l'absolution des péchés une pénitence? elle l'a toujours fait, oui toujours, dans tous les lieux, dans tous les temps; et sans interruption depuis qu'elle existe, elle a imposé des œuvres satisfactoires, l'Église de Jésus-Christ, qui est conduite par l'esprit de son divin Fondateur, et qui est munie de son autorité.

Si l'on demande pourquoi Dieu exige des satisfactions pour des péchés dont on a été absous, et qui ont été véritablement remis et effacés, on pour-

roit se contenter de répondre : Dieu l'a voulu ainsi.

On peut ajouter : n'est-il pas bien juste qu'un pécheur qui a eu l'audace d'outrager un Dieu d'une si haute majesté, qui a eu l'ingratitude de se révolter contre un Dieu, son bienfaiteur continuel, qui a eu la perfidie d'abandonner un Dieu à qui il avoit juré une fidélité inviolable, ne cesse point de verser des larmes, et de lui témoigner la sincérité de son repentir par des œuvres satisfactoires?

Et d'ailleurs, c'est par un effet de la bonté de Dieu, qu'il exige que des pécheurs à qui Dieu a remis les péchés à cause de leur sincère repentir, fassent de telles œuvres, parce qu'elles sont capables d'entretenir en eux ce vif regret de leurs prévarications, et de les prémunir contre d'autres offenses qui les rendroient plus criminels.

Mais les pécheurs pénitens qui ont obtenu la rémission de leurs péchés, par les mérites d'un Homme-Dieu, qui a expié leurs péchés par d'affreuses souffrances, et en mourant sur la croix, quoiqu'il eût pu opérer le salut de l'Univers par un seul soupir, ne doivent-ils pas s'efforcer de se rendre conformes à leur divin Chef, porter après lui leur croix, et s'attacher eux-mêmes à cette croix, suivant l'expression du grand Apôtre? Or, le feroient-ils s'ils ne s'unissoient à ses douleurs par des humiliations et des austérités, pour satisfaire avec lui à la justice divine?

Dieu exerce envers les mortels trois sortes de jugemens, selon la remarque de Saint-Augustin :

un jugement qui est tout de miséricorde, dans le Baptême; il y remet le péché et toute la peine due au péché, sans exiger aucune satisfaction : un jugement qui est tout de justice, à l'égard des malheureux pécheurs qui meurent dans leurs péchés; ils sont précipités dans l'Enfer, où ils souffrent sans pouvoir appaiser sa colère : et un jugement où éclate sa miséricorde, mais dans lequel il consulte néanmoins sa justice, à l'égard des ingrats qui ont eu l'audace de se révolter de nouveau contre lui par le péché. S'ils se convertissent de tout leur cœur, s'ils reviennent sincèrement à lui, il les purifie de leurs péchés, leur rend son amitié, et le droit au Ciel qu'ils avoient perdu; mais il exige qu'ils subissent une peine temporelle, en échange de l'éternelle qu'ils avoient méritée; et c'est ce qui a fait donner au Sacrement de Pénitence le nom de *Baptême laborieux*.

Cette peine temporelle, que le pécheur réconcilié doit subir pour l'expiation de ses péchés, est infiniment moins grande que la peine éternelle qui lui a été remise; cependant elle est très-grande en elle-même. Tout ce qu'ont enduré sur la terre les criminels, condamnés par la justice humaine aux plus grands supplices, et les martyrs, sur les échafauds, n'est pas comparable à ce qu'endurent dans le Purgatoire les pécheurs qui ont négligé de payer ici-bas la dette contractée envers la justice de Dieu.

Que fait l'Église pour ses enfans qui ont été in-

fidèles à leur Dieu, et réconciliés avec lui, pour les porter à satisfaire, en ce monde, à la justice divine, et leur adoucir cette peine ? Elle choisit des œuvres satisfactoires, auxquelles elle donne un plus grand prix qu'aux autres, et par-là les pécheurs peuvent acquitter beaucoup plus aisément la mesure de pénitence qu'ils doivent.

L'Église, qui est toujours assistée de l'esprit de Jésus-Christ, et qui agit toujours en son nom, a reçu de celui qui est son fondateur et son époux ce pouvoir, en disant à ses Apôtres : *les péchés que vous remettrez seront remis, et ceux que vous retiendrez seront retenus ;* et disant à son Église, en la personne de Pierre, chef visible de cette Eglise : *je te donnerai les clefs du royaume des Cieux ; tout ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans le Ciel ; et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera également délié au Ciel ;* c'est comme s'il lui eût dit : « Je te fais l'arbitre de ce qui pourra ouvrir et fermer » la porte du Ciel : les peines qui restent à expier » pour les péchés commis, et ensuite pardonnés, » empêchent l'entrée au Ciel ; elles retiennent les » pécheurs, après leur décès, en Purgatoire, jus- » qu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à ma jus- » tice. » C'est en conséquence de ce pouvoir que l'Église a reçu de Jésus-Christ, qu'elle accorde par son autorité des indulgences à ceux à qui elles peuvent être utiles.

Mais où l'Église trouvera-t-elle un trésor de mérites suffisant pour suppléer à l'acquit de tant de

dettes? Elle peut disposer du trésor inépuisable des mérites de Jésus-Christ et des Saints. Les mérites de Jésus-Christ sont surabondans, puisque le prix en est infini; ceux de l'auguste Marie, qui n'a jamais péché, et dont toutes les actions ont été dignes d'une grande récompense, ne sont-ils pas inestimables? et si on ajoute ceux des Apôtres, de tant de milliers de martyrs, de Confesseurs de la Foi et de Vierges si pures, qui n'ont jamais cherché que de plaire à Dieu, ne sont-ils pas très-grands? Tels sont les mérites que l'Église, en accordant des indulgences, distribue aux fidèles, et qu'elle leur applique par le pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ; cette mère tendre les leur communique, comme étant tous les membres d'un même corps, dont Jésus-Christ est le Chef.

Dieu seul peut connoître et fixer la mesure de peines temporelles qui reste à remplir après la rémission des péchés. Cette mesure est bien considérable, puisqu'elle a quelque rapport, et avec la majesté d'un Dieu outragé, qui est infinie, et avec la peine remise, qui étoit éternelle; cependant l'Église se contente de très-légères peines pour gagner les indulgences, parce qu'elle appréhende que dans ces temps de relâchement et de tiédeur ses enfans n'aient pas le courage d'entreprendre d'autres œuvres plus laborieuses; et d'ailleurs, elle prescrit toujours, avant toutes choses, une bonne Confession et une bonne Communion, qui sont comme les deux grandes clefs du Ciel.

Les personnes à qui la conscience ne reproche actuellement aucun péché mortel doivent néanmoins s'efforcer avec toute la ferveur dont elles sont capables, de gagner des indulgences: n'en ont elles pas commis autrefois? Quels sont ceux qui peuvent dire qu'ils n'ont jamais souillé la robe de leur innocence? nul fidèle ne peut être entièrement sûr d'être et d'avoir toujours été en état de grâce. Il y a, du reste, des péchés véniels, qui, sans aller jusqu'à la malice du péché mortel, en approchent beaucoup, offensent beaucoup, quoique ce ne soit pas mortellement: Dieu, qui est infiniment saint, n'exigeroit-il pour ces péchés aucune réparation? La miséricorde et la justice qui sont en Dieu marchent toujours ensemble.

Parmi les indulgences, il en est d'illimitées qu'on appelle *plénières*, et d'autres limitées.

L'indulgence *limitée*, est celle qui a la vertu de remettre une partie de la peine temporelle.

L'indulgence *illimitée* ou *plénière*, a par elle-même la force de remettre toute la peine temporelle dont se trouvent chargés ceux qui se mettent en état de la gagner; mais elle ne la remet pas toujours en entier, lorsqu'on n'y apporte pas des dispositions assez parfaites.

Il est rare qu'on gagne en entier les indulgences les plus plénières, parce qu'il est bien rare qu'on fasse tout ce qui est nécessaire pour les gagner ainsi: ceux qui en gagnent davantage, ce sont ceux qui font avec plus de ferveur ce qui est nécessaire

pour les obtenir. Que nous serions heureux, quand, sur une indulgence de quarante jours, nous n'en gagnerions que quarante minutes !

Il est des indulgences qui sont attachées à certains lieux, à la visite de certaines Eglises.

Il en est que l'on peut gagner par-tout, comme celle qui est attachée aux actes de Foi, d'Espérance et de Charité : on ne peut trop recommander aux fidèles de ne point négliger de gagner cette indulgence, d'autant plus salutaire, que ces actes renferment la substance de la grâce sanctifiante, et sont les actes fondamentaux du Christianisme. Quiconque les fait avec vérité et avec ferveur, tous les jours pendant un mois, et qui, à la fin de ce mois, se confesse et communie dignement, gagne une indulgence plénière.

Ceux qui sont associés à certaines confréries, ont le privilége de gagner des indulgences à l'heure de la mort; mais il faut qu'ils y pensent. Ceux qui sont auprès d'eux doivent le leur rappeler, et les exciter à faire les œuvres prescrites.

Lorsque les indulgences sont attachées à certaine fête, si la fête est transférée, l'indulgence ne l'est pas, suivant le sentiment le plus général et le plus sûr.

Pour gagner les indulgences, il faut : 1°. être en état de grâce ; si les indulgences étoient attachées à une longue suite de jours et d'actions, comme dans les Jubilés, il suffit d'être en état de grâce à

la dernière action. 2°. Il faut faire avec piété toutes les actions prescrites : celui qui omettroit sciemment une seule de ces actions, perdroit toute l'indulgence.

Il y a une indulgence qui est supérieure à toutes les autres, et qui a des caractères et des priviléges qui lui sont propres; c'est le Jubilé.

Le Jubilé est une indulgence plénière, accordée par le Père commun des fidèles, avec une certaine solemnité, et avec des priviléges particuliers à ceux qui font les œuvres prescrites pour la gagner.

Le Pape peut seul accorder des Jubilés, puisqu'il y donne le pouvoir d'absoudre des cas réservés au Saint-Siége, et de commuer les vœux. Les Papes publient un Jubilé tous les vingt-cinq ans, et ils sont dans l'usage d'en donner un lorsqu'ils sont élevés au Saint-Siége.

L'indulgence du Jubilé est plénière, illimitée; elle a la force de remettre toute la peine temporelle, quelque iniquité qu'on ait commise.

Cette indulgence est très-solemnelle, il n'y en a point qui le soit davantage; elle est universelle pour toute l'Eglise. Quoi de plus capable que cette solemnité et cette universalité, pour attendrir le cœur de Dieu! Ce père tendre pourroit-il voir sa famille entière à ses pieds réclamer ses miséricordes, et n'en être pas touché? Et quelle impression salutaire ne doivent pas faire sur les fidèles, que de grâces ne doivent pas attirer sur eux les jeûnes qu'ils font, les

aumônes qu'ils donnent, la part qu'ils prennent aux concours publics dans les Églises, aux processions, et aux autres exercices solemnels!

Dans le temps du Jubilé, les fidèles peuvent choisir le Confesseur qu'ils veulent entre ceux qui sont approuvés par l'Ordinaire, et ce Confesseur a le pouvoir d'absoudre des censures et des cas réservés tant aux Évêques qu'au Pape, à l'exception de quelques cas que le Pape exprime dans sa bulle.

On ne peut ni gagner le Jubilé deux fois, ni jouir deux fois de ses priviléges; cependant celui à qui on auroit différé l'absolution, et qui n'auroit ainsi gagné le Jubilé qu'après le temps de sa durée, pourroit être absous des cas réservés qu'il auroit commis avant de recevoir l'absolution.

Les Confesseurs peuvent, dans le temps du Jubilé, commuer tous les vœux, à la réserve des vœux d'entrée en religion, et de chasteté perpétuelle, que la bulle a coutume d'excepter; mais ils ne peuvent les commuer qu'après avoir entendu la Confession du pénitent.

Il est toujours nécessaire de se confesser, pour gagner le Jubilé, la conscience ne reprochât-elle que des péchés véniels; et ce n'est que dans le Tribunal de la Pénitence qu'on peut obtenir la commutation des œuvres prescrites par la bulle, comme du jeûne, et de la visite des Églises, si l'on ne pouvoit ni jeûner ni visiter les Églises.

Ceux qui n'ont pas fait leur première Communion peuvent gagner le jubilé, parce que cette in-

dulgence est universelle, et qu'on peut l'appliquer à tous les fidèles.

Si la bulle détermine le nombre des jours où l'on visitera les Églises, on ne gagneroit pas le Jubilé en visitant plusieurs fois dans le même jour la même église.

Le temps le plus court qu'on peut employer en visitant les églises, c'est le temps qu'il faut pour réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*, *Maria*, lorsque les prières qu'on doit faire dans les églises qu'on visite n'ont pas été déterminées par le Pape. Si l'on récite dans ces églises cinq *Pater* et cinq *Ave*, il est très-convenable de terminer ces prières par des actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

Les personnes riches ne satisferoient pas au devoir de faire l'aumône prescrite par la bulle, si l'on se contentoit de faire l'aumône la plus légère.

On ne gagneroit pas le Jubilé, si l'on manquoit sciemment et volontairement à une seule des œuvres prescrites.

Pour s'animer à faire avec ferveur les œuvres prescrites pour gagner le Jubilé, il sera très-utile de faire cette réflexion : Ce sera peut-être le dernier Jubilé que je verrai.

Après le Jubilé, il ne faudra rien négliger pour que les fruits qu'on en aura retirés soient solides et durables.

TRAITS HISTORIQUES.

Le Seigneur créa Adam immortel; il le mit dans un jardin délicieux, et il lui permit de manger du fruit de tous les arbres de ce jardin, à la réserve d'un seul, qui étoit au milieu du jardin. Ne mangez point, lui dit-il, du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, et il le menaça de le rendre sujet à la mort, s'il n'observoit pas le commandement qu'il lui faisoit. Le Démon, qui étoit l'ennemi d'Adam, et d'Eve femme d'Adam, résolut de les perdre; il se mit sous la figure d'un Serpent, et dit à Eve : Est-il vrai que Dieu vous a dit de ne pas manger du fruit de tous les arbres du jardin? Elle lui répondit : Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le jardin; mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu, Dieu nous a dit : Vous n'en mangerez point, vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez. Alors le Démon, qui mérite bien d'être appelé le père du mensonge et celui qui a été homicide dès le commencement, répartit à Eve, qui ne le regardoit que comme un serpent : Je vous assure que vous ne mourrez point. Dieu vous a défendu de manger du fruit de cet arbre, parce qu'il sait qu'au jour que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, et que vous serez comme des Dieux. Hélas! la femme considéra le fruit de cet arbre, et il lui parut bon à manger : il étoit beau et agréable à la vue : croyant plutôt à la parole du Serpent qu'à celle de Dieu, elle en prit, elle en mangea; elle en présenta à son mari, qui étoit avec elle, et il préféra de désobéir à Dieu, plutôt que de lui déplaire. Le péché qu'ils commirent fut très-grand, dit Saint-Augustin. Ils méritèrent par leur péché de mourir à l'instant même, et d'être précipités dans l'Enfer, auquel avoient été condamnés les Anges qui s'étoient révoltés contre Dieu; mais leurs yeux furent ouverts, et la conscience leur reprocha leur infidélité : ils la reconnurent, et s'en repentirent; et Dieu qui est très-miséricordieux, eut égard à leur repentir, et leur pardonna; ils rentrèrent en grâce avec lui. Mais ne leur imposa-t-il aucune pénitence pour leur péché qui leur fut remis? Dieu voulut qu'ils fussent malheureux sur la terre, afin qu'ils pussent, en se soumettant à cette pénitence,

satisfaire à sa majesté qu'ils avoient outragée, et à sa justice qu'ils avoient irritée. Dieu dit à la femme : je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous ne mettrez des enfans au monde qu'avec douleur. Il dit ensuite à Adam : parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de vous : vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. Le Seigneur les fit sortir ensuite du jardin d'Eden, qu'on appelle le Paradis terrestre. La pénitence à laquelle ils furent condamnés s'étendra à leur postérité jusqu'à la fin des siècles. Tout ce qui nous arrive d'affligeant sur la terre, et la mort, sont une suite du péché de nos premiers pères. *Quelle* punition pour un seul péché, après même que ce péché a été pardonné !

Les Israélites, qui ne trouvoient point d'eau dans l'endroit où on les avoit conduits, au lieu d'attendre un prodige de la Providence de Dieu, sur lequel ils devoient compter *après tout ce que* le Seigneur avoit fait pour eux, murmurèrent. Ils s'emportèrent contre Moïse et Aaron, et leur firent de vifs reproches. *Ces* deux conducteurs d'Israël entrèrent dans le Tabernacle de l'alliance; prosternés le visage contre terre devant le Seigneur, ils le supplièrent d'ouvrir une source d'eau vive, *afin de faire cesser* le murmure de ce peuple ingrat. Le Seigneur écouta leur prière, et dit à Moïse : Assemblez le peuple, et frappez *la pierre* devant eux, elle vous donnera des eaux. Moïse prit la baguette, et dit au peuple, devant la pierre : Ecoutez, rebelles *et incrédules*, pourrons-nous faire sortir de l'eau de cette pierre ? Après avoir parlé ainsi, il frappa deux fois la pierre de sa baguette. Ce fut avec défiance à la parole du Seigneur, *et elle s'augmenta*, lorsque l'ayant frappée la première fois, l'eau ne coula point. Le péché de Moïse et d'Aaron ne paroît pas bien *grand*; plusieurs saints Docteurs pensent qu'il ne fut pas mortel; Moïse se repentit de son péché, et Dieu le lui pardonna; mais comment ne l'en punit-il pas ? Le Seigneur lui dit : Parce que vous ne m'avez pas cru, et que vous ne m'avez pas sanctifié devant le peuple d'Israël, vous ne ferez point entrer *ce peuple dans la*

terre que je leur donnerai. — Ce grand Serviteur du Seigneur vit de ses yeux la terre promise, et il n'y passa point.

David ordonna à Joab de faire, dans toute l'étendue de son royaume, le dénombrement de son peuple. Il pécha en agissant ainsi, parce que ce n'étoit pas par un motif dicté par la sagesse ou la religion qu'il avoit donné cet ordre. Ce prince reconnut, par les remords qu'il éprouva, la faute qu'il avoit faite; il s'en humilia profondément devant le Seigneur, et le supplia de détourner les yeux d'une iniquité dont il reconnoissoit la folie. Le Seigneur, qui étoit irrité, la lui pardonna, mais ce ne fut pas sans l'en punir très-sévèrement. Dès le lendemain, le prophète Gad vint lui dire de sa part : Choisissez de trois fléaux que le Seigneur vous a préparés en punition de votre faute; ces fléaux sont une famine de sept ans, une guerre de trois mois, et une peste de trois jours. David pressé par le prophète de se déterminer sur le choix du châtiment, choisit celui dont il pouvoit être lui-même victime. Il vaut mieux, dit-il à Gad, tomber entre les mains du Seigneur, dont j'ai éprouvé si souvent la miséricorde, que dans celles des hommes; et la peste commença à exercer ses ravages sur le peuple d'Israël, et elle ne discontinua pas pendant trois jours; soixante-dix mille personnes en moururent. Jérusalem alloit être ravagée, si le Seigneur n'eût pas arrêté la main de l'Ange qui étoit déjà étendue sur cette ville, touché de cette prière que lui faisoit David : C'est moi, Seigneur, qui ai péché; c'est moi qui suis le coupable. — Concluons de là combien nous aurons à souffrir dans le purgatoire, nous qui avons commis tant de péchés, si nous ne faisons pas beaucoup d'œuvres de pénitence, et si nous négligeons d'acquitter nos dettes pour la peine temporelle que méritent nos péchés, en gagnant les indulgences (1).

Une personne pieuse qui avoit commis de grandes fautes dans sa jeunesse, faisoit exactement les différentes prières auxquelles les Souverains Pontifes ont attaché des indulgences. Il n'y avoit point de jour où elle ne fît plusieurs privations et où elle ne pratiquât des austérités. Elle disoit plusieurs fois à chaque heure : « Seigneur, ayez pitié de moi maintenant, à tous les instans de

(1) On trouve un Recueil des diverses indulgences qu'on peut gagner, dans un petit livre intitulé : *Le Cœur chrétien.*

» ma vie, et sur-tout à l'heure de ma mort ; je vous en conjure » par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de Marie, » des Anges et des Saints. Je vous offre en esprit de pénitence » tout ce que j'aurai à souffrir, et je ne veux me satisfaire en » quoi que ce soit. » Lorsqu'on lui représentoit que la vie mortifiée qu'elle menoit abrégeroit ses jours, elle répondoit : *Il faut souffrir un peu en cette vie, pour ne pas souffrir beaucoup en l'autre.*

LEÇON XXIII.

De l'Extrême-Onction.

(CATÉCHISME.)

L'EXTRÊME-ONCTION est un sacrement établi pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

L'Extrême-Onction procure de grands avantages ; 1°. elle achève de nous purifier de nos péchés ; 2°. elle nous fortifie contre les efforts du Démon à l'heure de la mort ; 3°. elle nous rend la santé du corps, si Dieu le juge plus utile à notre salut.

Il faut recevoir l'Extrême-Onction lorsqu'on est dangereusement malade, mais sans attendre à l'extrémité.

Pour bien recevoir ce sacrement, il faut : 1°. se mettre en état de grâce ; 2°. s'exciter à une grande confiance en la miséricorde de Dieu ; 3°. avoir une entière résignation à sa volonté.

Après avoir reçu l'Extrême-Onction, il faut remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite, et ne plus penser qu'à lui et à l'éternité.

EXPLICATION.

Que Jésus-Christ est admirable en bonté, et attentif à nos besoins ! Dès que nous avons paru

Dessiné par Monnet. Gravé par David.

L'Extrême-onction.

.....établi pour le soulagement Spirituel et Corporel des malades.

sur la terre, il nous a appliqué les mérites de son Sang par le Baptême. Il est toujours assis, en la personne de ses Ministres, sur le tribunal de sa miséricorde, pour nous remettre nos péchés par le Sacrement de Pénitence. Il est perpétuellement présent en l'Eucharistie, où il intercède sans cesse pour nous, et est toujours prêt à nous nourrir de sa propre substance. Aux approches de la mort, nous aurons besoin d'un puissant secours pour relever nos forces, et il nous réserve, pour ces momens, que la nature redoute beaucoup, l'Extrême-Onction, ce Sacrement qui est comme le supplément de celui de la Pénitence.

On a toujours cru dans l'Eglise de Jésus-Christ, que l'Extrême-Onction étoit un Sacrement, c'est-à-dire un rite extérieur, établi par Jésus-Christ pour obtenir la grâce. Les paroles de l'apôtre Saint-Jacques sont claires, précises; il assure que les onctions de l'huile Sainte, employée par les Prêtres sur les malades, jointes à la prière, sont un moyen pour eux d'obtenir la rémission de leurs péchés. « Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il » appelle les Prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient » sur lui, lui appliquant les onctions d'huile au » nom du Seigneur; et la prière de la foi le sau- » vera. Le Seigneur le soulagera; et s'il a commis » des péchés, ils lui seront remis. » (*St. Jacques*, 5. 14.)

La tradition montre, ainsi que la Sainte-Ecriture, que l'Extrême-Onction est un Sacrement,

puisque la pratique de cette cérémonie Sainte a été observée constamment dans l'Eglise, et que les écrits des Pères, dans tous les siècles, ont déclaré que la grâce y étoit attachée. De plus, le Concile de Trente l'a décidé expressément.

La matière de l'Extrême-Onction, c'est l'huile appliquée par des onctions sur le malade. La forme de ce Sacrement, ce sont les paroles par lesquelles le Prêtre prie le Seigneur d'accorder au malade la rémission de ses péchés.

C'est le Jeudi-saint, que les Evêques font, dans le cours de la célébration des divins mystères, la Consécration des Saintes-huiles; ils font cette consécration avec une grande solemnité. Ils bénissent alors le Saint-Chrême, l'huile des catéchumènes et celle des infirmes. — Le Saint-Chrême sert pour les Sacremens de la Confirmation et de l'Ordre. — On emploie l'huile des Catéchumènes aux onctions qu'on fait sur la poitrine et sur les épaules de ceux qu'on va baptiser. L'huile des infirmes est réservée pour le Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les seuls Ministres du Seigneur ont droit, suivant les règles de l'Eglise, de toucher les huiles consacrées.

Les trois principaux effets du Sacrement de l'Extrême-Onction sont de fortifier l'ame, de soulager le corps, et de remettre les péchés.

1°. Ce Sacrement fortifie l'ame, en la consolant dans ses peines, en la soutenant dans l'accablement où la jettent ses langueurs et les douleurs qu'elle

endure, et en la secourant contre l'Ennemi du Salut, qui a coutume de redoubler ses efforts lorsqu'il voit que sa proie va lui échapper. Ainsi, l'Extrême-Onction est très-utile pour perfectionner les dispositions du malade et l'animer au combat.

2°. Ce Sacrement soulage le corps. Le Concile de Trente dit *qu'il procure la santé du corps à ceux qui sont bien disposés, si cela est expédient pour le salut de l'ame.* Lorsqu'il ne rend pas au malade la santé du corps, il le soulage, pour le bien spirituel de l'ame, en diminuant ses souffrances, et en les lui faisant supporter plus patiemment.

3°. Ce Sacrement contribue à la rémission des péchés, et c'est sur-tout à cette fin que Jésus-Christ l'a établi. Il a rapport à la rémission des péchés, ainsi que le Sacrement de Pénitence, mais d'une autre manière. — La Pénitence remet les péchés directement, et l'Extrême-Onction indirectement : l'Extrême-Onction ne remet les péchés que quand on ne peut pas se confesser, ou qu'on ne peut le faire que d'une manière imparfaite; il suit de-là qu'on est toujours obligé de recourir au Sacrement de Pénitence, quand on le peut ; qu'elle ne peut être conférée qu'à ceux qui se sont confessés. On peut encore conclure que l'Extrême-Onction est le supplément de la Pénitence ; qu'il est comme sa consommation.

L'Extrême-Onction est du nombre des cinq Sacremens qui sont appelés des vivans, parce qu'ils supposent l'état de grâce dans ceux qui les re-

çoivent; elle est néanmoins une ressource précieuse à ceux qui sont tellement accablés de maux, qu'ils sont hors d'état de se confesser ; à ceux à qui la parole manque ; à ceux qui ne se rappellent pas leurs péchés, même les plus griefs.

Ce Sacrement perfectionne les dispositions du malade qui a reçu avec fruit celui de la Pénitence ; il augmente dans son cœur la grâce sanctifiante, et efface de plus le reste des péchés, comme s'exprime le Concile de Trente ; il tire même le malade de l'état du péché mortel, et lui donne la grâce sanctifiante lorsqu'il ne peut recourir au Sacrement de Pénitence, s'il a intérieurement les dispositions où il devroit être pour se confesser.

L'Extrême-Onction efface les restes des péchés, soit des péchés que le malade a oubliés dans ses confessions précédentes, soit des péchés commis depuis sa dernière confession; elle efface les restes des péchés, quant à la tache qui reste encore dans l'ame et qu'on appelle coulpe, et quant à la peine temporelle qui reste à subir pour satisfaire à la justice de Dieu : si elle ne les efface pas en entier, elle les efface en partie.

Que les effets admirables de l'Extrême-Onction doivent bien engager les malades qui se sentent en danger, de la demander eux-mêmes, et ceux qui les environnent, de procurer ce Sacrement aux malades, qui souvent ne connoissent pas le grand danger où ils sont ! Que ceux-ci sont coupables,

lorsqu'au lieu de leur procurer un secours si salutaire, ils les en éloignent par des vues purement humaines ! Quoi de plus commun, et en même temps, quoi de plus affreux, dans des personnes qui se glorifient néanmoins d'être chrétiennes ! Oh ! qu'on est peu instruit sur un sujet si important, et qu'on a peu de foi ! Hélas ! ce n'est souvent qu'aux derniers momens qu'on appelle, pour les malades, les Ministres de l'Église !

L'obligation de ne pas trop différer à recourir à ce Sacrement, lorsqu'un malade est dans un danger réel de mort, tombe sur les malades et sur ceux qui prennent soin d'eux. Que fait-on par de tels délais ? On expose les malades à manquer entièrement de ce puissant secours, puisqu'il est inutile à ceux qui y participent sans connoissance, sans une véritable liberté. On les prive des grâces spéciales, des grâces de force et de consolation qu'ils auroient reçues, et qui leur étoient si utiles ; on les empêche alors, assez souvent, de recevoir la rémission de leurs péchés ; on leur retranche des secours corporels de soulagement, que Dieu a bien voulu attacher à l'Extrême-Onction : plus on diffère, plus on augmente le trouble et l'effroi des malades. Leur santé n'auroit reçu aucune altération si on leur avoit administré l'Extrême-Onction dès qu'ils ont pu la recevoir ; ne sera-t-elle pas altérée, si on attend que leur tête soit presqu'entièrement affoiblie, et qu'ils touchent à leur dernière heure ?

Voici une règle constante et générale : on doit administrer l'Extrême-Onction à tous les Catholiques malades en danger de mort, quoiqu'ils ne puissent pas se confesser, pourvu qu'ils ne se trouvent pas dans l'état de péché mortel, comme ceux qui seroient pris de vin, ou blessés en duel. S'ils reviennent à un état où ils puissent se confesser et communier, on leur administre la Pénitence et l'Eucharistie ; mais on ne réitère pas l'Extrême-Onction, qu'on ne donne jamais qu'une fois dans la même maladie.

Dans certains Diocèses on donne l'Extrême-Onction avant le Saint-Viatique, et dans d'autres le Saint-Viatique avant l'Extrême-Onction. Il faut suivre l'usage du Diocèse où on se trouve.

C'est un péché de contribuer au délai de l'Extrême-Onction au-delà du temps où on peut la recevoir avec plus de fruit. Le Saint Concile de Trente a donné cette décision, et il s'est exprimé ainsi : « Ceux » qui sont dans l'usage d'attendre, pour l'admi- » nistration de l'Extrême-Onction, le temps où le » malade, étant sans espérance de guérison, com- » mence à perdre les sens et la vie, pèchent très- » grièvement. »

Ce péché tombe sur le malade, lorsqu'au lieu de le demander lui-même, quoiqu'il connoisse le danger de son état, il intimide ceux qui l'approchent, et fait qu'on n'ose pas lui parler de recevoir ce Sacrement.

Ce péché tombe sur ses proches et ceux qui

servent le malade, lorsqu'ils ne lui découvrent pas le danger de son état, et ne lui proposent pas de se disposer à recevoir ce Sacrement, par des vues d'un attachement tout humain, ou d'un vil intérêt temporel.

Mais c'est principalement sur les Pasteurs des ames, chargés de l'administration de ce Sacrement, que tombe ce péché, lorsqu'ils ménagent trop les malades sur un point si important, par une commisération qui leur est très-funeste. C'est sur-tout à eux à avertir les malades, à les instruire et à les encourager; ils doivent le faire avec prudence et beaucoup de douceur, mais aussi avec une grande fermeté.

Ce dernier Sacrement est appelé *Extrême-Onction;* mais ce n'est pas pour faire entendre qu'il ne doit être administré qu'à l'extrémité, qu'aux approches de la mort; c'est pour marquer que l'onction qu'on fait aux malades est précédée par les onctions qu'on fait aux enfans qu'on baptise et aux personnes qu'on confirme. Cependant on peut administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction à ceux qui n'ont pas reçu la Confirmation, et même aux enfans qui n'ont pas fait la première Communion. Pour être capable de recevoir l'Extrême-Onction, il suffit, quand on est dangereusement malade, d'être baptisé et d'être capable de pécher.

Il est très-utile de savoir ce qu'on doit faire avant

l'administration du Sacrement, ce que fait le Prêtre qui l'administre, et ce qu'il faut faire après l'administration.

Il faut préparer dans la chambre du malade une table qui doit être couverte d'une nappe ou serviette; sur cette table, on doit y mettre deux chandeliers et un crucifix; un vase où il y ait de l'eau bénite, avec un petit rameau pour faire l'aspersion, et un autre vase plein d'eau; une assiette, dans laquelle doivent être sept boules de coton, et un morceau de mie de pain, avec lequel le Prêtre essuiera ses doigts après l'administration.

Si la personne malade a des bas, il faut les lui ôter, et il faut arranger le bonnet ou les coëffes de manière que rien ne retarde l'onction des oreilles et des pieds.

Avant de commencer la cérémonie, le Prêtre fait l'aspersion sur le malade et dans la chambre, en disant: *Paix à cette maison et à tous ceux qui y sont.* Lorsqu'il a eu récité quelques prières, il s'approche du malade et fait réciter le *Confiteor* en son nom. Il lui impose les mains, en priant Dieu et tous les Saints pour lui, et il fait avec l'huile sainte l'onction des yeux, des oreilles, des narines, de la bouche, des deux mains, des deux pieds et de la poitrine, si c'est un homme. A chaque onction qu'il fait, il prononce ces paroles: *Que par cette sainte onction et par son infinie miséricorde, le Seigneur vous pardonne tous les péchés que vous avez*

commis, désignant l'organe particulier du sens auquel il l'applique, *par la vue, par l'ouie, etc. Ainsi soit-il.*

L'huile représente la grâce de l'Esprit-Saint.

De même qu'on frottoit autrefois d'huile le corps des athlètes prêts à entrer en lice, on fait l'onction de l'huile sainte sur le malade, afin de le fortifier contre sa foiblesse, et de lui donner du courage pour résister aux attaques du Démon.

Le Ministre applique les onctions sur tous les organes des sens, parce que ces organes sont comme les issues par où l'ame reçoit les impressions que lui causent les différentes tentations, afin que le Saint-Esprit efface les restes des péchés dont le malade s'est rendu coupable par l'abus qu'il a fait de tous ses sens.

Le Prêtre fait les onctions en forme de croix, pour rappeler au malade qu'étant Chrétien, il est le Disciple de Jésus crucifié, et qu'il doit avoir une grande confiance en ses mérites.

Après les onctions, les assistans étant à genoux, le Prêtre prie avec eux pour le malade, et lui présente un crucifix qu'il lui fait baiser, en lui donnant de saints avis.

Lorsque le malade a été administré, il faut avoir soin de jeter au feu les boules de coton, la mie de pain et l'eau où il peut y avoir de l'huile sainte, de manière que le tout soit consumé promptement et entièrement.

Un malade qui a reçu les derniers Sacremens et

qui est dans le cas de faire son testament, doit se souvenir, en le faisant, que tous les bons Chrétiens ne manquent point d'employer à quelques bonnes œuvres une portion de ce qu'ils sont forcés d'abandonner. Si le malade s'étoit rendu coupable d'injustices, lui-même doit restituer aussitôt, quand il le peut, en chargeant de cette restitution une personne de confiance, dont il connoisse bien la probité, et lui remettre pour cela ce qui est nécessaire. S'il est dans l'impossibilité de le faire par lui-même, il doit en charger, par ses dispositions testamentaires, ses héritiers, qui seront obligés d'exécuter promptement et fidèlement, après sa mort, ses volontés; mais comme la restitution mise par testament à la charge des héritiers est toujours incertaine, malheur aux malades qui ne font pas la restitution par eux-mêmes, quand ils le peuvent! Ils ne verront jamais la face de Dieu.

Les malades qui ont été administrés doivent veiller avec le plus grand soin sur eux-mêmes, afin qu'il ne leur échappe plus aucun péché; produire souvent de cœur des actes de Foi, d'Espérance, de Charité, de Contrition, et de Résignation à la volonté de Dieu; accepter sincèrement la mort pour reconnoître le souverain domaine de Dieu; et en esprit de pénitence, unir leurs douleurs aux douleurs qu'a endurées Jésus-Christ, qui est mort pour eux sur la Croix.

Les personnes qui sont autour des malades doivent éviter ce qui les porteroit à l'impatienc

et à l'animosité contre ceux qui pourroient leur déplaire ; ils doivent encore réveiller souvent en eux les sentimens de religion par des paroles édifiantes ; il convient qu'elles soient courtes et prononcées d'un ton peu élevé et dévôt.

Si le malade, échappant à la mort, revient en santé, il doit remplir avec une grande fidélité les promesses qu'il a faites à Dieu pendant sa maladie ; éviter avec soin de retomber dans les péchés auxquels il a spécialement renoncé ; aller, dès qu'il sera en état de sortir, dans le saint Temple pour remercier le Seigneur, et se présenter au saint Tribunal pour recevoir de son Confesseur des avis salutaires.

TRAITS HISTORIQUES.

Saint-Martin, Archevêque de Tours, Saint-Louis, Roi de France, et Louis-le-Gros, aussi Roi de France, voulurent recevoir l'Extrême-Onction et mourir couchés sur un cilice, et ayant sur eux de la cendre, pour s'exciter par-là à de grands sentimens de pénitence : ce qui inspira les mêmes sentimens à ceux qui les assistèrent en ces derniers instans.

Saint-Malachie, ami de Saint-Bernard, Archevêque d'Armagh, Primat d'Irlande, fut appelé auprès d'une dame qui étoit dangereusement malade ; elle avoit été confessée, mais elle n'avoit pas reçu l'Extrême-Onction. Comme il manifesta à ceux qui étoient autour d'elle qu'il alloit lui administrer ce Sacrement, ils lui représentèrent que la malade n'étoit pas en un si grand danger qu'il le croyoit, et ils le conjurèrent de différer jusqu'au lendemain. L'archevêque se retira, mais il eut bientôt sujet de s'en repentir ; la malade mourut à l'entrée de la nuit. Instruit de sa mort, il accourut aussitôt : consterné et s'imputant de ce qu'elle n'avoit pas reçu le Sacrement, il s'écria, les mains élevées

au Ciel : « Seigneur, c'est moi qui ai péché, ce n'est pas elle qui » a voulu différer. Il n'y aura de consolation pour moi que quand » elle aura reçu la grâce dont je l'ai privée. » Il passa la nuit en gémissant, debout, devant le corps sans vie qu'il arrosoit de ses pleurs. Il disoit à ceux qui étoient autour de lui : « Priez avec » moi. » O bonté de Dieu ! le matin, Dieu exauça le saint archevêque, parce que c'étoit l'esprit de Dieu qui supplioit en lui par de saints gémissemens. Celle qui étoit morte ouvrit les yeux, se souleva, salua Malachie qui, transporté de joie, lui appliqua, en bénissant Dieu, les Onctions saintes. Elle revint en santé et vécut encore quelque temps, afin que la gloire de Dieu se manifestât de plus en plus. (*Œuvres de Saint-Bernard.*)

Le même Saint-Malachie qui étoit lié d'une amitié intime avec Saint-Bernard, mourut, comme il l'avoit desiré, à Clairvaux, entre les bras de ce grand Saint, qui écrivit sa vie peu de temps après son décès. Dieu lui avoit révélé le jour de sa mort. Dès qu'il se sentit atteint d'un mal qui paroissoit fort léger, il témoigna une grande ardeur pour recevoir le plutôt qu'il pourroit l'Extrême-Onction. Il la reçut dans l'Eglise avant de participer au Saint-Viatique. Ce fut avec une ferveur qui édifia beaucoup tous les Religieux qui assistèrent à la touchante cérémonie.

Un malade qui a des injustices à réparer, et qui veut faire son testament, doit se méfier de ceux qui l'environnent, sur-tout s'ils sont héritiers de droit. Il arrive souvent qu'ils empêchent par des délais ou d'autres adresses dictées par l'intérêt un acte testamentaire dont ils craignent les dispositions. — Un homme riche, dont la grande partie des biens avoit été acquise injustement, tombe malade, et sent qu'il est frappé d'un coup mortel. Il rentre sérieusement en lui-même, appelle un confesseur zélé qui avoit des lumières. D'après ses avis, il prépare un testament propre à réparer ses injustices. L'officier public reçoit le testament dans lequel le malade charge, par ses dernières dispositions, ses héritiers de restitutions et d'aumônes considérables. Mais malheureusement sa femme en fut instruite, elle accourut accompagnée de ses jeunes enfans qui versoient des larmes ; elle se lamentoit, en répétant : Que vont-ils devenir ? Son mari étoit foible et elle avoit sur lui de l'ascendant. Il fut attendri, ébranlé, et il succomba à la tentation. Cette femme, peu sensible à la perte éternelle de son mari,

Dessiné par Monnet. Gravé par Duval

L'Ordre.

.....pouvoir de faire les fonctions Ecclésiastiques.....

obtint qu'il révoquât le testament, et qu'il en fît un nouveau, où il ne fut question ni d'aumônes, ni de restitutions. A peine ce nouvel acte fut passé, que ce malheureux déchiré par les remords et plein de fureur, succomba à ses maux. Il se livroit au désespoir lorsqu'il rendit le dernier soupir. Où est; et où sera éternellement son ame?

Un prêtre véritablement pieux et zélé tomba tout-à-coup dangereusement malade hors de la ville où il avoit coutume de faire sa résidence; le Curé de l'endroit fut appelé et lui dit: « Mon » cher confrère, le Seigneur vous a envoyé une maladie qui est » dangereuse; vous êtes dans le cas de recevoir les Sacremens, » ne voudriez-vous pas vous confesser? » Le malade répondit: *Le Seigneur m'a donné la vie, il lui plaît de me l'ôter; il est le maître, qu'il soit béni. Il y a plusieurs années que je fais tous les jours ma préparation à la mort. Je vous prie de m'entendre en confession.* Le Curé, en commençant, dit à ce prêtre malade: Faites cette confession comme pouvant être la dernière de votre vie; y a-t-il long-temps que vous ne vous êtes pas confessé? Il fut fort édifié de cette réponse qu'il lui fit: « Depuis très-long-temps je me confesse ordinairement tous les » huit jours, et je tâche de faire chaque confession comme je » la ferois si je savois qu'elle dût être la dernière de ma vie. »

LEÇON XXIV.

De l'Ordre.

(CATÉCHISME.)

L'Ordre est un Sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce pour les exercer saintement.

Les Evêques seuls peuvent conférer ce Sacrement.

Pour le recevoir, il faut: 1°. être appelé de Dieu au ministère

ecclésiastique ; 2°. n'avoir en vue que la gloire du Seigneur et le salut du prochain ; 3°. être irréprochable dans ses mœurs ; 4°. être en état de grâce.

EXPLICATION.

Il falloit à la société des Chrétiens des Chefs pour la conduire ; il falloit à l'Église, dont Jésus-Christ étoit le fondateur, qui devoit être répandue par toute la terre, et qui devoit subsister jusqu'à la fin du monde, des Pasteurs pour la gouverner. Il falloit que les fidèles qui composoient le corps de l'Église de Jésus-Christ, eussent à leur tête des Ministres qui leur enseignassent la doctrine divine de leur adorable Maître. Puisqu'il y avoit une Église écoutante, il falloit dès-lors une Église enseignante, et les Ministres chargés de cet enseignement devoient être des Ministres de Jésus-Christ ; ils devoient tenir de lui leur dignité, leur autorité, leur mission, leurs pouvoirs ; ils devoient agir en son nom : et c'est ce que Jésus-Christ a fait avec la plus grande solemnité, en instituant le Sacerdoce, en consacrant lui-même des hommes qu'il destinoit à être, dans son Eglise, des Chefs, des Pasteurs et ses Ministres.

La veille de sa mort, après avoir célébré avec ses Apôtres l'ancienne Pâque, Jésus-Christ leur communiqua son Sacerdoce éternel selon l'ordre de Melchisedech. Il le fit, en instituant l'adorable Eucharistie sous les symboles du pain et du vin, comme Sa-

crifice et comme Sacrement. Après avoir changé, par un effet de sa toute-puissance, le pain en son corps et le vin en son sang, et avoir prononcé ces paroles : *Ceci est mon Corps; Ceci est mon Sang*, il leur donna sa chair adorable à manger et son sang précieux à boire, en leur disant : *prenez et mangez, prenez et buvez* ; et il ajouta, *faites ceci en mémoire de moi.*

Les Apôtres furent par-là associés au Sacerdoce de Jésus-Christ. Ils eurent dès-lors le pouvoir divin d'offrir à Dieu le sacrifice dont Jésus-Christ étoit lui-même le Prêtre et la victime ; ce sacrifice pur et sans tache, qui est le renouvellement et comme la continuation du sacrifice de la Croix, et qui en applique aux fidèles le prix infini. Ils furent les dispensateurs des divins mystères, chargés de distribuer aux fidèles la chair de la victime immolée, pour être la nourriture de leur ame, et afin qu'ils eussent en eux le gage et la semence de la vie éternelle.

Après sa Résurrection, Jésus-Christ assembla de nouveau ses Apôtres, qui étoient déjà ses Ministres, et ajouta au pouvoir d'offrir le redoutable sacrifice deux autres pouvoirs, celui d'enseigner de sa part et en son nom toutes les nations de l'univers, et celui de leur administrer les Sacremens. *Comme mon père m'a envoyé*, leur dit-il, *je vous envoie. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Il souffla sur eux et dit : *Recevez l'Esprit-saint;*

les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez; leur ayant recommandé de bien observer toutes les choses qu'il leur avoit commandées, il ajouta : *Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde.*

Ainsi, ce n'est pas aux seuls Apôtres que Jésus-Christ donne cette mission, qu'il communique ce ministère sacré, c'est encore à ceux qu'ils enverront eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent pas vivre jusqu'à la fin du monde : il reconnoît tous ceux qui leur succéderont pour ses représentans; il leur promet à tous son assistance, puisque, sans en excepter un seul, il dit : je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du monde.

Les Prêtres, les Pasteurs de l'Eglise, qui se succéderont ainsi les uns aux autres, pour la gouverner jusqu'à la fin du monde, doivent donc, pour appartenir à Jésus-Christ, pour agir en son nom, et être revêtus de son autorité, ne point s'ingérer d'eux-mêmes, mais être choisis, être députés de la part de Jésus-Christ, par l'Église enseignante, par les Évêques successeurs des Apôtres, établis par l'Esprit-saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, afin que par une succession non interrompue, ils puissent remonter jusqu'aux Apôtres.

Telle est l'excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ. Mais est-ce que l'Eglise élèvera tout d'un coup de simples fidèles à ce degré de gloire, qui est si sublime? Non; l'Eglise a établi, pour un

ministère qui est sacré et divin, divers degrés qui composent la Hiérarchie ecclésiastique. Elle sépare des autres fidèles certains d'entr'eux, qui ont le desir de se consacrer à Dieu pour travailler au salut des ames. On les appelle *Clercs*, parce qu'ils prennent solemnellement le Seigneur pour leur partage. Ces Clercs se préparent dans une maison de retraite, par l'étude et par une vie bien régulière et sainte, à recevoir les Ordres mineurs, qui ne sont appelés ainsi que relativement aux Ordres sacrés. Après un certain temps, ils approchent encore plus de l'Autel par les fonctions de Sous-diacre. Les Sous-diacres, qui s'engagent à garder la chasteté perpétuelle, et à réciter tous les jours, au nom de l'Eglise, l'Office divin, reçoivent ensuite le Diaconat; et si, après avoir été éprouvés, ils en sont jugés dignes, ils sont enfin élevés à la dignité de Prêtres. Dès qu'ils sont ordonnés Prêtres, ils ont le droit de consacrer le Corps de Jésus-Christ; ils ont de plus le pouvoir radical de remettre les péchés, pouvoir dont ils pourront faire usage, quand, approuvés par l'Evêque, il leur aura donné la juridiction. Mais les simples Prêtres ne peuvent pas ordonner des Prêtres; les seuls Evêques en ont le pouvoir, parce qu'eux seuls ont la plénitude du Sacerdoce.

Jésus-Christ a attaché une grâce spéciale au choix, à la consécration de ses Ministres. Le rit extérieur de cette consécration est appelé Ordination; et c'est le Sacrement de l'Ordre, Sacrement

qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce pour les exercer saintement.

Les fidèles ont besoin d'être instruits sur le Sacrement de l'Ordre, parce qu'ils ont de grands devoirs à remplir à l'égard de ce Sacrement.

On peut réduire ces devoirs à trois principaux. Ces devoirs sont de contribuer, en ce qui dépend d'eux, à procurer à l'Eglise de saints et dignes Ministres; à respecter les Ministres de Jésus-Christ, comme étant revêtus de son autorité; et à se soumettre à eux lorsque leur caractère particulier l'exige.

1°. *Contribuons à procurer à l'Eglise de dignes Ministres.* Il est très-important pour l'Eglise d'avoir de bons conducteurs, de dignes Ministres, qui en travaillant d'abord à leur propre salut, travaillent encore avec zèle au salut des autres par leurs soins, leurs instructions, leurs bons exemples. C'est en quelque sorte entre leurs mains qu'est notre sort, comme le sort de ceux qui sont dans un navire dépend de celui qui a en main le gouvernail, disoit Saint-Augustin.

Les uns peuvent y contribuer en donnant, d'autres en s'intéressant, et tous en priant.

Les pères et mères y contribuent en faisant étudier leurs enfans sous la conduite de personnes zélées pour la Religion, qui veillent bien sur leurs mœurs, et leur fassent pratiquer avec exactitude les devoirs du Christianisme, et en ne s'opposant point, s'ils ont du goût pour le saint état Ecclésiastique, à ce qu'ils entrent dans un Séminaire,

pour y examiner si leur vocation vient de Dieu. Ceux à qui les facultés permettent de donner de leurs revenus, y contribuent en payant dans les Séminaires la pension de jeunes gens qui desirent d'être Ecclésiastiques, et que le défaut de moyens éloigne du Sanctuaire, quoique leur conduite donne sujet d'espérer qu'ils seroient dans la suite d'excellens Prêtres. Cette bonne œuvre est d'autant plus agréable à Dieu, et d'autant plus utile à l'Eglise de France, dans les circonstances actuelles, qu'il y a peu de Ministres, que la mort en enlève tous les jours beaucoup, et que l'on en forme peu pour remplacer ceux que l'on perd.

Ah ! quel service rendroient à l'Église ceux qui ont l'avantage de pouvoir se faire écouter de celui qui est sur le trône, s'ils le déterminoient à se hâter enfin de sécher les larmes de tant de paroisses qui demandent inutilement des Pasteurs, et de faire cesser les gémissemens de tant de Pasteurs des ames qui périssent presque de faim, parce qu'ils ne pourroient vivre dans la place qu'ils occupent qu'en avilissant leur ministère !

Mais quels sont les Fidèles qui ne peuvent pas, par leurs prières, rendre service à l'Eglise ? Leur en coûteroit-il beaucoup, de dire plusieurs fois par jour, à Dieu : Seigneur, nous vous en conjurons, vous êtes tout-puissant, donnez à votre Eglise de saints Ministres. L'Eglise desire que ses enfans s'adressent souvent au Seigneur à cette fin. Elle a établi des prières et des jeûnes quatre fois

l'année, dans les semaines qu'on appelle les *quatre temps*, pour leur faire remplir le précepte que le Sauveur a exprimé en ces termes : *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers : priez donc le maître de la moisson d'y en envoyer.* (Math. 9.)

2°. *Respectons les Ministres du Seigneur.* Il n'y a aucune dignité qui soit comparable à la dignité sacerdotale, dit Saint-Ambroise. Elle les surpasse toutes ; *elle est le comble* de toutes les dignités, suivant l'expression de Saint-Ignace, Martyr. Saint-Denis et Saint-Ephrem appellent la dignité à laquelle ont été élevés les Prêtres, une dignité *immense, divine, infinie.* La fin du Sacerdoce peut-elle être plus noble, plus sublime ? sa fin, c'est le culte de Dieu et le salut des ames ; et quel pouvoir n'ont-ils pas ? Comme Dieu le Père a donné tout pouvoir à son fils, le fils de Dieu a donné tout pouvoir aux Prêtres, selon Saint-Jean-Chrysostôme : ce sont des Rois, dignes d'un respect plus religieux que celui qui est dû aux plus grands Souverains. Ce ne sont pas des affaires de la terre dont les Prêtres traitent, comme le remarque ce saint Docteur ; ils traitent avec Dieu des affaires du Ciel. Le fils de Dieu même obéit à leur voix, lorsqu'ils prononcent à l'Autel les paroles sacramentelles, ce qui les a fait appeler par Saint-Bernard, les Pères de Jésus-Christ. L'absolution qu'ils donnent aux pécheurs, est ratifiée dans le Ciel, lorsque ceux à qui ils disent, je vous absous, ne mettent point d'obstacles, parce qu'ils ont le pou-

voir divin de remettre les péchés. Le Seigneur a-t-il donné aux Anges du Ciel, et même à l'incomparable mère de Dieu, un tel pouvoir? Les Rois de la terre sont obligés d'accuser leurs péchés dans la posture d'un criminel, au Saint Tribunal, où un Prêtre est assis comme juge, s'ils veulent que leurs péchés leur soient remis et que Dieu leur fasse miséricorde. Il est donc nécessaire de respecter les Prêtres.

Que ce respect que la Religion prescrit, porte tous ceux qui se disent Chrétiens à excuser leurs défauts, puisque tous les hommes ont leur foiblesse, et à cacher leurs fautes de peur de scandaliser ceux qui viendroient à les découvrir. Un point de la plus grande importance, c'est de n'avoir pas l'injustice d'attribuer à la Religion les égaremens de certains Ministres prévaricateurs, et de ne pas cesser de vivre très-chrétiennement, parce qu'il y en a parmi eux quelques-uns qui s'oublient essentiellement : parce qu'il y a eu un Judas dans le collége des Apôtres, le collége des Apôtres étoit-il moins respectable ?

3°. *Soumettons-nous aux Pasteurs des ames.* Nous devons, en ce qui concerne l'ordre spirituel, nous conformer aux ordonnances de ceux que le Seigneur a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu. Celui qui vous écoute m'écoute, disoit Jésus-Christ à ses Apôtres, et en la personne des Apôtres, à celle de leurs successeurs; et n'oublions jamais cet avis de Saint-Paul : « Obéissez, mes frères, à ceux » qui vous conduisent de la part du Seigneur. Ils

» veillent pour le bien de vos ames, dont ils
» doivent lui rendre compte; agissez de manière
» qu'ils aient sujet de se réjouir, en s'acquittant de
» ce devoir. Il ne seroit pas avantageux pour vous,
» si par votre faute ils ne s'en acquittoient qu'en
» gémissant. »

TRAITS HISTORIQUES.

On ne put jamais déterminer Saint-François d'Assise à se laisser ordonner prêtre, malgré le grand zèle dont il brûloit pour travailler au salut des ames, et quelque vives que furent les instances qu'on lui fit. Son humilité lui persuada qu'il étoit indigne d'être élevé à une dignité à laquelle est attaché un pouvoir que n'ont pas les Anges, et que n'a pas eu l'incomparable mère de Dieu, celui de remettre les péchés.

Saint-Vincent de Paul disoit souvent que s'il avoit réfléchi plus sérieusement à la multitude des obligations d'un prêtre, il n'auroit jamais consenti à l'être. Il faut être dans l'aveuglement pour se soumettre à porter un fardeau que les Anges redouteroient s'ils pouvoient en être chargés. Mais il faut bien, disoit-il, qu'il y ait dans l'Église des prêtres. Heureux ceux que Dieu aveugle, et qui se présentent à l'Évêque pour recevoir l'imposition des mains dans de saintes vues! mais malheur à ceux qui se laissent aveugler par leurs passions!

Un saint personnage, nommé Nilammon, avoit une si haute idée du sacerdoce, que malgré les sollicitations qu'on lui fit de recevoir les saints ordres, il refusa constamment cet honneur; cependant Théophile, Patriarche d'Alexandrie, vint à Hiérapolis, et il lui déclara positivement que son dessein étoit non seulement de l'ordonner prêtre, mais encore de le sacrer Évêque de cette ville, et qu'il lui commandoit de la part de Dieu d'obéir. — Nilammon fut extrêmement surpris, et fort affligé de ce que lui dit le Patriarche: il ne vouloit pas lui désobéir; et quand il auroit voulu prendre la fuite, il ne l'auroit pas pu, parcequ'il étoit observé avec soin: il lui demanda du temps pour se disposer à une action si importante. Théophile ne lui accorda qu'un

our, et ce jour fut tout entier consacré à la prière. Avec quelles nstances ne supplia-t-il pas le Seigneur qu'il détournât de dessus ui le malheur dont il étoit menacé si prochainement, celui d'être hargé d'un fardeau sous le poids duquel il pensoit que son salut se- oit fort exposé! L'heure de l'ordination étant arrivée, Nilammon fut bligé de se rendre auprès du Patriarche, et il le supplia de différer uelques momens la cérémonie, parce qu'il desiroit ardemment le faire encore quelques prières. Tous deux se mirent alors à enoux; et dès que le Patriarche se fut levé, il fit signe qu'on ver tît Nilammon de s'approcher. On alla vers le saint homme; nais il ne répondit pas, et il ne pouvoit plus répondre; on le rouva les mains jointes, et les yeux élevés vers le Ciel, mais Dieu avoit exaucé sa prière; Nilammon lui avoit dit: Seigneur, aites que je meure plutôt que d'être prêtre, et il étoit mort.

De mauvais Chrétiens prenoient plaisir à dévoiler publique- nent, en présence d'un digne Évêque, la conduite peu régulière le certains Ministres du Seigneur. Il y en eut un parmi eux qui sa imputer à la Religion les égaremens dans lesquels un prêtre enoit de donner. Si les prêtres étoient persuadés de la Divinité le leur Religion, agiroient-ils ainsi? disoit-il. L'Évêque répondit: Les prêtres sont hommes; est-il étonnant qu'il s'en trouve parmi eux qui se livrent à leurs passions? La Religion ne con- lamne-t-elle pas expressément ceux d'entr'eux qui s'oublient? Ne leur annonce-t-elle pas qu'ils doivent s'attendre à un jugement qui sera beaucoup plus terrible que ne le sera celui des simples fidèles? Mais parce qu'il y a eu un Judas parmi les apôtres, qui n'étoient qu'au nombre de douze, s'ensuit-il que Jésus-Christ ne soit pas Dieu? Raisonner ainsi, n'est-ce pas déraisonner? Le grand Constantin pensoit bien différemment; il disoit: « Si je » voyois un Ministre de Jésus-Christ donner un mauvais exem- » ple, je le couvrirois de ma pourpre impériale. » Cet Empereur ne voulut pas avoir, dans le Concile général de Nicé, un rang distingué qui fût supérieur à celui des Évêques. Il baisa par reli- gion les plaies des Évêques qui avoient confessé la foi de Jésus- Christ dans la persécution de Licinius.

LEÇON XXV.

Du Mariage.

(CATÉCHISME.)

Le Mariage est un Sacrement qui donne à ceux qui se marient la grâce de vivre ensemble chrétiennement, et d'élever leurs enfans selon Dieu.

Ce Sacrement signifie l'union de Jésus-Christ avec l'Église.

Le Mariage signifie l'union de Jésus-Christ avec l'Église, parce que le mari représente Jésus-Christ, époux de l'Église, et que la femme représente l'Église, épouse de Jésus-Christ.

Le mari doit particulièrement représenter Jésus-Christ, en aimant sincèrement son épouse, comme le Fils de Dieu aime l'Église.

La femme doit particulièrement représenter l'Église dans le respect et la soumission qu'elle doit avoir pour son mari, comme l'Église respecte Jésus-Christ, et lui est soumise.

Cette union du mari et de la femme est indissoluble, comme celle de Jésus-Christ avec son Église.

Les obligations du mariage consistent à vivre dans l'union et la Charité, à supporter les peines du mariage avec patience, et à donner une bonne et sainte éducation aux enfans.

C'est la vertu et la ressemblance des mœurs qui doivent principalement déterminer une personne à en prendre une autre en mariage.

Les principales manières défectueuses d'entrer dans le mariage, sont d'y entrer, 1°. sans examiner la volonté de Dieu, et sans connoître les obligations du mariage; 2°. avec des intentions opposées à la sainteté de cet état; 3°. contre la juste volonté des parens.

On doit se disposer à recevoir le Sacrement de mariage par une

C.L. Desrais del. Tardieu aîné sculp. rue de Sorbonne, 21 bis.

Le Mariage.

donne la grace pour sanctifier

la société légitime de l'homme et de la femme.

bonne confession et une sainte communion ; par des prières et des aumônes, et en vivant dans une grande retenue.

On doit se confesser et communier à cette intention, quelques jours avant la célébration du mariage.

Tous les jours de la semaine sont bons pour la célébration du mariage : ce seroit une superstition de croire qu'un jour de la semaine est plus malheureux qu'un autre.

EXPLICATION.

Le Mariage étoit, sous la loi de nature et même chez les Païens, le lien le plus respectable ; il étoit parmi les Juifs une cérémonie de religion ; mais il est chez les Chrétiens un Sacrement de la nouvelle alliance. Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de Sacrement ; il a fait du contrat naturel une cérémonie extérieure de religion, qui donne aux personnes qui se marient des grâces spéciales pour remplir chrétiennement les obligations de leur nouvel état.

Ce Sacrement, dit Saint-Paul, est grand en Jésus-Christ ; l'union qu'on contracte, en le recevant, est comparée, par cet Apôtre, à l'union même de Jésus-Christ avec son Église. Voici ce qu'on en doit conclure :

Le mari doit s'efforcer de représenter Jésus-Christ, et la femme doit s'efforcer de représenter l'Église.

De même que Jésus-Christ aime son Eglise, dont il est le Chef, et prend un grand soin d'elle pour sa sanctification et son bonheur éternel, le mari, qui est le chef de la femme, doit l'aimer véritablement

et tendrement; il doit être attentif à ses besoins, mais à ses besoins spirituels encore plus qu'aux corporels; il doit s'efforcer de la rendre heureuse, encore plus pour l'éternité que dans le temps.

De même que l'Église regarde Jésus-Christ comme son Chef, lui est soumise, et lui est inviolablement attachée, ainsi les femmes chrétiennes doivent respecter leurs maris, leur être soumises et les aimer.

Et comme rien ne dissoudra jamais l'union réciproque de Jésus-Christ avec son Église, de même l'union conjugale est indissoluble; il n'y a que la mort qui puisse rompre cette union, dont Jésus-Christ a voulu être lui-même le lien. Le mariage, par la loi de Jésus-Christ, est tellement indissoluble, que toutes les Puissances de la terre réunies ne pourroient pas le dissoudre; et dès-lors quel crime pour un mari et pour une femme de faire divorce, et d'agir, après l'avoir obtenu civilement, comme s'il y avoit eu un véritable divorce qui fût permis! les lois humaines ne peuvent pas anéantir une loi divine.

Lorsque des personnes se marient, elles se font l'une à l'autre tradition d'elles-mêmes, et elles doivent exprimer leur consentement en termes précis. Les paroles dont le Prêtre accompagne la bénédiction qu'il leur donne, sont celles-ci : *Je vous unis en mariage au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.*

Le mariage est un Sacrement des vivans, il faut

conséquemment être en état de grâce pour le recevoir.

On doit se préparer à ce Sacrement par la confession, et il convient de faire la Communion ; mais ce n'est pas le jour de la célébration du mariage qu'on doit recevoir la sainte Eucharistie, à cause de la dissipation qui, ce jour-là, est presqu'inévitable.

Ceux qui veulent se marier bien chrétiennement ne doivent pas attendre, pour se confesser, à la veille de la célébration du mariage; ils doivent s'adresser, quelque temps avant le mariage, à un confesseur éclairé qui leur donnera des avis très-utiles pour recevoir, avec le Sacrement, la grâce du Sacrement, qui leur sera de la plus grande utilité pour leur salut.

Si la conscience faisoit des reproches sérieux sur des péchés commis depuis l'absolution reçue, il faudroit se réconcilier le jour même de la célébration du mariage. Pour prévenir cette nécessité et attirer les bénédictions du Ciel, on doit veiller sur soi-même pour éviter les moindres fautes, et demander souvent à Dieu les grâces qui sont alors si nécessaires.

Le mariage est un état saint; il ne faut le contracter que par de bonnes vues. *Nous sommes les enfans des Saints*, disoit Tobie à son fils. A plus forte raison, des Chrétiens, dont la profession est d'être saints, doivent, lorsqu'ils embrassent l'état du mariage, agir chrétiennement. Qu'ils aient

principalement en vue, non la vie présente, mais la vie future.

Les pères et mères qui ont des enfans à établir, doivent avoir moins égard à la fortune et au rang qu'à la vertu; et les jeunes personnes qui sont dans le cas de penser à un établissement devroient demander tous les jours à Dieu avec ferveur, que s'il les appelle à l'état du mariage, il leur ménage, par sa bonté, une alliance qui contribue à leur salut et le leur facilite.

Dieu a donné aux pères et mères une grande autorité sur leurs enfans. Cette autorité impose aux enfans le devoir de les consulter dans les démarches de grande importance; il ne leur est donc pas permis de se marier sans les avoir consultés et avoir obtenu leur consentement. Ce n'est qu'après un certain âge qu'ils sont autorisés, par les lois civiles, à leur faire des sommations, qu'on appelle respectueuses, pour pouvoir contracter mariage, s'ils n'y consentoient pas; mais si les parens avoient de bonnes raisons pour refuser leur consentement, les enfans ne se rendroient-ils pas coupables devant Dieu, en agissant contre leur avis? De combien de péchés ils sont ordinairement la cause, et quelle source de chagrins ils se creusent, en manquant au précepte *Père et mère honoreras!*

Il ne faut rien avancer dans le contrat de mariage qui ne soit exactement vrai, ni sur le bien de l'une ou l'autre des parties, ni sur leur âge, leurs qualités, leur domicile.

Les bans de mariage doivent être publiés dans les Paroisses des deux parties contractantes, c'est-à-dire dans celles où elles habitent à demeure. On ne doit rien alléguer dans ces publications qui soit contraire à la vérité. Les personnes qui en entendent la lecture doivent instruire de bonne heure les Pasteurs de ce qu'il leur importe de découvrir, quant à ce qui concerne les empêchemens au mariage publié, et quant au vrai domicile des parties qui veulent contracter.

Mais puisqu'on est obligé d'instruire les Curés sur ce que l'on sait être un obstacle au mariage qui a été publié, on doit connoître quels sont les empêchemens dirimans, c'est-à-dire les empêchemens qui feroient que le mariage seroit nul, si on se marioit sans en avoir auparavant obtenu dispense.

Les principaux empêchemens dirimans sont la *parenté*; elle s'étend jusqu'au quatrième degré. — L'*alliance*. On entend par alliance la liaison d'un mari avec les parens de sa femme, et d'une femme avec les parens de son mari; elle s'étend jusqu'au quatrième degré. — L'*alliance spirituelle*, c'est-à-dire celle qu'on a contractée avec la personne qu'on a tenue sur les fonts de Baptême, et avec son père ou sa mère. Le mariage seroit nul, si on le contractoit sans en avoir obtenu dispense de l'Évêque.

Le jour de la célébration du mariage, on doit ne rien dire, ne rien faire, ne rien souffrir d'indigne d'un Chrétien; on ne doit point oublier qu'on

a été créé pour le Ciel, et qu'il n'y a point de temps où il ne faille faire de son salut sa plus importante affaire.

Les personnes mariées ont de grands devoirs à remplir; des devoirs l'une envers l'autre, et des devoirs envers leurs enfans.

Quant aux devoirs de l'une envers l'autre, il y en a deux; le premier est de ne point blesser la chasteté conjugale. Pour ne la point blesser, il faut écouter et suivre les avis de sa conscience : si l'on avoit des inquiétudes, il ne faudroit pas s'étourdir, s'aveugler; il faudroit éclaircir ses doutes auprès d'un directeur instruit. Le second devoir des époux consiste à se porter mutuellement à prendre les moyens de sauver leur ame.

Le mari doit prévenir et arrêter les égaremens de sa femme avec fermeté; mais il doit avoir soin d'en tempérer la rigueur par la douceur et la condescendance.

La femme doit avoir un grand zèle pour exciter son mari à la religion, à la piété, à la pureté des mœurs, par une complaisance chrétienne, une patience qui ne se démente point, des avis tendres et de bons exemples. Une femme qui agit ainsi, et prie beaucoup, sanctifie ordinairement tôt ou tard son mari, quelque déréglé qu'il soit. Dans les traverses, les revers de fortune et les infirmités, ils doivent se consoler, se fortifier réciproquement par de saints motifs.

Quant aux devoirs des personnes mariées envers

leurs enfans, les pères et mères doivent se souvenir qu'ils sont plus à Dieu qu'à eux; que Dieu ne leur en a pas cédé la propriété; que c'est un dépôt précieux dont il leur demandera compte un jour.

Leurs enfans étant composés de corps et d'ame, ils leur doivent des soins corporels et spirituels. Malheur aux pères et mères qui ne s'occupent que de leurs corps, et qui négligent la culture de leurs ames!

Que les mères combattent de bonne heure dans leurs enfans leurs passions, dont ils apportent avec eux le germe; qu'elles calment leurs premières agitations, mais jamais sans fomenter leurs mauvais penchans; qu'elles les corrigent, lorsqu'ils le méritent, mais que ce ne soit pas trop sévèrement, et qu'elles ne montrent jamais alors de l'emportement, de l'humeur; qu'elles aiment leurs enfans, sans les gâter, et par conséquent elles ne doivent jamais autoriser leurs fantaisies.

Les pères et mères qui ont plusieurs enfans doivent les aimer tous: s'il y en a un pour qui ils sentent de la prédilection, qu'ils se gardent bien de la lui manifester; des témoignages d'un amour spécial exciteroient dans les autres la passion de l'envie, et l'envie qu'ils concevroient auroit peut-être des suites très-funestes.

Les enfans ont les yeux beaucoup plus attentifs à considérer les actions de leurs pères et mères, que leurs oreilles ne sont ouvertes aux instructions qu'ils leur donnent; ils doivent donc extrêmement

craindre de causer à leurs enfans quelque scandale; ils doivent les respecter, ils sont tenus de leur donner de bons exemples.

Les mères font un grand tort à leurs enfans, encore très-jeunes, lorsqu'elles les abandonnent à eux-mêmes, ou qu'elles en confient le soin à des subalternes qui ne sont pas solidement vertueuses, ou qui n'ont pas assez d'autorité sur eux pour les contenir. Les mères Chrétiennes qui ont véritablement un cœur de mère, regardent comme un de leurs devoirs les plus essentiels, d'avoir continuellement leurs enfans sous leurs yeux.

Les obligations d'une mère se multiplient à proportion que leurs lumières et leurs sentimens commencent à se développer; elle doit alors leur apprendre à faire le signe de la Croix, à réciter l'Oraison Dominicale; elle doit leur faire faire leurs prières matin et soir, leur recommandant toujours la modestie extérieure qu'on doit avoir lorsqu'on prie.

Dès l'âge de sept à huit ans, il faut leur apprendre à se confesser, et les préparer à leur première Confession; cette Confession a souvent beaucoup d'influence sur celles qu'ils feront dans la suite.

Long-temps avant la première Communion de leurs enfans, les mères doivent leur parler du bonheur de bien faire cette action, qui est la plus grande et la plus importante du Christianisme. Dieu donnera beaucoup d'onction et de force à leurs paroles.

Mais les pères et les mères ne diront-ils rien à leurs enfans, ne feront-ils rien pour leur salut, lorsqu'ils auront atteint l'âge où des passions dangereuses commencent à se faire sentir, et à livrer quelquefois de terribles assauts ? c'est alors qu'ils ont besoin de beaucoup de prudence et de grâces pour se bien conduire à leur égard; c'est alors qu'ils doivent craindre, veiller et prier; c'est alors qu'ils doivent redoubler leurs soins, leurs secours, leurs conseils. Leur sollicitude devra être encore plus grande, quand il s'agira de fixer leur sort, de leur donner un état.

Les devoirs des pères et mères ne finissent qu'à leur mort : à quelque âge que soient parvenus leurs enfans, en quelque état qu'ils soient, ils doivent leur représenter leurs obligations quand ils y manquent, et prendre les moyens qui sont en leur pouvoir pour les porter à les bien remplir.

L'union du mari et de la femme qui sont d'accord, pour vivre chrétiennement et se sauver, *est également approuvée de Dieu et des hommes.* (Eccli. 25.)

TRAITS HISTORIQUES.

Sept jeunes gens épousèrent successivement Sara, fille de Raguel qui étoit l'un des principaux de la ville de Rages en Médie. Le Seigneur permit qu'ils mourussent tous la première nuit de leurs noces. Ce fut le Démon qui les tua, parce qu'ils avoient banni Dieu de leur cœur et de leur esprit, lorsqu'ils s'engagèrent dans le mariage. Ils ne pensoient qu'à satisfaire la plus brutale et la plus infâme des passions. Le Démon a un grand pouvoir sur

ceux qui se conduisent ainsi, disoit l'Ange Raphaël à Tobie. Les jeunes gens chrétiens qui pensent à s'établir ne s'y déterminent que sur le conseil de personnes sages, et ils le font dans la crainte du Seigneur, parce qu'ils croyent que c'est sa volonté. Le jeune Tobie peut leur être proposé pour modèle. Il disoit à Dieu : « Vous » savez, Seigneur, que ce n'est point pour satisfaire ma passion » que je prends Sara pour être ma femme, mais dans le seul desir » de laisser des enfans par lesquels votre Nom soit béni dans tous » les siècles. » S'adressant à Sara, il lui dit : « Nous sommes les » enfans des Saints, et nous ne devons pas nous marier comme » les païens qui ne connoissent point Dieu. » Ils prièrent Dieu avec instance.

Les jeunes personnes que Dieu destine au mariage ont un bel exemple dans la conduite de Sara, qui fut l'épouse de Tobie. On voit par la prière qu'elle adressa à Dieu, combien son cœur étoit dégagé de toute passion. Elle lui disoit : « Vous savez, Seigneur, » que je n'ai point desiré un mari, et que j'ai conservé mon » ame pure de tout mauvais desir. Je ne me suis jamais mêlée » avec les personnes qui aiment les vains plaisirs, et je n'ai ja- » mais eu aucun commerce avec celles qui se conduisent avec lé- » gèreté. Si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans » votre crainte, et non pour suivre ma passion. »

La mère du grand Augustin peut servir d'exemple aux personnes mariées. Patrice, qu'elle épousa, étoit païen, et se livroit à l'impétuosité de ses passions. Son grand soin fut de le gagner à Dieu. Elle y travailla par sa soumission, sa douceur, sa patience. Elle étoit très-attentive à ne point lui faire de vifs reproches. Elle ne se plaignoit jamais de lui. Elle cachoit ses défauts à tous ceux qui la fréquentoient. Monique, par cette conduite vraiment chrétienne, gagna le cœur de son époux ; il l'estima, l'admira, et la respecta. Elle adressoit souvent pour lui au Seigneur d'ardentes prières, et elles furent enfin exaucées. Patrice se laissa instruire et se convertit. Il reçut le Baptême, et dès-lors il fut pur, chaste, doux et digne d'avoir Monique pour épouse. — Monique étoit un ange de paix qui cherchoit à la mettre partout. Lorsque des femmes se plaignoient devant elle des déréglemens et des emportemens de leurs maris, elle leur disoit en souriant : *Prenez-vous-en à votre langue ; appartient-il à des*

servantes de tenir tête à leurs maîtres ? — Aussi tendre mère qu'elle étoit bonne épouse, quels soins n'apporta-t-elle pas à élever chrétiennement ses enfans ! Malgré ses sages avis, Augustin, son fils, s'égara ; Monique ne ressentit-elle pas les douleurs de l'enfantement tout le temps qu'il vécut dans le désordre. Ce furent les larmes qu'elle répandit et les prières qu'elle fit pour lui, qui obtinrent sa conversion. Sa conversion fut si parfaite, qu'il répondit fidèlement à la grâce, et devint un très-grand Saint, qui est élevé dans le Ciel, avec Monique, à un haut degré de gloire.

Je puis terminer cette *Explication du Catéchisme*, par ces paroles de Saint-Paul à Timothée :

Hæc doce et exhortare. Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu-Christi, et ei quæ secundùm pietatem, est doctrinæ, superbus est, nihil sciens, (1. Tim. 6. 2.)

« Enseignez cette Doctrine à ceux qui ne » la savent pas, et exhortez ceux qui en sont » instruits à la pratiquer. Si quelqu'un en- » seigne une Doctrine contraire, et ne se » rend pas aux salutaires instructions de » notre Seigneur Jésus-Christ qui renferment » des règles si conformes à la véritable piété, » c'est un orgueilleux qui est un ignorant, » il n'a pas les premières teintures de la » science qu'il lui importe le plus d'avoir. »

TABLE
DES MATIÈRES.

LEÇON PRÉLIMINAIRE 5

PREMIÈRE PARTIE.

DU DOGME.

LEÇON PREMIÈRE. *Du Symbole des Apôtres.* 10
II. *De Dieu* 14
III. *Du Mystère de la Très-Sainte Trinité.* 23
IV. *De la Création de l'Ange et de l'Homme* 30
V. *De la Chûte de l'homme* 42
VI. *Des Effets du Péché d'Adam.* . . . 46
VII. *Du Messie promis.* 50
VIII. *De Jésus-Christ* 53
IX. *Du Mystère de l'Incarnation* 58
X. *Du Mystère de la Rédemption.* . . . 65
XI. *De la Descente de Jésus-Christ aux Enfers ; de sa Résurrection, de son Ascension* 77
XII. *Du Saint-Esprit.* 88
XIII. *De la Grâce* 92
XIV. *De l'Eglise* 99
XV. *De la Communion des Saints.* 112
XVI. *De nos Fins dernières.* 123
XVII. *Sommaire de tout le Symbole, et de l'incompréhensibilité des Mystères.* 130

XVIII. *De la Profession du Christianisme, et du Signe de la Croix* 135
XIX. *De l'Ecriture et de la Tradition* . . . 140

SECONDE PARTIE.

DE LA MORALE.

LEÇON PREMIÈRE. *Du Décalogue.* 147
II. *Instruction générale sur le Décalogue, et sur les deux Préceptes de la Charité* 150
III. *Du premier Commandement* 157
IV. *Du second et du troisième Commandement* 176
V. *Du quatrième Commandement.* . . . 185
VI. *Suite du quatrième Commandement.* 193
VII. *Suite du même Commandement* . . . 198
VIII. *Des cinquième, sixième et neuvième Commandemens* 205
IX. *Des septième et huitième Commandemens* 228
X. *Du dixième Commandement.* 253
XI. *Des Commandemens de l'Eglise.* . . . 257
XII. *Du premier et du second Commandement de l'Eglise.* 261
XIII. *Des quatre derniers Commandemens de l'Eglise.* 276
XIV. *Du Précepte de l'Amour de Dieu et du Prochain, et premièrement de l'Amour de Dieu* 294
XV. *De l'Amour du Prochain.* 301
XVI. *Du Péché en général.* 312

XVII. *Des péchés d'Omission* 321
XVIII. *Des sept Péchés capitaux* 327
XIX. *Des Vertus Théologales* 347

TROISIÈME PARTIE.

DU CULTE DIVIN.

LEÇON PREMIÈRE. *De la Prière* 371
II. *Des Dispositions nécessaires pour bien prier* 376
III. *De l'Oraison Dominicale* 385
IV. *De la Salutation Angélique, et de l'Invocation des Saints* 398
V. *Des Sacremens en général* 408
VI. *Du Baptême* 418
VII. *De la Confirmation* 430
VIII. *Du Sacrement de l'Eucharistie* 442
IX. *Du Saint Sacrifice de la Messe* 459
X. *Suite du Saint Sacrifice de la Messe.* 466
XI. *De la Communion* 478
XII. *Des Dispositions nécessaires pour bien communier, et de ce qu'il faut faire avant la Communion* 490
XIII. *Ce qu'il faut faire quand on est près de communier, et dans la Communion même* 499
XIV. *De ce qu'il faut faire après la Communion* 505
XV. *Du Sacrement de Pénitence* 510
XVI. *De la Contrition en général* 516
XVII. *De la Contrition parfaite, et de l'Attrition* 528

XVIII. *De la Confession.* 533
XIX. *De l'Examen de conscience qu'il faut faire avant de se confesser.* 546
XX. *De la manière de se confesser.* 553
XXI. *De la Satisfaction.* 562
XXII. *Des Indulgences.* 572
XXIII. *De l'Extrême-Onction.* 588
XXIV. *De l'Ordre.* 601
XXV. *Du Mariage* 619

Fin de la Table des Matières.

6089 7

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.